ARCHIVES DU DIOCÈSE DE CHARTRES

X.

Pièces détachées

Pour servir à l'Histoire du Diocèse de Chartres

2e VOLUME

ETUDES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

M. l'Abbé Ch. MÉTAIS

Chan. hon. de Chartres

Ut ad plurimos
Veritas perveniat
St.-Aug.

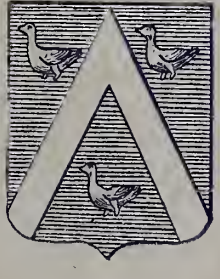

11161

CHARTRES
CH. METAIS, CHAN. HON., ÉDITEUR

1904

PIÈCES DÉTACHÉES

2e VOLUME

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/piecesdetacheesp02meta

ARCHIVES DU DIOCÈSE DE CHARTRES

X.

Pièces détachées

Pour servir à l'Histoire du Diocèse de Chartres

2e VOLUME

ETUDES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

M. l'Abbé Ch. MÉTAIS

Chan. hon. de Chartres

Ut ad plurimos
Veritas perveniat
St.-Aug.

Jan van der Meulen
2889 Washington Blvd.
Cleveland Heights,
Ohio 44118

CHARTRES
CH. MÉTAIS, CHAN. HON., ÉDITEUR

1904

DÉFAITE

DE

CONDÉ ET DES PROTESTANTS

DEVANT CHARTRES EN 1568

Etude critique d'une brochure intitulée : *Le Siège de Chartres* par Condé, publiée par le pasteur Lher, et nouvelles recherches sur la levée du siège.

I

But de cette étude.

En 1568, le prince de Condé, avec une nombreuse armée de huguenots, venait mettre le siège devant Chartres. Attaques furieuses, assauts réitérés ne purent vaincre l'héroïque résistance des habitants. Bientôt les assiégeants, découragés, se débandent ; le généralissime, menacé d'une désertion complète, engage, le 13 mars, des pourparlers avec la ville pour s'assurer une retraite paisible. Le soir de ce même jour, il apprend la nouvelle d'un armistice conclu à Paris, et se retire livrant à l'incendie et au pillage les hameaux qu'il traverse.

Depuis plus de trois siècles, la ville de Chartres célèbre chaque annnée le jour de sa délivrance, le 15 mars, comme l'un des plus heureux de son histoire. Une procession se fait de la cathédrale à la chapelle de la Brèche, en mémoire de cette levée du siège et de la préservation de la ville et surtout pour rendre grâces à Dieu et à Marie de ce triomphe si complet.

L'historien grave ne peut rester indifférent devant un tel spectacle. Pour notre part, nous avons été heureux, en 1895, de publier un opuscule d'un haut intérêt, jusqu'alors inédit et inconnu, œuvre d'un contemporain, d'un témoin oculaire, écrit au lende-

main même de la victoire, sous ce titre : « Bref Discours du siège de Chartres en 1568, par Simon de Givès, avocat », imprimé à Chartres sur les presses de MM. Durand et à leurs frais.

Simon de Givès est un chroniqueur sobre, impartial et méthodique, se bornant avec prudence à consigner jour par jour les faits d'armes ; mais il n'est pas froid et insensible. La joie du triomphe illumine ses pages. S'il évite les aperçus d'ordre général sur les causes trop connues du siège et sur les suites imminentes de ce succès, c'est par sagesse et par réserve ; se refusant à une théorie oiseuse d'une part, prématurée et présomptueuse de l'autre.

Nous avions adopté ce même programme restreint, nous nous étions appliqué dans la NOTICE dont nous avons fait précéder ce récit, à élucider plusieurs points moins connus de notre histoire locale : le caractère miraculeux attribué à la levée du siège, la conservation de la statue de la Vierge à la porte Drouaise, les souvenirs de ce fait, la chapelle de la Brèche, les gravures, etc.

Nous étions loin de penser que cette étude soulèverait des contradictions. Un censeur s'est trouvé cependant. Ses attaques s'adressent, il est vrai, non pas directement à l'opuscule, mais plutôt au siège lui-même qu'il dénature pour en tirer des conclusions que réprouvent à la fois la justice et la vérité.

En effet M. Henri Lher, pasteur protestant à Chartres, a cru devoir refaire l'historique du siège dans une brochure publiée en 1897 sous ce titre : « *Le siège de Chartres par Condé en 1568*[1]. »

Il est de notre devoir de ne point laisser passer cette publication sans en relever les erreurs dans une étude critique approfondie et surtout impartiale, avec textes et preuves à l'appui[2].

Après un aperçu rapide de la méthode suivie par M. Lher, nous relèverons ses appréciations injustes sur le caractère du peuple Chartrain, — puis nous exposerons quelle fut l'importance du siège de Chartres aux yeux de tous les historiens, — les ressources et les forces des Huguenots en face de la ville assiégée — la

[1] Cette étude est un tirage à part du *Bulletin historique et littéraire de l'Histoire du Protestantisme français*, des 15 juin et 15 juillet 1897.

[2] Nous aurions voulu publier plus tôt cette étude, mais il nous a été assez difficile de connaître la brochure de M. Lher, où cependant, nous sommes personnellement pris à partie : de son côté la Société Archéologique de Chartres nous a mesuré le temps de la communication de l'exemplaire que lui avait offert l'auteur, nous avons heureusement trouvé depuis un ami plus libéral.

tactique de Condé et sa fausse appréciation par M. Lher — les véritables causes et circonstances de l'échec du grand général,— les témoignages des historiens sur cette défaite – dont le côté providentiel n'est pas douteux — et explique la juste confiance des Chartrains en leur Dame : la Vierge Marie. — Nous insisterons enfin sur les preuves multiples des pillages et dévastations barbares exercés par l'armée huguenote avant, pendant et après le siège – et dans un avenir prochain nous présenterons aux érudits et bibliophiles Chartrains, un récit abrégé du siège de 1568, qui, vu sa provenance, sa date, est une nouvelle réfutation de la brochure fantaisiste de M. Lher.

II

Méthode historique de M. Lher.

Le récit du siège ne commence qu'à la page 17. Toute la première partie est consacrée à la description de la topographie de Chartres, surtout au point de vue militaire. C'est une condensation des observations consignées dans toutes les histoires de la cité ; suffisamment juste[1], mais sans aucune saveur de nouveauté et d'inédit.

L'auteur ne cherche point à produire des faits ignorés, des documents inconnus. Peu lui importe d'ailleurs, c'est une thèse qu'il veut établir. Ne pouvant mettre en doute le succès final des Chartrains, il s'efforce de les dépouiller de leur gloire et surtout d'enlever à ce fait d'armes ce qu'il a de consolant pour les catholiques.

Que le pasteur Lher s'en prenne aux miracles, à la piété de nos concitoyens et à leur confiance en la Vierge, il est dans son rôle, et il n'y a pas lieu d'être surpris de le voir méconnaître ce qu'il

[1] Signalons une faute d'inattention. En 1536 les pièces d'artillerie payées par les corporations des arts et métiers auraient été déposées à « *l'Hostel commun, alors situé rue des Changes.* » — L'Hôtel du *Perron des Troys-Rois*, situé en face la porte d'entrée du Château des Comtes ne devint Hôtel de Ville qu'en octobre 1571. En 1536, il n'était pas encore rue des Changes, mais au cloître Saint-Martin le Viandier, devant l'église, (actuellement n° 7 de la rue Noël Parfait).

ne croit pas; mais que, pour établir sa thèse, il déforme l'histoire et change l'ordre et la suite des faits, voilà ce qui est peu digne d'un écrivain sérieux.

La méthode suivie est caractéristique et voudrait avant tout sauvegarder les apparences de l'impartialité. Louer à outrance ses coreligionnaires aurait paru suspect ; les soldats huguenots sans doute sont courageux ; les « plus grands soldats de l'Europpe »; mais les chefs furent au-dessous de leur mission, surtout le généralissime Condé avec sa stratégie défectueuse et imprévoyante. Dès lors l'armée huguenote, malgré ses prodiges de valeur ne pouvait triompher. — Ce procédé certes est tout moderne, et l'argument parfaitement invraisemblable, mais qu'importe, osera-t-on réfuter son assertion, même dénuée de preuves ? C'est toujours une tâche difficile, et parfois odieuse.

En second lieu, il transpose quelques faits pour démontrer que la retraite des huguenots fut la suite d'un traité de paix ou du moins d'un armistice. — Dès lors le triomphe des Chartrains est purement illusoire, leur héroïsme douteux, la protection de la Vierge simplement fantaisiste, etc.

La vérité est tout autre : Condé ne fut point inférieur à sa renommée, mais ses troupes, après des attaques fougueuses et bien conduites, se découragèrent devant la résistance désespérée des catholiques et se débandèrent, forçant Condé à entamer des pourparlers pour la retraite, et cela avant et indépendamment des négociations poursuivies à Paris.

III

Le peuple de Chartres, d'après M. Lher.

Si M. Lher a été mal inspiré dans la trame de son récit, rien ne l'autorisait à déverser l'ironie sur la cité chartraine.

Etranger à notre ville, il méconnaît sa douce hospitalité, lui reproche sa répulsion séculaire pour la religion prétendue réformée, regarde d'un mauvais œil ses traditions et ses gloires, et s'efforce de les ternir.

A l'en croire, les Chartrains ont voulu « poser devant un objectif, dissimuler leur expression naturelle et se faire une tête qui

ne vaut pas toujours celle qu'on a reçue de la nature[1] ; ils s'exagèrent l'importance du succès qu'ils avaient remporté » (p. 39) — ils ont cédé « à l'exaltation de l'esprit du clocher, à l'orgueil d'un succès inattendu (p. 3) », -- ils ont « la prétention de se parer de lauriers en partie usurpés (p. 39) », — « ils posent en héros, s'attribuent toute la gloire (p. 40). — « Leur victoire sur Condé est beaucoup moins décisive qu'elle ne paraît à première vue (p. 39 et 40). »

Lui, pasteur Lher, est plein d'indulgence et « n'aura pas ni la cruauté ni l'injustice de leur dire : « A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire (p. 39). » — « Dût-on trouver excessifs certains dithyrambes, on ne saurait blâmer à cœur joie ces illusions, après tout bien inoffensives, du patriotisme local (p. 33) ».

Avouer incidemment que Linières « était un chef énergique et capable et que la plupart (?) des habitants ont fait vaillamment leur devoir (p. 39), » ce n'est pas un correctif suffisant aux louanges ironiques, aux injures peu déguisées semées dans cet opuscule.

L'étude, il est vrai,— l'auteur prend soin de nous en avertir[2] — « n'a pas été écrite spécialement en vue de lecteurs chartrains. » Ce n'était pas un motif pour calomnier ceux-ci. D'ailleurs on n'écrit pas l'histoire pour plaire à une catégorie de lecteurs, voire même à ses coreligionnaires ; mais pour faire connaître à tous la pure et simple vérité, non pas avec indifférence, mais sans compromission ni partialité.

M. Lher connaît bien l'aménité proverbiale des chartrains, mais il se ferait illusion en comptant trop sur notre amour de la paix.

Il eut mieux fait de ne pas céder à un mouvement d'humeur et et à ce détestable esprit de dénigrement.

[1] « On n'est jamais content de ce que l'on a, et quand on pose devant l'objectif, on aime à dissimuler son expression naturelle et à se faire une tête. Cette tête ne vaut pas toujours celle qu'on a reçue de la nature et vous expose aux homélies des censeurs moroses. » (P. 39).

[2] Note manuscrite de l'auteur jointe à l'exemplaire offert à la *Société Archéologique* de Chartres.

IV

Importance du siège de Chartres.

Le siège de Chartres au point de vue stratégique de l'attaque et de la défense n'est pas sans mérite ; il n'a pas, il est vrai, une importance de premier ordre, mais il doit cependant fixer l'attention soit par les personnages qui en furent les héros, soit par les circonstances dans lesquelles il se produisait et surtout par l'influence majeure qu'il devait exercer sur les événements postérieurs.

Ces considérations ont été déjà développées dans toutes les histoires locales et générales et jusqu'à ce jour n'ont point soulevé de discussion, tellement elles sont évidentes.

D'autre part le siège de Chartres avait eu un retentissement considérable.

Chartres était la porte de Paris et son grenier d'abondance. Sa prise mettait le roi à la merci des huguenots. Le départ précipité de Condé, au moment même où se négociait la paix, empêcha le parti des rebelles d'obtenir des conditions plus avantageuses. Ce fut un cri de rage chez ceux-ci, les pasteurs irrités accusèrent Condé de trahison. L'insuccès, ou mieux la défaite du grand général permettait à la reine d'imposer ses volontés aux protestants. La prise de Chartres eût changé les rôles. Nul ne l'ignorait dans le parti rebelle et les historiens sont unanimes sur ce point.

Il nous suffira d'enregistrer ici l'aveu de M. Lher lui-même.

« Pendant cette courte période de son histoire, la ville de Chartres a presque été maîtresse des destinées de la France. Elle était le grenier de la capitale et Condé voulait en faire, suivant la pittoresque expression de La Noue, « une épine aux pieds des Parisiens (p. 3). »

L'espoir des rebelles de surprendre Chartres et de s'en emparer sans coup férir fut heureusement déçu. Devant les documents incontestables, il eut été plus simple, plus loyal d'avouer la défaite. Il y a une certaine grandeur d'âme à reconnaître son infériorité.

M. Lher n'a pas ce courage, et, malgré l'évidence, il épuise toutes les ressources de son imagination pour enlever à ce fait d'armes le caractère de défaite pour les huguenots et de victoire pour les catholiques. Avant tout il ne veut pas attribuer l'insuccès de ses coreligionnaires à la bravoure des assiégés ; à son avis, c'est Condé l'auteur responsable de tout le mal.

Combien il est cruel pour le héros de son parti :

« Condé, dit-il, semble avoir pris à tâche de braver toute règle de prudence (p. 16 et 17). Témérité, incurie, insigne légèreté, il est difficile de juger autrement l'équipée de Condé, quand on se place au point de vue de sa conception et de son exécution, et qu'on oublie un moment la folle bravoure du chef et des soldats (p. 17). — Au point de vue militaire, l'équipée de Condé était téméraire, presque folle, étant donnés ses moyens d'action (p. 39). — Il obéissait plutôt à des mobiles politiques qu'à des considérations militaires (p. 16) » etc. etc...

Même pour un protestant du XIX^e^ siècle, ces lignes friseraient de très près l'ingratitude et l'injustice.

V

Forces et ressources des armées en présence.

En effet les moyens d'action de Condé n'étaient pas si dérisoires.

La Noue, dont les affirmations, à tort ou à raison, sont toujours acceptées sans contrôle, accuse du côté des huguenots, 6000 fantassins et 3000 cavaliers, total 9000 hommes, entraînés d'ailleurs par l'amour du gain et du pillage. Chartres, qui n'avait pas subi l'outrage d'une surprise et d'une dévastation, comme Orléans, Vendôme, etc., était une proie enviée. Gascons, Dauphinois, Saintongeois, Poitevins et Allemands, et sans doute aussi quelques Chartrains réformés, tous aguerris, habitués aux combats, étaient attirés par la promesse d'une prise d'assaut facile.

Les catholiques ne pouvaient leur opposer que 4400 fantassins et 200 cavaliers, introduits dans la ville par Nicolas des Essarts, sieur de Linières. Les habitants n'étaient point des soldats, et,

malgré les meilleures intentions, contrarièrent souvent les desseins du gouverneur. Celui-ci les utilisa sans doute pour les travaux de terrassement, mais en aucune façon pour la défense des remparts. La milice bourgeoise, s'élevant à 600 hommes, n'était pas un appoint de haute valeur militaire. Comptons-les cependant. C'est un total de 5,200 combattants, soit une infériorité de près de 4000 hommes ; soyons généreux et comptons 6000 (5200) défenseurs contre 9000 assiégeants au plus bas chiffre, c'est une différence de 3000. Les Chartrains étaient 2 contre 3. Ajoutez à cela que les huguenots avaient 3000 chevaux, les assiégés 200 seulement ; énorme infériorité qui leur rendait toute sortie infructueuse, vu l'impossibilité de poursuivre l'ennemi en déroute, tandis que celui-ci survenant à l'improviste les obligeait à rentrer précipitamment dans l'enceinte. La ville avait des fortifications en mauvais état, une artillerie défectueuse, quelques vieux canons immobiles sur les tours et les remparts et dont le plus grand nombre à cause de cette immobilité ne servit même pas. La Huguenote[1] seule était bien placée et rendit de réels services. Condé n'était pas inférieur avec neuf pièces d'artillerie, faciles à transporter, d'un tir puissant, et perfectionnées, car aucune ne fit défaut pendant tout le siège.

De plus, les protestants, logés dans les maisons des faubourgs Saint-Maurice et des Filles-Dieu, étaient à l'abri des boulets et des arquebusades ; protégés non moins que les assiégés derrière leurs remparts.

Comment La Noue, qui n'a jamais menti, dit-on, a-t-il pu dire pour excuser les siens : « Que pouvoit faire cela (9000 huguenots) contre tant de gens (5200) de défense et de travail qui là estoient. »

A cette époque le sort des batailles reposait sur la valeur personnelle des combattants. Supposez un courage égal dans les

[1] Ce canon avait été abandonné par les huguenots après la bataille de Dreux, « les habitants *de Chartres l'avaient amené* en leur ville. » (Mss. 22473). Nous avons conclu de ce fait que nos concitoyens ont pris part à la célèbre bataille de 1562, car à leur retour ils trouvent ce trophée et s'en emparent. M. Lher goûte peu cette conclusion nécessaire.

Plus loin M. Lher, par une déduction ingénieuse, établit qu'un canon ne tirait guère que 3 coups par heure, puis il affirme sans hésiter que « la Huguenote (le 9 mars) rendit le fossé intenable (aux assiégeants), car elle y jette des grêles de mitrailles, et Condé, jugeant l'assaut impossible, fit rompre le combat. » Trois coups de canon dans une heure ne devaient guère arrêter une troupe se précipitant à l'assaut !

deux armées, une plus value d'un tiers était réellement formidable ; Condé pouvait donc sans témérité se croire assuré de la victoire et les Chartrains sans faiblesse s'estimer en grand péril[1].

Ajoutez à cela l'armée de Coligny, forte de 12 à 15000 hommes, parcourant alors la Beauce et pouvant d'un instant à l'autre opérer sa jonction avec celle de Condé. Elle était alors entre Auneau et Nogent-le-Roi, c'est-à dire à une journée de Chartres. On la trouve plus tard à Bonneval et elle occupe tout le pays Dunois.

L'on comprendra donc la crainte des Chartrains devant une si formidable attaque et la joie de leur triomphe.

VI

Tactique de Condé. — Appréciation erronée de M. Lher.

A l'avantage du nombre et de la valeur militaire, Condé n'a-t-il pas joint la prudence et l'habileté ? Son génie lui a-t-il fait défaut ?

M. Lher est-il autorisé dans la circonstance à lui faire la leçon ?

Condé, dit-il, ne fit preuve que de témérité et d'insigne légèreté. Puis il se substitue au général, et développe (p. 20 et 21)

1 N'oublions pas non plus les appréhensions légitimes que pouvaient causer la présence d'un certain nombre d'hérétiques restés dans nos murs et dans la banlieue, malgré toutes les mesures préventives prises avec fermeté par les syndics. M. Lher ne trouve « pas moins étrange qu'aucun de ces membres expulsés n'ait pu fournir à Condé sur la topographie de la ville, tel renseignement qui lui aurait évité de graves mécomptes. »

Que les réformés chartrains aient ou non trahi leurs concitoyens, le fait était évidemment à craindre aussi bien de ceux de l'intérieur que de ceux de l'extérieur.

Rappelons toutefois que le nombre des réformés fut relativement minime dans notre ville et dans toute la contrée. De nos jours encore, ils sont bien peu nombreux, et pour la ville de Chartres, presque tous étrangers. La Beauce « peuplée de gens sensés et réfléchis » ne pouvait se laisser si facilement entraîner dans l'erreur. Si l'hérésie eut un trop grand nombre de sectateurs, il est faux de prétendre que « la noblesse de Beauce fut conquise ». La noblesse, comme le clergé d'ailleurs, eut de regrettables défections, mais ce qu'il y avait de plus grand et de plus vertueux, dans ces deux corps, resta toujours fidèle à la vraie religion. Nos archives civiles et religieuses sont là pour démontrer que la noblesse chartraine, comme la noblesse française en son immense majorité, demeura toujours ferme dans sa foi. Sur l'insuccès du Protestantisme en Beauce, voir : *Lettres Beauceronnes*, p. 175. *Bulletin de la Société Dunoise*, III, p. 275.

tout un plan d'attaque qui aurait assuré la victoire au grand Condé, s'il eut été à même d'entendre les conseils de ce stratège d'un nouveau genre.

« Frappé d'un avantage tout secondaire, Condé n'avait pas su découvrir des inconvénients, bien plus,des dangers, qui sautaient aux yeux, comme il devait bientôt en faire l'expérience. »

Attaquer la ville par la porte Drouaise, quelle faute !

M. Lher, il est vrai, se dément à la page suivante et développe les avantages réels, incontestables, de la position de Condé.

« Condé occupe fortement l'abbaye Saint-Jean, se rapproche des remparts ; de l'église Saint-Maurice, distante de 300 mètres de la porte Drouaise, il plonge dans la place et ne perd de vue aucun des mouvements des défenseurs, et si d'aventure quelque pauvre bourgeois se promène le long de la rive droite de l'Eure, dans la rue du Massacre (pourtant si encaissée), un coup d'arquebuse bien ajusté lui ôte à tout jamais l'envie de recommencer[1] (p. 22 et 23). » Ce n'était pas là sans doute un avantage à dédaigner.

Malgré tout, plus avisé que Condé, M. Lher préfère attaquer Chartres du côté de la porte des Epars ; la ville de ce côté ne s'élève pas en amphithéâtre, plus de maisons escarpées à prendre d'assaut après les remparts.

« Il n'était pas difficile d'établir de solides batteries de brèche, soit dans l'emplacement actuel de la banque ou de l'hôpital, soit plus près de la ville, dans le cimetière Saint-Thomas. Il était aisé de soustraire ces batteries à toutes les entreprises de la défense... enfin, la muraille abattue et franchie, c'est encore à revers qu'on prenait tous les ouvrages où les assiégés pouvaient essayer de concentrer leurs derniers efforts (p. 21). »

La théorie est facile, est-elle aussi vraie ?

[1] Lancelot, sieur de la Popelinière, gentilhomme gascon et huguenot, auteur d'une Histoire de France, imprimée par Abraham à Angoulême en 1581, apprécie grandement tous ces avantages.

« Les grosses pièces furent logées en teste pour battre la muraille de la porte Drouaize. Ce qu'ils firent aisément pour la commodité que leur donna une haute maison, où ils percèrent la muraille pour y avancer le nez des pièces et en tirer de là en toute seureté. Telles maisons prochaines trouvées entières servirent fort à leurs harquebuziers, qui couvers tiroyent sans cesse sur tous ceux qui se présentoyent aux murailles de la ville, soit qu'ils fissent la ronde ou autrement descouvers, et en tuèrent quelques uns, premier que Lignières y peust remédier, lequel y fit tendre des toiles, pour leur oster la vue de ce qu'on faisait dedans. » (1er vol. liv. 13. f. 47 vo).

LA CATHÉDRALE, VUE DU PONT-NEUF
entre la porte Drouaise et le Clos l'Evêque.

Du haut du clocher, pas un mouvement de l'assiégeant n'aurait échappé à la défense. Nulle maison pour se mettre à couvert, nul point élevé pour surveiller la ville. Un travail long et pénible aurait été nécessaire pour construire casemates et abris pour les hommes et l'artillerie, pour creuser des tranchées profondes, indispensables à l'approche de la ville.

Or, il fallait agir vite et sûrement. Ne voulant pas se faire décimer sur le plateau découvert des Epars par un ennemi bien protégé et non moins bien renseigné, Condé préféra porter l'attaque sur la porte Drouaise. Il avait peut-être certains obstacles particuliers à vaincre, mais il avançait avec plus de promptitude et de sûreté.

Henri IV, en 1591, tenta l'aventure contraire ; il lui fallut faire plusieurs tranchées de 6 pieds de profondeur, creuser des mines, toujours éventées. Après quarante jours de vains efforts, il dût changer de tactique, et renouveler l'attaque du côté de la porte Drouaise, à peu de choses près à l'endroit où Condé avait lui-même dirigé ses coups.

L'expérience d'Henri IV avait démontré l'excellence de la tactique de Condé et vengé celui-ci, trois siècles à l'avance, des remontrances moroses du général Lher.

C'est donc avec un très fort scepticisme que nous avons lu la note manuscrite sur l'organisation des assiégeants, ajoutée par M. Lher à l'exemplaire de sa brochure offert à la Société Archéologique. « Organisation militaire fort remarquable pour l'époque, dit-il, calquée sur leur organisation religieuse. Chaque église devait fournir une compagnie ; il va sans dire que les plus importantes en recrutaient plusieurs, tandis que les plus petites se réunissaient pour en former une. »

« Les compagnies d'un colloque constituaient un régiment, les régiments de chacune des 16 provinces synodales formaient un corps d'armée.

« C'était le système de la nation armée, tel que nous l'avons emprunté à la Prusse, il y a 25 ans. Il nous est difficile, pour des motifs qu'il ne convient pas (?) de développer ici, de voir dans ce fait une simple coïncidence ».

Comparer l'organisation moderne de nos armées à l'organisation huguenote du XVI[e] siècle ; donner celle-ci comme origine et modèle de celle-là est chose inattendue qu'il est inutile de réfuter.

En réalité l'organisation protestante est l'enfance de l'art, la plus primitive de toutes. Les Vendéens, en 1793, ne firent pas autre chose. Chaque paroisse suivait sa bannière ; chaque région formait ainsi un corps d'armée homogène, il est vrai, mais sans consistance et par suite sans discipline militaire. Ces armées se dissolvent aussi facilement qu'elles se forment. Nous l'avons vu sous les murs de Chartres comme on le vit plus tard en Vendée.

Encore une fois, la science militaire du pasteur Lher nous semble très contestable, puisqu'on la trouve si évidemment en défaut.

VII

Échec de Condé. — Ses véritables causes et circonstances.

Ce n'est donc pas à une faute de tactique qu'il faut attribuer l'insuccès de Condé.

Si l'on écarte l'intervention du Dieu des Armées et la protection de celle qui est forte comme une armée rangée en bataille, les historiens en reconnaissent deux causes.

D'abord la défense héroïque de Linières et des Chartrains. Celle-ci est trop bien décrite par Givès soit dans son manuscrit, soit dans la brochure que nous espérons rééditer bientôt pour la transcrire ici de nouveau[1].

Furieuses furent les premières attaques des protestants, mais on ne s'attendait pas à une telle résistance. On avait promis un triomphe facile, un riche butin, on trouvait une défense héroïque, désespérée, et l'on remportait de terribles coups.

[1] Mentionnons ici un fait que les auteurs chartrains n'ont pas fait assez valoir : Dans une sortie, les catholiques « chargeans les troupes des Vicomtes mirent en route les premiers, remportèrent deux enseignes en leur ville qu'ils pendirent au temple de Nostre Dame; comme faisoyent les anciens des dépouilles des ennemys. » (La Popelinière, f. 48).

Varillas dramatise ce fait d'armes : « Le hazard lui opposa (à d'Ardelay un pareil nombre d'enseignes calvinistes de même pays sous les trois vicomtes de Burniquet, Monclar et de Paulin... et l'occasion était favorable de décider laquelle de l'infanterie catholique ou de la calviniste était la meilleure, et on la prit des deux côtés avec une égale ardeur. Le combat fut long et sanglant, enfin les calvinistes lâchèrent pied et Ardelay remporta comme en triomphe, dans Chartres, deux de leurs enseignes : elles furent arborées dans l'église cathédrale ». (*Histoire de Charles* IX, p. 145).

Dupleix, Mézeray et plusieurs autres écrivains racontent également cet exploit.

Allemands, Saintongeois et autres se lassèrent vite et quittèrent la partie sans demander congé. Il ne fallait point passer ce fait sous silence, et malgré la honte qui pouvait en rejaillir sur les fuyards, l'avouer en toute sincérité.

Les assiégés s'aperçurent facilement de cette lassitude chez l'ennemi. Givès le consigne avec joie comme gage prochain de la victoire. Sous la date du mercredi 10 mars, il fait cette réflexion : « On asseura lors que les ennemis, voyans la force quy estoit en la place et la force de nos pièces et aussi la force de nos harquebuziers, et d'autre part leurs chefs ayant recongnu du hault des vignes et du clocher de St-Morice nos flancs et nos retranchemens, alors ils furent fort estonnez et esmeuz, voir quasi hors d'espérance de pouvoir entrer en la ville, n'osant aller à l'assault, lequel un chacun des nostres attendoit en bonne dévotion de vaillament résister et d'un courage grand, visage si allègre qu'ilz pensoient estre à la feste. »

De là, le désordre, les désertions, les mutineries que nous allons constater, et bientôt des propositions de trêve, avant même que la nouvelle des négociations qui se poursuivaient à Paris et allaient aboutir à une demande d'armistice et à la signature de la paix ne fussent connues dans le camp ni dans la ville.

« Le samedi, treiziesme mars, ils (les protestants) *nous firent parler de paix de peur principallement que nous tirassions plus sur eux*, et *au soir* de ce mesme jour, treiziesme dudit mois, arriva une trompette de la part du Roy, aportant lettre de Sa Majesté d'abstinance de guerre. »

De Lépinois dans son *Histoire de Chartres*, résume très bien tous ces faits : « On disait dans la ville que les chefs protestants avaient entamé des pourparlers avec M. de Linières. En effet, depuis trois jours, le camp de l'ennemi se dégarnissait et on pouvait suivre, pendant la nuit, du haut des clochers, le mouvement de retraite des lansquenets, à la lueur des flammes qui dévoraient Luisant, Mainvilliers, Saint-Julien du Coudray, Saint-Martin au Val et le Grand-Beaulieu[1]. (Tome II, p. 239). »

[1] Les différents historiens de Chartres sont unanimes sur ce point L'un des plus minutieux, Pintard, n'est pas moins explicite : « L'on avait tenu des conférences pour la paix pendant tout le temps du siège, et mesme l'on assure qu'elle avoit esté conclue dès le 2 (lisez le 12) du mesme moi de mars... Le prince de Condé n'en estoit pas éloigné, à cause... de la mutinerie des Allemands, faute de paye qu'il ne pouvoit leur fournir. » Mss. 1002 p. 426.

Devant cette affirmation si précise que dit M Lher : « Il y avait dès le 12 mars un ralentissement très marqué des opérations militaires. L'attaque de la porte Morard n'était pas sérieuse. Les assiégés attribuèrent cette inaction au découragement, qui, pensaient-ils, avait gagné l'armée huguenote ; la cause en était tout autre en réalité, et si, à ce moment, les soldats huguenots donnaient quelques signes de lassitude, c'est qu'ils avaient d'excellentes raisons pour prévoir la fin prochaine de la campagne. Des négociations avec la cour, etc. »

A qui donc pourra-t-on persuader que l'on tenait ainsi les soldats au courant des négociations ténébreuses des politiques, que tous avaient pénétré les secrets de Catherine de Médicis, que tous étaient diplomates dans cette armée réformée ? Les soldats comprenaient mieux les terribles coups d'épée et d'arquebuse qu'ils avaient reçus aux deux assauts si infructueux de la brèche. Tous leurs efforts avaient été vains, les espérances de butin déçues[1] ; furieux et découragés, ils se débandent et pillent les hameaux sans défense, et les chefs abandonnés, entament des négociations de paix. Voilà ce que disent les documents.

Lever le siège, assurer sa retraite contre toute poursuite de l'armée catholique, tel fut dès lors l'objectif de Condé. Il ignore les négociations de Paris, mais le danger est imminent et il y a péril en la demeure.

Il ne cède point au sentiment élevé de patriotisme et de soumission aux ordres de son souverain. En révolte ouverte contre le roi, il le combat à outrance, et ne dépose pas les armes. Son exode du pays Chartrain ne sera point pacifique. La rage au cœur, entraîné par la démoralisation d'une armée mutinée, vaincu par la résistance héroïque de la ville de Chartres, il se résout à des

[1] Que faut-il penser du désintéressement des soudarts allemands tant prôné par M. Lher ? Arrivés sur les frontières de la France, Condé ne peut tenir sa promesse ni verser la forte somme ; placés dans l'alternative de s'en retourner les mains vides, ou d'envahir la France à moitié gages, mais avec la perspective de nombreux pillages, les Germains n'hésitèrent pas. C'était d'une délicatesse douteuse, à l'instar du patriotisme des réformés français en cette circonstance. Les historiens, Mézeray entre autres, nous révèlent les reitres sous un tout autre jour : « Les reistres, gens ardens au butin, murmuroient que pour toutes les promesses qu'on leur avoit faites de les charger de richesses, on ne leur avoit pas seulement payé le quart de leurs montres » *Histoire de France*, Paris, 1685, p. 177[1].

démarches pénibles à son orgueil, mais nécessaires à sa sécurité. De lui-même donc, et de propos délibéré, le 13 mars, à la première heure, il s'abouche avec Linières.

Comment peut-on le représenter comme un sujet docile et soumis à un ordre royal, abandonnant avec grandeur d'âme un triomphe imminent, certain, qui aurait assuré la victoire de son parti, mis à sa merci le roi et l'armée catholique entière ? L'annonce même des préliminaires d'une paix si désastreuse pour les siens devait enflammer son courage et le pousser à des efforts nouveaux et désespérés dont le succès aurait changé la face des affaires et l'aurait lui-même placé au faîte du pouvoir, le second à côté du roi.

Mais sa position devant Chartres était souverainement périlleuse, la défaite était certaine ; le message inattendu de Paris lui permet de dissimuler, sous le voile de la soumission, la honte de sa retraite.

A la première nouvelle, devant une simple promesse encore douteuse, sans attendre la confirmation de cette paix, qui sera signée le 28 mars, il lève dès le 15 au matin le siège de Chartres. Mais il n'est pas soumis, et si les Chartrains observent scrupuleusement l'armistice et le laissent se retirer en toute sécurité, lui n'a pas déposé les armes. Il ne cesse de faire acte de guerre partout où l'espoir d'un succès facile et d'un riche butin peut se réaliser. Il brûle les églises et les villages dans la banlieue de Chartres et sur son parcours. Au mépris de la parole donnée, il assiège, pille et incendie Bonneval. Est-ce là « loyalement exécuter la clause de déposer les armes ? »

La véracité du témoignage de Givès sur la priorité des démarches de Condé sera pleinement démontrée si nous pouvons toucher du doigt la démoralisation de l'armée huguenote devant la résistance heureuse et triomphante des Chartrains.

Les témoignages des historiens que nous allons parcourir, trop nombreux peut-être et trop longs pour un aperçu ordinaire, mais nécessaires devant les dénégations précitées, prouveront abondamment cette assertion.

VIII

Témoignages des Historiens sur l'échec de Condé et ses causes.

De Thou, qui s'est toujours montré si partial pour les réformés et qui écrivait en 1589, l'avoue le premier.

Condé « y estoit contraint (à lever le siège) par la force et par « la nécessité. En effet, la pluspart des troupes de Saintonge et « de Poitou *s'estoient retirées sans demander congé au prince* de « Condé *et plusieurs menaçoient de faire la même chose.* De sorte « qu'il estoit à craindre que les troupes entières, suivant cet « exemple, n'abandonnassent leurs enseignes... le soldat man- « quoit d'argent et le plus souvent de vivres, les gentilshommes « esloignez de leurs maisons ressentoient des incommodités qui « n'estoient pas supportables .. Il estoit indubitable qu'on ne « pouvoit plus longtemps se tenir dans un camp, parce que « presque toutes les villes estoient contraintes et qu'on ne « pouvoit avoir des vivres ailleurs.

« C'est pourquoy ceux qui avoient le moins d'inclination pour « la paix, y consentirent enfin, contraints par la nécessité, et « quand on fut demeuré d'accord et qu'elle eut esté publiée dans « le camps le 23 mars, l'on leva le siège de Chartres[1] ».

Relevons de suite l'erreur de ce dernier passage ; le siège ne fut pas levé après le 23 mars, mais le 15 mars, ce n'est donc pas la signature de la paix qui fut cause de la levée du siège, mais la débandade de l'armée.

La Popelinière, qui était contemporain, n'est pas mieux renseigné. Après avoir raconté l'expédition de Houdan, il ajoute : « Ils se retirèrent au camp, auquel en peu de jours on envoya

[1] Histoire de M. de Thou, traduite par P. Du Ryer 1659, Paris, Augustin Courbé, t. 3, p. 113.

Voici le texte latin : « Condeus... vi et necessitate urgebatur, jam delapsis « plerisque Santonum et Pictonum copiis,non petita a Condeo venia,et ple- « risque se idem facturos minitantibus, ita ut metus ne, exemplo grassante, « cuncti, agmine facto, a signis discederent. . Aderant quidem Germani au- « xiliares..., in castris vero contineri haud diu posse et extra dubium erat, « fere infestis oppidis, nec suppetente aliunde annona, itaque tandem in « pacem qui minus volebant, vi coacti fuerunt. »

« asseurer le prince que Sa Majesté... ne demandoit que le repos « et union de tous ses sujets. A ceste cause, après quelques al- « lées et venues d'une part et d'autres, le prince, asseuré de la foy « et parole de Sa Majesté, au commandement de Sa Majesté, « leva le camp, licentia ses troupes tant françaises qu'étrangères.» Y aurait-il eu un mot d'ordre chez les protestants pour laisser croire que le siège ne fut levé qu'après la signature de la paix[1] ?

Jean de Serres, auteur protestant, dans son « *Recueil des choses mémorables avennes en France sous le règne de Henri III et Henri IV, depuis l'an 1547 jusqu'à 1597,* » imprimé en 1598, écrit, page 333 : « Avant que le siège fut levé de devant Chartres, il s'en estoit « allé des cornettes entières et plusieurs particuliers, sans « licence des supérieurs avoient prins la route de Saintonge et « de Poictou. Ceste humeur se glissa parmi l'infanterie, surtout « en celles des pays éloisgnez. . Aucuns de la noblesse (disoient) « qu'ils vouloyent faire retraite en leurs provinces pour la con- « servation de leurs familles saccagées par leurs ennemis. Les « gens de pied se plaignoyent aussy qu'on ne les payoit point et « qu'ordinairement ils avoyent disette de vivre, donc les chefs de « religion ne peuvent adhérer aux advertissements qu'ils eurent, « ni refuser la paix, pour ce qu'ils fussent demeurez trop faibles... « Leur raison fut que, le gros de leurs forces françaises les « abandonnant, ils seroient contraints de se mettre sur la « défensive. »

Varillas, *Histoire de Charles IX* (Paris, Claude Barbin, 1683) p. 145 : « L'impossibilité du parti Calviniste de continuer la « guerre étoit si grande que le prince et l'admiral n'étoient pas

[1] Nous avons déjà signalé le même fait à propos des gravures d'Hogenberg et de Périssim. Gravures et notices montrent la ville sur le point de succomber, mais ne disent rien de la défaite définitive de Condé ; — Ne pas « oser confesser la défaite de son parti » ne révèle pas beaucoup de grandeur d'âme — puis affirment que « le siège fut levé par suite de la paix dite la petite paix de Chartres ou la paix fourrée » (Auguste Langel, notice jointe à la gravure de Périssim). — Hogenberg dit également :

« Mais on en vint à conclure la paix.

C'est pour cela qu'ils se sont retirés. »

A ce propos sur le mot *battre, batterie*, M. Lher nous cherche une querelle d'allemand dont il est difficile de comprendre l'à-propos et la portée.

Enfin M. Lher n'écrit qu'avec peine les mots *succès, défaite* ; il décernerait volontiers aux combattants le prix *ex-æquo*. « Tout le monde a fait son devoir... gloria victis. » Et dans le *Tableau synoptique du Protestantisme à Chartres*, il range parmi les glorieux exploits de ses coreligionnaires le siège de Chartres.

« même assurez de se voir encore dans trois jours à la teste d'une « armée, car les soldats de Xaintonge et de Poictou qui avoient « esté les plus zélés pour la nouvelle religion durant la première « guerre, commençoient à déserter par bandes avec tant de « mépris de leurs chefs qu'ils n'attendoient pas même la nuit et « ne prenoient aucune précaution pour sortir du camp avec moins « d'éclat. Ceux qui demeuroient menaçoient à tout moment de « suivre les autres et empêchoient par là les principaux officiers « de leur rien commander de pénible. »

Mézeray, *Histoire de France*, Paris 1685. p. 177. « Déjà plusieurs « particuliers, mesme des cornettes toutes entières de Poitevins « et de Xaintongeais, s'étoient retirez sans demander congé, et « cette humeur passant dans l'infanterie, il y avoit à craindre « qu'en peu de jours les chefs se vissent tout seuls... D'autre « part, ils entendoient les gens de pied se plaindre qu'on ne les « payoit point, qu'ils manquoient de vivre... et les reistres, gens « ardens au butin, murmuroient de ce que pour toutes les pro- « messes qu'on leur avoit faites de les charger de richesses, « on ne leur avoit pas seulement payé le quart de leurs « montres. »

Dupleix, *Histoire de France*, t. 3, p. 691. « On avoit fait en- « tendre aux Allemans que cette ville (de Chartres) se rendroit « en peu de jours et, qu'étant prise, Paris seroit réduit à la faim, « de sorte que le roi seroit contraint ou de faire la paix au gré des « réformés, ou bien de donner bataille... mais en voyant que « déjà un mois s'étoit passé en ce siège... commencèrent à « murmurer et demander payement au prince. Avec cela, les « Français, lassés de suivre leurs chefs à leurs despens, et avec « toutes sortes d'incommodités, se retiroient et debandoient avec « congé et sans congé, tellement que tous ces accidents mena- « çoient le parti d'une désolation extrême. »

Davila, *Histoire des guerres civiles de France*, t. 1, p. 225. (Paris, Rocolet, 1657) : « La noblesse et les simples soldats se mirent à crier tous « d'une voix et à menacer le prince qu'ils « l'abandonneroient s'il ne vouloit entendre aux conditions (de « la paix). Le prince Casimir même, soit qu'il vit que les récom- « penses et les progrès ne respondoient point à l'espérance « qu'il avoit conçue, soit qu'il se promist par là de toucher les « montres qui luy estoient deues... »

« Après que (la paix) fut conclue, les ministres en firent « des invectives, en pleine chaire contre le prince de Condé, l'ac- « cusant de ce que pour retourner jouyr à la cour des délices et « des voluptez qui l'y attendoient, il témoignoit avoir l'esprit « trop changeant. »

Le sieur d'Aubigné, *Histoire Universelle*, 1616, Maillé (Saint-Jean d'Angély), Jean Moussat, imprimeur, p. 232.

« L'amiral remonstroit que cette paix (proposée) n'étoit que « pour sauver Chartres. Condé, désireux de la cour où il avoit « laissé quelque semence d'amourettes, se servit de ce que plu- « sieurs quittoyent l'armée pour faire la guerre en leur pays « avec plus de commodité, ou pour changer leurs labeurs en « plaisirs, quelques-uns sans demander congé. En ce rang n'es- « tans point oubliez les Xaintongeois et Poitevins, il alléguoit « les misères d'une armée non payée, à faute de quoy, il ne « pouvoit attendre que mutinerie d'Allemans. »

Henri Martin, *Histoire de France* : « Chartres tenait tou- « jours... Les gentilhommes protestants, à bout de ressources, « tourmentés par la pensée des dangers que couraient leurs « familles en leur absence, criaient d'accepter la paix offerte par « le roi. Des compagnies entières s'en retournaient sans congé ; « il était à craindre que l'argent de la cour ne finit par débaucher « une partie du reste. Les chefs durent céder à la nécessité. « Condé le fit avec assez d'insouciance, Coligny avec une « répugnance excessive et seulement à la dernière extrémité. »

IX

Caractère providentiel de la défaite de Condé.

Aucun de ces historiens, dont les plus autorisés sont favorables aux protestants, ne parle évidemment d'intervention surnaturelle.

Mais est-il téméraire d'attribuer à Dieu une large part dans les événements humains ?

Voir un général comme Condé[1] user vainement ses forces

[1] Certes nous n'accorderons pas à Louis Ier, prince de Condé (1530-1569), dont il s'agit ici, le génie du grand Condé, Louis II (1621-1685 ; mais il serait téméraire de nier sa capacité, son expérience militaire et sa bravoure.

contre une ville dépourvue de solides moyens de défense ; une armée aguerrie, ardente, enthousiaste, forte de 9,000 hommes, arrêtée par 5,200 combattants dont une forte partie n'était qu'une paisible milice bourgeoise, et se fondre après quelques jours de combats, découragée, éperdue, indisciplinée, n'écoutant ni la voix de ses chefs, ni les sentiments de l'honneur, s'avouer vaincue, quand tout lui faisait prévoir le succès, se rendre infidèle à ses engagements, quand tout le parti huguenot, les yeux fixés sur elle, attendait de son triomphe des avantages considérables pour imposer la paix, n'est-ce pas un fait humainement peu explicable ?

Qu'on ne dise pas en effet, comme ce bon La Noue que « la paix conclue renversa toutes les actions militaires » ni avec M. Lher (p. 30) que « d'après les traités, les huguenots devant déposer les armes, ils exécutèrent loyalement cette clause, dès le 15 mars la retraite commença ». Nous l'avons déjà fait remarquer plus haut, la paix ne fut point annoncée le 14, mais une simple suspension d'armes. La paix ne fut conclue que le 23 et signée le 28, quatorze jours après la levée du siège. Le prince de Condé était à Bonneval quand il la connut et la fit publier le 30 dans cette ville[1].

Entamer des pourparlers, recevoir la parole du souverain, qu'importe. A une révolte près, à un mépris de plus des ordres du roi, devant les intérêts majeurs de son parti et les avantages d'un succès certain, Condé n'aurait pas hésité[2]. Mais son armée était mutinée, démoralisée, en fuite, il dut se résigner de gré ou de force et lever le siège.

Les partisans, les ministres de la R. P. R. crièrent à la trahison et le couvrirent de mépris ; M. Lher lui-même n'a pas fait autre chose, bien qu'en termes différents.

Or cette débandade folle, historiquement prouvée d'une part, et de l'autre, si on y tient absolument, « l'incurie, la témérité, l'insigne légèreté de Condé », voilà de ces faiblesses qui ne sont

[1] *Le XVI^e siècle et les Valois, d'après les documents inédits du British Museum et du Record office*, par M. le comte de la Ferrière, Paris, Imprimerie Nat., 1879, p. 207 : « Le prince de Condé fit publier la paix à Bonneval, où il se trouvait, le 30 ».

[2] Et de fait, il n'a pas déposé les armes ; il continua la lutte et le pillage, comme nous le prouverons.

pas dans l'ordre ordinaire des choses humaines, et l'on peut appliquer ici les vers du poëte :

« Quos vult perdere Jupiter dementat. »

Pour expliquer leur défaite, les huguenots sont réduits à calomnier leurs chefs ; c'est un pauvre expédient.

Qu'on ne jette pas davantage le blâme sur les seuls mercenaires allemands, « qui soucieux avant tout d'aventures et d'argent, lorsque l'un et l'autre faisaient défaut, désertaient en masse. C'est ce qu'ils ont fait devant Chartres. »

D'après tous les historiens cités, les Saintongeais et Poitevins furent les premiers à partir, et cela sans congé, sans avis préalable ; les Allemands restèrent jusqu'au bout, indisciplinés sans doute, mais plus tenaces. « Les Allemands, dit la Popelinière, se retirèrent sous la charge du prince Casimir par l'Hurepois, la vallée d'Aglan et la Bourgogne, suivant presque les mêmes brisées de leur venue, de laquelle traversant la Lorraine, *conduisant leur chef* jusques à Hildebert, où le prince d'Orange les attendoit pour leur donner appointement. » Quelle discipline, grand Dieu, et quelle merveilleuse organisation qu'une armée conduisant ses chefs ! et voilà les soldats qu'on nous présente comme « les plus grands de l'Europpe ! »

X

Confiance des Chartrains en Notre-Dame

Les Chartrains étaient fort confiants en leur dame, la Vierge de Chartres. Ils furent vainqueurs contre toutes les probabilités. Ils attribuèrent leur délivrance à l'intervention de Marie et à l'action de la Providence ; c'était leur droit et leur devoir. Il n'y a point de déshonneur, tout au contraire, à rendre gloire à Dieu de ses faveurs, et l'action cachée ou visible du Très-Haut n'enlève rien aux mérites ni à la valeur de nos actes et de nos efforts.

Il plaît à M. Lher de tourner en dérision la confiance séculaire des Chartrains dans la protection de leur Dame, si bien appelée *Tutela Carnutum*.

Pour lui c'est « une histoire à dormir debout. » (p. 34)[1]. Que nous importe ! Nous n'avons nul besoin de son assentiment pour être absolument certain qu'une mère peut avoir quelque heureuse influence sur son fils, et que le Christ conserve dans le ciel quelque déférence pour Marie sa mère. En tous cas, il est mal fondé à prétendre que Givès ne dit rien de cette protection surnaturelle. Il n'a pas lu attentivement, et c'est un tort grave dans la circonstance, les réflexions du chroniqueur à la fin de son récit. Nous allons les lui remettre sous les yeux.

« Je ne veux pareillement oublier que en telle extrémité et pendant le siège il y avoit plusieurs personnes de la ville et gens notables lesquels se confiand plus en la miséricorde de Dieu que non pas à la force humaine faisoient continuelles prières et oraisons à Dieu pour la délivrance de la ville, de sorte qu'il est à présumer, veu la faiblesse de la place où estoit la brèche, que, sans la grande bonté et miséricorde de nostre Dieu et les prières, comme dit est, de la Vierge et des saints elleuz, nous estions en grand branle de tomber es mains des ennemis, de sorte qu'il faut dire que cecy a esté faict de Dieu et que sest une chose admirable en nos yeux. »

Ce sentiment beaucoup plus chrétien et plus vrai ne devrait pas être chose inconnue même d'un ministre prétendu réformé du pur évangile[2].

[1] Après cette déclaration, il se hâte de ratiociner l'argutie suivante : « Nous n'insisterions pas sur cette histoire à dormir debout, si elle... ne démontrait d'une manière inattendue combien était grande la précision du tir des huguenots. » Mais si l'histoire est de pure invention, elle ne prouve rien ; et si elle prouve quelque chose, elle est donc vraie. Mauvais soldats ou soldats sacrilèges, ces huguenots, telle est la conséquence de l'anecdote.

Nous ne reviendrons pas d'ailleurs sur la préservation de la statue de la Vierge de la porte Drouaise. M. Lher n'ignore pas la haine des siens pour les saintes images ; il l'avoue implicitement dans la citation ci-dessus, tellement sont évidents les témoignages des contemporains que nous avons produits dans notre première étude.

[2] Quant à la Chapelle de la Brèche édifiée de nos jours sur l'emplacement de celle « que les Chartrains éprouvèrent le besoin de construire en 1599 », malgré ses défauts, avouons qu'elle n'est pas inférieure aux temples réformés que les calvinistes chartrains, en grande partie étrangers d'ailleurs, ont éprouvé le besoin de construire en nos murs, à Pont Tranchefêtu, à Marsauceux, Gaubert, etc. Ce n'est point dans les constructions huguenotes qu'on trouvera jamais un modèle d'architecture religieuse.

XI

Déprédations, pillages et cruautés des huguenots dans le pays Chartrain en 1568

Mais cette armée huguenote, vaincue, battant en retraite, fut-elle respectueuse du droit des gens et des lois de la guerre ?

Est-ce à tort qu'on l'accuse d'avoir, sans motif de guerre et par pur vandalisme, incendié les monuments, en particulier les églises et commis des atrocités ?

« Nous affirmons en effet, dit M. Lher, que, pendant le siège de Chartres, on n'a pas eu de cruautés à reprocher aux huguenots (p. 31). » « Les huguenots devaient déposer les armes ; ils exécutèrent loyalement cette clause (p. 30) ».

Ces affirmations absolues qui s'étendaient évidemment aux mouvements de l'armée qui ont précédé et suivi le siège, méritaient d'être appuyées sur des preuves solides. L'unanimité des témoignages des contemporains catholiques est déjà bien accablante, surtout en présence du mutisme absolu des historiens protestants. M. Lher est-il mieux avisé ?

Aux documents contemporains que nous avons relevés, oppose-t-il d'autres documents d'autorité égale ou supérieure ? Inutile d'en chercher la moindre trace dans son opuscule. Il affirme toujours et ne prouve jamais.

Nous ne remonterons pas à l'horrible massacre des moines de Thiron en 1562 ; nous ne descendrons pas aux vengeances cruelles exercées à Chartres après le siège de 1591 ; nous nous bornerons au siège de 1568 et aux faits annexes.

Nous avions cité, avec une certaine réserve, mais sans hésitation, les cruautés exercées sur plusieurs prêtres catholiques à qui l'on fit subir le supplice du feu dans l'église des Filles-Dieu[1]. Nous avions reproduit tout au long le témoignage d'une des victimes, publié par Nicolas Lefebure, 20 ans à peine après la mort de celle-ci.

[1] Par opposition les prisonniers huguenots étaient « enfermés dans les celliers de Loens, où ils ne manquèrent de rien. » (Lher, p. 26).

Qu'oppose M. Lher à ce témoignage ? Il cite en entier notre page, et sans plus rien dire, il ajoute : « *Et nunc erudimini...* Mais qu'a bien pu devenir le fameux gril ? » (p. 32).

Il nous sera facile de le satisfaire sur le même ton et avec non moins d'autorité :

Le gril, mais il a été recueilli sans doute avec grand soin par Théodore de Bèze ou Calvin, et déposé par eux à Genève, dans le musée de la Réforme, à côté du dernier brandon du bûcher de Michel Servet, et de la hache qui trancha la tête de Michel Spifame, le chanoine apostat de Chartres, l'un et l'autre, condamnés et mis à mort pour n'être pas en tous points du même avis que le doux Calvin. « *Et nunc erudimini.*[1] »

Les églises du pays chartrain ont elles été brûlées et saccagées sans motifs plausibles de guerre ?

L'enquête sans doute est difficile à trois siècles de distance, mais non pas absolument impossible. « Dans les campagnes, qui n'avaient pas, comme les grandes villes, une administration municipale et des archives, il ne reste plus de tous ces pillages que des traces d'incendies sur les bâtiments, derniers et rares témoins de ces temps malheureux.[2] »

D'après cette juste réflexion, on ne sera pas étonné si les documents contemporains écrits sont rares, mais ils sont cependant assez nombreux pour corroborer les traditions locales, et donner à celles-ci une valeur historique indéniable.

Autre observation non moins importante : Il est peu de nos

[1] M. Lher nous demandera sans doute avec la même bonne foi l'acte notarié par lequel Condé aurait vendu à l'avance le plomb de la cathédrale. Nous lui abandonnons volontiers la gloire de découvrir le nom et les minutes de ce précieux tabellion aux gages des huguenots.

Qu'il se contente pour aujourd'hui des historiens chartrains, Souchet, Pintard, et autres : « Les huguenots s'attendoient bien d'en faire un très grand butin ou pillage de la ville, à cause des richesses qu'ils s'imaginoient devoir y trouver, tant dedans l'église cathédrale qu'ailleurs. Le prince de Condé avait déjà vendu le plomb dont elle est couverte, mais il ne put le livrer. » (Souchet, IV, p. 70).

« La ville de Chartres fut ainsy délivrée d'un siège qui sembloit ne pouvoir se terminer que par le pillage des choses les plus saintes et par un saccagement que les huguenots se promettoient. L'on dit mesme que le prince de Condé avoit déjà vendu par avance le plomb de la couverture de l'église de Notre-Dame. » (Pintard, mss. 1012, p. 427).

[2] M. Rabouin, *Etude sur Landes*, *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1898, p. 119.

églises qui n'aient été en tout ou en partie restaurées, agrandies ou transformées à la fin du XVI[e] siècle, dans le style ogival flamboyant de la dernière période. Pourquoi cette restauration quasi générale, si elle n'eut été rendue nécessaire par les ruines, les pillages et les incendies ?

Linières, pour la défense de la ville dont il était chargé, avait résolu de l'isoler des constructions trop rapprochées qui auraient pu servir d'asile à l'ennemi, lui offrir un abri pour l'attaque, etc. Les Cordeliers, Saint-Jean, Saint-Maurice étaient du nombre, avec quelques habitations particulières. Le feu y fut allumé par ses ordres, mais, sauf les couvents des Cordeliers et de Saint-Jean qui furent en grande partie détruits, le feu fut partout éteint par les habitants malavisés, et par les huguenots qui investissaient la ville[1]. Saint-Jean et surtout Saint-Maurice furent occupés par l'ennemi au grand dam et péril des assiégés. Remarquons en passant que les religieux ne firent aucun obstacle et sacrifièrent généreusement leur maison pour la défense de la patrie. A peine si plus tard les Cordeliers reçurent une légère indemnité avec un emplacement nouveau dans l'enceinte ; les religieux de Saint-Jean s'étaient retirés dans leur prieuré Saint-Etienne, l'abbaye fut abandonnée pour toujours.

Qu'il nous soit permis de constater pièces en mains, les destructions faites par les huguenots, et avant tout recueillons les aveux échappés à la plume des adversaires.

Après avoir raconté l'occupation de Saint-Barthélemy et de Saint-Cheron, M. Lher ajoute : « On détruisait les églises inutiles pour l'attaque ou du moins on les endommageait..., car après le siège, les bois, les tuiles et même les cloches provenant de la démolition de Saint-Barthélemy servirent à restaurer Saint-Cheron » (p. 19)[2].

[1] La Popelinière le raconte avec détail : « Linières fist mettre le feu en l'abbaye Saint Jean, aux Cordeliers et en plusieurs autres édifices, qui ne pouvoyent, restans entiers, qu'apporter grand avantage aux protestants ; lesquels pour empescher l'effet, y courent de toutes parts et contraignent ces boutefeux et leur scorte (escorte) se retirer au grand pas et abandonner les moins inganbes sur la place. »

[2] Pour Saint-Cheron, la *Gallia Christiana* et Fisquet affirment qu'en 1568 « les hérétiques qui assiégeaient la ville de Chartres, brûlèrent l'église et « le monastère »

L'Histoire de Saint-Chéron, par un religieux de l'abbaye (Biblioth. de

Ces deux églises furent donc en partie détruites sans motif de guerre par les huguenots.

« Dès le 15 mars, la retraite commença ; préalablement, on avait ruiné les léproseries de Saint-Georges de la Banlieue et du Grand-Beaulieu (brûlé le 13 mars,)[1]. C'est à cela que se bornèrent les destructions systématiques, si tant est qu'elles aient eu ce caractère, ce qui n'est nullement prouvé (p. 30). » Malgré cette dernière et timide restriction, l'aveu est à recueillir. La destruction systématique n'est pas douteuse. Le Grand Beaulieu, distant de plus de deux kilomètres, et la petite chapelle de Saint-Georges ne gênaient en rien l'attaque.

Saint-Jean fut de nouveau brûlé le 6 mars par les huguenots, dit le Papier journal de Saint-Martin. M. Lher s'en étonne, car « cette abbaye servait de réduit aux troupes huguenotes. Il serait assez étrange par conséquent qu'elles y aient mis le feu (p. 30). »

Oui, pendant le temps de leur séjour; mais dès le 7 les assiégeants portèrent leurs coups de l'autre côté de la porte Drouaise, vers la tour des Herses de Léthimières, et leurs batteries placées au clos l'Evêque et aux Filles-Dieu[2] agirent vigoureusement le 8.

Chartres, mss. 1146 fol. 12 v°) nous donne le détail de ce brigandage : « Pour la troisième et dernière fois, les Hérétiques conduits par le prince de Condé y mirent encore le feu, le premier jour de mars 1568, et ruinèrent les cloîtres des religieux, rompirent et cassèrent les images, ... tirèrent à coups de mousquets contre les figures peintes contre les murailles, et, en l'année 1640, elle a été entièrement rebâtie, couverte d'ardoise et rendue propre pour y célébrer et chanter le service divin. »

[1] Sur la requête de M. Berthaud, sieur de Villemor, prieur et administrateur du Grand-Beaulieu, il fut décidé par les syndics, le 19 juillet 1569 « que la somme de 500 livres seroit employée pour les restauration et réparation de l'église, maisons et édifices démolis, brûlés et ruisnés durant les guerres jusqu'à ce qu'ils soient remis en bonne et commode réparation. » 13 octobre, nouvelle décision « d'employer et faire employer par chacun an aux réparations des églises et édiffices dépendant dudit prieuré, la somme de 500 livres par chacun an, jusqu'à ce que les choses soient restaurées et rétablies comme elles étoient auparavant les troubles avenus en ce royaume pour le fait de la religion. » (Registres des Echevins)

[2] Le clos l'Evêque se divisait en deux parties, le clos de vignes et le jardin. Ce dernier conserve encore quelques restes de ses anciens propriétaires, les évêques de Chartres. Mgr. de Neuville de Villeroy (1657-1690) y fit construire un petit pavillon qui existe toujours. Ses armes étaient au-dessus de la porte, comme sur les deux pieds-droits du grand portail du clos, et probablement sur la litre seigneuriale de la fuye à pigeons.

Le clos l'Evêque fut vendu le 22 février 1793, comme bien national par

CLOS L'ÉVÈQUE, DANS LEQUEL CONDÉ DRESSA SON CAMP.

(A gauche, pied-à-terre de l'Évêque ; à droite, colombier).

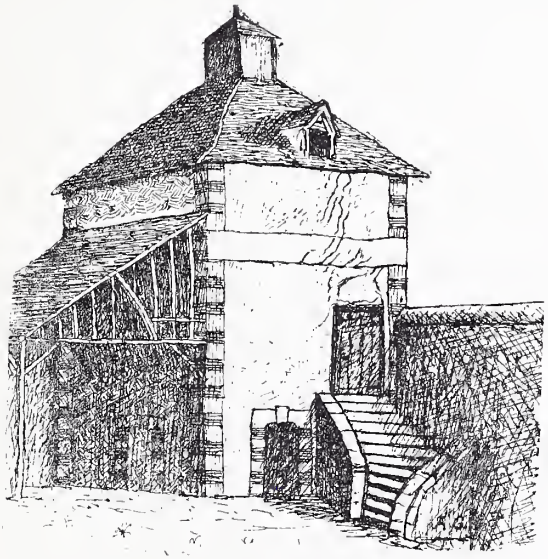

COLOMBIER DU CLOS L'ÉVÊQUE.

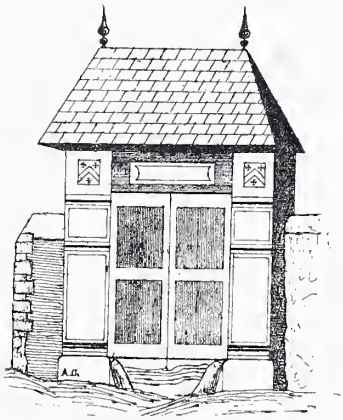

PORTAIL MODERNE ET PORTAIL ANCIEN DU CLOS L'ÉVÊQUE.

L'abbaye de Saint-Jean leur devenant inutile, ils la brûlèrent. Nous savons par le témoignage du protestant La Popelinière que Lignières n'avait pas réussi à la détruire lui-même, et pour cause.

Saint Martin-au-Val fut brûlé le 12. Les défections étaient alors déjà nombreuses, l'attaque languissait, Saint-Martin, ne pouvant plus être occupé, fut incendié comme inutile.

Le témoignage du « Papier Journal de Saint-Martin » qui consignait au jour le jour ces tristes événements, est donc entièrement justifié. Nous y reviendrons.

Voici maintenant un passage de « l'Histoire manuscrite de l'église collégiale et parochialle de Saint-Maurice-les-Chartres » (Mss. de la *Société Archéologique*, ch. 6).

« Nous lisons dans les *Annales de Chartres* qu'en l'an 1568, le prince de Condé se réfugia dans cette église avec une armée, afin de mieux battre les murailles de la ville. Il planta son canon dans la haute tour et le clocher dudit temple, de quoy le gouverneur de la ville estant adverti, commenda de renverser le clocher et tour à coups de canons, où Dieu fit un miracle à l'endroit du prince persécuteur, car il ne fut pas plustot descendu que ès mesmes instans, la tour fut démolie, ce qui augmenta sa fureur, de sorte qu'il mit le feu dans la charpente et couverture de l'église, afin d'exciter les habitants de la paroisse à contribuer une somme d'argent pour éviter la ruine fondamentale de leur église; c'estoit aussi afin d'obliger les citoiens de la ville à sortir et venir à composition. Les autels de cette église furent aussi ruinés par les soldats du prince et ont estés réédifiés par la dévotion des particuliers. »

Le 11 mars, quand les défections se produisaient, « les Huguenots ont brûlé Luisant, Mainvilliers, Saint-Julian du Coudray

Pierre Meslier trésorier de la commune de Chartres, qui le céda le 9 août à Jérôme Guillard, procureur près la cour de justice criminelle de Chartres. Guillard le laissa à ses trois fils, François, Ferney, et Emile, nés de son mariage avec Joséphine Désirée Félicité Marceau.

Ceux-ci vendirent successivement leur part à M. Colas (1819 à 1821) ; depuis le 26 février 1898, le jardin de l'Evèque est la propriété de M. Tissier et consorts, et sert de parc de récréation aux élèves de l'Institution Notre-Dame.

Les gravures ci-jointes représentent l'ancien pavillon épiscopal, la fuie, le portail d'entrée avec les armes de Mgr. de Neuville, d'après un plan de la ville de Chartres dédié à M. d'Armenonville, gouverneur vers 1732, et le portail actuel caché sous les grands maronniers. Ces trois derniers, page 31, ont été dessinés par M. Gérondeau.

(et non Saint-Jean) et plusieurs autres paroisses », dit expressément le *Livre Journal de Saint-Martin*.

M. Lher trouve que tout est vague dans ces allégations. Certes il est difficile. On ne peut cependant exiger une affirmation plus catégorique.

« Que signifie le mot paroisse, poursuit M. Lher ? S'agit-il des églises, qui n'en portent d'ailleurs guère de traces, ou des chaumières ? S'agit-il de destructions totales ou partielles ? (p. 30) ».

Et qu'importe après tout, églises ou chaumières, les unes comme les autres avaient droit au respect, et les lois de la guerre, surtout quand on prétend « qu'on a exécuté loyalement les traités », exigeaient la stricte sauvegarde des biens des non-belligérants. En brûlant les églises et les chaumières où ils n'avaient trouvé aucune hostilité, aucune résistance, les protestants ont violé le droit des gens.

Et les traces ?

M. Lher aurait-il voulu que les catholiques fussent restés indéfiniment inactifs devant les ruines accumulées, afin de le convaincre après trois siècles, des méfaits de ses coreligionnaires.

Les chaumières brûlées ont été reconstruites de fond en comble, et peut-être devons-nous à cet incendie l'isolement actuel des deux églises du Coudray et de Mainvilliers, les habitants, une fois la paix rétablie, ayant préféré se rapprocher de la ville.

C'est ainsi qu'après la bataille de Dreux, en 1562, Luray, Saint-Denis de Moronval etc., disparurent entièrement, laissant l'église seule, debout, dans l'isolement. Orrouer, à côté de Chartres, est dans le même cas, sans que nous puissions dire à quelle époque précise, 1568 ou 1591, le bourg fut détruit.

Les traces ?. M. Lher n'a sans doute pas visité ces églises. Pourtant à Mainvilliers, à Luisant, au Coudray, à Orrouer, à Lèves, à Lucé, il trouvera des transformations considérables. Les fenêtres ouvertes en style ogival de la dernière période, les charpentes, les voûtes, avec entraits en bois, construites et ornées dans le goût de la fin du XVI^e^ siècle.

Si les notaires n'ont pas été convoqués pour dresser procès-verbal de chaque incendie, les monuments, les pierres prennent une voix pour proclamer la vérité.

M. Lher décrit, (pages 37 et 38), comme s'il en eut fait la décou-

SIÈGE DE CHA

Par l'armée protestante, sous le commandemen

Copie d'un ancien tableau original, apparte

(*Henri Garnier del.*)

1. Notre-Dame.
2. L'Evêché.
3. Hôtel-Dieu.
4. Saint-Piat.
5. Ancien Vidame.
6. Saint-Etienne.
7. Saint-Nicolas.
8. Couvent des Jacobins.
9. Sainte Foy.
10. Tour le Roy ou ancien château des comtes.
11. Maison de Ville.
12. Saint-Martin.
13. Saint-Saturnin.
14. Les Halles.
15. Saint-Michel.
16. Saint-Aignan.
17. Saint-Vincent.
18. Saint-Hilaire.
19. Saint-Père en Val.
20. Saint-Eman.
21. Saint-André.
22. Massacre ou Tuerie.
23. Rivière d'Eure.
24. Porte Guillaume.
25. — Drouaize.
26. — Saint-Jean.
27. — Chatelet.
28. — des Epars.
29. — Saint-Michel.
30. — Moral.
31. — aux Cornus.
32. — du château ou Inboust.

TRES EN 1568

u prince de Condé et d'Andelot de Coligny.

nt aujourd'hui à la Société Archéologique.

33. Saint-Cheron.
34. Saint-Barthélemy.
35. Filles Dieu.
36. La Brèche.
37. Tour des Herses presque détruite.
38. Saint-Moricc.
39. Faubourg Saint-Jean.
40. Hôpital Saint-Julien (aveugles).
41. Couvent de Saint-Jean.
42. — Saint-Thomas.
43. — des Cordeliers.
44. — Saint-Martin au Val.
45. — Saint-Lubin ou Vieux Capucins.
46. Faubourg des Epars.
47. Saint-Briec.
48. Faubourg de la porte Guillaume.
49. Faubourg dela porte Moral.
50. Lansquenets.
51. Luisant.
52. Lucé.
53. Mainvilliers.
54. Tente du prince de Condé.
55. Ant. de Linières, gouverneur.
56. La Huguenote.
57. Fontaine Saint-André.
58. Chatelet ou Vidame.
59. Maison du clos l'Evêque.
60. Le capitaine Jacques.
61. Le capitaine Monareeaux.

verte, deux plans de la ville de Chartres pendant le siège de 1568. Il eut gagné beaucoup à en connaître les deux lithographies publiées par Garnier en 1849. « Les numéros d'ordre placés en différents endroits, qui renvoient à une invisible légende, » à son avis, seraient devenus pour lui très intelligibles. Nos amis seront heureux d'en trouver ici la reproduction.

Dans ces plans « le souci de l'exactitude historique et topographique est très sensible » ; il y a donc là un témoignage contemporain digne de foi.

Le tableau représente évidemment la fin du siège. Condé a sa tente dans le Clos-l'Evêque, son armée occupe les Filles-Dieu.

« Tout le siège est raconté dans cette page unique, on voit les églises en flammes, les croix renversées, la brèche est faite, mais le canon tire encore. »

Quelles sont ces églises en flammes ? Numéro 33, Saint-Cheron ; 34, Saint-Barthélemy ; 40, Saint-Julien ; 41, Saint-Jean ; 53, Mainvilliers (on y voit une flèche élancée, qui n'a jamais été rétablie) ; 51 Luisant ; 52, Lucé ; 43, les Cordeliers (il y avait sans doute encore quelque chose à détruire).

Voici pour la banlieue de Chartres.

A l'arrivée et au départ, l'ennemi fut-il plus réservé ?

Ce qu'il fit au loin, à Blois, Orléans[1], etc. pourrait être allégué ; nous resterons dans le pays Chartrain.

[1] « Toutes les églises de notre Beauce orléannaise ont été mises à mal par les Huguenots. L'église de Bazoche en Dunois qui vient de disparaître a porté jusqu'à son dernier jour des traces très visibles de l'incendie qu'ils y allumèrent. Péronville avait caché des traces semblables sous une couche de badigeon ; on les retrouva en détruisant la vieille église (1882). Les traces d'incendie sont encore faciles à reconnaître dans le clocher de Terminiers et dans plusieurs autres églises. Or la tradition est invariable ; c'est l'œuvre des protestants. L'histoire nous apprend que ces redoutables religionnaires exercèrent leur rage destructive dans l'Orléannais surtout en 1567 et 1568 ; ils y dévastèrent plus de 300 églises, d'après l'*Histoire du diocèse d'Orléans*, par l'abbé Duchâteau, p. 253 et suivantes. » (Note de M. l'abbé Sainsot, doyen de Terminiers).

« En 1563, le prince de Condé, à la tête d'un parti de Huguenots, ravagea le Gatinais, enleva Ferrières d'assaut et livra la ville pendant trois jours aux fureurs de la soldatesque. Les reliques furent profanées, le trésor de l'abbaye fut dévalisé, et moins d'un an après, les protestants, revenant à la charge assassinèrent plusieurs moines à coup d'épée et de pistolet, pillèrent les églises de Ferrières, et les incendièrent avec les archives et la bibliothèque du monastère.

« Ni la ville ni l'abbaye ne se relevèrent jamais d'un pareil désastre. »

Condé passa par Jouy ; il n'y éprouva aucune résistance ; il n'avait donc aucun motif de guerre pour incendier l'église. Cependant le fait est constaté par le registre des baptêmes de 1570-1578, en note : « Antiquiores codices incipiunt anno 1570. Ratio defectus anteriorum est quia ecclesia per duellum hereticorum sub duce Condeto combusta fuit anno 1568. » (*Inventaire des Archives d'Eure-et-Loir*, E. suppl. vol. B, p. 98, notes).

M. Lher le reconnaît, p. 18 : « L'église de Jouy est en flammes : cet incendie, à vrai dire, n'a pas été bien terrible. Il n'a pas ébranlé les murs du XII[e] siècle de l'église, il n'a pas effondré ses fenêtres en plein cintre. Il en est de cette destruction comme de beaucoup d'autres, à propos desquelles les diatribes de certains écrivains sur le vandalisme incorrigible et la sauvage fureur de ces monstres de huguenots sont au moins déplacées. »

Que penser de la réflexion ?

Brûler une église, sa toiture, son clocher, son mobilier, briser autels, statues, etc., ce n'est rien, si les murs restent debout. Il faut au pasteur réformé une ruine complète, qu'il ne reste pierre sur pierre ; à cette condition seule l'incendie sera terrible.

Et vous, bons Chartrains, vous étiez consternés en 1836, après l'incendie de votre cathédrale. La toiture était entièrement consumée, les cloches fondues. Mais consolez-vous ; « cet incendie, à vrai dire, n'a pas été bien terrible. Il n'a pas ébranlé les murs du XIII[e] siècle de l'église, il n'a pas effondré les fenêtres ogivales. » Que dis-je ! vos vitraux sont demeurés intacts, vous aviez tort de vous plaindre. La ruine eut été satisfaisante sans doute pour le pasteur protestant du XIX[e] siècle, si la cathédrale eut été réduite à l'état d'ombre informe, méconnaissable, transparente, telle qu'il la représente page 14 de sa brochure[1].

(Henri de Cardonne : « *Le Berceau du Christianisme en France* ». *Le Correspondant*, 25 août 1898, p. 804, d'après D. Morin, prieur de l'abbaye de Ferrières : *Naissance miraculeuse de la chapelle de Bethléem à Ferrières du Gatinais.*)

[1] M. Lher serait-il du même avis qu'un pasteur F. Puaux, qui, invité par le pasteur Cailliate à inaugurer le temple de Chartres, ne voyait qu'avec horreur la magnifique statuaire de la cathédrale et aurait porté volontiers le marteau sur chacun de ces chefs-d'œuvre : « Splendide cathédrale, disait-il, sur les murs de laquelle son clergé n'oserait pas, en face de sa Vierge noire, graver ces paroles que Dieu prononça du haut du Sinaï : Tu ne feras aucune image taillée. » D'où il devait conclure à la destruction de ces idoles *adorées* (!) par les catholiques. (*Le protestantisme à Chartres*. Alais, typographie et lithographie de A. Veirun, brochure de 16 pages in-8°).

Dieu merci, l'interprétation personnelle des écritures subit aussi chez

Le dessinateur, qui est M. Lher lui-même, n'a certes point recherché l'exactitude ; la cathédrale ne se présente pas ainsi, et dans le lointain le plus vaporeux, elle conserve ses contours gracieux et artistiques.

M. Lher continue : « Souchez (dont le témoignage a la valeur des documents contemporains » p. 16, note) mentionne également l'église de Morancez ; c'est un digne pendant de Jouy » (p. 30).

Ceci équivaut à un aveu.

A côté de Jouy, Gasville fut également brûlé ; on trouve encore dans le clocher des poutres portant trace de feu, et on lit sur la couverture du registre de 1604 à 1615 une note semblable à celle de Jouy : « Antiquiores codices incipiunt anno 1570 ; ratio defectus anteriorum est quia ecclesia per duellum hæreticorum sub duce Condeio combusta fuit. » (Lefevre, *Dictionnaire des communes et des hameaux*, 1856, p. 20, note 7). Les curés voisins consignèrent par une note commune un désastre commun.

Une des colonnes de l'armée de Condé fit sa retraite par Nogent-le-Rotrou. En effet « le 17 mars 1568, les huguenots pénétrèrent dans Nogent. Ils brûlèrent l'église Saint-Jean, les images, les autels furent renversés, les grilles et les serrures furent brisées, les vitres et les 3 cloches fondirent et les ornements furent volés. » (Note de M. Marquis, consulter *Nogent-le-Rotrou*, par A. Moutier, p. 45).

La *Chronique de Tyron*, en partie imprimée par *M. Gouverneur* dans ses *Essais sur le Perche*, p. 387, nous fait un tableau terrible des cruautés huguenotes : « L'an 1568, les huguenots en armes recommencent à infester le Perche. Ils voyagent par bandes qui pillent, vollent et violent les femmes et les filles, chasteaux églizes et monastères. Les chasteaux de Beaumont et de Nogent-le-Rotrou furent mis à sac, et l'église de Saint-Jean esgalement bruslée. C'étoit horreur à voir des femmes, qui suivoient ces voleurs, se parer des hardes des chastelaines despouillées ainsi que des ornements d'église.

Signé : Frère JOURDAIN. »

Saint-Denis-les-Puits se trouvait sur leur passage, il fut

nos frères égarés des variations continuelles comme le protestantisme lui-même, et aujourd'hui, en Angleterre surtout, les réformés adoptent de nouveau les images et les statues des saints.

brûlé. Le 6 octobre 1568, les échevins de Chartres prenaient la décision suivante : « Sur la requête des habitans de la paroisse des Puits, dont le village a esté bruslé lors du siège, et en faveur desquels M. de Ligneris a escrit à MM. les échevins, il est ordonné que ladite paroisse des Puits sera déchargée de six septiers de bled et deux septiers d'avoine à quoi elle avoit été taxée pour sa part de la quantité de bled et avoine que le roi demande par lettres patentes du dernier août. »

Ver-les-Chartres, d'après la tradition locale, eut son église incendiée ; les registres furent brûlés en mars 1568[1], en même temps que l'église dont la restauration, constatée en 1571, 1577, est terminée en 1578[1].

L'abbaye de Coulombs fut pillée :

« Le prince de Condé, chef des huguenots, vint faire le siège de Chartres en 1568. A l'approche de son armée, les moines s'empressèrent de prendre la fuite et bien leur en prit ; car une partie des troupes huguenotes vint à Coulombs et y séjourna 17 jours. L'abbaye fut pillée et brûlée en partie ; l'argenterie de l'église fut enlevée, les images consumées par le feu. Les soldats portèrent la fureur jusqu'à ouvrir les tombeaux et à faire brûler les ossements qu'ils en retirèrent.

« Il y avait sur un des pilliers du cloître une statue en pierre de saint Benoît ; les soldats voulurent la briser comme le reste. En tombant, la tête de la statue écrasa l'un des profanateurs, ce qui épouvanta tellement les autres, qu'ils se retirèrent avec précipitation. Ainsi fut délivrée l'abbaye de Coulombs. » (*Mémoires de la Société arch.* de Chartres, IV, p. 78)[2].

Condé ne le céda pas à ses lieutenants. Parvenu à Bonneval, où il publiait la paix dite de Longjumeau le 30 mars, il laissa piller l'abbaye : « Un party considérable exerça dans le mesme temps

[1] Voici la note inscrite sur le registre : « 1568, accepi possessionem beneficii. — Depuis ma possession jusqu'au mois de mars ensuivant, les registres furent brûlés. Signé : BELOT. »

[2] « Quum Ludovicus princeps Condæus ad obsidendum Carnotum copias educeret, partium ejus duces calvinistæ monasterium interceperunt, quidquid obviam fuit diripuerunt, expilarunt basilicæ sacella, sacras vestes, sanctorum imagines, sepultorum tumulos, ossa, cineres, et quid non (si beatissimæ virginis iconem eorum furori subductam excipias) asportarunt, conspurcaverunt, aut profano dissiparunt incendio ? Quum vero lapideam sancti Benedicti figuram disjicere aut comminuere conarentur, caput ex humeris prosiliens nefarium ex illis militem oppressit. Quo territi facto, ceteri quantocius aufugerunt. » (*Gallia Christiana*).

contre l'abbaye de Bonneval. Elle fut totalement détruite et réduite en mazures. Les moines se sauvèrent cependant avec ce qui leur restait de reliquaires et ce qu'ils peurent emporter de leurs titres. » (*Bordas, Hist. du Dunois*, I, 283.)

L'histoire de l'abbaye de Bonneval par D. Jean Thiroux affirme également ce fait, p. 146 : « L'abbaye de Bonneval fut pillée et brûlée par les calvinistes qui mirent le siège devant la ville de Chartres. »

La *Gallia Christiana* et la *France Pontificale* de Fisquet disent la même chose : « En 1568, les calvinistes dépouillèrent entièrement l'abbaye, livrèrent ses bâtiments aux flammes, et les religieux, emportant avec eux les reliques des saints et un petit nombre de titres du monastère, cherchèrent leur salut dans la fuite. »

M. Rabouin dans sa *Notice sur Bonneval* faite d'après les documents locaux est plus précis : il écrit p. 35 : « Dès le 16 mars 1568, le prince de Condé, à la tête d'une armée de huguenots, après avoir vainement essayé de prendre Chartres, se porte sur Bonneval. Le sieur Montluc, gouverneur pour le roi, fit abattre la tour ou le clocher de Saint-Sauveur, qui était en dehors des remparts et dominait la ville. L'artillerie du prince de Condé était placée en face l'ancien château, sur une petite hauteur dans le clos de vigne dit la Berthelotterie. La ville et l'abbaye furent prises et pillées, l'église du couvent fut même incendiée et complètement détruite. » On voit le respect du prince de Condé pour l'armistice. Assiéger Bonneval, la prendre d'assaut et la piller, est-ce bien « exécuter loyalement les traités », comme dit M. Lher.

Le même jour, 20 mars, les échevins de Chartres, sur le bruit d'un retour offensif de Condé, firent une visite générale des fortifications, les firent réparer, et prirent toutes les mesures de sûreté nécessaires (Registre des Echevins, 20 mars). Cette crainte serait inexplicable si le départ de Condé eût été pacifique et s'il eût exécuté loyalement les traités.

Le même auteur dans sa *Monographie sur Landes* (*Bulletin de la Société archéol. du Vendômois*, 1898, p. 117) écrit : « Le prince de Condé tenta vainement de s'emparer de Chartres. Ces diverses opérations militaires donnèrent lieu à de nombreux mouvements de troupes protestantes, qui signalèrent à nouveau leur passage dans la Beauce blaisoise par les brigandages les plus épouvantables, le pillage et l'incendie de plusieurs monas-

tères et églises : les couvents du Petit-Citeaux et de la Guiche, les églises de Fossé, la Chapelle Vendômoise, Saint-Denis-les-Blois, Tripleville et plusieurs autres. »

A ce propos, il cite un extrait des registres de Saint-Denis-les-Blois constatant l'incendie de cette église. « D'après l'historien de Thou, livre XLIII, ajoute-t-il, 20 000 églises et 2000 monastères furent pillés par les huguenots. »

Bordas, t. I. p. 283, note, a écrit la même chose : « Selon de Thou, l. XLIII, il y eut dans ces temps 20 000 églises et 2000 monastères ruinés par les huguenots en France. »[1]

L'abbé Bordas qui écrivit son *Histoire du Dunois* sur les archives locales, raconte au long l'incendie de l'abbaye du Petit-Citeaux (I. p. 284) Il énumère également les églises du pays dunois brûlées par les hérétiques pendant et après le siège de Chartres.

« Le mardi 9 mars 1568, ils brûlèrent l'église de Lutz, après l'avoir pillée et prophanée. Celle de Villemor, à laquelle on a substitué celle de Saint Cloud, Tripleville, Gohory et plusieurs autres, eurent le même sort. C'était un nommé Jean Chevallier de Châteaudun qui était à leur tête lorsqu'ils brûlèrent celle de Gohory, comme l'indique une inscription qui est dans cette église. Jean Garcis dans son mémoire dit que le samedy 20 mars de ladite année, il ne dit point la messe, à cause des troubles terribles des huguenots qui étaient dans la ville de Châteaudun, sans détailler ce qu'ils y firent. » (p. 283).

Ce dernier passage vise directement l'armée de Condé. L'auteur complète sa pensée p. 285 :

« Dans la nuit du mercredy au jeudy 25 mars, *deux jours après la signature du traité*, ils mirent le feu à l'église des Cordeliers de Châteaudun, et profitèrent du tumulte et du désordre pour en piller le couvent qui cependant fut sauvé des flames. »

D'une expertise du domaine de Rabestan, commune de Saint-Avit, près Illiers, dressée le 18 août 1569, nous extrayons ce qui suit : « Aux derniers troubles que l'armée conduite par Mgr de Condé vint assiéger la ville de Chartres, aulcuns gens de guerre et avant-coureurs vindrent au dit lieu et chasteau de Rabestan,

[1] Nous avons parcouru le livre XLIII qui ne s'occupe pas de la France Nous ne pouvons donc tabler d'une manière certaine sur cette citation, qui cependant peut se trouver dans un autre endroit de cet historien, en général favorable aux protestants, ou dans une édition de cet ouvrage différente de celle que nous avons pu consulter.

quy mirent le feu en la granche et estable estant en icelle granche, en la basse-cour dudit chastel, comme il est notoire et osculaire. » — Le même acte ajoute que « les meubles (du château) furent pillez, brulez, et destruicts. »[1]

Les *archives départementales d'Eure-et-Loir*, B. 528, constatent le passage des huguenots à Courtalain après la levée du siège de Chartres. Pierre Pousteau, licencié en droitz, bailly de la chatellenie de Courtalain, déclare que « le lundi 23e d'apvril l'an mil Ve LXVIII, est le premier jour plaidoiable d'après les troubles. » Le plaid précédent avait eu lieu le 9 mars.

Il fut fait également « une enquête au sujet du blé enlevé par les gens d'armes aux habitants de Courtalain. » Enfin Denis Liger, messager, a dit : « qu'il est vray que l'exploit de la présente cause n'a peu être remis, à cause des troubles qui ont eu cours en ce royaume, requérant délay d'un mois. » etc.

Le Chapitre de Chartres ne crut ses riches reliquaires en sureté que le 15 juin suivant ; ce jour-là il prit une ordonnance pour les faire sortir de leur cachette :

« Ciborum, relliquias et alia jocalia maitu hostium, durante obsidione, recondita et adhebita (abdita) retrahi et in pristinum locum reponi. »

Le samedi, 6e jour de décembre 1579, il passe devant notaires l'acte suivant :

«A tous ceux qui ces présentes lettres verront, doyen et chapître de Chartres, salut. Comme cy-devant le siège mis devant cette ville de Chartres par ceulx de la prétendue nouvelle religion, notre grange des champars des messons, assise en la paroisse de Voves, eust esté détruite et bruslée et mise en cendre par aucuns de ladite prétendue religion, etc. » (*Archives départementales*, C. 239 p. 205.

En 1569 « le roi accorda au clergé de Chartres décharge des trois décimes ou subventions à lui octroyées, en considération des saccagemens et des pertes advenuz audit clergé durant les troubles et guerres dernières, (Ibidem. G, 235)[2]

Les différentes histoires de l'abbaye de Josaphat ne disent rien

[1] *Mémoires de la Société Archéol. de Chartres*, I. p. 364.

[2] Il prêta à la ville en détresse 6 000 livres « pour ayder à payer les souldarts et gens de l'an 1568 estant de garnison en cette ville durant le siège (G. 239, p. 158)

de précis sur l'époque de sa ruine ; mais soit en 1568 soit en 1591 elle fut occupée par les armées huguenotes et saccagée : « Nous pouvons dire, écrit D. Buttreux, que le monastère a été ruiné diverses fois, comme étant voisin de la ville de Chartres, laquelle ayant été assiégée et souvent prise, a été cause de la ruine de Josaphat, jusque là que les religieux s'étoient fait faire des petits logements dans les ruines des grands lieux réguliers où ils demeuroient séparés les uns des autres, et l'un d'iceux avoit fait un jardin dans le grand réfectoire. » (Mss. latin 12677, écrit en 1668). La *Gallia Christiania*, et après lui Fisquet dans la *France Pontificale* écrivent, mais sans donner de date : « La fureur des calvinistes s'abattit sur le malheureux monastère, les bâtiments réguliers subirent une ruine à peu près complète. »

L'abbaye de l'Eau, près Chartres vit « relever et restaurer ses bâtiments en 1568, et la nouvelle église fut bénite le 19 juin 1603 ». (Fisquet) car elle avait été pillée par les hérétiques, « destructum ac pene redactum in cineres anno 1568 a Calvinistis » (*Gallia*).

L'abbaye de Granchamp fut plus terriblement éprouvée : « En 1568, les Calvinistes en fureur livrèrent ce monastère aux flammes, après en avoir massacré tous les chanoines, à l'exception d'un qui abjura la foi catholique. Celui-ci plus scélérat encore que les hérétiques eux-mêmes, excita les soldats à massacrer ses frères, dont un, trahi par les aboiements d'un chien, fut tiré d'une cave où il s'était réfugié. On l'enterra tout vivant, et sa tête laissée à découvert servit de but à des joueurs de boules. » (*Fisquet-Gallia Christiana*). A l'autre extrémité du diocèse, l'abbaye de Pont-Levoy fut incendiée : « Hæretici anno 1568 monasterio faces subdidere. » (*Gallia Christ*).

Pitard, dans ses *Fragments sur le Perche*, et après lui l'abbé Haye, ne sont donc pas si éloignés de la vérité quand ils affirment « que les Huguenots en 1568 avaient exercé les plus affreux ravages dans les environs de Chartres, où dans leur rage de destruction ils avaient incendié plus de 50 églises ».

Doublet de Boisthibault, qui a si parfaitement étudié les documents (*La France. description géographique*, etc. Eure et Loir, Paris, chez Verdière, p. 55) n'est pas moins affirmatif : « Condé, craignant d'être surpris, leva le siège[1], brûlant plusieurs églises en se retirant »

[1] Alias, « *forcé de lever le siège* ».

Ces faits malheureux, appuyés de tant de témoignages, ne peuvent être réfutés par de simples « homélies des censeurs moroses » de la réforme ; il faudrait à l'encontre des documents d'une valeur historique incontestée.

Un simple démenti est par trop facile. La brochure de M. Lher n'apporte aucune preuve à l'appui de ses dénégations intéressées. S'il a des preuves, qu'il les montre.

XII

Appendice

Nouvelles erreurs historiques de M. Lher.

Cette étude était sous presse, quand nous avons pu consulter à la Bibliothèque Nationale le n° du 15 décembre 1898, du « Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du protestantisme français ».

M. Lher y avait inséré un nouvel article intitulé : « *La Réforme à Chartres en 1561 et 1562* ». Ce travail s'appuye sur deux autorités : l'Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze, et les registres des échevins de Chartres. Ceux-ci demandent une interprétation sincère, mais Bèze, auteur trop souvent aveuglé par la passion, ne peut être cité qu'avec une extrême prudence et sous bénéfice d'inventaire. Il est d'ailleurs peu flatteur pour le pays Chartrain qui n'avait pas mérité ses sympathies par son accueil si défiant envers la Réforme.

M. Lher aurait-il manqué de critique et de sagacité, ou simplement d'attention ? Les fautes commises dans ces quelques pages sont nombreuses et considérables. Nous signalerons celles qui ne nous éloignent pas trop de notre sujet.

L'anecdote du moine suspect d'hérésie, prêchant à la cathédrale le jour de la Toussaint, est avancée de 10 ans et placée en 1562 au lieu de 1572.

Un prédicant va t-il faire un prêche dans une localité quelconque ; immédiatement celle-ci est transformée en une église constituée ou en un lieu officiel de réunions.

La liste des huguenots de l'époque n'est rien moins que

fantaisiste.[1] Louis Guillart, évêque de Chartres, fut toujours l'adversaire infatigable de la prétendue Réforme. En 1526, il fit incarcérer Marot[2] et mérita si bien la haine générale des huguenots que ceux-ci, après son décès, publièrent sur lui les plus injurieuses diatribes et le placèrent sans rémission dans l'enfer comme « guysard » et papiste. M. Lher renverse toutes ces légendes et il écrit sans la moindre hésitation : « Guillart Louis, évêque de Chartres, devint huguenot ».

Ce n'est pas d'ailleurs une confusion toujours possible, car il ajoute aussitôt : « son frère Charles, qui lui succéda fut fortement soupçonné d'hérésie, 10 octobre 1567. » Cette réserve était plus que nécessaire. Avec un peu d'attention, l'auteur aurait appris que Charles était le *neveu* et non le *frère* de Louis, et aurait évité d'inscrire dans les dyptiques de sa secte un prélat qu'il a été si facile aux historiens modernes de laver de cet outrage[3].

Mais pourquoi se faire gloire de partisans douteux et pratiquer sur une si large échelle le « le Compelle intrare. » ? M. Lher écrit encore : « Du Cormier Daniel, chanoine, convaincu d'hérésie et spolié de 20 pièces de vin par la Ligue, 19 juillet 1589. » Il pouvait ajouter avec Souchet « qu'il fut pour avoir esté prévenu (et non convaincu) d'hérésie détenu en prison environ un an. » Mais c'était une fausse accusation car deux ans plus tard, en 1591, il exerçait encore ses fonctions de chanoine, incompatibles avec le crime avéré d'apostasie[4].

Jean de Montescot, maître des requêtes ordinaire de la reine mère et sa femme Anne Macéas, Jean de Beaucouché, conseiller au siège présidial, tant pour lui que pour Anne de Montescot, sa femme, avaient été du nombre des 161 suspects d'hérésie, expulsés de Chartres par ordre de M. d'Eguilly, le 25 juin 1562. Ils pro-

[1] Cette liste ne se limite pas aux années 1561 et 1562 ; M. Lher y a résumé tous les noms qu'il a pu trouver dans tout le XVI[e] siècle. Elle en comprend 62, dont plusieurs sont plus que douteux. Il serait faux d'ailleurs de prétendre que les famille citées étaient entièrement tombées dans l'hérésie. Souvent, un membre égaré d'une noble famille a seul motivé cette inscription.

[2] Voir : *Château de Chartres et Place Billard*, par l'abbé Métais, page 22.

[3] Voir : *Notes historiques sur Chartres et le diocèse pendant l'épiscopat de Louis et de Charles Guillart*, par l'abbé Haye, Chartres 1896, et *Mémoires de la Société Archéologique de Chartres*, t. X.

[4] Un religieux de Saint-Père, Estienne Petit, fut mandé le 9 octobre 1567 « pour y estre interrogé sur aucuns points qui ont esté rapportés en icelle.» Mais on n'a pas spécifié pour quel délit.

testèrent auprès du roi de leur innocence, disant « qu'ils n'ont failli et sont innocents de la coulpe imposée » ; ils demandaient en conséquence, le 20 octobre 1562, qu'on les fasse remettre et intégrer en leurs maisons, en la dite ville, en faisant cesser lesdits scandales et empeschemens à eux donnés d'y résider et de les faire rayer de ce roole, avec défense aux échevins de les molester sous prétexte qu'Anne Macéas et Anne Montescot *ayant esté quelquefois aux presches de la nouvelle religion, sans en avoir rien suivi d'icelle ni delaissé les anciens commandements de l'église, y ayant assisté plus par curiosité que autrement.* »

Si tels étaient les 161 suspects expulsés le 25 juin[1], je m'explique aisément l'antipathie de Théodore de Bèze pour Chartres, qui lui donnait des partisans si peu convaincus.

Ils ne furent pas les seuls à protester de la sincérité de leur foi.

Mathurin Le Roi, le 7 mars 1589 « présenta pour caution de ses actions catholiques et déportements en l'union jurée en ladite ville, vénérable et discrète personne Me Mathurin Baudoin, prêtre, curé de Prunay le Gillon, et honneste homme maître Robert Tulloue, procureur au siège présidial. »

Adrien Aubert, Jean de la Croix, Michel Baudo, Jacques le Maréchal, Louis Bruneau, François de Villiers, présentèrent et firent recevoir semblable caution le même jour.

Michel Tronguet interrogé en la présence de M. d'Eguilly, a dit « qu'il n'étoit huguenot, mais qu'il est chrétien, et toutefois a confessé qu'il y a plus de six mois qu'il n'a esté à la messe » (16 juin 1652). S'il était mauvais catholique, il n'était pas meilleur huguenot. Indistinctement M. Lher les classe dans son troupeau.

Chollet, Bichot, Noel, Dubois et Le Maure ne furent peut-être pas indemnes de tout soupçon d'hérésie, mais encore la délibération ne le dit-elle pas : « Il leur a esté dit qu'on ne leur veut aucun déplaisir ou dommage, mais qu'ils se contiennent en leurs maisons, sans sortir par les rues, et tout le moins plutôt que trois heures du matin et après six heures du soir, et qu'ils ne s'assemblent ni congrègent les uns aux autres, afin de ne donner aucune occasion de sédition au peuple et leur est enjoint d'apporter ou envoyer leurs armes en la chambre. »

[1] Le 20 octobre, plusieurs étaient déjà rentrés à Chartres.

Enfin l'auteur ne pouvait à meilleur droit inscrire sur cette liste les noms de ceux qu'il a trouvés avec la seule mention d'avoir « été inquiétés ou rançonnés par la Ligue ».

Si l'on se reporte aux délibérations citées après chaque nom de cette liste, on ne trouve presque jamais mention de Religion, mais uniquement d'hostilité ou de suspicion envers le parti de l'union : Pierre Cheveux, d[lle] Antoine Chollet, Nicolle Goullet, Thierry Leboullanger, Marie Lapoustoire, Mathurin Leroy, Madeleine Masson, sont : « Suspects au parti de l'Union, — tenant parti contraire à la Sainte Union ». Claude de Montescot, le 21 mars et 22 juin 1589 est déclaré, « tenir parti contraire à la Sainte Union et proditeur de sa patrie », et avec lui Jérôme Rotrou, Jean Poussemotte, Michel Chauvet, Nicolas Jary.

Semblable déclaration le 13 décembre 1589, pour Guillaume Hubert, Antoine du Marchais, et le sieur de Palloiseau.

Nul ne l'ignore. La Ligue avait parmi ses plus redoutables adversaires des catholiques ardents. Henri IV, même avant sa conversion, comptait dans les rangs de son armée autant sinon plus de fidèles catholiques que de religionnaires. Combattre la Ligue ne constituait donc pas un acte d'hérésie.

M. Lher a eu tort de l'oublier. S'il écrit ainsi l'histoire, nous devrons fermer les yeux sur des études dépourvues, comme celles-ci, de critique sérieuse, de recherches approfondies et des preuves nécessaires pour entraîner l'adhésion.

[1] M. Lépinois dit à ce propos : « Lorsqu'on songe aux atrocités qui se commettaient alors... on doit admirer la modération dont les autorités chartraines firent preuve dans cette circonstance, il n'y eut pas une goutte de sang versée ». (*Histoire de Chartres*).

Ch. Métais.

BRIEF DISCOVRS

DES CHOSES PRINCIpalles & plus memorables, qui ſe ſont faictes durant le ſiege de Chartres. Depuis le lundy vingt-quatrieme iour de Feurier, iuſques au lundy quinzieme iour de Mars. 1568.

AV MANS.

Par Hierome Oliuier demeurant pres S. Iulian, tenant boutique au Pallais Royal ioignant la petite porte.

NOTICE PRÉLIMINAIRE

Cet opuscule n'est pas précisément nouveau. Nous avons publié en 1895, presque sous le même titre, le récit primitif du siège de 1568, par Simon de Givès, avocat[1]. Aujourd'hui ce n'est plus, comme alors, un manuscrit inédit et contemporain du siège que nous présentons au public, mais un imprimé non moins rare, et proche parent du manuscrit.

En effet, depuis l'apparition de notre opuscule, M. Laigneau, ardent bibliophile Chartrain, fit l'acquisition d'une petite brochure dont le titre et la teneur sont en tous points empruntés à l'œuvre de Simon de Givès.

Le titre reproduit ci-dessus par la photogravure est suggestif : « *Brief discours des choses principalles et plus mémorables qui se sont faictes durant le siège de Chartres,* etc. »

Ce n'est point un travail de première main, et, si on le compare paragraphe à paragraphe avec l'écrit de Givès, il devient évident qu'il est l'abrégé de celui-ci.

Il nous suffira de citer le passage relatif au dimanche 7 mars :

Manuscrit de Givès :	Imprimé
« Incontinent ledit seigneur commença à toucher ès mains des capitaines qui estoient auprès de luy, et d'une brave résolution et cœur non triste mais joyeux, baissant quelque peu la teste, jettant des planches pour faire le pont que le quanon auoit rompu par force, jceux capitaines voullans	« Soudain il commence à toucher es mains des capitaines qui estoient auprès de luy, et d'une brave résolution, baissant la teste, iectant des planches pour faire le pont, car le canon l'avoit rompu, entrans dedans ledict ravelin, vindrent aux mains avec l'ennemy, les repoulsans dehors, en cest

[1] Imprimé et édité par MM. Durand, frères.

monstrer leur générosité, faisant merveilleusement bien leur debuoir, entrèrent dedans le rauelin que seforcoient les ennemis occuper, et de faict le tenoient, et adonques les nostres pour le recouurir vindrent aux mains auecq les ennemis et estant aynsi meslez ensemblement en furent jceux ennemis virillement repoussez et en demoura vn assez bon nombre de mors. »

endroit demeurent plusieurs des ennemis. »

Ce rapprochement, en tous points à l'honneur de Givès, fait mieux apprécier la valeur historique de son œuvre.

La brochure toutefois n'avait été signalée nulle part ; elle est inconnue à la Bibliothèque nationale[1], et c'est une fortune pour un bibliophile de l'avoir retrouvée.

Mais pourquoi fut-elle publiée ?

Evidemment pour faire connaître à la France entière l'heureux succès des armes catholiques et la défaite honteuse des huguenots ; pour enflammer encore le courage des défenseurs de la justice et de la religion dans des luttes nouvelles. Le nombre des brochures similaires est trop considérable pour conserver sur ce point le moindre doute.

Elle fut imprimée au Mans par « Hiérosme Olivier, de-« meurant près Saint-Iulian, tenant boutique au Pallais-« Royal ioignant la petite porte ».

Le typographe Olivier n'est pas un inconnu. D'après D. Piolin « *les ordonnances et statuts de M. de l'Aflac et du jeu des Trois par Sanson Bédouyer* furent imprimés au Mans par Hierosme Olivier l'an 1565.[2] » On connaît encore du même

[1] M. Laigneau a fait des recherches restées infructueuses.

[2] Il fit souche au Mans. En 1621, on trouve Gervais Ollivier, libraire, déclarant le 13 février 1621 tenir une boutique dans la rue de la Cour de la Monnaie, joignant d'un côté les murailles de la geôle d'autre côté aux murs de la chapelle du Gué de Maulny au Mans (Arch. Nat. n° 113). En 1643, Hiérosme Olivier, imprimeur près Saint-Julian, imprima les Mémoires des comtes du Maine par Pierre Trouillart (Nous devons ces renseignements à l'amabilité de l'abbé Ledru).

imprimeur : « *Lettres du Roy envoyées aux maire et eschevins, manans et et habitans de cette ville du Mans portant déclaration du tumulte... au Mans, Hierosme Olivier 1588.*[1] »

Mais pourquoi ce labeur fut-il fait au Mans plutôt qu'à Chartres ? Il n'y avait pas là-bas plus de sécurité que chez nous, la lutte n'y était pas moins ardente ; plus, peut-être.

L'évêque du Mans, Mgr Charles d'Angennes de Rambouillet (1556-1587), avait des attaches nombreuses avec le pays Chartrain[2], il était alors abbé de Saint-Vincent du Bois, près Châteauneuf en 1574 ; le siège de Chartres n'avait donc pu le laisser indifférent. Chargé par le roi quelques années auparavant, de veiller à la sécurité du pays, il avait formé dans son diocèse une ligue ou association, dans laquelle il enrola tous les gentilshommes catholiques du pays manceau pour la défense de la religion de leurs pères. Ce fut l'origine de la Ligue, officiellement formée en 1575, qui sauva la France de l'hérésie. Des troubles sérieux éclatèrent en particulier en 1585 et 1586. Ce prélat voulut-il mettre sous les yeux de ses administrés et de ses ligueurs un exemple frappant de courage et de dévouement et enflammer ainsi leur ardeur ? Cela nous paraît probable et nous explique pourquoi l'impression du livre se fit au Mans de préférence à Chartres. Nous comprenons alors comment bien des petits détails furent élagués ; ils n'avaient d'intérêt que pour les Chartrains, ils auraient été oiseux au Mans et dans le reste de la France ; le style d'ailleurs y gagnait de la concision et de la vigueur[3].

[1] Nous devons ce renseignement à M. Laigneau.

[2] Les d'Angennes étaient également seigneurs de la Loupe.

[3] L'abbréviateur du moins n'a rien retranché d'essentiel ; il constate les défaites de l'ennemi, ses assaults repoussés, ses ruses dejouées, l'habileté de Linières, la vaillance des soldats catholiques, leurs sorties vigoureuses et triomphantes et le courage des habitants de la ville ; à ceux-ci toutefois il reproche amèrement la facheuse résistance opposée aux mesures de préservation tentées par le gouverneur par l'incendie des fauxbourgs : « Toutesfois la malice d'iceulx fut si grande qu'ils estaignirent incontinent ledict feu ».

Il fait ressortir les hésitations des assaillants, leur découragement devant la résistance héroique des assiégés, si bien qu'après le 9 mars « le nez leur

Ce fut donc au plus tard vers 1575 et avant 1588 que fut imprimée la brochure ci-jointe.

Les feuillets ne sont pas paginés, mais numérotés au bas par les lettres A, Aij, Aiij, (le 4e n'a pas de numéro), B, Bij, Biij ; soit 13 pages de 188 millimètres de hauteur sur 132 de largeur. La justification a 145 sur 98 millimètres. La reliure est de « Trautz Bauzonnet » et le n° 15338 a été inscrit au crayon sur le feuillet de garde.

La composition typographique est du XVIe siècle, avec ses caractères elzévirs, ses abréviations faciles, les *u* pour les *v* dans le corps, *o* pour l'*a* dans les imparfaits des verbes.

Le compositeur d'ailleurs soit par inexpérience soit par précipitation a laissé passer de nombreuses incorrections. Le titre porte CHARRTES pour CHARTRES. Les majuscules sont oubliées souvent dans les noms propres, et multipliées sans motif dans le corps de la phrase ; les fautes de lecture abondent : « *Saincte prenne* », pour *Sainte-Preuve*, le « *vendredi, sixième du mois* » pour *cinquième*. Enfin l'imprimeur ne devait pas être riche en caractères, car les deux dernières pages sont d'un type plus gros et par suite les lignes sont plus espacées.

Pour plusieurs autres particularités curieuses du siège de Chartres, nous renvoyons à la notice que nous avons jointe au texte original et primitif de Givès[1] et à notre récente étude intitulée : *Défaite de Condé et des Protestants devant Chartres en 1568*[2].

seigna pour venir à l'assault. » Chez les catholiques au contraire « vng chascun les attendoit de visage brave et asseuré. »

Enfin l'historien n'oublie pas de constater les propositions de paix faites par les huguenots le 13 mars au matin, avant que la nouvelle de l'armistice signée à Paris ne fut connue dans le camp ni dans la ville : « Ils nous parlèrent de paix, et au soir arriva vng trompette de la part du roy. »

« Cette abstinence de guerre et cessation d'armes » n'empêcha pas Condé et ses partisans de faire leur retraite en mettant « le feu en toutes les églises des forsbourgs et des villages des environs ».

[1] *Bref discours du siège de Chartres en 1568*, par Simon de Givès avec notice par l'abbé Métais, éditée en 1895 par M. Durand, rue Fulbert à Chartres.

[2] Brochure de 50 pages, ornée de 4 quatre planches, dont l'une représente la ville de Chartres pendant le siège de 1568.

On nous permettra cependant d'ajouter ici la délibération du Chapitre

Il nous reste à reproduire avec la plus scrupuleuse exactitude la brochure trouvée par M. Laigneau. Format, justification, pagination, caractères, tout est conforme, autant que possible, à l'original.

Chartres, le 29 septembre 1899.

Ch. Métais.

de Chartres, relative à la procession du 15 mars, prise l'année qui a suivi le siège, où le caractère miraculeux de la délivrance de la ville est affirmé. On donne en détail l'ordre de la procession, on y remarquera les prières pour les soldats tués pour la défense de la ville.

8 et 26 février 1569. « Cum ex die prima martii 1568, urbs Carnutensis multis et pene innumeris copiis militum fidei catholice et Romane ecclesie ac regis et regni Francie inimicorum obsessa, et pars murorum illius juxta portam Drocensem magna vi tormentorum bellicorum ad terram collapsa, et pene ad aream redacta fuisset ita ut facilis in dictam urbem ipsis hostibus pateret aditus ; ope tamen divina ac beatissime semper virginis Marie ejusdem urbis patrone tutela et auxilio et quorumdam selectorum militum in pauco numero ab eodem rege in custodiam et defensionem predicte urbis una cum nobili et generoso eorum duce Lignerio delegatorum, atque etiam ipsius urbis incolarum cura pervigili et summa diligentia, ferocissimis dictorum hostium insultibus et conatibus ita viriliter reluctatum fuisset, ut dicti hostes, multis tamen ab ipsis supposito incendio monasteriis, edibus sacris ac aliis edificiis prius adustis, castris redire ac obsidium solvere XV^a^ die predicti mensis martii compulsi fuerunt, in eorum ignominiam et confusionem : et sit equum ut pro tanto Dei beneficio ac tam mirabili seu potius miraculosa et divina magis quam humana ejusdem urbis et civium et forsan totius regni Francie liberatione digne Deo et ejusdem matri beatissime laudes et gratiarum actiones exsolvantur, et ut hec posteris innotescant, capitulum Carnutense consensit dictam diem XV^am^ martii quolibet anno perpetuis temporibus festivam esse et talem per R. in Christo P. et DD. Carnotensem episcopum aut ejus vicarium tam intra menia ipsius urbis quam per illius suburbia et banleugam decerni ac ab omni opere servili observare, et eodem die processionem generalem in ecclesia propter hoc ordinandam solemniter fieri, atque servitium solemne celebrari. prout inter eumdem D. R. et dictum capitulum delibera tum fuerit et decretum.

1569, 26 février. Capitulum matura deliberatione prehabita, insequendo consensum ipsum factum in novissimo generali capitulo Purificationis die VIII^a^ februarii 1569, ordinavit processionem generalem fieri XV^a^ die martii proximi ad ecclesiam collegiatam Sancti Andree Carnutensis, ad reddendum Deo gratias de liberatione urbis ab obsidione hostium, qui eam prius invaserant et obsederant, et commissi sunt NN. ad advisandum inter eos de servitio in dicta processione faciendo et ceremoniis observandis, qui referent.»

Sequitur ordo servitii et processionis solemnium quolibet anno perpetuis temporibus celebrari ordinatorum die decima quarta mensis martii, si eadem die commode fieri possint, in memoriam et recordationem libera-

tionis urbis Carnotensis ab obsidione hostium qui illam die prima dicti mensis anno preterito invaserant.

Et primo : Servitium fiet solenne de B. Virgine Maria cum pulsatione campanarum utriusque campanilis pro luminari Perticæ ut in octavis SS. Sacramenti. Ad I^as Vesp. Ant. : *Hæc est regina Virginum,Te decus Virgineum* et aliæ sequentes ; Capit. : *Emulor enim vos :* Respons. : *Fælix namque* ; Hym. : *Ave Maris stella ;* Vers. : *Diffusa est gratia.* Ad Magn. Ant. : *Sub tuam protectionem confugimus* ; Orat. : *Concede nos famulos tuos*, cum memoria de jejunio ; ad Complet. Ant. : *Cum jucunditate.* Hym. : *O gloriosa femina :* ad Nunc dimittis, Ant. : *Sancta Dei Genitrix*, Ad Matut. Invit. : *Ave Maria* ; hymni, antiphonæ, lectiones et responsaria ut in officio sabbatino. Post primam, tertiam et psalterium et sextam celebrabitur missa jejunii tempore ad id decente,quibus dictis exhortatio fiet ad populum in navi ecclesiæ, et ea finita exibit chorus et populus ad eundum processionaliter per vicum Mureti ad ecclesiam collegiatam S. Andreæ Carnotensis, pro hoc anno tantum, salvo tamen de mutando ecclesiam vel locum pro futuro ; in qua processione deferentur tabulare S. Crucis et imago B. Mariæ Blue, et in exitu ecclesiæ incipietur per succentorem aut alium Hymnus : *Veni Creator spiritus*, vel Antiphonæ : *O Crux splendidior*, seu *Salve regina misericordiæ*, ad ejus discretionem, cantando usque ad portam Drocensem, ante quam portam incipietur Respons : *Congregati sunt inimici nostri*, illud cantando cum maxima pausa ut duret quousque omnis chorus fuerit congregatus intra chorum dictæ ecclesiæ S. Andreæ, in qua per dictum sacerdotem incipietur Ant. *Domine Jesu Christe*, vel . *Ambulans Jesus* ; qua finita dicentur preces et collectæ dici solitæ inrogationibus : hisque dictis dicetur Respons : *Libera me Domine*, et Psalm. : *De Profundis* cum collectis et orationibus assuetis, pro remedio animarum eorum qui occubuerunt in defensione urbis Carnotensis, et in cimiterio ecclesiæ dicti S. Andreæ et alibi sunt inhumati, omniumque fidelium defunctorum.

Exeundo autem ab eadem ecclesia S. Andreæ pro reditu dictæ processionis quæ redibit per vicum Coriariæ usque ad crucem Belliloci, et inde per vicum Cambiorum usque ad ecclesiam Carnotensem,incipietur Respons : *Recordare, Domine, testamenti tui*, cum aliis Respons. videlicet : *Emendemus in melius*, et aliis hymnis tempori accommodatis et duraturis usque ad ecclesiam Carnotensem, in cujus reditu et ingressu cantabitur Canticum : *Te Deum Laudamus*, placentibus organis ; quo finito et nona dicta celebrabitur missa solemnis de B. Virgine Maria, cujus Introit. erit : *Salve Sancta parens*, ut in officio sabbatino Epist. : *Egredietur*. Evang. : *Exurgens Maria,* Offert. : *Recordare.* cum precibus dici assuetis diebus lunæ incipientibus, *Ave Maria.* Ad secundas Vesperas dicentur Ant. sicut in laudibus, Respons : *Ad nutum Domini*, ad Mag Antiphona dici assignata secundum feriam cum memoria jejunii, Versiculo et Oratione debitis, et ad Completorium fiet officium ut in vigilia.

Archives d'Eure-et-Loir. G. 435 : « Extrait des registres capitulaires. Anciens usages de l'église de Chartres. »

BRIEF DISCOURS DES CHOSES PRINCIPALLES ET PLUS MÉMORABLES QUI SE SONT FAICTES DURANT LE SIÈGE DE CHARRTES

Le vingt quatriesme iour de Feurier, Mil cinq cens soixante huict, Monsieur de Linières, cheualier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant general de sa maiesté en ladicte ville, arriua à huict heures du soir. Ensemble mõsieur de Cerny, aussi cheuallier de l'ordre, coronnel de Dix enseignes de gens de pied, et les trouppes logèrent aux faulx bourgs de la porte Drouaise.

Le mercredi XXV, au matin, fut raporté audict sieur de Linières que douze cens cheuaulx de l'ennemy auoient déualisé quelques gougeartz et bagaige, qui estoient demeurez derrière, et auoient assiégé monsieur d'Ardelay colõnel de douze enseignes de gascons, capitaine de cinquãte hõmes d'armes, entre Iouy et S. Prest. Incontinent ledict sieur de Lynières monte à cheval,

part de la ville et passe par le quartier de l'infanterie prent auecques luy quelques troupes de harquebuziers, et s'en alla par de la Iozaphat, distant de la ville de troys quarts de lieue, pour recognoistre s'il y auoit moien de le secourir. Ayant esté la longuement et n'oyant plus tirer : mesme que ung gentilhomme qui en estoit venu l'auoit asseuré que ledict sieur d'Ardelay estoit deffaict, il se retira pour donner ordre que messieurs de la ville ne fissent plus les difficiles à laisser entrer les gens de guerre. Depuis il luy fut rapporté que ledict sieur d'ardelay combatoit encores, et que estant secouru il se pouroit sauluer auec sa trouppe. Soudain il feist monter à cheval monsieur de la Chaux son lieutenant avec sa compaignie, et quelques harquebuziers à cheual qui dõnerent par le hault des vignes, Et monsieur de Cerny envoya auecques le capitaine Iacques, maistre du camp, deux cens Harquebuziers à pied, que trois Capitaines conduisoient le long de la rivière, incontinent q̃ l'ennemy en eut congnoissance, il leva ses corps de garde, qui estoient iusques à quatre au fronc du villaige assiégé, et se retira de lad. rivière à sa grãd trouppe, laissant les assiegez en liberté, lesquelz estant ainsi secouruz furent mis le soir mesmes en la ville auec le reste des troupes que mõdict sieur de Linières auoit amenées.

Le dimanche dernier dudict moys de feurier, led. sieur de Linières ayant entendu que l'ennemy approchoit sortit par la porte guillaume avec Monsieurd'Ardelay, Monsieur de la chaux et quelques autres gentilz-hommes, et vingt cinq harquebuziers à pied pour recongnoistre le chemin et contenance de l'ennemy et alla jusques aux moulins à vent par dela leglise Sainctcheron, et de la découurit l'armée de l'ennemy qui venoit vers la ville, et à l'instant feist mectre le feu en tous les faulx bourgs ; toutesfois la malice des habitãs d'iceulx, fut si grande qu'ils estaignerent incontinent ledict feu, de sorte que l'ennemy se vint loger le soir, es faulxbourgs de la porte morard, furent iusques sur le bort du fossé à couuert.

Le lundy premier iour de Mars, Bué partit des ennemis vint refaire le Pont saint-martin qui auoit esté rompu par ceulx de la ville. Mondict sieur de Linières estant adverti y envoya une troupe de harquebuziers, laquelle attaqua une escarmouche bien chaulde auec l'ennemy, le long du faubourgde la porte sainct-Michel, qui dura plus d'une heure. L'ennemy se logea audict lieu et le soir mesmes sortit par la porte des espars une autre troupe de arquebuziers qui r'atacqua au mesme endroit l'ennemy et l'entretint vne bonne heure.

Le mardy deuxième dudict moys, par ladicte porte des espars sortirẽt plusieurs troupes de harquebuziers qui allèrent attaquer vne autre escarmouche, contre ceulx qui estoient logez à saint-Lubin et audict fauxbourg porte saint-michel, l'escarmouche fut grande et belle et dura deux heures et demie. Le mesme iour on cõmença deux retranchemens, depuis l'abbaye saint-Père iusques à la porte morard auec Troys bons cauallіers servans de flancz aux deux retranchemens.

Le mercredy troisième dudict moys on feist besongner tant audict lieu que auprès du massacre, la ou furent recomencez deux autres retranchemẽs auec troys autres cauallіers servans de flancz, et au mesme iour fut eslevé vng cauallier, entre lad. porte drouaize et la porte saint-Iehan, ou depuis l'on a tousiours logé vng gros Canon que l'on appelle la huguenotte, et vne autre pièce de campaigne, desquelles deux pièces, l'ennemy a receu beaucoup d'incõmodité et dommaige, tant pour ne pouvoir tenir le Rauelin, ou elles batoient à plomb que ne se pouuoir retirer au soir près des fossez, de ce mesme costé.

Le Ieudy quatrième dudict moys, vng grand nombre d'infanterie se vint loger dedans l'abbaye saint-Iehan aux faulxbourgs porte drouaize et à saint-maurice, Au clocher duquel ils descouurirent la plus part de ce

qu'il se faisoit dedans la ville.

Le vẽdredi sixième[1] dudict moys, les Allemans partirent de Iozaphat ou ilz estoient logez, et vindrent tant au monastère des filles Dieu, comme des environs, conduisant avec eulx leur artillerie, Laquelle ilz assirent ayans faict leurs approches, au bout de l'encloz dudict monastère, du côté de l'eau, vers le lieu ou ilz batirent. Ce même iour ilz logèrent au hault des vignes dedans le cloz de l'Evesque, deux pièces de campaigne, et vng peu plus hault vne autre pièce expres pour batre par flancz à la brèche et à la porte drouaize.

Le samedi ilz commencèrent à cinq heures du matin leur baterie de cinq pièces droict a l'encoigneure de ladicte porte drouaize. Et ce mesme iour se iecta dedans le fossé vne bonne troupe de leurs hommes contre le cul du rauelin. Et cõmencerent à le saper, ce qui fut promptement descouvert par mondict sieur de Linières lequel feist sortir par la porte des Espars cinquante harquebuziers, auecques plusieurs bons Capitaines, Lesquelz allèrent le long du fossé à couvert iusques audit rauelin, ou furent taillez en pièces ceulx qui y estoient à la sappe, et vn des enseignes collonelles du sieur d'Andelot fut prins prisonnier led. iour. Entre troys et quatre heures du soir fut faict vne autre saillie à la porte S. Michel sur une compaignie de l'ennemy qui faisoit

[1] Erreur, il faut lire le cinquième.

vng corps de garde pres du fossé, ou furent taillez en pièces capitaines et soldats, troys enseignes armes et tābourins prins et portez en la ville, mesmes les nostres qui estoient environ en nombre six vingts, voyans leur advantage, chargerent le corps de garde prochain de cestuy là et le mirent en route, en taillant la plus grãde part en pièces, toutes fois le baston de cette enseigne se saulua, demourant tout le taffetas entre les mains de noz soldats.

Le dimenche septième dudict moys ilz recõmenceret leur baterie au mesme lieu et endroit, sur une heure après midy et du long de la courtine, mectans environ vingt pas du parpied à bas. A donc ilz donnerent l'assault au Rauelin, après avoir tiré toutesfois trois ou quatre volées de canon, et le feirent quicter aux nostres. Quoy voyant mondict sieur de Linières congnoissans que si ledict Rauelin demouroit abandonné l'ennemy se pourroit venir loger et sapper le pied de la tour de la dicte porte drouaize, sans estre empesché du flanc.

Soudain il commence à toucher es mains des Capitaines qui estoient auprès de luy, et d'une brave resolution baissant la teste, iectant des planches pour faire le pont car le canon l'avoit rompu, entrans dedans ledict rauelin vindret aux mains avec l'ennemy les repoulsans dehors, en cest endroit demeurent plusieurs des enne-

mis et aucuns des nostres, entre lesquelz le capitaine saincte prenne Lieutenant des compaignies collonelles dudict sieur baron de Cerny, aussi mõdict sieur d'ardelay fut blessé à la breche d'un coup de harquebuzade qui luy donna à la gorge, duquel coup il mourut huict iours après, à l'instant mesmes les ennemys presenterent l'escallade à la porte saint-michel.

Le lundy huictième dud moys ilz battirent a coups perduz, pour sonder la tour des herses du massacre.

Le mardy neufieme dudict mois ilz recommencerẽt des le matin leur batterie, depuis ladicte tour des herses iusques à la premiere breche et tirerẽt avec cinq pièces depuis cinq heures du matin iusques à trois heures apres midy, razans iusques au pied environ trente pas de muraille, et n'y auoit en c'est endroit fossé du mõde. Toutesfois mõdict sieur de linières y avoit si bien pourveu qu'il y auoit vng beau retranchement en fronc et deux bonnes traverses aux deux costez qui flancquoient la breche par le dedans, voire que auec leur forte batterie le tout fut auec telle diligence haulsé et renforcé qu'il estoit en bonne défense. Quant la breche fut faicte, les hõmes en bataille auec bonne ordre pour les refraîchir. Et entre la breche et le retrãchement y auoit une grãde sauuegarde à laquelle le feu se meist de meschef. Toutes fois l'on y en feist incontinent deux autres. On

auoit aussi appresté vng nōbre d'artifice et auec autres choses nécessaires pour la défense d'une breche. L'infanterie de l'ennemy se meist en bataille pour venir à l'assault cedict iour, et la cauallerie tout à l'entour et vit on plusieurs hommes de cheval mettre pied à terre pour se ioindre auec ladicte infanterie. Durant ce temps ilz envoyerent quatre, que capitaines, que soldats pour recongnoistre la breche, dont en fut tué trois sur la place et le quatriesme se saulua en l'eau iusques au col. Quelques enseignes des leurs vindrent assaillir led Ravelin par le cul, et si logerēt quelque temps, mais ilz furent forcez de l'abandonner de rechef et quicter le fossé par les nostres, car mondict sieur de Linières, feist sortir par ladicte porte des espars Cinquante harquebuziers et autres bons capitaines lesquels alloient le long du fossé à couvert iusques audict Rauelin, ou furent taillez en pièces beaucoup de noz ennemys, et aucuns des nôtres. Entre lesquelz monsieur Francois de basle, lieutenāt du capitaine floiart fut blessé d'un coup de harquebuzade au bras dextre, duquel coup il mourut. Depuis on asseure que l'ennemy voyāt la force qui estoit en la place et la force des pièces et desd. harquebuziers et d'autre part leurs chefs ayās recongneu du hault des vignes et du clocher de saint-maurice noz flancz et nos retranchemens, le nez leur seigna pour venir à l'assault.

que vng chascun attendoit de visage brave et asseuré. Ce mesme iour fut tiré de la part de l'ennemy deux cens trente six vollees de canon contre la ville.

Le mercredy dixiesme dudict moys de mars lesdicts ennemys tirerent encore quelques coups perduz

Le ieudy vnziesme dudict moys ilz tirèrent encores quelques coups. Et le soir mond sieur de Linières par vng trou qu'il auoit faict faire à une tour vix à vix de leur artillerie feist sortir vingt cinq harquebuziers, avec quelques chefz lesquelz donnerent iusques dans vng corps de garde des allemans pres ladicte artillerie. Et en tuèrent quinze ou seize et esbrãlerent si bien le corps de garde que s'ilz eussent esté vng peu plus fors eussent encloz l'artillerie et taillé le corps de garde en pièces, car pour se peu de gens tout se trouua bien esbranlé.

Le vendredy douziesme dudict moys ilz tirerent d'une piece cõtre les garittes du costé de la porte morard, Et leverent leur artillerie pour la venir placer à l'endroit des autres herses de lad. porte Morard. Et avoient desia faict tous leurs approches sur le borc du fossé et destournoient l'eau au lieu appelé le petit buot, de sorte que les moullins de la ville ne pouvoient plus mouldre.

Le samedy treziesme dudict moys ilz nous parlerent de paix et au soir arriva vng trõppette de la part du Roy apportant lettres de sa maiesté, d'abstinence de

guerre et cessation d'armes iusques au vingt-cinquième dudict moys.

Le dimanche quatorziesme dudict moys, ledict trompette fut renvoyé par mõdict sieur de linières vers le sieur d'andelot qui estoit logé aux forsbourg sainct-maurice, pour luy faire entẽdre q̃. s'il vouloit qu'il cessast de tirer qu'il feist retirer les siens, la portée de la harquebuze, parce qu'il ne vouloit point que noz soldatz parlementassent en quelq̃ sorte que ce fust avec les siens, ledict trompette fut envoyé par ledict sieur d'andelot vers le prince de Cõdé, lequel le renuoia au soir auec le sieur de gombault qui estoit venu devers luy de la part du Roy, à leur arrivée fut faict le ban tant d'un costé que d'autre, de ne tirer, ne parlementer ensemble sans le congé des supérieurs.

Le lundy quinziesme dudict moys l'armée de l'ennemy se desloga, mist le feu en toutes les églises de forsbourgs et des villages des envirõs.

Or est à noter que durant le siege a esté congneu vne infinie vigillance et dilligence de

mondict sieur de Linières, vng iugement et asseurãce extreme, veu la foiblesse de la place, vng grand devoir et bonne dilligence aux autres chefs et capitaines, qui se y sont trouuez, vng bon entendemẽt et grande dilligẽce du cheualier pillon ingénieux, grande diligẽce aussi du capitaine contremineur, bõne volonté et devoir des soldats et gens de guerre qui y estoient et grãd travail et labeur de messieurs de la ville sur tout l'escopeterie a esté durãt ce temps vne des plus grandes et furieuses que lon a iamais veu ny oy en place assiégée. Dont le nombre des morts, et blessez de l'ennemy peult porter bon tesmoignage.

Aussi est à noter que durant ledict siege ont esté faictes tous les iours autres sorties, dont ie ne parle point et ne c'est guères passé iour que l'on n'aye amené des prisonniers en la place.

FIN

Alfred BESNARD

UNE ANCIENNE
FAMILLE CHARTRAINE

Les de Sainctes

« D'azur au chevron d'or, accompagné en chef à dextre d'une étoile d'or et à senestre d'un croissant d'argent, et en pointe d'un lion rampant d'argent. »

ARCHIVES HISTORIQUES DU DIOCÈSE DE CHARTRES
MDCCCC

CLAVDE DE SAINCTE EVESQVE D'EVREVX.
en 1575.

D'APRES UN DESSIN A LA MINE DE PLOMB DU CABINET DES MSS BIBL. NAT.

UNE ANCIENNE FAMILLE CHARTRAINE

(Pierre et Claude de Sainctes)

Le nom de Sainctes (Sainte ou Xainte) (1), très répandu à Chartres anciennement, a disparu au XVIII[e] siècle.

Une famille importante de ce nom, au XVI[e] siècle avait alors pour chef Pierre de Sainctes, notaire, procureur et praticien en « court » d'Église.

PIERRE DE SAINCTES

Pierre de Sainctes a dû naître vers 1480, à Fresnay-le-Comte, près Chartres.

Son père, Mathery (Mathurin), laboureur et marchand en cette paroisse, était mort avant 1506 ; car il existe, aux archives d'Eure-et-Loir (2), une grande pancarte, en deux morceaux de parchemin, qui est la grosse du par-

(1) Actes de l'état-civil.

(2) Tabellions et notaires. E. 280.

tage fait devant Pavie, clerc tabellion, juré du Roy à Chartres le 16 septembre 1506 « des héritages dépendant de la succession de ce dernier et des successions de deux de ses filles, Symonne, femme de Jean Moreau, et Matherye, fille, en leurs vies, héritières dudit Mathery, entre.

« Michau de Sainctes, laboureur à Fresnay.

« Pierre de Sainctes, procureur et praticien en court d'Église, à Chartres.

« Jacques de Sainctes, laboureur à Boncé.

« Jehan de Sainctes et (autre) Matherye de Sainctes, enfans mineurs, représentés par leurs tuteur et curateur.

« Tous frères et sœur, enfans et héritiers dudit deffunct Mathery de Sainctes. »

Mathery ou Mathurin de Sainctes avait épousé Jacquette Lamirault, qui vivait encore lors du deuxième mariage de Pierre de Sainctes (1522).

On lit au folio 18 verso du tome I[er] des manuscrits du Prieur de Mondonville (1) : « Mathurinus, filius Michaelis de Sainctes, de Fresnay-le-Comte, reçut la Tonsure de Miles d'Illiers, évêque de Chartres, le 20 décembre 1466 ».

Ce Mathurin est-il notre Mathery, c'est ce que nous ignorons.

Michau ou Michel est probablement le père de Georges de Sainctes qui figure à une quittance devant Guignard, notaire à Chartres, du 31 mai 1546.

Jehan de Sainctes, prêtre, fut prieur de Saint-Cheron.

Matherye de Sainctes paraît être Mathurine qui, le 5 février 1532, devant Michel Hillaire, tabellion, passe contrat de mariage avec M[e] Lubin Mathieu, licentié èsloix, advocat et conseiller à Chartres, bailly d'Auneau et de Francourville, lieutenant général au baillage de Châ-

(1) Bibl. nat. F. F. n° 24124.

teauneuf en Thimerais pour le roy et reine de Navarre, duc et duchesse d'Alençon, dame de Châteauneuf (1).

Elle était veuve de Jehan Moreau dont elle eût des enfants, comme l'indique un bail reçu par ledit Hillaire, le 11 janvier 1532.

Elle assistait en 1564 au contrat de mariage de sa nièce Anne avec Jean Paillier.

Nous n'avons jusqu'à ce jour retrouvé qu'une seule indication d'acte reçu, par Pierre de Sainctes, comme notaire, mais pas le moindre original ; c'est l'énonciation dans une pièce de procédure du testament de Jehan Le Beau, passé par devant Pierre de Sainctes le 17e du mois d'avril, l'an mil cinq cens quinze, léguant 60 sols de rente à la fabrique de l'église Saint-Michel de Chartres. Nous n'avons jamais vu sa signature.

Pierre de Sainctes s'est marié deux fois.

Premier mariage de Pierre de Sainctes.

Il épousa d'abord Jacquette Lambert qui lui donna cinq enfants, comme l'indique le partage « des héritages « venuz et eschuz pour la succession, mort et trespas de « ladite Jacquette Lambert », passé devant Michel Hillaire, tabellion en la chambre épiscopale de Chartres, le 29 décembre 1541 (2), entre ses enfants :

Frère Sébastian de Sainctes, représenté par Pierre de Sainctes, son père, notaire, procureur et practicien en court d'église, à Chartres.

Me Loys de Sainctes, licentié ès-loix, advocat à Chartres.

(1) Archives d'Eure-et-Loir. E. 2080.

(2) Archives d'Eure-et-Loir. E. 2091. La transcription de cet acte nous a été donnée par M. Roger Durand, président de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*, qui nous a fourni en outre une grande quantité de renseignements et nous a particulièrement aidé pour la lecture de tous ces actes Nous lui en adressons nos bien vifs remerciements.

Me Estienne Goussart, aussi licentié ès loix et advocat à Chartres et Marye de Sainctes, sa femme.

Messire Marc de Sainctes, prêtre.

Et Me Gilles Mesnaiger, procureur en court laye, à Chartres, et Guillemette de Sainctes, sa femme.

Pierre de Sainctes constitua une dot à son fils Sébastien, reçu confrère du Grand-Beaulieu, par acte devant ledit Hillaire (1537-1538) (1).

Sébastien de Sainctes, alors curé de Bailleau-l'Evêque, fit bail à Pierre Aubert de la desserte de cette paroisse par acte devant ledit Hillaire (1550-1551) (2).

On trouve encore Sébastien de Sainctes, curé de Bailleau (1559-1560) dans un autre acte de Michel Hillaire (3).

Il assiste aux contrats de mariage de ses sœurs, Marie avec Claude Guenée (1563), et Anne, avec Jehan Paillier (1564), et y est indiqué comme prêtre, chanoine de l'église Notre-Dame de Chartres.

Louis de Sainctes figure en un acte d'amortissement du 3 septembre 1553 et à un bail du 17 mai 1554, passés devant Guignard, notaire à Chartres, avec ce titre : « advocat au baillage de Chartres. »

On le trouve plus tard conseiller à Chartres, maire des quatre mairies, marié à Françoise Le Moyne, dont il a eu une fille Marie (4).

D'Etienne Goussart et Marie de Sainctes est descendu Pierre Bridier, chanoine de la cathédrale d'Evreux, vers 1620, et René Bridier, son frère, marié à Catherine Forget.

Par acte devant Michel Hillaire (1534-1535), (5) Pierre de

(1) Archives d'Eure-et-Loir. E. 2089.
(2) Archives d'Eure-et-Loir. E. 2109.
(3) Archives d'Eure-et-Loir. E. 2124.
(4) Bibl. nat. Prieur de Mondonville. F. F. 24129.
(5) Archives d'Eure-et-Loir. E. 2083.

Sainctes fait abandon à Marc, son fils sur le point d'entrer dans la prêtrise, d'une maison où pend pour enseigne le petit dragon, dans la grande rue Saint-Michel, près la maison du mont Saint-Michel, qui appartenait aussi à Pierre de Sainctes (1).

Nous trouvons Marc de Sainctes prêtre, chapelain des dix autels à Notre-Dame de Chartres, figurant à un acte du 19 juin 1546, devant Guignard, notaire.

Nous ne savons rien de Gilles Mesnaiger ou Ménager et Guillemette de Sainctes, sa femme.

Deuxième mariage de Pierre de Sainctes.

Il a épousé en secondes noces Cantienne Bouguier, de la lignée de Chalo Saint-Mard (2).

Cantienne Bouguier, dont on retrouve la signature (Kankiene) en l'acte de fiançailles de son fils Pierre (1561) avait pour bisaïeuls Michel Chartier, seigneur d'Allainville, descendant de Chalo Saint-Mard † 1483, et Catherine Pasté † 1504, arrière-petite nièce (3) de Jean Pasté, évêque de Chartres, et pour très proches parents :

Comme descendants d'Etienne, frère de Michel, les du Temple et les Souchet.

Et comme descendants de Michel et de Catherine Pasté :

1° Geneviève Chartier, mariée en 1551 à François de Montholon, garde des sceaux, frère de Jacques, archidiacre de Chartres, de laquelle sont descendus les Lefèvre, d'Ormesson, les d'Aguesseau, les Noailles, Ségur et Chastellux.

2° Mathieu Chartier, frère de Geneviève, marié à Marie

(1) Archives d'Eure-et-Loir. E. 2080.

(2) Cf. Notice sur la Lignée, par A. Besnard. *Revue des Questions héraldiques et historiques*, Paris, 1899, numéros 8 et suivants.

(3) Abrégé de Boissy, ci-après indiqué.

de Montholon, sœur de François et de Jacques, de laquelle descend, par les Molé, le duc de Noailles.

3° Marie Chartier, sœur de Geneviève et de Mathieu, qui épousa Jean Teste, et eut pour descendants par une autre branche des Montholon, les ducs de Rochechouard Mortemart, d'Uzès, de Caraman, d'Avaray, le comte de Lévis-Mirepoix et les Montholon, actuellement existant.

Et 4° Jacques Aleaume, réédificateur du couvent des Jacobins à Orléans 1573 (1) de qui descend, par les Boyetet de Boissy (2), la baronne de Saint-Pern née de Vélard.

Cantienne Bouguier avait pour sœur Etiennette, mariée à Pierre de Rochefort, de qui sont descendus les Lenoir de Jouy et les Bouthillier-Chavigny.

Le contrat de mariage de Pierre de Sainctes et de Cantienne Bouguier a été reçu par V. Blanchard, notaire à Orléans, le 16 mai 1522 : une copie certifiée en existe aux archives nationales. (1)

Pierre de Sainctes est mort vers 1550. Il comparaissait à un inventaire Bichot en 1546, et sa femme passait des actes d'amortissement et des baux, comme veuve, en 1553.

Le partage des biens immeubles « demeurés de sa succession » a été fait devant Claude Belloys, procureur au baillage de Chartres, le 18 juillet 1561.

Une portion rognée d'une grosse de ce partage sur trois feuilles de parchemin sert de garde aux pièces de la cote 3° (3) des preuves de la généalogie de Boissy.

La pièce 32° de ladite cote en confirme l'existence et la date.

Cantienne Bouguier est morte peu de temps après ce partage. L'inventaire après son décès, arrivé sur la pa-

(1) Carton de Boissy ci-après indiqué.
(2) Archives de Seine-et-Oise. E. 530. Boyetet.
3) Carton de Boissy ci-après indiqué.

roisse Saint-Michel, « rue de la Vieille Closterye, en la juridiction de Monseigneur l'évêque de Chartres » a été dressé par « Antoine Contet, substitut commis à l'exercice du tabellionné de l'évêché de Chartres, sous Sébastien Hillaire, tabellion, le mardi 24 novembre 1562 (1), à la requête de René de Sainctes, marchand drappier à Chartres, exécuteur du testament de ladite Cantienne Bouguier, sa mère, avec Me Lancelot Prévost, conseiller du Roy au baillage et siège présidial de Chartres et encore comme soy faisant fort de Me Pierre de Sainctes, lieutenant cryminel et magistrat pour le Roy audit siège présidial et Catherine de Saintes, femme dudit Prévost, Françoise de Sainctes, femme de Jean Hoyau, marchand à la Loupe, Gallot (Gilles) de Saintes marchand à Chartres, Anne de Sainctes et Marie de Sainctes, filles, tous enfans et héritiers chacun pour une septième portion de ladite Cantienne.

Pierre de Sainctes et Cantienne Bouguier avaient encore trois autres enfants :

Guy et Jean de Sainctes, principaux du collège de Boissy (1544-1550). C'est tout ce que l'on sait sur eux.

Et Claude de Sainctes, chanoine de Saint-Chéron, principal du même collège et évêque d'Evreux.

Ces trois enfants n'ont point concouru à l'inventaire de leur mère, ayant, sans doute, comme prêtres, renoncé à son héritage, les deux premiers étant peut-être même décédés.

---

(1) Mss. du Prieur de Mondonville. Fr F. 24126, bibl. nat.

René de Sainctes

René de Sainctes a épousé Françoise Le Rebours ; un compte-partage de leurs successions a été fait devant Bouvart, notaire à Chartres, le 25 juillet 1626.

Ils ont laissé une nombreuse descendance, alliée aux familles Quédarne, Fougerange, Guéau et Le Beau, dont nous ne retrouvons aujourd'hui qu'un représentant : M. Compaignon de Marchéville, descendu des Le Beau, par les Milleville et des Haulles.

Pierre de Sainctes

Pierre de Sainctes, baptisé à Chartres le 25 août 1530 (1), qui avait d'abord été principal du collège de Boissy de 1550 à 1561, fut ensuite avocat en parlement, lieutenant criminel de robe longue à Chartres.

Il fut fiancé par acte devant Guignard, notaire à Chartres, du 13 novembre 1561, à Françoise de la Loupe, mais on ne trouve aucune trace de son mariage.

Plus tard il épousa Françoise Fortin, dont il eut : Charlotte née le 18 juillet 1565, mariée à Nicolas de Morée, sieur de Voisine, et Pierre né le 18 octobre 1566, clerc du diocèse de Chartres, archidiacre d'Ouche (1587-1588), prébendé de Périers (13 avril 1591), principal du collège de Boissy (1602-1603). On le trouve en 1605 vivant à Authon.

(1) Prieur de Mondonville. VI, 624.

Catherine de Sainctes

Catherine de Sainctes épousa Jean Lancelot le Prévost, conseiller au baillage et siège présidial de Chartres.

Ils ont eu deux filles :

L'une, Suzanne, mariée à Charles de Saint-Chéron, dont la fille Marie épousa Hiérosme de Bragelonge, trésorier général des guerres, ainsi que ses fils et petit-fils.

L'autre, Catherine épousa, par contrat devant Le Camus, notaire à Paris, du 1er février 1575 (1), Jean II Le Doulx, devenu en 1594, seigneur de Melleville, par acquisition de la terre de ce nom, lieutenant général civil et criminel, puis président au duché et siège présidial d'Evreux.

Ce contrat fait : « en la présence et par l'avis de Catherine de Sainctes, veuve de Lancelot le Prévost, mère, de révérend père en Dieu, messire Claude de Sainctes, évêque d'Evreux et de René de Sainctes, oncles de la future épouse. »

Par ce contrat :

« Ledit évêque d'Evreux, de sa bonne volonté et libéralité, a promis donner toutes et quant fois qu'il en sera requis avant la consommation dudit mariage, audit sieur Le Doulx, président, pour son don mobile, la somme de trois mille livres tournois, outre et pardessus laquelle somme ladite Catherine de Sainctes, mère, et aussi ledit évêque d'Evreux se sont solidairement obligés à acquitter à l'avenir ledit président pour la faisance et continuation de 260 livres tournois de rente hypothéquée, raquitable pour 2600 livres tournois.

(1) L'expédition de ce contrat nous a été obligeamment communiquée par M. Charles Molle, auteur de savantes notices sur la famille Le Doulx de Melleville. Nous n'avons pu retrouver la minute.

« Et ont encore promis donner au jour du mariage audit sieur président la somme de 400 livres tournois tant pour aider à atourailler, vêtire et baguer ladite damoiselle Catherine que pour aider à faire le festin dudit mariage. »

On lit dans une lettre signée Le Doulx de Melleville (1666 ?) qui se trouve en fin du manuscrit Lagoille :

« Le bruit étant venu à Evreux de la prison de monsieur l'évêque et du président, madame la présidente Catherine Le Prévost court promptement auprès de son bon oncle et de son cher mari ; les hérétiques lui proposent de les rachepter tous deux pour une riche rançon. Elle s'y accorde et elle avoit déjà amassé dix mille livres et rachepté son mari, lorsque l'on l'avertit de la fraude des hérétiques et de leur mauvais dessein, qu'ils avoient donné du poison à son oncle, qui estoit lent et espéroient qu'il survivroit jusqu'à ce que la rançon fût payée, mais qu'il estoit trop foible et qu'elle le trouveroit mort. Elle met son argent en assurance, porte ce qui seroit nécessaire pour achepter son corps. Cette forte somme. Et généreusement, va à Crevecœur, parle aux hérétiques, les accuse de la mort de son oncle avec toute prudence, achepte son corps, et le fait transporter où vous l'avez dit (1).

Claude Ier, fils aîné de Jean Le Doulx de Melleville et de Catherine Le Prévost eut d'Anne Symon, sa femme, qu'il épousa en 1600, entre autres enfants :

1° Claude II, conseiller du Roy, qui fut maintenu dans sa noblesse le 25 novembre 1641 et fit ériger en 1650 sa terre de Melleville en baronnie.

Sa postérité s'est éteinte en la personne de Claude VII, dernier baron de Melleville, mort sans postérité en 1835, laissant la châtellenie de Melleville à son arrière

(1) Verneuil (Eure).

petite cousine Rosalie-Anne Le Doulx, femme d'Auguste Champion — Le Tellier d'Orvilliers régisseur du château de Breteuil, au roi Louis-Philippe et où ce prince passa sa dernière nuit sur le territoire français, lors de son exil.

2° Jacques, S^r^ d'Outrebois, protonotaire apostolique, haut doyen de la cathédrale d'Evreux, fondateur du Séminaire (1612 + 1680).

Et 3° Etienne Le Doulx de Melleville dont la fille Anne épousa en 1669 le baron Nicolas de Chambray. Ils sont aujourd'hui représentés d'une part : par le marquis et les comtes de Chambray ; et d'autre part : par les Postel, Clinchamp-Bellegarde et les descendants de M^me^ de Saint-Laurens.

Françoise de Sainctes

Françoise de Sainctes, mariée d'abord à Millet, épousa ensuite Jehan Hoyau, marchand à la Loupe.

Ils ont eu un fils Jean Hoyau, prébendé de Quittebœuf.

Gilles de Sainctes

Gilles, Gillot ou Gallot de Sainctes, marchand à Chartres, figure avec Jehan Hoyau à un acte d'obligation en 1561 et Gallot seul à un acte de 1564.

Anne de Sainctes

Anne de Sainctes épousa, par contrat devant Guignard, notaire à Chartres, du 26 mai 1564, M^e^ Jehan Paillier, praticien à Paris, fils de sire Anthoine Paillier, marchand bourgeois, et de Jehanne Haligre, de la grande famille Haligre (de Chartres), devenue d'Aligre par les chanceliers.

Jehan Paillier a été depuis lieutenant du vice-bailly de Chartres.

Marguerite Paillier, leur fille, épousa, sur Sainte-Foy de Chartres, le 4 février 1591, Jean Lambert, marchand drapier, bourgeois de Chartres, descendant des Pasté et des Montescot.

Ils ont eu entre autres enfants :

Marguerite, femme de Michel Georges, libraire imprimeur à Chartres.

Et Geneviève, qui épousa en 1626 Michel de Sainctes, fils de Germain, que nous ne pouvons rattacher à la famille de Pierre de Sainctes, mais que nous supposons cependant en faire partie.

D'eux est descendue, par les Bréant et Marteau, la famille Besnard-Dufresnay (de Chartres), qui encore aujourd'hui a de nombreux représentants.

Marie de Sainctes

Marie de Sainctes, la jeune, épousa par contrat du 29 février 1563 Claude Guenée, marchand drapier à Chartres.

Nous n'avons pu poursuivre leur descendance jusqu'à nos jours, mais nous pouvons citer parmi leurs représentants :

1° Guillaume Hodey, 22e principal du collège de Boisy (1678-1717) qui rebâtit une grande partie du collège en 1689 et fit préparer « l'abrégé cronologique et généalogique », homologué par l'assemblée générale des parents des fondateurs du 19 juillet 1680, approuvé par le Roi et qui fut imprimé en 1680 et 1724.

2° Clément-Antoine Chevillard, chapelain et 25e principal du collège, qui fit réimprimer en 1762 l'abrégé « cronologique ».

Et 3° Marin Le Redde (1732†1802), marié à Marie-Barbe-Josèphe de Gueffe de la Graverie.

CLAUDE DE SAINCTES

Claude de Sainctes « nasquit au commencement de l'année 1525, à Chartres (1), où son père habitait depuis 1506 au moins, et sur la paroisse Saint-Michel, sur laquelle ce dernier avait des propriétés et où son fils Pierre a été baptisé.

« Estant âgé de douze ans ou envyron, son père le mit relligieux de l'ordre de Saint-Augustin, des chanoines réguliers, en la petite abbaye de Saint-Cheron les Chartres (2), soub la conduite du R. P. Jean de Sainte,

(1) Cette notice est en grande partie extraite de l'*Histoire du diocèse de Chartres*, par Souchet (*a*), de l'*Histoire de Claude de Saincte*, par l'abbé Chemin (*b*), de la *Parthénie de Rouillard* (*c*), du *Journal d'un Bourgeois ligueur de Chartres* (*d*), et surtout de la *Vie de Claude de Saincte*, par le Père Nicolas Lagoille (*e*).

Ces deux derniers ouvrages n'ont point été imprimés ; le dernier est des plus curieux par lui-même et encore par les pièces aussi manuscrites qui y sont jointes : mémoires, notes et lettres, pièces auxquelles nous avons fait de larges emprunts.

Cet ouvrage donne des renseignements très précis, notamment ce qu'aucun ouvrage imprimé n'a indiqué : la date et le lieu de naissance de l'évêque et le nombre de ses frères et sœurs, dont nous avons pu retrouver la trace complète ; mais il faut laisser de côté les passages diffus, ampoulés et emphatiques, style de l'époque, tels que celui-ci que nous donnons comme modèle du genre :

(L'Eglise) « elle est belle comme la lune, claire comme le soleil et terrible comme un bataillon d'armée bien ordonné. Ce soleil est quelquefois éclipsé et la cruauté de ses persécuteurs l'ont souvent fait paroître avec un visage tout ensanglanté. »

(*a*) Mss. de la Bibl. de Chartres, publié par la Société d'Archéologique d'Eure-et-Loir, 1878.

(*b*) Mss publié par l'abbé Guéry. Evreux, 1892.

(*c*) Imprimé en 1609, à Paris.

(*d*) Mss. de la Bibl. de l'Arsenal. Ce bourgeois qui paraît être un chanoine dit : J'ai sceu et appris cette histoire de défunct mon cousin Mathieu le Pelletier, qui l'avait apprise dudit révérend évesque, duquel il estoit intime amy, ayant été son pédagogue et conducteur de ses estudes et qui, en recongnoissance de luy, lui avoit donné le prioré de la Loupe. »

(*e*) Mss. de la Bibl. Sainte-Geneviève de Paris, n° 724 par le Père Lagoille, presque contemporain de l'évêque, préfet puis directeur du séminaire de Saint-Cheron en 1649. Ce mss., qui nous a été signalé par l'abbé Langlois, à qui nous adressons nos bien sincères remercîments, est malheureusement incomplet, non terminé ou détruit en partie ;

(2) *Journal d'un Bourgeois ligueur.*

son oncle, très digne prieur de ce monastère, afin de lui donner les premières impressions de la vertu et des sciances. (1) »

Toujours il resta fidèle à sa profession et suivit la règle de son ordre, dont il conserva le costume, même évêque, la soutane blanche, il n'en a jamais porté d'autres.

« D'un esprit si lourd et grossier, comme l'attestent quelques vieux religieux de ladite abbaie, que quand lui convenoit chanter une simple leçon à matines, il estoit plus de trois iours à l'estudier, et encores n'en pouvoit-il venir à bout, et moins encores de toute autre sorte d'estude.

« Jusqu'à ce que ce ieune religieux étant venu à desplorer son malheur, de se voir, par sa stupidité et lourdise d'esprit, inutile au couvent, il se rendit si dévot vers la Vierge, que par un miracle visible, elle lui ouvrit l'entendement, subtilisa l'humeur grossière d'icelui, et peu à peu le fit parvenir à une telle perfection de science, qu'enfin il auroit surpassé en icelle les plus doctes de son aage (2).

« Il eust, dit Souchet, la pensée de s'en aller à l'église un soir prier Dieu et la Vierge; s'estant endormy, il luy sembla, à ce qu'il dist au frère Philippe Bouthroue. mort prieur de la ditte maison et qui estoict novice avec luy, que la Vierge luy toucha la teste.

D'après le père Lagoille « il descendit dans une grotte, qui est au-dessous de la l'église du monastère, pour prier Dieu de le retirer des ténèbres de l'ignorance, la sainte Vierge s'appareut à luy toute rayonnante de gloire, portant entre ses bras son divin fils Jésus, environné des anges, elle s'approcha de luy, luy imposa les mains sur

(1) Le Père Lagoille.
(2) Rouillard, *La Parthénie.*

sa teste et, après luy avoir touché les ieux et les oreilles, luy descouvrit les dessins que son fils avoit de luy.

« Sitôt qu'il eut atteint l'âge de quinze ans, auquel il était permis avant le concile de Trente, de faire les vœux de religion, il alla « se jetter aux pieds des pères qui estoient assemblés en leur chapitre général (19 mai 1540) et les supplia instamment, sans avoir égard à ses deffauts, de l'admettre en leur compagnie. Ils exaucèrent ses prières. Enfin le 20 d'aoust dudit an, en présence du R^d^ père en Dieu messire Barthelemy Simon, abbé régulier et évesque de Sebaste, il fut reçu à la profession (1).

« Et, tost après, il fut envoyé estudier à Paris, il fut baillé par son père à ung vénérable homme d'église, curé de Jouy, nommé Mathieu Le Pelletier, qui pour lors estoit demeurant au collège de Boncourt à Paris; il estoit pédagogue ordinaire des enfans de Chartres, homme qui conduisoit fort bien une jeunesse, luy voyant que ce petit relligieux estoit d'un bon jugement et solide entendement et donnoit une espérance de bon escollier, estant au reste de fort petite stature et ayant la teste fort grosse et la bouche grande, comme tous ceux de sa race et de son nom (2).

Souchet dit : « M. Pelletier, ayant considéré ce jeune garçon court et ramassé, la teste grosse et la bouche grande, fit ce jugement de luy qu'il debvoit estre un jour un grand personnage.

« Son père, qui avoit plusieurs autres enfans et de divers lits, faisoit quelque difficulté d'employer ses moyens à le faire estudier. Ce que voyant, messire Jehan Prévost, chanoine de Chartres, luy résigna, moyennant dispense de Rome, la cure de Béville-le-Comte le 8 mars 1548,

(1) Le Père Lagoille.
(2) *Journal d'un Bourgeois ligueur.*

le revenu de laquelle luy servit pour faire ses estudes, sans incommoder son père.

« Il reçut l'ordre de soub diacre le samedy 29 de juin 1549 par les mains de messire Claude André, évesque de Sébaste et suffragant de l'église de Chartres, en l'église d'Umpau où ce digne prélat demeuroit pour lors et le dimanche en suivant (7 juillet) celui de diacre et de prestre (1) ».

Il avait fait au collège de Navarre de fortes études et appris l'hébreu et « sur la fin de l'année 1555, âgé de 30 ans, il prit le bonnet de docteur » en théologie de la faculté de Navarre en l'Université de Paris.

Claude de Sainctes au Colloque de Poissy

Au mois de septembre 1561 le cardinal de Lorraine son protecteur, « bien sûr des talents de ce scavant théologien pour la controverse » (2), engagea la Reine à l'envoyer au colloque de Poissy « où il monstra la subtilité de son espriet et sa profonde doctrine contre Théodore de Bèze et ses adhérens, qu'il rembarra avec tant de vives raisons, que l'honneur de ceste dispute luy demeura, pour ce qu'il leur avoit tenu teste et n'avoit rien voulu relascher au préjudice de la religion catholique (3).

Le Père Lagoille dit : « La charge de les chercher et préparer (les preuves et citations) en fut donnée à M. de Sainctes, comme au plus intelligent dans les matières de l'eucharistie et mieux versé dans la lecture des anciens pères ; il s'en acquitta dignement et tint prest plus de soixante citations des pères qui ont vescu dans les cinq premiers siècles de l'Église.

1) Le père Lagoille. Souchet dit : le diacre le 30 juin et la prêtrise le 7 juillet.

(2) L'abbé Chemin.

(3) Souchet, *Histoire du Diocèse.*

« Il se montra invincible à tous les ministres hérétiques là convoqués, tellement que la Reine, mère du petit roy Charles, qui assistoit à ce colloque, le nommoit du depuis *son petit moyne testu* tant pour avoir la teste grosse que pour ne vouloir jamays cedder à Théodore de Bèze et autres ministres là convoquez ; et ce fut ycy que Mr le cardinal Charles de Lorraine le retint de sa maison, admirant sa doctrine approfondie et luy donna un beau prioré en Bretagne, nommé le prioré de. . (1)

« Immédiatement après cette assemblée, Mr de Sainctes, fit imprimer un petit ouvrage intitulé : *Confession de foy catholique contenant la réforme de celle de Calvin.*

Il y proscrit déterminément le régicide (2.

Claude de Sainctes

PRINCIPAL DU COLLÈGE DE BOISSY

Le 31 octobre 1561 « il fut pourveu, sur la démission de son frère, qui quittait le collège pour se marier, de la principautté du collège de Boissy (3) à Paris, comme étant de la famille des Bouguier (4).

« Quelque occupé qu'il fut à l'étude et dans son collège,

(1) *Journal d'un Bourgeois ligueur*. Prieuré de Léon de six mille livres, dit le *Mémoire Bridier* dans le mss. du père Lagoille.

(2) L'abbé Chemin.

(3) Le collège de Boissy, sur la paroisse Saint-André-des-Arts, avait été fondé en 1358 en exécution du testament de Godefroy Chartier, de Boissy-le-Sec.

Par les statuts, il était stipulé que le principal, le chapelain et six élèves boursiers seraient de la famille des fondateurs et « afin qu'il n'y ait à l'avenir aucune difficulté à la connaissance de ceux de cette famille », il a été dressé en 1680 une généalogie imprimée depuis et dont l'original manuscrit et beaucoup de preuves à l'appui se trouvent aux archives nationales et dans le carton de Boissy, M. 103. Nous allons prochainement éditer en fac-similé par photogravure l'imprimé de 1762 et les tableaux généalogiques avec blasons.

(4) Souchet, *Histoire du Diocèse*.

il partagea son temps de manière à pouvoir prescher souvent dans les chaires de Paris contre les Calvinistes.

« Ses discours le firent considérer comme l'un des plus grands hommes de son temps (1).

Claude de Sainctes au Concile de Trente

En 1562, « il fut choisy par la Faculté de théologie à Paris, pour assister au concile de Trente, de quoy ledit seigneur cardinal fut fort content à cause de sa rare doctrine et de la grande cognoissance qu'il avoit des conciles (2 .

« Le Père Lagoille dit à ce sujet : M. de Sainte, de qui la doctrine et le zèle n'estoit que trop cogneu de Sa Majesté Charles IX, fut spécialement député pour y aller et ce grand cardinal qui n'estoit qu'une âme et qu'un cœur avec luy n'avoit garde de se séparer de luy en une affaire où il avoit plus que jamais besoin de son conseil et de son assistance.

« Cette sainte compagnie partit de Paris le dix d'octobre de la mesme année 1562, prit son chemin par la Bourgogne et la Scavoie, et après avoir célébré la feste de tous les Saints à Thurin arriva à Trente le 20 de novembre, et entra au concile en la première congrégation générale qui se tint le 23 du mesme mois.

« Mais avant de se mettre en route, M. de Sainctes laissa à son imprimeur le soin de distribuer un discours fait pour le peuple sur le saccagement des églises catholiques par les hérétiques (3).

(1) L'abbé Chemin.

(2) Souchet, *Histoire du Diocèse*

(3) L'abbé Chemin. Nous avons pu nous procurer un exemplaire de ce petit volume, le seul que que nous possédons des œuvres de l'évêque : en cet ouvrage, parlant d'Orléans, il dit : « car j'ai tenu de prier pour la ville de la naissance de ma mère qui est morte à Chartres pendant que j'escrivais ce discours.

L'hommage qu'il en fait au cardinal de Lorraine est daté de Chartres le 26 de septembre 1562.

« Ce fut en cette assemblée que nostre grand docteur se fit admirer de l'église universelle, car encore qu'il ne fut pas élevé à la dignité des évesques, néanmoins, en sa qualité d'abbé de Lunéville et de docteur de Sorbonne, il travailla doublement et plus utilement que pas un autre (1).

« De retour à Paris, il fit paraître l'examen de la doctrine de Calvin sur la Cène (2).

DISPUTE A L'HOTEL DE NEVERS

« M. le duc de Montpensier, que sa piété et intégrité en la foy catholique rendoit encore plus recommandable que la noblesse du sang royal, souffroit une peine inconcevable de voir M. et M^me^ de Bouillon, son gendre et sa fille, suivre l'hérésie et emploioit tous les moiens que l'amour paternel luy pouvoit suggérer pour les retirer de ceste damnable perdition et les ramener à l'église catholique.

« A cet effet, il manda M. de Sainte et M. Vigor (3), comme les plus fameux docteurs du temps et qu'il avoit souvent entendu prescher devant Sa Majesté, leur proposa son dessin et les pria instamment de l'entreprendre.

« Les docteurs firent quelques objections, puis se rendirent à ses instantes prières et prirent pour jour de cette conférence le premier de juillet l'an 1536, en son hostel, après midy.

« MM. de Saintes et Vigor s'y rendirent ; Spina et Barbaste, ministres de la Roine de Navarre, appelez par

(1) Le père Lagoille.

(2) L'abbé Chemin.

(3) Simon Vigor, grand pénitencier de l'église d'Evreux, curé de Monreuil, depuis archevèque de Narbonne.

M. de Bouillon, y arrivèrent dans un coche, accompagnés de quelques gentilshommes de leur religion, mais, avertis de la résolution de M. de Montpensier de ne point assister à leur prière, ils s'en retournèrent comme ils étoient venus.

« M. de Bouillon se fascha fort contre les ministres et protesta.

« M. de Nevers, prince de Mantoue, qui estoit arrivé sur la fin de l'action, s'en alla incontinant avec M. de Bouillon et raconta au roy l'issue de cette affaire.

« Le bruit qui en courut incontinant dans la cour et partout Paris, offensa si fort ceux de la religion prétendue, spécialement M. l'admiral Coligni allegoit à Leur Majesté, pour l'excuse de ses ministres, qu'ils n'estoient point en sûreté en la maison de M. de Montpensier.

« Le Roy ordonna que la conférence se feroit en l'hôtel de M. de Nevers, et le nomma pour être modérateur de l'assemblée.

« Ce grand prince prit conseil avec nos docteurs et assignèrent le mardy 9e du mesme mois de juillet pour donner ouverture à cette action.

« Ils se trouvèrent tous à l'hostel de Nevers au jour indiqué et après avoir fait leurs prières séparément, les ministres, comme les plus hardis, prirent les premiers la parole.

« M. de Sainctes demanda aux ministres sur quoy ils vouloient fonder leur confession et religion. Spina luy respondit : sur l'escriture sainte coynue et maintenue estre tel d'un chacun par sa particulière inspiration, mais Mr de Sainctes luy remonstra les inconvénients de tel fondement commun à toutes les sectes et hérésies.

« Les ministres furent estonnés de ce premier coup et ne satisfirent ni aux docteurs ny à M. de Bouillon qui se faschoit contre eux.

« Néantmoins l'obstination ordinaire aux hérétiques les empescha de rompre les premiers manifestement et les fit avoir recours à la tromperie ; ils séduisirent de nouveau Mme de Bouillon qui envoya M. de Bussy faire ses excuses de ce que, pour quelque inconvénient survenu, elle ne pouvoit plus se trouver à la conférence, ni par conséquent les ministres.

« Cependant, M. de Nevers, considérant que la conférence tiroit en grande longueur, et que d'ailleurs M. et Mme de Bouillon estoient obligés de suivre le Roy, qui sortoit de Paris, ordonna que la conférence continueroit par escrit.

« Les ministres crioient et vomissoient mil injures contre l'Église romaine, mais enfin la deffiance de leur force et se trouvant contraints de respondre ouvertement de leur foy, ils retinrent l'espace de douze jours l'escrit des docteurs, envoièrent à Genève consulter, convoquèrent plus de cinquante ministres, et aussitôt prirent congé de M. de Nevers, alléguant que les docteurs ne vouloient plus respondre, parce que M. de Sainctes, croiant par leur long silence, qu'ils ne vouloient plus entrer en combat, et voiant M. Vigor réduit en extrémité de maladie, étoit allé à Reims voir M. le cardinal de Lorraine ; il revint et trouva l'escrit des ministres.

« Notre grand docteur ne perdit point courage pour se voir destitué de son collègue, au contraire, il redoubla son travail et respondit si doctement à ce dernier escrit, qu'avec la subtilité de son esprit et la lumière de la foy, il descouvrit et destruisit plus de deux cens erreurs ou exprimées ou tirées en bonne conséquence de leur principe touchant les sacrements.

« Les ministres, ennemis jurés de la vérité, soufflèrent d'orgueil et d'espérance de la victoire et en lancèrent le

bruit; ils disoient que l'espine et la rose faisoient perdre toute la vigueur à M. Vigor, que M. de Sainctes s'estimoit destitué de sa subtilité et véhémence ordinaire, que M. de Nevers était beaucoup ébranlé par la force de leur raisonnement véritable et,afin que les simples fussent plus facilement trompés, ils trouvèrent moien de transcrire les originaux de la dispute, les falsifier et les faire imprimer.

« Cependant, les docteurs, scandalizés de tant de fausseté, travaillèrent de tout leur possible à la publication de la vérité, mais pour ce que le privilège du Roy estoit nécessaire pour l'impression, M. l'admiral l'empescha, et quoy que le Roy l'eut enfin concédé, si ne peut-on l'obtenir qu'un an après, tant le parti des hérétiques avoit pour lors de puissance et de crainte que la publication selon la pure vérité des originaux ne ruinât entièrement leur nouvelle église.

« Aussi, ne peut-on concevoir les admirables effets que la lecture d'icelle a produits à la confusion de la sinagogue de Satan (1).

« L'année d'après, M. de Sainctes prescha avec éclat le carême dans l'église cathédrale de Paris (2) contre les Calvinistes (3 .

Claude de Sainctes à Jarnac et à Moncontour

« Après la mort du grand connétable Anne de Montmorency, en la journée de Saint-Denis, 10 novembre 1567, le roy Charles IX, créa lieutenant général de ses armées son frère, Henri duc d'Anjou, et comme il lui donna bon nombre de grands capitaines, aussi lui donna-t-il des personnes de grande doctrine pour le conduire, l'instruire

(1) Le Père Lagoille.
(2) Souchet, déjà cité.
(3) L'abbé Chemin déjà cité.

et le confirmer dans la foy de ses pères, entre autre il choisit M. de Sainctes, quoy qu'il n'eut ni la naissance ni l'ambition, mais, l'estime que Sa Majesté faisoit de sa piété et doctrine, luy fit préférer ce saint personnage et le donner à son frère pour son premier et principal conseiller, aumosnier et confesseur ordinaire.

« Se voyant donc chargé de la conduite de ce jeune prince, qui n'estoit aagé que de 15 ou 16 ans, il quitta volontairement ses occupations pour s'acquitter dignement de celle-cy.

« Après plusieurs rebellions manifestes des hérétiques qui violèrent la paix faite avec eux le 23 mars 1568, le roi Charles IX fut contraint de ramasser toutes ses forces, pour les combattre, sous la conduite de son frère le duc d'Anjou. Ce jeune prince battit en campagne dès le mois de janvier suivant et contraignit ses ennemis de venir aux mains proche de Jarnac en Poictou.

« Ils combattirent avec tant de courage que le prince de Condé y fut tué sur la place, l'admiral de Coligni contreint de prendre la fuite.

« Cependant, après cette grande victoire, les armées se renforçoient de part et d'autre et les catholiques, pleins de confiance en Dieu pour lequel ils combattoient, pour, suivirent les hérétiques jusques à Moncontour et les contraignirent d'entrer en bataille générale qui se donna le 3ᵉ d'octobre.

« Le jour de la bataille, de grand matin, M. de Sainctes célébra la messe, exhorta tout le camp de mettre leur espérance au secour du Dieu des armées et voua à Dieu que, si son prince retournoit sain et sauf de la bataille il quitteroit tous les emplois qu'il avoit à la cour et conformeroit toute sa vie au service de Dieu.

Les hérétiques, se confiant en la force de leur armée,

qui estoit plus grande et au plus grand nombre de leurs canons, le plus gros desquels ils avoient surnommé le chasse-messe en dérision, mais l'espérance qu'ils avoient de la victoire se changea enfin en une honteuse confusion de la céder aux vinqueurs, car les armées s'étant rudement entrechoquées, la victoire balança, à la vérité, quelque temps, lorsque, tout à un instant, dit M. de Sainctes, Dieu les encourageant et vous gardant, sire, les nostres, assaillant les ennemis par le flanc, brisèrent et abatirent de telle sorte leur courage, leur valeur et leur orgueil, qu'estant mis en routte, ils abandonnèrent leur infanterie à la première fureur des nostres, et si grand carnage fut fait en peu d'heures, que le nombre des morts excéda seize mil, comme il fut raporté par les commissaires députés à les enterrer.

« Si l'admiral, chef des armées hérétiques, n'eust été réservé par Dieu à un supplice digne de ses meschancetés, fut possible mort, car estant blessé, à peine se put-il sauver du danger de la bataille et, le premier, il prit la fuite.

« Cependant, M. de Sainctes, monté sur une petite colline, imploroit à chaudes larmes le secours du Dieu des armées pour son prince et combattoit aussi luy par ses vœux et ses prières.

« La nuit aiant contreint le prince victorieux de faire sonner la retraite, il ne voulut jamais permettre qu'on le désarmât qu'auparavant il n'eut mis les genoux en terre et amplement remercié Dieu d'une victoire si inespérée et si glorieuse. Et, le lendemain matin, se trouvant environné des princes et capitaines qui venoient le congratuler de la victoire, c'est à vous, dit-il à M. de Sainctes, d'en rendre actions de grâce à Dieu et prescher que c'est à luy et non à moy qu'il faut en attribuer la cause (1).

(1) Le père Lagoille.

« L'on trouve ces faits dans l'épître dédicatoire qu'il adresse à ce prince à la teste de son livre sur l'eucharistie imprimé en 1575 (1).

« Après cette sérieuse victoire, la paix ayant été accordée aux rebelles le 2 d'aoust 1570, M. de Sainctes se retira de la cour, suivant les vœux qu'il en avoit fait.

On ne peut exprimer la peine qu'il eut à obtenir son congé de Sa Majesté et du duc d'Anjou, mais l'obligation des vœux qu'il avoit fait luy servit de légitime excuse.

« Il se remit à ses premiers exercices de docteur pour la deffence de l'Église.

Claude de Sainctes retourne à Rome

« La mort du très saint Père Pie V étant arrivée au commencement de l'année 1572, le roy Charles IX envoia incontinent à Rome les cardinaux de Lorraine et de Pellevé pour assister au conclave pour l'élection d'un nouveau pontife ; M. de Sainctes y alla avec eux, en qualité d'agent en cour de Rome, pour Sa Majesté très chrestienne ou simplement comme conseiller de ce grand cardinal de Lorraine et compagnon inséparable de tous ses voyages et travaux.

« Ils arrivèrent à Rome sur la fin du mois de may et trouvèrent assis en la chaire de saint Pierre le saint pape Grégoire XIII, esleu le 15 du mesme mois.

« Cependant les démons luy suscitèrent un accident inopiné. C'estoit sa coutume de porter ses livres avec soy en voiage : il en fit de mesme en ce voiage de Rome et il y porta aussi les escrits de son œuvre de l'eucharistie. Je l'avois mis, dit-il, dans une espèce de filet avec beaucoup d'autres livres orthodoxes et hérétiques. Le Tibre ne

(1) L'abbé Chemin.

nous ayant pas été favorable, nous fumes jetés à Civita-Vecchia. Mon paquet de livres fut saisi et mis à l'inquisition. Son éminence le cardinal de Lorraine fit connaître à Votre Sainteté la pureté des motifs qui m'avoient obligé d'apporter ces sortes de livres avec moy et alors il vous plut d'ordonner que mon pacquet me seroit remis sans être ouvert *(jussit salvum et integrum reddi)* (1).

« Cet accident, qui luy pouvoit estre funeste, luy fut fort advantajeux, pour le subject qu'il donna au Souverain Pontife d'estre plus plainement informe de son mérite. Il lui donna souvent audience ; il y en a mesme qui rapportent que Sa Sainteté luy fit présent d'une bourse de mille florins pour l'encourager à parachever son œuvre encommencée de l'eucharistie (2).

« Le pape dit que ce livre méritoit d'estre intitulé plustot au nom d'ung évesque que d'un simple docteur : pour ce il estoit d'advys que on différast de faire imprimer cest œuvre jusques ung autre temps (3) que le Roy ne luy eust donné un évesché (4).

« Les cardinaux et les plus doctes qui estoient pour lors à Rome recherchoient et estimoient infiniment sa fréquentation et descouvroient eux-mêmes ses mérites.

« Il tâchoit de tout son pouvoir de se céler et son humilité lui faisoit dire qu'il étoit venu à Rome pour apprendre et non pour enseigner, mais il ne peut empescher, pendant l'espace de 9 mois qu'il demeura à Rome, que tout le monde ne conceut de luy une estime proportionnée à ses mérites, sur tous le grand cardinal Hosius qui souvent l'envoioit prier de venir à son hostel pour con-

(1) Epître dédicatoire à Grégoire XIII, à la suite de celle adressée au duc d'Anjou en tête de son traité imprimé sur l'Eucharistie.

(2) Le père Lagoille.

(3) *Journal d'un Bourgeois ligueur.*

(4) Souchet, *Histoire du Dioeèse.*

férer ensemble et se communiquer l'un à l'autre les lumières que Dieu leur avoit révélées.

« Dès le 28 mai 1574 (1) Claude de Sainctes s'étoit fait remplacer comme principal du collège de Boissy par Claude Rochefort son cousin.

Claude de Sainctes, évêque d'Evreux

« J'ai demeuré avec le cardinal de Lorraine, dit-il presque 16 ans. Je ne l'ai jamais quitté que pour vacquer à des affaires de conséquence, il n'a jamais eu aucun secret pour moy. Si on luy découvroit les pièges qu'on lui tendoit ou la perte de quelque ami, il m'exhortoit à partager avec lui ses chagrins. *(Sequeris sacerdotem, levita).*

« Enfin il conçut le dessein de m'élever à l'épiscopat. Quelques évesques m'offrirent leurs éveschés pour un prieuré qu'il m'avoit donné, mais, comme ils estoient trop éloignés de son archevesché de Reims, il s'opposa à tout arrangement à cet égard (1) jusqu'à ce que, se trouvant extraordinairement poussé de quelque mouvement du Saint-Esprit et mesme de quelque pressentiment de sa mort prochaine, il procura enfin sa promotion avec autant d'ardeur qu'il l'avoit empesché jusqu'alors et le ciel favorisant son désir luy offrit incontinent un évesché qui n'estoit point tant éloigné de Reims que les autres et qui lui permettroit de le visiter et consoler dans sa vieillesse, ce fut celuy d'Evreux, lequel estant vacant par le décès de M. Gabriel Le Veneur, le roy Charles IX y nomma M. de Saintes, au commencement de l'année 1574, à la condition de résigner son prieuré de Léon au fils de M. Brubant auquel Sa Majesté estoit fort sollicitée

(1) Abrégé chronologique de Boissy.
(2) Epitre dédicatoire à Grégoire XIII.

de donner cet évesché, mais pour ce que la mort du jeune prince arriva incontinent, le sieur cardinal emploia tout son crédit auprès de la roine mère et ne cessa point jusques à tant qu'il en eut obtenu le brevet et escrit au Souverain Pontife pour faire confirmer cette nomination. Le Roy Henri III fut bien aise de trouver à son arrivée à la couronne une occasion si favorable d'obliger l'église et recognoistre en mesme temps les bons services que ce saint homme luy avoit rendus en sa jeunesse, en nommant le premier évesque de son roiaume celuy qui en estoit le plus digne et à qui il estoit le plus obligé (1).

« Dieu a voulu, lui dit-il (2), que je fusse nomé le premier évesque par Vostre Majesté, au commencement de son règne, après avoir esté le dernier nommé par le roy très chrestien Charles IX, quelque peu avant sa mort, comme si mon épiscopat eut dû être l'union de deux frères, et la pierre angulaire de deux reignes, m'obligeant, sur tous autres, d'honorer la mémoire du défunct, et prier Dieu de donner à son âme le repos et la paix éternels, et désirer pour Votre Majesté toute sorte de bonheur.

« Le cardinal de Pellevé, grand ami de nostre saint homme, et qui géroit les affaires de France en cour de Rome, parla le premier de cette nomination au Saint-Père Grégoire XIII et lui représenta les recommandations de Sa Majesté très chrestienne et du cardinal de Lorraine, mais, se servant oportunément de cette occasion pour obliger M. de Sainctes de mettre en lumière son œuvre de l'Eucharistie, après mille instances de vive voix, il fit tant par ses lettres que, non content de sa promesse, il lui envoia les deux premiers livres, pour plus

(1) Le père Lagoille.
(2) Epître dédicatoire à Henri III.

grande assurance. Le cardinal les présenta au Pape et la lecture d'iceux luy acquirent tant de crédit que, non seulement il fut proclamé évesque d'Evreux, mais encore, par une faveur très singulière, le Saint-Père luy fit expédier ses bulles gratuitement, quoique ses finances fussent très petites, après les grandes dépenses de la guerre de Lépante, que son prédécesseur Pie V avoit faite contre les Turcs.

« Néanmoins, si l'église luy faisoit de l'honneur, elle en retiroit du profit, et ce ne luy estoit pas moins de gloire d'avoir un si grand homme pour évesque puisque, dit l'auteur de la Parthénie, l'épiscopat d'Evreux, a luy déféré pour son mérite, a été plus honoré par luy que luy par l'épiscopat, quoique première dignité de l'église.

« Cependant, le ciel permit à la mort de trancher d'un mesme coup le fil de la vie du grand cardinal de Lorraine et le lien d'amitié qui le tenoit si estroitement uni à nostre saint homme. Ce saint prélat mourut à Avignon le 26 de décembre de la mesme année 1574.

« M. de Sainctes, après avoir essuié les larmes de la perte irréparable qu'il avoit fait, commença à considérer d'un œil serein, l'estat de perfection où il se trouvoit élevé par la vocation de Dieu ; il procura incontinent sa consécration et non content d'avoir reçu du Saint-Siège, avec ses bulles, la bénédiction apostolique, il voulut encore, ainsi qu'on nous l'a affirmé, dit le Père Lagoille, retourner à Rome pour la troisième fois afin de recevoir l'onction divine des mains du Souverain-Pontife et le remercier en personne.

« Il retourna incontinent d'Italie en France et, quittant la cour en laquelle le roy vouloit le retenir, il se rendit le plus tôt qu'il pût à son Église et il en prit possession par le moien de M. Rodolphe Le Danoys, son pro-

cureur, le mercredi de la Semaine-Sainte qui estoit le 20 de mars de la même année 1575 (1).

« Depuis ce moment il se prépara à en prendre possession par lui-même en la manière qu'avoient fait jusqu'alors ses prédécesseurs.

« Le samedi 26 novembre, la cour ecclésiastique, messieurs du Présidial et plusieurs notables bourgeois de la ville, tous montés à cheval, furent au-devant de lui sur les 9 heures du matin jusqu'à Saint-Germain-des-Prez.

« Après les compliments d'usage, il monta sur sa mule, vestu de son rochet, sur une soutane blanche, comme de son ordre religieux de Saint-Augustin.

« Arrivé à la porte du Bosjolet, il fut reçu par les religieux de Saint-Taurin chez lesquels il se retira.

« Le lendemain 27, précédé de tout son monde, il se rendit à la cathédrale et de là dans son palais épiscopal (2).

« Ledit révérend évesque faisoit son ordinaire demeure et résidence en son chasteau de Condé (3) dépendant de son evesché où il vivoit religieusement avec sa famille et se rendoit aux bonnes festes en son église pour y faire son office.

« Il s'absentoit rarement de son diocèse, si quelque affaire de conséquence ne l'obligeoit d'en sortir (4).

« Il monta souvent en chaire et dans la cathédrale et dans les autres églises de ville et village de son diocèse pour enseigner à son peuple, non-seulement les vérités de la foy, mais surtout la pratique de vertu qu'il exerçoit tous les jours.

(1) Le père Lagoille.

(2) L'abbé Chemin.

(3) Souchet, *Histoire du diocèse de Chartres*. Cette propriété appartenait aux évêques d'Evreux en vertu d'une donation d'un des premiers ducs de Condé, confirmée par le pape Lucius vers 1180. Dictionnaire de l'Eure où l'on voit une vue de l'ancien château.

(4) *Journal d'un Bourgeois ligueur.*

« Toute sa maison étoit composée de 7 à 8 personnes, il avait 2 aumosniers, 2 petits clercs qui lui servoient de laquais, mais seulement dans les fonctions honestes et conforme à leur condition et habit ; il n'avoit à l'escurie qu'une mule pour sa personne et un cheval pour un de ses aumosniers.

« Il se levoit tous les jours devant 5 heures du matin et réveilloit luy-mesme le petit clerc qui couchoit dans sa chambre pour aller réveiller tous les autres qui devoient se trouver au son de la cloche dans la chapelle.

« Sa table étoit ni trop frugale ni trop somptueuse, car, comme il avoit quasi tous les jours des hostes, il la proportionnoit à l'honesteté avec laquelle il désiroit les recevoir (1).

« Ses vêtements conformes à ceux de son ordre de saint Augustin furent toujours aussi modestes que ses habits pontificaux. Un mulet pour voyager dans son diocèse lui tenoit lieu de ces nombreux équipages dont l'entretien est toujours fort dispendieux (2).

« Il étoit appelé le père des pauvres. En effet, au temps de la famine, il recevoit tous les pauvres en sa cour, les uns valides, les autres infirmes et leur donnoit de sa propre main (3).

« En l'année 1587 de la grande chereté, il avoit quelque fois jusqu'à 500 pauvres à qui il donnoit l'aumône lui mesme : il visitoit les pauvres et les malades du village et les nourrissoit durant leur maladie, payoit leurs remèdes.

« Quand ses parents le tourmentoient pour avoir quelque chose de son bien, il leur répondoit : Vous me

(1) Le père Lagoille.
(2) Mémoires Bridier. Mss. Lagoille.
(3) L'abbé Chemin.

faites damné, car je vous nourris aux despens des pauvres et de mes deniers.

« Il vouloit un jour engager sa crosse pour faire l'aumône (1).

« Comme le cardinal de Lorraine l'avoit fait à Reims, il n'eut point de plus grand soin que de dresser un séminaire pour son diocèse.

« Il choisit pour cet effet sa maison de Condé, belle et spacieuse, et, sans attendre les deniers de contribution des chapitres, églises et communautés ecclésiastiques de son diocèse, il l'establit et le soutint à ses propres frais et despens, sans que, pour cela, par un miracle continuel de la multiplication, les pauvres perdissent rien de leur aumône ordinaire (2).

« Et, affin que cette sainte institution devint une perpétuelle pépinière de bons ministres de Dieu, il se fit amener par les doiens ruraux les pauvres enfans qu'ils auroient jugé propres à ce pieux dessein et luy mesme, les ayant veus, interrogés, il en choisit vingt qu'il retint dans sa maison, les fit incontinent revestir de l'habit de l'école, les nourrit et entretint à ses despens, outre plusieurs autres enfans de la noblesse qui y estoient receus avec quelque pension.

« Il mit tout ce petit peuple sous la conduite de 3 ou 4 ecclésiastiques, choisis entre plusieurs pour leur rare piété, prudence et doctrine, auxquels, par de fréquentes conférences, il communiquoit l'esprit de Dieu, pour la conduite de ces petits lévites (1).

« Sur la fin de l'année 1576, il partit d'Evreux pour se rendre aux estats de Blois qui commencèrent en décembre.

(1) Mémoire Laurent, mss. Lagoille.
(2) Le père Lagoille.
(3) Le père Lagoille.

Il y demanda avec instance la réception du concile de Trente qu'on ne lui accorda point.

« L'année suivante (1578), il fut à la cour où il fournit à Henri III l'idée d'establir l'ordre du Saint-Esprit. Le monarque se rendit à ses vœux, l'institua le 31 décembre suivant et le mit au nombre des prélats auxquels il donna le collier de son nouvel ordre.

« Le 8 juin 1579 il fit la bénédiction de l'église Saint-Augustin d'Evreux nouvellement reconstruite.

« Quelque occupé qu'il put estre dans son diocèse, il ne laissoit pas que de se livrer à l'estude.

« Le concile provincial de Normandie ayant été convoqué pour commencer le 13 avril 1581, il travailla à rediger toutes les matières à y faire agitter.

« Avant la fin du concile, les évesques le chargèrent d'en traduire les actes en Français pour les donner au public.

« Le privilège accordé par Henri III pour l'impression de cette traduction porte : Traduction faite par nostre ami et féal conseiller et aumosnier Claude de Sainctes, évesque d'Evreux.

Cette traduction du 30 juin 1582, achevée d'imprimer le 27 octobre suivant, fut mise en vente à Paris, chez P. L'Huillier, rue Saint-Jacques, à l'Olivier (1).

« Dans le mesme temps, le pape Grégoire XIII, ayant fait corriger le calendrier romain, l'envoya à toutes les puissances catholiques pour le faire accepter.

(1) Notre parent Henry Le Court possède, dans ses archives de Lierremont, un exemplaire de ce très rare opuscule, in-12, de 152 pages, que l'on croit sorti des presses du château archiépiscopal de Gaillon.

Sur le titre se trouvent les armes du cardinal archevêque de Rouen, Charles de Bourbon, depuis roi de la Ligue, sous le nom de Charles X.

Nous devons à ce collectionneur distingué, généalogiste érudit, l'indication de notre parenté avec l'évêque, de la publication par l'abbé Guéry du manuscrit de l'abbé Chemin, et un grand nombre de renseignements ; nous ui en exprimons ici un profond souvenir de reconnaissauce.

« M. de Sainctes venoit alors de donner à son diocèse un missel d'impression gothique.

« Il en fit ôter le calendrier et y fit mestre le nouveau d'une impression romaine.

« Une calamité publique ayant fait beaucoup de pauvres en 1583, M. de Sainctes n'oublia rien pour les soulager ; ses fonds étant épuisés pour eux, il obtint de Rome la liberté de vendre l'hôtel des évesques d'Évreux scis à Paris, rue Saint-Antoine, pour les secourir.

« Il vendit pour le même effet à l'abbé de Saint-Taurin une rente foncière de 400 livres qu'il percevoit sur son abbaye.

« De 1583 à 1585 ou 6, il fit faire le cloistre de son église cathédrale. Sur les clefs qui fermoient les arcades des voûtes de ce cloistre il y avoit fait mettre les armes de plusieurs personnes de distinction, entre autres les siennes à costé de celles de M. le cardinal de Lorraine sur un même écu.

« Il termina ses opérations par faire faire la principale porte de son église, au haut de laquelle on voit également ses armes.

(Elles sont dessinées dans la collection Gaignières. Bibl. nat. avec cette indication : taillées en pierre en plusieurs endroits contre le mur du cloistre et cette devise de l'évêque : *Cœlum vim patitur, violenti rapiunt illud.* S. Math. XI chap.).

« La maison de Guise harceloit tellement Henri III qu'elle le contraignit de tenir les Estats à Blois encore une fois. Nostre prélat avoit esté appellé à ces Estats pour le clergé par M. de Guise (décembre 1588). Messire Gabriel, baron de Chambrai, député de la noblesse au bailliage d'Evreux, logeoit à Blois avec le prélat dans le même hôtel (1).

(1) L'abbé Chemin.

« Les Souverains Pontifes bien informés de ses mérites l'emploièrent aux plus importantes affaires de l'Eglise. On dit que le pape Sixte V luy adressa le monitoire qu'il avoit fulminé à Rome contre le roi, après le massacre du cardinal et du duc de Guise et l'emprisonnement du cardinal de Bourbon, de l'archevesque de Lion et autres évesques ; il est vray que nostre saint homme avoit assez de courage et de zèle pour ne point manquer à l'Église romaine, en une affaire de si grande importance, outre, qu'estant très affectionné à la maison de Guise et mesme au cardinal de Bourbon, duquel il estoit suffragant, il semble qu'il y estoit en quelque sorte intéressé et ne pouvoit manquer d'avoir un grand ressentiment de cette injure faite à l'Eglise, mais aussi avoit tant de bonne volonté pour le service du Roy qu'il avoit si tendrement aimé et si fidèlement servi dès son bas-aage que j'ai de la peine à croire, dit le Père Lagoille, qu'il exécuta sitôt ce mandement... (lacune dans le manuscrit).

« Quoi qu'il en soit, il est vray que quelque temps après cette funeste exécution, le Roy le manda expressément à Blois ou pour le reprendre de cette action ou pour le faire compagnon de la captivité des autres prélats ou pour luy demander conseil en ceste conjuncture d'affaire.

« A ce mandement le saint homme ne fit aucune difficulté ni de retardement de partir.

« Et, après l'avoir pleinement satisfait, obtint facilement son congé.

« Il ne cessa quasi plus depuis de prier Dieu pour le salut de son prince, comme s'il eut d'en haut quelque prémonition du malheur qui devoit arriver.

Mort de Henri III (31 juillet 1589)

« Mais toutes ses prières ne purent point arrester la divine vangeance qui n'espargna pas mesme la sacrée personne du Roy, permettant cet impie régicide.

« La nouvelle de ce funeste accident perça si vivement le cœur de ce saint homme, qu'après plusieurs exclamations, il quitta la compagnie dans laquelle il estoit et se retira dans son cabinet où il passa tout le jour en pleurs et en prières pour le salut de ce bon roy qu'il avoit tant aimé, et qui n'eut pas esté si misérable s'il eust toujours suivi les conseils de cet homme de Dieu (1).

« C'est vers cette époque que les religieux de Saint-Cheron étant assemblés en leur chapitre, élurent M. de Sainctes, évêque d'Evreux et religieux de cette abbaye, pour estre abbé, lequel n'y put entendre à cause des grandes occupations qu'il avoit (2).

« Après l'horrible meurtre d'Henri III, le duc de Mayenne, frère des Guise, fit proclamer Roy, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen (3).

Mais « le Roiaume de France appartenoit légitimement à Henri IV, roy de Navarre, malheureusement engagé dans l'hérésie.

« Le zèle que M. de Sainctes avoit toujours eu pour la foy catholique, l'obligea d'embrasser le party de l'Union et mesme travailla de tout son possible avec son nepveu, M. Le Doulx, lieutenant général dans Evreux, pour faire

(1) Le père Lagoille.
(2) Histoire de Saint-Cheron, bibl. de Chartres. Mss. 1146.
(3) L'abbé Chemin.

embrasser ce parti à cette ville ; mais ses armes qui n'estoient que spirituelles ne purent résister à la force des roiaux qui obligèrent ce saint évesque de se retirer pour son assurance dans son château de Condé et de transporter son officialité et autres choses de ses apartenances dans Verneuil qui tenoit le parti de l'union (1).

« Quand les hérétiques furent entrés à Chartres, ils logèrent tous les plus grands huguenots ès-maisons des parents dudit sieur révérend, et entre autre en la maison de sa belle-sœur, veuve de défunct son frère, maître Pierre de Sainctes, lieutenant criminel de Chartres, ils logèrent le chancelier de Navarre et avec luy plusieurs prédicans et huguenots dont l'un d'iceux dit un jour à ladite damoyselle qu'il eust voulu avoir pendu ledit révérend évesque, son frère, de ses propres mains (2).

« Cependant Henri IV, après la prise de Chartres (avril 1591), avança dans la Normandie et, logeant à Breteuil, il envoia prier M. de Sainctes de le venir trouver.

« Il y alla librement quoiqu'il fut son ennemi et fort affectionné à son parti contraire.

« Là il s'entretint longuement avec Sa Majesté et luy remonstra hardiment que jamais Dieu ne luy donneroit une entière et paisible possession du roiaume s'il n'estoit bon catholique.

« Le Roy sortant, un peu offensé de cette grande liberté de parler, le saint homme se mit incontinent à genoux pour luy en demander pardon ; mais le Roy le releva aussitôt et lui dit : Père de Sainctes, c'est devant Dieu qu'il faut se mettre à genoux ; allez, ne vous meslé point de mes affaires, vivez en paix et sans crainte, il ne vous sera fait aucun tort de ma part (3).

(1) Le père Lagoille.
(2) *Journal d'un Bourgeois ligueur.*
(3) Le père Lagoille.

« Il le conjura de demeurer à Condé et qu'il ne permettroit point que l'on luy feist aulcun désastre en signe de quoy il lui laissa une jeune garde (1).

« Le maréchal de Biron l'entretint encore longtemps et le conduisit fort honorablement, mais, avant de retourner à Condé, il entra dans l'église de Breteuil et y pria pour la conversion de ce prince.

« Le Roy, admirant la liberté de ce saint homme, vint dès le lendemain le visiter luy mesme à Condé, luy tesmoignant toute sorte de bienveillance et luy fit expédier une sauve garde pour sa personne, son chasteau et tout son bien.

« Mais toutes ces faveurs ne purent empescher que son chasteau ne fut investi quelque temps après par la garde du maréchal de Biron

« Ne cessèrent (les Calvinistes) qu'ils ne l'eussent fait partir de son chasteau pour aller gaigner la mort (2).

« Le Roy envoya le maréchal de Biron attaquer Evreux ; les bourgeois demandèrent à capituler et y furent entendus.

« M. l'évesque comprenant qu'il ne pouvoit plus resrester à Evreux, se retira à Louviers (3).

« De Louviers, il continuoit à administrer son diocèse. C'est de Louviers qu'il écrivit le 24 février 1591 au père Bernardi dominicain, mais contre-ligueur prononcé et à son prieur, disant :

Au premier : « Vous savez que personne ne doit prescher dans mon diocèse sans ma permission et mon autorité ; j'ai donné permission de prescher dans mon église

(1) Lettre d'un neveu de l'évèque, mss. Lagoille.

(2) Lettre d'un neveu.

(3) L'abbé Chemin. D'autres disent à Condé d'abord, à Louviers ensuite. Il était en effet à Condé au commencement de 1591.

d'Evreux pendant le carême prochain à votre prieur, homme capable.

« Néantmoins, j'ai été averti que vous prétendez prêcher avec l'appui de M. de Larchant (gouverneur de la ville pour Henri IV).

« Je vous prie de ne pas contrevenir à ce que vous devez.

Au second : « J'ai eu avis des menées que fait Bernardi pour prescher dans mon église contre la permission que je vous ai donnée. J'en écris audit Bernardi et je le déclare excommunié s'il veut s'y ingérer.

« Bernardi voulut passer outre et tenta de monter en chaire ; il fut arrêté par le grand chantre, mais il fut remis en possession de la chaire par les commissaires Duval et Machaut, envoyés en toute hâte par le parlement à Caen qui empiétoit, cela va sans dire, sur les droits de l'évêque.

« Aussi l'intrépide ligueur publioit-il le 23 avril un mandement disant : nous avons vu avec un incroyable déplaisir l'arrêt donné par la prétendue cour du Parlement de Caen le 28 de mars.

« Ce parlement veut élever son roi au-dessus de toute l'autorité de l'église apostolique et romaine, détruit le pouvoir donné par Dieu aux archevêques et évêques et renverse la doctrine qui enseigne que le magistrat séculier ne se doit point occuper de prédication.

« L'arrêt dit bien : en attendant qu'il soit pourvu par le métropolitain, entendant par là le Roi de Navarre qu'ils prétendent établir chef de l'église, à la mode d'Angleterre.

« Ledit arrêt est bien différent des belles paroles du roi de Navarre. Je vous défends plus que tout d'écouter ledit Parlement.

« J'ai su que ledit Parlement de Caen procède contre moi pour me dépouiller de tout et vous donner un autre évêque. Mais je suis résolu à ne point tenir compte de ses

calomnies. Quand ils me feroient mourir, c'est le plus grand honneur que je puisse recevoir de Dieu dans la vieillesse où je me trouve (1).

« Par malheur les débats de ce procès ne nous ont point été conservés.

« On sait seulement que, devant les juges, Claude de Sainctes, loin d'abandonner ses doctrines ligueuses, les soutint hardiment (2).

« Les hérétiques disoient qu'il étoit un vieux loup, qu'on ne peut jamais apprivoiser, qu'il retient toujours sa nature de loup (3).

« De son côté la cour fut inflexible.

« Elle l'eut condamné à mort sans l'intervention du cardinal de Bourbon et de plusieurs évêques, peut-être aussi sous la crainte de l'impression funeste qu'eut laissé le supplice d'un haut dignitaire de l'église (4) et si ce jeune cardinal, archevesque de Rouen, n'eut représenté au Roi que, s'il faisoit mourir un évesque, il n'advanceroit pas ses affaires (5).

Mort de Claude de Sainctes

« Condamné à l'emprisonnement perpétuel, il fut enfermé dans le château de Crèvecœur, au diocèse de Lisieux, où il mourut peu de temps après (6) empoisonné, dit-on (7).

En effet « des bruits d'empoisonnement circulèrent, mais on ne sauroit dire ce qu'il en fut.

(1) Documents extraits des archives du Vatican, qui nous ont été communiqués par M. l'abbé Guéry, ce dont nous lui sommes fort reconnaissant.

(2) *Histoire du Parlement de Normandie à Caen*, par Jules Lair, Caen, 1861.

(3) Mémoires Laurent, mss. Lagoille.

(4) *Histoire du Parlement de Caen*, déjà cité.

(5) L'abbé Chemin.

(6) *Histoire du Parlement de Normandie* déjà cité.

(7) Abrégé de Boissy et l'abbé Chemin.

« Les hérétiques dont ce bon prélat étoit le fléau ne purent jamais trouver de juges assez corrompus pour le faire mourir juridiquement, c'est ce qui les détermina à se servir du poison comme je l'ai appris » (dit le Mercure de France) « de plusieurs mémoires de ce temps-là (1) » et comme l'indique son épitaphe qui se trouvoit dans l'église de Verneuil et qui portoit : *non sine suspitione veneni ab hæreticis propinati.*

« Il fit tellement la guerre aux hérétiques par disputes, par sa doctrine et par ses escrits qu'enfin ils le firent mourir par le poison en l'année 1591 (2).

« Et lui osta ses gens pour l'empoisonner (dit la lettre d'un neveu) (3).

« Il fut (dit Jacques Dupré), empoisonné par les hérétiques, et le poison envoyé par la reine d'Angleterre. Le poison fut donné dans un potage. Il fut malade et muet pendant 13 jours, après lesquels il parla 3 jours, et enfin mourut après avoir tenu plusieurs beaux discours à son aumosnier Jacques Dupré (4).

« Il endura la mort sans aucune impatience, à ce que j'ai ouï (dire) à mon frère ayné (dit la lettre d'un neveu), quy y fut lorsqu'il seut que l'on l'avoit tiré de Louviers.

« Mond. frère l'ayant vu ouvrir l'on luy trouva une grosse bouteille bleue, rouge et verdte qui luy couvroit le cœur, en sorte que l'on recognut le poison donné (5).

(1) 5 février 1723, page 252.
(2) *Histoire de Saint-Cheron*, déjà cité. L'abbé Chemin dit : le 15 octobre.
(3) A la suite du mss. Lagoille.
(4) Mémoire à la suite du mss. Lagoille.
(5) Mémoire en fin du mss. Lagoille.

Caractère de Claude de Sainctes

« La ligue en fit un martyr, et ses prédicateurs n'entonnèrent qu'avec plus d'emportement contre le Béarnais (1).

« Les ligueurs en ont fait un saint, les royalistes un rebelle (2). C'était (en effet) un des plus fougueux fanatique de cette époque, seulement il y avait quelque courage à l'être quand on le payait de son sang (3).

M. l'abbé Guéry, dans l'hommage qu'il adresse à son évêque Mgr Hautin, depuis archevêque de Chambéry, de sa publication de la vie de Claude de Sainctes, par l'abbé Chemin, dit : « les historiens l'ont mis au nombre des plus ardents ligueurs, c'est vrai; mais, n'oublions pas que si la France est restée catholique, elle le doit à cette résistance de nos pères marchant à la suite des évêques pour la défense de la foi menacée.

« Les rebelles, les révoltés ne furent pas les catholiques, mais bien ceux qui, au nom d'une prétendue réforme, vinrent piller, détruire les églises et les monastères.

« Cette appréciation me semble admirablement résumée dans les paroles d'un protestant(4) :

« Le schisme est partout. La Réforme triomphe... La vieille cité des Carnutes n'en est pas atteinte. Henri III meurt, le Roi légitime vient en personne sommer la ville si fidèle, si dévouée à la monarchie française ; la ville ne se rendra pas au huguenot. Après un siège de six mois, le Béarnais verra les portes s'ouvrir devant lui, mais c'est

(1) *Histoire du Parlement de Normandie.*

(2) L'abbé Chemin.

(3) *Histoire de la Ligue en Normandie*, par le vicomte d'Estaintot, Paris, 1862.

(4) Malte-Brun. Géographie d'Eure-et-Loir.

quand il viendra se faire sacrer dans la basilique de Notre-Dame.

« Quant à l'erreur de Claude de Sainctes sur le régicide (1), il la partageait avec un grand nombre de docteurs et en supporta sans faiblesse toutes les conséquences (2).

« On ne peut lui refuser l'honneur d'un grand courage et d'une foi sincère, qu'il défendait avec énergie parce qu'il la croyait menacée (3).

« Abandonné de ses collègues, proscrit, emprisonné, jamais il ne voulut rétracter ce qu'il regardait comme une vérité indiscutable.

« Telle est cette vie « de l'intrépide champion de la cause catholique (lettre pastorale de Mgr Hautin, 18 août 1890.

Et M. l'abbé Guéry ajoute dans sa conclusion :

« M. Floquet, dans son histoire du Parlement de Rouen, accuse Claude de Sainctes d'avoir jeté dans la Ligue le vieux cardinal de Bourbon et dit : Sur sa tombe étaient inscrites des louanges qu'il semblait du moins avoir méritées par sa science, par ses talents et même par la sincérité de sa foi, ardente et vraie.

« Or c'est précisément par ce qu'elle était ardente et vraie qu'il luttait contre l'hérésie nouvelle par tous les moyens, c'est par ce qu'il était savant qu'il prévoyait les maux que les protestants apportaient en France sous l'apparence d'une prétendue réforme.

« Pour atteindre ce but, il n'épargna ni ses conseils, ni sa santé, ni sa vie.

« Si tous les évêques avaient eu l'énergie d'un Claude de Sainctes, la misère, la ruine, les horreurs des guerres

(1) Si tant est qu'elle ait existé. La preuve n'en a jamais été présentée. Il n'y a jamais eu que des on dit : « De la vérité des accusations portées contre lui on ne saurait dire ce qu'il en fut. » dit M. Lair.

(2) L'abbé Guéry, préface de l'abbé Chemin.

(3) M. Lair, *Histoire du Parlement de Normandie.*

de religion n'auraient pas ensanglanté si souvent le sol français (1).

Dans une lettre signée Le Doulx de Melleville, se trouvant à la suite du manuscrit Lagoille on lit : « Un grand historien a voulu lui (Claude de Sainctes) imposer un crime horrible, . . Il faut le purger de cette calomnie que les huguenots ont forgé pour lui oster la gloire du martyr, pour se venger des combats livrés à leurs ministres et des victoires remportées sur eux et de plus pour couvrir leur attaque sur la personne d'un évesque et d'un homme reconnu pour un saint.

« Il n'y a point d'apparence à ce connu, ni à ses libelles qu'il en ait jamais composé de cette nature.

« S'il en avoit composé, ils les auroient bien trouvés et publiés partout pour le rendre criminel du crime de leur maître.

« 1° Pour le meurtre de Henri III il auroit été desnaturé, il avoit été son aumosnier. Il avoit été tesmoin de sa piété, de sa dévotion, aussi bien que de son courage et généralement dans les combats pour la foy et la religion ; 2° il avoit reçu son evesché de luy et d'une manière très obligeante et il l'en remercia tant de fois ; 3° nous pouvons estre assurés qu'il receut la nouvelle de la mort de ce prince avec beaucoup de douleur.

« Les docteurs et chanoines d'Evreux qui ont eu la connaissance de M. de Sainctes et ont été les plus proches de son temps disent qu'ils savoient bien qu'il fut mandé par le Roy entrant dans son diocèse, reçu très honorablement et renvoyé avec beaucoup de témoignages d'affection, que, s'il eust écrit quelque chose de contraire, le roy n'en auroit pas usé de la sorte.

(1) L'abbé Chemin, Préface et conclusion de l'abbé Guéry.

« Les Huguenots, offensés d'une si loyale courtoisie, commencèrent une autre trame et forgèrent dès lors cette calomnie, pour se saisir de sa personne, le mettre en prison et luy oster la gloire du martyr et commirent leur attentat sur sa personne sacrée.

« Puisque les Huguenots prirent le chasteau de Condé, s'il y eût eu quelque libelle de cette matière, ils l'auroient recueilli bien soigneusement.

« L'on ne doit point exempter M. de Sainctes de la Ligue et c'est une gloire de le nommer arc-boutant des Ligueurs qui cherchoient la conservation de la foy et demandoient un roy catholique. Dieu les a exaucés.

« Plusieurs causes l'attachoient à la Ligue : le zèle de la foy et de la religion, la reconnoissance à la maison de Lorraine, à ce grand cardinal qui l'avoit mis en lumière, fait connoistre, à Rome, au Saint Pontife ; et les pontifes même qui l'avoient engagé dans la deffence de la foy et du Saint-Siège. Ne luy ostons donc point de ce party, mais disons qu'il n'a pas pour cela hay les princes du parti contraire et manqué de respect à leur maître. Son opposition n'a servi qu'à leur faire conquérir deux roiaumes, le céleste et le temporel (1).

Le corps de M. de Sainctes

« Son corps fut apporté à Verneuil, dans l'Eglise paroissialle de Sainte-Magdelaine, où il fut mis en dépos pendant six ans environ et où l'on a placé son cœur au pied de la statue du Saint-Sauveur (2). » avec son épitaphe au-dessus.

« En 1597 son corps, sur la permission de la cour, fut

(1) Lettre de Ledoulx de Melleville. Mss. Lagoille.
(2) L'abbé Chemin

apporté dans son église cathédrale où il fut inhumé à costé gauche du grand authel au pied de la muraille du contour du chœur où estoient sur deux pièces de marbre ses épitaphes, le premier en latin (1) ; l'autre écrit en or comme le premier estoit en vers françois sans goût (2).

« Les habitants d'Evreux se servirent de la faveur de M. Jacques David, nommé à l'évêché, pour obliger ceux de Verneuil de leur rendre le corps de leur saint évesque 3'.

Dans un rapport fait par M. l'abbé Guéry à la Société des Arts et belles lettres de l'Eure le 19 juin 1892 il dit : « qu'en octobre 1891, des ouvriers, dégageant le premier pilier à gauche du sanctuaire de la cathédrale d'Evreux, mirent à découvert un cercueil de plomb, sans inscription, dans lequel reposait un squelette n'ayant ni crosse ni anneau pastoral, quelque trace d'aumusse seulement et les mains croisées sur la poitrine. » Il se demande sans conclure mais avec « une forte probabilité » si ce cercueil ne serait pas celui du « savant Claude de Sainctes, chanoine de Saint-Cheron, dédaigneux des habillements mondains et d'une grande austérité qui a dû mourir revêtu de l'habit de son ordre qu'il avait tant aimé et pense que sa fin lamentable expliquerait l'absence de crosse et d'anneau pastoral (4) ».

Ses contemporains le considérèrent comme un saint « la peste qui cessa à son arrivée est merveilleuse (dit

(1) Collection Gaignière. Bibl. Nat. Cette inscription vient d'être publiée, pl. LXVIII dans le recueil des dalles et pierres tombales, de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*, avec notice de l'abbé Haye.

(2) L'abbé Chemin.

(3) Lettre Ledoulx de Melleville.

(4) L'abbé Guéry. Découvertes de 3 sépultures dans la cathédrale d'Evreux. Evreux, 1893.

Ledoulx de Melleville) ; les habitants d'Evreux disent avoir reçu de grandes grâces et faveurs de leur évesque et plusieurs les publièrent comme des miracles (1).

On trouve dans un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève un singulier récit de miracle accompli par l'invocation de Claude de Sainctes, sur l'attestation du père Jacques de Langle, chanoine et pénitencier d'Evreux, mars 1666, d'après la déclaration d'un nommé Lefebvre, ancien domestique de l'évêque, qui, attaqué « en passant par dedans la grande prairie de l'abbaye de Saint-Taurin, par trois hommes de pied, armés de pistolets, avoit invoqué le secours du bienheureux prélat de Sainctes, son bon maître, et aussitost voioit lesdits trois voleurs toujours dans une mesme posture, les pistolets hauts et immobiles jusques à sa sortie de la prairie (2).

On lit dans le Martyrologue universel (3) au chapitre « Saints aëmères, c'est-à-dire sans jour (4) : 1591. Le vénérable Claude de Saintes, évêque d'Évreux, avant cela chanoine régulier de Saint-Cheron de Chartres, mort en prison, à Crévecœur, où il avait été mis, pour la défense de la Foy catholique, par la faction des Calvinistes. »

---

(1) Lettre Ledoulx de Melleville.

(2) *Relation de miracles*, mss. nº 1944.

(3) Paris, 1709. Sans nom. Mais une note manuscrite mise sur l'exemplaire de la Bibl. Nat. porte : par l'abbé Chastelain, chanoine honoraire de l'église de Paris.

(4) L'abbé Chemin donne, comme date de sa mort, 15 octobre.

Résumé

Ce qui vient d'être relaté permet de tirer la conclusion suivante :

Claude de Sainctes paraît avoir été emprisonné par les Huguenots qui avaient, en effet, le plus grand intérêt à se débarrasser d'un champion aussi redoutable.

Claude de Sainctes n'a point approuvé le meurtre d'Henri III et à plus forte raison n'en a point été l'instigateur.

Tout porte à croire, au contraire, comme le dit Ledoulx de Melleville, que les Huguenots forgèrent cette calomnie pour le perdre et s'en débarrasser en le faisant condamner.

Alfred Besnard.

ARCHIVES HISTORIQUES DU DIOCÈSE DE CHARTRES

Abbaye Royale d'Arcisses

NOTICE

PAR L'ABBÉ H. LALIZEL

Sceau de l'abbaye d'Arcisses

CHARTRES

—

1900

ABBAYE ROYALE D'ARCISSES

I

ORIGINE

DONATION — FONDATION — PRIEURÉ

Un saint homme, nommé Bernard, né vers 1046 à Abbeville en Ponthieu, habile dans les lettres et les sciences du temps, mais plus riche en vertus, ermite à Chaussey (Iles Normandes), disciple de Pierre de l'Etoile, ami de Vital de Mortain et de Robert d'Arbrissel, après diverses pérégrinations, était revenu dans les solitudes du Maine. Là il s'entoura d'une foule de cénobites dont le nombre, toujours croissant, finit par inquiéter Raoul de Fougères. Ce seigneur voyait avec peine le défrichement s'étendre autour de ses domaines. Craignant pour son gibier, il pria Bernard de chercher gîte ailleurs. Sur cette intimation le pieux anachorète envoya quelques-uns des siens à la découverte. Ceux-ci parcoururent beaucoup de pays incultes sans rien découvrir de convenable à leur projet. Découragés, ils se disposaient à rejoindre leur chef, quand l'un d'eux, la nuit, vit en songe un ange qui lui dit d'aller trouver Rotrou, comte du Perche et de Mortagne, que celui-ci leur donnerait ce qu'ils cherchaient. Ils ne tinrent pas compte de cet avis, s'en retournèrent vers Bernard, et continuèrent des recherches inutiles. Alors, deux de ces ermites se déci-

dèrent à tenter une démarche auprès du comte. A peine lui eurent-ils exposé le motif de leur venue que le généreux Rotrou s'empressa de conduire lui-même ces envoyés de Bernard visiter un ravissant coin de ses domaines, lieu de plaisance, dit-on, des Seigneurs de Nogent, (1) où se trouvait déjà un oratoire (2). C'était le Val d'Arcisses, à un peu plus d'une lieue du *Castrum de Nogent*, sur le territoire de Brunelles. Il est arrosé par une rivière d'eau très vive dont les sources puissantes et nombreuses sourdent au fond de la prairie, en face du village. Ce terrain offrait de grands avantages par ses gras pâturages, ses bois profonds et ses riants coteaux, propres à la culture des céréales et de la vigne. Un bel étang complétait les agréments de ce site enchanteur (3).

Rotrou s'en dessaisit immédiatement en faveur de Bernard, par acte perpétuel. Mais, quand ce dernier vint pour remercier son donateur et prendre possession, tout était défait. Béatrix, mère du comte, dans la crainte de conflits entre les nouveaux religieux et ceux de Saint-Denis, ses protégés, avait influencé son fils. Comme dédommagement, Rotrou proposa à notre saint tel autre lieu, au choix, sur ses terres. Bernard qui, jadis abbé de Saint-Cyprien, avait déjà lutté deux fois contre Cluny, accepta l'échange pour l'amour de la paix. La fondation d'Arcisses était donc manquée. Cependant Dieu y voulait un centre de louanges. Les années suivantes furent assez mouvementées. Rotrou, emprisonné au Mans, subit les mauvais traitements de son grand ennemi, le farouche Robert II de Bellême, surnommé Robert le Diable. Délivré,

(1) Gouverneur. *Essais historiques sur la Perche*, p. 319.

(2) On en voyait encore des traces en 1790. Abbé Lesueur, d'après René Courtin.

(3).... « In quo etiam antecessores sui oratorium construxerant, aqua stagnum fecerant, virgulta plantaverant. » Geoffroy, à propos de Rotrou III.

par les démarches d'Yves de Chartres et les prières de Bernard, il s'en alla guerroyer en Espagne. Pendant ce temps, Bernard avait vainement essayé de s'établir avec les siens dans les bois de Tyron. Il dut se retirer encore une fois devant les réclamations des Clunistes. Enfin, ayant obtenu d'Yves et de son chapitre un autre emplacement dans les terres de Gardais, appartenant à la cathédrale de Chartres, il réussit à s'y fixer. L'abbaye de Tyron était fondée. (1114) (1).

Mais les moines regrettaient toujours Arcisses. — Pendant son séjour en Espagne, le comte de Nogent n'avait point oublié les bons offices de son cher ami Bernard. A son retour, grandement émerveillé de la renommée de sainteté des religieux, il profite des sentiments plus sympathiques de Béatrix à leur égard, pour leur rendre la jolie vallée. Contrairement à l'opinion de Souchet nous pensons que le domaine d'Arcisses fut donné en une seule fois, comme le démontre la charte XXII dont voici la teneur ; elle est datée au plus tard de 1115. Bernard mourut en 1116 (2).

« Comme les choses humaines, par suite de l'oubli dans lequel elles tombent, et aussi de la mort dont les droits sont maîtres en l'Univers, ne peuvent être conservées longtemps, sans témoi-

(1) *Cartul. de Tyron*, ch. I. — De unâ carrucâ terre, que dicitur terra Sancte Marie, que est super rivulum qui dicitur Tiro, 1114. n. s. 3 février.

(2) La date de cette charte XXII, indiquée pour 1119 environ nous semble trop reculée. Il paraît plus probable que Rotrou accomplit la donation du vivant de Bernard ; or celui-ci mourut en 1116. D'un autre côté Geoffroy, désigné présent, prit possession de son siège de Chartres en 1115, rien n'empêche donc de marquer 1115 comme année de cette charte. Nous restons dans l'environ. De 1115 à 1116, il y a temps suffisant pour qu'une charte soit faite par l'un et pour que l'autre l'accepte et décède.

De plus, Rotrou s'en va en Espagne. Cette expédition exige plus de temps que la confection d'une charte. De 1115 à 1118, il y a un intervalle de trois années qui suffisent au voyage, aux faits et gestes de l'absence et permettent de classer la charte de 1118, qui, elle, porte, une date précise, tandis que la précédente n'offre qu'un environ.

gnages écrits, je trouve à propos de confier par cette charte à la mémoire de la postérité : que moi Rotrou, comte des Percherons, je donne à Dieu et aux moines de Tiron, pour mon âme et celle de mes parents, une somme de sel à percevoir à perpétuité, chaque semaine, à Mortagne et la dixme de tous mes greniers.

« Je donne aussi aux dits moines tous mes bois pour se construire des habitations et pour se chauffer, pour le parcours de leurs porcs, la pâture de leurs troupeaux ; plus la métairie d'*Arsiz* avec l'étang et le moulin, la vallée qui joint *Luxvillat*, en deça de l'eau, et la *Chapelle* avec le verger.

☩ Signe de Rotrou. ✝ Signe de Julienne. ☩ Signe de Richer.

« Cette donation a été faite en plein chapitre, en présence de Geoffroy, évêque de Chartres.

« Les témoins sont Julienne, ma sœur et Richer son fils ; Gautier, archidiacre ; Gervais Chevreuil ; Robert Mondeguerre ; Robert de Cortollein ; Gautier Tieir ; Payen de Mesnil ; Hugues de Nogent ; Engerrique fils d'Hamelin, Robert fils d'Odon, camérier ; Ranulfe prêtre de St-Jean, Ascelin clerc. (1) »

Cette première donation faite, Rotrou repartit en Espagne combattre les Maures. Il s'y couvrit de gloire. Peu après les moines profitèrent de l'heureux retour du comte pour solliciter une augmentation aux dépendances de Tiron et d'Arcisses, où ils avaient fondé un prieuré. Il fut répondu à leur demande par la charte suivante.

« Si la vraie justice régnait entre tous, et si la bonne foi suffisait sans preuves, on n'aurait besoin ni d'écrits, ni de témoins : mais, la tendance au mal augmentant chaque jour, le monde se fait tel, que nous devenons toujours pires que nos ancêtres.

« A ces causes, moi Rotrou, comte du Perche, confiant à l'écriture les largesses que j'entends faire aux moines de Tiron, ainsi qu'à leur monastère fondé par moi, en grande partie ; je

(1) Cart. I. XXII.

fais connaître à tous par cette page qu'animé d'une vive amitié pour ces moines, je leur donne une somme de sel, c'est-à-dire valant deux communes (*Hoc est, valentem duas communes*) pour leur monastère ; un boisseau pour la maison de Réno, sur ma prévôté de Mortagne, à percevoir chaque semaine, à perpétuité, par les dits religieux de Tiron, et une mesure aussi à perpétuité à percevoir sur ma prévôté de Nogent.

« Je leur donne aussi, et à perpétuité, la faculté d'établir des viviers, pour prendre et retenir le poisson, soit à sa montée, soit à sa descente, tant à *Arcisses* qu'à la *Poterie*, et dans tous les autres lieux, comme aussi à l'avenir et aussi souvent qu'il leur plaira sur la rivière d'Huisne et celle d'Erre, et sur tous autres rivières, ruisseaux et cours d'eau qui peuvent ou pourront circuler, par la suite, au travers de leurs terres et même auprès des moulins. Défense à qui que ce soit de pêcher à présent ou à l'avenir dans ces mêmes rivières, ruisseaux et cours d'eau.

« Je leur donne aussi droit de garenne dans les mêmes lieux (par conséquent à Arcisses.) Je leur accorde également la faculté d'élever des colombiers dans toutes et chacune des maisons et métairies qu'il ont à présent et qu'ils pourront avoir par la suite.

« Voulant toutefois les garantir des dommages journaliers occasionnés par la chasse je leur constitue le droit d'établir sur leur forêt de Tiron et leurs autres bois, terres, territoires, héritages et possessions des garennes pour les grosses et menues bêtes, avec droit de garenne que je leur accorde à perpétuité... »

Cette charte continue le long exposé des droits et protections accordés par Rotrou aux moines de Tiron, ses bien-aimés. Comme elle ne contient rien de plus spécial pour Arcisses, il nous paraît inutile de la transcrire ici en entier. Elle se termine par les objurgations du comte, ainsi formulées afin de donner plus de force à l'expression de ses volontés.

« Quant à toi qui agirais autrement, qui oserais apporter le moindre obstacle et le moindre empêchement à l'exécution de

mes dispositions, ou en donnerais le conseil, j'invoque contre toi la condamnation du souverain Juge, le refus de toute prière des hommes, pour que tu sois anathème, jeté avec le traître Judas aux flammes éternelles de l'enfer dans l'autre monde et livré aux tortures de la peste dans celui-ci.

« Furent témoins : Ovide de Marchenoir, Yves de Courville, Geoffroy d'Illiers, Jean de la Loupe et plusieurs autres.

« Et pour conserver aux présentes lettres valeur à toujours, et l'attester à la postérité je les ai revêtus de mon sceau.

« Donné au monastère même de Tiron, le quatre des nones d'avril, l'an onze-cent-dix-huit (1).

Quelques années plus tard, entre 1120 et 1122, Rotrou, voulant encore plus affirmer et sanctionner ses donations à l'abbaye de Tyron pour Arcisses, fit rédiger une nouvelle charte. En voici la traduction.

« La préoccupation des choses de ce monde nous empêche le plus souvent de mettre en pratique le précepte de Notre-Seigneur qui nous ordonne de prélever de notre superflu pour les nécessités des pauvres, et elle refroidit en nous l'ardent désir que nous devrions avoir d'habiter les demeures célestes. Pénétré de ce précepte : faites-vous des amis avec les richesses temporelles qui sont ordinairement un fruit ou une source d'iniquité.... et de beaucoup d'autres semblables ;

« Moi, Rotrou, comte du Perche, un jour que je résidais à Nogent, en audience plénière, entouré de ma cour, j'ai concédé, assuré et confirmé, du consentement de mon gendre Hélie et de ma fille Philippe (2), de l'autorité de l'assemblée présente des barons, tout ce que j'avais donné aux moines de Tyron habitant à Arcisses, et dont je vais donner le détail, afin de le mieux graver dans la mémoire de tous, savoir :

(1) Hist. manuscrite de Tyron, qui indique Cartul. de Tyron, ch. II. Elle n'est pas inscrite au Cartul. imprimé.

(2) Hélie d'Anjou et Philippe du Perche, fille du premier mariage de Rotrou avec Mathilde d'Angleterre.

« La Chapelle d'Arcisses avec toutes les constructions qui en dépendent ; la métairie qui m'y appartient, séparée de la terre de Radulfe de la Charité ; la terre de Souazé (1), séparée par la vallée de ce nom, jusqu'à la terre de Blanchard, aussi l'eau des eaux Blanche (2) depuis l'étang de Brunelles jusqu'à Ozée, le tout libre et garanti de tout trouble, de sorte que personne ne s'avise d'y prendre de poisson dans les limites qui viennent d'être fixées ; aussi l'eau d'Ozée depuis le moulin de Crignon (3) jusqu'au moulin de Margon : la dîme du four de la Ferrière ; dans mon bois appelé de Perchet : la pâture des bœufs, tout ce qui est nécessaire pour faire des charrues, tout le bois mort dont ils auront besoin pour se chauffer, ainsi que pour entretenir et façonner les vignes ; dans tous mes autres bois, la pâture pour toutes leurs bêtes, le bois mort pour se chauffer, le bois vif pour construire. Julienne ma sœur, etc., etc., (4)... et toute la cour présente ont été témoins. Mon gendre Hélie et ma fille Philippe ont donné leur consentement à tout ce qui précède, ainsi que pour tout ce qu'il me plairait dans la suite de donner encore aux mêmes moines.

« Peu de temps après, venant un jour à Arcisses, j'ai encore donné aux dits moines, le bois appelé la Selle (5) tel que l'ai mesuré ou compté par hêtres et par chênes ; une terre dépendant du moulin de Lartoir (6) telle qu'elle se compose à partir de la terre de l'hôte (*a terrâ hospitis*) et de mes métayers jusqu'au dit moulin. Je leur ai donné en outre, pour subvenir à leur habillement, cent sols à prendre sur les revenus de la Prévôté de

(1) Soillato, sur Brunelles.

(2) Dilugie, sur Brunelles, près de Souazé. D'après une tradition, on ne doit pas écrire : les eaux blanches, mais les eaux Blanche, ainsi nommées en souvenir du repos qu'y prit pendant une nuit la reine Blanche en se rendant au Perche Goët, son domaine. Tout d'abord Dilugie devait se traduire autrement.

(3) Cronoio, sur Coudreceau.

(4) Les autres témoins sont : Guérin Chevreuil, Robert Monguerre, Guiard de Mont-Doucet, Robert Aiguillon, Radulfe de la Charité, Payen de Saint-Quentin, Radulfe Bovet, Geoffroy, prieur, Foulque, cellerier, Adelelme de Saint-Cyprien.

(5) Sela, un des cantons des bois de Perchet.

(6) Rutorie sur Brunelles.

Nogent, à savoir cinquante sols à la Pentecôte et cinquante sols le jour de la Décollation de saint Jean ; plus une mesure de froment par an, et enfin la dîme de mon moulin des Ruisseaux et de mes nouveaux moulins sous Nogent, à la Poterie et à Plainville (1).

En 1121, par des lettres royales, dites de *committimus* (on a prétendu que c'était le premier ou l'un des premiers exemples de ces lettres) le roi Louis VI, dit le Gros, permet à l'abbé du Tiron de passer outre les juges ordinaires pour porter toutes ses causes au tribunal du Roi, et de bâtir, dans son monastère ou ailleurs, des châteaux jouissant des privilèges des châteaux royaux.

Le même Louis le Gros, venu à Tiron en 1122, renouvelle sa protection royale à toutes les personnes et à tous les biens de l'abbaye, avec exemption de toute charge. Par le fait, Arcisses bénéficie de ces grâces royales. En 1128, guéri d'une maladie contagieuse réputée incurable par les médecins, Louis le Gros, qui attribue sa guérison à l'intercession de saint Bernard, en témoignage de sa gratitude, accorde de nouveaux droits aux moines de Tiron(2).

Guillaume 1^er^, abbé de Tiron, obtient, du pape Eugène III, une bulle, datée du 30 mai 1147, dans laquelle sont confirmées toutes les possessions présentes et futures de son abbaye. Une liste déjà longue d'églises, chapelles etc., etc..., remplit à peu près cet écrit, qui se termine par les peines portées contre les contempteurs ou violateurs de sa teneur. Dans l'énuméré figurent les églises de saint Martin de Brunelles : *ecclesiam sancti Martini de Bernellâ* (3) et celle de Saint-Vincent d'Arcisses : *Sancti*

(1) Cartul. I, ch. XXXIII.

(2) Hist. manuscrite pour les trois dates.

(3) Vers 1125, un don à perpétuité, de l'église de Brunelles à l'abbaye de Tiron est fait par Geoffroy, évêque de Chartres, avec consentement et volonté de Goslin son archidiacre (Cart. de Tir. ch. LXVIII).

Vincentii de Arsiciis). Cette dernière perdra ce titre, lors de l'érection du prieuré en abbaye, pour prendre celui de Notre-Dame du Val d'Arcisses. On compte cent deux noms d'églises, lieux..... possédés à cette date par l'abbaye de Tiron, dans environ onze diocèses de France et deux en deux diocèses anglais. Cette bulle datée de Paris est signée par Eugène, évêque de l'Eglise catholique et douze cardinaux (1).

Aux mêmes an, jour et lieu, par le même pape, pour le même objet une autre bulle est lancée. On ne s'explique pas bien pourquoi deux bulles. J'y constate seulement la présence des noms de Brunelles et d'Arcisses, sans plus discuter.

Environ dix-sept ans plus tard, vers 1164, le pape Alexandre III envoya une bulle à Etienne Ier, abbé de Tyron, pour confirmer, avec les formules ordinaires à son abbaye la ferme et inattaquable possession de tous ses biens présents et à venir. Au nombre considérable des appartenances de l'abbaye de Tiron se trouvent toujours comptées les églises de Brunelles et d'Arcisses. (*Ecclesiam de Bernellâ, ecclesiam de Arsiciis*) La bulle se termine par les privilèges, garanties et protections, accordés et confirmés par le pape.

Dans cette bulle, on compte cent-soixante noms d'églises, lieux, dîmes..... dont cent-quarante-huit pour la France, répartis entre vingt et un archidiocèses et diocèses et douze pour quatre diocèses d'Angleterre. Or l'abbaye n'a définitivement commencé d'être qu'en 1114 ; on peut donc juger, par là, de la rapidité et de l'importance de ses accroissements (2). Une autre bulle, datée de 1173, d'après le cartu-

(1) Cart de Tir. II, ch CCXCII et CCXCII.

(2) Cart. II-CCCXXVI. — Cette bulle, au cartulaire imprimé en 1883, est datée de 1175-1176. — Cette date nous paraît inadmissible. — La bulle commence par ces mots : Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis

laire imprimé en 1883, aurait été adressée par le même pape, pour une même confirmation et l'octroi de privilège, à un abbé Guillaume inconnu à cette date et ultérieurement dans la liste des abbés. Nous ne parlerons donc pas de cette bulle. (1)

Comme on peut le voir par cette suite de chartes et de bulles, les moines de Tyron devaient être bien assurés de la tranquille possession de leurs nombreux biens et privilèges ; cependant on serait porté à croire le contraire puisqu'en 1171 Rotrou IV jugea utile de donner à l'abbaye de Tyron une nouvelle charte affirmative de ses droits de propriété. Elle est ainsi conçue :

« Comme ce que l'on ne veut cacher à personne, on le fait connaître par le monument des lettres, sachent tous présents et à venir, que moi Rotrou, comte du Perche, je concède et confirme sous l'autorité de mon sceau, les actes de bienfaisance dont mon père le comte Rotrou, pour son propre salut et celui de tous les siens, a, par charité, comblé les moines de Tyron, savoir :

« Je confirme encore les moines de Tyron dans la jouissance de tous mes bois, tant pour la construction des habitations, que pour se chauffer, tant pour le parcours de leurs porcs, que pour la pâture de leurs troupeaux ; de la métairie d'*Arcisses*, avec l'étang et le moulin *Vallet*, proche *Burullat*. Je confirme en outre aux dits moines, à titre de charité, la libre et tranquille possession de l'eau, de la chapelle, du verger, de tout ce que mes ancêtres possédaient sous les dits lieux, de la même manière que mon père a possédé lui-même.

filiis Stephano Tyronensi abbate, ejusque fratribus... » Or, dans les nomenclatures, à cet Etienne, quatrième abbé, est assignée la date 1164. Fisquet, parlant d'Etienne Ier, quatrième abbé en 1164 dit : Le roi Louis VII le favorisa d'un diplôme, et Alexandre III, vers la même époque, accorda de nouveaux privilèges à l'abbaye de Tiron. — Jean Ier qui le suit est mentionné par des titres en 1173 ; donc... D'un autre côté, le classificateur des chartes dit que la date 1175-1176 est fournie par une note du XVIIe siècle, mise en marge au Cartulaire original. Evidemment, cette note du XVIIe siècle ne vaut pas un nom nettement écrit dans une bulle, ni le classement chronologique.

(1) Cart. H. CCCXXVIII.

« De plus, je gratifie les dits frères de l'église de Tiron, d'une métairie, située dans la saulsaie que le saint abbé de Tiron a débarrassée des ronces et des broussailles et défrichée.....

« Les témoins de cette largesse et de cette confirmation, sont : Adam de Loisel, Hubert Chevreuil, etc.....

« Fait à Nogent l'an de l'Incarnation du Seigneur onze cent-quatre vingt-onze.

Cette charte fut conservée dans les archives de l'abbaye de Tyron jusqu'en 1790 (1). »

Malgré toutes les précautions prises par les fondateurs pour consigner, affirmer leurs volontés dans les chartes, malgré leurs soins mis à éviter toute équivoque en établissant pour les moines de Tyron et d'Arcisses des droits bien définis, des franchises, exemptions et décharges nettement exprimées dans les donations successives, le comte Geoffroy IV reçut plusieurs fois des plaintes des religieux sur les vexations et les injustices des agents subalternes. Ces derniers ne se privaient pas non plus de réclamer contre les moines, en les accusant d'outrepasser les limites de leurs avantages, d'empiéter et d'abuser au détriment des comtes. Pour couper court à ces contestations, avant son départ en Terre-Sainte pour la quatrième Croisade, Geoffroy fit rédiger la charte suivante au monastère même de Tyron, le 5 des Calendes de mai 1202. Tous les griefs de part et d'autres sont ramenés à sept chefs, auxquels sont faites les réponses par ordre de classement. Nous nous bornerons à donner le commencement de la pièce avec les points spéciaux à Arcisses et la conclusion.

« C'est une louable chose qu'un témoignage écrit, qui résiste aux inconvénients de l'oubli, lorsqu'il a pour but de revenir sur

1) Hist. manuscrite.

d'injustes réclamations et d'étouffer un litige dès sa naissance. Par ce motif afin que les mauvaises langues n'attaquent pas perfidement la vérité, je veux faire connaître à toute la postérité de quelle manière sont terminées les contestations qui avaient été soulevées par mes gens contre les moines de Tyron.....

« ... Après une longue enquête et une consciencieuse information faites tant par écrit que par témoins dignes de foi, reconnaissant qu'en agissant ainsi je manquais à tout ce que je devais à leur dévote et sainte église, et que je leur causais un trouble et un dommage dont réparation leur est due ; tout vu et considéré, je fais la déclaration suivante :

« Sur le premier point, de même que je l'ai reconnu, ainsi je le veux : j'accorde aux religieux à perpétuité, et je consens qu'eux mêmes et leurs hommes, censitaires, fermiers et tous autres résidant dans leurs maisons, leurs domaines, leurs terres, leurs possessions de Réno, de la Ravinerie, du Chêne, de la Bruyère de Montchevreau, de Courgenourt, de Saint-Jovin, de Magny, de Murgères, d'*Arcisses*, des Boullets, de Nogent, de Ronchères, de Mortagne et autres lieux ; que de même les possessions, les terres, les maisons et tous les biens sus-désignés des dits religieux et de leurs saints hommes, soit les hommes mêmes avec leurs biens dépendant directement du monastère, soit ceux dépendant de ses membres, demeurent exempts de toute justice, juridiction et reconnaissance et jouissent à cet égard à perpétuité d'une immunité complète, ne relevant, ne tenant que des religieux de Tyron eux-mêmes, c'est-à-dire les membres du chef, et les chefs de la Cour du Roi. . . . . .

. . . . . .

« Sur le sixième point, de même que je l'ai reconnu, ainsi je le veux : je déclare acccorder aux religieux à perpétuité, et consentir à eux tous présents et à venir, tant pour moi que pour mes successeurs le droit de chasse et de garenne dans tous leurs bois et leurs terres de Tyron, de Réno, de Rouchères, d'Arcisses et sur tous autres de leurs terres, domaines et possessions. .

. . . . . .

« En outre, je leur concède, confirme et accorde d'établir des ri-

vières tant auprès d'Arcisses qu'auprès de la Poterie et partout ailleurs, soit à présent, soit à l'avenir, et quand il leur plaira sur la rivière d'Ozée et sur la rivière d'Huisne, ainsi que sur tous les autres fleuves, rivières ou cours d'eau existant dans leurs terres ou leur territoire, pour y prendre ou retenir les poissons, soit à la montée, soit à la descente sans qu'ils puissent jamais être troublés à l'avenir à cet égard, ni par moi ni par mes successeurs, ni par qui que ce soit. Et surtout que personne ne s'avise de pêcher dans ces fleuves, rivières où cours d'eau qu'ils possèdent aujourd'hui, ni dans ceux qu'ils pourraient acquérir par la suite.

. . . . . .

« Ces privilèges ont été concédés, accordés et donnés aux religieux de Tyron par moi, Geoffroy, comte du Perche, et par mes ancêtres, et je les porte à la connaissance de la postérité par les présentes lettres que j'ai revêtues de l'autorité et du témoignage de mon sceau (1).

Cette longue charte, très détaillée, très précise et solennelle, assez imitée de celle de Rotrou III en 1118, fut signée de la main de Geoffroy IV, comte du Perche et munie de son sceau en présence des hauts seigneurs et barons : Bernard de la Ferté-sur-Huisne, Odon de Montfort, Robert de Beaumont, Jean de Courville, Geoffroy d'Illiers, Pierre de Longny, Odon, maréchal du comte, de Pierre Briscard, Adam Brulard, Payen, Galette et d'un grand nombre d'autres.

De la lecture de ces nombreuses pièces, il résulte que les religieux de Tiron étaient comblés de faveurs par les comtes de Nogent.

Les moines et leurs vastes propriétés jouissaient de privilèges multiples, octroyés pour eux et leurs terres. Le prieuré d'Arcisses, souvent désigné, en prenait large part. Pendant plus d'un siècle les choses restèrent en l'état ;

(1) Hist. manuscrite. Le cartulaire imprimé ne la contient pas.

mais un des descendants de Rotrou voulut donner une sorte d'autonomie à la fondation d'Arcisses, qui avait surgi la première dans l'intention de son ancêtre.

II

ARCISSES DEVIENT ABBAYE

Après entente avec l'abbaye mère, Guillaume de Bellême, comte du Perche, évêque de Châlons-sur-Marne, reprit Arcisses et, le 8 septembre 1225, l'érigea aussi en abbaye.

A l'apanage, dont le prieuré était déjà pourvu, Guillaume ajouta d'autres dépendances énumérées dans la charte de transformation. Nous donnons ici sa traduction par Gilles Bry.

CHARTE D'ERECTION

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque de Châlons et comte du Perche, inspiré par Notre-Seigneur Jésus-Christ et par sa mère la glorieuse Vierge Marie, désirant pourvoir au salut de mon âme et de celles de mes prédécesseurs, avons l'intention de fonder dans un lieu appelé Arcisses, qui nous est donné généreusement par nos affectionnés en Jésus-Christ, l'abbé et les religieux de Tiron, avec toutes ses appartenances, une abbaye en l'honneur de la Très-Sainte Vierge, mère de Dieu, sous la dépendance de celle de Saint-Sauveur de Tiron, de nos revenus propres, de nos biens et propriétés, que Dieu a bien voulu présentement nous accorder.

« Notre intention est donc de bâtir cette abbaye, de lui céder à perpétuité à elle et à ses religieux y servant Dieu, comme dot et revenus, en pure aumône et pour en jouir librement et

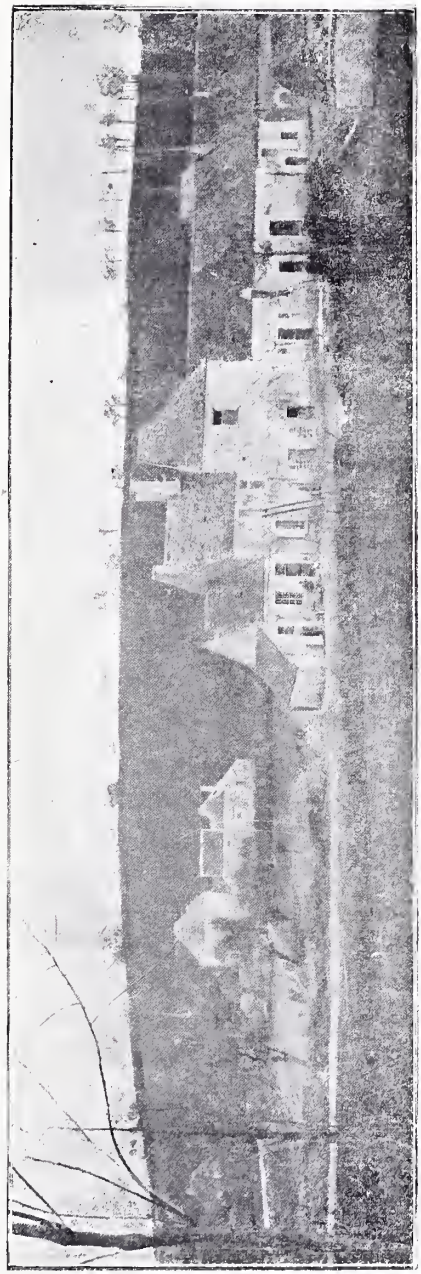

VUE GÉNÉRALE D'ARCISSES

en paix, les terres, bois, moulins, blés, vignes, étangs et prairies dont l'énumération suit : Tous nos moulins de Riveray (1),aussi bien ceux à blé qu'à tan, de telle sorte que nous ni nos héritiers, ni tous ceux qui tiendront la châtellenie de Riveray ne pourront jamais construire d'autres moulins dans toute cette châtellenie, ni en rien réclamer; mais les moines de ce monastère pourront de toutes manières et pour leur propre avantage, améliorer et augmenter sans aucune opposition les dits moulins. Nous donnons et concédons cinq arpents de nos vignes à Riveray, et un arpent à Nogent, lequel nous avons acheté de Thomas Bouvet ; nous donnons et concédons toutes les prairies que nous possédions à Condé, et une partie de celles qui nous appartiennent à Tilleul (Le Theil), c'est-à-dire toutes les prairies de Laresar. Nous donnons et concédons à Marcheville (2) autant de terres que trois charrues peuvent en labourer en une année, de sorte que ceux qui les feront valoir, auront librement et paisiblement droit d'usage dans nos bois de Marcheville, savoir : le bois vif pour les herbages et le bois mort pour brûler, l'élevage de leurs porcs et la pâture de leurs autres animaux nourris dans leurs maisons. Nous donnons aussi et concédons tout ce que nous avons acheté d'Eudes de Lorme et de ses héritiers sur le territoire de Nogent, à savoir l'herbe nécessaire à la nourriture des troupeaux, les broussailles, terres, revenus, moulins et tout ce qui résulte de cet achat avec toute la liberté et entière franchise dont nous jouissions auparavant. Nous donnons et concédons en outre l'étang de Bernelle (Brunelles) avec toute l'immunité que nous y avions, afin que les moines puissent y faire et construire tout ce que nous aurions pu auparavant y faire et bâtir. Nous donnons et concédons de même la moitié de notre forêt de la Maurine (Morissure) contiguë à cette partie que possédaient autrefois les moines, et qu'ils n'auront plus. Nous donnons et concédons enfin dans notre forêt de Perchet dix chênes de la valeur de dix livres, pour l'usage, chaque année, de leurs vignes

(1) Riveray, château-fort, sur la paroisse de Condé.

(2) Marcheville. L'abbé Fret traduit par Marchainville, localité peu éloignée, située dans le canton de Longny (Orne).

et de leurs maisons. Si, par hasard, il arrivait que le gros bois vint à manquer, pendant un certain temps, ils pourront percevoir dix livres. S'ils ne veulent rien y prendre, celui à qui appartiendra la dite forêt, sera tenu, quel qu'il soit, de rendre chaque année aux susdits moines, dix livres en monnaie du Perche. Nous voulons aussi que la susdite abbaye et ses moines possèdent pour toujours avec immunité, liberté et tranquillité, comme nous et nos prédécesseurs avons possédé, tout ce qui vient d'être énuméré, et tel que le partage a été fait dans ces divers endroits. Afin de confirmer et d'affermir, à perpétuité, cette donation, nous apposons notre sceau sur cette présente charte.

Fait à Tiron, l'an de grâce 1225, au mois de septembre, le jour de la Nativité de la Très sainte Vierge (1).

Cette charte portait les sceaux du comte, sur une double queue, avec cachet vert (2).

Dès lors l'abbaye prit le nom de Nostre-Dame au Val d'Arcisses (Beata-Maria de Arcissis) (3).

Au chapitre annuel auquel étaient tenus d'assister tous les abbés dépendants de Tyron, celui d'Arcisses siégeait le dernier à la droite de l'abbé général, avant ceux d'Angleterre.

PETIT FIEF A ARCISSES

On semble autorisé à se demander s'il n'y aurait pas eu à Arcisses, avec l'abbaye un petit fief quelconque. En ces temps-là, les seigneuries très secondaires pullulaient. Le sire de Pommereu, en 1698, dans un travail de sta-

(1) Cart. II. CCCLVIII — Gilles Bry, Fisquet, Souchet.

(2) Œ. des Murs.

(3) D'après l'état des abbayes et prieurés dépendants de l'abbaye de Tyron relevé en 1516 sur les anciens registres, l'abbé d'Arcisses est nommé le huitième ou dernier des abbés de France: après lui viennent les quatre d'Angleterre et celui d'Ecosse. Total treize abbayes et en plus Tyron. Il y avait cinquante prieurés, dont le prieur de Bouche-d'Aigre était le doyen. Cart. II. CCCCXIX.

tistique et d'épuration nobiliaire, pour la généralité d'Alençon, à laquelle ressortissait notre contrée, comptait trente fiefs relevant de la haute justice du seigneur de Brunelles, alors M. Amelot, ambassadeur pour le roi, en Suisse (1). Rien d'étonnant donc si nous rencontrons çà et là dans les chroniques, titres, ou actes, mention de personnes faisant suivre leur nom de celui d'Arsices.

Ainsi vers 1120, à la charte XXXIV, Guérin et Gautier, frères de Garnier d'Arcisses, sont portés témoins de la donation d'un pré à Tiron par Hugues de Boigne (2). — Dans une autre pièce. — CCLVII du même cartulaire, en 1141 — un Foulques d'Arcisses, est aussi témoin d'une confirmation par Adèle Filoche de la donation des biens de son mari, Robert de Blainville, à l'abbaye de Tyron (3). Le nécrologe de l'église de Chartres cite un nomné Hugues d'Arcisses qui avait prêté serment à la même Eglise (4).

Les chroniques du Perche mentionnent aussi un certain Eudes d'Arcisses qui cède ses droits à la paroisse de Coudreceau au prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou (5).

III

ABBÉS D'ARCISSES

§ 1er. — ABBÉS RÉGULIERS

1. — JEAN Ier. — Les nomenclateurs disent simplement qu'il gouvernait en 1249. — Mais dans le recueil intitulé *Histoire et Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame-des-Clairets* par M. le vicomte de Souancé, sous le numéro 411,

(1) *Gouverneur*. p. 178.
(2) *Cartul. I*, p. 56.
(3) *Cart.* t. II. CCLVII.
(4) *Fisquet*. p. 482.
(5) *Fret*, III. p. 174.

nous trouvons, daté de mai 1248, un acte de transaction entre les deux abbaye; d'Arcisses et des Clairets. Cette pièce commence par le salut habituel de frère Jean, humble abbé d'Arcisses.....

Il s'agit des biefs des moulins des Ruisseaux, au sujet desquels les bernardines de l'abbaye des Clairets obtiennent des moines d'Arcisses, entre autres permis celui d'établir, aux limites de leur pré et d'une terre ayant appartenu à Jean de Lonray, une porte dont elles et les moines auront chacun une clef pour faciliter les réparations au bief; et aussi celui de prendre tourbe et terre (motagium) pour les réfections. Les moines se réservent d'établir quatre canaux à fleur d'eau pour l'irrigation des prés, à leur gré, les samedis, depuis le premier coup des vêpres, jusqu'au coucher du soleil, le lendemain dimanche. Si l'eau vient à manquer, ils pourront façonner un barrage afin d'en faire monter le niveau jusqu'aux canaux. En cas d'inondation, ils rompront le bief et le rétabliront ensuite au plus tôt. Si l'eau nuit par la faute des religieuses, elles seront tenues à réparer les dommages causés aux prés. Les moines conservent leurs libertés par rapport à l'étang, pourvu que l'eau ne dépasse pas le bornage; de même pour le moulin à foulon. La pêche des biefs leur appartient à perpétuité.

Pour les avantages concédés, l'abbaye des Clairets paiera à celle d'Arcisses trois setiers de mouture commune, dont un la veille de Noël et deux la veille de Pâques.

2. Gilles — Au cartulaire de Tyron, vol. II. N° CCCCVII on lit une pièce dans laquelle Gilles, deuxième abbé d'Arcisses reconnaît la haute maîtrise, juridiction et droit de visite, de correction et même de réforme tant au spirituel qu'au temporel, à l'abbé de Tyron et à ses successeurs sur l'abbé et les religieux d'Arcisses. Cet écrit est

daté du jour de la lune (lundi) qui suit la fête de la Chaire de saint Pierre (21 janvier) 1298. Gilles est encore mentionné au mois de janvier de l'année suivante.

3. Simon. — D'après le cartulaire de Saint-Liphard-en-Meung il siégeait en 1336.

4. Guillaume Desjardins, neveu supposé d'Henri Desjardins, abbé de Tyron 1350, quitte la crosse d'Arcisses pour celle de Saint-Père de Chartres. Il est auteur de deux traités, l'un sur la *Considération de la fin*, l'autre sur l'*Acquit des Dimes*. Ces deux manuscrits, conservés autrefois dans la bibliothèque de Saint-Père, sont aujourd'hui dans celle de la ville. Guillaume mourut le 24 Août 1394 et fut inhumé dans le chœur de son église.

5. Jean II le Royer, promit obéissance à Jean IV d'Angerand, évêque de Chartres, le 25 janvier 1362 et mourut en 1364, peut-être.

6. Pierre Ier Ferlard ou Foillard, chambrier de Tiron, élu le 2 mars 1364.

7. Jean III la Soze, fit son obédience à Guillaume de Chanac, évêque de Chartres, qui le bénit abbé le 22 novembre 1369.

8. Etienne, gouvernait en novembre 1394.

Le 20 mars 1405 Jeanne de Rohan, veuve de Robert de Valois, comte du Perche, décédé en 1377, et épouse en secondes noces de Pierre II, seigneur d'Amboise, vicomte de Rohan, de concert avec son mari, donne à l'abbaye d'Arcisses soixante boisseaux de froment (1).

9. André, conseiller du roi, abbé en 1432.

10. Pierre II Fouasse. — Son nom paraît sur plusieurs titres de 1436 jusqu'au 1er juin 1461. Il meurt en 1464.

11. Jean-Baptiste Morin, en 1466, promet obéissance à

(1) *Fret*, t. II, p. 459 — *Gouverneur*, p. 321.

Miles d'Illiers, évêque de Chartres. Il était encore abbé en 1490. — En 1482 le prieur était un nommé Baptiste.

12. Jean IV Préverant, mentionné en juin 1495, mourut abbé en 1499.

13. Mathieu Gouffier, sous prieur de Tiron, élu le 3 mai 1499 par l'abbé et ses religieux. René d'Illiers, évêque de Chartres, confirme son élection.

14. René 1er ou Jean V Chapuys, assiste le 23 mai 1501 à la bénédiction de Marguerite de Chemens, abbesse des Clairets. Il est, dans l'acte de serment de la dite abbesse, nommé avec d'autres personnages (1).

15 Philibert Charpin gouvernait Arcisses en novembre 1508. Il est encore question de lui en novembre 1509.

Louis, prieur en 1511.

16. Louis de Laige selon l'abbé Fret et Fisquet, et Louis de Laigle d'après Gouverneur. — Abbé en 1515 opère une transaction en octobre 1625, avec Marie de Luxembourg, duchesse de Vendôme, dame de Nogent-le-Rotrou. — Prieur Guillaume Gouffier, 1516.

17. René II de Loubier commence son abbatiat le 13 février 1530 et le termine le 9 décembre 1540. Il avait été prieur sous Louis de Laige en 1529 (2).

18. Pierre III Disque est indiqué comme abbé en 1541 et, en juin 1544, dans une pièce de bail passé par lui et le monastère pour huit arpents de bois en la forêt de Morissure (3).

Avec cet abbé finit le gouvernement régulier de l'abbaye qui, en 1547, tombe en commende. Ce sera pour ce monastère, comme pour beaucoup d'autres le signal de la décadence qui le conduira jusqu'à l'épuisement.

(1) *Hist. et Cart. des Clairets*, p. 320, pièce communiquée par M. Métais.
(2) Cart. de Tir. II. CCCCXIX, notes.
(3) Arch. dép. B. 2.469.

§ 2. — Abbés commendataires

19. Gérard de Laubier, clerc du diocèse d'Angers et seigneur de Boislandry, accepte Arcisses en commende, fait son obédience à Louis Guillart, évêque de Chartres le 4 juin 1547. Il siégeait encore en 1585.

1559. — Bail de la forge à acier d'Arcisses (1). Les eaux vives de la rivière ont-elles une vertu favorable à la trempe? Peut-être.

En 1575 au baillage de Boislandry, procès entre Gérard de Laubier, abbé d'Arcisses, seigneur de Boislandry et Noël Chavaye pour reconnaissance de quarante livres de rente (2).

« Le 3 mai 1579, Louis Heurtel et Nicolas Fontenelle, religieus de Tyron, avecq Jean Gauthier et Antoine Loison, religieus d'Arcisses, aïant à leur teste René de Birague, abbé de Tyron, furent à Nogent-le-Rotou complimenter Katerine de Médicis, qui étoit de passage, la priant de vouloir bien faire cesser les oultrages et desprédations qui se commaictent ès campagnes par estrangers qui se disent envoyés pour recebvoirs des impôts et cottisations. »

Signé : Bordeaux, garde du corps du Roi à Nogent (3).

« L'an 1582, le 22e jour de juillet, messire Phillippe des Portes, abbé de Tyron, de Josaphat, d'Aurillac et de Bonport, le bien aymé et favori poëte du roy Henri III de France, arriva incontinent ce dict jour en compagnie du duc de Joyeuse, en l'abbaye roïale de Tyron, pour prendre la commande que le roi Henri III lui avoit donnaict. »

« Des Portes, aïant monstré ses lettres de créances, fust

(1) Arch. dép. B. 2089.
(2) Arch. dép. 2070.
(3) *Gouverneur*, p. 387.

ouï en chapitre par tous les religieus de céans, auxquels s'étoient unis ceux d'Arcisse, lesquels l'aïant ouï desbiter ses lettres avecq forces remonstrances, lui fisrent aussi une forte resprimande, lui disant : qu'il avoit tenu propos trop hautains et poingnans contre le clergé de France, que l'Eglise de France est depuis quarante ans tributaire à son Roy, aïant toujours esté, depuis ce temps, chargée de décimes et autres subventions extraordinaires, auparavant non ouïes ni usitées. Que mesmement en ces derniers troubles le clergé avoit faict de grands sacrifices pour le Roy, néantmoins qu'il en avoit esté mal recongneus et plus mal traicté. Que le peuple, ne faisant plus compte d'offrandes et de païer dixmes ni de donner ou léguer chose que ce soit. Ce à quoy Des Portes ne dict mot.»

« On rentra dans l'église où fust dict une courte prière ; et, au sortir de l'église, l'abbé Des Portes advertit les religieus que s'ils avoient des lettres ou autres choses à lui présenter de les adresser au couvent des Hiéronimites du bois de Vincennes. Ce après quoi Des Portes s'en retourna par Chartres, paroissant mal content.

Signé : Fr. Delangle, (1). »

20. — Gilbert de Tournebulle quitte Issoudun où il était abbé en 1580, pour l'abbaye d'Arcisses. Venu en novembre 1585, il meurt en 1595.

« Le 4e jour de janvier 1586, Louis de la Richerie et Pierre du Chalouay, gentilshommes percherons, escuiers de messire Dandigné de Boutonvilliers, ce dict jour m'accompagnant dans mon voïage de la Ferté-Bernard à Chartes, quand tost nous fusrent arrestez à l'encontre de la butte de Rouge-Mont par les partisans de Friaize appostés en le fossé du chemin, se ruèrent sur nous, et mes deux com-

(1) *Gouverneur*, p. 388.

pagnons estant sur les derrière, fusrent les premiers à recebvoir le choc et tués à coup d'espieux. Déjà ils tenoient mon manteau quand, ma cavale doublant sa course, je en profitois pour me desrober et vinst me réfu gier à l'abbaïe de Tyron. »

« Friaize, qui depuis huict jours se faisoit nourir avecq ses gens dans les maitairies voisines, se voïant descouvert par la rumeur public, se rendit incontinent au couvent d'Arsice pour se desrober aux poursuites faictes contre lui. Comme il étoit extrêmement rusé et meschant, il s'advisa de s'aboucher avec l'abbé Gilbert en lui promettant somme d'argent s'il vouloit le désrober encore plus longtemps afin d'avoir le temps de s'aboucher avecq plusieurs autres célérats comme lui et tenir teste à la justice. Pendant que Friaize se tenoit caché à Arsice, Louis Lubin et Robert Chauveau, deux de ses fameux partisans, se fisrent prendre dans une masure abandonnée à la Ferrière et dénoncèrent Friaize à la justice qui le fict si dextrement et seurement conduire jusqu'à Paris, qu'il ne peust estre rescous par ses partisans qui se promectoient de le deslivrer en routte. »

« Le pénultiesme janvier, en disnant à la table du geôlier de la conciergerie avecq un nommé Sylva, prisonnier depuis un an, à cause de sodomie dont il estoit chargé par sa femme mesme, se levant, donna un coup de cousteau à un autre prisonnier. Le geôlier et aultres prisonniers s'efforcèrent de lui oster ce cousteau, ce qu'ils ne peurent faire, disant qu'on le laissast tranquil, qu'il alloit le remettre au sieur de Friaize. Lequel se estant approché du dit Sylva pour prendre ce cousteau, en receut plusieurs coups en l'estomach dont il en tomba mort sur place.

Signé : Mathurin Sagot, bailly de Villeray. (1) »

(1) *Gouverneur*, p. 389.

En 1593 une sentence portée au bailliage de Nogent adjuge à l'abbaye d'Arcisses tous les biens de Marin Gilbert, religieux au dit couvent, convaincu du meurtre de Jean Pinceloup, son confrère (1).

Même année, procès entre Gilbert de Tournebulle et Mathurin Fouassier pour une rente sur le moulin Vaillant (1 .

21. — Michel Molin était abbé en 1602 comme en fait foi l'acte d'acquêt de terres par Arcisses, près le moulin des Pierres (2).

Bail par l'abbaye d'Arcisses de la Chesnaie de Brunelles, en 1612 (3).

En 1615, acte de notoriété constatant que, de temps immémorial, il y a toujours eu trois prêtres pour le service de l'église d'Arcisses. (4) Non loin d'Arcisses,tout près de la Brosse, existe encore un hameau de trois ou quatre feux, appelé la Cour-aux-Prêtres ; il n'y aurait pas de témérité à croire que là résidaient les trois desservants du monastère.

22 — Philippe de Blavette d'après Fret et Fisquet ; Gouverneur le prénomme Philibert. Il clôt la liste des abbés commendataires. Depuis longtemps, les moines ne se recrutaient plus. A la fin, il n'en reste que deux avec l'abbé : Jean Pélerin, sacriste et Gilles Munier, moine.

En 1621 reconnaissance à Arcisses pour la métairie du Grand-Touchebroust en Vichères (5).

En 1624, déclaration de l'abbaye d'Arcisses pour Beauregard de Brunelles (6).

(1) Arch. départ. B. 2522. pour les deux faits.
(2) Arch. départ. B. 2535.
(3) Arch. départ. B. 2559.
(4) Arch. départ. B. 2564.
(5) Arch. départ. B. 2581.
(6) Arch. départ. B. 2586.

A ce moment critique, le malheureux monastère presque vide arrivait à n'avoir plus de raison d'être. Son église remarquable, ses vastes constructions tombaient en ruine. Les ravages de la guerre avaient passé par là comme à Tiron, ainsi que l'établit un fragment de supplique présentée au pape Urbain VIII pour obtenir le relèvement du monastère, par la substitution de bénédictines aux bénédictins presque disparus.

Une longue et désastreuse guerre avait sévi en France et surtout dans ces contrées où les Anglais d'abord, et ensuite les Reîtres s'étaient, à l'envi, livrés au meurtre et au pillage.

Si les Huguenots se ruèrent au sac et à l'incendie de l'abbaye de Tiron ; s'ils ont tué les religieux, vidé le trésor, volé les vases sacrés, profané les reliques et leurs reliquaires, anéanti les ornements, il est presque certain qu'ils agirent de même à Arcisses, si proche du premier théâtre de leurs brigandages sacrilèges. La supplique, sans préciser ni spécifier, l'insinue assez clair. Hélas ! la survie à de telles catastrophes est bien difficile. L'abbaye-mère de Tiron, aussi très-affligée, ne pouvait secourir sa fille en détresse, ni repeupler ses cloîtres désolés. Pour la sauver elle-même, on était obligé de la réformer en la rattachant à la congrégation de Saint-Maur. Cependant on cherchait le moyen d'arracher Notre-Dame du Val d'Arcisses au naufrage définitif. C'est pourquoi Philippe de Blavette, aux abois, encouragé par les généreuses propositions de son beau-frère, le baron de Riants, prit le parti d'abdiquer. Il se retira en 1627.

(1) Traduction d'un fragment de supplique au pape Urbain VIII pour la restauration du monastère d'Arcisses.

Très-Saint Père, à Ozée, lieu assez peuplé du diocèse de Chartres, est un monastère appelé Notre-Dame d'Arcisses, de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut célèbre à son origine, dans des temps plus heureux et plus calmes. Son

IV

ARCISSES ABBAYE ROYALE DE BÉNÉDICTINES

De 1627, époque de l'abdication et de la retraite de Philippe de Blavette, à l'installation de la première abbesse, Françoise de Riants, en 1632, il s'écoula un assez long intervalle. Sans doute, un changement aussi radical, qui transforma l'abbaye d'Arcisses, exigeait une préparation, des pourparlers considérables. Il fallait recourir à Rome. Et puis on ne trouve pas du jour au lendemain un personnel nouveau, complet, organisé, pour l'introduire tout d'un coup dans une forme de vie aussi régulière et stricte que la vie religieuse. Sa composition, surtout quand il s'agit d'infuser une nouvelle existence à un établissement déchu, réclame les précautions les plus délicates et un choix rigoureux des sujets. Il était aussi nécessaire de procéder à la remise en état et à l'appropriation de l'église et des bâtiments ruinés à leur nouvelle destination. Tout cet ensemble de mesures préalables exigeait un temps notable. Cela explique suffisamment la lacune de cinq années, qui, grâce à Dieu, fut bien comblée.

église avait été construite à grands frais. La vie conventuelle, la régulalité, le culte divin y florissaient. Cependant l'agitation tumultueuse des guerres, qui profondément et longtemps troublèrent toute la France, changea la face des choses. Alors le monastère déchut de sa primitive splendeur. Ses revenus ont diminué, la ruine a envahi l'église et les habitations; depuis des années la Communauté s'est appauvrie au point qu'il ne reste plus actuellement que deux moines. L'église maintenant sans beauté est presque entièrement dénuée d'ornements pour le culte et de mobilier sacré. On ne peut espérer y pourvoir, ni réparer, car cela exige trop de frais. Mais, Très-Saint Père, un baron, Denis de Riants, homme pieux, seigneur de Villeray, et son épouse, Louise de Blavette, que Dieu a comblés de biens, puissants et aimés dans la contrée, mus par un grand zèle religieux, offrent de restaurer le monastère et de munir son église des objets nécessaires au culte, à condition que les moines soient remplacés par des moniales du même ordre, etc... (Texte latin. Bibl. nation. Mss, 5185 H. p. 475).

Léonor d'Etampes de Valençay, monté sur le siège épiscopal de Chartres en 1620, présida à la résurrection de l'abbaye d'Arcisses. Il en fit une abbaye royale, dont les abbesses seront dorénavant à la nomination du roi. Ensuite il tint à affranchir ses bénédictines et leurs biens de toute ingérence de l'abbaye de Tiron. Cette opération commencée en 1632, fut assez laborieuse. Les moines regrettaient la perte d'un des beaux fleurons de leur suzeraineté abbatiale. Ils luttèrent pendant six ans. Enfin en 1638 tout fut consommé. Seulement, à titre de souvenir et de compensation platonique, ils exigèrent avant d'accomplir leur sacrifice que, chaque année, les bénédictines d'Arcisses offrissent, le dimanche de la Trinité, à l'abbaye de Tiron, un cierge de cire blanche du poids de trois livres. Cette sorte d'hommage-lige a été fidèlement rendu jusqu'à la Révolution.

ABBESSES.

I. — Françoise de Riants.

Françoise de Riants inaugura le nouveau régime. Elle était fille de Denis de Riants, baron de Villeray, et de Louise de Blavette, sœur du dernier abbé d'Arcisses. D'autres la disent, mais à tort, fille du baron de Villeray et de Madeleine Fernelle, dont le père était médecin de Henri IV. (1) L'alliance des de Blavette avec le baron, de Villeray avait donné l'heureuse idée de conserver Arcisses, de le remonter, de le transformer en abbaye de bénédictines et facilita le succès.

Françoise de Riants avait d'abord embrassé la règle de

(1) Pour la première opinion, Fisquet avec la *Gallia Christiana*; pour la seconde, Fret et le Gouverneur. La supplique à Rome dirime facilement la question.

Saint-François au monastère de Mortagne, au diocèse de Séez. Elle était prieure du couvent de Saint-Michel, à la Ferté-Milon, diocèse de Soissons, quand des bulles pontificales la nommèrent abbesse d'Arcisses, sur la présentation de Louis XIII. Le 30 octobre 1632, elle prononça ses vœux selon la formule bénédictine et reçut la bénédiction abbatiale des mains de l'évêque de Chartres, Léonor d'Etampes. Elle prit possession du monastère avec douze religieuses après avoir rempli toutes les conditions imposées par le concile de Trente. En 1649, Françoise de Riants abdiqua sa dignité, et s'en alla mourir au prieuré de Saint-Jean-des-Andelys, le 4 novembre 1661.

En 1630 les religieuses d'Arcisses passent un marché avec Louis Holvenant pour la construction d'une grange au monastère (1).

En 1638 procuration à Jean d'Amilly par Françoise de Riantz, abbesse d'Arcisses, et les religieuses pour poursuivre le procès au sujet du bois de la Galaizière (2).

En 1639, déclaration à l'abbaye d'Arcisses pour le lieu de Beauregard en Brunelles. (3)

En 1642, échange entre l'abbaye d'Arcisses d'une part et maître Simon Boullay, procureur fiscal de la seigneurie de Brunelles, demeurant au lieu de la Brosse, d'autre part, d'une terre appelée la Grande-Brosse faisant partie de la Grande-Escottière, où était « ung viel logis en ruine et prest à tumber » pour une « cottye » de terre appelée le champ Langlois etc. etc., et en plus « le nombre et quantitté de cinquante tonneaux de chaux pour ayder à parachever les murailles et enclos de la dicte abbaye »

Acte passé le 20 novembre, 1642, après midi, par

(1) Arch. dép. B. 2599.
(2) Arch. dép. B. 2599.
(3) Arch. dép. B. 2091.

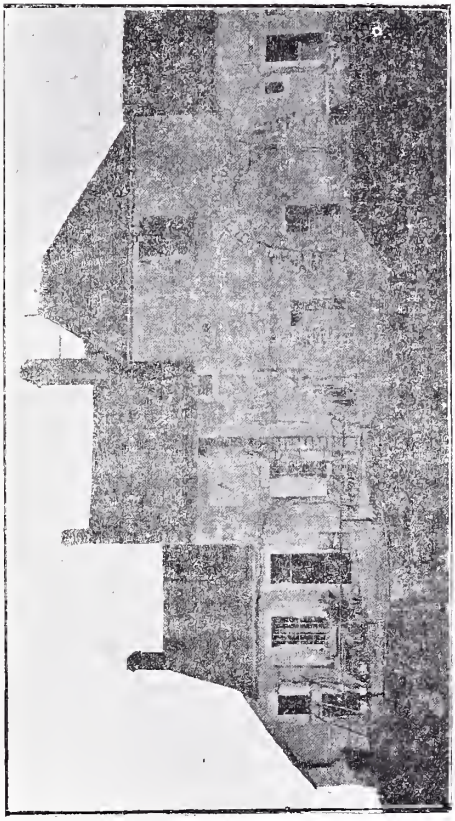

ANCIEN BATIMENT DE L'ABBAYE D'ARCISSES

devant Michel Menard, notaire et tabellion du comte de Nogent-le Béthune, au lieu d'Arcisses, paroisse de Brunelles, au « parlouère » de l'abbaye.

Signé par l'abbesse et les religieuses présentes :

Françoise de Riant, abbesse,
Sr Claude de Riant,
Sr Barbe Regnault,
Sr Fransoyse Chevallier,
Sr Elizabeth Frémont,
Sr Anne Brissard,
Sr Katherine Paulin,
Sr Fransoisse de Barville,
Sr Ambroise Charpentier (1).

En 1643, bail par Arcisses de Touchebroust, en Vichères, (2).

Procès entre Arcisses et Gilles Charron pour le lieu de la Parabole, en Brunelles.

Réception de Geneviève Héry comme sœur professe (3).

En 1644, constitution de rentes à Arcisses. (4).

Dès le commencement des bénédictines, l'abbaye d'Arcisses devint florissante et sa renommée s'étendit au loin. En 1642, le prince Henri de Lorraine, comte de Brionne, d'accord avec l'archevêque de Rouen, permit à plusieurs religieuses d'Arcisses de s'établir à Brionne. (5)

(1) Arch. dép. B. 2093. Le lieu nommé ici Grande-Escotière est probablement le même que celui appelé aujourd'hui les Cottières, qui serait mieux orthographié l'Ecottière.

(2) Arch. dép. B. 2610.

(3) Id.

(4) Id. B. 2613.

(5) *Gouverneur*, p. 322.

II. — Jeanne Ire de Chaumont

Successeur de Françoise de Riants, Jeanne de Chaumont était fille de Jean de Chaumont, conseiller du conseil privé du roi, et de Marie de Bailleul. Elle fit profession religieuse au monastère du Val-de-Grâce à Paris. Des bulles du 29 juin 1650 lui conférèrent la charge d'abbesse d'Arcisses ; et le 8 septembre, même année, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, lui donna la bénédiction abbatiale. Elle mourut le 23 janvier 1697.

C'est sous cette abbesse, à une époque indéterminée, que monsieur de Chaumont, son frère, ambassadeur à Rome, reçut du Saint-Père les reliques insignes de saint Alexandre, cinquième des fils de sainte Félicité, tous martyrs, et les offrit en son nom à l'abbaye. Ce corps saint y resta jusqu'à la Révolution. Il fut alors transféré à la paroisse et sauvé de la profanation. On le possède encore. Nous en reparlerons plus loin. Pendant les longues années d'abbatiat de Jeanne, sept papes, Innocent X, Alexandre VII, Clément IX, Clément X, Innocent XI, Alexandre VIII, Innocent XII, s'étant succédé sur le siège de Pierre, nous ne savons auquel l'abbaye fut redevable de ce don précieux.

En 1658, saisie des biens de Sébastien Nion à la requête de Jeanne de Chaumont. (1)

En 1664, requête par Amelot, seigneur de Gournay, contre les religieuses d'Arcisses qui ont fait élever à Ozée, sur le grand chemin du Maine à Paris, un poteau à leurs armes comme dames dudit lieu (2).

En 1665, don à l'abbaye d'Arcisses de 30 livres de rente par Renée de Vasbre, dame de la Rainière. (3).

(1) Archiv. dép. B. 2099.
(2) Id. B. 2660.
(3) Id. B. 2111.

En 1667, déclaration par Mont-Doucet à Arcisses pour les Bertinières. (1).

En 1670, reconnaissance par René Lescuyer, sieur du Breuil, à Arcisses, de 15 minots de blé, de 8 d'avoine de rente, sur la Papotière, cédés en 1550 par Gérard de Laubier, abbé d'Arcisses, à René Lescuyer, sieur de la Papotière (2).

En 1683, réception de Rémy Fontaine comme notaire de Brunelles à la charge de ne point exercer dans l'abbaye d'Arcices. (3

III. — Anne Pesseau

Fille de N. Pesseau, avocat au parlement de Paris, et d'Anne Guérier, elle fut choisie par le roi Louis XIV, qui, le 3 mai 1697, la nomma abbesse du monastère. Les bulles lui furent accordées le 13 mai 1698. Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, la bénit le 13 août suivant. Après un long et heureux gouvernement de vingt-neuf ans elle abdiqua en 1726 et mourut beaucoup plus tard.

Le 17 août mil six cent quatre-vingt-neuf, avant midi, au grand « parloué » de l'abbaye d'Arcisses, en présence de l'abbesse et de toutes les religieuses de chœur, fut passé acte possessoire de la somme de mille francs de rente en faveur du dit monastère. Signé par l'abbesse et toutes les bénédictines présentes :

Anne Pesseau, abbesse d'Arcisses ;
Sr Marguerite de Fay, prieure et discrette ;
Sr Renée Robillard, sous-prieure et discrette ;
Sr Renée de Fontenay,
Sr Marie Houdebert,

(1) Arch. dép. B. 2113.
(2) Id. B. 2119
(3) Id. B. 2168.

Sr Genèvievve Héry,
Sr Françoise Courtin, discrette ;
Sr Catherine du Bré, dépositaire ;
Sr Marie Françoise de Laval,
Sr Louise de Lanionère,
Sr Anne du Faÿ,
Sr Louise de Laval,
Sr Anne Lambert,
Sr Marie David,
Sr Marie Aboc,
Sr Anne Barbe Hamelin,
Sr Marie Gaudin de la Chénardière,
Sr Angélique Chol (1).

En 1714, constitution de 60 livres de rente au profit de l'abbaye d'Arcisses, avec les mêmes signatures que ci-dessus. (2)

En 1718, marché avec Pierre Cochon, pour garde à l'abbaye d'Arcisses, moyennant 60 livres de gages, 6 livres de poudre et 45 livres de plomb (3).

IV. — Jeanne-Françoise Rossignol

Originaire d'Alby, et fille d'un conseiller au parlement de Toulouse, elle était religieuse du Tiers-Ordre de saint François, au couvent de l'Immaculée Conception de Paris, quand, le 12 mars 1727, le roi Louis XV la nomma abbesse d'Arcisses. Elle obtint ses bulles le 30 du même mois. Transférée, par bref royal, en 1739, à l'abbaye de Malnoue, au diocèse de Paris, elle y mourut en 1771.

Pendant son séjour à Arcisses, Jeanne Françoise Rossignol figure deux fois sur les registres paroissiaux.

(1) Arch. dép. B. 2169
(2) Id. B. 2225
(3) Id. B. 2241

Une première fois, cette abbesse est marraine avec Nicolas du Buisson, écuyer, seigneur de Blainville sur Saint-Hilaire-des-Noyers, de Jean-Nicolas Billard, fils de Louis, laboureur, et de Marie Coudray. Le baptême eut lieu le 19 décembre 1732. (1).

La seconde fois, Jeanne-Françoise Rossignol est, avec Jean-Baptiste Gouin, escuyer, seigneur de Brunelles, président de la chambre des comptes, aides et finances de Normandie, marraine de Jean-Baptiste Biffard, fils de Nicolas, papetier, et de Catherine Gautrée (1736) (2).

En 1732, un agent d'Arcisses, Pierre Binois, épouse Marie Jeanne Cohon. (3).

François Pasquier, prieur de Carhaix (4), directeur à l'abbaye d'Arcisses, était présent à la sépulture de Robert Compagnon, décédé le 17 janvier 1736, inhumé dans le chœur de l'église. Le défunt était vicaire de Julien Pasquier, curé de Brunelles. (5).

V. — Jeanne II Ô Neille

Jeanne II Ô Neille, fille de Constantin Ô Neille et de Catherine Staffort, naquit en 1686 à Strattford, diocèse de Tuam, en Irlande. Par brevet royal du 3 mars 1739, elle est tirée du couvent de Saintes pour l'abbatiat d'Arcisses. Elle prend possession le 22 août de la même année.

En 1750, procès entre l'abbaye, d'Arcisses et Noël Jardin, meunier, qui a détruit les pales du moulin de la Vallée en Coudreceau (6).

Le mercedi, 15 juillet, 1756, Philibert Bauny, vicaire

(1) Registres paroissiaux.
(2) Id.
(3) Id.
(4) Petit bourg du Finistère.
(5) Registres paroissiaux.
(6) Arch. dép. B. 2784.

de Brunelles (M. Julien Pasquier, curé) est parrain de Julien Denis-François Touzeau, fils de Julien meunier à Arcisses (moulin de l'abbaye) et d'Anne Goupy. La marraine était noble demoiselle Bibienne de la Porte de Riants, fille du marquis de Villeray. L'abbesse Ô Neille signe à l'acte. (Le nom est ainsi écrit à la signature) (1).

Le jeudi, 29 septembre 1757, la même abbesse, Jeanne H Ô Neille, signe au mariage de Louis-René de la Porte de Vancenay et de demoiselle Marie Pénélope de Malpas. Ce mariage fut célébré en l'église de l'abbaye et bénit par M. Lehaut, curé de Poncé, au diocèse du Mans, en présence de MM. Bernardeau, curé de Condé, Fédé, curé de Coudreceau, et J. Pasquier, curé de Brunelles. L'époux était fils de Jean-René Sébastien de la Porte et de dame Marie Lehaut de Saint-Pierre, du Mans ; l'épouse était fille de Christophe de Malpas, seigneur de Rochavelle au comté de Dublin, capitale de l'Irlande, et de noble dame Catherine-Cécile Hosset de Brunelles. Au mariage assistèrent Rose-Françoise et Françoise-Henriette de Malpas, sœurs de l'épouse (2).

En 1760, bail par l'abbaye d'Arcisses de la pêche de la rivière d'Ozée (3).

VI. — Elisabeth Charlotte de Nonant

(N. Le Conte de Nonan, selon Frisquet, — Marie de Nonancourt, aux chroniques du Perche.)

En 1761, procès entre Elisabeth-Charlotte de Nonant, abbesse d'Arcisses, et Martin Bordeau, pour l'héritage de Julien Pasquier, curé de Brunelles (4).

(1) Registres paroissiaux.
(2) Id.
(3) Arch. dép. B. 2353.
(4) Id.

En 1751, aux registres paroissiaux, on lit la signature d'un Martin Bordeau, clerc tonsuré.

Elisabeth-Charlotte de Nonant, en décembre 1767, est transférée de l'abbaye d'Arcisses au prieuré de Saint-Jean à Château-Thierry. On ne sait rien de plus sur son compte.

VII. – Marie Madeleine de Barneval.

Cette abbesse, nommée en décembre 1767, mourut dans son abbaye, à l'âge de soixante-cinq ans, le 13 février 1782.

Acte de bénédiction de cloches.

« Le lundi, vingt-trois septembre, mil sept cent-soixante-onze les trois cloches de cette paroisse (Brunelles) qui avaient été fondues le 17 juillet précédent, à deux heures du matin, dans la cour du château, par Jean-Baptiste-Michel et Dominique Limaux de la paroisse de Brevan, diocèse de Langres, ont été bénites par nous curé de cette paroisse soussigné.

« La première de la pesanteur de huit cents ou environ a été nommée *Jean-Baptiste-Martin*, par messire Jean-Baptiste Gouin, seigneur de Brunelles, Vichères, Champrond-en-Perchet, Concé et autres lieux, et par noble dame Marie-Magdeleine de Barnevalle, abbesse de l'abbaye royalle de Notre-Dame du Val d'Arcisses...

« La seconde, de la pesanteur de six cents livres ou environ, a été nommée *René*, par Messire René Ursain Durand, chevalier seigneur de Pisieux, Montgrahan et autres lieux, et par noble dame Madeleine Gouin de Brunelles, épouse de René Philippe Poulain de Brustel chevalier, etc...

« La troisième, de la pesanteur de quatre cents livres ou environ, a été nommée *Marie-Madeleine* par Messire René

Philippe Poulain de Brustel, seigneur de la paroisse de Dancé, Chassé, la Beuvrière et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et par noble dame Cécile de Barnevalle de Nogent, sœur de Mme l'abbesse d'Arcisses...

« Pour le marché qui fut arresté à la tablette avec le sieur Jean-Baptiste Michel l'un des fondeurs, le 16 juin, outre les trois cloches dont mention cy-dessus, il étoit tenu d'en fondre une petite de la pesanteur de vingt livres pour la chapelle de la Madeleine et la paroisse s'obligea à lui payer la somme de cent soixante livres en lui fournissant tout le métal et en outre tout ce dont il auroit besoin pour la fonte des dites cloches ainsi que pour six crapotins destinés à soutenir les tourillons.

« Les trois cloches ont été montées dans le dôme le 10 novembre de la dite année. »

Signé : Proust, curé de Brunelles. (1)

En 1775, sentence condamnant les religieuses d'Arcisses à payer à Jeanne Varllaut, domestique, ses gages sur le pied de 30 livres par an. (2)

VIII. — Jeanne-Baptiste de Lubersac.

Jeanne Baptiste de Lubersac, sœur de Jean-Baptiste Joseph de Lubersac, évêque de Chartres, fut installée abbesse d'Arcisses en 1782.

Sous son abbatiat, et sur ses instances, son frère l'évêque fit subir des modifications assez importantes aux règles, pour les adapter aux besoins actuels et répondre aux réclamations des bénédictines d'Arcisses. Les nouvelles règles furent imprimées chez Michel Deshayes

(1) Regist. par. Aucune des cloches n'est restée.
(2) Arch. dép. 2814.

en 1783. Le 10 juillet, 1786, en la fête de saint Alexandre, l'abbesse les présenta à « ses très chères et bien-aimées filles » en leur disant que « ces statuts répondent aux pieux désirs qu'elles ont témoigné d'avoir des constitutions qui fussent mises au clair et rendues plus intelligibles que celles qu'elles avoient ci-devant. » (1) Les religieuses les signèrent en témoignage d'acceptation. Voici les signatures, dans l'ordre d'apposition :

Jeanne Baptiste de Lubersac, abbesse ;
Sr Marie Gislain, prieure ;
Sr Anne Emmanuelle de Monière, sous-prieure dépositaire ;
Sr Anne Thureau de Mousine ;
Sr Marie de Fontenay ;
Sr Marguerite Chatigné ;
Sr Marie Madeleine Parsevalle ;
Sr Henriette de Malpas ;
Sr Hélène de Kavanagh ;
Sr Louise Danzeray ;
Sr Françoise de Kavanagh ;
Sr Edmée Douin ;
Sr Marie Jeanne Muret ;
Sr Louise Rosalie Choiseau ;
Sr Marguerite Mac Carthy ;
Sr Mélanie Sauvé ;
Sr Anne Jourdain ;
Sr Suzanne Mac Carthy (2).

La première impression, éprouvée à la lecture des paroles de l'abbesse citées plus haut, est l'étonnement. Comment se fait-il que les obscurités d'une règle aient

(1) *Gouverneur*, p. 323.
(2) Cf.

duré ou aient été supportées pendant des siècles par des milliers d'âmes vouées à leur observance, sans qu'on eût songé plus tôt à les mettre au clair et à les rendre plus intelligibles ? Est-ce que leur vénérabilité, leur longue existence les avaient enténébrées? Est-ce que les esprits étaient devenus moins clairvoyants, moins pénétrants ou les cœurs moins fervents? Non, certes ; on est plus porté à craindre que les idées du jour, tout imprégnées de libéralisme, d'indépendance et de philosophisme, n'aient quelque peu filtré à travers les clôtures. D'ailleurs, les évêques imbus de gallicanisme, n'hésitaient pas à s'arroger le droit de reviser, de refondre et de décréter à leur gré, sans trop de souci des règles canoniques. La liturgie refaite partout nous en témoigne. Bien sûr, nous n'avons pas ici la maligne intention d'accuser d'infidélité des âmes de grande vertu ; mais nous osons dire que l'atmosphère malsaine, dont à cette époque, était enveloppée la société malade, étendait fatalement ses funestes influences jusqu'aux moindres recoins. Même les meilleures âmes subissaient plus ou moins les effets de l'ambiance.

A la suite des règles réformées, Mgr de Lubersac a fait imprimer l'ordre des offices propres à l'abbaye. On y lit : le dix juillet, fête de saint Alexandre, martyr, double majeur de seconde classe, (rite de l'ancienne liturgie chartraine). L'évêque de Chartres avait composé un office particulier, en l'honneur de ce saint martyr, dont l'abbaye possédait les reliques insignes. Cet office spécial est une preuve importante de l'authenticité de ces reliques. Au reste, les pièces officielles étaient soigneusement gardées aux archives de l'abbaye. Elles disparurent en 1790, quand probablement les papiers ou titres furent enlevés par les agents du gouvernement révolutionnaire. Deux fois les reliques furent canoniquement reconnues

par les délégués épiscopaux. Une première fois, M. André, vicaire général de Mgr de Lubersac, entouré de prêtres, parmi lesquels, était M. Le Roi, curé de Condé, alors du diocèse de Chartres, ouvrit le mur où il trouva les reliques dans leur châsse, avec les pièces authentiques; puis, après examen, rescella le tout en présence des témoins (1). Deux ans plus tard M. Le Juge de Brassac, autre vicaire général de Chartres, vint au nom de l'évêque, reconnaître une seconde fois les reliques, les tirer du mur où elles étaient renfermées et les transporter sous l'autel majeur, aménagé pour les recevoir. Pendant la translation, au passage de la châsse, un jeune garçon de huit à dix ans, perclus de tous ses membres, pour qui une neuvaine de prières à saint Alexandre se faisait par toutes les religieuses, recouvra instantanément son activité. Le récit de ce vrai miracle raconté par une ancienne religieuse de l'abbaye, témoin du prodige, est consigné au procès-verbal de l'enquête faite au nom de Mgr Clausel de Montals, en 1826, par M. l'abbé Beulé.

En 1787, constitution de dot pour Françoise Julie Rigot de la Branchardière, novice à Arcisses. (2)

En 1784 procès-verbal d'un vol commis au monastère. Il s'agissait d'une pièce de quinze aulnes de toile de coton. (En baillage d'Arcisses) (3).

En 1789, marché de Jeanne Baptiste de Lubersac, abbesse d'Arcisses, avec Pierre Fortin pour réparations à à l'abbaye (4).

(1) Les reliques étaient emmurées dans une chapelle située au côté nord de l'église. (Proc.-verb. de 1826.)

(2) Arch. dép. B. 2444.

(3) Arch. dép. B. 3158.

(4) Arch. dép. B. 3158.

V.

SUPPRESSION DE L'ABBAYE.

L'orage, depuis longtemps menaçant, ne tarda par d'éclater. Ses foudres frappèrent sans pitié les monastères et leurs hôtes qu'elles dispersèrent aux quatre vents comme les cendres d'un passé qui, alors, semble détruit à tout jamais. En 1790, de par la loi de violence, nos bénédictines durent sortir de leur saint asile.

Au moment de l'expulsion, il y avait à l'abbaye vingt-et-une religieuses ou dames de chœur, cinq sœurs converses, deux donats, trois donates, une novice de chœur, trois novices converses, trois postulantes de chœur et deux postulantes converses.

Il n'y avait plus qu'un seul ecclésiastique chargé du service religieux. (1) Jadis on en comptait trois.

Le dernier aumônier fut l'abbé Simon Gilles, né à Gallardon. Il refusa le serment. En 1792 il se cacha à Rouen où il exerça le saint ministère. en secret, au péril de ses jours. Il fut nommé vicaire à la paroisse de Notre-Dame de Chartres, en 1803.

Les benédictines d'Arcisses présentaient au bénéfice simple de la chapelle de Saint-Jean, en la forteresse du château de Riveray, lieu de sépulture des seigneurs de Riveray, en territoire de Condé (2).

A l'état de la généralité d'Alençon le revenu de l'abbaye est évalué à (8000) huit mille livres (3). Le Pouillé du diocèse de Chartes de l'an 1738 le cote à cinq mille seulement (5000).

(1) *Fret*, t. III, p. 427.
(2) *Fret*. t. I, p. 221
(3) *Gouverneur*, p. 322

L'abbesse jouissait du droit de haute justice pour le monastère et tout ce qui en dépendait (1).

L'abbaye royale d'Arcisses était un des six décimateurs de la paroisse de Brunelles (2).

D'après Fret elle avait pour armes un *écu fascié d'argent et d'azur*. (3) D'Hozier dans son *Armorial de Normandie*, t. I, n° 661, donne à l'abbaye *un champ d'azur, à la croix d'argent, au cœur d'or ailé de même.*

Le sceau d'Arcisses est d'un diamètre, de 0,054 environ, avec sa légende : au milieu entre deux arbres l'image en pied de la Très Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus sur son bras gauche et tenant à la main droite une branche à trois fleurs de lis ; tous deux sont couronnés. On lit à l'entour : NOSTRE. DAME. DV. VAL. D'ARCISSES.

(1) *Gouverneur*, p. 67.
(2) Quest. de 1785.
(3) *Fret*, t. III, p. 427.

Eglise d'Arcisses. — Souvenirs.

Il ne reste plus rien de cette intéressante abbaye. Comme tant d'autres, elle a croulé sous le marteau impitoyable des insensés qui alors faisaient la guerre à Dieu sous toutes les formes, s'imaginant qu'ils parviendraient à le chasser de notre société. Ils ont seulement réussi à couvrir notre France de ruines, dont les épaves redisent aux générations les crimes et la folie de leurs fauteurs.

On ne possède aucun plan ni dessin des constructions du monastère d'Arcisses. Son église, dit-on, renfermait des richesses vraiment artistiques. On l'appelait la belle église (1) ; les amateurs venaient de loin la visiter. Ses boiseries, ses stalles, ses statues, le parquet du chœur des religieuses étaient surtout remarquables par leur beauté, leur fini (2). Nous ne pouvons rien dire de positif sur son style. D'après de raisonnables conjectures basées sur l'époque de sa construction, on se la figure romane avec des modifications gothiques successives, comme pour celle de Tiron, puisque toutes deux ont été bâties quasi ensemble et ont traversé les mêmes siècles. Le récit concernant le lieu de dépôt des reliques relaté plus haut y indique des chapelles : cet édifice a probablement subi l'influence du XVIII[e] siècle qui a imposé partout son engouement pour le grec. Les rares objets, échappés à la destruction, et recueillis çà et là justifient cette supposition.

Deux très grandes statues, de saint Benoît et de sainte Scholastique, ont été transportées et se voient encore dans l'église de Margon.

(1) Tradition du pays.
(2) *Fret*, t. III, p. 426.

STATUE DE Ste SCOLASTIQUE
DANS L'ÉGLISE DE MARGON

STATUE DE S. BENOIT

Le bénitier en marbre noir est devenu les fonts baptismaux de l'église de Coudreceau ; il paraît du XVIII[e] siècle. Sa vasque assez belle, de forme ovale, est portée sur un pied de même marbre. Elle est agrémentée de deux oreilles entre lesquelles est sculpté un écusson gravé d'une chimère. Les capricieuses et assez grotesques arabesques de cette chimère enveloppent un autre petit écusson, à son tour armorié d'un arbre où repose un oiseau ; à chacun des angles, une lettre : en haut à gauche un *F*, à droite un *M* ; en bas, à gauche un *A*, à droite un *I*. Nous laissons à d'autre d'expliquer ce blason.

Au musée d'Alençon, l'auteur de cette notice a vu et admiré un superbe cadre, vide de son tableau, de très grande dimension, magnifiquement sculpté, provenant de l'abbaye d'Arcisses. Il aide à se faire une idée des sculptures si vantées, dont on parlait encore il y a peu d'années.

L'église de Brunelles, en dehors des reliques sus-mentionnées, n'a rien de son abbaye qui mérite attention, sauf des canons d'autel, encadrés d'écaille et de cuivre ciselé, en assez mauvais état et incomplets ; un des trois a été volé, il y a bien vingt-cinq ans. On peut les attribuer au XVIII[e] siècle.

L'*Echo de l'Orne* du 18 juin 1868 dit que l'abbaye de Tiron possédait les portraits des abbesses d'Arcisses. Un de ces portraits devint, après la Révolution, la propriété de l'abbé Fret, curé de Champs, auteur des *Chroniques du Perche*.

Enfin actuellement encore on voit dans l'église de Tiron un tableau, qui a eu son odyssée depuis sa sortie d'Arcisses. Sa légende jette un certain jour sur ce qui s'y passa en 1793. Les démolisseurs, ici comme partout, perpétrèrent leurs abominables et sacrilèges forfaits. Ils se

ruèrent sur l'abbaye et son église. Au moment où, dans le chœur, ils s'acharnaient sur le rétable, un nommé Jacques Germond, boucher à Tiron, entra poussé par la curiosité. Déjà le fronton du rétable était à bas, brisé en morceaux ; l'ensemble de la masse allait s'abattre et le suivre, quand Germond, désignant le grand tableau au-dessus de l'autel, demanda ce que l'on prétendait faire de cette peinture. « Elle aura le sort du reste, lui fut-il répondu, il ne faut plus de tout cela ». Navré de cette destruction, il pria les saccageurs de la lui donner, et l'obtint. Aussitôt, sans plus de précaution, avec son couteau, il détacha la toile du cadre, la roula et l'emporta, sur son dos, jusqu'à Marolles. Là il la déposa chez un sieur Lavie, son parent. Celui-ci, craignant d'être inquiété pour la possession d'un objet religieux, porta le rouleau à la mairie, où il fut relégué au grenier. Beaucoup plus tard, un menuisier, appelé le père Tétaux, venu pour des réparations à la maison d'école de Marolles, trouva ce paquet roulé, l'examina, et, choqué de le voir ainsi jeté à l'écart, en avisa l'instituteur. Mais l'instituteur le destinait au feu pour s'en débarrasser. Alors le père Tétaux, féru de l'idée de sauver ce tableau, manifesta son désir ; il lui fut accordé. Le brave homme, s'étant procuré une voiture, se hâta de le transporter chez lui. Là il le confia aux soins d'un artiste plus ou moins habile, puis l'encadra à ses frais. Le tout, cadre et restauration, lui coûta cent francs. Ce tableau représente l'*Adoration des Mages*. Selon la tradition il est l'œuvre d'un religieux de Tiron. Aujourd'hui il orne l'antique abbatiale devenue l'église paroissiale.

Ce tableau jadis placé dans l'église d'Arcisses, au rétable, au-dessus de l'autel, nous amène naturellement à recomposer l'ensemble des décors qui l'accompagnait. Tout de suite, l'imagination se trouve en présence

d'une colonnade corinthienne ou composite avec frises, corniches, et monumental couronnement, tels que nous en retrouvons un grand nombre là où l'on n'a pas encore essayé de rendre aux églises leur vrai type primitif. Ainsi nous arrivons sans peine à justifier ce que nous disions plus haut sur le caractère probable de l'église de notre monastère détruit.

En deux lignes, maintenant, nous pouvons suivre les étapes de sa disparition. En 1790 les religieuses sont expulsées ; mais les bâtiments, le mobilier restent intacts. Il y avait des gardiens du sequestre, comme nous le verrons tout à l'heure. En 1791, rien ne paraît dérangé à l'église d'Arcisses, puisque de Brunelles on y vint, en procession, pour en retirer les reliques de saint Alexandre et les transporter solennellement à la paroisse. Nous en donnerons la preuve authentique. Au commencement de 1793, tout était encore en ordre. En effet dans une délibération au directoire du département, le 17 janvier 1793, il est fait mention d'un François Hugot, étaminier, et d'un Laurent Charron demandant, l'un 50 sols par jour, l'autre 30 pour avoir gardé pendant vingt-et-un jours les meubles et effets ayant appartenu à la ci-devant communauté d'Arcisses. On accepta la requête de Charron, et l'on s'informa si Hugot gagnait réellement 50 sols par jour. Le 16 février furent accordées 53 l. 10 s. à Charron et 58 l. à Hugot. Il n'est pas téméraire de penser que si des gens étaient commis à la garde des biens d'Arcisses à la fin de 1792, il y en eût dès le commencement de l'exode et tout le temps. C'est donc seulement au cours de l'année maudite que fut consommée l'œuvre de pillage et de destruction. Nous n'avons aucun indice sur la manière dont, en exécution des lois des 3 novembre et 31 décembre 1790, les biens d'Arcisses furent morcelés et vendus

Nous ne savons pas plus l'époque exacte de cette vendition.

Le plus précieux souvenir du monastère disparu est, sans conteste, le corps de saint Alexandre, martyr, cinquième fils de sainte Félicité. Une moitié de cette grande relique est conservée, en une belle châsse, dans l'église de Brunelles, et l'autre est pieusement exposée sous l'autel de la chapelle des sœurs de l'Immaculée-Conception, à Nogent-le-Rotrou.

Ce corps saint avait été donné à l'abbaye d'Arcisses, dont sa sœur était la seconde abbesse, par M. de Chaumont, ambassadeur à Rome. Le pape le lui avait offert en reconnaissance de la délicatesse et de la distinction avec lesquelles il s'était acquitté de ses hautes fonctions auprès de Sa Sainteté. Ainsi l'a raconté, sous la foi du serment, révérende dame Mac Carthy, religieuse bénédictine, chassée de l'abbaye par la Révolution. Sa famille illustrée par le P. Mac Carthy, jésuite, célèbre prédicateur, habitait Nogent. Cette noble dame ajouta, entre autres détails, que la fête du saint martyr avait été élevée par l'évêque au rite double majeur de seconde classe avec office propre. Pendant la Révolution ces reliques, préservées de la profanation, furent transportées processionnellement, de l'église abbatiale à celle de la paroisse par le curé constitutionnel, le sieur Lesueur, prêtre assermenté. Vicaire à Vichères en 1790, il vint à Brunelles le 19 juin 1791 ; il ne signait pas *curé*, mais *officier public*. Il avait été vicaire à Brunelles en 1788 avant d'aller à Vichères en 1789 pour la même fonction. — Il se rendit à la frontière en 1792 et revint bientôt pour être administrateur du district de Nogent-le-Rotrou.

Des personnes dignes de foi, M. Gâtineau, maire, M. Morey, maître boulanger, un marguillier, et autres

ont déclaré qu'ils avaient vu tirer de l'autel d'Arcisses la grande châsse, en forme de tombeau, en bois décoré rouge et or, contenant les ossements intacts ; qu'ils avaient contribué à la porter sur un brancard, et que le tout avait été absolument respecté. Toutes ces dépositions furent faites en présence du prêtre délégué par Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres pour constater la conservation des reliques. C'était M. l'abbé Beulé, fondateur de la congrégation de l'Immaculée-Conception à Nogent-le-Rotrou. Il remplit sa mission, assisté de M. l'abbé Brunet, curé de Brunelles, le treize novembre 1826. Ce saint prêtre, au nom légendaire, et un peu trop amateur de reliques, profita de la circonstance pour insinuer habilement au conseil de fabrique assemblé que ces précieuses reliques seraient mieux honorées dans sa communauté que dans leur église. Sur leur acquiescement, il se hâta de les emporter dès le lendemain. (1) On se repentit bien vite de cette excessive générosité et l'on réclama. L'évêché, fort perplexe, s'en tira par le jugement de Salomon : une partie, comprenant le chef, fut rendue à l'église de Brunelles, l'autre resta à la communauté. En 1887, M^me^ veuve Dagneau de Nogent, en mémoire de son mari, dont le prénom était Alexandre, fit don d'une grande châsse gothique en bronze doré. A cette occasion, les reliques, attribuées à Brunelles, furent revisitées par M. l'abbé Favrot, secrétaire de l'évêché, délégué de Mgr Regnault, évêque de Chartres. Il était accompagné de M. l'abbé Garancher, alors nouveau curé de Brunelles, aujourd'hui directeur au grand séminaire et de M. l'abbé Lalizel, ancien curé de la paroisse, maintenant aumônier de la

(1) Dans son procès-verbal, M. Beulé donne le motif indiqué comme venant des fabriciens ; mais ce que nous racontons est absolument conforme au récit des anciens.

Visitation de Chartres, à qui, avant son départ, avait été confié le soin d'acquérir la nouvelle châsse. Acte authentique fut dressé. L'autre partie des reliques conservées à Nogent eût aussi sa visite faite par M. l'abbé Métais, secrétaire de l'évêché, envoyé par Mgr Lagrange, évêque de Chartres et assisté de M. l'abbé Grasteau, aumônier des religieuses de l'Immaculée-Conception. Cette fois encore fut rédigé un acte authentique. On peut être en pleine sécurité touchant la provenance et l'authenticité des reliques de saint Alexandre.

VI. — VISITE AUX LIEUX OU FUT L'ABBAYE D'ARCISSES.

Parcourons maintenant ces lieux pleins de souvenirs, que religieux et religieuses sanctifièrent pendant près de sept siècles, et d'où tant de prières et de sacrifices montèrent au ciel.

En descendant le chemin raide qui va de Brunelles à Ozée, village voisin, au fond de la vallée, on arrive en face du vieux portail de l'abbaye. Il a gardé son type primitif, sauf quelques retouches. C'est une construction carrée et lourde du XIIe siècle. Les angles sont faits, autant qu'il m'en souvient, de vieux grisons, reliés par des joints très épais. La grande entrée, actuellement murée, est ogivale, à côté s'ouvre la poterne habituelle.

A l'étage au-dessus, règne une grande chambre, avec fenêtre du XVIe siècle, mais mutilée, et poutres montrant encore des traces de décor. Le toit est couvert en tuiles. A gauche s'accole au portail un bâtiment ou aile qui servait sans doute de logement aux personnes chargées de veiller aux entrées. Cette aile est augmentée d'une construction

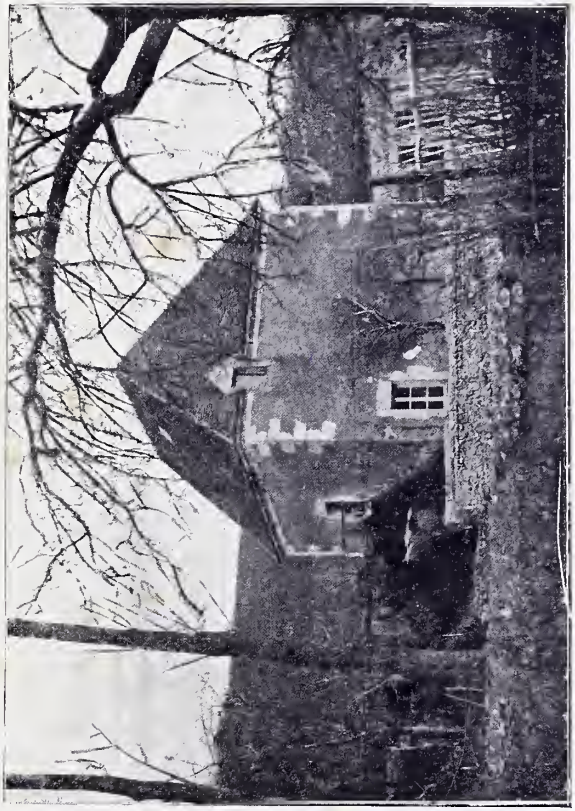

MOULIN D'ARCISSES

récente. A droite se profilent des habitations modernes, à l'aspect pauvre.

En pénétrant dans la propriété on trouve une prairie carrée. Là s'élevait l'église. Un vert sapin, isolé, marque, dit-on, la place de l'autel majeur. Peut-être les bâtiments réguliers se rangeaient-ils autour de ce quadrilatère, comme autour d'un préau. Hélas ! il n'en reste rien, sauf la maison abbatiale un peu reculée. Elle est entière, mais tout-à-fait défigurée par les remaniements et réparations. Au-dessus de la porte existe un écusson en pierre, avarié, surmonté d'une couronne comtale et portant trois merlettes avec une crosse. Derrière cette habitation, en contre-haut, verdoie un jardinet abrité du nord par le coteau dont le flanc fournissait la pierre à chaux, pour les constructions. La paroi de ce coteau est creusée de deux ou trois excavations ou grottes. Sur la crête de la colline, s'étend un champ, l'ancien cimetière de l'abbaye. Il y a peu d'années, on y voyait encore, çà et là, quelques traces de sépultures. Tout auprès, séparée du cimetière par une haie, une autre pièce de terre, dite champ de Vigne, qui fournissait le vin au monastère. Maintenant, dans ces contrées, le raisin ne mûrit plus qu'en treilles, et encore pas régulièrement. A l'ouest, au pied du coteau, le moulin de l'abbaye dont les meules laïcisées fonctionnent toujours. A sa suite, sur la pente qui s'allonge jusqu'à la vallée de la Cloche ou d'Ozée, s'égrènent quelques habitations dites les Thurets, qui, d'après leur cachet, devaient probablement appartenir à l'abbaye.

En remontant vers l'est, sur la déclive, à travers les verdoyants taillis égayés par la pervenche et l'anémone, on rencontre un tracé de chicots de vieux murs dont la suite dessine assez fidèlement, en partie, le vaste périmètre. de l'enceinte monastique. Au fond de cette fraîche vallée

murmurent les eaux abondantes de la limpide Arcisses où foisonne l'écrevisse, où s'ébat la truite. Après avoir actionné la roue du moulin, la rivière tombe en cascade, traverse le chemin, pour continuer son cours, au long des bois de Perchet. Conduite, à mi-côte, par la canalisation des moines jusqu'à Nogent, elle donne la vie à trois moulins. Jadis il y en avait cinq.

Chartres, le 9 juillet 1900.

L'abbé Henri Lalizel.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

VILLAGE DE MERSANTE

Paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

A une demi-lieue environ du bourg de Langey, existe une importante agglomération d'habitants dépendant de la commune de Saint-Hilaire-sur-Yerre(1), du chef-lieu de laquelle elle est éloignée de plus de cinq kilomètres.

Ce gros village où il y a aujourd'hui école de hameau, bureau de tabac, auberge, et qui ne compte pas moins de 150 âmes, était autrefois un fief seigneurial que l'on trouve cité en 1118(2). Il est signalé en outre dans une dizaine de chartes du Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois, et était le siège d'une mairie(3) de la célèbre abbaye tourangelle qui possédait dans le bourg même de Saint-Hilaire un prieuré dont il est fréquemment question dans le même recueil, et dont l'histoire n'a encore été, que nous sachions, entreprise par personne.

Notre intention est simplement, dans cette courte notice, de rapprocher et de mettre en ordre les divers documents dispersés çà et là et relatifs à ce lieu de Mersante.

(1) Canton de Cloyes, arrondissement de Châteaudun, département d'Eure-et-Loir.

(2) *Dictionnaire géographique*, par Ed. Lefèvre, 169.

(3) Les maires étaient autrefois les principaux officiers ruraux des grands monastères ou des chapitres. Ils cumulaient tout à la fois les fonctions de juges de paix, de commissaires de police, de gardes-champêtres et de collecteurs d'impôts.

I. — *Etymologie du nom de Mersante.*

L'origine du nom de Mersante nous est donnée par une charte où figure ce village, et qui fut octroyée entre les années 1050 et 1060.

« Ce lieu, — y est-il dit, — est appelé *Mère des sentiers*, ou plutôt *Mère des buissons*, parce que la nature du sol y fait croître sans cesse et tout spontanément un grand nombre de ces arbustes épineux qui forment un épais fourré », « qui nuncupatur Mater Semita vel Mater Sentium, multæ quippe semper ibi sentes proprio quodam obtentu et naturali situ densescunt ».

La nature actuelle des lieux, même après un examen superficiel, n'est pas faite pour démentir ce qui vient d'être dit, et concorde parfaitement avec la description qui en a été donnée, il y a neuf siècles et demi, par le rédacteur de la charte susdite. Aujourd'hui encore, en effet, on voit à Mersante des terres vagues, des pâtis communaux absolument rebelles à toute tentative de culture ; les buissons épineux, il est vrai, grâce au fer et au feu, ont à peu près totalement disparu ; mais la bruyère et les ajoncs marins ont pris leur place sur ce terrain maigre et aride qui s'élève au-dessus des prairies de la vallée voisine.

II. — *Noms anciens de Mersante.*

Les noms anciens de Mersante, que l'on rencontre dans les différents siècles, sont les suivants, successivement.

1030. *Mater Semita*, charte du prieuré de Saint-Martin-de-Chamars, à Châteaudun. — Même appellation en 1096, dans le Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois, chartes LXI et CXVI.

1039. *Matersenta*, Cart. de Marm., XCIX et C.
1050. *Id.*, ch. du pr. de Chamars.
1050. *Mater Semitæ*, *Villa Sancti Martini*, Cart. de Marm. XII.
1050. *Mater Semitæ*, Id., XIX, XXIII.
1097. *Id.*, Id., CLVI.
1050. *Mater Sentium*, Id., CXVI.
1050. *Amara Semita*, ch. du pr. de Saint-Hilaire.
1080. *Merasenta*, ch. du pr. d'Epernon.
1175. *Id.*, Cart. de Marm., CLXXXIV.
1180. *Meresent*, ch. du pr. de Chamars.
1208. *Meresente*. Cart. de Marm., CCXVI.
1226. *Merescent*, Archives départementales : H. 2450.
1228. *Merescente*, ch. du pr. de Saint-Hilaire.
1475. *Mairesente*, Id.,
1510. *Meresante*, Notaire de Courtalain.
1586. *Id.*, Aveu du Comté de Dunois.
1646. *Mère Saincte*, notaire de Cloyes.

Notons, en passant, cette jolie expression : *Amara Semita*, qui n'est qu'une variante originale du *Mater Sentium*, et qui nous semble parfaitement traduire, nous n'osons dire d'une façon piquante, l'effet produit sur les personnes parcourant ces étroits sentiers bordés de buissons aux pointes acérées. *Amara Semita* ! Autrement en français : *qui s'y frotte s'y pique* ! »

III. — *Mentions diverses du lieu de Mersante.*

Vers 1038, Rahier fils, de Rahier de Chartres (1), pour le bien des âmes de ses parents; de la sienne propre et de celle du comte Eudes son ancêtre, donna à Marmoutier 2),

(1) « Et non pas Rahier de Montigny, quoi qu'en dise l'abbé Bordas dans son *Histoire du Comté de Dunois*. Rahier de Montigny n'apparaît qu'un siècle plus tard, en 1185, dans un chyrographe concernant Saint-Hilaire-sur-Yerre. La charte porte expressément : « Raherio Raherii Carnotensis filio. »

(1) Le monastère de Marmoutier de Tours, dans toute sa splendeur au commencement du XI[e] siècle, était nommé par excellence le Grand Monas-

au temps où Albert était abbé de ce monastère, l'alleu (1) qu'il possédait à l'endroit appelé Mersante (Matersenta), au pays dunois. Ce don fut fait en présence de la comtesse Ermengarde et de Gelduin vicomte de Chartres. Il fut convenu que l'abbaye jouirait immédiatement, par investiture (2), d'une charruée de terre (3) et de deux habitations qui seraient reconnues les plus avantageuses, y compris les serviteurs des deux sexes qui y étaient attachés.

Ce n'est qu'après la mort de Rahier que les moines de Saint-Martin devaient entrer en possession de la totalité de l'alleu ; et pour la confirmation de cette convention qui avait été passée entre les deux parties, l'abbé Albert, d'après le conseil de la comtesse Ermengarde, du vicomte Gilduin et d'autres hommes d'une honorabilité reconnue appelés comme témoins, fit don à Rahier d'une mule du prix de dix livres (4).

Peu après, en 1039, Rahier se fit moine à Marmoutier, et renouvela sa donation à laquelle souscrivirent Thibaut,

tère (*majus monasterium*). A cette époque surtout, ère de ferveur religieuse, la société se sentait revivre, reconnaisssante envers Dieu d'avoir retardé la fin du monde que de vieilles prédictions annonçaient pour l'an 1000. De cette époque datent les donations si nombreuses dont les seigneurs comblèrent les monastères et les églises.

(1) L'alleu ne fut d'abord que le patrimoine ou le propre, opposé aux acquêts ; il était, dans le principe, le fonds de l'homme libre, et ne supportait aucune charge féodale. Mais, dans la suite, on donna ce nom à tout ce qu'on possédait, soit en pleine propriété, soit en nue propriété.

(2) Au XI[e] siècle, la transmission de la propriété n'était entièrement accomplie qu'après la cérémonie appelée investiture. Cette formalité qui répondait à la mancipation romaine, et qui ressemble à la saisine actuelle, mettait la chose dans les mains du propriétaire,qui auparavant la possédait de droit seulement, et non de fait. La tradition ou ensaisissement consistait dans la remise d'un objet quelconque à la personne à laquelle on transmettait la propriété. Par ce symbole, le cédant déguerpissait, c'était le terme consacré, c'est-à-dire qu'il abandonnait la propriété, et le preneur en était saisi définitivement. L'acte était par conséquent double : d'une part se faisait le devest, et de l'autre le vest, (d'où investiture), comme il est dit dans plusieurs de nos anciennes coutumes.

(3) Charruée de terre, mesure de terre qu'une charrue pouvait labourer par an, équivalant au XII[e] siècle à 42 hectares, 80 ares.

(4) *Cart. de Marm.*, XCIX, 92. — *Arch. départ.*, H. 2430. —

comte de Blois, et Ermengarde, mère dudit comte (1).

Vers le milieu du XI[e] siècle, le lieu de Mersante est indirectement cité à l'occasion du don qu'un prêtre, nommé Foulques, fit aux moines de Marmoutier, de cinq quartiers de vigne situés dans le Dunois, au Cormont, dans un lieu appelé Mons Fusignardus, non loin du château de Bouffry, à deux milles de Mersante, appartenance des religieux de Saint-Martin : « duobus existens milliariis a Matre Semitæ, villa Sancti-Martini (2). »

Après la mort de Rahier, vers 1055, ses héritiers ratifièrent la donation qu'il avait faite. « Un habitant de la ville de Chartres, — dit la charte de confirmation, — riche en biens, soldat de profession, d'âge encore jeune, de condition noble, doux de caractère, et nommé Rahier (Ratherius), voulut, avant de quitter le siècle, laisser ses terres, quand il viendrait à mourir, aux religieux qui servent Dieu dans le Grand-Monastère de Saint-Martin. Ce à quoi ses trois sœurs Milesende, Rainsoinde et Adélaïde (cette dernière alors femme de Renaud d'Espieds), consentirent et donnèrent leur approbation pleine et entière; y joignirent également leur consentement, le comte Thibaut et la comtesse Ermengarde, sa mère. Ce don comprenait le domaine de Saint-Pellerin, au pays Dunois; — dans la même contrée, celui de Mersante ou Mère-des-buissons : « alium (fundum) qui nuncupatur Matersemita, vel Mater Sentium », ainsi appelé parce qu'un grand nombre de cette essence d'arbustes y poussent toujours abondamment d'une manière spontanée; — le domaine d'Homblières en pays chartrain. Ce don comprenait également tout ce qui dépendait de ces mêmes domaines : prés, vignes, terres cultivées ou non, serviteurs

(1) *Cart. de Marm.*, C, 92-93.
(2) *Original aux Arch. d'Eure-et-Loir.* — *Cart. de Marm.* XII, 12.

et servantes, et autres possessions en relevant (1) ».

Hamelin, seigneur de Montigny-le-Gannelon, se montra un voisin fort incommode pour les religieux de Marmoutier établis dans le prieuré de Saint-Hilaire fondé en 1042. Il voulut forcer les hommes qui habitaient les villages de Mersante « de Matresemita » et de Baronville, à venir moudre à ses moulins. Mais plus tard, vers 1100, il revint à de meilleurs sentiments, et consentit à laisser les hommes de l'abbaye libres de se servir à leur gré des moulins des religieux ou des siens (2).

Par acte passé à Montigny en 1208, Jean 1er, dit le Roux (Rufus), accorda au prieuré de Saint-Hilaire que les hommes habitant la terre de Mersante « de Meresente » seraient exempts de son ban (3), et qu'ils seraient seulement tenus de conduire à Montigny, sur leurs voitures, le foin des prés qu'il possédait actuellement entre Montigny et le Gué-Chevreau (4) « vadum de Flaci » ; à la condition qu'il nourrirait lui-même à ses frais les dits hommes pendant la durée du charroi. En échange de cette exemption, le seigneur de Montigny reçut d'Herbert, prieur de Saint-Hilaire, 40 livres dunoises, et sa femme ainsi que ses enfants 4 livres dix sous dunois (5).

Mathilde, femme de Jean dit le Roux, Eude et Hugue ses fils, Marguerite et Adèle ses filles, confirmèrent cette exemption (6).

(1) *Origin. aux Arch. d'E.-et-L.* — Dom Martène, *Hist. manuscr. de Marm.*, III, N° 129. — *Cart. Marm.* CXVI, 109-110.

(2) *Origin. aux Arch. d'E-et-L.*, H. 2449. — *Cart. de Marm.*, LXI, 53-54.

(3) Ban, (bannum) ; ce mot avait au moyen-âge plusieurs significations, dont la plus usitée désignait la contravention à une ordonnance ou à une défense. Nous pensons qu'il s'agit ici d'une exemption de corvées.

(4) Cette attribution du «*vadum de Flaci* » ou au Gué-Chevreau, est donnée par M. de Boisvillette dans sa Statistique archéologique d'Eure-et-Loir, p. LXXIII.

(5) Voici quelle était la valeur de l'argent au XIIe siècle : la livre étant supposée de 25 francs, celle du sou était de 1 franc 25, et celle du denier de 10 centimes 4/10es.

(6) *Origin. aux Arch. d'E-et-L.*, H. 4250. — *Cart. de Marm.*, CCXVI, 199-200.

En 1226, une sentence arbitrale condamna Renaud d'Ouarville à renoncer au droit de péage (1) qu'il exigeait des hommes de Mersante et de Châtaignier « de Merescent et de Chateingne » au passage de Reinel « in conductu de Reinel (2). »

IV. — *Maires de Mersante.*

Nous allons maintenant donner les noms des Maires de Mersante qui sont signalés dans le cartulaire de l'abbaye de Marmoutier (3). Disons à ce propos que la Mairie, qui représentait dans les domaines des abbayes le district soumis à l'administration et à la juridiction du Maire, comprenait généralement plusieurs hébergements ou fermes bâties, des métairies, des hommes ou colons, ainsi que les droits féodaux assis sur les immeubles.

1° Girbert. — 1042-1044. Le maire Girbert ou Gisbert, « Girbertus major » appose sa signature au bas de la charte de fondation du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre : « S (ignum) Gisberti majoris (4). »

1051-1060. Le même Girbert, maire de Mersante, « Girbertus, major de Matre Semitæ, » est témoin, ainsi que Guérin, maire de Saint-Hilaire, dans un accord passé entre Marmoutier et Gannelon II de Montigny, au sujet du fief presbytéral (vindragium) de Saint-Hilaire (5).

2° Foucher. — 1060-1064. Foucher de Mersante, « Fulcherius de Matresemitæ, » est présent à la vente d'un

(1) *Arch. départ.*, A. 2450.

(2) Une autre mairie existait à une demi-lieue de Mersante, à Châtigny (aujourd'hui Châtaignier), sur le territoire de la même paroisse de Saint-Hilaire, — sans compter celle du bourg de Saint-Hilaire.

(3) Péage, droit de passage qui se percevait au profit du seigneur dans certains lieux déterminés, sur les routes et au bord des rivières.

(4) *Cart. de Marm.*, XXII.

(5) *Id.*, XXIII.

moulin à Yron, aux moines de Marmoutier, par l'ouvrier Oger (1), — et à celle d'un autre moulin au même lieu, par le prêtre Bernard, aux mêmes religieux. Il signe, dans cette dernière circonstance : « Fulcherius major » (2).

3° Arnauld. — 1097-1098. Arnauld, maire de Mersante, « Arnaldus, major Matresemitæ », assista, en la cour de la comtesse Adèle, à Châteaudun, au jugement qui donna raison aux moines de Marmoutier contre le vicomte Hugues III, au sujet de l'alleu de Châtaignier ou de Chatenay (3). — Hugues, maire de Saint-Hilaire, était également présent. (4)

4° Herbert. — 1175. Herbert de Mersante « Herbertus de Merasenta » est cité comme présent à la rédaction de la charte de fondation du prieuré de Montigny (5).

V. — *Autres mentions plus récentes du lieu en question.*

Nos archives départementales possèdent — de 1469 à 1652, des baux de 10 setiers de terre à Mersante (6) ; — de 1475 à 1781, des déclarations pour les droits de terrage

(1) *Cart. de Marm.*, XIX.

(2) *Id.*, XX.

(3) Châtaignier, commune de Saint-Hilaire-sur-Yerre, et Châtenay, hameau de Châteaudun, sont très faciles à confondre l'un avec l'autre, à cause de la similitude de leurs noms latins, et de leur situation dans la même région, tous deux d'ailleurs appartenant à Marmoutier. M. L. Merlet lui-même n'a pu dissiper entièrement cette confusion, comme il est aisé de s'en rendre compte en consultant son dictionnaire topographique, p. 43 et 45.

Voici d'abord les noms qu'il attribue à Châtaignier de Saint-Hilaire. — Castiniacum, vers 1080 ; — Cattiniacum, 1084 ; — Chateingne, 1226 ; — Chastigny, 1479 ; — Châteigne, v. 1750.

Voici maintenant ceux attribués à Châtenay : — Castanetum, 1045 ; — Cattiniacum, 1084 ; — Castiniacum, v. 1110 ; — Castinetum, v. 1120.

A la dernière page de son Dictionnaire, parmi les suppressions à opérer, il indique celle de « Cattiniacum, 1084 », à l'article Châtenay.

(4) *Cart. de Marm.* CLVI.

(5) *Id.*, CLXXXIV.

(6) *Arch. départ.*, H. 2441.

appartenant au prieuré de Saint-Hilaire sur les lieux de Mersante, le Puits, Baronvile et Chaudmanteau (1) ; — de 1608 à 1629, des reconnaissances envers le prieuré de Saint-Hilaire, de rentes sur des terres à Mersante (2).

En 1478 eut lieu une transaction entre Gilles Lateste, prieur de Saint-Hilaire, et Jacques de Renty, seigneur de Montigny, pour les droits réclamés par le dit prieur « c'est à sçavoir, justice moyenne et basse sur tous les hommes estagers de Saint-Hilaire, Basonville, Chastigny, Recullet, Mersante, le Puis et Poilgiroux (3). »

Les mentions de Mersante deviennent de plus en plus rares à mesure qu'on se rapproche des temps modernes. Pour tout le XVI^e^ siècle, nous ne trouvons que les quelques lignes suivantes concernant cette localité ; elles sont tirées de l'aveu du comté de Dunois, rendu au Roi en 1586 par Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, veuve de Léonor d'Orléans, comte de Dunois :

« ... Ung aultre vassal appellé Janot de Meresante qui tient le lieu de Meresante, deux arpens de boys, sept septiers de terre, la mayrie de Meresante avec les droicts appartenans au dict maire, tenu les dictes choses en fief par le dict le maire, à ung muid d'aveyne de rachapt (4). »

Et maintenant, quand nous aurons dit que nos archives départementales contiennent : — de 1621 à 1782, des déclarations au prieuré de Saint-Hilaire pour le lieu et métairie des Perches, consistant en 8 sétiers 5 boisseaux de terre au village de Mersante ; — de 1702 à 1705, des procédures contre René Oudineau, curé de Saint-Pellerin, pour un droit d'avenage de 3 mines d'avoine, 1 pain et une poule dû par lui sur la dite métairie (5) ; de 1692 à

(1) *Arch. départ.*, H. 2464.
(2) *Id.*, H. 2453.
(3) *Id.*, H. 2482.
(4) F° 21 v° et 22 r°.
(5) *Arch. départ.*, H. 2470

1782, des déclarations au même prieuré pour des terres situées aux terroirs de Chaudmenteau et de Baronville, terres dépendantes de la censive de Mersante (1); — un plan de ce village, dressé vers 1720 (2); — un autre datant de 1753 environ (3), — nous aurons épuisé toutes les sources de renseignements que nous connaissons sur ce lieu qui eut jadis une importance relative, puisqu'il est cité maintes et maintes fois dans les chartes du moyen-âge, mais qui ne se recommande plus aujourd'hui que par sa qualité de village sortant de l'ordinaire dans nos contrées comme chiffre de population.

Abbé Peschot,
Curé de Langey.

(1) *Arch. départ.*, H. 2471.
(2) *Id.*, H. 2442.
(3) *Id.*, H. 2436.

DOCUMENT INÉDIT

1202

Hugues de la Ferté donne au prieuré Saint-Pierre de la Ferté-Villeneuil la pêcherie depuis le Moulin-Neuf jusqu'au moulin de Chavanz, et, sur le point de partir pour la deuxième fois à Jérusalem, il concède 50 sols pour la dîme de son four. La donation est approuvée par Louis, comte de Blois et de Clermont.

Ego Ludovicus, comes Blesis et Claromontis, notum facio universis quod Hugo de Firmitate dedit monachis Sancti-Petri de Firmitate piscationem quam habebat in aqua a molendinis novis usque ad molendinum de Chavanz, integre et libere perpetuo possidendam. Preterea Jherusalem profecturus secunda vice, attendens quod XXVI solidi, quos pro decima furni sui, dictis monachis annuatim reddebat, ad justam illius decime solutionem non sufficiebant, pro salute sua et Beatricis uxoris sue et patris sui et matris sue, et aliorum antecessorum suorum, adjecit in elemosinam predictis XX^{ti} VI solidis, prefata uxore sua concedente XX^{ti} IIII^{or} solidos, volens et instituens, ut de cetero, pro decima nemoris et furni memoratis monachis annuatim L solidi ab ipso, et ab eis qui, post ipsum, furnum eumdem possessuri sunt, reddantur in perpetuum; de quibus L solidis, singulis ebdomadis XII denarii reddentur donec totum persolutum sit. Ego vero, ad peticionem ipsius Hugonis, predictam elemosinam manu cepi. Quod ut ratum esset et constans, litterarum mearum attestatione et sigilli mei impressione

confirmavi. Actum firmiter anno gratie M° CC° II°. Datum per manum Theobaldi cancellarii.

(*Collection de M. J. Chappée, copie communiquée par M. l'abbé Denis, vicaire à La Chartre-sur-le-Loir, Sarthe, pour être publiée dans notre* Revue. *Qu'il reçoive ici tous nos remerciements*).

Nota. — Hugues de la Ferté-Villeneuil n'est pas un inconnu. Il paraît en plusieurs chartes de la Maison-Dieu de Chateaudun, p. 23 et 105, à la fin du XII[e] siècle. Avant 1213, il avoit donné 5 sols de rente sur son four de la Ferté-Villeneuil auxquels son neveu, Olivier Bigneline, fidèle de Thibaud comte de Blois, ajouta 40 sols. (*Ch. LXIII bis*). En 1233 Béatrix de Montchanin, tante de Gautier de Frescot, chanoine de Chartres, donna 20 sous de rente à la dite Maison-Dieu pour le repos de l'âme de son mari feu Hugues de la Ferté, chevalier. Celui-ci d'après notre charte serait allé deux fois combattre en Terre-Sainte.

Le prieuré de Saint-Pierre de la Ferté dépendait de la célèbre abbaye de Pontlevoy (Loir-et-Cher), à qui Garin de Friaize en 1170 avait également donné en se faisant moine « *a quibus religionis habitum accepi* » la dîme sur les jardins situés près le même moulin de Chavanz, et les prémices des agneaux, donation confirmée en 1204 par l'évêque de Chartres. (*Cartul. mss. de Pontlevoy* ch. XXVIII et XXIX). Le moulin « de *Chavenz* » est encore cité en 1232 dans une charte de l'abbaye de Saint-Avit-lès-Chateaudun.

FONTENAY-SUR-EURE

NOTICE HISTORIQUE

AU LECTEUR

En écrivant cette simple notice sur le charmant petit village de Fontenay, notre intention est d'inspirer à nos paroissiens, petits et grands, présents et futurs, un attachement plus grand pour leur pays natal ou d'adoption : la lecture en sera pour eux, nous l'espérons, un remède contre ce mal appelé « l'émigration rurale », un antidote préservatif de cette épidémie qui commence à causer parmi nous un certain malaise inquiétant. Si elle augmentait encore, elle occasionnerait des ruines irréparables. Cette malheureuse habitude de quitter le village pour habiter la ville amènerait fatalement tôt ou tard la dépopulation des campagnes.

N'est-il pas juste de penser qu'une connaissance plus complète de son pays, de cette petite patrie, image de la grande, pourra faire quelque bien : il est permis de croire que des explications intéressantes, appuyées de pièces authentiques, (vieux registres, vieux contrats, souvenirs conservés par les anciens,) sur ses origines, sur les défrichements successifs de son sol, les progrès de sa culture, la description de son site, sur le style archéologique et l'historique de ses monuments religieux et civils, sur les événements heureux ou malheureux dont il a été le témoin, il est permis de croire que tout cela fera aimer davantage ce coin de terre

où l'on est né, où l'on a grandi, où l'on vieillira, où nos pères avant nous ont vécu, travaillé, et souffert sans doute, mais toujours espéré, où leurs cendres respectées reposent en attendant la résurrection sous la sauvegarde de la Croix. Ce petit tableau impressionnera les esprits intelligents, touchera les cœurs bons, et décidera peut-être quelques-uns de nos chers paroissiens à ne point s'éloigner de leur humble village, et quelques autres, s'ils l'avaient quitté, à y revenir, sur le soir de la vie, pour terminer leur carrière ici-bas, prononçant ces mots de suprême consolation.

« O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe. »

Sources et références.

Traditions orales du pays.

Archives départementales, où M. l'abbé Legué, professeur au Grand-Séminaire, a puisé, sur les titulaires de la cure de Fontenay, de précieux documents qu'il nous a communiqués avec une gracieuseté désintéressée, ce dont nous le remercions vivement.

Registres des greffes des justices de paix, consultés par feu M. Lecoq, qui nous a transmis les fruits de ses recherches : nous rendons hommage à sa mémoire.

Registres de la paroisse.

ENTRÉE A FONTENAY

I

TOPOGRAPHIE
ET STATISTIQUE DE FONTENAY

1°. — Situation géographique de Fontenay et de ses hameaux

Description du Bourg, rues, places, maisons.

Dès l'époque gallo-romaine et pendant le moyen-âge, Fontenay-sur-Eure était nommé « *Fontanetum super Auduram* ». C'est un village dont le nom indique littéralement la situation géographique. Il est construit sur la rive gauche de l'Eure, au penchant d'un coteau au pied duquel sortent de nombreuses sources, formant ruisseaux et fontaines. Le village se compose d'une rue principale, longue d'un kilomètre et parallèle à la vallée qui s'étend en face au sud ; dans cette rue, une lacune sans maisons et occupée par deux petits parcs indique encore l'ancienne division de la paroisse en deux fiefs différents, le fief de Fontenay et celui de la Martraye ou des Forêts selon un vieux titre. Trois autres petites rues adjacentes remontent le coteau vers le nord et relient ainsi au centre quelques groupes de maisons construites à droite et à gauche de l'ancien chemin dit « des Rouliers ». La plus importante de ces rues secondaires, est celle qu'on nomme « le chemin de Chartres », jadis appelée la rue « de l'Aumône », sans doute parce qu'elle donnait accès à une ferme de l'Hôtel-Dieu où les pauvres trouvaient un gîte assuré. L'autre petite rue au sommet d'une côte à l'ouest, est de formation plus récente : on l'a appelée rue « Tardiveau », parce qu'elle aboutit à une petite maison de campagne, bâtie en 1740 par un bourgeois de Chartres, Jean Tardiveau, sur un terrain qui payait une redevance à demoiselle de Casenave, dame de Fontenay et de la Martraye. Un autre

chemin à l'est s'appelait rue « de la Prétrière », car il conduisait à une friche, connue sous ce nom, terrain vague servant autrefois de jeu de paume, et appartenant à la mense presbytérale ou aux chanoines de Chartres qui l'avaient cédé à la paroisse : au moment de la révolution, ce terrain a été pris par la municipalité et vendu à différents particuliers ; il est occupé de nos jours par des maisons, cours et jardins. Les friches, comme celle qui se trouvait au haut de la rue de l'Aumône, étaient très fréquentes, aux abords des villages, ce qui contribuait à leur donner un aspect plus dégagé et champêtre : c'était la propriété de tout le monde. Le chemin dit « du Chêne » était le prolongement de la rue de la Prétrière.

Plusieurs places ou carrefours se trouvent dans l'intérieur du village.

1. *Place des fontaines* ou « *du bas de l'eau* » : ce fut là que, en face de l'ancien château féodal, se tint longtemps l'assemblée du pays, le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement.

2. *Place de la grange Champart*, près de l'emplacement de cet ancien édifice détruit en 1794 : elle séparait l'ancien presbytère d'une ferme transformée vers 1830 en une maison bourgeoise (1).

3. *Place de l'église*, joignant le cimetière et la maison d'école.

4. *Place du château* ou du « pilori » parce que cet instrument de justice se trouvait à droite en sortant de la cour, non loin d'une croix érigée au milieu et qui fut transférée en 1825 au carrefour de la Martraye. Ce calvaire fut, en 1866, remplacé par une croix en fer, élevée sur un socle en pierre, et due à la générosité de M. de la Martraye. Elle fut bénite le dimanche des Rameaux 1866 au milieu d'une assistance de fidèles, nombreux et recueillis ; une croix est un livre ouvert au milieu d'un village.

5. *Le vaste carrefour de la Martraye*, d'où l'on jouit d'une si belle vue sur la vallée, a subi dernièrement une transformation

(1) En 1829, elle fut l'objet d'un procès entre la commune et le propriétaire de la maison voisine qui se prétendait maître de tout le terrain dépendant de l'ancienne grange presbytérale. Il fut débouté de ses revendications, et offrit alors d'acheter le terrain ainsi que le chemin qui le traverse et passe plus bas entre les jardins et les ruisseaux des fontaines ; c'était nuire, à perpétuité, à tous les habitants que d'octroyer pareille demande d'un particulier ; finalement en 1866, il obtint location de la place joignant son habition ; tant il est vrai que les divisions suscitées entre les grands profitent parfois aux intérêts des petits.

assez singulière. Poussé par l'Etat, le conseil municipal eut l'idée, vers 1862, de vendre les différentes parcelles de terrains incultes appartenant à la commune. Il y en avait une qui bordait la route de Saint-Calais, au fond du vallon des Cinq-Croix ; une autre à l'entrée du chemin qui de la route se dirige vers Maindreville ; une autre proche du ponceau donnant accès dans les pâtis ; et enfin le carrefour en question ; il appartenait probablement au domaine féodal, puisque certaines maisons sises dans ce quartier payaient une légère rente à M. de la Martraye ; mais comme il n'y avait plus de titres écrits, le terrain, réputé communal, fut vendu aux enchères la somme de 300 fr. à M. de la Martraye qui l'environna d'une haie. Le petit emplacement où est la croix resta communal, ainsi que la pelouse descendant jusqu'au bord de la rivière. La vente de ces biens produisit 700 fr. destinés à indemniser de l'acquisition d'une grange payée 2000 fr. et indispensable pour la construction de la nouvelle école en 1860. En défrichant le massif du plateau de Maindreville, l'acquéreur mit à découvert des ossements humains, deux crânes, l'un d'une grande personne, l'autre d'un enfant, gisant là depuis une centaine d'années ; ne pouvant éclaircir ce mystère, nous donnâmes ordre au fossoyeur d'inhumer ces restes dans le cimetière.

Disons en passant que les personnes intelligentes ont regretté l'aliénation des terrains communaux. Sans parler d'autres avantages, le massif d'ormes sur le plateau de Maindreville rompait agréablement la monotonie de la plaine. Mais que de gens n'ont plus le sentiment du pittoresque !

Différentes ruelles donnaient accès à la rivière et aux fontaines.

1. Celle dite « *du Presbytère* » qui conduit à la fontaine la plus anciennement abritée par un mur. Les pierres de taille qui forment la margelle sont agrémentées d'un onglet circulaire.

2. *La ruelle de Gar* (nom qui n'est plus d'usage aujourd'hui) conduit à un abreuvoir sur le ruisseau des fontaines ; c'est par elle qu'autrefois débouchait sur la grande rue le chemin dit « *des Mulets* ». Cette voie venant du moulin des Près passait par le bas des jardins. On sait que le mulet était alors l'unique moyen de transport pour le meunier : l'état des chemins n'en permettait pas d'autre. Chargé de cinq ou six sacs de farine ou de blé, le mulet était vraiment une belle bête de somme.

« Il marchait d'un pas relevé, et faisait sonner sa sonnette. »

Vers 1816, un maire zélé ayant essayé de rendre ce chemin praticable vit ses efforts annihilés par tous les possesseurs, sans titre légal, des jardins qui y aboutissaient et qui, comme riverains, s'étaient emparés du passage en 1793.

3. *La ruelle de « l'Hospice » ou du « Gresset »*, située en face de l'Hôtel-Dieu, conduisait à une fontaine publique, à un abreuvoir et même à un gué qui jadis donnait accès dans la prairie au-delà de l'Eure. Elle fut supprimée en 1852, à l'occasion d'un échange comme nous le verrons plus loin.

4. *La ruelle de « Bellanger »* qui conduisait à une belle fontaine, à un lavoir et aux prés des « rivages ». Elle n'existe plus, concédée en 1875 au propriétaire riverain qui offrit des concessions avantageuses.

5. *La petite ruelle de la planche de la Marfraye*, donnait accès à un abreuvoir, à un lavoir et à une passerelle sur la rivière.

Les vieilles maisons en chaume disparaissent successivement, remplacées par des habitations plus saines et plus agréables. Des fenêtres plus larges laissant pénétrer à l'intérieur l'air et la lumière ont succédé à ces petites croisées à quatre carreaux si insuffisantes. Dans le sol de la demeure, plus de cette terre battue, inégale et humide : partout au contraire un beau pavage (1).

Autrefois nombre de maisons descendaient avec leurs jardinets jusqu'aux abords de la place des fontaines, situation avantageuse, car cette place, qui confinait à la garenne, était en réalité la place officielle. Dans le champ au nord il y avait aussi des maisons, ainsi que dans le bois en face de la Prêtrière : toutes ont été successivement détruites. Dans la partie appelée « le bout d'en haut », dans le verger dit « clos de la rivière », au sommet de la colline, on a découvert en 1859 un caveau qui devait s'étendre sous des habitations. A l'entrée de cette cave peu large, mais longue, nous avons trouvé un amas de cendres, d'os brûlés, une cuillère en cuivre, et un peu plus loin un tronçon d'arme, un coutelet fort oxydé : tous ces détails circonstanciés ont été relatés par nous dans le messager de la Beauce et du Perche de l'année 1860. Comme ces excavations menaçaient la solidité d'un

(1) S'il y a un progrès parmi nous, c'est surtout dans les constructions qu'il se manifeste.

mur voisin, on les a recomblées en ayant soin de placer des planches-madriers qui préservent l'entrée du souterrain.

Au contraire, du côté du nord, tout un bout de la rue de Chartres s'est garni de maisons vers 1860 ; et, chose à remarquer, tandis que la population a une tendance à diminuer, le nombre des habitations tend à augmenter.

Jadis on donnait, même dans l'intérieur du village, des noms particuliers à certains groupes de maisons ; ainsi on appelait « la *Davicerie* » les habitations qui occupaient le lieu où fut construite vers 1845 la grande ferme de M. Ballay ; « *la Blaseterie* » aujourd'hui vaste verger, était l'emplacement de plusieurs habitations ; par contre, la ferme dite « *l'Hospice* » morcellée vers 1880, forme un groupe de cinq demeures différentes.

Description des Hameaux.

Guervilliers.

Non loin existait le moulin de la Martraye (1). On en voit encore les fondations sous l'eau du gué. En 1840, un propriétaire aurait désiré construire une usine nouvelle sur l'emplacement de l'ancien moulin ; faute d'entente, il fut obligé de l'élever au lieu appelé « le Guervilliers », cinquante mètres environ au-dessus de l'endroit occupé par un très vieux moulin (1445) détruit aussi à une époque inconnue. Une pierre druidique dite la *Pierre Monet* (du nom du moulin) se trouvait alors dans la basse-cour de cette usine. Naguères, au-dessus et fort près du moulin neuf, la rivière décrivait un coude très prononcé, préjudiciable à l'écoulement des eaux. C'est en 1860, que cette direction défectueuse fut rectifiée, l'ancien lit comblé et planté de saules. Le promeneur attentif constate un nouvel aspect dans les sites, le sol devient plus sec et plus graveleux, les champs cultivés semblent empiéter sur la prairie réduite en certains endroits à une lisière peu large de verdure, les arbres s'espacent ; ce changement loin d'enlaidir le paysage le transforme en lui donnant plus d'am-

(1) Le Registre de la paroisse de 1650 relate l'inhumation d'un meunier décédé au moulin « de la Martras » ainsi que le vulgaire prononce encore de nos jours.

pleur et une belle vue sur ces lointains bleuâtres de la forêt de Bailleau, sur les bois de Saint-Aubin. On entrevoit même déjà les larges vallonnements qui accidentent naturellement les plaines de Saint-Georges et de Saint Luperce.

C'est dans la contrée de Guervilliers que commence cette série de sablières d'où l'on extrait une grande quantité de ravines, de graviers et de pierres, presque à fleur de terre. Les cailloux roulés par les eaux, usés et arrondis par de longs frottements, y sont mêlés aux couches ravineuses. Il est évident que, à l'époque de l'écoulement des eaux du déluge, un torrent d'une puissance inouïe parcourut cette vallée.

A droite, le petit coteau a son sommet couronné par quelques bosquets appelés bois des « *Huchets* ». Le sol caillouteux de cette contrée est excellent pour les arbres à cidre, pommiers et poiriers, qui depuis quelques années s'y multiplient et prospèrent.

Entre la vallée et la côte se déroule le chemin de Fontenay au Pont, qui rappelle un accident, arrivé en 1721. Un matin, on y trouva morte, une femme de Meslay-le-Grenet, nommée Françoise Huillery, qui fut inhumée dans le cimetière de Fontenay avec les prières de l'église, à cause, relate l'acte dressé ed r Me Joachim Levassor, d'un chapelet et des images pieuses qu'elle portait (1).

Pont Tranchefêtu.

La première partie du nom s'explique très bien : dès que la contrée fut habitée, il fallut un pont pour traverser l'Eure en cet endroit, passage important, car c'est le chemin conduisant du pays Chartrain dans le bas Perche ou Perche Gouët. Lors de l'établissement en 1830 de la route de Chartres à Saint-Calais, un beau et solide pont en pierre remplaça l'antique pont de bois (2).

(1) Pour être inhumées dans la terre sainte, il fallait que les personnes en fussent dignes. C'est ainsi qu'un homme de la paroisse Saint-Saturnin de Chartres, étant décédé à Fontenay subitement et sans avoir reçu les derniers sacrements, Me Levassor ne consentit à l'enterrer religieusement, qu'après la déclaration solennelle de ses enfants, attestant que leur père vivait en bon chrétien.

(2) Le Chapitre de Notre-Dame possédait la pêcherie de l'Eure depuis l'arche du Pont jusqu'au dessous du moulin de Vaucelle, estimée 30 livres en 1270.

Le nom de Tranchefêtu, dit M. Lefèvre (*Dictionnaire*, p. 28), rappelle l'antique proverbe : rompre la paille [se brouiller ou défaire un marché], les deux parties intéressées brisaient un fétu de paille et tout était dit. Est-ce le partage, après contestation, de ce hameau en deux portions, l'une sur Nogent, l'autre sur Fontenay, qui est l'origine de la dénomination ? au lecteur de décider. Mais ce hameau dès 1117 s'appelle : « Pons incidens festucam » et en 1250 : « Pont de Tranchefestu ». Comme la rivière est la ligne de séparation des deux paroisses, son lit ayant été reporté de l'est à l'ouest, le moulin ne dépend plus de Fontenay qui a conservé quatorze maisons. La route principale traversant ce hameau étant autrefois très fréquentée par les marchands, les rouliers et les conducteurs de bestiaux, presque toutes les habitations étaient des hôtelleries qui furent le théâtre d'événements locaux. C'est dans une chambre de l'hôtellerie de Simon Aubry que le soldat Jacques Aubry passa la nuit du 24 au 25 juillet 1690, en compagnie d'un sieur Courvoilier, marchand à Chartres Or, précisément, pendant cette nuit, une lampe très précieuse fut volée dans la cathédrale de Chartres. Accusé de ce vol, Jacques Aubry put facilement prouver son innocence par un alibi (1). La veille de Saint-André 1732, les écuries étant

(1) C'est en l'année 1690 que se déroule à Chartres et à Paris un procès criminel qui dut faire une grande impression à Fontenay : « Une lampe d'or, d'un travail admirable, fut volée au chœur de Notre-Dame de Chartres, dans la nuit du 24 au 25 juillet. Un soldat aux gardes françaises de passage à Chartres fut accusé de ce crime. Pour affirmer et prouver son innocence, il exposait devant la justice l'emploi de son temps. Ainsi Jacques Aubry disait que le 24, il était sorti de la ville, vers 9 heures, pour aller dîner chez Simon Aubry, son frère, hôtelier au Pont Tranchefêtu, chez lequel il coucha cette nuit même où le vol fut commis, dans une chambre où se trouvait aussi un sieur Courvoilier, marchand à Chartres : le lendemain, jour de Saint-Jacques, il en partit à huit heures du matin avec sa belle-sœur pour aller à la grand'messe du village de Fontenay, où il fut vu par le curé qui le pria de dîner, et par tous les habitants : il reconduisit sa belle sœur avec laquelle il dîna, vint souper avec le curé et retourna coucher au Pont chez Simon Aubry. L'innocence de cet homme paraissait évidente : il fut pourtant soumis à cette cruelle épreuve, appelée la question, et le malheureux sous la pression des « coins » avoue un crime qu'il n'avait pas commis ; le 4 mars 1691, il fut pendu et étranglé sur la place du Trahoir. L'innocent était mort, mais le vrai coupable ne devait pas rester impuni, même dès ici-bas. Un nommé Duhan, de Chartres, homme de très mauvaise vie, soupçonné du vol sacrilège, fut arrêté. Mis à la question le 10 mars, il s'avoue coupable du crime, et fut condamné aussi à être pendu et étranglé. La famille Aubry désolée, obtint devant les tribunaux

encombrées par suite de la foire du 30 novembre un homme fut tué d'un coup de cheval, au Pont, dans l'hôtellerie de Paul Leguay, le corps fut enterré dans le cimetière de Fontenay. Le passage continuel des étrangers devait porter un grave préjudice à la moralité de ce hameau.

C'est dans ce hameau que se trouve un temple calviniste : « Vers Paques 1604, dit Souchet (2), les calvinistes demeurant à Chartres ayant demandé une église et un cimetière, la prudence de Mᵉ François Chouayne, lieutenant général appaisa la rumeur, et selon les édits leur fut assigné lieu au Pont Tranchefetu, à deux lieux de Chartres, pour y faire leur presche, et un cimetière au bout de la rue de la Bourdinière proche Sainte-Foi ». Il est probable que les dissidents s'établirent d'abord dans la partie du hameau dépendant de Nogent : ce territoire, en effet, relevait du fief de Danjeau dont le seigneur tenait le parti huguenot. L'ancien temple, dont on ignore même l'emplacement, était desservi par un ministre, venant de Suisse, vers 1657. La révocation de l'édit de Nantes ne causa aucun trouble : d'ailleurs les protestants n'apparaissent que rarement dans les registres. En 1788, le 29 décembre, Mᵉ Alexandre Bainville recevait la déclaration de la part de Pierre Cailleaux, de la religion prétendue réformée, lequel attestait « avoir trois enfants mâles baptisés sur les mêmes fonts. »

Depuis la destruction de leur temple, à une époque inconnue, les dissidents faisaient leurs réunions religieuses dans des maisons particulières ; c'était le ministre le plus rapproché, celui de Marsauceux près Dreux, qui venait deux fois par an faire l'office à ses coreligionnaires ou procéder aux inhumations selon les besoins ; mais généralement les enfants étaient baptisés dans l'église de Fontenay. Vers 1857, un nouveau ministre à Marsauceux excita l'autorité préfectorale à construire un petit temple dans cette localité, ayant soin, comme la loi l'exige, de compter

qu'en l'année 1701 la mémoire de Jacques Aubry fût réhabilitée. Louis XIV octroya à ce sujet des lettres patentes. La veuve d'Aubry, Anne Bastard, demanda qu'il lui fût accordé trente mille livres de dommages et intérêts, qu'il fût fondé à perpétuité une messe chaque semaine pour le repos de l'âme de son mari, et qu'il fût mis, dans l'église cathédrale, au pilier le plus proche de l'autel de la sainte Vierge une épitaphe en marbre blanc, sur laquelle serait fait mention tant de l'arrêt du Parlement du 18 février, que de celui du Conseil privé.

2) *Histoire du diocèse de Chartres*, p. 317.

TEMPLE PROTESTANT A PONT TRANCHEFÉTU

tous les dissidents des environs, et même de Chartres, pour présenter une paroisse de trois cents âmes : le temple fut inauguré le dimanche 6 octobre 1861. Depuis 1869, le pasteur, résidant à Chartres, se rend tous les quinze jours, au temple de Pont. Jusqu'en 1830 nos frères séparés inhumaient leurs morts où bon leur semblait ; à cette époque, on leur assigna officiellement pour cimetière spécial un terrain dans la partie est de celu[1] de Fontenay, séparé par une allée de celui des catholiques. Depuis 36 ans, le nombre des dissidents a toujours diminué : aujourd'hui il y en a une douzaine à peine.

La sortie du hameau du côté de Chartres, était presque impraticable en hiver, par suite d'une multitude d'ornières, toutes plus mauvaises les unes que les autres ; de là des accidents : le 14 février 1747 une jeune femme de Meslay le Grenet se rendait à Chartres sur une charrette qui versa en cet endroit même. Cette femme infortunée fut tuée sur le coup.

Chétiveau (1).

En 1623, c'était un petit fief relevant de la seigneurie de Blanville en Saint-Luperce, ayant droit de colombier et de garenne. Le colombier que nous avons encore vu s'élevait au milieu de la cour, défrichée depuis longtemps,et la garenne couvrait le coteau voisin, qui a la forme d'un mamelon d'où la vue domine aux alentours. Au moyen âge on affectionnait de pareils sites, comme faciles à fortifier. De cette charmante petite ferme, à moitié détruite par deux incendies successifs en 1873, il ne reste plus que le pavillon, entouré de fossés pleins d'eau, (c'est à quelques mètres de la rive gauche de l'Eure) et simulant une miniature de forteresse : on voit encore un caveau creusé dans le flanc de la colline ; l'emplacement des bâtiments d'exploitation est en culture. Avant d'y parvenir, le chemin longe une digue destinée à préserver les maisons contre les inondations, quoique les prairies en cet endroit soient peu irriguées.

(1) Comme les coteaux voisins caillouteux sont peu fertiles,nous pensons,à l'encontre de certains archéologues que l'étymologie vient de ces deux mots. Val ou Vau chétif, maigre vallon.

Maindreville.

Situé à un kilomètre de la route départementale et à trois de Fontenay, ce hameau est mentionné dès 954 sous l'épiscopat de Ragenfroy et le gouvernement du comte Thibault-le-Tricheux ; on l'appellait alors « *Mandri villa* (1) », ce qui signifie une étable à bœufs ou une station de bœufs. En 1290, c'était *Mandre-villa* d'où on a fait Maindreville. Pour y arriver, nous avons deux chemins, le premier, à l'ouest, est nommé de temps immémorial « le sentier des pêcheurs », par lequel les bourgeois de Chartres et des environs descendaient sur les bords de l'Eure entre le hameau de Pont, la Taye et Saint-Georges, dans un endroit très poissonneux. Aujourd'hui il n'est plus guère fréquenté, la station de la Taye déversant chaque jour beaucoup d'amateurs de poisson.

Suivons, plus à l'est, l'autre chemin qui est la grande route ; nous arriverons à un point culminant, sorte de mamelon qui domine tout, et où on accède par des pentes assez prononcées ; on y jouit d'une belle vue : au sud, la vallée de l'Eure, le village de Fontenay abrité près de sa futaie de peupliers, le Pont plus découvert, au delà, les hauts plateaux qui constituent le partage des eaux entre le bassin de la Seine et celui de la Loire, et sur leurs sommets prolongés on apercoit les églises de Mignières, de Meslay, de Bailleau-le-Pin, le haut clocher de Marcheville, le clocher neuf d'Ollé. A l'ouest les plaines basses et ondulées, parsemées de bouquets de bois, qui s'étendent jusqu'au pied des buttes de Saint-Aubin couvertes par la forêt de Bailleau l'Evêque et les bois de Fontaine-la-Guyon ; dans le lointain on découvre les hauteurs de Grand-Champs et Landelles, par delà Courville. Enfin, au bout de l'horizon, ce sont les collines élevées dominant Pontgouin ; saluons la magnifique cathédrale de Chartres avec les plaines au nord-est et à l'est. Aux belles époques de l'année, cette contrée d'aspect grandiose est très agréable à parcourir. En 1870, désireux de profiter des avantages stratégiques de ce lieu, les Allemands y ont établi un poste d'observation.

(1) On l'appelait aussi « Mater Ave » parce que de ce plateau on admirait la cathédrale, la mère église.

En arrivant de Fontenay, sur la droite à Maindreville, en face du puits, on pouvait voir une grange, appartenant au Chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, et destinée à recueillir la dîme que cette corporation levait sur la terre du voisinage,elle fut détruite à la révolution. Ce hameau se compose actuellement d'une grande ferme, successivement et entièrement reconstruite en ces dernières années, et de huit maisons de moyenne culture. Il est traversé par le chemin des rouliers, jadis chemin du coche, fréquenté régulièrement par une voiture de messager ou coche, et les nombreux marchands allant de la Beauce orléanaise dans la Normandie ; au centre se trouve une vaste mare ou « marchais », dont le trop plein va se perdre dans un gouffre creusé à quelque distance, au nord.

Le Petit-Maindreville, mentionné dans les anciens registres, était situé un peu à l'est du côté de Chartres, il n'en reste aucune trace.

Mon-idée,

A un kilomètre de Maindreville, vers le sud-est, sur les bords de la route, est une maison isolée actuellement, c'est un débit de boisson, ce qu'on appelait autrefois « bahine », nom qui remonte à l'occupation anglaise. Quand on vit, il y a quelques années, un homme construire une habitation en pareil lieu, sans ombrage, sans abri, battu par tous les vents du ciel, sans eau potable, on ne manqua pas de lui faire mille observations ; mais sans se laisser convaincre,il répondait constamment : « c'est mon idée », et le nom est resté à la maison.

Chaunay,

On l'appelait en 949 « Calnacum », puis « Calniacum » en 1259, « Chauneium, Chaunetum, puis Chauné, et enfin Chaunay. » Ce hameau, jadis de la banlieue de Chartres, jouissait de certains privilèges, comme de ne payer aucun droit pour les denrées portées à la ville. La principale ferme, avec ses bâtiments en pierres de taille, son ancien colombier, détruit il n'y a pas longtemps, son vivier toujours poissonneux, faisait partie des biens du Chapitre de Chartres (1). Cette belle propriété fut offerte

(1) Parmi les donataires nous trouvons : Arcelin prévot et chanoine, Ives de Friaize, Robert Ragan,lévite et archidiacre, Raimbaud de Chaunay, cha-

comme « bien national » en 1793 à l'oncle de M. Guillaume, vénérable vieillard, qui nous a dit avec quelle délicatesse de conscience son parent, fermier du Chapitre, avait refusé cette offre séduisante. Le petit bosquet où messieurs les chanoines venaient parfois faire une promenade pour respirer l'air pur de la campagne, et un massif de vieux ormes, dans un coin du verger, reste du parc antique, ont été détruits il n'y a pas très longtemps par les acquéreurs. La maison du fermier avec l'étable, l'écurie et les bergeries ont été refaites à neuf dans ces dernières années. Outre cette ancienne ferme du Chapitre, il y en a quatre autres de moindre culture, et trois maisons d'ouvriers agricoles ; le nombre de ces dernières tend à diminuer comme dans tous les hameaux. La destruction d'une vieille masure occasionna une découverte assez singulière : dès le premier coup de pioche, le pauvre journalier mit à nu entre deux solives, une petite cachette renfermant un certain nombre de pièces de monnaie, or et argent, à l'effigie de plusieurs rois de France, de la famille des Valois. Toutes ces pièces, qu'on nous apporta pour en constater la valeur intrinsèque, étaient assez larges, mais très minces, et pouvaient représenter deux cent cinquante francs de notre monnaie actuelle, ce qui, à l'époque de l'émission, équivalait au moins à douze cents francs. Comment pareille somme se trouvait-elle dans cette pauvre chaumière ? Selon toutes probabilités, elle fut cachée là pendant le siège de Chartres par Henri IV en 1591. En cette fâcheuse circonstance, en effet, tous les environs de la ville étaient parcourus par l'armée assiégeante ; or on sait ce qu'étaient les troupes à cette funeste époque, l'histoire le dit, un ramassis de soudards indisciplinés, mal payés, vivant de rapine. Il était donc bien naturel que le possesseur de ces douze cents francs les mît hors de l'atteinte de ces soldats rapaces, comme il y en a dans tous les corps d'armée. Quoiqu'il en soit, il est de bon augure pour la fin du seizième siècle qu'un simple paysan ait eu à cacher une pareille somme, la pauvreté des

noine et archidiacre, qui se fit moine. C'était un homme de grande valeur qui rendit au Chapitre des services signalés, enfin Simon de Saint-Cloud, chanoine (1347), Jean Lambert (1350), Garnier Geroud, chanoine et archidiacre, Raignault Saget, archidiacre de Vendôme et Jean du Drach.

Les principaux champtiers dépendant de Chaunay sont : le fossé des mothes, les ouches Besangins, la Perruche, la Raou, le champ du chien, la vallée de Basdon, la chaintre à Langlois, les Murgers, etc.

villageois n'était donc pas aussi sordide qu'on se plaît à le dire.

A l'est de Chaunay, un chemin appelé « sente de saint Sévérin » conduisait à la petite chapelle dédiée avant la révolution au patron de Fontenay. On ignore quels en étaient la forme, le style et les dimensions. Mais elle avait des rentes particulières et possédait tous les objets et ornements nécessaires à l'exercice du culte.

Voici, en effet, un inventaire du mobilier de cette chapelle, dressé le 30 août 1790 en présence de M. Bainville, curé de Fontenay, Jean Charpentier gager et officier municipal, et André Lhopiteau, consort gager : « Une croix et un urseau de cuivre garni d'un goupillon de bois. Plus un corbillon pour le pain bénit, une croix de bois garnie de son Christ, un dez de bois garni de bandes de brocatelle, une espèce de lutrin, quelques pots avec leurs bouquets tels quels, une paire de burettes d'étain, deux nappes d'autel et deux autres petites pour mettre dessus, une aube garnie de dentelle, sa ceinture et deux amits, deux corporaux à dentelle, quatre purificatoires, une chasuble de futaine de toutes couleurs garnie de son étole, manipule, voile, un chassis garni de son parement de camelot gauffré blanc, un missel, un livre à notes à l'ancien usage, pour chanter la messe le jour de saint Sévérin, et un autre aussi ancien pour le jour de saint Marc » (tiré des registres de la paroisse). En dehors du 23 octobre et du 25 avril, les anciens nous ont affirmé que l'office se célébrait dans cette chapelle aux Rogations ; un chemin qui conduit à Chaunay s'appelle d'ailleurs encore le chemin « de la procession. » Mais pourquoi l'inventaire ne mentionne-t-il pas la statue de saint Sévérin qui existait certainement, puisqu'au moment de la révolution, elle fut recueillie par un habitant de Chaunay et se trouve aujourd'hui au Temple chez ses héritiers.

Cette chapelle qui, d'après l'inventaire cité plus haut, possédait deux setiers de terre, d'après le titre de la reconnaissance, et onze minots suivant la déclaration du fermier, « y compris la place où elle est bastie », a été démolie en 1792, les pierres de taille qui en provenaient ont servi à la reconstruction de l'auberge dite « la Cave » près Amilly. Cette bahine, aujourd'hui simple ferme, est ainsi appelée à cause du long souterrain ou aqueduc construit par les gallo-romains pour prendre l'eau au moulin du

bois, près Pontgouin et alimenter la partie haute de Chartres.

Mentionnons encore le puits transformé en pompe en 1864, une mare assez importante à l'extrémité du hameau, du côté de Vauparfond, près de l'ancienne chapelle, le bois des « Pierres Bègles » (au sud-est), qui est un taillis rempli d'excavations, restes d'anciennes carrières, d'où pendant longtemps on extrayait les ladères qui étant concassés servaient de pavés pour la ville deChartres. Selon le bon Rouillard, ce fut vers l'an 1180, que l'évêque de Chartres, Pierre de Celles, « bailla du pavé et des murailles fortes » à sa bonne ville. Autrefois, d'après une liasse de vieux contrats un instant entre nos mains, une chapelle sous le vocable de saint Fiacre, patron des jardiniers, existait au lieu des Pierres-Bègles (1).

Actuellement il n'en reste plus ni trace ni souvenir ; on a pourtant découvert dans un champtier voisin, appelé « la vallée à la reine » des vestiges de substructions.

Le Chapitre de Chartres possédait beaucoup de terres, et même des maisons, à Chaunay, car un acte du 20 mai 1658, indique que « Jean Broustard » laboureur payait trente sols de cens chaque année, le jour de saint Remy : ce cens était dû pour « deux logis manables à demeurer, consistant en 22 creux de logis, tant doublés que non doublés, avec deux portes cour et jardin, contenant trois setiers de terre environ. En 1770, le sieur Drouin acquéreur d'un minot aux ousches de Chaunay, se transportait avec Guillaume Louis, notaire royal, et plusieurs témoins sur la parcelle de terre qu'il avait achetée, allait et venait de toutes parts, faisait tous actes de vrai propriétaire, au vu et su de chacun sans aucun trouble : c'était ainsi que s'accomplissait toute saisine réelle, la prise de possession.

L'importante famille chartaine « des Grenets » qui a donné son nom à une rue de Chartres et à la paroisse de Meslay, possédait aussi des terres à « Chôné » en 1604. Plus considérable était le lot de messire de Ligneris (2), puisqu'il comprenait cinquante setiers en soixante-quatre pièces, (le morcellement commençait),

(1) « Trois minots de terre, d'un bout la chapelle de Saint Fiacre, d'autre bout les pierres beigles: »

(2) La famille de Ligneris avait eu depuis longtemps dans la contrée une grande importance, plusieurs de ses membres avaient occupé les principales charges de la ville de Chartres.

loué pour neuf ans moyennant vingt setiers de blé champart, clair, sec et net, bon, loyal et marchand, mesure de Chartres, deux chapons et une voiture de ferme. En 1770, le propriétaire, probablement pour acheter le domaine de Méréglise, le vendait à messire Dionis du Séjour, pour la somme de onze mille livres, prix principal, et quatre-vingt-seize de pot de vin. L'acquéreur devait en outre payer une certaine somme de droits féodaux aux titulaire des fiefs sur le territoire desquels ces terres étaient situées (1). Ces biens, dit le contrat lui-même, sont chargés de tels cens, champarts, avénages et autres droits seigneuriaux, fonciers et dixmes, que les parties n'ont pu déclarer le tout au certain. »

Le petit Villaine ou Berluquerie.

En redescendant au sud, nous avons sous les yeux un immense horizon ; à l'ouest, on aperçoit la hauteur de Champrond-en-Gâtine, le point le plus élevé du département (210 mètres au-dessus du niveau de la mer).

Suivons le chemin de Villaine, autrefois appelé « chemin d'Ermenonville-la-grande à Chartres » ; nous remarquons à certains endroits, particulièrement à la descente des côtes, où il a une lar-

(1) Comme exemple de la multitude des droits féodaux entrant dans les transactions, voici ce que nous lisons dans le contrat de vente au sieur de Ligneris, en 1770.

1° Je soussigné, tabellion de messieurs du Chapitre de Notre-Dame et receveur de leurs droits seigneuriaux sur l'étendue de leur châtellenie de Fontenay, Chaunay et Nogent, reconnais avoir reçu pour cinquante deux articles la somme de deux cent soixante une livres.

2° Comme receveur des droits de la seigneurerie de Lucé, Vaucevins, appartenant à messieurs de Saint-André, ai reçu douze livres, sans préjudice d'autres droits.

3° Comme receveur des droits seigneuriaux de messieurs les religieux de Bonne-Nouvelle, ai reçu soixante onze livres, remie faite du surplus, sans préjudice des autres droits, arrérages, dixmes.

4° Comme fondé de pouvoirs de M° Hamard, seigneur de Fontenay et de la Martraye, ai reçu cent deux livres, remise du quart.

5° Comme receveur de M° de Fernay, seigneur de Tachainville, ai reçu du dit acquéreur, seize livres, remise du quart.

6° Comme chargé de pouvoir de messieurs de Saint-Père, ai reçu pour dix minots la somme de quarante livres, (le setier était vendu vingt six livres.)

7° Toujours du même acquéreur Mathurin Bucher, laboureur à Chaunay, fermier de madame de Brots, reconnait avoir reçu quinze livres.

geur démesurée, les traces de son ancienne importance. En arrivant à la vallée, il est bordé par les bois dits des glands de Goindreville. Il franchit la prairie en traversant plusieurs gués ; d'abord celui de la petite rivière qui prend sa source près de l'église de Fontenay, puis celui d'un ruisseau formé par les fontaines de Villaine ; enfin le grand gué de l'Eure, au-dessus du moulin. A droite et à gauche du chemin sont les huit maisons du hameau appelé le Petit-Villaine, formé en 1792 sur des terrains vagues et incultes, partagés en portions de contenance égale, et donnés gratuitement à des familles indigentes. De quelle paroisse relevaient ces nouvelles constructions ? En 1793, le sieur Michel Guillaumin, maire de la municipalité de Fontenay, se trouva embarrassé : un homme, Henri Marchand, y mourut subitement ; le maire se rendit en ce lieu pour y dresser procès-verbal ; puis sur l'autorisation du citoyen Doléans, juge de paix, on procéda à l'inhumation dans le cimetière de Fontenay ; mais l'acte de décès renfermait cette clause : « Sans rien préjuger sur la contestation au sujet des limites entre les deux susdites communautés (1). » Il paraît qu'une décision postérieure fut donnée en faveur de Fontenay, puisque le hameau tout entier actuellement est de cette paroisse. Sur la petite rivière, un moulin fut construit, mais il était si petit, si chétif en comparaison du moulin de Villaine son voisin, qu'il fut appelé le moulin de « paille ». Cet endroit se nomme « la Berluquerie » par allusion à celui qui en construisit la première maison, le sieur Berluc, qui avant de frapper le premier coup de pic, fit le signe de la croix pour mettre la nouvelle habitation sous la protection de la Providence.

Non loin est Belair, hameau de Thivars, ainsi dénommé par suite de sa situation au sommet du côteau dominant la prairie.

Villaine (de Fontenay jusqu'en 1830).

Ce moulin, appartenant au Chapitre de Notre-Dame, était à cheval sur la rivière, ayant deux roues, l'une à droite, l'autre à gauche du milieu de l'eau. Le gué situé en face causa de longs procès entre les chanoines et les seigneuurs de Spoir d'un côté,

(1) Ce hameau fut établi sur des terrains faisant partie du chemin qui séparait les deux paroisses.

et les seigneurs du fief de Goindreville de l'autre. En effet, la disposition des lieux est telle que si la rive de la rivière est trop élevée les voitures ne peuvent passer ; si elle est trop basse l'eau s'écoule et prive ainsi de sa force hydraulique le moulin en aval de l'eau, qui s'écoulant en cet endroit s'en va grossir le courant de la petite rivière sur laquelle les seigneurs de Goindreville avaient construit le moulin de Bluet et celui de Châlons. Les propriétaires de Villaine avaient donc intérêt à ce que le radier du gué fût le plus haut possible, à l'encontre des châtelains de Goindreville qui le désiraient très bas. Un jour (ou plutôt une nuit) ce passage fut surélevé et consolidé par des pièces de bois et des terrassements ; les gens du château de Goindreville, la nuit suivante, défirent le travail ennemi ; il y eut même des voies de violence à ce sujet. A la suite d'un long procès, une transaction eut lieu stipulant que la hauteur d'eau serait légalement arrêtée, ce qui eut lieu ; on voit encore une longue barre de fer, fixée à travers le chemin, au raz du passage des eaux qui forment un courant rapide et à pente inclinée, sur un fond solidement empierré et cimenté. Le public de pied traversait le moulin pour passer de l'autre côté de la rivière appelée « de Regmalard » probablement parce que ce seigneur avait là quelques droits féodaux.

Dorange, meunier en 1817, s'exempta de cette servitude, en construisant une passerelle en aval et longeant le gué ; mais la commune exigea qu'elle eût dix-huit pouces et un appui ; les grandes eaux l'ayant depuis fort endommagée, elle fut refaite à neuf en septembre 1887. Un nouveau propriétaire de l'usine, voulant reconstruire son habitation pour en faire un moulin à blanc, demanda, en 1830, à la municipalité de Fontenay qu'on lui fit un chemin praticable. Ce n'était pas sans raison, car, du côté de Fontenay, les voitures doivent traverser trois cours d'eau, le chemin lui-même servant de lit aux ruisseaux réunis, les gens de pied arrivent par trois passerelles ; à l'époque des grandes eaux, le moulin est inabordable. Le maire d'alors, meunier lui-même, craignant une concurrence, refusa la construction du chemin demandé. Le nouveau propriétaire indigné s'écria : « Et bien ! Fontenay s'en repentira : je vais bâtir mon moulin sur la rive droite de l'Eure (1), sur le territoire de Nogent. »

(1) La rivière d'Eure sépare les deux paroisses.

Et il le fit. C'est une anomalie, Villaine étant très loin de Nogent, et très près de Fontenay avec lequel il est sans cesse en relation.

Remarquons, au milieu du gué de Villaine, le point de jonction des limites extrêmes de cinq paroisses : Fontenay, Thivars, Meslay, Nogent, Mignières.

Le Moulin de Pré.

A travers la prairie des grands prés, nous avons à nos côtés deux chaînes de collines boisées, jadis terrains vagues, car, nous disait un vieillard, on ne cultivait pas les mauvaises terres ; nous rencontrons de nombreuses sources qui réunies forment un ruisseau assez important jusqu'à ce que nous arrivions au moulin de Pré, situé dans un lieu sauvage, isolé, mais charmant. En 1208 on le désigne sous le nom de « molendinum de prato ». Il appartenait au Chapitre, qui en recueillait un excellent rapport. La chute est très bonne, les eaux fournies par des sources nombreuses sont abondantes et résistent aux plus fortes gelées. Bâti au milieu de la rivière, il était à deux roues, jusqu'en 1860, où une seule et large roue fut chargée du mouvement. Plus tard, vers 1876, un autre propriétaire supprima le droit de passage dans l'intérieur de l'usine, en construisant, un peu en aval, près du gué, une élégante passerelle en fer, reposant sur un pilier de pierres de taille. La suppression du courant d'eau du midi a occasionné depuis vingt-huit ans, la formation d'une petite île dans la rivière : c'était une grande pêcherie pour le Chapitre : « piscatura de Fontaneto », ainsi que l'appellent les vieux titres. Avant 1860, on voyait encore en contre-bas des vannes de décharge, un vaste engin, sorte de grand berceau en lattis qu'on nommait la pêcherie de Pré. C'était un reste de l'ancien droit féodal conservé par une sorte de prescription : au lever des vannes, le flot passait à travers le treillis où les poissons d'une certaine grosseur restaient pour la table des chanoines.

2°. — Le Terrier ou le cadastre de Fontenay.

Les Pleyons.

Entre le moulin de Pré et les collines boisées, sur la rive droite de l'Eure, s'étend un vaste espace de terrains marécageux, nommée vulgairement les Pleyons. En cet endroit, le sol qui est tourbeux, s'est formé et exhaussé lentement par l'adjonction des herbes, roseaux, par cette végétation arborescente de toute nature qui depuis des siècles y pousse et meurt en s'y accumulant : pour cimenter ces détritus viennent périodiquement les inondations qui y déposent leur sable et leur limon. On peut dire que c'est un sol mouvant et ployant, puisque, en certains endroits, par suite d'un saut brusque qu'on fait, il se produit un tremblement, une sorte d'ondulation de terrain sur une circonférence de quatre à six mètres ; le sol ploie à la lettre. Trop aqueux il ne produit que des herbes dures, des buissons, des lianes inextricables, peu de peupliers, peu d'aunes ; pourtant depuis quelque temps, nous nous apercevons que le terrain se consolide insensiblement. Au milieu de cette steppe circule lentement un ruisseau formé par plusieurs fontaines et qui se réunit à l'Eure dans le biez du moulin de Pré.

Les Bois Clos et les Nouettes.

En remontant la vallée, où les prés et les bois sont d'un rapport plus fructueux, on rencontre les bois de Clots ou Clos, très anciens. Pour empêcher les bestiaux qui une partie de l'année vaguaient dans les prairies communales à côté, de pénétrer dans ces taillis et de les ravager, on dut entourer ces bois de clôtures défensives : de là, le nom de bois Clos, et dans la suite, de bois Déclos. Un des chemins qui traverse cette contrée s'appelle le chemin des couleuvres, parce que ces reptiles, du reste inoffensifs, y sont assez nombreux ; un autre profondément encaissé et remontant le coteau se nomme le chemin des vaches ; par là en effet descendaient ces bestiaux dans les prairies où les habitants de Bérou avaient un droit de pâturage.

De ces lieux charmants la vue s'étend sur une petite plaine, bornée au sud par une chaîne de collines boisées appelé le Tertre ou Tartre (vieux mot celtique qui signifie butte), et au nord par les bords ombragés du ruisseau de Mont, hameau de Nogent.

La contrée des Nouettes (1) présente un mélange pittoresque de bois, de prés, de terres cultivées ; on a trouvé dans les terres remuées beaucoup de fragments de tuiles romaines à rebords. Nous en avons vu quelques-unes entières, du moins dans leur largeur qui porte $0^{m}20$; nous avons une monnaie romaine « diva Faustina » découverte en arrachant un tronc d'arbre. Près de la fontaine Saint-Sévérin, près du ruisseau en particulier, on a mis à nu des fondations de murailles, d'habitations qui, d'après les petits compartiments carrés formant d'étroites chambres, qu'on a inventoriés, pouvaient être des chambres de bains établis en cette villa par les gallo-romains ; telle était, d'ailleurs, l'opinion du savant M. Lecoq. Les pierres et cailloux retirés de ces fouilles par le propriétaire lui ont permis de construire une partie de sa grange.

Plus à l'ouest, dans un champ voisin, on remarque un large espace où la terre est noire et comme brûlée. Nous y avons trouvé un morceau de brique dont une tranche était vitrifiée. Nous avions pensé à l'existence antérieure d'un four à brique, mais un vieillard nous a donné le mot de l'énigme : toute cette partie de la vallée, aujourd'hui cultivée en céréales, excepté sur les bords de la rivière et des ruisseaux des fontaines de Mont, était autrefois en prairies naturelles. Ces pâtis, comme on les appelait, furent partagés, en 1793, entre un certain nombre de particuliers. Voulant mettre leur portion en culture, ceux-ci, après avoir pelé le sol, firent un amas énorme de mottes de gazon, auxquelles le feu fut mis pendant plusieurs mois, pour consumer sans flamme cette masse de détritus terreux.

Les Pierres Druidiques.

Vers l'ouest, à quelques centaines de pas, s'offre à nous la pierre druidique « Monet ».

Cette table de granit placée à plat sur le sol, et qui a neuf mètres de circonférence et un mètre d'épaisseur, présente une

(1) Nouette, dérivé de Noue : prairies hautes et sèches.

forme triangulaire. Etait-ce un autel sur lequel les druides offrirent des sacrifices sanglants ? Aux savants de se prononcer. Il faut toutefois reconnaître que si telle fut sa destination le site était bien choisi. L'autel se serait trouvé entre deux cours d'eau et à proximité du plus important. En face, au sud et au nord, s'élèvent deux collines formant amphithéâtre, d'où le peuple pouvait assister à la redoutable cérémonie. Il est certain que cet énorme Ladére appelé par le peuple « le pavé de Gargantua » (1) a été apporté par la main des hommes, puisque des pierres de pareil grain et de telle dimension ne se rencontrent qu'à Loché et à Houdouenne.

A quelques pas d'un chemin d'exploitation, vers le sommet du petit coteau qui sépare, en face du village au nord, la vallée de l'Eure de la longue dépression de terrain appelée le val ou vau, se trouve un autre dolmen. Ce bloc, connu sous le nom de la pierre Gaubert, épais d'un mètre, long de deux, placé sur la terre en plan incliné, a sa surface tournée au levant, sa partie inférieure enfouie par la surélévation des terrains cultivés. Il y a quelques années, des fouilles furent faites au pied de ces vestiges de l'antiquité, mais elles n'amenèrent aucun résultat, le lieu depuis longtemps avait déjà été exploré.

Redescendons sur les bords de l'Eure, près de la pierre « Monet » que nous avons quittée un instant pour signaler sa sœur unique. A quelques centaines de mètres plus loin, nous nous trouvons vis-à-vis du Moulin-Neuf, sur les limites récentes qui séparent la paroisse de celle de Nogent. Ces limites ne remontent qu'à l'année 1793, au moment du partage des prairies communales, ou plutôt paroissiales ; jadis la limite de Fontenay au sud, était le chemin qui, partant du Pont, s'avance, longeant le pied de la colline du tartre, vers le moulin de Pré où il aboutit. Or, pour indemniser les habitants de Nogent du droit de pâturage que ce partage leur enlevait, on leur accorda cette augmentation de territoire, soit cent sept arpents. La limite formée par ce

(1) Au temps où le célèbre curé de Neuilly sur Seine était populaire, le vulgaire inventa cette légende : le géant Gargantua traversant la vallée sentit un gravier dans son soulier, il le secoua en cet endroit où il est resté depuis ; c'est un récit pour rire. Quoiqu'il en soit ceux de nos ancêtres qui ont manœuvré cette masse calcaire devaient avoir une grande force et de puissants engins.

chemin commençait un peu en aval du Pont, vers l'endroit où se voit une petite île entre deux bras de l'Eure : la preuve, c'est que le bras, coulant par la rive droite, a été creusé, nous ne savons pour quel motif, en 1793, par la fabrique de Nogent comme propriétaire des terrains longeant la rivière.

Le Marchais (1).

En se dirigeant au nord vers le hameau de Maindreville, nous traversons une vaste contrée qui présente un aspect particulier : c'est un large affaissement de terrain dont le fond, à une époque reculée, fut un vaste étang. Toutes les terres des environs donnent à ce lieu leur contingent d'eaux de pluie, et dans les hivers pluvieux, une dizaine d'hectares restent inondés pendant plusieurs mois. C'est alors une station privilégiée pour les oiseaux aquatiques, canards sauvages, oies et cygnes. En certaines années, nous y avons vu une troupe de ces magnifiques oiseaux au vol majestueux, au plumage d'une éclatante blancheur. L'endroit est propice pour que ces sauvages habitants des airs et des eaux puissent y prendre leurs ébats en toute sécurité : contrée déserte, sans maisons ni bois rapprochés, le chasseur y est aperçu de loin, aucune surprise n'est à craindre ; c'est ce qui plaît à ces soupçonneux volatiles, au moindre danger, ils s'élèvent dans les airs à perte de vue.

Les fauves aussi ont une prédilection pour cette campagne solitaire. Il y a quelques années, trois petits louveteaux ont été, dans une landrière voisine des marchais, dénichés et pris par un ouvrier de Bérou, le sieur Sortais, qui reçut de la préfecture une récompense de trente francs.

Dans les hivers moins pluvieux, une longue et large tranchée, avec un gouffre creusé à l'une des extrémités, suffit pour empêcher l'extravasion des eaux. Celles-ci, arrivées à un certain niveau, dans les grandes pluies d'hiver, s'écoulent par le petit val appelé, « de la raie verte, » qui alimentait autrefois, près de Fontenay, un étang, dont on voit encore les traces.

(1) Marchais, en vieux français, signifie grande mare, marécage.

3°. — L'Hydrographie de Fontenay.

L'Eure.

A tout seigneur, tout honneur. La rivière d'Eure (1) a sa source principale sur la paroisse de Lalande, au diocèse de Séez, sur les confins de l'Orne et de l'Eure-et-Loir. Elle sort d'une belle fontaine située au hameau de la Thibaudière ; nous en avons trouvé les habitants tout fiers de posséder, comme ils disent, « la source d'Eure. » D'autres ruisseaux, sortant des étangs voisins, peuvent avoir le même titre; ce sont les vraies sources de l'Eure. Quand elle entre sur le territoire de Fontenay, cette rivière a déjà une douzaine de lieues de parcours en ligne droite, et n'a reçu aucun affluent important. Elle y pénètre près de Chétiveau et en sort près de Villaine, après un circuit de six kilomètres. Les fontaines de Fontenay lui donnent un accroissement considérable, ainsi qu'on peut en juger par la température élevée que ses eaux reçoivent des sources en hiver. On a vu, en certaines années, en aval, et presque jusqu'à Chartres, les meuniers exemptés de la rude besogne de dégéler la roue du moulin, tandis qu'en amont, ils ne pouvaient travailler sans cette pénible opération. Son courant côtoie les habitations du village, d'abord de près, ensuite à l'extrémité est, quittant les collines de sa rive gauche, il va, à travers la vallée du nord au sud, baigner le pied des collines de sa rive droite, Il est évident, la conformation du terrain l'atteste, que cette dérivation subite a été faite de main d'homme. Voici probablement ce qui est arrivé : le Chapitre de Notre-Dame de Chartres, possesseur d'une partie de notre vallée, ayant besoin de moulins, les voulait excellents. La rivière laissée dans son état primitif, avec sa pente naturelle peu prononcée, n'avait point de fortes chutes d'eau nécessaires pour les bons meuniers. Aussi fut-il décidé, en

(1) Le mot « Eure » venant du latin « Audura » par forte contraction se prononçait autrefois, comme de nos jours dans les campagnes de la basse Eure, « Ure » ; témoin ces vers de la Henriade:

> Il voit les murs d'Anet, bâtis aux bords de l'Eure ;
> Lui-même en ordonna la superbe structure.

séance capitulaire, de donner à l'Eure un nouveau cours en la faisant dériver sur la droite.

Son lit creusé et bordé, dans sa partie gauche, par une longue chaussée, la conduisit au lieu dit de Pré, où fut construit le moulin de ce nom. Cette situation augmentait la force motrice des eaux des ruisseaux et des fontaines, qui se déversent dans son bief même. On voulut peut-être aussi isoler les eaux d'une partie des fontaines de Fontenay, et en former une petite rivière, capable de faire tourner de petits moulins, comme ceux de Bluet et de Châlons, possédés alors par les seigneurs de Goindreville. Un moulin jadis était une source de richesse : c'était à qui en aurait le plus.

Sources.

a). Non loin du hameau de Mont, sort du pied de la colline du Tartre une petite source qui, bientôt grossie par une multitude d'autres, forme un ruisseau d'une certaine importance. Après un parcours d'environ deux kilomètres, il se jette dans l'Eure, par la rive droite, en face du presbytère, vis-à-vis, d'une île boisée qui s'élève au milieu de la rivière. Un petit pavillon a été construit dans cet endroit charmant où l'on admire la limpidité des eaux. Dans les grandes pluies, quand l'Eure roule des flots jaunis, le ruisseau, malgré la cohabitation, conserve pourtant quelque temps la pureté azurée de son onde.

b). La plus belle source de la contrée est celle de saint Sévérin, en face de la Martraye et dans la prairie. Du fond d'un bassin circulaire surgissent continuellement des bouillonnements d'eau mêlée de sable blanc et très fin : on compte une douzaine de ces éruptions plus ou moins considérables. Cette fontaine, dédiée de temps immémorial au saint patron de la paroisse fournit une eau limpide qu'un certain nombre de personnes boivent comme un préservatif contre la fièvre. Parmi les constructions diverses dont on retrouve les fondations, dans les environs, presque au bord, existait-il une chapelle ? c'est possible, mais on n'a aucune preuve. Ces sources réunies forment de suite une sorte de petite rivière qui, au bout de trois cents mètres, se réunit au ruisseau de Mont, dans un endroit charmant à l'entrée des bois.

c). Au bas du jardin du presbytère est une large fontaine d'où sort un ruisseau, lequel devient bientôt d'une réelle importance, grâce aux nombreux ruisselets qui, de la prairie voisine, se jettent dans son lit : c'est ainsi qu'à un kilomètre de sa source, il peut faire tourner le petit moulin de la Berluquerie. Ce cours d'eau, appelé jadis de Regmalard, se nomme communément la rivière des grands prés.

d). Dans une propriété particulière sort du bas d'une pelouse une fontaine qui forme une pièce d'eau. L'endroit où est la source est orné d'une sorte de fronton, soutenu par deux cariathides sculptées en pierre, qui viennent de la démolition d'une maison (style renaissance) sise à Chartres, au cloître Saint-Martin. Enguirlandé de lierre, de plantes grimpantes et ombragé par de magnifiques arbres, ce petit monument produit un effet délicieux. Le ruisseau qui sort de cette fontaine va se jeter non loin de là dans l'Eure, après avoir servi de clôture à ladite propriété. Son cours primitif et naturel était de se déverser dans la fontaine, en face du presbytère : son brusque détour vers le nord a été fait de main d'homme.

e) Le ruisseau des fontaines de Villaine, après un cours accidenté de quelques centaines de mètres, va se jeter dans la petite rivière, un peu en aval du moulin de la Berluquerie : de concert avec les eaux du grand déversoir, il accapara sans gène, plus de cinquante mètres sur le parcours du chemin de Fontenay à Spoir : c'est primitif peut-être, mais c'est aussi pittoresque, ainsi que nous le disait un touriste qui avait vu tous les sites merveilleux de l'Amérique.

Les eaux occupent une superficie de six hectares environ sur notre paroisse.

4°. — La Voirie.

Pendant des siècles, pour passer sur la rive droite de l'Eure, il n'y eut probablement que le pont du hameau appelé de ce nom. Pendant les grandes eaux, quand la rivière débordée couvrait une partie de la vallée, les passages même pour les voitures étaient souvent impraticables. Ainsi, pour se rendre pendant une crue de l'Eure, au hameau de Bérou, situé à quinze cents

mètres en face de Fontenay, il fallait prendre un long détour, soit par le Pont, soit par Thivars, et encore, le passage par cette dernière localité n'était pas toujours possible, puisqu'en 1760, un enfant nouveau-né du moulin de Bluet, dépendant de Thivars, fut apporté dans l'église de Fontenay, à cause des grandes eaux. dit le registre. C'est ainsi que beaucoup d'habitants furent longtemps privés des prés, des bois, des futaies, des riches promenades, avantages qui se trouvent réunis sur la rive droite, à laquelle aucun pont ne donnait accès.

Enfin l'administration des ponts-et-chaussées résolut de faire un chemin vicinal praticable entre Fontenay et Meslay. Mais quelle direction lui donner ? Les ingénieurs avaient d'abord décidé de lui faire suivre l'ancien chemin par le moulin de Pré, et de construire un pont à la place du gué. Mais ce tracé entraînait en des dépenses énormes à cause des remblais nécessaires dans la vallée, des déblais de la côte de Pré, sans parler des inconvénients de la sinuosité. On était incertain et rien ne se décidait, quand un notable habitant de Fontenay, ayant eu occasion de visiter l'un des agents-voyers, lui suggéra de donner au tracé une ligne droite de Fontenay au grand Bérou, à travers la vallée, dans cette contrée appelée « les plants » : par là on éviterait tout détour, on ne sacrifierait aucun terrain de valeur, en face, d'ailleurs, la côte semble s'abaisser, former une échancrure, comme pour donner passage à un chemin commode et en pente douce.

Au reste, depuis environ l'année 1814, il existait sur ces lieux un petit chemin d'exploitation desservi par un gué et une planche en pierre sur le ruisseau des fontaines, non moins que par un pont en bois sur la grande rivière pour les voitures. Cette idée parut excellente à l'administration qui avoua n'y avoir pas pensé, et on fit de suite un nouveau tracé dans cette direction. Mais on se heurta contre une propriété privée. Un négociant de Chartres avait acheté de différentes personnes la portion de prairies qui leur étaient échues dans le partage agraire de 1793. Voulant mettre en valeur ces terrains tourbeux qui n'avaient produit que des herbages ou quelques saules, il y fit de grandes plantations de peupliers, appelés « carolins », les italiens ne réussissaient plus. Pour surveiller les travaux, à côté d'un chemin et d'un pont qu'il avait déjà construits, il éleva une maisonnette qui subsista

jusqu'en 1870, puis tomba en ruines. Quarante ans après, vers 1854, les peupliers étaient arrivés au plus haut point de croissance et formaient une magnifique futaie d'une douzaine d'hectares. On commençait alors l'exploitation de ces bois blancs fort recherchés pour la charpente ; il n'est donc pas surprenant si tout le monde, excepté le propriétaire, fils de l'acquéreur primitif, approuva le tracé du nouveau chemin à travers ces bois entremêlés de prés. Ancien greffier d'une justice de paix, résidant à Paris, le possesseur de cette petite propriété aimait à y passer le mois des vacances ; aussi fit-il tous ses efforts pour faire donner au chemin une autre direction. L'administration parut d'abord entrer dans ses vues, et fit étudier un nouveau tracé. Celui-ci, de Bérou se rendait sur la droite, à travers les bois, au moulin de Villaine où un pont devait traverser la rivière ; de là il arrivait à la Berluquerie où il empruntait la petite route de Courville, jusqu'à l'extrémité du hameau de Goindreville ; là il suivait le chemin de Chartres, et tombait, près de l'avenue de Tachainville, sur la grande route. Dans ce projet, comme on peut le remarquer, il n'était pas plus question de Fontenay, que s'il n'eût pas existé, il était sacrifié. Et pourtant, chose incroyable, le projet fut, en apparence du moins, pris en considération : on prétendait que la distance de Meslay à Chartres n'est pas plus grande par là que par Fontenay. Le propriétaire de Spoir semblait aussi entrer dans ces vues, car le tracé mettait un pont et un bon chemin à l'entrée ouest de son parc. L'administration désavoua enfin une pareille absurdité, compliquée d'une telle injustice, et revint au tracé en ligne droite dans la vallée. Le 4 juillet 1874, l'enquête était ouverte dans les mairies de Fontenay, Nogent et Meslay, et se trouvait close huit jours après. Une seule personne avait fait opposition, le propriétaire précité ; mais cette opposition, qui n'était pas sérieusement motivée, fut déclarée non avenue, et le 19 décembre eut lieu l'adjudication des travaux. Voici le libellé signé par le préfet de Tourville, parent du célèbre amiral de ce nom, et qui avait remplacé M. Perthuis : « Construction de l'atelier de Fontenay, d'une longueur de mille quatre cent dix-huit mètres, avec deux ponts, l'un à une arche et l'autre à deux arches, deux aqueducs sur Fontenay, et un pont sur Meslay, y compris la somme à valoir, 34.000 fr. : »

Commencés le 23 décembre 1874 (1), les travaux furent poussés avec assez d'activité pour que le dimanche 12 septembre 1875 au soir, nous pûmes traverser l'Eure sur le nouveau pont, le chemin fut achevé et livré au passage des voitures dans le courant de l'année 1876.

Entre temps, le jury d'expropriation fixait (22 mars 1875) les indemnités pécuniaires réclamées par les concessionnaires des terrains. Le principal exproprié, pour cinquante-six ares de terrain de mauvaise qualité, demandait en échange qu'on lui cédât la place champart, le ruisseau des fontaines, le petit pré qui le borde au nord, avec le chemin qui le longe, lieu vulgairement appelé le bas de l'eau. Demande exorbitante qui fut à l'unanimité repoussée et même avec indignation ! Sacrifier l'utilité de tous pour le plaisir d'un seul : jamais ! Néanmoins le jury se montra à son égard d'une largesse, qui parut à plusieurs exagérée, en lui accordant quatre mille francs d'indemnité.

Un autre pont composé d'une pierre, soutenue au milieu par une autre pierre dressée, existait à « la Martraye » : il fut refait vers 1867, et on lui adapta en 1877, deux solides appuis-mains. Mais la longue pierre de Berchères avait un défaut à l'intérieur, ce qu'on appelle « une flâche » ; aussi le milieu de la passerelle s'abîma-t-il en plein jour, sans pourtant causer d'accident ; à sa place on mit un plancher de bois provisoire.

Aux Nouettes, l'ancienne planche de madrier a été remplacée par une planche en pierre, provenant de la démolition du pont de la Martraye.

Au moulin de Pré, pour abolir la servitude du droit de passage dans l'usine, le propriétaire fit construire en 1877 à grands frais une magnifique passerelle avec pilliers en pierre de taille, rampe en fer et tablier en portland.

(1) On élargit le chemin à son point de départ, en prenant quelques mètres sur le bois de la Garenne. Dans le mois de janvier, on fit les approches des matériaux, puis on ouvrit sur la rive droite de la petite rivière, une tranchée de dérivation par où passeraient les eaux : on construisit deux batardeaux, un en amont et l'autre en aval : une pompe travaillant jour et nuit épuise le lieu où l'on devait jeter les fondations. Les terrassements terminés, on abaissa la côte de Bérou, et on exhaussa le sol du chemin dans la vallée. On prit de la terre, dans une pièce de quarante ares, proche la garenne, qui fut absorbée, dans la rue escarpée qui longeant le jardin du presbytère descend à la fontaine, et près du chemin du chêne qui eut sa mare agrandie.

La passerelle du moulin de Villaine fut pendant longtemps en deux sections : la première, sur la rivière, aboutissait à l'angle extrême de la cour du moulin : la seconde, à quelques pas plus loin, permettait de traverser le courant du déversoir : naguère, la passerelle fut reportée un peu plus bas, pour franchir la rivière d'un seul jet : elle a été refaite à neuf en juillet 1887.

Sur la route de Thivars, au lieu dit de « la bonde », on a construit en 1853 un ponceau sous lequel passent les eaux venant du Val et du Marchais, et qui jadis alimentaient l'ancien étang desséché, et mis en culture à une époque inconnue ; sur ce même ruisseau qui ne coule qu'en hiver ou par de violents orages, il y a, en remontant à son point de départ, trois planches en pierre pour les passagers.

On trouve enfin dans la vallée au-dessus des différents cours d'eau qui la sillonnent une dizaine de passerelles, savoir :

Deux, l'une en bois, l'autre en pierre ; desservant le sentier du moulin de Pré.

Deux, l'une en bois, l'autre en pierre, desservant le sentier de Villaine.

Deux en bois, desservant le sentier de la Berluquerie à Villaine (1).

Les quatre autres qui ne sont pas publiques font communiquer les deux rives de différents cours d'eau ; une d'entre elles, établie sur la rivière de Mont à son confluent dans l'Eure, en face d'une petite île boisée, forme dans cet endroit charmant pont et pavillon tout à la fois.

5°. — Renseignements généraux sur Fontenay, statistique, etc.

Habitants.

La population de Fontenay a peu varié depuis cent et quelques années, le pouillé du diocèse en 1738 indique deux cents communiants. Dans le langage ecclésiastique on entend par communiant tout individu qui, parvenu à l'âge de discrétion et devenu adulte, était astreint au quatrième commandement de l'église.

« Ton Créateur tu recevras
Au moins à Pâques humblement : »

(1) Une de ces dernières se trouve sur l'ancien lit de la petite rivière.

Tous ceux qui en étaient dignes, communiaient chaque année, et faisaient leurs Pâques. Or deux cents personnes arrivées à l'âge de discrétion supposent une population totale de cinq cents âmes environ : chiffre qu'on peut admettre pour tout le moyen-âge comme population de Fontenay, à cause de l'église, qui ordinairement proportionnée au nombre des assistants, chez nous ne peut convenablement contenir que trois cents assistants.

Depuis le commencement du siècle, la population oscille entre cinq cents et cinq cent cinquante : de nos jours elle est de cinq cent cinquante ; il n'y a plus de nombreuses familles, beaucoup de jeunes gens vont se fixer hors de la paroisse surtout dans les villes. On se dégoûte de l'état paternel, l'existence paisible de la campagne ennuie, on veut gagner beaucoup pour jouir beaucoup, la vie enfiévrée de Paris plaît et attire, la perte du sentiment religieux a rompu l'équilibre moral, on a besoin de distractions variées. Ce penchant que tout favorise de plus en plus ne peut mener à rien de bon. C'est ce qui a perdu Rome dans l'antiquité, sera-ce aussi la cause de notre ruine ?

Le moyen d'existence du plus grand nombre des habitants est la culture de la terre, presque tout le monde fait valoir son bien d'abord, et s'il ne suffit pas on prend en location quelques lots de terre. Jusque dans ces dernières années, le setier de quatre-vingts perches ou de quarante ares se louait quarante francs environ ; depuis une quinzaine d'années la valeur du blé étant fort diminuée, et le prix de la main d'œuvre augmenté, il se loue difficilement trente francs. L'agriculture est dans une grande gêne, le fermier ne fait de sérieux bénéfices que sur l'élevage des veaux et les produits de la basse-cour.

Le salaire d'une journée, en temps ordinaire, pour un ouvrier dans la force de l'âge, est généralement de trois francs. La situation de fortune des habitants, sans être brillante, ne paraît pas mauvaise, et même sans la crise agricole que nous subissons actuellement, elle serait prospère, malgré les dépenses occasionnées par la satisfaction de besoins artificiels, tels que le tabac, la boisson pour les hommes, les toilettes exagérées pour les femmes.

On ne compte pas plus de dix familles qui, ne possédant pas de maison, sont en location ; pendant l'hiver le bureau de bienfaisance distribue du pain à une douzaine de familles pauvres.

ce sont des femmes âgées, des ouvriers qui dans la mauvaise saison ne gagnent pas assez pour soutenir leurs enfants, ou des pauvres atteints de maladie.

Les mendiants étrangers paraissent plus nombreux ces années-ci. Il y a toujours eu des gens qui, selon le terme reçu, cherchaient leur vie. Depuis longtemps, en effet, existe ce dicton : « Un bâton bien traîné rapporte annuellement trois cents francs à son maître ». Mais jusqu'ici ces traîneurs de bâtons étaient généralement des vieillards, des estropiés, de pauvres femmes, des enfants ; actuellement ce sont des hommes jeunes et forts, se disant ouvriers sans ouvrage. Jusqu'à ces dernières années, les mendiants arrivaient le soir dans le pays, étaient reçus dans les fermes où l'étable les abritait pendant la nuit, et souvent le matin au départ, recevaient une portion de soupe. Ces restes d'habitude hospitalière, pour plusieurs raisons, tendent à disparaître ; et à l'instar des paroisses voisines Fontenay est pourvu d'un asile de nuit pour ces mendiants étrangers.

Bureau de Bienfaisance.

Avant 1789, le soin des pauvres était le partage de l'autorité ecclésiastique, laquelle affectait au soulagement des indigents de la paroisse une portion notable des biens de la cure ou de la fabrique. Des vieillards, qui en avaient été témoins, nous ont dit qu'à la grange du Champart les pauvres trouvaient un complément de paille, de fourrage et même de grains suffisants pour ceux qui en avaient besoin.

L'Hôtel-Dieu de Chartres, qui possédait chez nous une ferme, venait en aide aux pauvres ; la rue qui y conduit s'appelait la rue de l'Aumône. Enfin les habitants du manoir seigneurial complétaient de différentes manières cette assistance charitable.

Après la révolution, la manière de secourir les indigents fut changée : chaque année, la municipalité votait une somme variant selon les besoins et relatée dans le registre des délibérations (1), il en fut ainsi jusqu'à l'année 1839, où M^lle^ Marguerite Huillery donna par testament aux pauvres de Fontenay pendant trente ans, une rente de onze francs, avec obligation de faire célébrer

(1) On ne remarque aucune trace de souscription particulière.

pour le repos de son âme une messe chaque année ; le legs détermina l'établissement d'un bureau de bienfaisance pour remplacer la commission.

Depuis assez longtemps pour compléter la somme nécessaire à l'assistance convenable des indigents, une quête était faite à domicile, le conseil votait cent francs et la préfecture accordait cent francs. Pour être légal, le bureau devait avoir un capital en sa possession, on y pensait quand survint tout à coup la funeste guerre de 1870-71. La paix conclue, un notable habitant se présentait à la mairie en disant : « J'ai fait vœu de donner une somme de cent francs au bureau de bienfaisance de Fontenay, si cette paroisse échappait aux malheurs du pillage. La Providence a exaucé ma prière, puisque nous n'avons éprouvé matériellement que des pertes peu importantes et réparables. J'accomplis mon vœu. » Et l'acte de donation des cent francs fut dressé par le notaire de Chauffours. A ce fonds viendront s'ajouter pour former un capital plus important les excédents de certaines années plus prospères et les legs qui pourront être faits.

Habitations.

Il y a sur tout le territoire de la paroisse 153 habitations, savoir 109 à Fontenay, 15 au Pont, 9 à Maindreville, 10 à Chaunay, 7 à la Berluquerie, 1 à Pré, 1 au Guervilliers, 1 à Chétiveau, 1 à Monidée. Un peu plus de la moitié est couverte en paille et construite en terre, le reste est en maçonnerie de cailloux et de briques avec couverture en tuiles ou ardoises, depuis quelques années on emploie même pour couvrir les habitations, une large et lourde tuile à rebord, appelée tuille Müller. Le prix de la paille est fort augmenté et les pauvres gens ne chaument plus, aussi les couvertures en matière combustibles diminuent, l'intérêt à ce sujet est plus efficace que l'interdit lancé en 1854 par M. de Grouchy, préfet, qui accordait même une prime à ceux qui construisaient en tuile. Les habitations actuelles sont plus commodes, plus saines que les anciennes, les fenêtres plus grandes laissent pénétrer largement l'air et la lumière. Proprement carrelées les demeures se composent généralement d'une cuisine, dite la maison, d'une ou deux chambres froides, mais rarement de cave, la boisson étant conservée dans de petits appentis nommés cidriers ou cel-

liers. Les habitations ont des jardins attenants ou peu éloignés, plusieurs sont très bien cultivés, pourvu d'arbres en espalier, fournissant les meilleures espèces de fruits ; quatre maisons seulement ont leur jardin au bord de l'Eure.

6°. — Culture.

A. — Céréales.

Le sol de la paroisse argileux sur les hauts plateaux de Maindreville et de Chaunay, siliceux sur les pentes des côteaux qui avoisinent Fontenay, est en général fertile : les graviers, (comme on appelle les terres où la pierre domine), auxquels dit le proverbe il faudrait de l'eau tous les quinze jours, sont d'un bon rapport dans les années humides. La culture des céréales : blé, seigle, orge, avoine, est la seule importante ; ces produits sont vendus, partie sur le marché de Chartres, partie dans les moulins de la vallée. On ne les conduit plus, comme autrefois, sur la place des halles qui aujourd'hui est aussi paisible qu'elle était jadis bruyante et tapageuse, surtout sur le soir, quand la légion des portefaix, des mesureurs et des leveuses se précipitait autour du carreau des halles, couvertes dans toute leur étendue de sac de céréales. De nos jours, on ne voit plus guère qu'un groupe de cultivateurs, tout de noir habillés, se montrant l'un à l'autre et aux acheteurs, correctement vêtus comme eux, des petits sachets de blé qu'ils tirent de leur poche, en guise d'échantillon. Plus de cris, plus d'appels, plus de vociférations, plus de débraillés, de battants et de battus, comme alors ; le pittoresque y perd, mais la décence y gagne. Autre temps, autres mœurs.

B. — Prairies.

Sur les quartorze cents hectares environ dont se compose la généralité du territoire de Fontenay, il y en a douze cents en terre arable, le reste est en prairies et en bois ; les champs contiennent beaucoup de prairies artificielles : sainfoin, luzerne, trèfle ordinaire, trèfle incarnat. Cette extension considérable a fort déprécié la valeur des prairies naturelles qui s'étendent sur

une superficie de soixante-quatorze hectares. Jadis on ne croyait pouvoir élever des bestiaux qu'à la condition d'avoir des prés, considérés comme un bien immeuble inappréciable. Quand, il y a quarante ans, les cultivateurs avaient surabondamment de foin, ils mettaient la récolte en adjudication, et trouvaient des acheteurs avec surenchère. Aujourd'hui le propriétaire qui possède ici la plus grande étendue de prairie est obligé d'avoir une troupe de vingt à vingt-cinq têtes de bétail, race de Jersey, pour tirer quelque profit de ses herbes. La culture du colza, vers 1860, a été essayée, puis abandonnée, à cause du peu de bénéfice retiré ; celle de la betterave a une certaine importance pour la nourriture des vaches pendant l'hiver ; ce condiment est fort gouté des gourmets, non pas certes directement pour eux, mais parce qu'il empêche les produits de la vache (lait, beurre et fromage) d'avoir ce goût peu agréable, appelé goût de fourrage. Il y a soixante-dix ans, le chanvre était cultivé, surtout dans les bons terrains qui avoisinent la petite rivière, près de la garenne. Les femmes ne filent plus. Il y a trente ans, plusieurs femmes, sur la place du Séminaire, à Chartres, couverte de marchandises, venant du Maine en grande partie, achetaient de la filasse, à la foire de Saint-André, et fabriquaient du fil pendant tout l'hiver ; nous-même, au nom du bureau de bienfaisance, nous fournissions cette matière première à certaines femmes pauvres et âgées, qui gagnaient ainsi leurs journées. Cette industrie n'existe plus dans la région, et la place du cardinal Pie est bien tranquille au jour de Saint-André.

C. — Arbres fruitiers, Vigne.

Depuis un certain nombre d'années, on plante beaucoup, principalement sur la pente des coteaux siliceux, des arbres fruitiers, pommiers et poiriers ; ils remplacent les plants de vigne qui ont disparu depuis très longtemps. Fontenay, en effet, a eu certainement son vignoble. Dans un grand nombre d'actes des registres, de 1607 à 1790, apparaît souvent cette qualification de vigneron attribuée à des personnes citées comme témoins, parrains ou défunts. Les noms conservés de nos vieux champtiers : la vigne à Noël Roux à l'est du village, la vigne de la tourelle, près du colombier de la Martraye, supposent un vignoble. Le

raisin actuellement ne mûrit bien que dans les treilles exposées au sud.

D. — Bois.

Les bois, disséminés dans les différentes parties du territoire, surtout dans les terrains tourbeux de la vallée et sur les coteaux siliceux, couvrent une superficie totale de trente hectares, il y a :

Le bois au page, du nom de celui qui l'a planté, il y a soixante-dix ans.

Le bois à la maîtresse Ballay (ancien possesseur).

Le bois de Chaunay, parce qu'il côtoie le chemin conduisant à ce hameau.

Puis comme prolongement de ce bois, une série de bosquets, entrecoupés par des champs cultivés, couronnent les petits coteaux du val, qui offrent une vue magnifique à l'ouest.

Le bois très ancien des glands de Fontenay, bordant à l'est l'ancien étang.

La chaîne de petites collines, dominant la vallée, incultes autrefois, et plantées en bois il y a cent ans.

Le bois des glands de Goindreville, très ancien, et qui était probablement la garenne du vieux château.

Le bois des Huchets ou Juchets, groupe de petits bosquets, couronnant un ressaut de terrain, ou mamelon, isolé à l'ouest.

Le bois de la Garenne, touchant les dernières maisons du village à l'est, et recouvrant l'emplacement de l'ancien château seigneurial.

Les bois de Pré, sur le coteau qui domine le moulin de ce nom.

Le bois des Pierres Bègles, à l'extrémité nord-est de la paroisse.

Le bois de Clos.

Cet ensemble de bosquets embellit le site et procure d'agréables promenades.

Il y a une vingtaine d'années, on voyait encore, en pleine campagne, dans les terrains de qualité inférieure, des plants d'ajoncs épineux à fleurs jaunes d'or, vulgairement appelés : landes, joncs marins (ulex europeus), d'où landrières. Il y en a beaucoup moins, parce que quantité de ménagères ne cuisant plus elles-mêmes leur pain, n'ont plus besoin de ce combustible, propice uniquement pour chauffer le four ; jadis il se vendait

quinze francs les cent bottes, et la coupe s'en faisait tous les trois ans.

E. — Industrie.

Nous possédons : un maréchal ferrant, un forgeron fabricant de marteaux pour le rhabillage des meules de moulin, un charron, un menuisier, un charpentier, trois maîtres maçons, un serrurier, deux maîtres cordonniers, trois épiciers. merciers et marchands de sabots, un maître boulanger fournissant de pain les pays circonvoisins, jusqu'à Saint-Aubin et Fontaine-la-Guyon, cinq débitants de boissons, trois à Fontenay, un au Pont, un à Mon-Idée. Les épiciers vendent de la viande de porc, fraîche ou salée, les bouchers de Thivars, ou de Chartres nous fournissent le nécessaire. Il y a enfin un marchand de porcs maigres, un marchand de vaches maigres, un maître scieur de long, un marchand forain ; les métiers de tailleur et surtout de tisserand sont abandonnés, les maisons de confection nous inondant de leurs commis-voyageurs.

Quoique le prix du miel et par conséquent celui du rucher d'abeilles ait diminué de moitié, l'apiculture a encore des partisans. Autrefois nous comptions cent ruches disséminées chez des particuliers, vingt huit au presbytère. Depuis la baisse du sucre à 0.50 le demi kilo, par suite de la concurrence du miel d'Amérique, une bonne ruche ne se vend plus que douze à treize francs. Ce gain médiocre détourne de l'éducation des abeilles, et la France est obligée de demander à l'étranger pour près de quatre millions de miel et de cire.

La richesse giboyeuse, importante autrefois, est, elle aussi, bien amoindrie. Il y a quarante ans, un bon chasseur, le premier jour, rapportait jusqu'à soixante et dix et quatre-vingts pièces de gibier (perdrix, lièvres, lapins de garenne.) Il n'en est plus ainsi ; les chasseurs augmentent et le gibier diminue. On rencontre les perdrix, les cailles, les outardes, les pluviers, les vanneaux, parfois des grouses.

Comme gibier d'eau, citons la canne sauvage qui parfois (nous en avons vu des exemples) passe l'été dans la vallée et y élève sa couvée, les poules d'eau, les alcions, les bécassines, les cygnes sauvages qui s'élèvent de la surface des eaux du mar-

chais, planent majestueusement dans les airs, les oies sauvages qui n'apparaissent que rarement, quoique communes autrefois. nous disait un vieux chasseur, les hérons fort rares aussi dans les Fontaines. On ne se lasse pas d'admirer ces beaux et singuliers échassiers. Naguère nous fûmes témoins d'un combat entre un héron et un émouchet, l'oiseau de proie eut la victoire, le héron s'en est allé fuyant à tire d'ailes. En 1870, pendant l'invasion allemande, les hérons se montraient en grand nombre dans la vallée, et chose singulière, se laissaient approcher d'assez près : cette sécurité leur venait peut-être de ce que nul ne pensait à les chasser cette année-là.

Les renards sont assez communs dans les bois environnants ; chaque hiver, on en tue quelques-uns, la peau est vendue et la chair, cuite avec des herbes aromatiques, est mangée par des familles pauvres ou par des amateurs.

PLACE DE FONTENAY-SUR-EURE.

II

FONTENAY JUSQU'A LA RÉVOLUTION

1° — La Paroisse.

GNORÉE, comme celle d'un grand nombre de paroisses, l'origine du village de Fontenay-sur-Eure, à n'en pas douter, est fort ancienne. Ce qui le prouve ce sont les ruines gallo-romaines, retrouvées enfouies dans le sol de la vallée, aux environs de la fontaine Saint-Sévérin (1). Là le sol tout entier est jonché de débris de tuiles à rebord, *tugulæ hamatæ*, matériaux employés constamment par les gallo-romains dans leurs constructions. En effet, le site charmant du lieu, la rivière « *Audura* », traversant de vastes prairies, les sources nombreuses donnant naissance à maints ruisseaux dont les eaux limpides sont fraîches en été et chaudes en hiver, la proximité de l'antique *Autricum*, capitale des Carnutes, toutes ces attractions réunies ont fixé de bonne heure des habitants dans cet endroit de la vallée, sur le penchant du coteau qui la domine. Cherchant une demeure stable, les premiers colons, ont dû dire à la vue de ce site : « Restons ici, il fera bon y vivre et y mourir ». En effet, pêche et chasse, tout était à proximité, déjà la vie à bon marché. Les deux monuments druidiques que nous possédons sont encore une preuve d'agglomération de la population. Si Chartres, d'après la légende, fut fondé peu de temps après la dispersion des peuples, il est probable que Fontenay ne tarda pas aussi à être habité : il est indubitable également que la religion chrétienne fut, peu de temps après la mort de Jésus-Christ, connue et pratiquée chez nous. Feu M. l'abbé Hénault, dans son livre : « Ori-

(1) Saint Séverin, patron de Fontenay, n'est pas, comme le dit de Boivilette, le solitaire qui guérit Clovis de la fièvre, mais un évêque de Cologne, puis de Bordeaux au cinquième siècle ; on l'appelle aussi Seurin. Sa fête se célèbre le 23 octobre.

gines chrétiennes de la Gaule, » a démontré par des documents irrécusables que Chartres et tout le pays Chartrain fut évangélisé dès la fin du premier siècle. Fontenay se trouvant dans la banlieue a dû être des premiers à partager ces bienfaits. Trois saints prêtres, Savinien, Potentien et Altin, envoyés de Rome par saint Pierre, convertirent à la vraie religion un grand nombre des Carnutes, nos pères. Le premier édifice, consacré au culte du vrai Dieu, fut vraisemblablement établi là ou s'élève encore aujourd'hui l'église de la paroisse, sur un ressaut de la colline, au pied de laquelle on voit sourdre de nombreuses fontaines. Humble chapelle, bien des fois détruite et reconstruite pendant cette longue période de siècles qui s'étend depuis la domination romaine jusqu'au moyen-âge. Ainsi, par exemple, elle ne put échapper à une entière destruction, quand les Normands, conduits par Hastings, vinrent assiéger Chartres, cité entourée de hautes et fortes murailles, la ville de pierres, comme on l'appelait alors. Souvent vaincus et repoussés pendant une période de cent ans, ces normands païens causaient tant d'épouvante que l'église de France dans ses litanies. aux prières publiques, avait ajouté cette invocation : « *a furore Normannorum, libera nos, Domine* », de la fureur des Normands délivrez-nous Seigneur ; ces invasions étaient mises au même rang que la peste. Mais le peuple français n'avait pas dégénéré de ses ancêtres, les Gaulois. Les Carnutes, qui étaient tout à la fois religieux et courageux, combattaient pour leurs autels plus encore que pour leurs foyers : « *pro aris et focis.* » Encouragés et dirigés par leur évêque Gancelme, les Chartrains firent au mois d'août 911 une sortie intrépide contre les Normands. Bon nombre d'habitants de Fontenay se trouvaient évidemment parmi les défenseurs de la ville ; car dès que le pays était menacé d'invasion, les villages voisins de la cité se retiraient à l'abri de ses murailles. Les troupes païennes, chassées du vallon de Vauroux (1), reculèrent sans cesse vers leur camp retranché situé sur la colline de Léves ; cette partie de la vallée où le carnage fut si épouvantable que les cadavres interceptaient le cours de la rivière, s'appelle encore le pré « des reculés ».

Ces excursions si longues et si répétées ont nécessairement détruit tous les documents écrits, concernant notre contrée. C'est

(1) Ce nom a pour étymologie Val-de-Rol, ou Rollon.

vers 949, époque de paix relative, quand Hugues le grand, gouvernant sous le titre de duc de France, puisque le roi Lothaire n'était plus qu'une sorte de roi constitutionnel, c'est vers 949 que les historiens locaux mentionnent Fontenay, *Fontinidum villa ou Fontinedum, Fontenellum*. Ces variantes de noms avec leur orthographe étaient dues au caprice des scribes, des clercs garde-notes. Dès lors aussi le défrichement, le déboisement et la mise en culture prirent une grande extension ; on ne cultivait d'abord que les meilleures terres, les autres étaient négligées ainsi que nous le racontait un vieillard, témoin du mode d'exploitation de l'ancienne culture. Chose singulière, sitôt que Fontenay nous apparaît c'est comme dépendance et fief du Chapitre de Notre-Dame.

Etudions donc notre paroisse d'après le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres. En effet, Fontenay, appelé par le Cartulaire de Notre-Dame (1) « *villa principalis* », ou encore « *terra nostra* », était un fort chef-lieu d'une des quatre anciennes prévôtés du Chapitre, autour duquel se groupaient plusieurs prébendes ; il possédait à lui seul trois prébendes et une demi prébende. Leur produit était grevé de diverses charges soit en argent, soit en nature ; le partage s'en faisait à l'expiration de chaque période de neuf ou douze ans. Dès 1135, Fontenay (*Fontanetum*) est confirmé par Innocent II comme dépendant du Chapitre (2), et en 1149, Geoffroy est cité comme prévôt (3). Choisis par les chanoines, mais éligibles par l'évêque, les prévôts étaient inamovibles ; de là bien des démêlés au XI^e^ et au XII^e^ siècle. Chaque groupe de prébendes se composait d'un certain nombre de mairies, auxquelles on ajoutait ou desquelles on distrayait quelques revenus pour égaliser les parts. Les maires et curés chargés de recueillir les fruits devaient faire serment d'accomplir fidèlement cette besogne. Chaque homme payait quatre deniers entre les mains du maire, qui levait de plus la taille de deux à quatre deniers par setier payable non plus tous les quatorze ans, mais chaque année ; il touchait en outre les menues coutumes. Ainsi deux muids payaient vingt setiers de grain de ménage et deux setiers d'avoine d'oublie. Dans le *Nécrologe de Notre-Dame*, au 26 juillet,

(1) *Cartul.* II, 351.
(2) *Ibid.* I, 140.
(3) *Ibid.* I, 155.

il est question d'un lévite, prévôt de Fontenay, qui donna quinze livres pour la construction des tours (1).

A cette paroisse étaient annexées les prêtrières de Chaunay, Goindreville, Maindreville, Mont, Bassigny, Nogent-sur-Eure-Thivars, Pont-Tranchefétu, Pré, Trizay et Villaine.

2° — L'Église.

Le Chapitre de Notre-Dame de Chartres avait acquis successivement de vastes domaines territoriaux. Ce riche fonds s'était formé par l'apport de chaque membre, qui, en entrant dans l'illustre compagnie, la gratifiait de son patrimoine. Ainsi des personnages riches laissaient en mourant aux chanoines des terres, afin d'avoir part aux prières de la pieuse société. Combien de princes, de ducs, de comtes, de barons, possesseurs de toute une région, voyaient avec peine de vastes terrains entièrement improductifs, couverts de bois, broussailles, bruyères, de sorte que les céréales, l'avoine pour leur chevaux, le blé pour leurs hommes, manquaient. Que faire ? Ils ne pouvaient pas par eux-mêmes s'occuper de mettre leur domaine en valeur : ces rudes batailleurs ne connaissaient que le métier des armes ; ils se décidaient à céder, moyennant certaines redevances, utiles ou honorifiques, de vastes portions de territoire aux chapitres et aux monastères, aptes à mettre les terres en valeur, et reconnaissants pour prier Dieu à l'intention des bienfaiteurs. Pour mettre de l'ordre dans cette vaste administration, le Chapitre avait divisé son domaine en quatre prévôtés : celles d'Amilly, de Nogent, de Beauce et de Fontenay, à la tête desquelles était un chanoine, appelé prévôt ou régisseur, qui établissait une mairie, ayant droit de justice moyenne et basse, et de prêtrières qui étaient des lots de terre d'un seul tenant avec maison d'exploitation. La paroisse de Fontenay appartenait presque en entier au Chapitre : c'était à lui de subvenir aux besoins spirituels des habitants. Dans le principe sans doute, un des chanoines allait chaque jour de Chartres à Fontenay, y exercer, comme délégué,

(1) *Les écoles de Chartres*, page 17, (où il s'agit du rouleau des morts) et le *Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun*, ch. XII, qui mentionne en 1249, maître Odon, prévôt de Fontenay.

les fonctions du saint ministère, c'est-à-dire, offrir le saint sacrifice de la messe, prêcher la parole de Dieu, instruire les enfants, administrer les sacrements de baptême, de pénitence, d'Eucharistie, faire les inhumations et les mariages. Mais la population augmentant, il fallut penser à y établir un prêtre à demeure pour desservir cette église dont il nous reste à faire la description.

Extérieur de l'église de Fontenay.

Le rond-point extérieur du sanctuaire est fort remarquable, nous sommes en plein onzième siècle. Nous apercevons trois baies plein-cintre bouchées contournant l'abside: au-dessus, servant de corniche aux combles, il y a une série de modillons ou mascarons, figurant divers animaux légendaires, selon l'usage de l'époque. Ces mascarons, au nombre de douze, représentent des têtes humaines, des figures grimaçantes, des petits singes, un chat ou un tigre dévorant leur proie ; c'est évidemment la représentation emblématique des vices et des mauvaises passions, que le chrétien doit combattre et vaincre. Il y avait de plus une autre ornementation, capable de produire un bon effet. A la jonction du sanctuaire et du chœur il existe un contrefort, deux autres se trouvent dans la demi circonférence de rondpoint. Ces contreforts étaient surmontés d'une petite colonnette atteignant l'entablement primitif, il en reste encore une du côté du sud, d'une forme élégante. Pourquoi n'a-t-on pas conservé intact ce petit sanctuaire roman, comme dans la chapelle des Trois-Maries à Mignières? On l'ignore complètement. Quels que soient les motifs, faut-il regretter ce changement ? Au point de vue de l'archéologie, oui, car ces trois fenêtres dans le rond-point devaient éclairer le sanctuaire, mais il y avait à cette disposition des inconvénients que l'état actuel fait disparaître ; ainsi l'église de ce côté est mieux close, l'autel et le tabernacle ressortent plus vivement et les regards de ceux qui entrent dans l'église ne sont pas distraits par des rayons de lumière souvent trop éblouissants, trop absorbants ; il y a, dans le sanctuaire, une ombre mystérieuse qui sied bien au lieu saint : tout calculé, les avantages se balancent à peu près.

Sur le flanc nord de l'église s'élève une tour carrée, munie aux angles de solides contreforts, surmontée d'un clocher ou flèche en

charpente recouverte d'ardoises. Deux côtés de la tour sont percés d'une belle et longue baie ogivale qui éclaire l'intérieur ; cette construction où tout est proportionné est d'un aspect monumental et charmant. Si nous pénétrons à l'intérieur nous apercevons à la hauteur des combles de l'église une voûte en pierres sur laquelle on monte par des échelles ; deux ouvertures sont pratiquées sur cette chambre, l'une donne passage sur le lambris du chœur et de la nef, l'autre murée devait être la porte d'une tourelle-escalier qui n'a pas été exécuté.

C'est sur le sommet des murs de cette chambre que s'appuie la belle charpente de la flèche : toutes les pièces sont en cœur de chêne et d'une force singulière ; deux autres échelles conduisent à l'étage du clocher, d'où le son s'élance par quatre lucarnes. Il n'y a plus qu'une cloche pesant de trois à quatre cents kilogrammes, fondue, bénite et placée en 1839. Avant 1793, il y en avait deux, on voit encore l'emplacement de celle qui a été enlevée à cette époque. Grâce au vide qu'elle laisse, on peut circuler librement dans cet étage, examiner la contrée et signaler les incendies. La flèche octogone est surmontée d'une croix en fer, de deux mètres trente centimètres de hauteur. A son sommet tourne, en indiquant la direction du vent, un coq d'une forme élégante et en cuivre doré. Cette dorure lui a été appliquée en 1866, époque où une tempête d'équinoxe ayant fait pencher la croix, le clocher a été réparé ; les ouvriers n'ont pas manqué de promener le coq dans les maisons du bourg. Quoique belle, cette croix a un défaut, c'est qu'elle manque d'un rejet d'eau à sa base, à son point de pénétration dans la boule. L'eau de pluie suivant la tige, filtre en mouillant la pièce de bois terminale appelée l'épi. Des boulins existent dans les murs de l'est et du nord ; ils ont servi à placer les échafaudages pour la construction, mais pourquoi les a-t-on conservés ouverts depuis des centaines d'années ? De plus, leur rapprochement dans le sens de la hauteur est inexplicable. L'on pense que cette disposition a été prise pour faciliter la défense, si la tour était attaquée ; il fut un temps en effet où les habitants d'un village se retiraient dans l'église pour résister à un coup de main. Nous avons trouvé en 1851 les deux baies bouchées presque entièrement, il n'y avait qu'une seule ouverture au sommet. Nous les avons dégagées, et elles ont été munies de volets.

EGLISE DE FONTENAY-SUR-EURE.

On trouve à l'intérieur de la tour, dans le mur de l'ouest, à gauche en entrant, une excavation, formée de belles pierres de taille, qu'on appelait le trésor, on voit encore la place des fermetures.

Pendant longtemps, le rez-de-chaussée de la tour a servi de *sacristie* : le procès-verbal de l'inventaire du mobilier de l'église dressé en 1793 l'atteste. Il y a de plus un indice matériel sur un moellon assez tendre formant le cintre de la porte et ouvrant dans le chœur. Cette pierre est profondément usée par le frottement des cordes des cloches. Comment expliquer ce frottement, qui, vu la profondeur de l'excavation, a dû se prolonger pendant des siècles ? Les sonneurs, pour ne point gêner le clergé se revêtant de l'habit de chœur, s'écartaient du côté de la porte et même dans son embrasure.

Néanmoins c'était un inconvénient gênant : aussi une sacristie fut construite sur le côté sud de l'église, la porte ouvrant sur le sanctuaire. Le petit édicule, qui existe actuellement, a été construit en 1778, date qui est inscrite au-dehors sur le linteau en pierre de l'édifice.

Au mois de septembre 1868, nous avons fait ouvrir, dans une portion de la large fenêtre, une porte de service, qui communique avec la cour du presbytère. Le besoin en bien des circonstances s'en faisait sentir. D'après un inventaire de 1790, nous voyons que les ornements et les vases sacrés étaient relativement beaux et nombreux. Ainsi il y avait un calice d'argent doré et sa patène, un ciboire d'argent et un soleil ou ostensoir en argent, deux burettes en argent, une bourse de brocard d'or bordé d'argent, servant à porter le Saint Sacrement aux malades. Il y avait quatorze chasubles avec leurs accessoires, deux tuniques, sept chapes de différentes couleurs, un dais, deux chapes et deux tuniques noires, dix aubes et amicts, vingt nappes d'autel grandes et petites.

A l'entrée de l'église existait une sorte de porche ou portique appelé le *chapitreau* : dénomination défigurée sous les noms de chapiteriau, chapiteau, dans la contrée du perche et aussi du pays chartrain. En résumé, chapitreau est le vrai nom de ces constructions accessoires d'un grand nombre d'églises ; c'était la salle de délibérations où les paroissiens tenaient le chapitre ou conseil dans lequel se traitaient les intérêts publics. Or l'an-

cien chapitreau de Fontenay, simple appentis adossé contre le mur occidental, était dans un état de délabrement indigne du lieu saint.

Pour le remplacer, le conseil de fabrique résolut d'en construire un neuf. Grâce à une aumône de deux cents francs versés par le religieux et généreux M. Doé, magistrat, propriétaire de la ferme de Maindreville, grâce à un don de cinquante francs de la part de M. le général d'Arbouville, et un autre de deux cents francs de la part de la préfecture, nous pûmes commencer les travaux à l'automne 1864, et les terminer dans l'été de 1865 : le nouveau chapitreau, pour lequel la fabrique avait réservé et versé cinq cents francs, fut solennellement bénit aux vêpres du dimanche de la dédicace des églises.

Intérieur.

L'église de Saint-Séverin de Fontenay est un édifice très régulier, dont plusieurs parties sont fort anciennes. Le sanctuaire, le chœur et la muraille du côté sud sont du onzième ; la tour du clocher du quatorzième, et la muraille du côté nord-est entièrement du seizième siècle.

Le Sanctuaire orienté vers le soleil levant des équinoxes se termine en rond-point gracieux, le fond est occupé par un autel de style moderne : car le rétable est couronné par un fronton soutenu par deux colonnes du style grec, placé en 1844. Du genre Louis XV sont et le tombeau et le tabernacle, dont la porte sculptée représente un arbre supportant un pélican qui nourrit ses petits de sa propre substance, symbolisme parlant figurant Jésus dans l'Eucharistie. La base même des deux colonnes repose sur le tombeau de l'autel, au lieu d'être en dehors, ce qui est un défaut. D'après les règles du style roman dont on voit un exemple dans l'église de Saint-Denis de Champhol, le sanctuaire était voûté en forme de four, puisque deux gros piliers, engagés à droite et à gauche, soutenaient l'arc plein-cintre. A la destruction de cette voûte, on ne sait à quelle époque, le rond-point du sanctuaire a été exhaussé, les murailles du chœur abaissées de façon que le tout fût du même niveau. Nous trouvons un témoignage indéniable de ce fait dans une gargouille en pierre, engagée dans un angle de la tour du clocher, aujourd'hui en l'air et surplombant

la toiture du chœur, tandis que, dans l'origine, elle recevait les eaux pluviales par un conduit dont on voit encore les pierres arrachées, formant gouttière. Pour remplacer les trois fenêtres éclairant le chœur et bouchées à cette époque, on ouvrit dans le mur sud du chœur, une grande fenêtre sans style bien prononcé.

A l'entrée du chœur, du côté de la nef, il y a un grand arc plein-cintre dont les extrémités reposent sur deux colonnes engagées, semblables à celles du sanctuaire. Ces quatre colonnes sont accompagnées aux angles intérieurs, de quatre colonnettes avec chapiteaux, de même style, et montant jusqu'à la voûte : il n'en reste plus qu'une à gauche, et un tronçon à droite. Les murailles du chœur et même les deux pilastres romans sont revêtus de boiseries, ce qui choque le goût des archéologues.

Depuis longtemps la voûte de cette partie ne se composait que d'un simple plafond fait avec des planches posées sur les traits ; elles étaient peintes en couleur bleue, détériorée par le temps ; sur l'un des traits on voyait la date 1660, époque d'une restauration partielle.

La nef étant de quelques mètres plus large que le chœur, l'espace en surplus est occupé par deux autels, à droite, celui de la sainte Vierge, à gauche, celui de saint Blaise. On n'avait pas dédié cette chapelle à saint Séverin, patron de Fontenay, parce que celle de Chaunay lui était consacrée.

On voit dans la muraille du côté de l'épître, deux petites fenêtres plein-cintre, percées près du toit, et ressemblant à des meurtrières de forteresse, l'une a été aveuglée on ne sait à quelle époque, probablement pour consolider la maçonnerie environnante ; l'immense fenêtre a vraisemblablement été ouverte vers 1527, c'était tomber d'un excès d'ombre dans un excès de lumière. A la même époque fut refaite la muraille du côté du nord, avec ses trois fenêtres assez régulières et ogivales, et la grande porte, aujourd'hui murée et avec raison, parce qu'elle était glaciale et superflue, puisque une autre existait en face (1). Les vitraux des trois fenêtres étaient en verre blanc ; dans celui qui est placé au-dessus du banc d'œuvre, se trouvait une petite figure, buste d'un personnage inconnu. Dans un autre losange

(1) L'embrasure de cette porte a été transformée en placard pour les bannières : c'est aussi l'emplacement du banc d'œuvre.

se lisait la date 1600 avec une sorte de signature abrégée et contournée selon l'usage du temps : trois initiales amalgamées avec le signe du chrétien.

L'huisserie et les vantaux de la porte occidentale avec leurs têtes de clous de bois étaient fort anciens (1). la petite poterne percée dans le vantail de droite était si basse qu'il fallait être de bien petite stature pour ne pas s'y heurter.

La couverture composée de larges et fortes tuiles date de plus d'un siècle. Quand dans l'année 1868 nous avons renouvelé le lambris de la nef, défectueux depuis sa restauration de 1825, nous avons trouvé sur un bardeau cette inscription en belles lettres rouges : « Lattéez, couverte et lambrisée à neuf MDCCLII par L. Lutton, S. Peigné, D. Provot, gagers et Jean Vasseur curé. »

Un document, tiré des archives du Chapitre mentionne que le 27 juillet 1528, monseigneur Louis Guillard, qui occupa le siège de Chartres de 1525 à 1553, vint consacrer l'église de Fontenay, qui pourtant avait déjà reçu la consécration. Pourquoi cette nouvelle cérémonie religieuse attestée par les croix sculptées dans les murailles ? Depuis le onzième siècle, le temps avait fait son œuvre destructive, de sorte que pendant la première partie du seizième siècle, de sérieuses réparations, et même des transformations furent nécessaires. Or cette restauration fut si importante, tant de parties neuves avaient été ajoutées, que l'autorité ecclésiastique crut devoir consacrer de nouveau notre église.

Cérémonies faites dans l'église de Fontenay.

Voici quelques cérémonies qui s'accomplirent dans l'église de Saint-Sévérin, et que les différents registres mentionnent.

1. *Baptêmes.* — Au mois d'octobre 1712, il y avait un baptême où figuraient des personnages notables. Le célébrant était messire Germain Lainé, curé du bas chœur de Notre-Dame de Chartres ; le parrain était Me Nicolas Claude de Brilhac, seigneur de Tachainville, la marraine Marie-Thérèse d'Agord de Doulins, femme de J. de Trémault, seigneur d'Espoir (sic).

L'habitude des habitants des villes de mettre leurs enfants en

(1) Nous avons remplacé le tout en 1873 par une porte à deux vantaux élégants, travail qui a coûté une centaine de francs.

nourrice à la campagne était moins fréquente qu'aujourdhui, le premier cas d'un enfant en nourrice n'apparaît qu'en 1714. C'était le fils du procureur de Chartres nommé Gabriel Coubré (1).

Quant aux ondoiements assez en usage alors, on dressait l'acte en y relatant la dispense obtenue de l'évêché. Au mois de novembre 1714, on remarque un baptême sous condition, que l'acte explique ainsi : « parce que l'enfant a été ondoyé par une femme ignorante. »

Par extraordinaire, les enfants étrangers à la paroisse étaient apportés à l'église de Fontenay. En 1700, est baptisé un enfant du hameau de Bluet, dépendant de Thivars, à cause des grandes eaux. La loi civile exigeait la déclaration de la paternité pour les enfants illégitimes. Aussi le 5 mars 1716, après la cérémonie du baptême, M. le curé se rendait au Pont-Tranchefétu, où l'enfant était né, et procédait à l'enquête ; deux ans après, la même chose arriva pour un enfant de Meslay-le-Grenet. Voici le billet que la mère coupable fit parvenir à M. le curé : « Monsieur, je vous prie d'avoir la bonté pour moi L. P. de baptiser mon enfant dans les noms de Charles Ciguier, comme je l'ai déclaré ci-devant au gresfier de monsieur le lieutenant criminel de Chartres. Fait ce 9 juillet 1718. Témoin mon seing : L. P. ».

Une cérémonie religieuse qui dut intéresser vivement les habitants eut lieu le 27 septembre 1724. Une toute puissante et jeune demoiselle y tint sur les fonts du baptême l'enfant d'un pauvre journalier. Cette marraine se nommait Louise d'Elvemont, fille de Me Philippe d'Elvemont, colonel du régiment de la cornette blanche ; cette jeune personne était en pension chez les dames Ursulines de Chartres.

Autre cérémonie : le dimanche onzième jour de juillet 1676 en l'église de Fontenay a été bénite la grosse cloche de ladite église par discrète et vénérable personne Louis Baudoin, chanoine official du Chapitre de Notre-Dame. Le parrain a été Me Charles Galiot, docteur de Sorbonne, chanoine de Chartres, et demoiselle (2) Marie de Gasceau, épouse de Me Davoignon, conseiller

(1) Cette famille était importante ; le médecin de Gille Marie, curé de Saint-Saturnin, était un membre de la famille Coubré.

(2) On remarquera le nom de « demoiselle » donnée à une femme mariée, c'est qu'alors le nom de dame n'était donné qu'aux femmes de la haute aristocratie.

au présidial de Chartres, qui ont tous signé et ont nommé la cloche « Charles Marie ».

2° *Mariages.* — Quelques mariages offrent certaines particularités : « Le dimanche 27 mai 1688, Marie Magdeleine Leprêtre (nièce de messire Leprêtre curé), épousa Gabriel Piat, marchand bonnetier de Chartres fils d'un chirurgien habitant Saint-André. » La famille Leprêtre avait une certaine importance dans la contrée, ainsi le frère de M. le curé « Jacques Leprêtre » avait été procureur au bailliage, et sa fille, Marie, l'année qui avait précédé son mariage, avait été marraine avec Charles Joseph de Casenave, fils de noble homme Abraham Joseph de Casenave, aide major de la première compagnie des mousquetaires.

Vers la fin du dix-huitième siècle, dans un grand nombre de mariages on relate cette particularité : « dispense obtenue de l'évêché pour bannir avant les fiançailles. » Un de ces mariages fut célébré par un chanoine de Chartres, M^e de Bengy, en présence de la veuve du seigneur de Montmureau.

Voici ce que nous lisons en tête des registres de l'année 1739. « L'an 1739, le 1^er janvier, nous curé soussigné avons lu, au prosne de la grand'messe paroissiale, le décret du saint Concile de Trente, touchant les mariages clandestins ».

Inhumations.— D'après l'acte du 12 juin 1650 « fut enterré en l'église le corps de Genneviefve, fille de noble homme Jacques de Guéau, escuier etc. » On voit qu'à cette époque on inhumait souvent dans l'église. C'était un privilège qui s'acquérait par une aumône donnée à la fabrique et qui est ainsi spécifiée dans le registre d'Oinville-Saint-Liphard : « Le 28 aoust 1761, a été inhumé .. bien entendu sous la même close imposée et pratiquée par chacun des habitants qui sont inhumés dans la nef qui pour le droit de la fabrique fournissent cinquante pavés d'un pied carré pour estre posés tant sur la fosse du défunt que où il convient placer le surplus : J'ai reçu du légataire la somme de vingt quatre livres au lieu de pavés qu'il devait. Delaborde, prévot : d'Herbilly curé d'Oinville Saint Liphard. »

Au mois de décembre 1679, le Chapitre de Notre-Dame rendait un décret autorisant l'inhumation dans le chœur, partie réservée aux ecclésiastiques, du corps du sieur Jacques Guéau, seigneur de Fontenay. Les inhumations dans l'église vers 1744 deviennent très rares. Cependant ce fut encore le lieu de sépulture de Pierre

Milsot, ancien tabellion et syndic de la paroisse. Du reste, en 1750, parut un édit royal qui restreignait encore ce privilège, ainsi le neveu du curé de Fontenay fut inhumé dans le cimetière. Il se nommait Giles Vasseur de la paroisse de Coudray-au-Perche, décédé à l'âge de 18 ans, écolier au séminaire de Saint-Charles de Chartres (aujourd'hui grand séminaire).

Cette défense de faire le moins possible les inhumations dans l'intérieur des églises fut provoquée par une plus grande mortalité qui sévit dans la France et dans Fontenay en particulier, spécialement en 1749, qui compta trente-trois décès (vingt-trois de grandes personnes), et en 1755 qui eut vingt décès

Signalons les dernières inhumations sous le pavé de l'église : Au mois d'août 1756, celle d'une femme nommée Anne Dorange, veuve d'un sieur Peigné, laboureur à Chaunay : cérémonie imposante à laquelle assistait M. M. Delalande, curé de Saint-Georges, officiant, Hardouin, curé de Nogent, Marye, curé de Meslay.

En 1760, l'inhumation d'un simple berger et celle d'un enfant, fils d'un couvreur en chaume.

En 1763, février, celle d'un jeune homme de 25 ans, trouvé noyé près du moulin de Villaine. Il était maître cuisinier charcutier, demeurant à Chartres chez sa mère, aubergiste au Louis d'argent, sur la paroisse de Saint-Saturnin, dont le curé atteste que ce jeune homme a toujours vécu en bon chrétien. Quelles précautions ne prenait-on pas, en effet, pour que les défunts fussent dignes des cérémonies de l'église. « Ainsi, au mois de juillet 1723, un homme originaire du Maine, qui faisait la moisson, vint à mourir dans une ferme du pays. On ne l'inhuma en terre sainte que sur la déclaration de ses compagnons et de ses compatriotes qu'il était très bon chrétien : on prit pour témoin le sieur Bordier, en sa qualité de fossoyeur et sacristain.

Le 28 février 1715, on venait prévenir M. le curé qu'un homme venait d'être trouvé écrasé par une voiture sur le grand chemin de Villaine à Chartres au-dessus du bois de Goindreville. Aussitôt M. Levassor, avec quelques témoins, se rend sur les lieux, où il trouve ce pauvre charretier gravement blessé à la tête mais respirant encore. Il le fait transporter dans la maison d'une veuve Rousseau, pour y être soigné. Là M. le curé prend des informations pour savoir si cet homme est catholique. Des personnes

accourues à la nouvelle de l'accident, affirment le bien connaître : il se nomme Gédéon Cartier, demeurant à Ecurolle, paroisse de Charonville. Cet infortuné, ayant recouvré sa connaissance, répond aux questions du catéchisme et récite les prières du diocèse. Dès lors, plus de doute. M. le curé lui donne l'absolution : quelques instants après, le blessé expire. Son corps fut exposé devant la grande porte de l'église, jusqu'à l'arrivée de sa femme et d'un laboureur d'Epeautrolles qui le reconnurent, après quoi il fut inhumé dans le cimetière.

3°. — Cure de Fontenay.

Le Presbytère.

Il fallait pourvoir à l'existence convenable de l'ecclésiastique, chargé par le Chapitre de desservir la paroisse et obligé à la résidence au milieu de son troupeau. Aussi l'illustre compagnie constitua-t-elle à son délégué un revenu assuré, lequel se composait d'une habitation appelée presbytère, à la lettre « lieu où loge le prêtre ». A cette maison étaient adjoints un jardin et une certaine quantité de terres labourables que l'usufruitier faisait valoir lui-même ou donnait en location à un fermier.

L'ancien presbytère, ferme aujourd'hui, est situé au chevet de l'église, dont il est séparé par une petite rue descendant aux fontaines. C'est un petit manoir solidement construit en maçonnerie et pierres de taille aux angles, couvert en tuiles, ayant sa façade au levant et le pignon sur la rue du village. Des bâtiments d'exploitation entouraient la cour, tous existent encore, seule la grange champarteresse a été détruite. Voici l'inscription qu'on lit sur la première pierre de l'angle nord et près de la grande porte, du côté de la voie publique : « J'ay été posée par maître J. Vasseur, curé de Fontenay, 1757 ». Telle est la disposition intérieure : cuisine sur laquelle ouvrent deux petites chambres, au centre un vestibule donnant accès dans la salle à manger, principale pièce alors de toute habitation importante. Le chambranle de la vaste cheminée, encore existante, est en pierre sculptée, deux larges fenêtres à petits carreaux éclairent cette salle d'honneur ; du vestibule on monte au grenier, et sous

l'escalier on descend à la cave. La cour d'exploitation rurale s'étend en face. A cette maison curiale étaient annexés un vaste jardin potager, assez mal placé, puisque pour s'y rendre il fallait traverser la rue, un clos de vignes s'étendant jusqu'au chemin des rouliers. L'absence d'arbres à cidre et aussi de communication avec le Perche rendait la culture de la vigne indispensable celle-ci d'ailleurs réussissait bien dans ces terrains secs, graveleux et exposés au midi. Ce petit domaine, pris dans un vaste terrain entourant l'église et appartenant au Chapitre, possédait encore une vaste mare ou marchais alimenté par les eaux de pluie. Le trop plein de la pièce d'eau coulait dans la vallée, en traversant, comme à présent la rue du village, par un ruisseau appelé : « canal du Chapitre. » Il se jetait dans les fontaines en longeant un terrain situé au sud de l'église, dénommé la mérie, vieux mot qui signifie lieu inculte, couvert de broussailles. C'était alors un bois appartenant également au Chapitre. Un colombier dont il ne reste aucun vestige, y est mentionné en 1335. Il y avait une tourelle servant à l'élevage des pigeons.

Revenus de la Cure.

Voici les différents usages financiers qui réglaient les relations entre le Chapitre et les curés. En prenant possession de la cure, le prêtre, présenté par le chapitre et agréé par l'évêque, s'engageait à payer sur les biens dont il allait jouir une rente annuelle au profit de messieurs les chanoines, onérés de lourdes charges, par exemple de la construction et de l'entretien de la Cathédrale, de l'édification des églises dont ils avaient le patronage. C'est ce que nous appellerions : prendre à ferme.

Messire André Bréant, nous dit le registre capitulaire de 1390, était chapelain et fermier (capellanus firmarius) de Fontenay.

Parfois aussi, un grand nombre d'ecclésiastiques, pour ne pas être distraits des occupations de leur ministère par les soins des affaires temporelles, louaient le revenu de leur bénéfice pour une somme déterminée à un fermier. C'est ce que fit en 1335, Jean Mathieu par ce sousseing authentique : « Le vendredi en la fête de saint Michel archange, Jean Gaulart père, et Jean Gaulart fils ont pris à ferme de Me Jean Mathieu, prestre curé de l'église de Fontenay, tous les revenus, fruits et récoltes, et aussi les obla-

tions attachées à l'église paroissiale, et cela pendant trois années à partir du prochain synode ». Puis le revenu de traitement est indiqué à la fin du même acte : « à raison de cinquante livres tournois de pension annuelle ou de fermage. » Mais il y a une clause qui nous prouve que le presbytère avait le droit féodal de colombier : « excepto columbario dicti loci. » Cette somme de cinquante livres pouvait équivaloir à six cents francs, d'après l'estimation des savants ; comme le prix de l'argent était trois fois au moins supérieur à la valeur actuelle, c'était un traitement de dix huit cents francs ou deux mille francs : ce n'était pas exagéré pour le curé de campagne, obligé de soutenir son rang, faire honneur à sa charge, et surtout s'occuper des pauvres dont il avait le soin.

Pour ce qui concerne la résidence, mentionnons que les prêtres ayant titre de chapelains ou de desservants ne faisaient pas généralement au moyen-âge un long séjour dans leur desserte. Voici une pièce en français tirée des registres des contrats du chapitre, assez curieuse, par rapport au traitement et à la résidence en 1527 : « Mercredi 18 juin, M. Etienne Forget, prestre demeurant à Fontenay, prend à ferme et loyer d'argent du jour et feste de saint Luc jusques à six ans de vénérable et discrette personne M. Pierre Ythier, prestre chanoine curé de la cure et église paroissiale de Fontenay à ce présent bailleur, ladite cure avec tous et chacuns les fruits revenuz pour la somme de quatre-vingt-dix livres tournois de ferme rendue à Paris en la maison de mestre Pierre Ythier. Pendant lequel temps, ledit preneur est tenu a promis et promet faire sa continuelle résidence au lieu presbytéral dudit Fontenay, et faire le divin service, payer les droits et devoirs ordinaires. » La livre tournois au temps de François I équivalait à onze francs quatre-vingt-trois, c'était une somme de mille francs en chiffres ronds que le desservant devait prélever sur un revenu fort diminué.

Les Vicaires.

Dès 1412, M. Michel Barberote était comme un vicaire gérant. Voici l'acte qu'il rédigea en entrant en fonction : « Le vendredi après la fête de la Conception (8 décembre), Michel Barberote,

prêtre recteur de l'église paroissiale de Faverolles (1), a reconnu avoir pris à ferme, depuis l'époque du synode de Chartres dernièrement tenu, jusqu'à celui qui se tiendra dans trois ans, de M. Pierre Lehongre, prestre recteur de l'église de Fontenay, la dite église avec tous ses droits pour la somme fermage de vingt-six livres tournois, qu'il s'engage de payer au dit recteur chaque année en deux termes, à la Pentecôte et au jour du synode. Aussi ledit recteur sera tenu de payer les charges et les contributions. »

La modicité de la rente étonnera moins quand on saura qu'alors le setier de blé valait cinq sols.

On voit une chose étrange en 1482 : deux ecclésiastiques exercent ensemble le saint ministère. Ce sont messires Etienne Lhomme et Jean Hullier. Le 18 décembre de la même année, ils prennent la ferme pour le prix total de quatre [vingt] livres et quinze sous à payer au Chapitre. Aucun détail n'explique la raison d'une redevance si minime (2).

Il paraît que la coutume de partager la desserte d'une paroisse peu populeuse entre deux prêtres existait surtout au commencement du seizième siècle. Voici comment le registre capitulaire (3) nous a conservé ce fait : « Vendredi 17 décembre 1507, vénérable et discrète personne M. Raoul Labbé, prêtre de la cure de Fontenay, baille la desserte de son église à deux hommes honorables : messires Etienne Forget et Mathieu Baller, prestres, pendant trois ans, pour la somme de soixante-cinq livres qui lui sera payée en deux termes. »

La présence de ces deux pasteurs à Fontenay était-elle simultanée ou alternative ? L'augmentation de la population exigeait-elle cette mesure ? Nous ne pouvons rien répondre de précis. Nous pensons que c'était là un préambule de la fondation d'une charge de vicaire. En effet, à la fin du seizième siècle, nous voyons un

(1) Faverolles, Faberiolæ 1202, lieu où l'on cultive les petites fèves, paroisse située dans le canton de Nogent le roi ; on ignore le motif qui a décidé Me Barberote à changer de paroisse, le nombre des habitants étant à peu près le même. Peut-être voulait-il quitter le patronage des religieux de Coulombs pour celui des chanoines de Notre-Dame.

(2) Il fallait que le revenu fût assez convenable, puisqu'en 1686 la plupart des curés préférèrent leur prébende à la portion congrue de trois cents livres, fixée par la déclaration du roi.

(3) *Archiv. départ.* G. 182, fol. 89.

vicaire à Fontenay conjointement avec un curé. La petite maison en face de l'ancien presbytère, appelée encore le vicariat, a été évidemment bâtie sur un terrain détaché du jardin de la cure. Messire Portelance, chapelain puis curé de Fontenay, exerça le ministère jusqu'en 1632 ou environ (le registre est perdu depuis cette époque jusqu'en 1633), et avait plusieurs vicaires successifs dont voici les noms : Messires Payen Launay, Robert Geray. Ce dernier signait : « Viguier de l'église de M. Saint-Séverin de Fontenay » et quelquefois : « de Saint-Séverin-sur-Eure : l'église et la paroisse étaient tout alors.

Titulaires de la cure de Fontenay.

1305. *Pierre Barrère* : il devient en 1322, chanoine de l'église de Chartres (1).

1306. *Jean* II de *Gallande* (2).

1322 *Raoul Bonsens.*

1322 *Guillaume d'Attainville* Il y eut permutation : « Le vendredi après la fête (14 janvier) de saint Hilaire, messire Raoul Bonsens (Radulphus Bonsensus), recteur de l'église de Fontenay, échange et permute avec messire Guillaume d'Attainville, chapelain de la chapelle de Saint-Jean dans l'église de Saint-Médéric de Paris. »

1333. *Bernard des Chateaux.* Voici l'acte de la prise de possession : En 1333, le lundi avant la fête de saint Clément, messire Bernard des Chateaux (B. de Castris), fut promu par le Chapitre à la cure de l'église paroissiale de Fontenay-sur-Eure, échangeant pour elle les bénéfices qu'il possédait à Paris.

1334. *Jean Mathieu* ou *Mathi.* Il était clerc de chœur, fut promu, le vendredi après saint Laurent et accepté le lendemain par procureur ; le Chapitre commet le chanoine Guillaume Tierry pour l'introniser dans la dite église.

1351. *Raymond Grimauld.* (Raymundus Grimaldi).

1390 *André Bréant*, chapelain fermier (3), en même temps peut-être que

(1) *Petrus Barere*, rector ecclesie de Fonteneto super Auduram.

(2) *Johannes de Gallerda.*

(3) *Dnus Andreas Breant*, capellanus firmarius de Fonteneto super Audram.

1391 *Reignauld de Montceau* (de Moncellis). On lit en effet en 1391 (1) cette curieuse attestion : « J. Louis de Fontenay paye à Regnauld de Montceau, recteur du lieu, cent sous pour la vente de porcs. »

1401 Jean Chapot, en même temps doyen rural de Vendôme (2)

1404. *Theold Monnaïer.*

Pierre Lehongre.

1412. *Michel Barberote.* Voici sa promotion : « le vendredi après la fête de la conception, Michel Barberote, prêtre, recteur de l'église paroissiale de Faverolles, au diocèse de Chartres, a reconnu avoir pris à ferme depuis l'époque du synode dernier jusqu'à celui qui se tiendra dans trois ans consécutifs de messire Pierre Lehongre, recteur de Fontenay, ladite paroisse avec tous ses droits pour la somme de 26 livres tournois qu'il s'engage à payer en deux termes à la Pentecôte et au jour du synode.

1432. *Pierre Lehongre.* Voici un acte de procuration (3) : « Le mardi après la fête de tous les saints, messire Pierre Lehongre, recteur de l'église de Fontenay, constitue pour son mandataire Jean Cauchart ».

1460 à 1476 (4). *Michel Rivet*, des draps de l'église de Chartres (Nous ignorons le sens de cette expression).

1482. *Etienne Lhomme* et *Jean Hullier* prennent à loyer la juridiction spirituelle et temporelle de Fontenay pour quatre vingt livres et quinze sous à payer au Chapitre.

1490. *Michel Rivet.* Est-ce le même que celui nommé vingt ans plutôt ? nous l'ignorons ; toujours est-il que cet ecclésiastique eut un procès (5) : « Débat meuz et pendant entre Me Michel Rivet, curé de Fontenay, et Me Robert Guérin, prêtre licencé en droit. religieux de l'abbaye de Saint-Vincent, des bois (6), prieur de Saint-Loup du bois de

(1) *Archiv. départ.* G. 157, fol. 115.

(2) Le vendômois et le blésois faisaient partie du diocèse de Chartres ; ils en furent séparés en 1694, sous l'épiscopat de Mgr Godet des Marais pour former le diocèse de Blois.

(3) *Archiv. départ.*, G. 168, f 117.

(4) Plus on avance, plus il y a de permanence dans la résidence.

(5) *Archiv. départ.*, G. 178, f. 42.

(6) Cette abbbaye de fondation royale au XIIe siècle, était située dans la paroisse de Saint-Maixme, près Chateauneuf ; les bâtiments en sont aujourd'hui transformés en manoir seigneurial.

Lèves (1) à cause d'une porcion de jardin ». Quelle fut l'issue du procès ?

1507. *Mᵉ Raoul Labbé* (2), prêtre de la cure de Fontenay, baille la desserte de son église à deux hommes honorables ; MMᵉˢ Etienne Forget et Matthieu Balley, prêtres, pendant trois ans.

1527. *Pierre-Ythier.* « Discrète personne, Mᵉ Etienne Forget, prêtre demeurant à Fontenay, prend à ferme pour six ans de vénérable Pierre Ythier, prêtre, chanoine curé de la cure de Fontenay, pour quatre-vingt-dix livres. » Cette pièce est une des premières libellées en langue vulgaire ; aussi quel pénible enchevêtrement de mots répétés (3). C'est ce pasteur qui assista à la consécration de l'église de Fontenay en 1528.

Ici nous sommes arrêtés par une lacune, jusqu'à l'année 1607, date des registres de l'état civil déposés à la mairie.

Jean Portelance: peut-être succéda-t-il immédiatement au prêtre dont la tombe se voit encore dans l'église à l'entrée du chœur et qui porte la date 1588 (4) ?

Il exerça le ministère au moins depuis 1627 jusqu'en 1632. A cette époque les registres sont perdus jusqu'en 1643. Il prenait d'abord le titre de chapelain de l'église de Fontenay ; il eut plusieurs vicaires.

1644-1647. *Gabriel Corbière*, remplacé de son vivant par Guillaume Pintart qui enterra : « en l'église le 31 décembre 1648, le corps de son prédécesseur ».

1647-1658. *Guillaume Pintart* (5) : « enterré et inhumé, le lundi 4 no-

(1) Le prieuré de Saint-Loup existait au hameau du Bois de Lèves. En 1246, Marguerite, vidamesse de Chartres, y fonda une chapelle.

Les procès étaient nombreux à cette époque : c'est alors que Charles VIII voulait faire valoir ses droits sur le royaume de Naples, qui jadis avait été possédé par un de ses grands oncles, Charles d'Anjou, frère de saint Louis : guerre ou procès, c'est à peu près la même chose.

(2) *Archiv. départ.*, G. 182, f. 89.

(3) « Les mêmes termes de paiement commençant au jour et feste de Pentecoste prochainement venant, et à Saint Luc en suivant, et ainsi de là en avant chascun an le dit temps durant, etc. »

(4) Cette pierre fruste présente un calice assez grossièrement sculpté à côté de la croix.

(5) La famille Pintard était une des principales de Chartres : l'un de ses membres fut un historien estimé, un autre, Mᵉ Guillaume Pintard, avocat au siège présidial, habitait la paroisse Saint-Michel, mais demeurait pendant les vacances à Fontenay en sa maison de campagne.

vembre 1658, es le chœur du côté de l'évangile à quatre heures du soir. » Il mourut probablement victime d'une de ces épidémies fréquentes alors. Ce bon pasteur avait écrit cette recommandation au frontispice des registres mortuaires :

Vous qui dans ce tableau lisez,
Priez Dieu pour les trépassés.

1658. *M. Jehan Siby* signait desservant provisoire, il ne fit que passer.

1658-1668. *François Garrault* (1) : « inhumé dans le chœur, le 14 janvier 1668, âgé de trente huit ans : »

1668-1668. *Louvain*.

1699-1690. *Christophe Le prêtre* : « inhumé dans le chœur à l'âge de cinquante deux ans, après avoir reçu les saints sacrements, par le curé de Thivars (c'était M. Ermenoul), qui a chanté la grand'messe pour lui, le dix septième jour de novembre 1690. »

1690-1700. *Jean Baptiste David* appartenant à la noblesse de robe (2). « Le 7 mars 1700, inhumé dans l'église à l'âge de 35 ans, ayant reçu pendant le cours de sa maladie les sacrements de l'église, par M. Hamard, desservant de Thivars ». On voit encore présentement la petite pierre tombale placée sur la fosse de M. David. Les lettres ne sont pas entièrement effacées parce qu'elle a été pendant longtemps recouverte en partie par l'estrade du lutrin.

1700-1736. *Joachim Levassor*. Le 24 août 1712, ce pasteur faisait à Fontenay l'inhumation d'un enfant du seigneur de Spoir, nous ne savons pour quel motif, ce gentilhomme ancien capitaine du régiment royal, se nommait Me Jacques de Tremault, il était allié aux de Guéau Casenave de Fontenay. L'année 1736, Me Joachim Levassor tombait malade au mois de mars. M. le curé de Meslay qui le remplace dès lors dans les fonctions du ministère ajouta cette clause dans la rédaction des actes : « à cause de la maladie du sieur curé de Fontenay ». Un mois après Me Levassor était inhu-

(1) Il inscrivait en tête de ses registres la formule pieuse : « Jésus, Marie, Joseph ».

(2) L'an 1693, le dimanche 18 octobre était inhumé dans l'église par le curé de Chauffour le corps de dame Marie Lefebure, veuve de feu Jean David de la Gassine, vivant advocat au parlement.

mé le 1er avril au bas de l'église, vis-à-vis du confessionnal par M. Jean Vannier, curé de Barjouville, en présence de neuf prêtres des paroisses voisines et des demoiselles Marie et Marguerite, sœurs du défunt : celui-ci était âgé de trente-six ans.

1736-1772 *Jean Vasseur.* Peu de temps après son installation, ce prêtre eut la douleur de perdre sa mère : « Aimée Haudebourg, veuve de Jean Vasseur, inhumée dans l'église ».

En 1768 il tombait malade, les actes sont dressés par les pasteurs voisins qui relatent toujours le motif : « à cause de la maladie de M. le curé de céant ». Il prolongea ainsi son existence, accablé par les infirmités et la maladie, jusqu'au jeudi seizième jour d'avril 1772, il était inhumé dans le cimetière par Mr Michel Filastre, curé de Luisant. La tradition dit que sa tombe était en face de la grande porte du cimetière. Il avait habité le nouveau presbytère pendant quinze ans, et mourait à l'âge de soixante-seize ans.

1772. 23 mai. *Alexandre Bainville.* Des vieillards de la paroisse nous ont dit avoir connu cet ecclésiastique dans leur première jeunesse.

Les Registres de la cure de Fontenay.

Souvent les registres mentionnent dans la rédaction des actes certains détails, certaines formalités qui nous étonnent, c'est qu'alors, l'état religieux des citoyens n'était pas séparé de l'état-civil, comme aujourd'hui ; un acte était une sorte de procès-verbal servant aussi bien au temporel qu'au spirituel.

Vers 1674, l'autorité supérieure s'occupa d'une manière plus spéciale de la rédaction des registres. Jusqu'alors les actes étaient écrits sur papier ordinaire, papier mort, comme l'on dit ; mais en 1674, il est ordonné de les dresser sur papier marqué. Ce timbre est placé au milieu du haut de la page, portant les armes de France, trois fleurs de lis, en exergue : « généralité d'Orléans », au-dessous le prix, un sol ou douze deniers la feuille. Un nouvel édit du 2 octobre 1691 ordonnait que « le présent registre contenant huict feuillets fût cotté et paraphé par premier et dernier par nous Cristin de Gravelle, seigneur de Veignaux et Reversaux,

pour et sur iceluy enregistrer tous les baptêmes, mariages et sépultures qui se feront en la paroisse de Fontenay ». Certains actes, comme ceux de M. Hamard, sont parsemés de détails curieux. En voici un exemple : « L'an 7 etc. est décédé J. Gallois, meunier, âgé de quarante ans, après s'être confessé à moi, prêtre desservant la cure de Thivars, et avoir reçu le saint Viatique du corps de Notre-Seigneur et le sacrement d'Extrême-Onction de mes mains, à cause de la maladie de M le curé de Fontenay, a été inhumé le lendemain dans l'église de Fontenay avec les cérémonies ordinaires, etc. » Le plus ancien registre que nous possédions était rédigé par M. Portelance, vers 1607.

Il ne faut pas s'étonner de rencontrer partout à l'époque du moyen âge l'usage de la langue latine, si concise et si claire. La langue vulgaire « vernacula », comme l'appelaient avec une sorte de dédain les gens lettrés, n'était employée que par le peuple dans le commun de la vie, elle était à l'état d'enfance, mais pourtant elle grandissait et se formait. Il fallait encore plus d'un siècle pour que, sous le règne de Charles IX, vers 1530, on pût en commander l'usage dans les actes publics, où jusque-là le latin avait été d'obligation. Qu'on juge de ce jargon barbare et grossier par l'extrait d'une lettre écrite par François I à la reine mère en 1521 : « Tout aseteur yusy que me voulois mettre o lyt, est arrivé Laval, lequel m'a aporté la serteneté deu levement deu syege de Mezière. etc. etc. » Franchement le latin, même en décadence, était plus satisfaisant.

Il est à remarquer que l'acte d'inhumation de messire « Gabriel Corbière » curé de Fontenay, le 31 décembre 1648, est le premier qui ait été écrit en caractères français. Sous messire Portelance, ils étaient formés en lettres gothiques. Dès lors, les actes sont très lisibles et d'une rédaction claire, convenable, plus détaillée que précédemment.

4°. — La Fabrique de Fontenay.

Les registres de 1785 nous ont conservé une pièce intéressante, qui nous apprend la manière dont on nommait alors aux fonctions des marguilliers ou gagers de la fabrique : « Aujourd'hui, lundy 16 mai 1785, deuxième fête de la Pentecôte, issue de la messe paroissiale de Fontenay, assemblée à la tablette de

l'église dudit lieu, où étoient présents messieurs les curé gagers et habitants, auxquels a été représenté par Me Alexandre Blainville, prêtre curé, que François Marceau, cabaretier, depuis peu décédé, était l'un des Marguilliers avec Germain Laigneau, laboureur audit lieu, le sieur curé demande qu'il soit procédé à l'élection d'un nouveau gager. Ainsi après avoir annoncé par trois dimanches et fêtes ladite assemblée, cloche sonnante, a été procédé à la nomination d'un nouveau gager. Et après avoir recueilli les voix d'un chacun a été annoncé pour gager Charles Rondeau pour commencer son exercice dès aujourd'hui pour une année. A l'effet de quoi nous l'autorisons de régir, gouverner et administrer les revenus et biens de la fabrique. Fait et arrêté à la dite tablette, ledit jour et an. »

Parmi les douze signatures apposées au bas de cet acte, il n'y a que deux noms qui soient encore portés dans la paroisse.

L'inventaire de 1790 nous fait connaître que les biens fonds de la fabrique consistaient en trente-un setiers (1) de terre labourable, donnés par testaments. Le plus ancien testament fait en faveur de la fabrique remontait à 1604 : il était d'un setier de terre, donné par Mathurin Grégoire. L'acte avait été passé par devant Me Jean Germain tabellion à Courville. Nous ignorons combien ces terres étaient louées, nous savons uniquement qu'il y avait dans l'église vingt-cinq bancs, produisant la somme de quatre-vingts livres.

5°. — Les Seigneurs de Fontenay.

La première famille (2)mentionnée dans nos registres est celle de Guéau. Le dimanche 12 juin 1650 fut enterré en l'église le corps de Geneviefve, fille de noble homme Jacques de Guéau, es-

(1) Encore aujourd'hui le setier équivaut à 80 perches ou 40 ares.

(2) Toutefois un savant archéologue, feu M. Lecoq nous a dit avoir trouvé, aux archives, dans les papiers des greffes de justice, un curieux document sur Fontenay. Le village avait alors pour seigneur un sieur de la Barre ; il abusait de sa puissance pour commettre toutes sortes de crimes. Entre autres méfaits, il fut accusé et convaincu d'aller s'embusquer sur le grand chemin de Chartres à Illiers au lieu dit « des cinq croix », et là d'attaquer à main armée et de détrousser les voyageurs, accompagné qu'il était de ses gens de service. Il fut condamné à mort par la haute justice, et exécuté vers 1364. Cette sentence entraînait la destruction de son château et la séquestration de ses biens, qui revinrent à la commune.

MAISON SEIGNEURIALE DE LA MARTRAYE.

cuier, sieur de Saint-Ville : En juillet suivant, ce gentilhomme qui était le seigneur du village perdait une autre de ses filles, nommée Eléonore, également inhumée dans l'église.

En 1638, messire Jacques de Guéau avait acheté de messire Florent Cornu, prêtre, de Paul Cornu et de sa femme la maison de la Martraye, sise à Fontenay, avec plusieurs terres, prés et champarts. L'année suivante, il complète son acquisition en achetant de Mathurin Renard et de Marguerite Cornu, sa femme, sept septiers de terre à Fontenay de la partie de la censive des Forets, relevant du fief de Meslay-le-Vidame.

Le 30 mai 1657, le château de la Barre était vendu par Henry Desquats, escuyer, et son épouse damoiselle Lechalaret, à Mᵉ de Guéau, sieur de Saint-Ville et à damoiselle de Trémault, son épouse, moyennant 5000 livres, d'après un décret du bailliage de Chartres rendu le 12 avril de l'année suivante.

Ce domaine passa ensuite entre les mains de la famille de Casenave, au moyen d'une adjudication par décret, faite aux requêtes du palais, des fiefs de Fontenay et de la Martraye, saisis réellement sur les enfants mineurs de Louis Lebreton et d'Elisabeth de Guéau, sa femme, au profit d'Abraham Joseph de Casenave.

Messire David, curé de Fontenay, fut dans l'espace d'un mois deux fois parrain, d'abord d'une fille ayant pour marraine demoiselle Marie Charlotte de Casenave, ensuite d'un garçon ayant pour marraine damoiselle Marguerite de Casenave; les officiants furent Mᵉ Devaux, curé de Nogent, et Mᵉ Ermendul, curé de Thivars. Il paraît que le seigneur n'était pas d'humeur commode : il refusa, nous ne savons pour quel motif, de reconnaître la suprématie du vidame de Meslay. Aussi, le 19 juillet 1686, une saisie féodale des fiefs de Fontenay et de la Martraye fut prononcée à la requête du comte de Meslay contre le sieur de Casenave, faute de foi et d'hommage. Le Chapitre de Notre-Dame qui était, de moitié, seigneur du village, se mêla de cette affaire qui fut terminée le 22 septembre 1690 par une transaction entre le dit sieur de Cazenave, le Chapitre et le sieur de Meslay. Dans cet acte, le fief de Fontenay fut reconnu pour le même que le fief de la Barre possédé jadis par les Acarye. Le sieur de Casenave ne tarda pas à mourir sur ces entrefaites, car un acte d'un baptême nous dit que le parrain fut Mᵉ Paul François Juncquet, prêtre et chapelain de

saint Florentin de Beaumont, et la marraine Marie Marguerite Juncquet, dame de Fontenay, veufve de feu M. Joseph Abraham de Casenave, seigneur de Montgrand.

Une petite fille, Jeanne Françoise Charlotte de Casenave, épousait messire Françoise Lepage, écuyer, ancien capitaine au régiment de Piedmont, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Ce seigneur de Fontenay-Lamartraye, relate l'acte de son décès, mourait en son château à l'âge de 73 ans, après avoir reçu les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction ; le 3 février 1755, il était inhumé devant l'autel de la sainte Vierge par M. le curé de Chauffours.

Il est à croire qu'il ne laissa pas d'hériter direct, puisque l'acte ne fait pas mention de la signature de ses enfants. La veuve mourait un an après et était inhumée dans l'église de Fontenay.

D'après un acte de baptême, le nouveau seigneur était messire Auguste de Mauperché, écuyer ; il fut parrain de l'enfant de son jardinier, nommé Delarue. La marraine était dame Geneviève Lecouvreur, épouse de Me Mathieu Louis de Mauperché, substitut de M. le procureur général, demeurant à Paris et présentement dit l'acte, à Fontenay, leur terre de campagne. On doit remarquer la séparation, alors existante entre les deux seigneuries de Fontenay et de la Martraye. Cette dernière devient la propriété de M. Hamard, ancien conseiller et contrôleur des tailles de Paris.

L'acte d'un mariage qui eut lieu le 18 août 1789 nous fait assister à un nouveau changement : Me Etienne-Simon Leblanc de Boisricheux, seigneur des fiefs de Fontenay et de la Martraye, mariait sa fille au sieur Michel Marie François Loiré, avocat au parlement, procureur fiscal au comté de dunois. Le père de ce jeune homme était maire de la ville de Châteaudun. La mère de la jeune épouse s'appelait Marie-Anne-Agathe Marceau de la Fosse, (famille du général Marceau). Le père, M Leblanc était, dit l'acte, entreposeur de tabacs. Ses deux oncles étaient Etienne Leblanc, ancien capitaine de cavalerie, et Louis François Leblanc de Neauville, conseiller du roi, rapporteur du point d'honneur ; ses deux frères se nommaient Alexandre-Emile Leblanc et Amable-Marie Leblanc de la Martraye ; ce dernier est le père de M. Adolphe Leblanc de la Martraye.

6°. — Les Écoles de Fontenay.

Dans le principe, et cela à une époque fort reculée, une école a été bâtie à l'ouest de l'église, sur une portion de terrain appartenant au Chapitre. C'est cette célèbre et puissante compagnie qui fonda cet établissement, comme elle faisait toujours dans les lieux soumis à sa juridiction. Dans toutes ses paroisses, elle construisait ou aidait puissamment à construire l'église, et, groupés autour, le presbytère et l'école, foyers de la vraie lumière qui a éclairé et civilisé notre contrée.

Dès l'année 1306, l'instruction primaire, grâce aux largesses du Chapitre, y était florissante ; c'était un sieur Guillaume de Gonelle qui était maître d'école (1). Nous ne savons quelle faute grave commit cet homme ; toujours est-il qu'il fut condamné à sortir du diocèse. Voici sous quel titre ce malheureux est désigné : « Guillaume de Gonelle, jadis recteur des écoles de Fontenay ».

Vers 1688, le maître d'école, « le sieur Jean Crosson » signait artistement en amalgamant le J. de son prénom avec le C. de son nom, les registres de ces années là donnent aussi les noms d'un huissier et d'un tabellion pour messieurs du Chapitre.

Le maître d'école « Letricheux » quittait Fontenay vers le milieu de l'année 1756, il était remplacé par le sieur Charles Hallouën que M le curé appelle dans la rédaction des actes « notre maître d'écolle. » La première fois que cet homme apposa sa signature, ce fut dans l'acte d'une inhumation, à laquelle assistait un clerc tonsuré du grand séminaire nommé maître Jean Chappon.

En l'année 1774, le sieur François Sellier remplaçait Jacques Bouvert ; il était déjà d'un certain âge, car au commencement de 1779, il assistait au mariage d'une de ses filles, majeure, qui épousait un sieur Laigneau, tailleur d'habits.

(1) Ce nom est expressif, et très exact : le nom d'instituteur donné par la municipalité de Fontenay le 20 ventôse an II, est un non sens, puisque instituteur signifie fondateur.

III

FONTENAY DEPUIS LA RÉVOLUTION

JUSQU'A 1901.

1° — La Paroisse et l'Eglise.

L'office divin était encore célébré publiquement dans l'église de Fontenay en septembre 1793. Une délibération du conseil municipal à cette époque, qui vota soixante francs pour réparations au presbytère, mentionne que la réunion eut lieu à l'issue de la messe paroissiale. Le temps n'est plus où les décrets de police sur la fermeture des cabarets, pendant les offices religieux, étaient exécutés à l'endroit du sieur Contrepoix, cabaretier, condamné à une amende de six livres, pour avoir donné à boire pendant Vêpres. Vers 1794, un nommé « Daideville » fait une demande pour établir un atelier de salpêtre dans l'église, dont il se charge de lessiver les terrains : il est déjà muni de cette permission pour les églises de Meslay et de Nogent : on octroya sa demande. Dès lors le lieu saint fut publiquement profané, tout le mobilier dévasté, les statues brisées, le grand crucifix, au-dessus de l'entrée du chœur, détaché et précipité à terre : un vieillard, M. André Ballay, témoin de cette abomination lorsqu'il était enfant, nous a dit que l'individu coupable de ce sacrilège avait eu une mort affreuse, regardée par tous comme une punition.

Après le bouleversement, la paix religieuse et la liberté, chassées depuis plus d'un an, profitèrent de l'ordre qui tendait à se rétablir pour revenir guérir bien des blessures, relever bien des ruines. Le 15 thermidor an III (août 1795), un prêtre catholique, M. l'abbé Barentin, se présenta pour rouvrir l'église et exercer

le saint ministère. C'était avec bonheur que la majorité des habitants avaient vu le rétablissement du culte dans leur église : sans doute, ils n'avaient pas été entièrement privés des secours de la religion, possédant la chapelle du château de Spoir, appartenant alors à Madame du Tillet. M. l'abbé Balthasard, approuvé par l'autorité ecclésiastique, administrait les sacrements à tous les fidèles des paroisses environnantes, qui venaient les réclamer. Parmi les différents actes consignés sur un registre que nous possédons encore, nous relevons deux mariages, et dix huit baptêmes d'enfants, nés en 1794, après le départ de M. Bainville. La formule est celle de l'ancien style : « L'an 1795, j'ai baptisé sous condition dans la chapelle de Spoir... » Il pouvait se faire, en effet, que ces enfants, âgés de plusieurs mois, eussent été ondoyés, comme il arriva pour André Abraham Bucher de Chaunay, ondoyé par la sage-femme.

Au plus fort de la persécution cet ecclésiastique ne fut pas inquiété, parce que, n'ayant aucun titre hiérarchique, il ne dépendait pas du gouvernement. Sous le directoire, au contraire, il fut accusé d'exercer sans autorisation le culte catholique, quoiqu'il n'exerçât plus les fonctions de pasteur, les paroisses voisines possédant déjà des ministres. Il aurait dû se présenter devant la municipalité de Mignières pour prêter le serment, tel que l'avaient fait MM. Barentin et Lonqueue. Cité devant le tribunal de Chartres, il fut condamné à une amende de cinq cents livres. Il avait rédigé, à l'usage des habitants de Spoir, hameau religieux, un livre de prières que nous avons trouvé dans une maison de Maindreville, où on le conservait précieusement.

M. l'abbé Lonqueue avait donc bien des ruines à réparer. Il décora l'église le moins mal qu'il put. Au-dessus des autels, sur le mur, il fit peindre des sujets religieux pour figurer des rétables : nous en avons encore vu des traces sous le badigeon ; il improvisa aussi des vases sacrés en fer blanc, du reste assez bien exécutés.

Le conseil municipal, considérant que l'église était en mauvais état, que la couverture était bien défectueuse, vota dans sa munificence cinquante francs. De cette malheureuse époque dataient des taches salpêtrées, qui apparaissaient en deux endroits des murailles et que nous avons enlevées au moyen de vernis hydrofuge. En 1818, on fit des réparations importantes à l'église : en

voici le détail pris dans le procès-verbal d'adjudication : « L'adjudicataire est tenu de réparer la couverture du clocher tout entier, ainsi que la noue qui est entre le rond-point de l'église et le clocher et la sacristie, les auvants et enfaitages de l'église. » Un maçon d'Illiers, Esnault, prit pour deux cent six francs les travaux qui devaient être terminés dans deux mois.

En 1822, la pointe du clocher étant restée longtemps à découvert, la pluie avait endommagé les pièces de la charpente et la lourde croix penchait et menaçait de tomber. De concert avec M. le maire, M. l'abbé Roulleau fit réparer toutes ces dégradations, effet d'une incroyable incurie Sur les murailles intérieures, malpropres et humides, l'on fit des peintures grossières sans doute, mais qui donnaient au lieu saint une physionomie religieuse. Un menuisier de Chartres, le sieur Vercasson, au moment où l'abbaye de l'Eau (couvent situé sur la paroisse de Ver et habité par des religieuses de l'ordre de Citeaux) fut saccagée et supprimée par la révolution, acheta les vieilles boiseries qui ornaient la chapelle, il proposa à la fabrique de Fontenay de les lui céder à bon compte et de les adapter aux proportions de l'église. Le chœur fut donc recouvert de boiseries de différentes provenances, mais très belles à cause des sculptures délicates qui les décorent : les amateurs regrettent pourtant que les deux piliers engagés, sur lesquels retombe l'arc plein cintre, soient ainsi masqués.

Les boiseries du chœur sont ornées de groupes de feuillages, de fruits délicatement sculptés et de volutes bien fouillées. Celles de la nef, couronnant la porte d'entrée et le dessus du banc-d'œuvre, se composent de larges panneaux dont les riches moulures en relief encadrent des écussons armoriés, surmontés de la couronne baronale avec guirlandes imitant des feuilles de laurier. Le tout bien adapté est très décoratif.

Le conseil municipal, à cette même époque, faisait quelques réparations au lambris en voûte de la nef, pendant que la fabrique fermait la porte ogivale qui se trouvait dans la muraille du nord, et ouvrait celle de l'occident qui, depuis 1627, ne servait que très rarement Pendant cette même année 1824, les marguilliers faisaient disparaître des bancelles informes et insuffisantes, puisque beaucoup de fidèles apportaient leurs chaises à l'église, et les remplaçaient par des bancs clos, très proprement et très

solidement exécutés ; c'étaient des frais énormes pour une fabrique qui, des quarante deux setiers de terre qu'elle possédait jadis, n'avait pas conservé un centime de revenu fixe : aussi les bancs de quatre et de deux places furent-ils mis en adjudication en 1827, et trouvèrent des acquéreurs. Mais il manquait une chaire : en 1834, M. l'abbé Roulleau chargea un habile menuisier de Chartres, M. Largouet, de dresser le plan et le devis d'une chaire simple mais de bon goût. Le travail était porté à la somme approximative de cinq cent cinquante francs. Le 18 mai 1834, devant ces messieurs de la fabrique, eut lieu l'adjudication publique : après les surenchères de messieurs Richard, menuisier à Chartres, Challange, charpentier à Ver, Guyon, menuisier à Sandarville, les dits travaux furent adjugés à M. Largouet pour la somme de quatre cent quatre-vingt-cinq francs. Cette chaire existe toujours.

Ce même jour on mit en adjudication les places des deux chapelles, achetées pour la somme de quatre-vingt-dix francs par M. Guillaume de Bassoncourt, bourgeois habitant l'ancienne maison Tardiveau. Il quittait le pays, les places étaient vacantes. Cette chapelle de la sainte Vierge fut adjugée pour la somme de cinquante et un francs à madame Guéry ; à la mort de cette dame, les trois places passèrent à madame Arlaut, puis, au décès de cette dernière, furent réservées au personnel du presbytère. La chapelle de Saint-Blaise, depuis de Saint-Joseph, fut adjugée pour la somme de quarante-cinq francs à M. Barrier Forestier, propriétaire à Fontenay.

En avril 1793, la grosse cloche s'étant trouvée cassée, le conseil municipal se réunit pour aviser aux moyens de la faire refondre. Le citoyen Huron, fondeur lorrain, s'engagea à fournir la cloche pour la Pentecôte, aux conditions suivantes : la commune lui donnera un ouvrier pour l'aider à descendre et à monter la cloche : pour le déchet, estimé à cinq livres pour cent, elle donnera une clochette pesant cinquante ou soixante livres, et la somme de 150 francs payable en deux fois, à Pâques 1794, et à la même époque 1795. Quant au surplus de la clochette, le fondeur s'oblige à la payer trente cinq sous la livre. Dans le cours de 1839, cette cloche unique vint à se casser, nous ne savons dans quelles circonstances : de suite on s'occupa de la faire refondre. Quand tout fut dûment préparé, eut lieu le bap-

lème, cérémonie de bénédiction faite par M. Roulleau. Cette cloche, du poids de cinq cent soixante dix livres, fut appelée « *Marie-Louise-Cécile* » par Marie-Adolphe Leblanc de la Martraye, parrain, et par M^me^ Marie-Louise-Cécile du Temple, épouse de M. le comte du Temple de Rougemont, demeurant à Chartres, petite fille et représentante de M^me^ Marie-Louise-Cécile Guéry, marraine. Aussitôt après, la cloche fut placée dans le clocher où elle sonne encore, et l'acte signé par MM. Cibois, Ballay A., Vincent Guersant, Bellier Guillaume et Moreau, marguilliers.

Notre première pensée, avant d'entreprendre les nombreuses décorations dont l'église avait un pressant besoin, fut de régulariser le fenêtrage, de rendre l'ouverture du sud semblable à celle du nord. Nous parlâmes de ce projet à un architecte qui, tout en le louant, nous dit que, pour oser l'entreprendre,il faudrait avoir cinq mille francs en caisse : toucher en effet à ces vieilles murailles rongées par les siècles, c'était s'exposer à voir tomber des pans entiers de maçonnerie en poussière Nous avons abandonné ce dessein tout en nous occupant de l'ameublement intérieur de l'édifice sacré.

C'était une humble église au cintre surbaissé
L'église où nous entrâmes,
Où depuis sept cents ans avaient déjà passé
Et pleuré bien des âmes.
A genoux longtemps nous priâmes.
Et longtemps la prière en nos cœurs a laissé,
Le parfum dont vivent les âmes :

2° — La Cure de Fontenay.

C'est le 30 septembre 1792 que M. Alexandre Bainville, curé de Fontenay, élu peu de temps auparavant, président des officiers municipaux, prêta le serment de fidélité à la nation et à la loi. Le 11 décembre 1792, le maire Guillaumin et un membre du conseil, Guillaume Henry, se transportèrent à la maison presbytérale pour y clore et arrêter les registres courants de l'église, dresser un inventaire des registres existants et les emporter à la mairie : « Le citoyen A. Bainville, dit le procès-verbal, nous a

conduits dans sa chambre où il nous a représenté 92 registres en bon état, depuis 1700, tous cottés et paraphés. Quant aux registres des années antérieures, il nous en a présenté onze en bonne forme, quinze autres en mauvais état, ni cottés ni paraphés, lesquels nous avons cotés et paraphés. »

Pendant la Terreur, Alexandre Bainville, curé assermenté, quittait la paroisse (1). Le 15 thermidor an III comparaissait devant la municipalité de Fontenay le citoyen : « Barthélemy Barentin, prêtre catholique romain, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte sous la dénomination du culte catholique, apostolique, romain, dans l'étendue de cette commune, et a requis qu'il lui soit décerné acte de sa soumission aux lois de la république, conforme au principe de sa conscience.

Il n'exerça pas longtemps le ministère dans la paroisse, car, dès le 17 brumaire suivant, il fut remplacé par M. l'abbé Hamard, lequel, devant Jacques Ballay, agent municipal, fit la déclaration suivante : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français et

(1) En l'année 1794, M. Bainville avait quitté Fontenay, sans y laisser beaucoup de regrets, comme nous le disaient les vieillards âgés de quatre-vingts ans. Il adhéra avec une déplorable facilité à la constitution civile du clergé. Dans les actes des registres, il ajoute ces mots au millésime ancien : l'an premier de la république. A l'inhumation d'un calviniste, il signe : officier public provisoire. Dans un mariage qu'il fit alors, il communique avec l'évêque constitutionnel d'Eure-et-Loir, M. Bonnet, ancien curé de Saint-Michel de Chartres, il en avait obtenu, une dispense de deux bans signée par M. Pouilley, vicaire épiscopal, et par M. Rebré, secrétaire. Le 6 décembre 1792, dans la rédaction des actes, il ne met plus, même à la marge, le mot baptême ; il n'y a plus rien de religieux, quoiqu'il écrive encore : les partis se sont présentés devant nous, prêtre, curé et officier public. Tous ces amalgames, et compromis peu orthodoxes, ne prouvent pas de sa part un jugement bien droit. Il n'en était pas de même de son frère, M. Michel Bainville, curé de Saint-Luperce, mort quelque temps avant la révolution. Il était bachelier en Théologie et ancien professeur de philosophie au collège de Chartres. D'un caractère énergique, il se montrait ardent défenseur des droits de son église. Il le fit bien voir dans un procès célèbre qu'il eut à soutenir contre son châtelain de Blainville. Messire Léonard de Cluzel était, paraît-il, d'une humeur tracassière tenant outre mesure à ses prérogatives seigneuriales. Tout ce démêlé, raconté au long dans le registre de la paroisse, se termina à l'amiable par une transaction. Le maître autel de Saint-Luperce, tout en marbre, est dû au zèle de M. Michel Bainville comme le témoigne son nom gravé sous la plaque de cuivre qui recouvre le haut du tabernacle. Le prédécesseur de M. Michel Bainville à Saint-Luperce avait été, le 9 janvier 1744 Me Guillaume Lonqueue, maître ès-arts de l'Université de Paris, bachelier, peut-être parent de M. Alexandre Lonqueue, curé de Fontenay.

le souverain, je promets soumission et obéissance aux lois de la république. » Ce prêtre ne résida pas longtemps, probablement faute d'habitation, car, dès le 21 pluviôse suivant, Jacques Simon-Lonqueue, prêtre habitant Chartres, après le serment requis, déclarait vouloir exercer le ministère du culte catholique dans l'église de Fontenay.

Le mot dimanche reparaît le premier jour complémentaire de l'an onze, pour une réunion du conseil municipal. La fabrique n'étant pas encore légalement reconstituée, la municipalité examinait les budgets et comptes de l'église. Cette année là il y avait un excédent de recettes de trente-huit francs. C'était Monsieur le curé qui faisait fonction de trésorier volontaire, du consentement des habitants de la paroisse.

M. l'abbé Lonqueue, qui venait de perdre sa tante et sa nièce, enlevées par un terrible fléau, fut lui-même atteint ; sa santé, devenue chancelante, l'obligea à quitter la paroisse, pour être transféré à Champhol où il mourut quelques années après. Les détails que nous a donnés sur ce digne prêtre une personne âgée de Champhol nous ont fort intéressé et édifié. Avant son départ, le conseil municipal faisait une reconnaissance à ce vénérable ecclésiastique, datée du 1 brumaire an XIV, par laquelle elle déclarait avoir de lui reçu la recette de tous les bancs et l'acquisition de tous ses ornements pour la somme de cent francs, sur lesquels il y avait encore à verser trente-cinq francs. L'autorité épiscopale résidant à Versailles, mais représentée à Chartres par M. l'abbé Lesage, curé de Saint-Pierre, chargea M. l'abbé Boutroue, curé de Thivars, de la desserte de Fontenay. Cet ecclésiastique, déjà curé de cette paroisse avant la révolution, avait rétracté son serment à la constitution civile du clergé.

Au moment du rétablissement officiel du culte, il avait été réintégré dans sa paroisse. Malgré son âge, il continua la desserte jusqu'au 16 novembre 1810. C'est alors que les habitants de Fontenay, désirant avoir un pasteur résidant, prirent en location l'ancien presbytère ; le conseil épiscopal leur envoya M. l'abbé Saucier de la Boderie, ancien officier dans un régiment de dragons, et qui avait reçu les ordres sacrés. Un acte de mariage célébré en 1812 signale une circonstance bien douloureuse pour l'église catholique, la captivité du saint père Pie VII. Une dispense de consanguinité au second degré fut demandée ; mais

le pontife romain n'étant plus libre, elle fut légalement accordée par Monseigneur l'évêque de Versailles, Charrier de la Roche : « Vu, dit l'acte, l'impossibilité de recourir au souverain Pontife. »

A l'occasion d'un mariage célébré le 28 décembre 1813, une dispense de semblable nature fut obtenue de l'ordinaire, à ce autorisé par notre saint père le Pape en vertu d'un indult accordé à Monseigneur de Versailles.

Vers le milieu de l'année 1814, M. Saucier de la Boderie quittait la cure de Fontenay, il est probable que ce fut la question du presbytère qui en fut cause. Le conseil épiscopal eut alors recours à M. l'abbé Moriette, ancien professeur de l'antique maîtrise, chapelain de Spoir à cette époque. Il continua de desservir la paroisse jusqu'au commencement de l'année 1818, où, quittant la chapellenie du château de M^me^ du Tillet (de l'ancienne famille de Tremault de Fontenay), il rentra dans les rangs du clergé diocésain et fut nommé curé de la paroisse de Vert-en-Drouais, où il mourut en odeur de sainteté. C'est lui qui, à la fin des registres de l'année 1816, appelée par le peuple « l'année du blé mouillé » consignait cette réflexion : « Les pluies continuelles ont bien endommagé la récolte ; il serait à souhaiter que les peuples revinssent à Dieu. Il ne nous punit que pour nous convertir. »

Le vénérable curé de Thivars, M. Boutroue, fut chargé de la desserte, fardeau qu'il porta jusqu'à sa mort, arrivée en 1819.

Il fut remplacé dans la cure de Thivars par M. l'abbé Morin, qui desservit la paroisse de Fontenay jusqu'à la mi-novembre 1822, époque où il cessa d'être curé de Thivars. Son successeur, M. l'abbé Roulleau, chargé de la desserte de Fontenay, porta un intérêt tout particulier à cette paroisse délaissée ; les offices religieux s'y célébraient comme dans l'église principale, et d'importantes réparations s'y firent Atteint d'une maladie grave, il quitta la paroisse au bout de dix-huit ans, et choisit M. l'abbé Champion, curé de Gellainville, son intime ami, pour le remplacer. Après sa mort, arrivée dans le courant d'octobre, M. l'abbé Bannier fut nommé curé de Thivars. Sa faible santé l'empêcha d'accepter la desserte de Fontenay qui fut offerte à M. l'abbé Lecomte, curé de Meslay-le-Grenet. Celui-ci en remplit les fonctions jusqu'au commencement de 1844, époque où il fut transféré à la cure de Saint-Georges sur-Eure. Fontenay était une cause de véritable embarras pour l'autorité épiscopale. La

place de Meslay était vacante, M. le curé de Nogent desservait Chauffours, Saint-Georges était trop loin. Un essai tenté par Monseigneur Clausel de Montals pour y rétablir la cure et faire bâtir un presbytère ne put encore réussir.

Le curé de Sandarville fut chargé de la desserte, malgré l'éloignement, mais les enfants étaient obligés d'aller au catéchisme à Sandarville. Cet état de chose commençait à exciter les plaintes des habitants, quand M. l'abbé Eugène Bézard, venant du vicariat de Janville, fut nommé à la cure de Meslay, et reprit la desserte de Fontenay jusqu'au mois d'août 1851.

3° — Le Presbytère.

L'exercice du culte public étant forcément supprimé en 1794, M. l'abbé Bainville quitta alors la paroisse. La commune qui s'était emparée du presbytère continua à l'entretenir. Le 18 messidor, le conseil vota 60 livres pour y faire des réparations. Le jardin de la ci-devant cure fut loué par adjudication, à Jean Carré, journalier, pour la somme de cent francs.

Cependant sous la pression des lois nouvelles le presbytère fut vendu. M. l'abbé Lonqueue qui en était devenu propriétaire s'offrit à le revendre à la commune.

Nous ne savons quels obstacles empêchèrent la transaction, mais la maison curiale avec ses dépendances et son vaste jardin fut vendue à un particulier. Toutefois les habitants de Fontenay avaient toujours le désir de posséder leur pasteur au milieu d'eux, et ils saisissaient toutes les occasions qui se présentaient pour réaliser ce projet. Ainsi le 16 novembre 1816, M. de la Martraye proposait de vendre à la commune, pour la somme de six mille francs, une maison propice à servir de presbytère dont la paroisse, dit la délibération, a le malheur d'être privée. L'autorisation demandée à la préfecture, pour avoir un curé : « qui ramènerait et maintiendrait la morale dans notre commune » fut refusée. L'époque du rétablissement de l'évêché de Chartres était pourtant propice. Faute de presbytère, Fontenay, pendant un demi-siècle, fut desservi par les prêtres voisins. M^gr^ de Montals pensait depuis longtemps à retirer cette pauvre paroisse du triste état où elle se trouvait. Or, en 1851, l'immeuble occupé par

FONTENAY-SUR-EURE (LE PRESBYTÈRE)

Mme veuve Arlault, fille de Mme Guery, devint vacant, par la mort de cette dernière ; il restait indivis entre les deux héritiers : Mme veuve Du Temple de Rougemont de Chartres, et M. de Saint-Laumer d'Eguilly. Ayant appris cette circonstance, Monseigneur demanda aux copropriétaires de lui louer la maison pour dix-huit mois, moyennant la somme de cent cinquante francs : ce qui fut accordé.

Sa Grandeur aussitôt envoya au prêtre, occupant le vicariat de la Bazoche-Gouët, M. l'abbé Charles Germont, l'ordre de se présenter à l'évêché le mardi 29 juillet 1851. Le vénérable prélat lui dit : « Monsieur l'abbé, nous vous nommons curé de Fontenay-sur-Eure. — Monseigneur, je suis tout prêt à vous obéir, répondit l'abbé, mais permettez-moi de vous faire remarquer que ce pays est dépourvu de presbytère. — Vous en ferez bâtir un. En attendant, j'y ai pourvu : vous habiterez une charmante maison de campagne. Allez donc prendre possession de votre cure et que Dieu vous bénisse. »

Le dimanche suivant, 10 août, eut lieu la cérémonie d'installation, présidée par M. l'abbé Fauchereau, directeur au grand séminaire, qui, après l'évangile, démontra cette vérité, du haut de la chaire : « Envoyé par Dieu lui-même, le prêtre est 1° l'ami de ses paroissiens. 2° leur guide assuré dans le chemin du ciel. » A son tour, le nouveau pasteur monta en chaire, et expliqua, en se les appliquant, ces paroles de Notre-Seigneur dans l'évangile de saint Jean (chap. X. verset. 10) : « Je viens afin qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient plus abondante. »

Après l'office, une députation d'hommes et de jeunes gens, accompagnés de tambours, au bruit de détonations d'armes à feu, en signe de joie, vinrent offrir leurs félicitations à leur curé. Un petit compliment très bien tourné lui fut adressé par un maître serrurier.

Restait à faire construire un presbytère, affaire très difficile, mais capitale. M le curé s'en occupa activement. Le conseil municipal pensa d'abord de faire l'acquisition de la maison louée par Monseigneur, mais les propriétaires voulaient la vendre avec toutes ses dépendances, communs, potager, verger, que la commune, disaient-ils, pourrait ensuite revendre avantageusement, en les morcelant. Tous le monde eût adopté ce plan, malgré l'éloignement de l'église, inconvénient très réel dont on ne se rendait

pas assez compte. Tout échoua devant un règlement administratif, qui défend aux communes de faire des spéculations de cette nature. La propriété était estimée vingt mille francs ; mais, à cause du but que l'on se proposait, les propriétaires l'auraient cédée pour la somme de seize mille francs ; même en revendant la plus grande partie, il ne serait resté pour la cure qu'une maison déjà ancienne, sujette a des réparations fréquentes, et éloignée de l'église. Ce projet fut donc abandonné, et aussitôt un autre, infiniment plus convenable, se présenta.

On connaît la ruelle de l'hospice, descendant à la rivière : elle sépare la maison de M. de la Martraye de son potager et de son parc. Depuis longtemps, la famille demandait à la commune de lui céder, moyennant finances, ce malencontreux passage ; et toujours la commune a refusé. Or M. de la Martraye possédait près de l'église un vaste jardin longeant au sud une portion du cimetière depuis longtemps abandonné. Il offrit de le céder à la commune en échange du passage précité, offrant en retour une somme de 4000 fr. et de plus se chargeant de placer une pompe sur la place au lieu de la fontaine publique, et de faire une mare bassin joignant la rue en face de la ferme de l'hôtel-Dieu. Cette combinaison fut portée à la connaissance de l'autorité ecclésiastique, et, le 25 juin, MM. Sureau et Paquert, vicaires généraux, vinrent à Fontenay examiner l'emplacement. Ils furent satisfaits et donnèrent complète approbation. Après la moisson, le vendredi 20 août, le conseil municipal accepta à l'unanimité cette proposition. La ruelle étant d'utilité publique, il fallait une enquête de commodo et incommodo, ouverte le dimanche 2 novembre 1852 : le maire de Meslay-le-Grenet, M. Bouvart, avait été choisi pour commissaire enquêteur. Le soir, à 4 heures, au moment où se fermait l'enquête, aucune opposition ne s'était présentée : c'était une approbation générale et définitive : la paroisse voulait un presbytère, afin de conserver son pasteur au milieu d'elle. Choisi pour dresser le plan de la maison curiale, M. Moutonnet vint le vendredi 24 décembre examiner le terrain. Sept semaines après, le 17 février 1853, il nous envoyait les plans extérieurs et intérieurs du presbytère avec le cahier des charges.

Le conseil, ayant approuvé les plans, avait voté le 20 février 1852 la somme de six mille francs, en demandant à la préfecture un secours de deux mille cinq cents francs. Les travaux du

presbytère furent mis en adjudication le 22 mai et le 12 juin, mais sans résultat.

Le 1er juillet, un traité à l'amiable fut passé entre la commune et M. Pessé, entrepreneur à Chartres : et le lundi 1er août, la première pierre fut posée, et les travaux continuèrent sans interruption, de sorte que la couverture était terminée le 27 octobre 1853.

Les appropriations intérieures se firent pendant l'hiver et le printemps, aussi le 19 octobre 1854, Monsieur le curé put-il quitter son habitation provisoire et venir habiter le presbytère préalablement bénit par Monseigneur de Chartres le 15 juin précédent.

Le voilà donc atteint ce but si désiré au prix de longs et persévérants efforts et d'une dépense totale de 10700 fr.

Voici les dispositions telles que M. Moutonnet, architecte, les a réalisées : « façade au midi sur la vallée : façade au nord sur la rue du village. Au rez-de-chaussée : cuisine, cabinet de travail, salle à manger, dont les portes ouvrent sur un vestibule. Escalier conduisant à un pallier sur lequel s'ouvrent trois chambres à coucher, deux au midi, une au nord. L'escalier se prolonge jusqu'au grenier pavé, éclairé par deux fenêtres, dont celle du nord est surmontée d'une croix en brique incrustée dans le pignon. La déclivité du coteau a permis d'avoir du côté du jardin un sous-sol, qui peut convenir à un bûcher, à une buanderie, à une serre. Le plus grand compartiment contient un fourneau avec chaudière, et un petit atelier pour travaux manuels, car la température y est chaude en hiver et fraîche en été. Le second compartiment a été transformé en 1855 en chambre convenable une porte dans le fond donne accès au fruitier et à la cave voûtée, lesquels du reste sont desservis par un escalier intérieur.

4° — La Commune de Fontenay.

La perception des impôts se faisait par des hommes de la localité appelés collecteurs. Et cette fonction était adjugée publiquement au rabais. Ainsi, en 1792, on crie la charge à huit deniers de bénéfice par livre ; elle descend par des rabais successifs à quatre deniers, et est prise par le sieur Jumeau, fermier à Chétiveau. Quant au budget municipal, de création nouvelle, il montait

alors pour le chapitre des dépenses à la somme de sept cent soixante-trois francs, quinze centimes dont voici le détail.

Loyer d'une mairie	40£	
Greffier, c'était le maître d'école Havette.	150£	
Papier, bois, lumière	80£	
Salaire du maître d'école	250£	
Perception de la communauté	207£	4 s. 6. den.
Perception mobilière	13£	18 s. 8 den.

Le mardi 27 novembre 1792, an premier de la République, les habitants, convoqués au son de la cloche, se réunirent à la municipalité pour élire un officier public provisoire qui tint les registres de l'état-civil.

Une loi du 2 décembre avait réglé le droit des particuliers par rapport à la possession des armes. Aussi Jean Charpentier, meunier de Pré, vient-il déposer à la mairie un fusil propre à la défense de la patrie en danger ; en effet, déjà la frontière était menacée.

En mars 1793, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, on ouvrit à la mairie un registre pour l'inscription de ceux qui désiraient marcher volontairement à la défense de la patrie. Personne ne se présenta. Alors, au son de la cloche, on convoqua les garçons et les hommes veufs et sans enfants ; parmi eux on choisit sept hommes pour former le contingent, ces soldats involontaires durent marcher.

Sous le règne de Napoléon I^er^, si Fontenay partagea les joies de la victoire, il ressentit aussi quelques-unes des douleurs de la guerre. Certains actes de baptême mentionnent que le père de l'enfant était sous les drapeaux.

C'est en l'année 1808 que l'on cessa dans les écrits publics de se servir du calendrier républicain.

A cette époque le Conseil municipal donnait ou plutôt prêtait tous les serments politiques qu'on lui demandait : en mars 1809, il prêtait serment de fidélité à l'empereur ; le 7 décembre 1815 : « Je jure, disait-il, fidélité et obéissance au roi qu'ils nous ont donné : » [Qui ils ? que veut dire le rédacteur de la formule ?]. Aux Cent Jours, on se contente de rajeunir le premier serment.

Pendant l'hiver 1816, 1817, la commune dépensa sept cent trente huit francs, pour nourrir ses pauvres, qui étaient au nombre de cent treize, tandis que l'année précédente, on n'en comptait

que vingt-huit. En conséquence, elle demanda un secours à la préfecture, alléguant les charges qui l'avaient écrasée à l'occasion du passage des troupes étrangères.

Vainement la municipalité essaya-t-elle de rentrer en possession des terrains communaux envahis par des riverains peu consciencieux : on ne réussit que pour le chemin dit du Barillet, conduisant de la Martraye au lieu appelé le Guervilliers ou pré du roi.

En mai 1818, le conseil constata que les murs de clôture entre le cimetière et les jardins situés au sud appartenaient à la commune ; voici quelques-uns des considérants : « De tout temps le cimetière, clos de murs, a été toujours à la charge de la commune ou paroisse ; le sieur Contrepoix prit des mains du Chapitre de Notre-Dame ce bois taillis, mais non clos ; il l'acheta du gouvernement comme bien national, mais les murs du cimetière n'ont pas été vendus en même temps. »

Un peu en aval du pont, la rivière se divisant en deux bras forme une petite île dont le terrain est un excellent pré de 10 perches (1) ; le sieur Pierre Cailleaux l'ayant réclamé à la municipalité, comme de son domaine, celle-ci accéda à sa demande. Il y avait, sur le territoire de Fontenay, deux mille six cent soixante-dix neuf setiers de terre labourable, et deux cent quarante neuf arpents de pré et de bois : le conseil préleva sept centimes par arpent de terre arable et quarante-quatre centimes par arpent de pré et de bois pour payer au garde-champêtre en 1818 son traitement de trois cents francs.

5°. — La Mairie.

Le 27 novembre 1792, succédant à Mathurin Bucher, M. Bainville, curé, fut nommé greffier, puis maire le dimanche 2 décembre 1792, parce qu'il était fort populaire. Mais il paraît qu'il y avait incompatibilité entre les deux fonctions, parce que, dit l'exposé des raisons, il faut que le maire soit attentif sur les faits d'activité de l'officier public à son poste, et qu'il faut pareillement que le maire soit attentif sur le fait d'activité du curé à son poste (!).

(1) L'ouverture d'un nouveau bras de l'Eure, exécuté en 1793 par la fabrique de Nogent-sur-Eure, se rattache au remaniement du moulin dont la roue fut reportée au côté nord pour la paroisse de Nogent.

L'élection fut annulée et Guillaumin le remplaça. Il fut créé pour le citoyen Boustol un poste de procureur de la commune, mais il ne l'exerça pas, parceque, étant charretier et domestique, il était exposé à aller habiter hors de la commune.

La nouvelle municipalité laissait beaucoup à désirer ; le 19 janvier 1793, un des conseillers fut révoqué : « parce que, dit le rapport officiel, il a perdu son droit d'honnête citoyen, par un vol de deux setiers de blé dans une grange où il travaillait ».

M. Jacques Ballay, cultivateur à Maindreville, exerçait depuis un an les fonctions de maire quand il reçut, le 21 pluviôse an IX, le serment de M. Lonqueue, « qui se présentait pour desservir la paroisse », mais il démissionnait le sextidy germinal an V. Les citoyens, pour le remplacer, se réunirent au nombre de 28, dans la ci-devant maison commune ; le bureau fut constitué par acclamation, et. dit le procès verbal : « le civisme de M. le curé et de l'instituteur étant connu, on nomma l'un président et l'autre secrétaire dudit bureau. Jean Dorange, meunier au moulin de Villaine, obtint le plus grand nombre de voix. L'année suivante, nouvelles élections, nomination du maire : André L'hopiteau, cultivateur à Maindreville, de l'adjoint : Félix Duval, laboureur à Chaunay, l'un et l'autre élus par dix-sept votants. Les chemins, qui autrefois appartenaient aux possesseurs de fiefs et haut justiciers, chargés seuls de les entretenir, avant la loi du mois d'août 1790 étaient reconnus impraticables dans les sections de Maindreville et de Chaunay. Le conseil, pour aviser à leur réparation, vota le 14 ventôse an IX la somme de trois cents francs.

6°. — Le Château.

Au mois d'octobre 1793, fut exécuté à la municipalité le dépôt de quatre-vingt-deux pièces féodales (aveux, cens, fois, etc.) dépendant des ci-devants seigneuries situées sur le territoire de Fontenay, au nom du citoyen Doe, dit de la Garanlière. Deux mois après, on brûlait solennellement sur la place publique ces quatre-vingt-deux titres, et cent quarante-deux autres, dépendant de plusieurs seigneuries et territoires : en cette circonstance furent également détruits les titres et papiers de la fabrique. Au mois de janvier 1794, on commença à se servir dans les actes publics du nouveau calendrier, dit républicain ; ce fut

précisément pour certifier la destruction de ces différents titres des propriétes féodales : « Aujourd'hui, sextidi, seize nivôse, seconde année de la république. » Quand on cite les années précédentes, on met entre parenthèses « vieux style ».

Dénoncé par un de ses domestiques, l'ancien seigneur du village, M. de la Martraye, fut arrêté comme suspect, incarcéré dans une prison de Chartres, puis remis en liberté, à la chute de Robespierre. Les descendants de cette famille occupent encore l'ancien manoir.

7° — Les Écoles de Fontenay.

Le conseil oubliant de payer le maître d'école, le citoyen Huvette fut obligé de réclamer son traitement dont il n'avait rien touché depuis un an ; les collecteurs furent enfin chargés de lui payer quatre cents livres pour l'année 1792. Le décadi 20 ventôse an II de la république (février 1794), le conseil examinait l'instituteur, comme il l'appelait, sur son civisme et ses mœurs. Le candidat parut capable, car voici le résultat de la délibération : « Le citoyen Huvette, ci devant maître d'école à Fontenay depuis cinq ans, a déclaré vouloir ouvrir une école primaire : il est accepté comme instituteur :

« Le nonidi, 18 brumaire an III (novembre 1794), cet instituteur était révoqué de ses fonctions de greffier municipal ; pour motif on alléguait l'article premier du titre 4 de la loi du 24 vendémiaire précédent ; il fut remplacé par le citoyen Blaise Richard, tailleur d'habits, assez illettré, car il signait : « B. Richard, séglетere (pour secrétaire).

Nous ne savons pour quel motif on réitéra à Jacques Huvette, âgé de 43 ans, et résidant à Fontenay depuis 14 ans, sa réception d'instituteur le 15 vendémiaire an XI (octobre 1803). A cette occasion on règla ainsi le tarif des mois d'école : « Les enfants à qui on enseignait la lecture seule payaient soixante quinze centimes. Ceux qui apprenaient en outre l'écriture payaient un franc. Ceux qui de plus apprenaient le calcul devaient un franc vingt cinq. Les indigents étaient admis gratuitement jusqu'à concurrence du cinquième de la totalité.

A Jean Pierre Boulas qui avait exercé un an les fonctions d'instituteur succédait en 1814 le sieur Ménager qui venait de San-

darville, et qui resta à Fontenay douze ans en viron. Il eut pour successeur François Alexandre Château qui fut nommé aux conditions suivantes : « Il aura la jouissance de la maison d'école et du jardin, les produits du cimetière et de deux portions de communs (1) ; en plus un louis (24 fr.) accordé par le budget : il s'oblige à instruire dix enfants gratis pour trente francs » ; cette pièce est signée par M. de la Martraye en qualité de maire.

Quatre mois plus tard, par délibération municipale, le sieur, Château était nommé sacristain de l'église, et acceptait d'en remplir les fonctions. Celui-ci mourait en 1838, précédé quelques jours auparavant dans l'autre monde par une de ses filles, âgée de 15 ans ; il fut remplacé par le sieur Philibert Legrand, qui fut bientôt forcé de quitter Fontenay, où s'installait en 1847 le sieur Côme Guyard.

En 1840, on abattit l'ancienne salle de classe, et on en construisit une nouvelle, vaste et bien aérée : deux fenêtres au nord, deux à l'est et une à l'ouest avec la porte vitrée en assuraient la salubrité, une porte intérieure faisait communiquer dans la maison du maître d'école. Cet état de chose subsista jusqu'en l'année 1860, où l'on construisit une belle maison d'habitation pour le maître, avec mairie au-dessus, et au côté ouest, un arsenal pour abriter la pompe à incendie, un porche ouvert unit la maison à la salle d'école. Telles sont les dispositions : au rez-de-chaussée, du côté du nord, cuisine et salle à manger, au sud, chambre à coucher au premier, une autre chambre à coucher au nord, et la mairie ayant fenêtres sur le sud et au nord, cave sous la cuisine et grenier au-dessus du porche ; le tout est bâti sur l'emplacement d'une grange dont l'ouverture donnait sur la place. Cet immeuble évidemment avait été construit sur un terrain usurpé, partie sur la voie publique, partie sur le jardin de l'école, par un sieur Cointard.

Dès l'année 1816, on avait voulu faire démolir la grange et restituer le terrain, mais un titre de possession s'y opposa, ce terrain ayant été légalement, sinon légitimement concédé par la triste municipalité de 1793. On fut donc obligé de racheter cet immeuble la somme de deux mille francs aux possesseurs actuels, et l'emplacement de la vieille maison démolie servit à augmenter le jardin de l'école.

(1) C'était un pré qui n'avait pas été partagé en 1793.

8° — L'Agriculture.

Une délibération du conseil municipal de 1793 nous donne un tableau curieux du revenu territorial. Le setier de terres arables se louait.

Bonnes supérieures	14 £
Bonnes	13 £
Bonnes inférieures	11 £
Moyennes supérieures	10 £
Moyennes communes	8 £
Mauvaises supérieures	6 £
Mauvaises communes	3 £ 10
Mauvaises	10 sous
Prés bons	36 £
Prés moyens	27 £
Prés mauvais	18 £
Bois taillis ordinaires	20 £
Mauvais	10 £

Ce fut en juillet 1793 que les désordres de toute nature se manifestèrent. Il n'y avait plus de sécurité nulle part et pour personne. Des déprédations s'exercèrent effrontément dans les blés, « subsistance du genre humain » comme on disait : les animaux vaguaient librement dans les cultures et les ravageaient. Un arrêté de police pris par le conseil essaya de porter remède au mal. En même temps, un charretier qui conduisait une voiture de farine de Thivars à Mamers (Sarthe) fut saisi en traversant Fontenay, on mit son chargement sous sequestre. Quelque temps après, on arrêta une voiture à quatre chevaux, appartenant à la veuve Biasse, meunière à Villaine, sortant chargée de farine à deux heures du matin. Ce départ, dès l'aube, parut suspect à la municipalité, qui fit ramener le chargement à Fontenay où il fut mis en fourrière chez le citoyen Damoiseau. On fit subir le même traitement à un homme de Saint-Victor-de-Reno (Orne) nommé Cottin. Il conduisait un âne, chargé d'un sac de farine qu'il emmenait du moulin de Montaury à Thivars pour nourrir sa famille et ses voisins ; il fut dénoncé aux tribunaux comme ayant contrevenu

à la loi du 11 septembre qui défendait de vendre ou d'acheter les subsistances ailleurs que sur les marchés publics.

Paris était affamé : un commissaire aux subsistances vint acheter trente-sept septiers de blé à Jacques Ballay, fermier à Maindreville.

Fontenay possédait de vastes prairies sur les deux rives de l'Eure. Mais comme ceux de la paroisse, les habitants de Nogent, Bérou et Mignières avaient sur ces terrains droit de pâturage pour leurs bestiaux ; ils en usaient, d'après un acte authentique dressé le 8 avril 1683, francs d'impôts. Un plan existant aux archives du département et exécuté en 1761 en fait foi. En exécution du décret du 14 août 1792 ordonnant le partage des terrains communaux, tous les citoyens et les citoyennes furent réunis à la municipalité. La question fut ainsi posée devant l'assemblée : « Faut-il faire le partage des prairies communales également entre les habitants de Bérou, Nogent et Mignières, à cause de leur droit de pâturage ? » Sur les trente-neuf votants, qui se présentèrent au suffrage deux répondirent par « non » : c'étaient Jean Pierre Hubert et Nicolas Aufroy. Les autres, M. Bainville en tête, votèrent le partage ; chaque individu, n'eut-il qu'un jour d'existence, avait sa part de prairie, plus ou moins grande selon la qualité du terrain On donna aux habitants de Nogent, Bérou et Mignières, les parties qui bordaient le territoire de leurs paroisses respectives.

Au jour de décadi, 20 nivôse, le conseil accorda à une fille mère des secours pécuniaires : la république, par une loi du 28 janvier 1793, assurait à cette sorte de personnes une rente ou salaire.

En 1794, on était en pleine terreur, et comme conséquence en pleine misère. Un agent aux subsistances, venu à Fontenay faire l'inspection du recensement des blés, fut insulté dans l'exercice de ses fonctions par Jean Charpentier, meunier du moulin de Pré. Un gendarme, voulant le mettre à la porte de la mairie, reçut un coup de sabot dans le genou.

La population, ruinée par les réquisitions, avait une première fois remis au district cinquante quintaux d'avoine. Une nouvelle demande, mais cette fois de cinq cents quintaux, arrivait le primidi 11 messidor (2 août 1794.). On crut en être quitte par un envoi de cinquante quintaux, comme précédemment. Irrités, les

chefs du district députèrent à Fontenay un citoyen commissaire, escorté de deux gendarmes.

La municipalité, tremblante. s'excusa en disant qu'elle avait mal lu la lettre, et qu'on trouverait difficilement trois cent quarante quintaux d'avoine dans toute la commune. Le commissaire, un peu apaisé, déclara qu'il ne voulait pas exiger l'impossible, mais demanda l'envoi de tout ce qu'on possédait d'avoine. On courba la tête, M. Jacques Ballay contribua pour soixante et douze quintaux, André Gadde pour trente-six, Simon Peigné pour trente-trois, Mathurin Bucher pour vingt-cinq, et les autres fermiers dans la même proportion. On envoya avec la réquisition une lettre qui manque de dignité autant que de sens ; adressée aux membres du district, elle disait : « Citoyens, nous accédons à votre demande, ne voulant pas manquer à la confiance que méritent nos administrateurs à l'égard des administrés. »

Au mois de thermidor de la même année, les glaneuses portaient plainte contre les malheureux cultivateurs accusés d'envoyer leurs troupeaux dans les champs, aussitôt après l'enlèvement des gerbes, un arrêté de la municipalité leur ordonnait de laisser six jours d'intervalle.

Le 4 germinal an III (avril 1795) un violent réquisitoire fut adressé aux habitants du canton de Dammarie, dont Fontenay faisait alors partie. Après avoir inscrit en tête de la pièce, les mots fameux : Liberté, Egalité, Fraternité, on leur reprochait, peu fraternellement, d'être en retard de huit mille huit-cent-soixante-six quintaux dans la fourniture du blé qu'ils doivent pour l'alimentation de Paris, avec menace des dernières rigueurs si cette quantité, sous trois jours, n'est pas rendue à Chartres, dans les greniers de Loëns. » Nous ne savons si on s'exécuta. Le décret, démonétisant les assignats, seule monnaie courante depuis quelque temps, arriva à Fontenay le duodi 2 prairial an III (juin 1795). Ce fut une colossale banqueroute pour le gouvernement. Il y en avait pour huit cents francs, chez le percepteur Hubert, et dans toute la France, dit l'histoire, pour près de huit milliards.

Il existait, à cette époque, au sujet du javelage des avoines, un préjugé qui a subsisté jusqu'en ces dernières années. Le 26 thermidor an XI, l'autorité municipale défendit, sous peine d'a-

mende, de rentrer les avoines avant qu'il soit tombé de la pluie, c'est-à-dire qu'elles soient javelées « car, dit la délibération, il y a, cette année, une sécheresse continuelle et extraordinaire. »

Dans le cours des années 1802 et 1803, dix-huit mois durant, une terrible épidémie qui fit une hécatombe de cent vingt-cinq personnes, ravagea la paroisse, car presque toutes les maisons payèrent le tribut, plusieurs familles mêmes furent entièrement détruites. Un vieux chantre, alors jeune clerc, nous disait qu'il était sur pied jour et nuit, pour accompagner Monsieur le curé dans l'administration des sacrements.

A la fin de juillet 1830, la couronne royale de France tombait violemment de dessus la tête des Bourbons aînés, pour passer entre les mains de Louis-Philippe (branche cadette). Le contre-coup de cette révolution se fit un peu sentir à Fontenay ; le maire, M. Leblanc de la Martraye-Prémiat fut révoqué, et le sieur Legros-Cochon, meunier à Pré, le remplaça. Malgré la surrexcitation de certains esprits, le culte religieux n'eut à subir ici qu'une insignifiante tracasserie : ce fut au sujet d'une représentation de fleur de lis qui surmontait et surmonte encore la baleine du bedeau ; l'affaire n'eut pas de suite.

9° — Evénements plus récents.

En 1847, à la suite d'un incendie qui avait éclaté dans le village, M^me^ Arlaut offrit à la commune une pompe et les vêtements des pompiers. Depuis lors furent sous-lieutenants des pompiers MM. Boyeux, Moreau, Bernier, Alleaume, Baumer et Bernardin, 1901.

En l'année 1855, neiges extraordinaires : dans la contrée, plusieurs personnes périssent égarées au milieu des plaines.

Don par la famille Ballay-Gaubert d'une lampe à l'église.

Continuation active des décorations dans l'intérieur de l'édifice religieux : les différentes boiseries sont complétées, l'antique plafond du chœur et du sanctuaire est remplacé par une voûte de forme ogivale.

Retraite religieuse pour clore un Jubilé particulier au diocèse.

Erection du chemin de croix présidée par M. le vicaire général Paquert.

En 1858, une sécheresse extraordinaire et persistante compro-

met gravement les biens de la terre. A la demande des paroissiens, nous allons, en juin, implorer du ciel une pluie indispensable par une procession à Notre-Dame de Chartres, nous sommes exaucés dans le cours de la semaine.

Le 21 août, les autorités de la paroisse avec tous les habitants sont invités à se rendre à Chartres pour y saluer à son passage le chef de l'état, venant de Bretagne.

En 1860, au mois d'avril, une mission religieuse donnée pendant quinze jours par le R. P. Favre, de la maison de Sainte-Foy, produit d'excellents résultats, parce qu'elle est très suivie.

En 1863, construction du nouveau chapitreau, et remplacement de l'antique porte de l'église par une porte élégante.

En 1870, le vendredi 20 octobre, invasion allemande qui se continuera jusqu'au 16 mars 1871.

Le cimetière, jusqu'en 1888, était autour de l'église dans un terrain sec, convenable et sain. Pour obéir aux arrêtés préfectoraux exigeant son déplacement, parce qu'il se trouvait dans l'intérieur du village, le conseil municipal acheta à l'endroit dit « du chêne » (à cause d'un vieil arbre qui vécut longtemps là), une portion de 50 ares pour le nouveau cimetière situé au nord et entouré de murs. Un beau calvaire en granit de Lorraine, dont la dépense (1000 fr.) fut couverte par des aumônes, a été bénit le jour de la Toussaint 1889, il rappelle le « sursum corda. »

Dans ces derniers temps, un jeune homme, né à Fontenay d'une honorable famille de cultivateurs, élevé par une mère vraiment chrétienne, *Noël Ballay*, a donné à son pays une célébrité de bon aloi. Après de solides études commencées à l'Institution Notre-Dame de Chartres, et terminées au collège de cette ville, il fut étudiant en médecine. La funeste guerre franco-allemande commençait : Noël se présente à l'autorité militaire comme médecin volontaire, pour venir au secours des jeunes mobiles décimés par la maladie sur les bords de la Loire.

Après la paix, notre jeune compatriote, toujours courageux, se joignit à M. Savorgnan de Brazza ; il l'accompagna dans la longue et périlleuse expédition que cet officier distingué accomplit dans l'Afrique centrale.

Là, le docteur Ballay fit ses preuves de prudent et énergique colonisateur : il en a été récompensé ; il est actuellement gouverneur général des Guinées françaises.

Terminons ici ces nombreux récits, nous désirons qu'ils soient utiles à nos chers paroissiens. En lisant ces pages, les bons cœurs, les esprits intelligents (et il y en a encore, Dieu merci), se ranimeront dans l'amour de la patrie, dans une religieuse vénération pour ces innombrables générations de cultivateurs, d'ouvriers agricoles, qui pendant des siècles, ont comme la plupart d'entre nous, fécondé de leurs sueurs le sol français, et aussi dans un pieux respect pour ces légions de pasteurs et d'évêques qui se sont efforcés de rendre nos pères vertueux et par conséquent, plus heureux : le devoir accompli étant toujours et partout la principale condition du vrai bonheur.

Explicit.
Qui scripsit sit benedictus

Ch. Germont,
curé de Fontenay.

LES

POSSESSIONS DU CHAPITRE DE CHARTRES

AU PAYS D'AUGE

SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS, ENGLESQUEVILLE, SAINT-JULIEN ET LES AULTHIEUX-SUR-CALONNE, BONNEVILLE-SUR-TOUQUES, RONCHEVILLE ET LE FIEF DES PARCS-FONTAINES.

INTRODUCTION

L'ancienne province de Normandie était autrefois partagée en sept diocèses d'inégale grandeur dont il devient déjà, depuis un siècle seulement qu'ils ont cessé d'exister, bien difficile d'apprécier et les limites exactes et l'étendue.

Non seulement les divisions ecclésiastiques se trouvaient constamment enchevêtrées les unes dans les autres au moyen d'enclaves — ce qu'on appelait alors des exemptions — très souvent extrêmement voisines des villes épiscopales, dont certaines paroisses appartenaient même à d'autres diocèses, mais encore des diocèses étrangers à la province, des chapitres, des abbayes y possédaient, avec le droit exclusif de nommer à certaines cures, de très importantes possessions territoriales, sinon des paroisses tout entières.

Tels étaient notamment le chapitre de l'église collégiale de Cléry, l'abbaye de Fécamp et le chapitre de l'église cathédrale de Chartres.

Ce dernier possédait diverses paroisses et leur patronage dans les trois anciens diocèses de la haute Normandie, Rouen, Evreux et Lisieux.

C'est seulement des possessions du chapitre de Chartres dans ce dernier diocèse que nous allons nous occuper ici, l'histoire des paroisses de Hauville et de Vraiville, étrangères au pays d'Auge, ne rentrant pas dans le cadre de cette étude.

Disons dès maintenant que les paroisses lexoviennes qui figuraient dans ce qu'on appelait alors « la Prévosté de Normandie de l'église cathédrale de Chartres », peuvent se diviser en deux classes :

D'abord, les paroisses dont le chapitre a conservé le patronage jusqu'à la Révolution, sont :

Saint-Martin-aux-Chartrains,

Englesqueville,

Et Saint-Julien sur Calonne.

A ces possessions il convient d'ajouter le fief des Parcs-Fontaines.

Puis celles dont, par des causes inconnues, ce patronage lui a échappé à diverses époques, savoir :

Roncheville,

Bonneville sur Touques,

Saint-Pierre et Saint-Nicolas des Aulthieux.

Par suite, ces deux classes de possessions nous intéressent à des degrés différents.

De celles de la première catégorie nous ferons l'histoire aussi complète que possible et nous parlerons beaucoup plus succinctement des autres.

Il nous reste à solliciter, pour les pages qui vont suivre, et la bienveillance des lecteurs chartrains, si curieux, à juste titre, des antiquités de leur illustre église, parce que nous écrivons l'histoire de ses anciennes possessions, et aussi l'attention de nos compatriotes, car cette histoire est aussi celle du vieux sol normand.

CHAPITRE Ier

ORIGINE ET DURÉE DES POSSESSIONS CHARTRAINES EN NORMANDIE

C'est dans la munificence des conquérants de la Normandie qu'il convient de rechercher l'origine des possessions du chapitre de Chartres en leur province.

Cette donation, dont nous avons le texte latin sous les yeux (1), fut faite « à la bienheureuse Marie de Chartres » par Richard II le Bon, arrière petit-fils de Rollon et aïeul de Guillaume le Conquérant, en l'an 1014 ; le donateur prend dans cet acte le titre de « marquis de Normandie « Marchio Normanniæ ».

Outre les deux paroisses de Hauville et de Vraiville, le texte ne désigne que Roncheville, Bonneville, Englesqueville, Saint-Julien et les deux paroisses des Aulthieux.

On devrait donc s'étonner à juste titre de ne pas voir figurer dans cette énonciation Saint-Martin-aux-Chartrains, si on ne savait que cette paroisse n'existait pas encore à cette époque.

Elle fut, en effet, dans le courant du XIIe siècle, démembrée du territoire de Roncheville qui était alors un lieu très important et le centre administratif et judiciaire de toute la contrée, de l'ancien pays d'Auge (2).

Singulier retour des choses de ce monde ! Actuellement

(1) *Archives de Lierremont*, extrait mss. d'un papier terrier collationné du grand Prévôt de Chartres, et de Caumont : *Statistique monumentale du Calvados*, IV, P. 266.

(2) En effet, une carte dressée par la Société des antiquaires de Normandie pour servir à la lecture des grands rôles de l'Echiquier (vers 1100) ne mentionne pas Saint-Martin aux Chartrains.

Roncheville n'est même plus une commune, son église même a disparu. Ce n'est plus qu'un chétif hameau dont chaque année voit disparaître une maison — un hameau de la commune de Saint-Martin-aux-Chartrains !

Nous n'entreprendrons pas ici de donner la liste des Prévôts de Normandie en la cathédrale de Chartres qui étaient seigneurs temporels et en même temps patrons des diverses paroisses qui nous intéressent ; ce fait appartient trop à l'histoire chartraine pour trouver place dans cette notice ; nous n'entrerons point davantage dans le détail des mille et une contestations qu'eurent nécessairement à subir dans les paroisses conservées jusqu'à la Révolution les privilèges du chapitre.

Disons seulement qu'en 1789, le grand Prévôt de Normandie appartenait à la noble et ancienne famille des Jubert et prenait, dans les aveux qu'il recevait pour les terres chartraines les titres suivants : « Haut et puissant « seigneur messire Bernard-Marie-Gabriel Jubert de Bou- « ville, prêtre, docteur en théologie de la maison royale « de Navarre, chanoine honoraire et Prevost de Norman- « die en l'église cathédralle de Chartres, vicaire general « de ce diocese, prieur des prieurés de Rupt et de Nantes, « abbé commandataire de l'abbaye de Massey, comman- « deur ecclésiastique de l'ordre royal et militaire de « N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, « seigneur des paroisses de Saint-Martin-aux-Chartrains, « d'Englesqueville, Hauville, Vraiville, la Berthenoue, « Massey, Saint-Julien et les Aulthieux sur Calonne, fief « des Parcs-Fontaines et autres lieux (1). »

(1) Aveu de la seigneurie de Saint-Martin, 17 février 1783. Original en parchemin, *(Archives de Lierremont)*.

La famille normande des Jubert remonte à Adrien Jubert, grand-maître des forêts de France, qui vivait en 1260 : elle est éteinte en

On voit qu'à cette époque il n'était plus question de Bonneville et de Roncheville; les deux paroisses des Aulthieux qui sont mentionnées dans cet intitulé n'appartenaient pourtant plus au chapitre; quant au fief des Parcs-Fontaines, il en sera question plus loin.

CHAPITRE II

PAROISSES ET TERRES POSSÉDÉES PAR LE CHAPITRE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

I. — Saint-Martin-aux-Chartrains.

Lorsque, se dirigeant vers Trouville, par la route ou par le chemin de fer, on a quitté Pont-l'Evêque, on aperçoit à droite, à 6 kil. environ de cette ville, à mi-côte, et en avant des vertes frondaisons de la forêt de Tarques, une église avec sa petite flèche de bois recouverte d'ardoises.

C'est l'église de Saint-Martin-aux-Chartrains (1). Son presbytère et quelques maisons l'entourent, mais le centre principal de la commune est au sud-ouest, vers la vallée, à la rencontre des routes de Trouville et de Beaumont-en-Auge, au hameau du Douet de la Taille (2).

En avant de l'église, tout près du chemin de fer, se voit le château de Toutlaville dont nous parlerons plus loin.

Aucun fait d'histoire générale n'a mis en relief la pa-

ligne masculine et a donné un grand nombre de branches; armes *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à la croix alésée d'or, aux 2 et 3 d'azur à 3 fers de lance mornés d'argent 3 et 2 la pointe en bas (Archives de Lierremont).*

(1) Autrefois paroisse de la généralité de Rouen, élection de Pont-l'Evêque, sergenterie d'Aragon, archidiaconé de Pont-Audemer et doyenné de Touques, 51 feux; actuellement commune, canton et arrondissement de Pont-l'Evêque, 270 habitants.

(2) Ainsi nommé du ruisseau qui le traverse pour se jeter dans la Touques à l'ancienne propriété de la famille de la Taille.

roisse de Saint-Martin ; sa vie paraît avoir été celle de toutes les paroisses rurales normandes depuis le moyen-âge ; procès avec les seigneurs, discussions pour les dixmes, etc.

Quant à ses curés, grâce aux travaux de l'abbé Piel (1), dont l'érudition normande déplore la perte récente, nous en possédons la liste depuis la fin du XVII[e] siècle, et là encore n'apparaît aucun nom connu, sauf peut-être celui de M[e] Jean-François de Lannoy des Barres, d'une famille notable du pays d'Auge ; il résigna sa cure le 17 août 1764 (2).

Après lui, cette cure fut successivement occupée par MM. Vasse oncle et neveu qui vivaient encore en 1791 et refusèrent à l'envi le serment schismatique (3).

Depuis quelques années Saint-Martin, privé de desservant, est réuni pour le culte à Canapville sa voisine.

Outre sa seigneurie qui appartenait au grand prévôt de Chartres, la paroisse possédait une terre noble, celle de Toutlaville, dont le chef-lieu, un joli manoir en brique et silex noir, malheureusement gâté par des réparations modernes, se voit encore au sud de l'église.

Cette terre assez importante était au XVII[e] siècle aux mains de l'antique race normande des Marguerye, originaire de la Basse-Normandie et alliée dans une de ses branches à la famille de Jeanne d'Arc (4).

Le 8 mai 1633, devant les tabellions d'Honfleur, Guillaume Marguerye, Esc. s[r] de Saint-Gilles et de Toutlaville, vendit ce fief — un demi-fief de chevalier avec basse jus-

(1) Auteur de l'analyse des *Insinuations de l'ancien diocèse de Lisieux*, 5 vol. in-8° très précieux pour l'histoire locale.

(2) Famille notable du pays d'Auge, connue depuis Benoist I[er], anobli en 1467, seigneur de Criqueville, Bois-Louvet, aux armes : *d'argent à 3 fasces de gueules. (Archives de Lierremont).*

(3) *Insinuations de Lisieux*, passim.

(4) Jean de Marguerye, dit l'auteur connu de cette famille, vivait en 1004 ; armes : *d'azur à 3 marguerites de pré d'argent 2 et 1.*

ÉGLISE DE SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS

tice, regard de mariage, etc. — à Me Thomas Blanvillain, sr de la Forière, bourgeois d'Honfleur et conseiller au gouvernement de cette ville, moyennant 14000 livres (1).

L'acquéreur, qui prit alors le titre de sieur de Toutlaville, fut anobli par lettres de juin 1648; un siècle après, le 4 avril 1748, les héritiers de sa petite-fille, Mme Vaultier de Vaulaville, vendirent cette terre à M. Chauffer de Lépiney ; la postérité de ce dernier l'a conservée presque jusqu'à ces dernières années et elle est actuellement la propriété du célèbre peintre Gérôme (2).

Dans l'église de la paroisse se voient encore, maladroitement défigurées par une peinture fantaisiste, les armoiries de la famille de Blanvillain.

Cette église, réparée il y a quelques années, n'offre rien de remarquable ; elle a été décrite par M. de Caumont dans sa statistique monumentale du Calvados (3).

II. — Englesqueville

Au revers de la colline que domine Saint-Martin, au fond du vallon formé par un ruisseau qui sort de la forêt de Touques, se trouve l'église d'Englesqueville ; elle occupe à peu près le centre de la paroisse de ce nom (4).

Englesqueville forme un hémicycle adossé à la forêt et dont la base regarde Canapville à l'ouest.

Son histoire est aussi peu intéressante que celle de sa

(1) Il avait épousé Marie Gymer. Il reçut pour armes : *de gueules à 3 javelots d'argent mal ordonnés* (*Archives de Lierremont*).

(2) *Ibid*. C'est Mme de Boishebert, née Chauffer de Saint-Martin, qui a vendu Toutlaville.

(3) T. IV, p. 267.

(4) Autrefois paroisse de la généralité de Rouen, élection de Pont-l'Evêque, sergenterie d'Aragon, archidiaconé de Pont-Audemer et doyenné de Touques, 50 feux, actuellement commune du canton et de l'arrondissement de Pont-l'Evêque, 187 habitants.

voisine ; ses curés nous sont également connus depuis le XVIII[e] siècle.

Le dernier, M[e] Victor-Hyacinthe-Aimé Le Cordier, nommé le 28 octobre 1747, appartenait à une noble famille du pays d'Auge que nous retrouverons plus loin ; il refusa le serment constitutionnel, émigra, reprit sa cure en 1802 et y mourut quelques années après.

Pendant son exil, on trouve comme faisant à Englesqueville les fonctions de curé, M[e] Pierre-Gabriel-François Le Court, curé de Trouville-sur-Mer (1).

Depuis quelques années la paroisse est réunie pour le culte à Bonneville-sur-Touques.

L'église n'offre rien de remarquable ; comme toutes ses voisines, elle a un clocher recouvert d'ardoises ; elle est placée sous l'invocation de saint Taurin.

Au sud-ouest se trouve une ancienne habitation qui a conservé le nom de manoir d'Englesqueville et dont les propriétaires portaient le nom de la paroisse et la qualité de seigneurs d'Englesqueville, malgré le patronage du grand prévôt de Chartres.

En 1540, Charles et Jean des Scelliers, esc. s[rs] d'Englesqueville, firent vérifier leur noblesse par les élus de Lisieux ; leur aïeul, Charles, avait été anobli par lettres de janvier 1514 (2).

Au siècle suivant, le dernier seigneur de cette maison, Charles des Scelliers, épousait par contrat du 24 avril 1608, Catherine de Brévédent, d'une ancienne maison normande (3) et leur fille unique, Anne des Scelliers, porta la terre d'Englesqueville à Pierre I[er] de Courcy, son mari, de-

(1) Né à Touques en 1760, mort à Trouville en 1837. Il fut pendant la période révolutionnaire le premier maire de cette commune.

(2) Recherche de 1540, *mss. de Lierremont*.

(3) *Archives de Lierremont*, généalogie de Brévédent.

meurant à Tourville-la-Forêt, dont le père, Guillaume IX de Courcy, était fils naturel de Guillaume VIII de Courcy, escuyer, s[r] de Roye et de Saint-Melaine, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et avait été légitimé par lettres de septembre 1567 (1).

Cette famille de Courcy a conservé ses possessions d'Englesqueville jusqu'à la Révolution ; les deux dernières du nom épousèrent MM. de Nollent-Vallois et de Sandret de Bellevue (2).

III. — Saint-Julien-sur-Calonne.

L'ancienne paroisse, actuellement commune de Saint-Julien-sur-Calonne (Sanctus Julianus super Calumpnam) est plus rapprochée que celle dont nous venons de parler de la ville de Pont-l'Evêque, car elle s'en trouve à environ 3 kilomètres (3).

Son église est située à mi-côte sur un mamelon dominant la rive gauche de la Calonne, qui, après avoir pris sa source à Fontaine-le-Louvet, département de l'Eure, traverse successivement Cormeilles, Bonneville, le Louvet et les Aulthieux, partage Saint-Julien de Surville et vient se jeter dans la Touques, derrière l'église de Pont-l'Evêque.

Une ancienne bruyère et des bois couronnent le coteau

(1) Généalogie de Courcy, archives de Lierremont. Cette famille remonte à Baudry le Teutonique vivant en 1058 ; armes : *d'azur fretté d'or de 6 pièces.*

(2) Etat-civil d'Englesqueville, minutes de Touques, archives de Lierremont. Nous possédons dans nos archives le gage-pleige de la terre d'Englesqueville (1779), de la main de M. Corneille-Vallée, notre grand-oncle, feudiste de cette seigneurie.

(3) Autrefois paroisse de l'archidiaconé de Pont-Audemer, doyenné de Touques, généralité de Rouen, élection de Pont-l'Evêque, sergenterie de Saint-Julien, actuellement commune de 285 habitants, canton et arrondissement de Pont-l'Evêque.

vers l'est ; de là on découvre, dit-on, dans le pays vingt-huit clochers ; la vue s'étend en effet de Lisieux à la mer.

Bien que peu peuplée — elle renfermait avant la Révolution seulement 52 feux — la paroisse de Saint-Julien avait jadis une certaine importance, elle était le chef-lieu d'une sergenterie renfermant neuf paroisses ; une foire de trois jours très fréquentée s'y tenait à la Sainte-Anne, fête patronale, et cette assemblée n'a pris fin que vers le milieu du XIX[e] siècle.

L'église appartenant à la période ogivale est assez vaste ; elle comprend une nef, et le chœur accompagné de deux chapelles, celle de gauche formant la base d'une tour massive en pierres assez élevée et terminée par une pyramide d'ardoises très élégante.

Ce monument religieux, réparé avec goût par un des anciens curés (1), est un des plus intéressants des environs ; une vitre gothique apportée de la chapelle du manoir voisin dont nous parlerons plus loin, surmonte la porte d'entrée ; des verrières modernes, mais d'un goût parfait, garnissent les fenêtres (2) ; trois belles cloches meublent le beffroi de la tour.

Dans le chœur se voient une curieuse inscription et deux tombes de membres de la famille Le Cordier.

A quelques centaines de mètres de l'église de Saint-Julien apparaît, enclose dans une propriété privée, l'ancienne église de Launey-sur-Calonne, commune partagée en 1830, entre Pont-l'Evêque et Saint-Julien ; elle renferme de très curieux tombeaux des Vipart, anciens seigneurs de la paroisse.

(1) M. l'abbé Le Bœuf, de 1845 à 1874. On lui doit également la sonnerie posée quelques mois avant sa mort ; déjà très souffrant, il avait annoncé que les cloches sonneraient bientôt pour son inhumation.

(2) Sur une de ses verrières est représenté le D[r] Billon de Lisieux, auteur de remarquables travaux sur la campanologie.

Les deux premiers curés que nous trouvons à Saint-Julien de 1701 à 1753, appartiennent à une famille notable de Pont-l'Evêque, issue par les femmes de la famille plus ancienne encore des Gamare (1).

Le 29 décembre 1701, Me Jacques Le Bailly, prêtre chapelain, et confesseur de la maison de Sorbonne à Paris, prenait possession de la cure de Saint-Julien; il eut pour vicaire, pendant plusieurs années, son neveu, Me Zacharie Le Bailly qui lui succéda et passa ensuite à la cure de Beaufour (2).

« En l'année 1765, nous dit un ancien mémoire, M. Dailly, curé de Saint-Julien, fut enfermé par lettre de cachet au Château-Thierry, en Champagne, où il est passé de vie à décès le mois de décembre de l'année 1785 (3). »

Nous ignorons si cet internement avait pour cause le jansénisme, très vivement combattu, nous le savons, par l'évêque de Lisieux d'alors, Mgr de Condorcet, ou bien des dissensions avec les patrons honoraires de la paroisse.

Quoi qu'il en soit, à peine M. Daunou, le nouveau curé, avait-il pris possession que le Cte de Sennecterre et M. Fouet de Cremanville, seigneur au droit de la famille de Saint-Pierre, du manoir de Saint-Julien et de ses dépendances, et se prétendant à ce titre patrons honoraires de la paroisse, firent sommation au curé d'avoir à les recommander aux prières à la messe paroissiale; M. de Cremanville fit de plus placer dans le chœur un banc seigneurial; il

(1) Avant 1641, Me Abraham Le Bailly, bourgeois de Pont-l'Evêque, avait épousé Anne Gamare, fille de Me Gilles, sr de la Rosière, conseiller du roi à Pont-l'Evêque, issu de Me Guillaume Ier Gamare, chirurgien en cette ville, vivant en 1443 (*Archives de Lierremont*).

(2) *Insinuation de Lisieux*, pass.

(3) *Archives de Lierremont*. Titres de la seigneurie de Saint-Julien.

s'en suivit une procédure qui était encore pendante lors de la Révolution (1).

M. Daunou basait son refus sur le titre de 1014 et ajoutait que jamais les seigneurs de Saint-Julien où se prétendant tels, n'avaient eu de banc dans le chœur, et n'y avaient fait peindre de litre ou ceinture funèbre, mais seulement dans la nef.

Ayant prêté serment avec des restrictions qui ne furent pas admises, M. Daunou fut destitué; il reprit sa cure en 1802 et y mourut en 1818.

La paroisse de Saint-Julien était autrefois la demeure de très nombreuses familles notables qui possédaient sur son territoire, assez étendu du reste, d'importantes propriétés.

La recherche de 1540 nous fait connaître les trois frères Eudes, seigneurs de la paroisse voisine de Tourville-la-Forêt, dont la mère devait appartenir à la famille de Saint-Pierre, et aussi Antoine de Saint-Pierre, esc. (2).

Cette famille de Saint-Pierre qui possédait alors les terres seigneuriales des Aulthieux-sur-Calonne, de Norolles et de Mailloc à Bonneville-le-Louvet, avait à Saint-Julien un fief très important dont le manoir existe encore entre l'église et la bruyère et dont la chapelle n'a été démolie qu'après 1850.

A la fin du XVIII[e] siècle, cette terre dont les possesseurs se prétendirent, nous l'avons vu, patrons honoraires de la paroisse, au mépris des droits du chapitre chartrain, était divisée en deux portions qui passèrent successivement de 1773 à 1780 aux mains « de messire Charles-

(1) *Ibid.* Nous possédons de très curieuses consultations d'avocats du temps sur la question du privilège des seigneurs, de la franche aumône de la paroisse de Saint-Julien rattachée à la cure, etc.

(2) Recherche de 1540, *Archives de Lierremont*, ms.

François Fouet de Crémanville, conseiller auditeur honoraire en la cour des comptes, aydes et finances de Normandie » qui prit alors le titre de « seul seigneur et patron honoraire de Saint-Julien-sur-Calonne et seigneur de Maloisel (1) », et dont nous avons vu les démêlés pour le patronage de la cure.

M. de Crémanville n'eut qu'une fille qui porta la terre de Saint-Julien à la famille Le Goueslier d'Argence, dont le nom s'est éteint à la fin du XIX[e] siècle (2).

Mais depuis 1850, cette famille ne possédait plus Saint-Julien ; ses derniers membres reposent dans un cimetière particulier à quelques pas de l'église paroissiale (3).

Après les de Saint-Pierre, voici la famille Le Cordier qui n'a jamais prétendu à une ancienne prérogative patronale, mais qui possédait à Saint-Julien de très nombreuses terres, le Perrey, la Porte, Maloisel et Petagny et dont les membres ont porté les noms de tous ces manoirs.

La paroisse paraît avoir été le berceau des Le Cordier qui occupèrent de très notables charges de magistrature à Pont l'Evêque et dont une branche, celle de Maloisel, reçut la noblesse à la fin du XVI[e] siècle (1597) ; la sergen-

(1) *Archives de Lierremont*, titre de Saint-Julien.

(2) La famille Le Goueslier d'Argence, originaire du pays d'Auge, a possédé notamment la terre de Val d'Or à Bonnebosq ; au XVI[e] siècle elle s'est alliée à la famille de Beaumouchel, issue par les Postel de la maison de Courtenay, du sang royal de France. (Voir *Archives de Lierremont* et la brochure : *Nobles ou vivant noblement à Pont-l'Evêque* en 1742, in-8°, Pass.)

(3) M. Théodose Le Goueslier d'Argence, colonel d'infanterie, un des derniers membres de la famille, a vendu cette terre à M Chrétien, alors notaire à Pont-l'Evêque, mort en 1880 : et elle appartient actuellement à M. Desportes, son petit-neveu, juge suppléant à Lisieux, dont le père, M. Jules Desportes avait succédé à son oncle, et chez lequel nous avons fait nos premières études notariales ; nous sommes heureux de rappeler ici ces bons souvenirs.

terie noble de Saint-Julien appartenait au siècle suivant à un de ses membres.

En 1615, vit le jour à Saint-Julien Me Helye Le Cordier, médecin à Pont-l'Evêque, auteur du célèbre poème : *Le Pont-l'Evêque*, dédié à Mlle de Montpensier et dont la rareté bibliographique fait maintenant le principal mérite.

Nous retrouverons du reste aux Aulthieux cette famille Le Cordier (1).

Mentionnons encore la famille Pellerin dont la principale habitation était la paroisse de Manneville-la-Pipart, dont ses membres étaient seigneurs, et où elle possédait la terre de Noirval, et la famille Domin à une branche de laquelle appartenait la mère du constituant Thouret (2).

Telle est l'histoire succincte de cette paroisse à laquelle se rattachent pour nous de bien chers souvenirs d'enfance et de jeunesse (3).

IV. — Fief des Parcs-Fontaines.

Outre les trois paroisses dont nous venons de retracer sommairement l'histoire, le chapitre de Chartres possédait encore et paraît avoir conservé jusqu'à la Révolution le fief des Parcs-Fontaines; il figure en effet, ainsi que nous l'avons vu, parmi les possessions du dernier grand prévôt (4).

Mais nous ignorons comment le chapitre en était devenu propriétaire, car il ne figure pas dans le titre de 1014.

(1) Toutes ces notes sont tirées de la généalogie de la famille Le Cordier dressée par nous, à la demande d'un descendant de cette famille et non encore publiée ; nous la conservons dans nos archives.

La branche anoblie portait pour armes : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 étoiles de même, 2 et 1.*

(2) Généalogies Pellerin, Domin et Thouret (*Archives de Lierremont*).

(3) Notre famille a possédé de 1856 à 1896, une petite propriété à Saint-Julien où nous passions l'été avec nos parents.

(4) Voir, p. 4.

Nous savons seulement que ce fief était situé dans l'ancienne paroisse des Parcs-Fontaines formant actuellement une seule commune sous le nom de Fierville-les-Parcs avec Fierville sa voisine (1).

Dans nos archives figurent deux aveux rendus au grand prévôt pour « son noble fief des des Parcs-Fontaines », l'un de Jehan Boisbluche le 24 mai 1642 et l'autre de Toussaint Bernière le 22 juin 1728 (2).

Mais jamais la possession de ce fief, de quelque importance qu'il fût, n'entraîna au profit du chapitre le patronage de la paroisse où il se trouvait ; dès le XIV[e] siècle, en effet, ce patronage appartenait au seigneur laïque, Jehan Leudet (3) et ses successeurs l'ont toujours conservé, sans aucun trouble de la part du grand prévôt, jusqu'à la Révolution.

CHAPITRE III

PAROISSES PERDUES PAR LE CHAPITRE DE CHARTRES

I. — Roncheville.

C'était là, nous l'avons vu, le lieu le plus important, au moins comme centre administratif et judiciaire, du pays d'Auge au moyen-âge.

Bien que Roncheville figure en première ligne dans la

(1) Sparsi-fontes, autrefois paroisse de l'élection de Lisieux, généralité d'Alençon, sergenterie de Moyaux, archidiaconé de Pont-l'Evêque, doyenné de Touques, 20 feux, actuellement Fierville-les-Parcs, canton de Blangy, 170 habitants.

(2) *Archives de Lierremont*.

(3) Cette famille existe encore en de nombreuses branches, à Blangy, Rouen, Paris, etc.; les familles Ollivier, Le Court, Bordeaux, etc., en descendent en ligne féminine. De nos jours M. Léon Leudet possède la terre de Trianon à Saint-Benoît d'Hébertot (Voir Gén Leudet, *Archives de Lierremont*).

donation de 1014, nous ne pensons pas que le chapitre de Chartres y ait longtemps maintenu sa possession.

Dès 1060, en effet, nous trouvons en cette paroisse de puissants seigneurs, les Bertrand, barons de Briquebec et de Roncheville ; en cette année même Robert Ier, Bertrand et Suzanne sa femme fondent, à une lieue de là, le célèbre prieuré devenu au XVIIIe siècle, l'Ecole militaire de Beaumont-en-Auge (1).

Petit-fils de Toustain de Bastembourg, 1er seigneur et châtelain de Montfort-sur-Risle, issu lui-même au second degré de Hrolf Turstan, vivant en 920, et de Gerlotte de Blois, petite-fille de Robert le Fort, duc de France, Robert Bertrand, de même que Rollon, le conquérant de la Normandie, comptait parmi ses ancêtres ces terribles rois de mer dont l'apparition dans leurs frêles esquifs, avait jadis fait verser des larmes au vieux Charlemagne (2).

On comprend parfaitement que le premier baron de Normandie — c'était là le titre de Bertrand — supportât difficilement l'ingérance d'un chapitre étranger dans les affaires spirituelles du chef-lieu même de sa baronnie.

Aussi pensons-nous, sans en avoir pourtant la certitude matérielle, qu'un compromis dut très vite intervenir entre le seigneur et les chanoines de Chartres, compromis qui eut pour effet la cession de la partie haute de la paroisse de Roncheville, où le chapitre édifia l'église actuelle de Saint-Martin — *Sanctus Martinus apud Carnotenses* — en re-

(1) Généalogie des familles issues des Rois de mer, familles Bertrand et de Montfort. (*Archives de Lierremont*).

Nous possédons dans notre bibliothèque la charte d'érection en 1742 de l'Ecole militaire de Beaumont où sont relatées les chartes de fondation.

(2) Généalogie Bertrand, *Archives de Lierremont*, le père d'Hrolf, Turstan Hrollager, était frère naturel de Rollon.

nonçant ainsi à ses droits sur la partie basse, chef-lieu de l'agglomération principale d'alors.

Quoi qu'il en soit, pendant tout le XVIII[e] siècle, le duc d'Orléans au droit des barons de Roncheville présentait à la cure.

Roncheville, réunie à Saint-Martin en 1828, comptait en dernier lieu 37 feux; au siècle dernier, ses pêcheries et le service de bateaux plats — les gabarres — qui se faisait sur la Touques, peut-être jusqu'au Breuil, au moins jusqu'à Pont-l'Evêque, lui donnaient une certaine importance ; à la fin du XVIII[e] siècle il y avait encore « un gabarrier en chef de la paroisse de Roncheville (1). »

Au commencement du même siècle, Roncheville avait vu naître le célèbre graveur Bacheley, auteur de vues de Rouen fort estimées (2).

II. — Bonneville sur Touques.

Voici une paroisse dont le nom a souvent retenti dans les récits guerriers de la province Normande, grâce à son antique château, dont les ruines splendides subsistent encore et qu'on nommait aussi le « chastel de Touques », théâtre, assure-t-on même, et du serment d'Harold et de l'assemblée où fut décidée par le Conquérant l'invasion de l'Angleterre (3).

(1) Etat civil de Clarbec, *Archives de Lierremont*.

(2) Jacques V Bacheley, né en 1712 de Robert III Bacheley, mercier à Roncheville, et de Marguerite Fosse : il mourut en 1781 (*Généalogie Bacheley, Archives de Lierremont*). Certains biographes le font naître à Beaumont en Auge, d'autres à Beaumont le Roger.

(3) Autrefois paroisse de la généralité de Rouen, élection de Pont-l'Evêque, sergenterie de Bonneville, archidiaconé de Pont-Audemer, doyenné de Touques, 81 feux, actuellement commune du canton de Pont-l'Evêque de 387 hab.

Bonneville (Bonavilla) figure dans la liste des paroisses données en 1014 à Notre-Dame de Chartres.

Mais, dans la suite des temps, le patronage de cette paroisse fut contesté au chapitre de Chartres par celui de la collégiale de Cléry et le procès se termina en 1512 en faveur de ce dernier par un arrêt de l'Echiquier de Normandie (1).

Placée sous l'invocation de saint Germain, l'église de Bonneville, un peu au-dessus des ruines du château-fort, domine le bourg de Touques dont elle est distante de 1500 mètres environ ; elle est précédée d'une flèche d'ardoise et ne présente aucun caractère intéressant.

La paroisse, ancien chef-lieu de la sergenterie de Bonneville, renfermait plusieurs fiefs dont les seigneurs n'avaient pas le patronage de l'église.

En 1540, nous y trouvons Jean et Jacques du Mesnil, esc. de la famille des seigneurs de Lepiney et de Saint-Germain à Saint-Thomas de Tourques, du Coudray, et de la Caouyère, descendus de Jean du Mesnil, esc. vivant en 1406 (2) ; et aussi Alexis, Elie, Jean et Charles Mauvoisin esc. tous issus de Richard, vivant en 1360, et qui appartenaient à une antique race normande (3).

Au siècle suivant, les du Mesnil étaient représentés à titre successif par les Fresnel que remplacèrent par acquêt les Coquet, qui ont possédé pendant le XVIII^e^ siècle la principale seigneurie à laquelle ils avaient donné le nom d'une autre de leurs possessions, celui de Tolleville ; une chapelle, actuellement détruite, attenait à ce manoir (4).

Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles on trouve aussi à Bonne-

(1) Bibl. nat. fonds latin, reg. n° 2232.

(2) Recherches de 1540, *mss. de Lierremont*.

(3) *Archives de Lierremont*, Gén. Mauvoisin.

(4) *Etudes d'histoire normande*, Lisieux, 1901. Pass.

ville des branches de deux anciennes familles de la contrée, les Carrel qui possédaient à Touques la terre de Meautrix et les de Nollent-Tancarville, seigneurs et patrons des paroisses de Trouville-sur-Mer et d'Hebervtot (1).

III. — Saint-Pierre et Saint-Nicolas des Aulthieux.

Nous voici arrivés aux dernières pages de cette étude, à la dernière possession temporaire du chapitre de Chartres en Normandie.

La donation de 1014 ne nomme pas expressément dans son texte les deux paroisses des Aulthieux (Ecclesiæ de Altaribus) : elle les désigne sous le nom des deux membres dépendant de celle de Saint-Julien «... Et Ecclesiam de Sancto-Juliano, cum duobus membris appendentibus. »

Nous ignorons absolument à quelle époque et dans quelles circonstances l'église de Chartres perdit son patronage aux Aulthieux. Voici seulement ce que nous savons.

Le 30 avril 1708, les *Insinuations de Lisieux* (2) nous montrent Jacques Vipart, chevalier seigneur et marquis de Silly, seigneur et patron des Aulthieux, nommant sans trouble à la cure de Saint-Pierre ; le même fait se renouvelle le 9 octobre 1737, pour la cure de Saint-Nicolas pour sa fille, Marie-Anne Vipart, marquise de Silly (3).

Mais le 17 août 1726, la cure de Saint-Pierre étant de devenue vacante, messire Jean-François Faure de Berlize,

(1) Etat civil de Bonneville, *Archives de Lierremont*. Armes des Carrel : *d'hermines à 3 carreaux d'azur 2 et 1* ; armes de Nollent : *d'argent à la fleur de lys de gueules en cœur accompagnée de 3 roses de même 2 et 1*.

(2) *Insinuations*, I, p. 727.

(3) *Ibid*, E, II, p. 403.

prévôt de Normandie en l'église Notre-Dame des Chartres, y nomme Mᵉ David Delle, prêtre du diocèse de Lisieux, qui en prit possession.

Le 1ᵉʳ octobre suivant, le marquis de Silly nomma à son tour à la même cure Mᵉ Jacques Rabot, vicaire de Saint-Philbert-des-Champs, qui prit également possession, mais fut transféré au Brevedent le 27 décembre 1727; il fut remplacé par un nouveau curé nommé par la marquise de Silly (1).

Il ne paraît pas ensuite que, jusqu'à la Révolution, le prévôt de Normandie ait renouvelé ses prétentions, car les curés suivants furent nommés par les Brancas, seigneurs temporels des deux paroisses au droit de la maison de Silly.

Les deux églises des Aulthieux (2) existent encore, l'une auprès de l'autre sur une éminence dominant le cours de la Calonne ; une seule, Saint-Pierre, est encore livrée au culte; l'autre, Saint-Nicolas, — appelée Saint-Meuf, sur la carte de Cassini — est abandonnée.

Possédée d'abord par une famille de son nom, Guillaume des Aulthieux, — Wilhelmus de Altaribus, vivait en 1195, — la terre seigneuriale des Aulthieux passe successivement dans les familles de Saint-Pierre, Vipart de Silly et de Brancas (3).

Les Aulthieux ont vu naître au moyen âge Baudouin des Aulthieux, trouvère normand qui en était en même temps seigneur (4).

(1) *Insinuations*, E, III, p. 34, 79, 87.

(2) Autrefois généralité de Rouen, élection de Pont-l'Evêque, sergenterie de Saint-Julien, archidiaconé de Pont-Audemer et doyenné de Touques. 2 feux privilégiés et 93 feux taillables actuellement, commune du canton de Blangy. 422 habitants.

(3) *Archives de Lierremont*, grand rôle de l'Echiquier de Normandie

(4) *Histoire des Trouvères normands*, par l'abbé de la Rue, III, 205.

La famille Le Cordier, dont nous avons déjà parlé, possédait sur ces paroisses la terre de la Porte, appartenant encore actuellement à ses descendants.

Parmi la postérité de cette branche de la Porte, figurent, en ligne féminine, l'abbé de Grieu, prieur de Saint-Hymer, député aux Etats généraux de 1789, et l'amiral Hamelin, ministre de la marine, qui a donné son nom à une rue de la ville voisine de Pont-l'Evêque (1).

Les Aulthieux étaient autrefois le chef-lieu d'un notariat dont le titulaire prenait le titre de : « tabellion pour les sièges de Pont-l'Evêque et Touques, branche des Aulthieux-sur-Calonne » (2 .

Le Cr Henry Le Court
Président de la Société historique de Lisieux.

(1) Généalogie de la famille Le Cordier, et des familles de Grieu, et Hamelin, *Archives de Lierremont*.

(2) Minutes de Deauville.

DAMPIERRE-SOUS-BROU

SON PRIEURÉ ET SES SEIGNEURS

Lorsque l'on a dépassé la ville de Brou, dans la direction du couchant, le Perche commence à apparaître, avec sa parure de prairies, de verdure et d'arbres fruitiers. Bientôt, dans le vallon qu'arrose la Mosanne, on rencontre le village et l'église de Dampierre, consacrée au prince des Apôtres. La grande route de Nogent-le-Rotrou côtoye le village, et sur son passage, à trois kilomètres du bourg, se trouve un hameau, qui garde le nom de Prieuré. Un peu plus loin, est assise la métairie des Tonnes. Nous avons à parler de l'un et l'autre.

C'est là le bassin de l'Osanne, un val plein de fraîcheur où les ruisseaux de la Mosanne[1] et de Sainte-Suzanne viennent, en mêlant leurs eaux, près de Pontméan, former la rivière de Brou, l'Osanne, affluent du Loir.

Ce bassin est fermé, au nord, par une chaîne de collines boisées. Sur ces hauteurs se voit, tout resplendissant de blancheur, le château de la Cochardière. Toriel, le plus antique manoir de la paroisse, a disparu depuis longtemps. Le village de Toriau en rappelle seul l'emplacement et le souvenir. — Les villages, on le sait, en général n'ont pas d'histoire. Le peu qu'ils gardaient d'annales, la Révolution de 1793 a eu soin de l'anéantir.

Nous essaierons de mettre en lumière les rares titres anciens, qui ont pu s'offrir à nos recherches.

Commençons par dire qu'il est beaucoup de paroisses moins favorisées que Dampierre. Car : 1° elle a possédé aux XI[e] et XII[e] siècles des chevaliers, châtelains de Toriel, dont les actes de munificence figurent avec honneur au Cartulaire de Saint-Père de Chartres.

2° Elle a possédé un prieuré de la même abbaye.

3° En retrouvant, dans les comptes, mention du jardin de la

[1] La Mosanne, selon nous, a dû s'écrire, à l'origine, Maulsanne — Malesana — La capricieuse, folle dans ses écarts.

Maladrerie, nous sommes en droit de conclure qu'elle posséda, jadis, un de ces établissements charitables. Le ravage des Grandes Compagnies, au XIV^e^ siècle. et la guerre de Cent Ans qui suivit, firent généralement disparaître ces modestes asiles, isolés à la campagne. La découverte de trois ou quatre léproseries, oubliées, dans le Dunois, nous autorise à apporter ici cette affirmation.

4° Des comptes de fabrique en règles, datant de 1570, fort intéressant et où nous nous proposons de puiser.

LES SEIGNEURS DE TORIEL (auj. TORIAU)

Le premier, dans l'ordre chronologique, est Téduin[1]. La charte XVII^e^ du Cartulaire de Saint-Père reconnaît en lui, par la bouche de Landry, son fils, le premier bienfaiteur de l'abbaye, sur ce territoire.

Déjà il avait disposé, en sa faveur, de la *terre d'Ernaud-le-Métayer*. Cet exemple fut pour son fils et successeur, un encouragement à faire de plus amples libéralités

LANDRY I.

Le rôle que le chevalier de ce nom, seigneur de Toriel, a joué dans la restauration du prieuré de Saint-Romain de Brou, est trop honorable, pour qu'il nous soit permis de le passer sous silence. Les ruines faites par les hordes Normandes, dans le Dunois, ne furent pas réparées en un jour. Le prieuré de Saint-Romain, avec son petit sanctuaire *de bois*, portant encore les traces de la dégradation, n'attirait plus guère les fidèles. La foi des habitants de la contrée s'en émeut. Airard de Bulou, chevalier à bannière, et Landry de Toriel se firent leurs interprètes, auprès du baron de Brou et d'Alluyes, Geoffroy de Médène. Dans des guerres précédentes, probablement dans le Perche contre Foulques Nerra, ils avaient été ses compagnons d'armes (commilitonem nostrum). Ils viennent le trouver, à la tête de la *pieuse* population du pays et lui présentent leur requête.

[1] Première moitié du XI^e^ siècle. — L'Aumônerie, les Pitallières, qui ont dû s'écrire l'Hospitalière, viennent attester l'existence d'une léproserie.

A peu de distance de Brou, il est un petit coin de terre où s'élève une église, en l'honneur du martyr saint Romain. Ce lieu si respectable devant la majesté de Dieu, ils ont la douleur de le voir aujourd'hui, dans le plus triste état d'humiliation et d'abandon. Ils prient Geoffroy de le confier aux religieux de Saint-Père, pour en relever la dignité et y faire refleurir le culte.

Geoffroy de Médène et Mathilde, son épouse, agréent leur prière, et font droit à leur demande. Ils apposent leur sceau à cet acte de libéralité. Airard de Bullou et Landry de Toriel y figurent comme témoins, avec plusieurs autres, notamment Raiard à qui appartenait l'emplacement de Saint-Romain. Or Raiard n'était autre que le seigneur de Moulhard, car, à cette époque, on écrit : Mons-Rahardi, Mont-Rahard.

Ces faits se passaient en 1082.

En 1102, Landry, dans une charte solennelle, qui est la XVII[e] du Cartulaire de Saint-Père, signale sa libéralité envers la vénérable abbaye. Il nous apprend que, déjà, il a donné à Saint-Père la cure[1] de Dampierre et la terre qui y était attachée. Aujourd'hui, à la prière du père de Renaud le Doyen, qui, dans sa vieillesse, a voulu finir ses jours dans la milice religieuse, à l'abbaye de Saint-Père, il abandonne la moitié de la dîme de cette église de Dampierre, qui était de son domaine, la moitié des offrandes et des droits de sépulture. Il concède encore tout ce qui est bien de l'église, et la terre, tenue par Ernaud le Métayer, que Téduin son père avait déjà aumônée à l'abbaye.

Il déclare libre de toute redevance, le pré qui est au-dessus de cette métairie, et le vivier de la Motte. Si, un jour, les religieux y établissent un moulin, ses fils en auront la moitié, à moins qu'ils n'en fassent l'abandon. A l'extérieur de l'église (l'expression latine semble dire : à distance de l'église) il donne librement *une terre où l'on puisse élever l'habitation des moines, leur grange et les dépendances nécessaires.* Ses descendants n'auront à réclamer aucune redevance. Il ajoute, à ces dons, la moitié du four

[1] Aux XI[e] et XII[e] siècles, la plupart des églises étaient devenues propriété des seigneurs locaux, peut-être à titre d'épaves et de *res derelicta*, après l'invasion Normande.

(quelques mots manquent). Ceci signifie la moitié du revenu du four seigneurial. Et si quelqu'un de ses vassaux veut faire des libéralités, sur son fief, envers l'abbaye, il cède à l'avance tous ses droits. Cette charte fut dressée le quatre des calendes de mars, sous le règne du roi Philippe. Les fils de Landry de Toriel, Geoffroy, Hugues et Landry approuvèrent cette donation, qui fut offerte à saint Pierre, par les mains de l'abbé Eustache lui-même. Un membre de la famille, Gilduin de Dampierre figure au nombre des nombreux témoins. Landry a tout prévu. Les droits de Viguerie ne seront pas à la charge des moines. Ses fils sont chargés de payer 20 sols au viguier. Eudes ; chevalier feudataire du seigneur de Dampierre avait lui-même donné aux religieux la dîme des Novales qu'il tenait de Landry (c'étaient des bois nouvellement défrichés et mis en culture. C'est ainsi que le Perche vit successivement remplacer ses forêts et ses halliers, par des terres cultivées). Le seigneur de Dampierre se désintéresse de tout droit sur ce don qu'il approuve.

Dans cet acte, nous trouvons manifestement la création du *prieuré* de Dampierre. Il est à distance de l'église, et, encore aujourd'hui, un hameau porte le nom de Prieuré. Il a certainement été habité, dans les premiers siècles, qui suivirent sa fondation. Car, dans la liste des prieurés, tenus à servir leur cotisation à l'abbaye-mère, nous trouvons, « *Le Moine c'est-à-dire le prieur de Dampierre* », taxé à II sols, comme Saint-Romain de Brou. Les renseignements ultérieurs à son sujet, nous font défaut. Mais nous sommes certains que les bâtiments du prieuré subsistaient toujours en 1506. Le 1er octobre 1506, Me Martin Boscher, prieur de Dampierre, faisait construire, un *nouveau corps* de logis dans son *prieuré*. L'acte passé à Châteaudun avec le serrurier Jacques Daniel, de cette ville, dit formellement que ces différents objets de serrurerie sont destinés à ce bâtiment neuf. Le travail sera terminé pour la Mi-Carême, et aussi soigné que ce que ledit Daniel vient de faire au prieuré de Chuisne. La grande porte, avec toute ses ferrures, coûtera 70 sous tournois, plus un septier de blé sec, rendu à Châteaudun.

Les autres portes seront payées 25 s. t. chaque croisée, 4 liv. 5 s. t.

Le prieur avance, à compte, un Lion d'or.

A l'achèvement des travaux, Me Martin Boscher devra fournir, au serrurier, une paire de chausses, à son usage. L'abbé de la Madeleine, frère Jean Lefèvre, est témoin de l'acte, avec maître Jean Hardy.

En 1505, frère Martin Boscher assistait, au château de Pontgouin, à l'acte d'approbation de la confrérie de la charité de Saint-Jacques d'Illiers, par René d'Illiers. Il fut abbé de Saint-Jean-en-Vallée, à Chartres, et prieur de Courville.

En 1528, il échangeait ce prieuré, avec l'évêque de Luçon, pour la cure de Saint-Jacques d'Illiers. Contrairement aux habitudes des prieurs de cette époque, en faisant construire un pavillon, avec une clé, qui condamnait les trois autres serrures, il indique l'intention de faire un séjour à Dampierre. Mais ce prieuré avait-il une chapelle? Vu la distance de l'église, nous inclinons à le croire. Les dévastations dont nous avons parlé, fin du XIVe et commencement du XVe siècle, venant à passer sur cette contrée, la chapelle aura disparu, mais le prieuré subsista. Alors, comme on en voit des exemples, le titulaire qui ne résidait pas, et pour qui Dampierre était un bénéfice simple, vint sans doute, prendre possession à la chapelle Saint-Etienne, en l'église Saint-Lubin de Brou, dépendant de Saint-Père. Le Pouillé de 1626 dit très bien *La Chapelle* de Saint-Etienne, dans la même église (Saint-Lubin). C'est à tort que l'on a cru à l'existence d'un prieuré des Tonnes, à Brou. Il n'y eut jamais, en fait de prieurés, que Saint-Romain et Saint-Jean. A notre avis, le prieuré des Tonnes était le prieuré de Dampierre. Les Tonnes[2] ont pu être sa dotation.

En 1788, Michel Louis Lécuyer de la Papotière est désigné comme prieur de *Saint-Michel* de Brou. Il y a là, évidemment, une erreur. C'est sans doute une *chapellenie* (et non un *prieuré* qui n'a jamais existé) qu'il faut lire. Saint-Lubin de Brou avait douze chapelles ou douze autels. L'une de ces chapelles était

[1] Renaud Le Fèvre, notaire de Châteaudun. E. 2836.

[2] Village voisin de ce qu'on appelle le Prieuré.

sous le vocable de saint Michel. Le cartulaire manuscrit de Mr l'abbé Métais nous révèle le nom et le bienfait d'un fondateur jusqu'ici inconnu. Geoffroy de Brou, dit de Chartres, archidiacre (de Séez ?), par son testament, ordonne de vendre ses maisons de Paris et prélève 25 livres *pour fonder une chapelle* en l'église Saint-Lubin de Brou, 1305. (Serait-ce Saint-Michel)?

Un maire de Dampierre, pour l'abbaye de Saint-Père, au 13e siècle.

Le maire, au moyen-âge, n'est qu'une sorte de garde général[1], chargé de veiller aux intérêts d'un chapitre, d'une abbaye, etc. Ces fonctions étaient recherchées, en raison des avantages qu'elles procuraient. Dans la charte de fondation du prieuré, on trouve : Robert, maire. Ce doit être le maire de l'époque, à Dampierre.

Parfois le maire agissait avec indépendance, à l'égard de l'établissement religieux dont il était l'officier. L'histoire de Dampierre nous en offre un exemple peu commun. Nous le devons, ainsi que plusieurs précieux renseignements,au *supplément inédit* du cartulaire de Saint-Père, encore manuscrit, colligé par Monsieur le chanoine Métais. Qu'il veuille bien agréer, ici, l'expression de notre reconnaissance.

En 1247, Gilon, abbé de Saint-Père et le prieur de Saint-Martin-du-Péan, près Bonneval, eurent des discussions d'intérêt, avec Jean, maire de Dampierre. On remarquera que ces fonctionnaires relevaient tous deux de l'abbaye. Pour mettre fin au litige, ils conviennent de s'en rapporter à l'arbitrage de Hervé, abbé de Bonneval, antérieurement camérier de Saint-Père, et de Jean Lambert chanoine de Chartres. Certaines peines étaient fixées, en cas de dédit. Le maire de Dampierre, devant ses juges, reconnaît tenir la mairie de l'abbaye ; à son admission, il a juré de veiller aux intérêts de Saint-Père. Il est homme lige du monastère et il en tient un revenu, qui vaut, annuellement, XV septiers d'avoine, que l'aïeul et le père de Philippe, écuier, prélevaient avant lui, sur l'ensemble des habitants de Dampierre. Cette re-

[1] Les maires des grands établissements religieux, tels que le Chapitre de Chartres, participaient des fonctions de juge et de prévôt, dans les causes et litiges qui intéressaient les droits de ces établissements.

devance passa à Philippe, leur fils, puis à lui-même. L'an 1243 le maire de Saint-Martin-du-Péan acheta la rente de cinq mines d'avoine, 2 poules, 2 pains et 2 deniers que Jean devait prélever en faveur de l'abbaye, chaque année, sur le revenu énoncé plus haut. Henri de Bures et Philippe son fils avaient, précédemment, reçu cette rente. Mais, de 1243 à 1246, le maire de Dampierre se refusa à servir cette redevance.

En agissant ainsi, Jean se mettait en état de révolte, contre l'abbaye dont il était serviteur. Il causait un dommage à un établissement, dont il avait juré de défendre les droits. Il avait encore aggravé ses torts, en faisant saisir les chevaux du fermier que le prieuré de Saint-Martin du Péan envoyait, pour recevoir les cinq mines d'avoine. Cité à Chartres, devant les deux arbitres, acceptés par lui, il fut condamné à payer la rente qu'il déniait, au prieur de Saint-Martin.

Pour le dommage, la sentence l'obligeait de verser 4 liv. 14 sols au même prieur. Comme réparation envers l'abbaye, il viendrait, dans le costume et l'attitude des plus humbles, assister, pieds nus, à la procession de Saint-Père, à Chartres, puis à celle de sa paroisse, le jour de l'Ascension et dans l'octave de la Pentecôte ; enfin, il se présenterait au chapitre de Saint-Père, dans l'attitude d'un suppliant[1]. Ceci accompli, il sortirait humblement du chapitre. Fait à Chartres, la veille de saint Marc, 1247.

La peine était humiliante, mais on remarquera qu'elle est plus douce que la peine civile, à la même époque. On fait grâce de la prison et de l'amende.

Pour cette digression, nous avons anticipé l'ordre des temps. Revenons à la famille des seigneurs de Toriel. Une charte relative à l'abbaye de Saint-Père[2], associe à Bernard de Bullou, dès l'an 1609, Landry et Eudes son frère, en qualité de témoins. Il s'agit de l'acte de donation par Guillaume Gouet, de l'église d'Alluyes à Saint-Père. Cet acte fut passé dans *la grange de Saint-Romain*[3].

[1] Il est à remarquer que, dès l'ouverture des débats, il décline la juridiction du seigneur de Brou. Il ne tenait pas à être jugé par le prévôt de cette ville.

[2] Charte 87e.

[3] Les appartements du prieuré de Saint-Romain étaient fort étroits. Dans les grandes circonstances, c'est dans l'église ou dans la grange que l'on reçoit.

Une charte de 1080 va nous montrer, dans tout son éclat, la piété de cette famille.

Landry de Toriel consacre son plus jeune fils, âgé de huit ans, à la vie religieuse : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, « le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Je veux porter à la con- « naissance de tous les fidèles de l'église de Dieu, présents et « à venir, que moi Landry, chevalier, de concert avec Ermeline, « mon épouse, et Hugues, mon fils aîné, je consacre et donne au « Dieu Tout-Puissant et au bienheureux Pierre, prince des « Apôtres, dans le monastère de son nom, mon jeune fils Er- « nauld, âgé de huit ans, afin que tous les jours de sa vie, il y « serve Dieu et ses saints, et qu'il y prie, le jour et la nuit, « pour nous, pour tous les fidèles chrétiens.

« En le vouant à cette abbaye, je donne au monastère dans le lieu appelé Bailleau, une terre d'une charrue avec les bâtiments qu'elle comporte. A cette concession, j'ajoute la quatrième part du droit de *brennage*, que je possède dans le bourg de Saint-Romain, voisin de Brou. Les moines en jouiront à perpétuité. Je leur assure encore le juniorat de l'église de Dampierre, dans les mêmes conditions que Renaud le Doyen le possède, et tout ce qu'il tient de moi dans le même village. Nous voulons confirmer cet acte de donation, de notre propre main, et lui imprimer le signe de la croix, afin que personne ne puisse, s'il y contredit, espérer en cette croix. ✝ Landry, S. (sceau) d'Ermeline, de Hugues, de Rainaud le Doyen, d'Eudes (sans doute frère de Landry). »

Cette famille tenait un des premiers rangs, près du baron de Brou. Peu d'actes importants s'accomplissent, sans qu'on ait à signaler la présence de quelqu'un de ses membres. Landry et Eudes, son frère, contresignent la charte d'autorisation, par laquelle Guillaume-Gouet approuve la donation à Marmoutier, de la terre de Sonville, de celle de Dangeau ainsi que de son église, en 1071[1].

En 1080, Landry assiste à la donation de l'église Saint-Lubin de Châteaudun.

[1] Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois.

Dans les dernières années du XI[e] siècle, Eudes de Toriel est témoin, à Brou, dans la maison de Girard Manourt, d'une charte en faveur de l'abbaye de Bonneval.

Hugues de Toriel succéda à Landry son père, dans la seigneurie, en la première partie du XII[e] siècle. Son nom se lit au bas de deux actes, intéressant l'abbaye de Bonneval, et relatives à Alluyes.

Dans l'une de ces circonstances, Geoffroy son frère l'accompagne. Il semble même résulter du contexte, qu'un membre de la famille avait des droits, sur le revenu de l'église d'Alluyes. C'est Hadulfe de Toriel, surnommé Alcyon, dont la grande charte de Bonneval nous a transmis le nom.

Le Cartulaire de Thiron, à propos de la donation d'une terre, dans la vallée d'Unverre, nous fait connaître *Garsadonius de Torihel*. Celui du prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, édité par M. l'abbé Métais, confirme l'authenticité de ce personnage. Vers la fin du XII[e] siècle, 1195, nous mentionnerons encore Geoffroy ou Guillaume, G. de Torium, de Toriel.

Vers 1111, un seigneur, Gosselin, donne à l'abbaye de Saint-Père la dîme de Bosconvilliers (probablement Boutonvilliers) et celle de Dampierre, qu'il avait jusque-là, il le reconnaît, retenue injustement. Mais rien ne nous autorise à le rattacher à la lignée des sires de Toriel.

Les barons de Brou, nous le savons, firent flotter leur étendard aux croisades. Or, sous leur bannière, beaucoup de chevaliers de la contrée figurèrent avec honneur.

Plusieurs ne revirent jamais le sol natal. De là, des lacunes dans les généalogies, parfois même la fin d'une race. C'est ainsi qu'en 1202, Bernard de Montmirail fut fait prisonnier, en Syrie, avec *Renaud de Dampierre* et Jean de Villiers. Or les sires de Montmirail étaient suzerains d'Alluyes et de Brou. Nous sommes porté à croire que Renaud était le seigneur de Toriel. Dans l'acte d'achat du Moulin-Neuf, *au-dessous de Dampierre*, par Moïse, prieur de Saint-Romain, nous trouvons un membre de la famille, c'est Létald de Dampierre (12[e] siècle). (Cart. Saint-Père, p. 477).

Les documents historiques, à partir de cette époque, sont muets sur l'existence de cette honorable famille.

LA COCHARDIÈRE

Une autre allait lui succéder et représenter la paroisse, sans toutefois s'égaler par le rang, aux sires de Toriel. Dès 1104, nous voyons figurer, dans des circonstances solennelles, Cochard *pretor de Brou*, que nous interprétons par *prévôt*, fonction et dignité très communément exercée par des membres de la noblesse. A la date de 1111, une réunion a lieu dans l'église de Saint-Romain, où les membres de la famille Hardret abandonnent, en faveur de Saint-Père, les dîmes de Moulhard (de Monte Rahard). Pierre Cochart, avec Sizile, son épouse, et Ernaud, son frère, approuve cette libéralité. Il semble même que son consentement était nécessaire.

Pierre Cochard ou Coichard eut pour fils et héritier Harpin. Nous avons, au Cartulaire de Saint Père, une charte de ce dernier.

Harpin, fils de Pierre Coichard, y est-il dit, avait jusqu'ici le droit, quoique odieux, de nommer un titulaire à la cure de Moulhard. Aujourd'hui, il s'en dépouille et dépose l'instrument, emblème de cette donation, sur l'autel de Notre-Dame, en l'église de Saint-Romain de Brou. La mère de ce jeune homme, Sizile, confirme cette donation. Les religieux du prieuré, Théobald (prieur de Saint-Romain), Josselin, Geoffroy et Guillaume ses moines, promettent, en retour, de les associer aux faveurs spirituelles de l'église et à leurs prières. Jean, curé de Moulhard, assiste à cette concession.

Que cette famille ait donné son nom à la Cochardière, on n'en peut douter. Ce sont probablement les deux premiers personnages que nous venons de citer, qui bâtirent le vieux château, détruit en 1770, pour faire place à un édifice de plus grande dimension. La Cochardière, dit M. L. Merlet, était une seigneurie importante, qui relevait directement de la baronnie de Brou : il y avait, au château, une chapelle à la nomination du seigneur du lieu.

Les descendants de la famille Cochard nous sont inconnus. Il faut nous reporter au XVI[e] siècle, pour trouver de nouveaux seigneurs de la Cochardière. Deux tombes en pierre dure et bien

conservées, placées dans la chapelle de la sainte Vierge, en l'église de Dampierre, nous révèlent leurs noms.

Claude Arroust, chevalier, seigneur de la Cochardière, mourut le 19 octobre 1559, et Claude de Courselle, son épouse « *trespassa en Nostre Seigneur* le 5 février 1569. » On ne possède aucun renseignement ni sur leur origine ni sur leurs héritiers[1].

Il est une famille très ancienne qui a certainement possédé une seigneurie, dans le pays, sans que nous puissions rien préciser, c'est celle de Bure. Vers 1130, Eudes de Bure et Gislebert le Pannetier donnent une place, où l'on pourra bâtir une maison, devant l'église de Saint-Romain.

Au commencement du XIII[e] siècle, l'acte du procès de Jean, maire de Dampierre, nous fournit les noms de N. Bure et d'Henri de Bure. Ils jouissent de la rente de 15 septiers d'avoine, achetée sans doute à l'abbaye, peut-être ont-ils géré la mairie. Ce qui suppose résidence dans le pays. Philippe, leur fils leur succède.

1580. — Peu d'années, après la mort d'Anne de Courselle, Louis de Trouillart, frère du fameux ligueur de ce nom, de la famille de Bréhainville, près Illiers, est seigneur de la Cochardière. Il eut, ainsi que son fils, l'occasion de rendre des services à la paroisse de Dampierre, comme nous l'avons vu. Il avait épousé Anne du Fresnoy. Il eut pour fils Jean de Trouillart, s[r] de Bréhainville, Barbe du Bouchet était son épouse.

Nicolas de Trouillart lui succéda, dans la seigneurie. Il était marié à d[lle] Marie Le Breton, ayant rang de noblesse, et nièce de François Le Breton, curé de Dampierre.

Puis, une famille nouvelle possède la Cochardière. En 1661, Frédéric de Canaye, chevalier, s[r] de Fresne et Mothereau, est devenu seigneur de la Cochardière et Dampierre.

De 1687 à 1713, Denis Sevin, chevalier, est en possession de la seigneurie. Il eut un long procès avec messire Dyannière, curé

[1] Nous croyons être fondé à rattacher Claude Arroust à une famille de la contrée. En 1470, le 5 octobre, Pierre des Hayes, écuier, rend hommage à Jehan Arroust, fils de Pierre Arroust et de Jehanne Deshayes, au nom de Jehan Alitz, pour raison d'une métairie, sise à Boissay, paroisse de Bullou. — Un membre de la famille Arroust, de Brou, possède en la paroisse de Dampierre. — Courcelles était une petite seigneurie, à Coudray-au-Perche. Nous trouvons, au siècle suivant, une demoiselle de Courcelles alliée à un membre de la famille de la Loupe.

de Dampierre et les marguilliers. Messire Dyannière, arrivé depuis peu à Dampierre, était mal renseigné sur les faits antérieurs. En 1688, la fabrique commanda un maître-autel à un menuisier de Luigny. Celui-ci était sans argent. M. Denis Sevin lui avança les fonds. Il était donc le créancier de l'église. Messire Dyannière, au contraire, lui réclamait 1.600 livres. On épuisa toutes les juridictions. La fabrique condamnée par défaut, par le prévôt de Paris, perdit son procès, en 1729. Le litige datait de 1723. La procédure avait duré six ans.

Enfin, en 1739, et même un peu avant, Jacques de Saint-Bois et de la Cochardière vient clore cette série. Avec les seigneurs, le vieux manoir allait bientôt disparaître. En 1784, le comte de Bavière-Grosberg, seigneur de Brou, achète la Cochardière, moyennant 200,000 livres.

Les Tonnes. Village situé, nous l'avons dit, à environ trois kilomètres du bourg, près de la route de Nogent. Dans la dernière partie du XVI[e] siècle, Auger de Boisredon, sieur de Monthoriau et des Tonnes, demeure dans cette petite seigneurie, avec Anne de Villeneuve, sa femme. Veuve, elle y vit encore en 1607. César de Boisredon, avant 1642, habite les Tonnes. En 1650, Louis de Boisredon, sieur des Tonnes, épouse demoiselle Jeanne Le Breton, autre parente de messire Le Breton. Il était mort en 1688. Marie-Madeleine, sa fille, épousa Charles de Challet. M. de Monthoriau fut inhumé à l'église de Dampierre[1].

La Troynière, autrefois la Trodinière. C'est une petite métairie et une modeste demeure seigneuriale dont il ne reste rien, pas même le nom. Il est utile de le faire revivre.

En 1512, noble homme Pierre de Bonneville et demoiselle Marie de Pellet en sont les possesseurs et les habitants. C'était modeste, comme beaucoup de nos petites demeures seigneuriales : « Une estrise, jardin et foussez, avec deux septiers de terre dans le pourpris, mais en dehors, trois muids de terre. »

M. de la Troynière assiste, en 1570, à la reddition des comptes de Fabrique.

Abbé Marquis.

[1] De 1693 à 1695, le sieur de la Mérie, M[lle] de Vare, M[lle] de Monthoriau ont leur banc dans l'église.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ANCIENNE SEIGNEURIE DE VIVIERS (OU DU VIVIER)

EN SAINT-HILAIRE-SUR-YERRE[1]

La rivière d'Yerre, dont le lit rocailleux demeure à sec pendant la belle saison dans sa traversée du territoire de Langey, retrouve tout à coup son cours interrompu, à quinze cents mètres environ du bourg de Saint-Hilaire, là où elle reçoit les eaux fraîches et limpides de la fontaine de Viviers. Les différentes sources qui alimentent ladite fontaine sont malheureusement encombrées aujourd'hui d'herbes sauvages et de broussailles épineuses qui entravent le débit régulier de ces ondes bienfaisantes, si précieuses pourtant dans un pays sec et aride en dehors de la vallée.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Autrefois, en effet, le *vivier* formé par la retenue des eaux à leur sortie du sol, était consciencieusement entretenu par les nobles propriétaires du castel voisin perché à mi-côte au-dessus de ces eaux vives. Aussi, la belle fontaine a-t-elle trouvé, dans les siècles passés, un chantre de ses mérites appréciés alors à leur juste valeur. Augustin Costé, écrivain dunois de la fin du XVI[e] siècle, l'a célébrée en vers latins fort enflés de mythologie, sous le titre de *Nympha Vivaria*. La naïade, il faut l'avouer, est assez mal logée, dit un

[1] Nous ferons remarquer que le lieu de Viviers a passagèrement dépendu de la paroisse de Douy, au XVIII[e] siècle.

auteur[1] ; le cadre du paysage assez nu, la rivière assez souvent à sec ; et il fallait toute l'imagination d'un poète, et d'un poète en vers latins, pour y trouver et y peindre les feux du torrent l'Yerre pour la nymphe de Viviers ou nymphe Vivarie. Qu'on en juge :

« Fama est. . . . . .
Vivariæ quondam flagrasse cupidine nymphæ
Torrentem fluvium, tumidisque arsisse sub undis,
Et sibi connubio jungi petiisse puellam[2] »

La demeure voisine, érigée sur les flancs du côteau, a pris depuis les temps les plus reculés, le nom de la fontaine, dont la proximité et l'abondance en constituaient un des plus grands agréments. Le lieu en question s'appela donc primitivement « le Vivier », puis plus tard « Viviers[3]. »

[1] De Boisvillette, *Statistique archéologique*, t. 1er, p. LXXXIX.

[2] *Nympha Vivaria, seu Patriæ Dunensis poetica descriptio* ; Paris, Jamet Mettayer, 1604, in-8.

[3] La similitude des noms a toujours été — on le devine facilement — une cause fréquente de fausses attributions. Ici se présente une double et même une triple occasion de tomber dans l'erreur en fait d'attribution de lieux : c'est vraiment la perfection du genre comme exemple de cette sorte à citer. En effet, voici deux paroisses différentes, éloignées de vingt lieues l'une de l'autre, qui possèdent un nom, une rivière, et un village d'appellations identiques, en latin surtout. Aussi M. L. Merlet lui-même, malgré sa sagacité, a-t-il trébuché contre l'obstacle ; il a été induit en erreur pour l'identification du nom *Vivarius* ou *Vivariæ*. cité dans plusieurs chartes du Cartulaire de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou. Dans son *Dictionnaire topographique*, p. 193, il en fait l'attribution à Viviers de Saint-Hilaire-sur-Yerre (Eure-et-Loir), tandis que ce nom s'applique à n'en pas douter, au lieu des Viviers. en Saint-Hilaire-sur-Erre (canton du Theil, Orne). Erreur facilement explicable, comme on peut en juger par les textes que nous reproduisons :

1031 : « ... super Eram quoque fluviolum, in loco qui dicitur Vivariis. » (Charte V, p. 16 du *Cartulaire de Saint-Denis* publié dans les *Arch. eccl. du dioc. de Chartres.*)

Vers 1077 : « Heram fluviolum, in loco qui dicitur Vivarius. » (Id; VI, 23-24).

V. 1080 : « Super Eram fluviolum, in loco qui dicitur Vivarius. » Id., VII, 28).

1099 : « Super Eram fluviolum, in loco qui dicitur Vivariis. » (Id., I, 9).

M. l'abbé Métais a rectifié cette fausse attribution dans sa table alphabétique des noms contenus dans le Cartulaire de Saint-Denis, p. 345.

La plus ancienne citation que nous connaissions de ce lieu remonte avant l'année 1023, époque à laquelle il est appelé « Viverus[1] ». En 1023 on trouve « Vivariae[2] ». En 1110, ce même lieu, d'après L. Merlet, est appelé « Vibecium » dans une charte du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre[3]. — On rencontre ensuite « Viviers » en 1208[4], 1274[5], et 1621[6], — « Vivyers » en 1525[7], — et enfin « Vivaria » dans le poème de César Augustin Costé.

I

PREMIERS PROPRIÉTAIRES CONNUS

DU LIEU DE VIVIERS.

Hugues I, vicomte de Châteaudun : 935-989.

Hugues II, vicomte de Châteaudun, et archevêque de Tours : 989-1023.

Le chapitre de Notre-Dame de Chartres, depuis 1020 jusqu'à une époque indéterminée.

Hugues premier du nom, vicomte de Châteaudun de 985 à 989, avait pour épouse Hildegarde qui mourut le 14 avril 1020.

Hugues II, leur fils, vicomte de Châteaudun de 989 à 1003, et archevêque de Tours de 1004 à 1023, abandonna à Notre-Dame de Chartres, pour le repos de l'âme de la vicomtesse sa mère, sa terre de Viviers ; il mourut le 10 juin 1023.

[1] *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, III, 88-89. (Nécrologe du Chapitre de Chartres). — Reproduit dans les Bulletins de la Société Dunoise, VIII, 35 — et dans un Manuscrit chartrain du XI[e] siècle, p. 160.

[2] Id., p. 126. — Id., p. 38. — Id., p. 165.

[3] *Dictionnaire topographique*, p. 193.

[4] Les Templiers en Eure-et-Loir, ch. LI.

[5] Archives départementales d'Eure-et-Loir, H. 2661.

[6] Charte du prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre : (*Dict. topogr.*, 193).

[7] Notaires de Châteaudun : (Id.).

« XVIII kalendas maii. Obiit Hildegardis vice-comitissa de Castello Dunis pro cujus anima dedit sancte Marie filius ejus Hugo, Turonensis archiepiscopus, alodum suum qui dicitur Viverus ».

« III idus junii. Obiit Hugo, Turonorum archiepiscopus, qui dedit nobis alodum suum de Vivariis[1]. »

Le prieuré de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, et celui du Saint-Sépulcre de Chateaudun.

En 1166 eut lieu une transaction entre Hugues V, vicomte de Châteaudun, et Yves, prieur de Saint-Denis de Nogent dont les religieux possédaient l'église du Saint-Sépulcre de Châteaudun, ainsi que le bourg où elle était renfermée. Le vicomte, (dans la famille duquel le domaine de Viviers était rentré nous ne savons ni quand ni comment), abandonne aux moines, entre autres, la terre de Viviers, avec l'eau, les moulins, les bois, les prés, et les hôtes qui s'y trouvaient[2].

Le comte Thibaut confirma la même année cette transaction par un acte où il dit qu'il approuve tous les dons que Hugues et ses prédécesseurs, vicomtes de Châteaudun, avaient faits aux religieux de Cluni servant Dieu dans le prieuré de Saint-Denis de Nogent. Il ajoute lui-même plusieurs concessions à celles de Hugues, et confirme en détail aux religieux la possession des terres de Viviers, la rivière, les moulins, les prés, etc... ; celle des fermes de Boucharville[3], de Villemore[4] et de Chatouville[5] ; la moitié des dîmes d'Ozoir-le-Breuil[6] et de Membrolles[7], lesquelles choses leur avaient été données par les dits vicomtes.

[1] *Nécrologe du Chapitre de Chartres*, ut suprà.

[2] Bry de la Clergerie, p. 193, 198. — Cart. de Saint-Denis ch. XIV, p. 44, 50. — Bordas, 1, 157 — Bull. Soc. Dun., VIII, 79-80.

[3] Boucharville, en Donnemain-Saint-Mamès près Châteaudun.

[4] Villemore, en Saint-Denis-les-Ponts, près Châteaudun.

[5] Chatouville, en Saint-Cloud, canton de Châteaudun.

[6] Ozoir-le-Breuil, commune du même canton.

[7] Membrolles, commune du canton d'Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher).

Robert le Voyageur (ou Robert Pèlerin).

En 1208, le vicomte de Châteaudun Geoffroy IV confirme la donation faite aux Templiers de la Boissière[1] par Robert Viator, d'une rente de deux setiers de blé à prendre sur son moulin de Viviers, pour être apportés chaque année, le lendemain de Saint-Rémy, dans la maison de l'Hôpital de Châteaudun[2] : « duos sextarios annone melioris redditus sui molendini qui est subtus Viviers ».

Tels sont les personnages ou établissements religieux que nous avons rencontrés comme propriétaires du domaine de Viviers, soit totalement, soit partiellement. A ceux que nous allons maintenant citer, l'histoire donne le titre formel de seigneurs dudit lieu.

II

SEIGNEURS DE VIVIERS

12... Jean de Thiville.

1224. Roland de Thiville.

En 1224, Jean de Thiville, seigneur de la Rochevert à Cloyes, fit le partage de ses biens entre ses cinq enfants ; son fils aîné, Roland, eut pour sa part, entre autres, avec le domaine de la Rochevert, la terre et seigneurie de Viviers sur Yere[3]. »

[1] La Boissière, à Châteaudun.

[2] Mannier, *Commanderies du grand Prieuré de France*, p. 148. — Bull. Soc. dun., VIII, 93. — *Les Templiers en Eure-et-Loir*, ch. 51.

[3] *Généalogie de la noble, ancienne et illustre maison de Thiville*, Paris, 1662, p. 13. (par Nicolas de Thiville, chevalier, seigneur de Bapaulmes et Champromain).

1274. Geoffroy Gode[1].

En 1274, il y eut bornage des terres de Gâtebuche[2] et de Viviers, entre Geoffroy Gode, seigneur de Viviers, et le prieur du Saint-Sépulcre de Châteaudun : « et est devisé que l'eue et li leus où un molin soloit estre, est au prieur du Saint-Sepucre, au droit d'une grant espine qui est delez iceluy leu[3]. »

[1] Cette famille Gode figure souvent dans les Chartes concernant notre contrée, aux XII[e] et XIII[e] siècles. Le Geoffroy dont il est ici question avait sans doute pour ancêtres les personnages du même nom que nous allons signaler :

— Un Gaufridus Gode est témoin en 1190 ou environ, dans la charte XXXIV des Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun.

Le 13 des calendes d'avril 1202, il y eut accord entre Saint-Jean de l'Hôpital et Geffroy Gode au sujet de la dîme de Melleville à Neuvy en Dunois, et de celle de Bourneville. La Charte en question donne les noms de sa sœur défunte, dame Marguerite, de sa femme Houdeburge, de ses fils Hubert dit Payen, Godet, et de sa fille Alix (Aaliz). (*Les Templiers en Eure-et-Loir* ch. CCVI, 210).

— En mai 1202, Gaufridus Gode est témoin du don de 4 setiers de blé fait à l'Aumône par Eudes Brunel, lesdits setiers devant être pris à Toriel (auj. Thoreau, en Saint-Denis-les-Ponts), terre dépendant de son fief. (Arch. M. D. ch. LXXII).

— En 1212, Guillaume Gode était procureur de la Maison et Chapitre de l'Aumosne de Châteaudun. (Id., p. 68. — Bordas, II, 227).

— En juillet 1237, Marie de Bolaire donne sa terre de Libouville (Châtillon-en-Dunois) à Louis de Saint-Messent terre qu'elle tenait en fief « de Gaufrido Gode, milite. » (Id., CLXXXVIII). — Geoffroy Gode, miles, approuve le don de la terre ci-dessus, dépendant de son fief ; mais l'Aumône devra lui payer 5 sous dunois, ainsi qu'à ses héritiers. (Id., CLXXXIX).

— 1254, septembre. Gaufridus Gode de Chambles (Donnemain-Saint-Mamès), miles, donne à l'Aumône 16 deniers de cens, et lui vend une maison sise à Châteaudun pour 11 livres dunoises ; lesquels don et vente furent approuvés et ratifiés par Aubert, clerc ; Raoul, Guillaume, et Colin écuyer, enfants du dit Geoffroy. (Id., CCLXXVI).

— En octobre 1259, la métairie de Civry fut amortie par Marie de Frescot, dame de Chavernay, veuve de Geoffroy Gode, écuyer. (Cart de Notre-Dame de Chartres, II, 175, note 2.).

— Enfin, en 1264, au mois de novembre, Geoffroy Gode, miles, — le même sans doute que notre seigneur de Viviers, vend à Jean de Castro et à Alice sa femme, une maison située au bourg de la Madeleine. (Arch. M.-Dieu, CCXVI).

[2] Gâtebuche, hameau de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

[3] Arch. départem., H. 2661.

1335. Jehan de Viviers,

Chanoine de la Madeleine.

Nous citerons ici, comme appartenant probablement à la famille des seigneurs de Viviers, au XIV^e^ siècle, Jehan de Viviers « Johannes de Vivariis, » chanoine de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun, qui, en 1325, vendit à Jean de Ruffin, deux maisons situées à Saint-Avit (en Saint-Denis-les-Ponts), avec vergers et places, et tenant aux maisons du chapelain de l'autel de Saint-Jean en l'église abbatiale de Saint-Avit, près le chemin du dit lieu. Témoins : l'Abbesse, et seigneur Jehan de Tyville[1].

1416. Jean de Viviers.

Accord entre le chapitre de Saint-André de Châteaudun et Jean, seigneur de Viviers, pour le dommage causé aux maisons dudit seigneur par la fermeture du cloître[2].

14... Geoffroy Le Verrier.

Vers 1416 « Jean de Viviers, sieur du lieu, et après lui Geoffroy Le Verrier qui en porta le titre », furent présents à la défense de Châteaudun[3].

1484. Florentin Soret.

En 1484, Florentin Soret figure en qualité de seigneur de Viviers[4]. — Ce fut lui, ou son successeur, qui, entre 1492 et 1506, passa un marché avec Jean Chaumet, charpentier, pour la construction d'une « tourelle » au lieu de Viviers[5]. Il avait pour femme Charlotte Artaud.

[1] Cartul. mss. de l'abb. de Saint-Avit, aux Arch. de la Soc. Dun. notes de M. Brossier, B. 196.

[2] Arch. départ. G. 536.

[3] *Bull. Soc. Dun.*, VI, 392.

[4] *Arch. départem.*, E. 2754.

[5] Id , E. 2834.

15.. N. Lebreton.

1583. César-Augustin Costé,
époux de Madeleine Lebreton.

15.. — 1604. Achille du Harlay,
premier président.

La seigneurie de Viviers, — d'après les citations d'auteurs que nous allons faire ci-dessous —, paraît avoir subi des morcellements et avoir été divisée entre plusieurs propriétaires à la fin du XVI[e] siècle jusqu'au commencement du XVII[e]. On trouve en effet à cette époque différents personnages portant simultanément, ou à peu près, le titre de seigneurs du Vivier : les Lebreton, les Costé, les du Gayer, les Dauthier et les du Harlay. C'est comme un écheveau passablement embrouillé dont nous ne nous chargeons point de démêler les fils, et bien que les documents semblent parfois se contredire, nous les donnons cependant tels quels.

« César-Augustin Costé naquit sur la paroisse de Saint-Lubin, à Châteaudun, le 18 décembre 1551, du mariage de Jacques Costé avocat, et de Madeleine Drouin. Sa famille devint considérable dans le pays par les fonctions qu'elle y occupa. Lui-même fut secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant en l'élection de Châteaudun et Bonneval, et seigneur du Vivier par sa femme Madeleine Lebreton, auparavant veuve de Gilles Antonis qui fut bailli de Dunois et conseiller au Parlement. Il mourut le neuvième jour de juillet 1607, et son corps fut déposé le lendemain dans la nef de l'église de la Madeleine, lieu de sépulture de sa famille[1]. »

Dom Liron dit[2] que, selon la coutume des poètes, Costé « s'ar-

[1] Préface de l'*Histoire du comté de Dunois*, de l'abbé Bordas, par M. Brossier-Géray, p. XIX.

[2] *Bibliothèque Chartraine*, p. 216.

rête plus particulièrement sur les terres qui lui appartenoient. » Le savant bénédictin, bien qu'il ne le marque pas formellement, insinue par là qu'il pensait que Viviers, objet de son poème, était sa propriété. Cependant, le poète, dans cet ouvrage, parle bien d'Autheuil (près de Cloyes), et de Bourgoin (à Lanneray), comme lui appartenant ; mais nous ne voyons pas qu'il fasse mention qu'il en fut de même de la seigneurie de Viviers.

Voici en effet ce qu'il dit de ses domaines :

Quin etiam, mea rura videt villæque ferocis
Regna mea ex Alto nomen ducentis Ocello,
Et bene parta meo Burgondia prœdia censu.

Ce dont M. Rossard de Mianville a donné la traduction suivante :

Du sommet du donjon, l'œil qui s'étend au loin,
Découvre avec plaisir Autheuil avec Bourgoin,
Autheuil que mes parents m'ont transmis en partage,
Bourgoin que j'ai su joindre à mon faible héritage.

Voici maintenant d'autres écrivains qui ne regardent pas Costé comme seigneur de Viviers.

Bordas en effet s'exprime de la sorte en parlant de l'œuvre de Costé : « Poème sur Châteaudun et les environs, contenant 1162 vers loüés par Richelet. Ce joli poème est intitulé Nympha Vivaria du château de Viviers et de sa fontaine, qui appartenoit au premier Président de Harlay à qui la pièce est dédiée[1]. »

M. L. Merlet, dans sa Bibliographie chartraine[2], fait sienne comme on va le voir, l'opinion émise par l'historien du Dunois :

« César Augustin Costé (Cæsar Cotta), dit-il, était d'une famille originaire de Châteaudun, et qui y avait donné naissance à plusieurs rameaux de fortune fort diverse. Celui auquel appartenait César Augustin, avait l'honneur, au XVI[e] siècle, de voir ses principaux membres dans les charges du bailliage et de l'élec-

[1] Bordas, II, 69.
[2] *Mém. Soc. arch. de l'Orléannais*, t. XIX.

tion du Dunois. Il était lui-même licencié-es-lois, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, et lieutenant en l'élection de Châteaudun et Bonneval. Mais il se distingua surtout par les dons de l'esprit. Disciple de l'habile professeur Jean Dorat, il faisait les vers latins avec une rare facilité, et c'est dans cette langue que nous sont parvenus bon nombre d'écrits de notre magistrat.

« Le principal de ses ouvrages est intitulé : *Nympha Vivaria, seu Patriæ Dunensis poetica descriptio. Paris, Jamet Mettayer 1604, in-8°.* C'est une description, en vers latins fort élégants, de Châteaudun et de ses environs, dont le titre est tiré du château de Viviers ou de la Fontaine appartenant au premier président Achille du Harlay, à qui ce poème est dédié.

« Augustin Costé était très lié avec les beaux esprits de son temps : Ronsard, du Bartas, Odet Turnèbe, etc. Parmi ses pièces fugitives, on trouve des vers sur le tombeau de son ami Odet Turnèbe, un sonnet sur l'incendie du village d'Eguilly, des vers érotiques sur un bosquet en forme d'île au château de la Touche-Hersant, un petit poème dédié à Charles de Beauxoncles de Cigogne, gouverneur de Châteaudun, des vers à Pierre du Bartas, une paraphrase du Psaume CXXXVI, adressée à la duchesse de Longueville, etc[1].. »

Il y a peut-être moyen de concilier ces deux opinions différentes en supposant que Costé a bien été sgr de Viviers à la fin du XVI[e] siècle, mais qu'il ne l'était plus à l'époque de la publication de son ouvrage. Les minutes des notaires du comté de Dunois nous apprennent en effet qu'en 1585 Augustin Costé fit un accord pour le paiement de la seigneurie du Vivier, avec Lambert du Gayet, seigneur de Thiville, à qui il l'avait vendue peu de temps auparavant[2].

Dès 1583, Augustin Costé et Madeleine Lebreton sa femme, avaient fait leur testament[3]. Il ne mourut, nous l'avons vu, qu'en

[1] L'auteur ajoute qu'on ignore l'année précise de la naissance et de la mort de César Augustin Costé ; nous avons vu plus haut que ce n'est plus exact aujourd'hui.

[2] Min. des Not., E. 440.

[3] Id., E. 431.

1607, époque à laquelle les Archives municipales de Châteaudun nous signalent son inhumation à Saint-Lubin[1].

Madeleine Lebreton, sa veuve, vendit cette même année, pour 8000 livres, à Jean Garnier, avocat en Parlement, l'office de Président en l'élection de Châteaudun et Bonneval[2].

César-Augustin Costé eut un fils nommé Antoine, qui ne manquait pas non plus de génie ; il a fait un poëme sur le gouffre des Cordeliers. Il eut aussi une fille nommée Madeleine qui le rendit aïeul de la maréchale de Castelnau ; car elle avait épousé Pierre de Girard, seigneur de l'Espinay-Sainte-Radegonde, dont elle eut Marie, femme de Jacques, marquis de Castelnau puis maréchal de France[3].

1585. Louis Dauthier.

Un autre seigneur de Viviers que l'on rencontre comme tel en même temps que Augustin Costé et Lambert du Gayet, et qui paraît être seigneur principal, est Louis Dauthier, seigneur de Harville à Civry[4], lequel, en 1585, fait acte de foi et hommage au comté de Dunois pour la seigneurie du Vivier, paroisse de Saint-Hilaire[5].

Voici quelle était à cette époque la consistance du domaine de Viviers :

« Est tenu du dict comté de Dunoys. . le lieu, terre et seigneurye de Viviers, qui consiste en manoir, court, courtil, grange, estable, bergeryes, boys clos a murs contenant dix arpens, et quatre-vingtz arpens d'aultre boys, dix arpens tant prez que noues, cinq muidz de terres labourables, rivière et vassaulx, desquelz le lieu de la Tousche-Hersant avec quarante muidz de

[1] Il n'est question du tombeau de famille des Costé à la Madeleine qu'en 1730, à l'occasion de l'inhumation de messire Jacques Costé, bailli.

[2] Minutes des Not , E. 530.

[3] Bordas, 1, 281-282.

[4] Et non pas seigneur de Herville à Louville-la-Chenard, comme il est marqué dans l'Inventaire Sommaire des Arch. dép.

[5] Arch. départ.. E. 3128.

terre[1] le lieu de la Berthelinière[2], les deux Bussardz[3], le lieu de Morville appartenant au chappitre Sainct-André en la paroisse de Luz, contenant vingt-quatre muidz de terre[4].

Les minutes de Cloyes renferment, à la date du 24 septembre 1597, un acte notarié qui n'est autre chose qu'un certificat attestant les longs, bons et loyaux services militaires fournis à la défense et pour la gloire de sa patrie par Louis Dauthier et seigneur de Viviers, quarante-trois ans durant, et constatant qu'usé par ses nombreuses campagnes, il est dans l'impossibilité absolue de continuer à porter les armes. L'attestation est donnée par le brave et vieux chevalier Jehan de Thiville, seigneur de la Rochevert, à Cloyes, sous les ordres duquel Louis Dauthier avait longtemps servi. L'acte en question va nous donner en même temps quelques menus détails peut-être inédits sur la campagne contre Charles-Quint.

« Ce jourd'huy 24e jour de septembre 1597 avant midy en lestude dudit juré et en la pnce de moy notaire soubsigné et des tesmoins sont comparus messire Jehan de Thiville, chevalier seigneur de la Rochevert, aagé de soixante et douze ans ou environ et Anthoine Martienne sergent de Dun, aagé de soixante-neuf ans ou environ demeurant en ceste ville de Cloye, lesquels ont attesté de vérité qu'ils ont bonne congnoissance de Lois Dauthier escuyer sieur de Harville et de Viviers, et quils lont veu quarante trois ans sont et plus, porter les armes pour le service du deffunct roy Henry noë sire en larmée qu'il avoit, lors du voyage des Allemaignes, en la compaignye du seigneur de Chantemesle qui avoit une compaignye de cent chevaux legiers ayant pour lors le seigneur de Mondan son lieutenant et le deffunct seigneur du Chesne-Rochevert son enseigne, en laquelle compaignye estoit ledit seigneur de la Roche commandant à cinquante harquebouziers à cheval, et au mesme temps que lem-

[1] La Touche-Hersant, commune de Lanneray, canton de Châteaudun.

[2] La Berthelinière, commune de Marboué, canton de Châteaudun.

[3] Les deux Bussart, commune de Saint-Denis-les-Ponts canton de Châteaudun.

[4] *Aveu du comté de Dunoys*, 1586, fol. 72.

pereur Charles le Quint leva le siège de devant la ville de Mais qui fut environ lannée mil cinq cent cinquante deulx ou cinquante trois, et la mesme année que le duc dascot fut prins et amené à Dourlan venant recognoistre larmée royalle, que lon appeloit la journée de Talmont ad ce quil fut chargé et deffaict pres ledit Talmond,puis après le roy alla attacquer lempereur et son retranchement pres la ville de Vallensiennes, puis s'en vint prendre (quartiers ?) dyver et bains ? pres Mont en Hesnault — et un peu après assiégea Renty où l'empereur Charles vint pour faire lever le siège où il perdict la bataille, où estoit le seigneur de Harville pour le service de sa majesté. Puis larmée vint droict à Cambrey loger et ce netoyer? — devant laquelle ville de Cambrey ce fist belles escarmouches — et de ce temps là ledit seigneur de Viviers portoit les armes et cest trouvé à deulx ou trois batailles et assaulz dont ledit seigneur de la Roche a bonne cognoissance — et avoit lors à sa suite le dict Mercienne et ledit seigneur de Viviers a present aagé de soixante ans et plus, et que à cause de sa vieillesse et indisposition il ne peut à present porter les armes — et aussi que son fils aisnel est a present a larmée du roy portant les armes pour son service devant Amiens.

Ce que ledit seigneur et Marcienne ont attesté estre vray, dont moy no^re^ soubzigné ai dellivré le present acte aud. sieur de Viviers pour luy servir et valloir ce que de raison.

Faict en presence de M^e^ Jehan Hauldry lieutenant general de Rougemont demeurant à Montigny, et Estienne Hauldry clerc demeurant à Cloye, tesmgs. »

J. de Thyville Marcyenne
Jehan Audry Haudry Chenu.

Le nom du fils de Louis Dauthier, auquel il est fait allusion dans l'acte ci-dessus, nous est inconnu. Fut-il aussi seigneur de Viviers ? ou périt-il à la guerre ? Nous ne savons. En tout cas, la seigneurie ne tarda pas à passer entre les mains d'une nouvelle famille : celle des Caillet.

Les « Registres de l'Eglise réformée de Châteaudun » nous font connaître les noms de la femme de Louis Dauthier et de deux de ses autres enfants :

1592. « Ysabel, fille de noble homme Louis Daultier, escuyer, sieur de Herville, et de damoiselle Lucresse de Sève, nasquit le 24e de septembre 1592, et fut présentée au baptême par Jacques de Beaufilz, escuyer, sieur d'Orgères, et damoiselle Ysabel de Beaufils fille de M. de Lierville, gouverneur de Châteaudun[1]. »

1614. « Le 13 avril 1614, furent espousez noble homme Daniel Bothereau, sieur de Lormoye, fils de feu noble homme Jehan Bottereau et de dame Magdeleine Leroy ses père et mère, et damoiselle Marie Daultier, fille de deffunt messire Loys Daulthier, vivant chevalier, seigneur de Harville et Viviers, et de damoiselle Lucresse de Sève[2]. »

Elisabeth Dauthier (la même sans doute que Ysabel) épousa l'année suivante, 1615, Jacques Lamy, ministre à Châteaudun[3]. L'acte de décès et inhumation de ce dernier personnage nous montre le peu de faveur dont jouissaient les huguenots à Châteaudun : « Maître Jacques Lamy, cy-devant pasteur en l'église réformée de Châteaudun, décéda à Châteaudun le sabmedy 11e jour de febvrier 1634, et fut inhumé le lendemain au jardin qui est derrière le Temple, par l'advis de tous les chefz de famille assemblez au Temple, à cette fin pour éviter la rage et la félonnie du peuple mutiné qui estoit résolu de déterrer le corps s'il eust esté enterré au cimetière ordinaire[4]. »

1619. François Caillet.

A Louis Dautier succéda la famille des Caillet, dont les membres restèrent assez longtemps propriétaires de Viviers, et se répandirent dans la contrée.

[1] Arch. départ. GG. 93.
[2] Arch. départ., GG. 93.
[3] Minutes des Not. du comté de Dunois, E. 562,
[4] Arch. dép. GG. 93

On rencontre dès 1533 un Jacques Caillet, maître-queux du duc de Longueville[1] ; » c'était sans doute un de leurs ancêtres.

En 1603, il y eut provision de l'office de prévôt des maréchaux de France à N. Caillet, sur la condamnation d'Oudard Blavette seigneur de Rougenou (Logron) et prévôt des maréchaux, condamné à avoir la tête tranchée[2].

En novembre 1619, François Caillet, sieur du Vivier, revendit, moyennant la somme de 15,075 livres, son office de prévôt des maréchaux à Jacques de Huval sieur du Plessis en la paroisse de Coudray-au Perche[3]. Nous ne savons depuis quelle année au juste il était seigneur de Viviers.

François Caillet avait pour épouse Madeleine de Niveraine qui lui donna plusieurs enfants :

Charles, qui suit.

François, seigneur de Saint-Hilaire-sur-Yerre, et de Beaumarchais, à Cloyes[4].

Marguerite, femme de Jacques de Guesdron, escuier, sieur de Saint-Aubin en la paroisse de Civry, et décédée en 1656[5]. (Aliàs : Madeleine).

Madeleine, qui figure comme marraine en 1628, et fut reçue en 1638 comme religieuse en l'abbaye de Saint-Avit-lez-Châteaudun, après la mort de son père[6].

En 1632, Louis Le Nain, gouverneur des pages de la petite écurie du Roi, rendit foi et hommage à François Caillet, seigneur du Vivier, pour la métairie du Grand-Bussard, paroisse de Saint-Denis-les-Ponts[7].

François Caillet, seigneur du Vivier, mourut vers la fin de

[1] Min. des Not. E. 221.
[2] Arch. départ., II, 14.
[3] Min. des Not., 604.
[4] Voir à l'Appendice.
[5] Arch. départ.. GG. 44.
[6] Arch. départ., E. 3399.
[7] Arch départ., E. 3368.

l'année 1636 ou le commencement de 1637. Il laissait 6 livres de rente à la fabrique de Saint-Hilaire[1]. En 1637 eut lieu le partage de sa succession entre ses enfants : Charles, seigneur du Vivier, François, seigneur de Saint-Hilaire, et Marguerite[2].

1637. Charles Caillet

1635. Le lundi 20e daoust, mariage de Charles Caillet, escuyer capitaine enseigne au régiment de Picardie, fils aisnel de François Caillet, escuier, seigneur de Viviers, capitaine exempt des gardes du corps du Roy, et de damoiselle Magdalaine de Nivraine de la paroisse Saint-Hilaire-sur-Yère... et de damoiselle Renée de Courtarvel, fille de Jacques de Courtarvel, escuier, seigneur de Corbon et de la Galloire, et de damoiselle Loise de Renard, en la pñce des pères et mères des dits espousez, de hault et puissant seigneur Joachim de Fromentières, chevalier, seigneur de Montigny et de Meslay; messire Pierre Joré, pbre; Joachim de Courtavel, frère de ladite espouze, et plusieurs autres. Le contract du présent mariage est passé par Marin Pionnier,notaire à Montigny, datté du 18 des présents mois et an; Pñts le seigneur de Montigny, les pères et mères desdits espousez, etc[3]... »

De Viviers Caillet, Renée de Courtarvel,
Jacques de Courtarvel, Caillet de Nivraine,
de Regnar, Joachim de Courtarvel,
Joré,
J. de Froumantières, Couasse (curé).

Dès l'année suivante 1636, le seigneur de Viviers était passé lieutenant dans sa compagnie, comme nous le voyons dans un acte qui nous apprend que sa femme, Renée de Courtarvel, était alors retirée chez M. son père, à la Galloire, près Cloyes[4].

[1] Arch. départ., G. 6653.
[2] Arch. départ., E. 3391.
[3] Registres de la paroisse Saint-Lubin de Cloyes.
[4] Reg. de la paroisse de Saint-Lubin de Cloyes.

En 1637, Henri de Mazeau, seigneur de Bussard (Saint-Denis) fait acte de foi et hommage à Charles Caillet seigneur du Vivier, pour la métairie du dit lieu de Bussard[1].

En septembre même année, Ch. Caillet et sa femme font leur testament[2].

Juin 1638. Renée de Courtarvel, femme de Charles Caillet seigneur du Vivier, porte foi et hommage à Benjamin de Chartres, seigneur de Sonnay, pour le lieu de la Souris, paroisse de Dangeau[3].

1644. « Le mardy sixiesme jour de septembre 1644, Jacques de Courtarvel, escuyer, sieur de Corbon païs du Maine, et de la Galloire en cette paroisse, est mort en la maison de Viviers chez sa fille où il s'estoit fait mener, espérant trouver un air plus sain. Ledit lieu de Viviers est en la paroisse de Saint-Hillaire-sur-Hyerre, et le jeudy huictiesme dudit mois et en la feste de la Nativité de la Vierge, son corps a esté apporté ici, que j'ay conduit, lequel est enterré dans le chœur devant le grand autel, au sépulchre de ses ayeulx[4].

En 1645, Charles de Caillet, escuyer, sieur de Viviers, paroisse St-Hilaire, est parrain à Saint-Lubin de Cloyes avec Jeanne des Loges, dame de la Galloire et de Corbon[5].

Voici les enfants que nous connaissons issus du mariage de Ch. Caillet et de Renée de Courtarvel.

Marc-Antoine qui suit. — « Le mercredy 3e jour d'apvril 1644, ont esté appliquées les cérémonies du saint baptesme à Marc Anthoine, aagé de 6 ans et 6 mois, fils de Charles de Caillet, escuyer sieur de Viviers, capitaine es armées de S. M., régiment de Picardie, et de Renée de Courtarvel[6]. »

[1] Arch. départ., E, 3392.
[2] Arch. départ., E. 3393.
[3] Arch. départ., E 3401.
[4] Reg. de Saint-Lubin.
[5] Reg. de Saint-Lubin.
[6] Reg. de la paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

Hélie, auquel on suppléa le même jour les cérémonies du baptême ; il avait 3 ans et 6 mois[1]. »

Louise-Jeanne née en 1646. — 1659. « Le jeudy vingt-cinquième jour de décembre 1659 a esté par nous curé de ceans soubz condīon bapthisée Louise-Jehanne fille de deffunct Charles Caillet vivant escuyer sieur de Viviers, et de damoiselle Renée de Courtalvert ses père et mère, aagée de treize ans six mois com̄ a prū et depuis certain temps en ça résidente en la seigneurie de Corbon au lieu de la Galloire en ceste paroisse. Le parrain messire Jacques de Thiville chevallier seigneur de la Rochevert mareschal de camp des armées du Roy, et la marraine dame Jehanne des Loges femme de Joachim de Courtalvert chevalier seigneur dudit Corbon et de la Galloire[2]. »

Jeanne-Louise de Caillet épousa avant 1679 messire Jean d'Eschalard, chevalier seigneur de Vallyery en Souancé[3]. En 1684, elle était veuve. Le 26 janvier 1688, elle épousa Mathurin Mangot escuier sieur de Romainville à Cloyes, dont elle eut un fils nommé Jacques qui fut baptisé le 25 août de la même année.

En 1706, les registres de Cloyes signalent dame Jeanne-Louise de Caillet de Maisonneufve, et son inhumation à Saint-Georges le 26 mars 1709. Elle avait donc épousé en troisièmes noces un M. de Maisonneuve ; nous n'avons rencontré aucun renseignement sur son compte[4].

La dame de Viviers, Renée de Courtarvel, devenue veuve de Charles de Caillet, convola en secondes noces, en 1652, avec

[1] Reg. de la paroisse de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

[2] Reg. de Saint-Lubin de Cloye.

[3] Les registres de Saint-Lubin signalent une autre alliance des Deschalard avec les Caillet. 1661 ; « Mariage par noble et circonspecte personne Mre Ancelot Deschallard prbre demeurant à Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris, de Pierre d'Eschallard escuier sieur des Bois, fils de défunt René d'Eschallard vivant escuier sieur de Friche ? et de damoiselle Gabrielle des Argantists (des Arglantiers) de la paroisse de Béthonvilliers — avec demoiselle Claire de Guesdron fille de défunt Jacques de Guesdron vivant escuier sieur de Saint Aulbin, et de demoiselle Margitte de Caillet.

[4] Reg. de Cloyes : Saint Lubin et Saint-Georges, passim.

Charles de Guesdron, escuier, sieur de la Rodière ou Ruaudière[1]. Elle en eut une fille qui fut baptisée à Saint-Hilaire le 20 mai 1653 et qui s'appelait Renée[2].

1645. Marc-Antoine Caillet.

En février 1660, Marc-Antoine Caillet opéra la vente de tous les pieds d'arbres, tant chênes, ormes, que aubiers, châtaigniers, frênes et érables plantés dans la grande allée du lieu du Vivier, moyennant 500 livres[3].

Il avait pour femme Françoise de Fourcroy dont il eut une fille nommé Françoise, baptisée à Saint-Hilaire le 13 mai 1677, et qu'on rencontre marraine à Douy sous le titre de Françoise de Viviers, en 1701.

Marc-Antoine portait la qualification de chevalier en 1688. Il mourut à l'âge de 71 ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Hilaire le 21 septembre 1709[4].

Nous ignorons le degré de parenté qu'il pouvait avoir avec J. B. de Caillet, que les Arch. départ. nous signalent entre 1686 et 1695 comme sgr de Moulhard[5] et lieutenant des ville et citadelle du Hâvre-de-Grâce[6].

17... Charles François Houel.

L'historien Bordas nous apprend que Charles François Hoüel, dit le marquis d'Hoüel, capitaine aux gardes, brigadier des armées et gouverneur de l'île de Ré, fit restaurer Viviers dont il était seigneur, en 1732. Le marquis d'Hoüel était en même temps seigneur de Langey, de la Roche-Bernard à Saint-Denis-

[1] Arch. dép., E., 3484.
[2] Reg. de Saint-Hilaire.
[3] Arch. départ., E., 3528.
[4] Reg. de Saint-Hilaire et de Douy.
[5] Moulhard est un ancien fief situé près du bourg de Saint-Hilaire.
[6] Arch. dép. E. 62,

les-Ponts, et du Fournil à Montigny. Il avait fait l'acquisition de ce dernier domaine de Mme de la Bruyère, belle-mère de M. le marquis de Créquy, lieutenant-général.

17.. François-Henri-Louis Houel.

François-Henri-Louis Hoüel, fils du marquis Charles François, succéda à son père dans la seigneurie de Viviers. Il était enseigne aux gardes.

17... Le marquis de Montbise.

L'héritière des biens du dernier Hoüel fut sa tante du côté paternel, laquelle épousa M. le marquis de Montbize-en-Brie[1].

1775... Le baron de Juigné.

En 1775 étaient seigneur et dame de la Roche-Bernard, du Vivier, du Fourny et autres lieux, Léon Marguerite Leclerc, baron de Juigné, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de Soissons, chevalier de Saint Louis, et Adélaïde Olive de Saint Simon de Courtomer, son épouse, seule héritière de Jacques-Etienne-Anthoine de Saint-Simon de Courtomer, brigadier des armées du roi et capitaine de gendarmes anglais, son père, celui-ci légataire de feu le comte de Langé père, pour les biens situés dans le Dunois.

[1] Bordas, II, 69. 138

III

APPENDICE

LES DE CAILLET

1° Branche de Saint-Hilaire-sur-Yerre et de Beaumarchais.

Nous avons vu que le fils aîné de François Caillet, seigneur de Viviers, nommé Charles, lui succéda dans cette seigneurie.

Le frère cadet de Charles, François Caillet, porta de son côté le titre de seigneur de Saint-Hilaire ; à ce titre il ajouta bientôt celui de seigneur de Beaumarchais, domaine qui lui était échu à sa femme Renée de Meschinault par héritage de son père René de Meschinault seigneur de la Paisanterie et de Beaumarchais, à Cloyes. Marié en 1637, François Caillet mourut en 1643, Nous lui connaissons comme enfants : — François, né en 1638, qui mourut au bout de quelques jours ; — Charles, né au commencement de juin 1640 ; — et René, venu au monde en juin 1643, quelque temps après la mort de son père.

Quatre ans après son veuvage, Renée de Meschinault épousa Jean de Torchard, écuyer, sieur du Cerez, en avril 1647.

Voici les Preuves justificatives tirées des Registres de la paroisse de Saint-Lubin de Cloyes.

1637. — Mariage de François Caillet, seigneur de Saint-Hilaire fils de François Caillet vivant escuier sieur de Viviers et de Marie de Nivraignes, et de damoiselle Renée de Meschinaulx fille de deffunt René de Meschinaulx vivant escuier sieur de la Paisanterie et de damoiselle Jacqueline Deshayes, de cette paroisse, par le curé de céans en la présence de Maître Joré prestre desservant la chapelle Notre Dame d'Yron.

François Caillet, Renée de Meschinault,
J. Des Haies, P. Joré,
Couasse.

1638. — François Caillet, esc., s^r^ de S^t^ Hilaire est parrain avec Charlotte de Méchinault (sa belle-sœur) fille de deff^t^ René de Meschinaux vivant esc., s^r^ de la Paisanterie, et de d^lle^ Jacqueline Deshayes.

Signé : Saint-Illair Caillet.

1638. 17 *octobre*. — Le dimanche dix-septième j^r^ d'octobre mil six cent trente-huict a receu les ceremonies de baptême seulement (p^r^ ce que dez le mardy douzieme des pnts je l'ay baptisé) *François* fils de François Caillet escuier s^r^ de S^t^ Hillaire dem^t^ à Beaumarchais en cette paroisse, et de damoiselle Renée de Meschinaux. Le parrain noble homme Jan Lambert cons^r^ et magistrat pour le Roy et Monseigneur son frère au siège presidial de Blois. La marraine Charlotte de Meschinaux, fille de deff^t^ René de Meschinaux viv^t^ escuier s^r^ de la Paisanterie et de Beaumarchais, et de Jacqueline Deshaies.

1638. 19 *octobre*. — Le mardy dix neufviesme j^r^ d'octobre François fils de François Caillet esc. s^r^ de S^t^ Hillaire et d'amoiselle Renée de Meschinaux, a esté enterré dans l'Eglise devant l'Autel N. D. de Pitié par moy curé de céans, led. aagé de 10 jors ou environ.

1640. 9 *juillet*. — « Le lundy neufviesme jr de juillet mil six cens quarante a esté baptisé par moy curé de céans *Charles* fils de François Caillet escuyer s^r^ de Saint Hilaire et de Beaumarchais en cette paroisse, et de Dam^lle^ René de Meschinaux. Le parrain M^ire^ Pierre de Pâris chevallier sgr de Guiguy paroisse d'Arrou, la marraine Dame Catherine de Briant espouse de m^tre^ Charles Francisci chevallier seigneur de Rougemont paroisse de saint-Jan Froitmanteau-led. enfant aagé d'un mois 4 jours. »

1640. 23 *novembre*. — Le 23 novembre 1640, une transaction (portant reconnaissance de cens et rentes légués à la fabrique de S^t^ Lubin de Cloye par testament de Jean de Taix seigneur de Fresnay, et de Jeanne de Housemaigre sa femme, en 1493), fut passée par devant le notaire Phelippes entre les gagers dud. S^t^ Lubin, damoiselle Renée de Meschinault lors femme de François de Caillet, et M^e^ Louis Jubault curateur de d^lle^ Charlotte de

Meschinault comme fille et héritière de deffuncts René de Meschinault esc. s[r] de la Paisanterie et d[lle] Jacqueline de Helye (sic pour des Hayes) vivans leurs père et mère.

(Invent. des Titres de l'égl S[t] Lubin).

1642. — François Caillet, esc , s[r] de S[t] Hilaire, signe au mariage d'Ancelot de Lamiré, s[r] du Boille, capitaine au régiment du Perche, avec d[lle] Charlotte de Meschinault.

Signé : Fransois Caillai.

1643. 9. *mai.* — « Le sabmedy neufiesme may 1643 François Caillet s[r] de Saint Hill. a esté enterré dans le chœur de l'Eglise par moy curé d'icelle. »

1643. 23. *août.* — « Le dimanche 23[e] j[r] d'aoust 1643, *René* fils de deff[t] François Caillet vivant escuyer s[r] de saint Hillaire et de damoiselle Renée de Meschinaulx de cette paroisse a esté baptisé par moy curé de céans. Son parrain Jacques de Thiville chevalier s[r] de la Rochevert capitaine de compagnie entretenue, la marraine damoiselle Charlotte de Meschinaulx f[e] de Ancellot de Lamiré escuier s[r] du Boille, led. aagé de deux mois.

1647. — *avril.* Mariage de Jan de Torchard escuier sieur du Cerez fils de defunt Jan de Torchard escuier sieur de la Giraudière et de dam. Judict Levasseur de la paroisse de René diocèse du Mans — et demoiselle Renée de Meschinaux veuve feu François Caillet vivant escuier sieur de Saint-Hilaire — en présence et du consentement de M. Jean de Barat chevallier sieur de la Lubinière, cousin du dit espouzé, — Ancellot de Lamiré escuier sieur du Boille : beau-frère de ladite damoiselle espousée — Marc Anthoine Caillet escuier sieur de Viviers son nepveu. — Mathurin Mangot escuier sieur de Romainville, — Charles Miart et plusieurs autres : et ont les espousez déclaré que le contrat du pnt mariage est passé devant Fortin notaire à Montigny le jour d'hier. Présents les dessusdits et autres.

Passé cette époque, les registres ne font plus aucune allusion aux Caillet, seigneurs de Saint-Hilaire. Nous ignorons ce que sont devenus Charles et René.

2°. — Branche du Fournil

En 1661, on trouve un bail de la seigneurie du Fournil, paroisse de Montigny-le-Gannelon, passé par Honoré Caillé, sgr du dit lieu du Fournil[1]. Il avait vraisemblablement succédé dans la propriété de ce domaine, à la famille de la Chasteigneraye, mais nous ignorons quel degré de parenté il pouvait avoir avec le seigneur de Viviers de cette époque, qui était Marc-Antoine, fils de Charles. Dans le doute, nous préférons nous abstenir plutôt que de risquer une opinion qui pourrait être erronée.

Après lui, on trouve en 1678 dame Anne Caillé, sa fille probablement, comme épouse de messire Michel Hautin, escuier, seigneur de Berthainville et lieutenant des gardes suisses de M. le duc d'Orléans. En 1682, les registres de la paroisse de Saint-Georges la traitent de « haute et puissante dame épouse de haut et puissant seigneur.. » En 1687, son mari est appelé « messire Michel de Bertinville seignenr du Fourny et autres lieux, et gentilhomme de la chambre de Monsieur. » — En 1690, il est dit chevalier dans un acte de baptême où il est parrain avec d[lle] Marie Thérèse Caillé[2], qu'il nous est également impossible d'apparenter.

Abbé Peschot,
Curé de Langey.

[1] Arch. départ., E. 3538.
[2] Reg. de Saint-Lubin et de Saint-Georges, passim.

NOTICE SUR LA FAMILLE COSTÉ

Par le Général DEMIMUID TREUILLE DE BEAULIEU

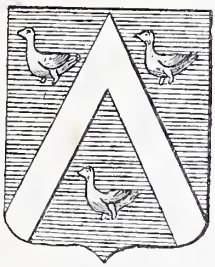

Costé : *D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois merlettes de même, 2 en chef, 1 en pointe* (1).

Lorsque l'on consulte les actes des anciens notaires de la ville de Châteaudun, il est un nom que l'on retrouve souvent en tête de ces actes, celui de Costé.

La famille Costé a en effet fourni au Dunois des lieutenants généraux, des baillis, des gouverneurs, depuis la fin du XVI^e^ siècle jusqu'à la veille de la révolution.

L'histoire de cette famille est intimement liée à celle de Chateaudun ; aucun de ses membres, au moins à notre connaissance, n'alla chercher fortune au dehors, contrairement à ce qui se passait dans maintes familles, à la même époque.

(1) Ces Armoiries sont décrites dans le tome IV des bulletins de la Société Dunoise, page 251.

Le dessin en est reproduit sur une gravure offerte par M. l'abbé Cottereau, provenant de la bibliothèque de M. l'abbé Nasse, décédé curé de N. D. de Nogent-le-Rotrou ; celui-ci avait eu pour bienfaiteur et pour maître le dernier chanoine du nom de Costé.

La même description se trouve dans l'Armorial général, tome I (Alsace), vu à Strasbourg le 22 novembre 1697. Il y est dit : Jacques Costé, directeur général des domaines et Noël Costé receveur des dits domaines, portent *d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois canettes de même.*

Ces armoiries sont celles que portent les descendants actuels de la famille Costé.

Aussi a-t-on lieu de s'étonner qu'elle ait aussi peu marqué sa trace dans l'histoire du pays. Si l'on retrouve cette trace de temps à autre, c'est à propos d'actes concernant la vie courante et les évènements locaux ; elle n'est que très exceptionnellement mêlée à l'histoire et à la politique générales dans lesquelles Châteaudun se trouva cependant impliquée à plusieurs reprises.

Le travail que nous avons entrepris a surtout consisté dans la mise en ordre et à leur date respective des faits relevés par les documents provenant de plusieurs sources et notamment des archives municipales de Châteaudun et des minutes des notaires de cette ville conservées à la préfecture de Chartres. (1)

Une des principales difficultés que nous ayons rencontrées provient de ce que le même prénom, celui de Jacques, est porté non seulement par tous les aînés de la branche principale, mais aussi par plusieurs membres des branches collatérales ; de là des confusions qu'il a été parfois difficile d'éviter.

Il a semblé intéressant de relater certains faits auxquels les Costé n'ont pris part que d'une façon indirecte, parce que ces faits révèlent les préoccupations de l'époque et, fournissent une image parlante de la vie du temps.

La famille Costé est une des plus anciennes familles du comté de Dunois.

Dès la fin du XV^e^ siècle nous trouvons un testament en date du 14 juin 1477 de Mathry Costé, tanneur et de sa femme Guillemette. Ce testament est ainsi conçu (2).

« Mathry Costé marchand et tanneur et Guillemette, sa femme, demeurant à Châteaudun,estans en bonne santé, ayant bons sens et vrai mémoire, désirans de tout leurs cuers et pensées pourvoir au salut et remède de leurs âmes, sachans que nulle chose n'est plus certaine que la mort et si incertaine que leure d'icelle, de leurs bonnes volontez ont fait et ordonné leurs testamens et ordonnance de dernière volonté, en recommandant leurs âmes à Dieu notre père créateur, à la glorieuse Vierge Marie sa mère

(1) Nous devons les renseignements provenant des Archives de Châteaudun aux recherches de la regrettée Mademoiselle Polouet et ceux provenant des Archives de Chartres à la bienveillance de M. l'Archiviste Merlet et du savant abbé Métais qui a bien voulu se charger du travail ardu qu'exigeait la transcription des actes des anciens notaires.

(2) Minutes de Jean Prévot, tabellion.

et Monsr St-Michel Lange et a toute la cour et compagnie du paradis, ont voulu et ordonné que toutes leurs debtes soient paiées et avant toutes œuvres. En aprés les dits testateurs veulent estre prins sur tous leurs biens meubles quelconques les deux legs et choses qui ensuivent, veulent que au jour de leur obiit il soit chanté pour chacun d'eulx vigiles de mors et 12 messes de requiem, et pour leur luminaire 2 livres de cire. Item au jour des octaves pareillement il soit chanté vigiles et 8 messes de requiem et pour leur luminaire du dit jour 1 livre de cire. Item donnent aux paroisses de la ville et forsbourgs de Châteaudun chacune 20 deniers tournois dont les fabriques en auront chacune 15 deniers tz et les curès chacun 5 pour être comprins ès prières et bienfais des dites églises et aux autres églises non parochialles à chacune 10 deniers tz et aussi à l'église de la Boissière 10 deniers tz.

« Item le dit Mathry, testateur, donne à l'abbé, prieur et cloistriers de la Magdeleine 15 sols tournois de rente annuelle moyennant que les dits abbé, prieur et cloistriers seront tenus de chanter et cellebrer a nocte par chacun an, en la dite église, ung anniversaire, c'est assavoir le jour vigiles de mors et le lendemain une messe de requiem pour le salut et remède de lame du dit testateur, de Marion Gaiete jadis sa dame et de ses parents et amis trépassés.

« Item donne aux maistres et frères de lostel Dieu de Châteaudun 5 sols tz de rente annuelle assise sur la maison desdits testateurs, en laquelle ils demeurent à Châteaudun, tenant d'un cousté à la maison des héritiers feu André Jouin, d'autre cousté à la rue des Prés, d'autre cousté à la rue qui va de l'église de la Madeleine à la porte d'Aval, pourvu ce seront tenus de dire chanter et cellebrer ung anniversaire par chacun an.

« De plus donnent au plus vivant d'eux le surplus et résidu de tous leurs biens meubles.

« Item le dit Mathry Cousté donne à sa dite femme, sa vie durant, outre son douere ung muy de blé de rente assis sur tous ses propres héritages en récompense des héritages qu'il a rendu qui appartenaient à Marion Gaiete.... et ont fait leurs amés et féaulx exécuteurs Jehan Cousté leur fils et Guillaume Petit leur gendre. Fait et passé le samedi XIV jour de juing l'an mil IIII C LXXVII.

En 1484 Pierre et Jean Costé prennent part à un contrat, chez le tabellion Jean Prévost déjà cité. Parmi les autres contractants se trouvent Jean du Plessis, seigneur de la Perrine, Jean de Prulay, seigneur de la Herbaudière, Jean de Prunelé, seigneur de Romainville, etc.

En 1470, Oudin Costé était clerc chez Michel, juge notaire à Châteaudun. On a conservé de lui une pièce de vers dont nous nous contenterons de citer le commencement et la fin.

Mourrir fault, c'est chose commune
Nul n'y peut remède mectre
Mort prend cent personnes comme une.
. . . . . .
. . . . . .
Amis, pour la vie acture,
Qui tant est pauvre et misérable
Ne perdons la comtemplature
Qui est à tous très enviable,
Nous pouvons bien dire, hélas !
Damnés seront tous sans fable
Car à tous faut passer le pas.

Mettons pène de vivre O Dieu !
Que l'âme ait de la chair victoire
Tant qu'habiter puissions au lieu
Où est perdurable mémoire,
Joye sans fin c'est chose voire.
Ja soit avec Messias
De Paradis en la grande gloire
Deo Dicamus Gratias (1).

On voit que à défaut de génie poétique, Oudin Costé devait avoir des loisirs chez son patron ; d'ailleurs s'il n'était qu'un médiocre versificateur il devint un parfait notaire ; nous le trouvons pourvu de cette charge en 1488.

En 1513 il avait un substitut nommé Jacques Costé qui devint notaire à son tour vers 1518.

Le 10 décembre 1506, Jehan Costé le jeune, marchand demeurant à Chateaudun, sieur de la Mollière, (2), confesse avoir prins

(1) Inventaire des Archives de Châteaudun par Merlet. Série E. (Notaires et tabellions).

(2) La Molière appartient aujourd'hui à M. le Comte, propriétaire du château de la Perrine.

et reçeu en sa foy et hommage, sauf son droit et l'autruy, René Lecueur demeurant à Morée, près Fréteval, pour raison d'un lieu et appartenances assis en la paroisse de S[t]-Christophe, appartenant au dit René Lecueur, à cause de Michelle sa femme, tenus en fief à cause de son lieu et domaine de la Molière. (1)

Il a été impossible d'établir aucune filiation entre les Costé qui précèdent ; c'est seulement à partir des guerres de religion (1589) que la généalogie de la famille peut se déduire nettement et sans interruption.

Nous n'avons pas l'intention de rappeler ici l'ensemble des faits qui indiquent la part que Châteaudun prit à la guerre civile. La relation en a été écrite par M. Merlet, le savant archiviste d'Eure-et-Loir. Nous nous contenterons de lui emprunter les quelques lignes nécessaires pour expliquer le rôle joué par Jacques Costé lors de la prise de Châteaudun par le duc de Lorges.

Au commencement de 1589, dit M. Merlet, le duc de Mayenne avait fait de Châteaudun son quartier général. Espérant surprendre Henri III à Tours, il quitta Châteaudun, y laissant une faible garnison.

Le duc de Lorges fut chargé par le Roi de reprendre la capitale du Dunois. Il se présenta devant les faubourgs dans la nuit du 17 mai 1589, surprit une porte, et malgré la résistance de la garnison aidée de plusieurs habitants, il s'établit dans la ville. (2)

Parmi les habitants dont il s'agit se trouvait Jacques, fils de feu Jacques Costé, qui fut tué. Il fut enterré le dimanche suivant dans l'église de la Madeleine. (3)

L'inscription qui relate, au registre des Archives, la mort de Jacques Costé est ainsi conçue : « Jacques Costé fut tué à la prinse (prise) de M. de Blosset. »

A la même époque que Jacques Costé, vivaient plusieurs membres de la même famille, frères ou collatéraux. Nous allons exposer ce que nous savons sur chacun d'eux.

(1) Minute d'Oudin Costé, notaire.
(2) L'abbé Bordas ajoute qu'il fit la garnison prisonnière de guerre.
(3) Archives Municipales, Registre GG2.

Augustin COSTÉ

Le plus connu est César Augustin Costé, seigneur du Vivier, secrétaire de la Chambre du Roi, lieutenant des élus de Châteaudun. (1)

Augustin Costé naquit sur la paroisse de Saint-Lubin, à Châteaudun, le 18 décembre 1551, du mariage de Jacques Costé, avocat, et de Madeleine Drouin (2). Il se distingua surtout, dit M. Merlet, dans sa Bibliographie Chartraine, par les dons de l'esprit. Disciple de Jean Dorat, l'élégant poète, il faisait les vers latins avec une rare facilité et c'est dans cette langue que nous sont parvenus bon nombre de ses écrits.

Il publia entre autres œuvres un poème en latin sur Châteaudun et ses environs. Ce poème intitulé *Nympha Vivaria*, nom qui rappelle la fontaine du château du Vivier qui lui avait appartenu, est dédié au premier Président Achille de Harlay, le nouveau propriétaire de ce domaine. Le poème a été traduit en vers français, vers 1820, par M. Rossard de Mianville, conservateur de la bibliothèque de Chartres.

Les éditions de l'œuvre d'Augustin Costé sont fort rares ; il ne paraît donc pas hors de propos d'en citer ici quelques vers.

Voici, à titre de spécimen, une description de Châteaudun :

Urbs antiqua diu priscos dominata per annos
Regibus in mediis Dunensibus eminet arvis,
Insurgens dorso, pandique in vertice montis,
Quæ spatio Aurelia bis senis distat ab alta
Millibus, et totidem genitricis ab arce puellæ
Carnutâ, portisque pari discrimine Blæsis,
Vindocinaque minus paulo se submovet urbe.
Has inter media ingentes sese erigit urbes,
Alta, potens opibus, fœcundaque farris acervis
Armentisque ferax, et pressis nobilis uvis,
Si sinerent flammæ et patriæ civilis Erinnys.
Nam prope in extinctis spatiosa suburbia prunis
Exhausta in cineres inimicæ ursere phalanges.

(1) Le lieutenant des élus présidait le tribunal chargé de juger les différents qui survenaient au sujet des impôts, aides, tailles, gabelles et d'interpréter les ordonnances.

(2) Préface de l'histoire du Comté de Dunois, de l'abbé Bordas, par M. Brossier-Géray.

Plus loin Costé se reporte à l'époque où il possédait le château du Vivier :

Fortunata domus (me dum fortuna manebat
Deliciisque frui juvenem me fata sinebant)
Aoniis quondam statio placidissima Musis
Sœpe mihi exiguos latices, cum nocte Bootes
Vertitur, et medium jam circum volvitur axem,
Cum nymphis haurire tuo de fonte perenni
Contigit, egelidis ut amor mitesceret undis :
Mi quoque Vivariam manifeste in lumine nympham
Ducentem choreas seroque sub amne natantem
Fas vidisse fuit, cum se ultro sæpe videndam
Obtulit atque oculis, lunâ radiante, refulsit.

Voici maintenant la traduction de ces deux passages par Rossard de Mianville.

Une antique cité qu'au rang de leurs domaines
Les enfants de Clovis ont comptée autrefois
S'élève avec orgueil au sein des champs Dunois.
Elle s'assied au flanc d'un roc inaccessible,
Et semble des oiseaux la retraite paisible.
Douze fois mille pas séparent de ce lieu,
Les murs chartrains bâtis pour la mère de Dieu,
Les remparts d'Orléans, les campagnes Blésoises ;
La distance est moins grande aux côtes Vendomoises.
Fertile en blés, en fruits, riche en troupeaux, en vins,
Son sol en rien ne cède à ces cantons voisins.
De toutes leurs cités elle serait l'égale,
Toutes auraient en elle une noble rivale,
Si la guerre et le feu, principes destructeurs,
N'eussent souvent sur elle exercé leurs fureurs.
Dés les temps reculés des hordes ennemies
Que la haine guida, que l'enfer a vomies
Déployant sans pitié leurs sanglants étendards
Ont apporté la flamme au pied de ses remparts,
. . . . . .
O maison du Vivier, o retraite charmante
Bien chère aux doctes sœurs et qu'Apollon fréquente,
Quand du jeune âge encore les jeux m'étaient permis,
Quant le sort et l'amour de leurs dons réunis
Daignaient favoriser mon ardente jeunesse,
J'ai visité ta source : elle était mon Permesse.
Au milieu de la nuit, lorsqu'au plus haut des cieux
Arcas et Calisto se montrent à nos yeux,

Je suis venu souvent à son lit de verdure
Puiser, boire à longts traits son eau légère et pure,
Y rafraichir mon sang brûlé des feux du jour
Y soulager mon cœur brûlé des feux d'amour.
J'ai vu souvent, j'ai vu l'aimable Vivarie,
Menant les chœurs de danse à travers la prairie,
Je l'ai vue, à sa suite échappant en secret,
Venir trouver le fleuve en son antre discret. (1)

Augustin Costé épousa Madeleine Lebreton qui lui apporta en mariage la seigneurie de Viviers.

De leur mariage naquit le 20 mai 1581 une fille, Madeleine, qui fut baptisée le dernier jour du même mois en l'église de la Madeleine. Le parrain fut Mr Michel Costé, licencié es lois, lieutenant général du Dunois; les marraines, Jacquette Drouin veuve de Jean Leroy et Magdeleine Drouin veuve de feu M. Jacques Costé. (2.)

Augustin Costé et sa femme testèrent le mardi 27 septembre 1583. Leur testament existe dans les minutes de Barthélemy Guichelin. Après les préliminaires d'usage les testateurs arrêtent que « pour le service, luminaire, dons aux églises, aulmosnes aux pauvres et autres solennités accoutusmées ils se soumettent et rapportent à la volonté du survivant d'eulx deux, et pour le bon amour qu'ils ont dit avoir l'un envers l'autre et pour récompenser l'un l'autre des bons et agréables services qu'ils se sont faits, font journellement et espèrent faire cy après, ils ont donné et donnent mutuellement l'un à l'autre par don naturel et irrévocable tous et chacuns leurs biens meubles, acquets, immeubles et héritages propres qu'ils ont à présent et pourront avoir lors du trespas du premier déceddé pour en user, assavoir des meubles à sa volonté et des immeubles propres par usurfruict et la vie durant du dit survivant seulement, à la charge d'entretenir les dits héritages, nourrir, pourveoir les enfants d'eulx deux seulement jusqu'à ce qu'ils soient mariés ; promettent exécuter le dit testament. Fait et passé en la maison de honorable homme M. Charles Poussin, licencié ès lois, advocat demeurant à Châteaudun, paroisse de la Madeleine, huit heures du matin en présence de Jehan Emerard boucher, Marcial Fournier marchand. » (3)

(1) Cette addition du traducteur au texte du poème s'explique par les pages qui précèdent, et qui sont consacrées à la description des amours de l'Hyerre et de la nymphe Vivarie.

(2) Arch. Municip. GG. 2.

(3) Minutes de Barthélemy Guichelin.

Augustin Costé mourut le 9 juillet 1607 ; son extrait mortuaire est inscrit sur les registres de la paroisse de Saint-Lubin. Après la mort de son mari, Madeleine Lebreton vendit au mois d'août 1607, à Jean Garnier, avocat au parlement, l'office de Président de l'élection de Châteaudun et de Bonneval moyennant 8,000 l. (1).

Madeleine fille d'Augustin Costé et de Madeleine Lebreton épousa noble homme Pierre de Girard, seigneur de l'Espinay maître d'hôtel chez le Roi et gouverneur de la ville de Saint-Denis

La tombe de Pierre de Girard et de sa femme se trouve dans la crypte de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun. Elle fut élevée par leur fille Marie de Girard de l'Espinay, veuve de Jacques, marquis de Castelnau, maréchal de France. On y lit l'inscription suivante :

« Hic jacent illustrissimi Dominus Petrus de Girard, Eques, Dominus de l'Espinay, de sainte Radegonde et de la Buzardière, regis a sanctioribus consilliis, in sacri Hospitii præfectura principi gratus, et in castris ita bene meritus ut dignus censeretur in temporibus difficillimis Sandionisiacæ urbis et mausolei Gallici cura et custodia mandarentur (2).

« Et Domina Magdalena ejus uxor cordatissima hujus sacelli fondatrix qui nihil potius habuit quam ut carissimo conjugi jungeretur et ultimis tabellis curavit ut præmortui cineres ex sanctæ Aldegundis ubi primum conditi fuerant, hic asportarentur. Fato defunctus est anno 1638. Illa superstes obiit octavo Idus Augusti anno 1661.

« Illustrissima et præpotens Domina Maria de Girard de l'Espinay, nominatissimi excercituum ducis et imperatoris Jacobi, Marchionis de Castelnau, Franciæ Marescali, uxor vidua, piissimis parentibus (3).

(1) Minutes de Barthélemy Guichelin.

(2) Conseiller du Roi, administrateur de l'Hôtel-Dieu, ayant donné dans cette charge satisfaction au prince et soldat assez méritant pour avoir été jugé digne, dans ces temps très difficiles, du titre de gouverneur de Saint-Denis et de gardien du mausolée des rois de France.

(3) Bulletin de la Société Dunoise, tome II.

Michel COSTÉ, sieur de la Roche.

Michel Costé, frère d'Augustin, fut lieutenant-général du baillage de Dunois (1), puis, maître des requêtes de la reine mère Catherine de Médicis et conseiller de Madame la Duchesse d'Angoulême (2).

Il épousa Madeleine Triboil à une date qui ne nous est pas connue.

En 1578 Michel Costé et Madeleine Triboil rendent foi et hommage à René de Fromentières, seigneur de Montigny-le-Gannelon pour la seigneurie de Vallières-en-Pont (paroisse de Saint-Denis-les-Ponts).

Le 18 août 1588, Michel Costé, lieutenant-général assiste à la lecture de l'édit d'union proclamé par Henri III et en fait faire l'enregistrement (3).

L'acte de partage de ses biens et de ceux de Madeleine Triboil, en date du 28 avril 1617 (4) fait connaître les noms de leurs enfants.

1° Jacques, lieutenant-général du baillage de Dunois (voir ci-dessous).

2° Guillaume, qui fut baptisé en l'église de la Madeleine, le 9 juillet 1588. Ses parrains furent nobles et sages messieurs maître Bautru, grand rapporteur de France et messire Haligre, conseiller au grand conseil du Roi ; la marraine demoiselle Marie Bouchault, femme de noble homme Nicolas Aulde, secrétaire du Roi.

Guillaume est qualifié sieur de la Roche dans le contrat de son mariage avec Françoise Chiron, en 1623 (5). Il est probable que Françoise Chiron devenue veuve convola en secondes noces, car on la retrouve sous le nom de Françoise d'Evron dans le contrat

(1) Les lieutenants-généraux présidaient les tribunaux de baillage provincial.
Les lieutenants de baillage présidaient le tribunal d'une sénéchaussée ou d'un baillage dans une ville.
(2) Ces diverses qualifications figurent dans son extrait mortuaire.
(3) Abbé Bordas.
(4) Minutes de Jacques Foucault.
(5) Minutes de Jacques Foucault.

de mariage de sa nièce Claude Costé avec Jean Tuault, (23 janvier 1661) (1).

3° Alexandre, qualifié avocat.

4° Michel, qualifié avocat mineur ; Michel entra dans les ordres et devint prieur de St-Pierre. En cette qualité il concéda les baux suivants :

En 1625, le bail du droit de terrage, dû au prieuré de St-Pierre à Touchaillou, paroisse de Thiville et celui d'une maison sise rue des Prêtres à Châteaudun (2).

En 1651, le bail du revenu temporel de la chapelle de St-Etienne de Froidmentel, en la paroisse de St-Claude (3).

En 1650, Michel Costé était chanoine en l'église de St-Aignan d'Orléans (4).

5° Antoine, qui fut l'auteur de la branche collatérale dont nous nous occuperons plus loin.

6° Marie, qui épousa, au mois de juillet 1607, noble homme messire Nicolas Hubert, avocat en parlement, fils de N. H. Yves Hubert, sieur des Salles, demeurant à Nogent-le-Rotrou et de Marguerite Gaulet. Elle reçut en mariage de sa mère Magdeleine Triboil, la somme de 18000 livres tournois en deniers comptants et 150 livres de rente (5).

7° Madeleine, qui épousa Estienne Bruneau, conseiller et élu pour le roi en la Cour de Châteaudun.

8° Justine.

Michel, Antoine et Justine, mineurs, étaient représentés au partage par leur oncle, vénérable et discrète personne maître Oudin Costé, doyen de l'église collégiale de St-André, curateur pour le fait de leur héritage.

Oudin COSTÉ

Oudin Costé, frère d'Augustin et de Michel, entra dans les ordres en 1607, il était doyen de St-André ; il conclut en cette qualité, un accord avec Jean Brossard, curé de St-Georges de

(1) Minutes de Charles Mauduit.
(2) Inventaire des Archives départ. d'Eure-et-Loir. Arch. ecclésiastiques.
(3) Minutes de Michel Mauduit.
(4) Voir plus loin le testament de Léon Costé.
(5) Minutes de Barthélemy Guichelin.

Cloyes, au sujet d'une rente de 30 livres qui lui était dûe (1).

Il existe de lui un curieux compte autographe, en date de 1620, de ce qu'il doit à sa servante pour services rendus depuis 27 ans.

Il mourut en 1623 et fut enterré le 30 mai en l'église de la Madeleine (2).

Indépendamment des trois frères, Augustin, Michel et Oudin Costé, on trouve à la même époque, à Châteaudun, d'autres personnages portant le même nom. Parmi eux Bernard Costé, échevin, prêta, au mois de novembre 1589, une certaine somme pour contribuer au payement de l'emprunt de 2000 écus levé par le Roi en la ville et faubourgs de Châteaudun ; il fut remboursé de son prêt en 1593 (3).

Ce même Bernard signa le 31 octobre 1578, au contrat de mariage de sa nièce Marie Costé, fille de feu honorable homme Jacques Costé, seigneur de Perruchay et de Marie Lefébvre avec messire François de Nautonville, sieur de la Potarye, licencié ès lois, avocat à Châteaudun, fils de défunt honorable homme messire Michel de Nautonville, vivant seigneur du Buisson, lieutenant de la prévoté du Dunois et de Marguerite Rousselet. Marie Costé semble avoir été la sœur de Jacques qui fut tué le 17 mai 1789. (4)

Jacques COSTÉ I

Jacques Costé, premier du nom (dans la branche directe des lieutenants et baillis du Dunois), fils de Michel et de Madeleine Triboil, succéda à son père en qualité de lieutenant-général du baillage de Dunois.

Il avait épousé, en 1596, Claude Chaillou, fille d'Etienne Chail-

(1) Minutes de Barthelemy Guichelin.

(2) L'église de St-André n'était pas paroisse : on n'y mariait pas, on n'y enterrait pas. C'est seulement en 1691 qu'un arrêt du parlement en date du 15 septembre décida que les chanoines de St-André, malades sur la paroisse de la Madeleine, seraient administrés par le curé de cette paroisse et, en cas de mort, inhumés dans la dite paroisse, à moins que le défunt n'en ait disposé autrement, ou bien que MM. les chanoines ne réclament son corps pour être enterré dans leur église en qualité de confrère. En ce cas le curé de la Madeleine fera la levée du corps, et après le service fait en son église, les chanoines de St-André viendront le recevoir sur leur territoire qu'ils prétendent leur être assigné en toute l'étendue de la paroisse de St-Pierre (Arch. Municip., GG 6).

(3) Minutes de Barthélemy Guichelin.

(4) Minutes de Barthélemy Guichelin.

lou, docteur en médecine. Leur contrat de mariage fut signé le 10 septembre 1596, devant le notaire Barthélemy Guichelin.

« Furent présents M^rs Jacques Costé, advocat en parlement, fils aîné de N. H. Michel Costé, lieutenant-général du baillage de Dunois et de Magdeleine Triboil sa femme, demeurant à Châteaudun, paroisse de la Madeleine, d'une part, et honorable fille Claude Chaillou, fille de deffunct N. H. M^re Etienne Chaillou, (1) vivant docteur en médecine et de Claude Ménard, jadis sa femme, demeurant à Châteaudun, en la dite paroisse d'autre part, lesquelles parties, par l'advis et consentement de leurs parents et amis, ont fait les traités et accords de mariage qui ensuivent : C'est assavoir que M^re Jacques Costé, du consentement de ses père et mère, de M^re Oudin Costé, doyen de Saint-André à Châteaudun, d'Augustin Costé, lieutenant-général en l'élection de Châteaudun, Jacques et Madeleine, ses oncles et tantes, etc., et Claude Chaillou, aussi par l'avis et consentement de Jacques Ménard, naguère controleur des Mines, François Regnault, s^r des Vallées, Symon Fournier s^r de Valaine, etc, ont promis se prendre l'un l'autre par sacrement de mariage sy tost que l'un en sera requis par l'autre, sous les clauses, qui suivent : Savoir c'est que le dit Michel Costé et son épouse ont promis rendre le futur époux, leur fils, franc et quitte de toutes debtes jusqu'au jour de la bénédiction nuptiale et l'habiller selon sa qualité, d'autant plus que la dite Chaillou, future espouse, n'a à présent denyer contant ne meubles pour supporter les frais du mariage. Ainsi le dit futur espoux pourra et luy sera loisible de vendre et aliéner des héritages et biens appartenant à la dite future espouse jusques à la somme de 1500 écus ou constituer rente sur iceux jusqu'à pareille somme à son choix et option, sans qu'il soit tenu en cas que la future espouse décedde auparavant luy de rapporter aucune chose des 1500 écus (2). »

Suivant l'usage de ce temps Jacques Costé et sa femme firent leur testament peu de temps après leur mariage.

« Le tiers jour de décembre 1597 (3), furent présents noble homme

(1) Etienne Chaillou était vraisemblablement proche parent de Jacques Chaillou, seigneur de Conie, qui fut bailli de Dunois en 1614.

(2) Minutes de Barthélemy Guichelin.

(3) On a déjà donné plus haut la formule d'un testament, celui de Mathry Costé ; il n'a pas paru superflu de donner de nouveau cette formule à cent vingt ans de distance.

Jacques Costé, advocat en Parlement et Claude Chaillou sa femme, de lui autorisée, demeurant dans cette ville de Châteaudun, paroisse de la Magdeleine, lesquels estant en plaine santé, considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure d'icelle, ont fait leur testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et manière qui en suit : premièrement ont recommandé leurs ames à Dieu et à la Vierge Marye et à toute la court céleste du Paradis, veullent et ordonnent leurs debtes, si aulcunes y a, être payées et acquittées premier et avant tout œuvre ; et quand ils seront deceddez, leurs corps être inhumez en l'église de la Magdeleine, leur paroisse. Quant à leur service, luminaire, dons aux églises, aulmones aux pauvres et autres solennitéz accoutumées, s'en submettent et raportent l'un à l'autre. Et pour la bonne affection et amytié qu'ils ont dit avoir l'un vers l'autre et en considération des bons traitements qu'ils se sont faicts l'un à l'autre, font journellement et espèrent faire cy-après, ils ont donné et donnent mutuellement l'un à l'autre, par don mutuel faict ensemblement tous et chacun leurs biens meubles, acquetz, immeubles et héritages propres qu'ils ont à présent et auront lors du trépas du premier décédé, pour en joïr et user par le survivant, assavoir des dits meubles, acquetz et immeubles en propriété à tousjours mais et en faire et disposer à sa volonté, et des dits héritages propres par usuffruict la vye durant du dit survivant, seullement à la charge d'entretenir les dits héritages propres en bonne conservation ; payer et acquicter les charges qu'ils pourront debvoir ; nourir et pourvoir les enfants d'eulx deux, si aulcuns ils en ont, jusque à ce qu'ils soient mariés ou aultrement pourveuz, selon estat et faculté ; payer les debtes, si aulcunes y a, et accomplir le présent testament, le tout suyvant la coustume ; et pour mettre à exécution le présent testament, les dits testateurs ont nommé et esleu l'un l'autre survivant, à mains duquel ils ont habandonné tous leurs biens pour être vendus jusques à la concurrance et parfait accomplissement du présent testament, qu'ils veullent et ordonnent sortir son plein et entier effect, en ce qu'il contient tant de droict que de coustume. — Donné, faict et passé à Chasteaudun, leu et releu ausditz testateurs en la maison du dict notaire après midi. Présens, Jacques Foucault et Jehan Cordonnyer, demeurant au dit Chasteaudun, tesmoings. »

Signé : J. Costé, Claude Chaillou, Guichelen, Cordonnier, Foucault. (1)

En 1619, le comte de Saint-Pol rendit une ordonnance défendant à tous capitaines qui font des levées de gens de guerre pour le service du Roi de laisser tenir la campagne aux dits gens de guerre avant que la compagnie soit complète. Un ordre de Jacques Costé, lieutenant-général du Dunois, prescrit la publication de cette ordonnance. (2)

JACQUES COSTÉ II, Seigneur de Lormoys.

Jacques Costé, 2me du nom, fils de Jacques et de Claude Chaillou, succéda à son père dans la charge de lieutenant-général du Dunois. Il est signalé comme tel et comme seigneur de Lormoys dans l'acte de baptême d'une cloche de l'église de Saint-Médard, en date du mardi 25 juillet 1628.

Les parrains furent : vénérable et discrète personne messire Pierre Motays, prebstre chanoine de la Sainte-Chapelle de Dunois; Charles de Varsay, chevalier seigneur de Roche-Mabille; et noble homme Jacques Costé, seigneur de Lormoys, lieutenant-général de Dunois ; les marraines demoiselles Madeleine de Varache, femme de Jacques Le Fay, escuier, seigneur de Luz, bailli de Dunois ; dame Claude Bellin, femme de noble homme Pierre Duguey, commissaire de l'artillerie du Roi, et Catherine Garnier, fille de noble homme Pierre Garnier, conseiller et maistre des requêtes de la Royne mère (Marie de Médicis) et de dame Catherine Bourgeois, ses père et mère.

Jacques Costé II épousa Marguerite Cellier à une époque qui ne nous est pas connue d'une manière précise, mais qui doit être quelque peu antérieure au 7 mars 1629 ; car à cette date les deux époux firent leur testament. (3)

Il a paru superflu de reproduire cet acte qui est de tous points semblable au testament cité plus haut de Jacques Costé I et de Claude Chaillou.

Jacques Costé fut de nouveau parrain d'une cloche à Saint-

(1) Minutes de Barthélemy Guichelin. — La copie littérale de cet acte est dûe à la bienveillance de M. l'Archiviste Merlet.

(2) Inventaire des Archives de Châteaudun, EE. 28.

(3) Minutes d'Oudard Lange.

Médard le 24 décembre 1634. Il s'agissait de la petite cloche de la paroisse qui fut nommée Marie. Le second parrain fut vénérable et discrète personne Leonor de la Ferté, prévôt de Saint-André. Les marraines : Haute et puissante dame Madeleine Costé, femme de haut et puissant seigneur Pierre de Girard, seigneur de l'Espinay, gouverneur de la ville de Saint-Denis et dame Françoise Guichelin, veufve d'honorable homme Michel Danrée.

On a pensé qu'il y aurait intérêt à relater ici les évènements importants dont Châteaudun fut le théâtre à l'époque à laquelle nous sommes parvenus (1.)

En 1630, la disette de bled fut si grande que le froment a valu 16 livres le boisseau ; les pauvres mouraient dans les campagnes et d'autres allaient à la voirie chercher les chairs des bêtes mortes et les mangeaient sans pain ni sel.

En 1631, la peste vint après la famine ; on fut obligé de laisser la ville déserte et de tout quitter. Par arrêt du Parlement il fut enjoint aux bailli, lieutenant-général, avocat et procureur fiscal de de ne pas abandonner la ville sous peine infamante.

Le 21 mai 1636, le feu du ciel brula le dôme et une partie de la couverture de la chapelle du Chandé. Il tomba tant d'eau que les rivières furent très grandes ; l'eau arrivait sur les autels de S[t] François.

Jacques Costé acquit en 1649 la charge de bailli de Dunois qui lui fut cédée par Jacques Le Fay, seigneur de la Touche Hersant, moyennant le prix de 24000 livres. (2.)

L'année suivante, Jacques Costé cède son office de lieutenant-général du baillage à Etienne Draperon. Il se qualifie dans l'acte reproduit ci-après seigneur de la Haye Givais.

« Le mardi 22 mars 1650 furent présents en sa personne noble homme M[re] Jacques Costé, seigneur de la Haye-Gyvais, bailly du comté et baillage de Dunoys, demeurant en la ville de Châteaudun, paroisse de la Magdeleine, lequel a recogneu et confessé avoir vendu et transporté à noble homme Estienne

(1) Ces évènements sont consignés dans un journal manuscrit de Jacques Costé, petit-fils de Jacques Costé II, lequel devint plus tard bailli du Dunois (en 1700). Ces souvenirs ont été recueillis par M. Raoul de Tarragon qui les a publiés dans le tome IV des mémoires de la Société Archéologique du Dunois.

(2) Minutes de Michel Mauduit, Charles Marché, substitut, et Bulletin de la Société Dunoise n° 127.

Draperon, advocat en parlement, demeurant au dit Châteaudun, acceptant : c'est assavoir l'estat et office de lieutenant-général du comté et baillage de Dunois dont est pourvu et jouissant le dit sieur Costé, pour le dit Draperon se faire pourvoir et admettre au dit estat de lieutenant-général et jouir du dit estat et office en tous droicts et profficts, revenus, gages, honneurs et prérogatives et à ceste fin a présentement mis ès mains du dit sieur Draperon sa procuration ad resignandum du dit office. Cette vente faite pour et moyennant la somme de huict mil quatre cens livres tournois, de laquelle le dit Draperon a payé au dit Costé comptant la somme de 350 livres tournois et le surplus montant à 8,050# a promis payer au ditsieur Costé. »

Signé : J. Costé, Drapperon (1).

Le 11 mars 1656, Jacques, bailli de Dunois, fut parrain de Jacques, fils de Léon Costé, son cousin germain et son gendre, procureur fiscal du comté et baillage de Dunois.

Jacques Costé résigna en 1660 son office de bailli de Dunois en faveur de son fils.

« Par devant Michel Mauduit, notaire et tabellion juré et garde du scel establi aux contracts du tabellionné du comté de Dunoys, fut présent noble homme M^re^ Jacques Costé, seigneur des Hayes Givais, bailly de ce comté et baillage de Dunoys, lequel a constitué son procureur (en blanc) auquel il a donné pouvoir et puissance de pour et au nom de luy résigner et mettre aux mains de S. A. Mgr le duc de Longueville son dit estat et office de bailly de Dunoys, et ce pour et en la faveur de Jacques Costé, son fils, advocat en parlement et non d'autre. Passé à Châteaudun en la maison du dit sieur Jacques Costé avant midy, par devant Jacques Roberthon, Pierre Rousseau, clercs, le vendredi 10^e^ jour de septembre, l'an mil six cent soixante. »

Signé : Costé, Roberthon, Mauduit, Rousseau (2).

Après la résignation de sa charge de bailli, Jacques Costé II acquit un office de conseiller, maître des requêtes de la Reine, ainsi qu'il appert du contrat de mariage ci-dessous de sa fille Claude avec Jean Tuault.

Il vécut encore quelques années et c'est seulement le 28 dé-

(1) Minutes de Michel Mauduit.
(2) Minutes de Charles Mauduit.

cembre 1667 que nous trouvons l'acte constatant la vente de ses effets mobiliers et le partage de ses biens (1). La vente des effets mobiliers fut faite à la requête de Marguerite Cellier, sa veuve. Parmi les objets vendus on remarque une tapisserie de haute lisse de six pièces servant à tendre la salle, avec un tapis de Turquie, adjugée 450# et une certaine quantité de vaisselle d'argent adjugée 675 #.

La minute de l'acte de partage fait connaître les noms des enfants de Jacques Costé :

1° Jacques, bailli de Dunois (voir ci-dessous).

2° Antoine, seigneur de Vallière ;

3° Alexandre, sieur de Boishabert ;

4° Marguerite, femme de Léon Costé, sieur de la Roche ;

5° Claude, femme de Jean Tuault, seigneur de Villarmoy.

Il n'est pas sans intérêt, au point de vue des renseignements qu'il donne sur les alliances et les relations de la famille Costé, de transcrire le contrat de mariage de Jean Tuault et de Claude Costé.

« Le dimanche 23 janvier 1661, furent présents en leur personne noble homme Jean Tuault, advocat au parlement, demeurant à Paris, rue Geffroy Langevin, paroisse de St-Médericq, fils de deffunct noble homme Laurent Tuault, advocat en ladicte cour et de dame Catherine Paulmier, d'une part.

« Et demoiselle Claude Costé, fille de N. H. Jacques Costé, conseiller et maître des requêtes de la Reyne, naguères bailli de ce comté et baillage de Dunois, et de demoiselle Marguerite Cellier, demeurant en cette ville de Châteaudun, d'autre part.

« Et les dictes partyes ont confessé avoir fait les accords et conventions de mariages qui ensuivent, savoir :

« Le dit Tuault assisté de maître François Gouttrion, curé de Crevant, son cousin germain paternel ; Louis Brossard, eslu pour le Roy en cette élection, cousin ; demoiselle Anne Postbedien, femme de Jean Mingret, sieur de Chavigny, son cousin ; Adrien Beaussier, curé d'Autheuil, François Brédion, commis à la recette des tailles de cette élection, ses amis ;

« Et la demoiselle future épouse assistée de ses père et mère, de noble homme Jacques Costé, bailly de Dunois, son frère aîné ;

(1) Minutes de Pierre Savigny.

noble homme Léon Costé, procureur fiscal général de ce comté de Dunois ; demoiselle Marguerite Costé sa sœur, Anthoine et François Costé, ses frères ; demoiselle Claude Costé, veuve de N. H. Charles de la Ferté, advocat au parlement, tante du côté paternel ; Claude de Reméon, conseiller au siège présidial de Blois, Marie Cellier, son espouze, tante maternelle ; Claude de Reméon, aussi conseiller au siège présidial de Blois, Charles de Reméon, s^r de Feugerolles, cousins ; dame Françoise d'Evron, veuve de N. H. Guillaume Costé de la Roche, tante à cause de son deffunct mary ; Jacques de la Ferté, s^r du Plessis Hugon, cousin germain paternel et Marye de l'Ermitte, sa femme ; Guillaume et Alexis Bruneau, cousin yssus de germain du côté paternel, Françoise Gilles, femme du dict Alexis ; René Marchand et Magdeleine Bruneau, sa femme, cousine yssue de germain du côté paternel ; Estienne Grillon et Marye Habert, sa femme, cousine du côté paternel ; François le Mesnager, cousin paternel ; Marguerite Beurrier, René Brossier, Marie Cahu, veuve de Jacques de Nautonville, Judith Chaubert, veuve de Guillaume Beurrier ; François Boisgaultier et Jacqueline Guiber, sa femme ; Hector du Plessis, chevalier sieur de S^t-Hilaire, gouverneur de cette ville et château, Noël Michau, s^e des Varennes, maître des eaux et forêts de ce comté de Dunois ; Pierre Mesny, lieutenant général de ce baillage et Magdeleine Michau, sa femme, noble homme Nicolas Bourgeois, conseiller du Roi en cette élection et Marguerite Biger, sa femme, Claude Daguet, lieutenant général en la dite élection et Marie Beurrier, sa femme, Anthoine Beaudoux, esleu en la dite élection et Elisabeth Musnier, sa femme, Florent Charpentier, Jacques Charpentier, son fils aisné, François Michau, procureur du roy, Marye Michau, cousins, alliés et amys.

« En faveur duquel mariage les père et mère de la future espouse lui ont donné la somme de 12.000 livres tournois, savoir : la moityé de la terre de Longuereau, près la ville de Meung-sur-Loire ; item 15 septiers de froment et autant d'avoine à prendre sur Jean Huet ; item 3.000 livres, savoir 2.000 en argent monnoyé et 1.000 en un trousseau et meubles.

« Et de la part du dit futur espoux apportera pareille somme de 3.000 livres pour entrer en la communauté.

« Le survivant des dits futurs espoux prendra par préciput sur

les biens de la dite communauté la somme de 1.000 livres, savoir : le futur époux pour ses habits, livres, armes et chevaux et la future espouse pour ses habits, bagues, joiaux. Et il sera loisible à la dite future épouse, en cas du prédécès du dit futur, d'accepter ou renoncer à la dite communauté et de reprendre ses 12.000 livres.

Signé : Tuault, Claude Costé, J. Costé, etc. (1) »

6° Marie, novice au couvent de la Trinité à Châteaudun.

7° Catherine-Charlotte, qui fut baptisée le 29 septembre 1649 par le curé de la Madeleine, en l'église et abbaye de Saint-Avit. Elle eut pour parrain noble homme Anthoine Costé, sieur de la Cambrie, et pour marraine demoiselle Catherine d'Illiers, fille de messire Léon d'Illiers, chevalier, seigneur marquis d'Entraigue et de Chantemesle.

8° Michel, mineur.

Jacques COSTÉ III, seigneur de Vallière.

Jacques Costé, 3e du nom, fils du précédent et de Marguerite Cellier, avait épousé le 25 juillet 1657 Julienne Boisgautier, ainsi qu'il résulte de l'acte suivant :

« Noble homme Jacques Costé, advocat en parlement, fils de noble homme Jacques Costé, juré magistrat, bailli de Dunois et de demoiselle Marguerite Cellier, son épouse, et demoiselle Julienne Boisgautier ont espouzé et reçu la bénédiction nuptiale par moi, Jean Guibert, prebstre curé de Monezy, le mercredi 25 juillet 1657, en la paroisse de la Madeleine de Châteaudun. Présents : vénérable et discrète personne maistre Michel Pruneau, prestre, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dunois et official et nous soussigné curé. »

Signé : Pruneau, J. Guibert (2).

Nous avons vu plus haut que Jacques Costé III succéda à son père dans sa charge de bailli de Dunois en 1660.

En 1663 une sentence du bailli de Dunois condamna les échevins à fournir aux frais de la ville huit torches en cire jaune pour les processions de la Fête-Dieu et à faire tendre les maisons des habitants de la religion dite réformée (3).

(1) Minutes de Charles Mauduit.
(2) Arch. municip. GG I.
(3) Inventaire des Archives de Châteaudun, par Merlet, G G 115.

Le nom de Jacques Costé, seigneur des Hayes-Givais, bailli du comté de Dunois, figure en tête d'un acte du 16 avril 1667, relatif au bail général de la terre de la Perrine, consenti par dame Suzanne de Courcillon, veuve de Louis du Plessis, à Bonsergent de Bonneval moyennant la somme de 3.000 livres (1).

Jacques Costé III acquit, en 1669, la seigneurie de Vallière-en-Pont, et la même année rendit foi et hommage pour cette seigneurie à Louis de Raynier, seigneur de Droué (2). A partir de cette époque il se qualifia seigneur de Vallière.

Le 5 juin 1670, il fut parrain, à la Madeleine, de Jeanne Marie, fille de François Boisgautier, conseiller du Roi, controleur du grenier à sel, et de D^lle^ Jeanne Daguet ; la marraine était Marie Beurrier, veuve de défunt honorable homme Claude Daguet, vivant conseiller du Roi, lieutenant-général en l'élection de Châteaudun.

En 1671, Jacques Costé présida, comme bailli, une assemblée où fut traitée la question des prédications à la Madeleine. Jacques Grimault, avocat de la ville avait exposé que le défaut de fonds rendait difficile pour l'église de la Madeleine l'entretien des prédicateurs stationnaires de l'Avent, du Carême, etc. Il avait ajouté qu'il y aurait grand préjudice pour la religion à ne pas entretenir un stationnaire dans une ville où il y avait tant d'hérétiques, tandis qu'il y en avait deux autrefois ; il avait conclu qu'il fallait agir contre les chapitres qui ci-devant étaient chargés de cette dépense. Une décision fut prise en conséquence et le carême fut prêché à S^t^ André pendant deux ans ; les années suivantes, il fut prêché à la Madeleine (3).

Jacques Costé assista le 30 Juillet 1672 à l'inhumation dans le chœur de l'église de S^t^ Lubin de son parent Jacques Costé, seigneur de la Liberdière, bourgeois de Châteaudun. Assistaient à la même cérémonie Léon Costé procureur fiscal et général du comté de Dunois, Alexis Bruneau, avocat en parlement, parents paternels; nobles hommes Léon de la Mainferme, receveur du taillon, et Jacques de la Mainferme, avocat en Parlement, parents et amis.

Quelques jours avant de mourir, Jacques Costé, seigneur de la Liberdière avait fait un testament, désignant sa sœur Catherine

(1) Papiers de la Perrine.
(2) Minutes de Pierre Savigny.
(3) Abbé Bordas.

Costé comme sa légataire universelle, pour la récompenser des dépenses et soins qu'elle a pris pour lui dans la retraite qu'il a été obligé de faire pour la mauvaise humeur de Marie de la Mainferme, sa femme, avec laquelle il n'a point habité depuis plus de vingt ans. (1)

Le dimanche 9 octobre 1672, Julienne Boisgautier, femme de Mre Jacques Costé, bailli de Dunois, fut marraine de la grosse cloche de St-Aignan, laquelle fut nommée Aignan.

La même année (1672), une sentence de Jean Costé, bailli du comté de Dunois, fait défense aux marchands de drap et tapis de reconnaître les échevins pour leurs juges ; une autre sentence décide que le chef d'œuvre des boulangers sera fait devant les échevins, deux jurés des boulangers et les officiers du Dunois. (2)

En 1677, le bailli du Dunois défend à tout particulier de fabriquer aucune étoffe sans être reçu maître. (3)

En 1683, défense est faite par le bailli à Jacques Dreux, curé de St-Lubin de distraire les élèves du Collège en les instruisant chez lui. (4)

Au mois de septembre 1682, Louis XIV se rendant à Chambord fit son entrée à Châteaudun et logea au château. Il s'y arrêta une seconde fois au mois de septembre 1685, en se rendant de nouveau à Chambord.

En 1683, fut démoli le temple des Huguenots qui était à Châteaudun vis-à-vis la grande porte de Saint-Lubin. Les protestants conservaient encore des temples à Dangeau, Marchenoir, Mer et Saint-Lubin. (5)

Au mois de novembre 1685, le Roi envoya des dragons pour forcer les Huguenots à se convertir, ce qu'ils firent tous : on les appela catholiques à la dragonne. (6)

Jacques Costé III mourut à une date qui ne nous est pas connue d'une manière précise, mais qui doit être voisine de 1700, son fils lui ayant succédé dans sa charge de bailli le 27 février de cette même année.

(1) Minutes de Pierre Savigny.
(2) Inventaire des Archives de Châteaudun, par Merlet. H H 34 et H H 83.
(3) *Id.* HH 36.
(4) *Id.* GG 140.
(5) Journal de Jacques Costé IV, recueilli par M. Raoul de Tarragon.
(6) Même source ; c'est le dernier évènement signalé par Jacques Costé, qui fut reçu dans la charge de bailli le 27 février 1700 et dès lors cessa de tenir son journal.

Jacques COSTÉ IV, seigneur de Bourgoin.

Jacques Costé IV, fils de Jacques III et de Julienne Boisgautier naquit en 1664. (1)

Il monta au siège et prit la place de monsieur son père, le 27 février 1700. A cette occasion il fut harangué par M. Souchay, avocat fiscal et par M. Tardif, avocat. (2)

Jacques Costé IV,épousa Marguerite Pavée, ainsi qu'il résulte de l'acte de baptême de son fils Jacques, en date du 13 septembre 1704. (3)

Il se qualifie seigneur de Bourgoin dans l'acte de mariage, en date du 8 août 1715, de M. François Neveu, chevalier, seigneur du Plessis-Dorien et de demoiselle Elisabeth Guéneau de Binière (4) et dans l'acte de baptême de Claude-Élisabeth Dubois, baptisée le 9 août 1723, dans l'église de Flacey.

La première circonstance, où se produisit à notre connaissance l'action publique de Jacques Costé comme bailli de Dunois, se rencontre en 1709, à l'occasion d'une controverse entre l'église de St-André et celle de St-Lubin (5).

Le sieur Thomas Seigneuret, prêtre, vicaire perpétuel de St-André, était tombé malade dans la maison du collège de Châteaudun, dont il était principal et où il résidait; la maladie s'aggravant, il reçut l'extrême-onction de Jean Lecocq, curé de St-Lubin, la dite maison du collège étant enclavée dans cette paroisse.

Thomas Seigneuret étant venu à mourir, sur la nouvelle de cette mort, grande agitation parmi les chanoines de St-André ; on s'assemble et on décide que, le lendemain, on ira enlever le corps du défunt pour le transporter dans l'église de St-André et l'y enterrer.

De son côté, le curé de St-Lubin prend ses mesures pour exercer son droit. Le matin venu, vers huit heures, le doyen et le

(1) Nous ne possédons aucun document relatif à la naissance de Jacques Costé IV; mais nous pouvons en déduire la date de celle de son décès (28 novembre 1730); en effet il est dit qu'il mourut âgé d'environ 66 ans.

(2) Inventaire des archives de Châteaudun, par Merlet, HH. 1.

(3) Régistre de Saint-Pierre, GG. 18.

(4) Régistre de l'église de Langey.

(5) Historique de l'église St-Lubin par M. Merlet.

clergé de St-André arrivent à la porte du collège ; mais le corps était déjà enlevé et conduit à l'église paroissiale de St-Lubin. Le clergé de St-André double le pas et rejoint bientôt celui de St-Lubin. Pierre Sarrault, prévôt de St-André, se jette sur le cercueil et prétend faire rebrousser chemin. Le curé de St-Lubin perd un peu de son sang-froid et de sa gravité ; on s'échauffe de part et d'autre ; l'affaire menace de tourner au scandale.

Enfin Jacques Costé, bailli de Dunois, arrive et ordonne que l'on remporte le corps à l'endroit d'où on l'avait enlevé. On obéit et le bailli avec les parties, les sieurs de St-André et le curé de St-Lubin, entre dans une maison voisine. Là le bailli verbalise et ordonne que, vu la maladie dont était mort le défunt, le corps serait porté par provision à St-André, où il serait aussitôt enterré sans cérémonie, ni service ; le tout sans préjudice des droits prétendus par le curé de St-Lubin.

L'affaire fut d'ailleurs portée devant le Parlement et, après cinq années de procédure, un arrêt donna gain de cause au curé de St-Lubin. Cependant les chanoines de St-André ne se tinrent pas pour battus et renouvelèrent leur protestation en 1725. Nous ne connaissons pas l'issue de ce nouveau procès.

En 1723, Jacques Costé, seigneur de Villouzier, Vallière-en-pont et autres lieux, bailli général, civil, criminel et de police du comté de Dunois et vicomté de Châteaudun, fit et arrêta une pancarte intitulée : Pancarte des droits de prévoté, coutume et lignage du comté de Dunois, ville, faubourgs et banlieue de Châteaudun, limites et branches qui en dépendent, payables aux fermiers des dicts droits, à peine de 60 sols d'amende.

Parmi les articles de la Pancarte, nous citerons, à titre de curiosité, le droit de coutume dit des fillettes, aux termes duquel chaque fille ou femme ayant enfant hors mariage doit cinq sols, et, s'il y a ajournement, soixante sols tournois (1).

Châteaudun fut de nouveau incendié, le 20 juin 1723 ; le feu fut mis par inadvertance par un enfant, Pierre Clément (2), et se propagea rapidement dans les quartiers les plus riches et les plus peuplés de la ville (3). Le lendemain, 21 juin, les habitants s'as-

(1) Bulletin de la Société Dunoise, Tome I.

(2) Pierre Clément, dit Bruleville, exerça la profession de vigneron mourut le 15 décembre 1787. Arch. municip. GG. 64.

(3) Abbé Bordas.

semblèrent pour nommer une commission chargée d'organiser une quête au profit des incendiés. Cette commission comprenait MM. Bellier, de Villebresme, Cellier de Filletières, Souchay, de Meaussé, Costé, etc.

A la suite de l'incendie, un édit du roi ordonna l'établissement d'un bureau d'administration et la nomination d'un architecte pour dresser les plans de la reconstruction de la ville dans une forme symétrique. En conséquence de cet arrêt le corps de ville élut pour administrateurs Jean Frion, prieur de la Madeleine, Mre de Meaussé, seigneur d'Aunay ; Jacques Costé, bailli de Dunois ; Pierre Goislard de Villebresme, lieutenant-général du même baillage. L'architecte choisi fut Hardouin, architecte et contrôleur des bâtiments du Roi (1).

Vers la même époque une sentence du bailli de Dunois fixa les jours des six foires de Châteaudun ; le dernier jeudi de janvier, la mi-carême, les premiers jeudis de mai et de juillet, les derniers jeudis d'août et d'octobre.

Le 11 août 1726, Marguerite Pavée, femme de M. le bailli de Dunois, fut marraine à St-Valérien d'une cloche qui fut nommée Valérien (2).

Jacques Costé IV, mourut subitement le 2 octobre 1730, ainsi qu'il résulte de la note suivante inscrite au régistre de l'église St-Pierre (3) :

« Mort subite de Jacques Costé, âgé d'environ soixante-six ans. Son corps a été transporté par moi, Prunelle, curé de St-Pierre, à la paroisse de la Madeleine et déposé entre les mains du révérend père Frion, curé de la dite paroisse, qui lui a donné la sépulture ecclésiastique dans le lieu de son église affecté à la famille Costé. »

Le procès-verbal des honneurs funèbres qui furent rendus à Jacques Costé a été conservé ; il fut rédigé dans les termes suivants :

« Procès-verbal de la cérémonie faite au convoi de Monsieur Costé, bailli de Dunois, le 4 octobre 1730.

« Cejourd'hui, mercredi, 4e octobre mil sept cent trente, nous échevins de la ville de Châteaudun, ayant estez convoquez d'as-

(1) Abbé Bordas.
(2) Arch. Municip. GG, 54.
(3) Arch. munic. GG, 19.

sister au convoy et service d'hinumation de défunt maître Jacques Costé, bailly de Dunois et antien gouverneur de cette ville, nous avons fait avertir les officiers de la Bourjoisie de cette ville pour faire trouver sous leur commandement les deux compagnies bourjoises aux dits convoy et service d'hinumation, pour rendre dans cette occasion les marques d'honneur deues à la mémoire du dit deffunt sieur Costé, tant en qualité de bailly que d'antien gouverneur de cette ville ; où nous estant rendus dans la maison du sieur Costé, accompagnez de la milice bourjoise, le convoi estant en marche pour se rendre dans la chapelle de Saint-Roc, dans laquelle le sieur curé de Saint-Pierre fait les fonctions curialles à cause de l'incendie de l'église paroissiale, de laquelle paroisse le dit deffunt sieur Costé estait habitant, pour aller ensuite dans celle de la Madeleine où le dit sieur Costé a esté inhumé ; nous avons pris notre rang devant le corps immédiatement après les prestres, continué notre marche de la mesme manière jusque dans l'église de la Madeleine où les officiers du baillage ont suivi le corps du deffunt aussi pendant la routte, auparavant les parents ; ensuitte les parents ont formé le deüil, les sieurs officiers de l'Election en corps, les bourjois et autres officiers ont aussi suivi le deüil. Etant arrivez à l'église, il a été jeté de l'eau bénitte sur le corps du deffunt par monsieur Roger, l'un de nous et ensuite successivement par tous ceux qui composaient le corps de ville.

« Après quoy le dit sieur Roger a présenté le jettoir (goupillon) au premier officier du baillage lors de l'offertte qui se fait à la messe. Nous nous y sommes présentés en corps immédiatement après les prestres avant l'offrande du pain et du vin, et estant revenus et pris nos places près le corps du deffunt, après avoir donné de l'eau bénitte ; lorsque les officiers du baillage se sont présentez, le dit sieur Roger leur a aussy offert le jettoir.

« Les choses se sont passées de la même manière sur la fosse du deffunt ; c'est-à-dire que nous avons estez les premiers qui ont jetté de l'eau bénitte au deffunt ; après quoi nous avons pris notre chemin pour sortir de l'église entre les deux compagnies bourjoises, tambours battant et drapeaux déployez. Nous avons ainsi continuée notre marche entre les deux compagnies bourjoises jusqu'à la maison du dit deffunt, où étant arrivez, après avoir salué les personnes du deuil, nous nous sommes rendu à l'Hotel

de ville accompagnez de la milice bourjoise où nous avons dressé le présent Procès-Verbal (1). »

Signé : Roger, Courgibet, Raimbert, Dupont.

Du mariage de Jacques Costé IV, seigneur de Bourgoin, avec Marguerite Pavée naquirent :

1° Julienne que nous trouvons le 2 février 1715, en la paroisse de St-Aignan, marraine de Julienne-Catherine Prudhomme. Le parrain était noble homme Jean Costé, escuyer, seigneur de Dampierre, capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis.

Julienne épousa, le 13 juin 1719, dans l'église St-Pierre, Mre Jean Recoquillé, seigneur de Bainville, exempt des gardes de S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans, fils de feu Mre Philippe Recoquillé, vivant conseiller du Roy au baillage et siège présidial de Chartres et de feue dame Anna Garnier de Ligaudry. (2)

Dans l'acte de mariage de son fils, Mathurin Guillaume, qui eut lieu le 24 avril 1769, en l'église Saint-Valerien, Mre Jean Recoquillé est qualifié seigneur des grands et petits Bourgoin, ce qui indique que, à cette époque, la seigneurie de Bourgoin n'appartenait plus aux Costé. (3)

2° Jacques V qui suit.

Jacques COSTÉ V, seigneur de Vallière

Jacques Costé V, fils de Jacques Costé, escuyer, gouverneur de Châteaudun, juge civil et criminel du comté de Dunois et de Marguerite Pavée, fut baptisé le 13 septembre 1704 en l'église Saint-Pierre. Le parrain fut messire François Boisgauthier, conseiller officier pour le Roi en l'élection de Châteaudun, et la marraine dame Claude Costé, veuve de Jean Tuault, seigneur de Villarmoy, vivant officier de S. A. madame la duchesse d'Orléans. (4)

(1) Archives de la ville de Châteaudun B. B. 41. Le procès-verbal du 4 octobre 1730 constate l'ordre de préséance; d'ailleurs l'ordre suivi pour la cérémonie donna probablement lieu à quelques difficultés ; car à quelque temps de là un arrêt du Conseil d'Etat décida que les maires et échevins auront le pas, rang et séance sur les officiers du baillage.

(2) Arch. Munic. GG 19.

(3) D'après l'abbé Bordas Bourgoin serait passé par succession à Julienne Costé, épouse de Jean Recoquillé de Bainville.

(4) Arch. Munic GG. 19

Jacques Costé épousa Geneviève Gondoin de Montreuil.

Il succéda à son père, le 1er février 1731, dans la charge de bailli de Dunois.

Le 2 octobre 1735, eut lieu la bénédiction de l'église St-Pierre restaurée. La cérémonie fut célébrée par Claude Foucault, curé de la paroisse, accompagné de nombre d'autres prêtres. Assistaient à la bénédiction : Jacques Costé, bailli du comté de Dunois, Mre Nicolas Maury, lieutenant-général du dit comté, Jacques Bertier, ancien officier en l'élection de Châteaudun, etc. (1).

Le 20 juin 1741, la place de Châteaudun fut étrennée par René Potage, qui y fut pendu (2).

Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Pierre-Auguste Bernardin de Rosset de Fleury, évêque de Chartres, fit sa première visite à Châteaudun le 17 août 1748. Il y entra sans solennité aucune de la part du clergé. Non pas, dit le narrateur, que le clergé séculier n'eut bien souhaité le recevoir solennellement et le conduire dans l'église St-André à son arrivée ; mais les religieux de la Madeleine qui devaient être aussi de la cérémonie, prétendant se retirer de la procession générale quand le sieur évêque entrerait à St-André, cela fit manquer tout, tous n'étant pas d'accord.

Le prélat en fut informé et écrivit de Chartres qu'il arriverait directement et sans aucunes cérémonies chez le sieur doyen du dit St-André.

Cela fut fait ainsi, le 17 août 1748, à 7 heures du soir. Etant arrivé dans la salle d'audience, il fut aussitôt harangué par tous les corps, tant ecclésiastiques que laïques : le sieur Berrier portant la parole pour la ville, le sieur Costé pour le baillage, le sieur Bellier pour l'élection, un curé pour les autres, le sieur doyen pour le corps de St-André, le sieur prévôt de la Sainte-Chapelle (chapelle du château de Châteaudun) pour le corps, le maître de l'Hôtel-Dieu pour le sien, le gardien des Cordeliers pour ses religieux, le père des Récollets pour les siens, le gardien étant malade. Pendant tout cela toutes les cloches de la ville et des faubourgs sonnaient (3).

(1) Arch. Municip. GG, 19.
(2) Inventaire des Arch. de Châteaudun, HH. 1.
(3) Arch. Municip. GG. 38.

Cette même année 1748, le 14 septembre fut signée la paix entre le roi de France d'une part, le roi de la Grande Bretagne et l'impératrice des Romains de l'autre. (Paix d'Aix-la-Chapelle). Une ordonnance du Roi en date du 1er Février 1749 en ordonna la publication et une lettre du duc d'Antin prescrivit des réjouissances publiques pour la dite paix. Les échevins ordonnèrent d'allumer des feux de joie ; mais le bailli, Jacques Costé, s'y opposa, probablement par prudence : les échevins formulèrent une plainte contre lui, pour avoir, contrairement à leur ordonnance, fait défense aux habitants d'allumer des feux de joie (1.)

Jacques Costé présida, le mardi 8 mai 1759, à la pose de la première pierre du nouvel Hotel Dieu de Châteaudun. Il agit en cette circonstance comme fondé de pouvoir de M. le duc de Chevreuse, gouverneur de la ville de Paris, seigneur du dit-comté. Le plan de l'Hotel Dieu avait été dressé par Philippe Guillois, architecte; la première pierre contenait une boëte en plomb renfermant des médailles d'or et d'argent et une plaque en cuivre sur laquelle sont gravées les armes du Sgr comte de Dunois (2.

Jacques Costé, seigneur de Vallière-en-Pont et autres lieux, juge magistrat civil, criminel et de police, bailli des comté et baillage de Dunois, décéda le 24 mai 1760, à l'âge de 56 ans. Son corps fut inhumé dans la nef de la Madeleine (3).

Jacques Costé V est le dernier du nom ayant occupé des charges publiques à Châteaudun.

Il semble même qu'il ait abandonné son office de bailli avant sa mort, maître Nicolas Maury ayant été nommé bailli de Dunois en 1759 (4).

Jacques-Nicolas Costé, seigneur de Vallière, fils de Jacques V et de dame Catherine-Geneviève Gondouin de Montreuil, épousa en 1772, dans la chapelle du château de Vauventriers, paroisse de Champfol, près Chartres, demoiselle Marie-Jeanne-Henriette, fille de maître N. Lhomme Dieu du Tranchant, chevalier, seigneur du Chataigner et de dame Jeanne-Marie Dudoyer (5).

(1) Inventaire des Arch. de Châteaudun (E. E. 101)
(2) Arch. municip. GG. 20.
(3) Arch. municip. GG. 10.
(4) Bulletin de la Société Dunoise. Tome I.
(5) Renseignement communiqué par M. l'abbé Marquis, curé doyen d'Illiers.

Ici s'arrêtent les renseignements que nous avons pu nous procurer sur la branche principale de la famille Costé.

Le nom est encore porté par les membres de la famille Costé de Bagneaux dont l'aîné appartient à la Compagnie de Jésus et deux autres sont officiers. Une fille, mademoiselle Henriette-Marie-Marcelle a épousé le vicomte de Chaumontel. Il ne nous a malheureusement pas été possible d'établir la filiation de cette famille avec celle des baillis de Dunois.

Branche collatérale de la famille COSTÉ

L'auteur de cette branche collatérale est Antoine, cinquième fils de Michel Costé, sieur de la Roche et de Madeleine Triboil.

Antoine fut baptisé le 11 août 1595, dans l'église de la Madeleine. Il eut pour parrains Mre Anthoine de Beauxoncles, chevalier, seigneur de Brivaudières et Mre Augustin Costé, licencié ès lois, lieutenant en l'élection de Châteaudun et de Bonneval ; pour marraine haute et puissante dame Marguerite du Fau, femme de haut et puissant seigneur Charles de Beauxoncles, capitaine de 50 hommes d'armes, seigneur de Sigogne, Rocheux, Charbonnières et baron du Fau.

Nous avons vu plus haut que Michel Costé et Madeleine Triboil avaient fait l'acquisition de la seigneurie de Vallière-en-Pont et avaient rendu, en 1578, foi et hommage pour cette seigneurie à René de Fromentières, seigneur de Montigny-le-Gannelon. Ce domaine échut à Antoine Costé, probablement dans la succession de son père, et nous le trouvons avec la qualification de seigneur de Vallière dans plusieurs actes qui le concernent. Il résulte de ces mêmes actes qu'il posséda la charge de procureur fiscal du Dunois.

Nous citerons, entre autres, l'acte de baptême de Léon, son fils, qui reçut ce sacrement à la Madeleine, le 2 octobre 1624 (1) (voir plus loin) et celui de Françoise Goussard, où il figure comme parrain, et qui fut célébré à Saint-Valérien, le 10 août 1629 (2).

Antoine Costé avait épousé Catherine Bossin. Il résigna son

(1) Arch. municip., GG 3.
(2) Arch. municip. GG 46.

office de procureur fiscal du Dunois, en 1650, en faveur de son fils Léon (1).

A l'exemple de son oncle Augustin, Antoine Costé sacrifia aux muses ; il composa un poème resté manuscrit, intitulé le Gouffre. (Ce gouffre était situé dans le couvent des Cordeliers : ses eaux torrentielles allaient se perdre sous la ville).

De son mariage avec Catherine Bossin, Antoine Costé eut au moins deux fils :

1° Léon, qui suit ;

2° Antoine. Celui-ci reçut, en 1628, par donation de Barbe Lesné, la métairie de la Chambrie, située sur la paroisse de St-Valérien (2). Il porta dès lors, dans les actes, la qualification de sieur de la Chambrie.

Nous avons vu plus haut, qu'il fut, le 29 septembre 1649, parrain de Catherine Charlotte, fille de Jacques Costé, lieutenant-général du comté et baillage de Dunois, et de Marguerite Cellier (3).

Léon Costé, fils d'honorable homme Antoine Costé, seigneur de Vallière et d'honnête femme Catherine Bossin, fut baptisé le 2 octobre 1624, dans l'église de la Madeleine. Le parrain fut haut et puissant seigneur Léon d'Illiers, seigneur de Chantemesle ; la marraine Madeleine Costé, femme d'Estienne Bruneau, eslu et conseiller pour le Roy dans l'élection de Châteaudun et de Bonneval, tante paternelle de l'enfant (4).

Il y a lieu de penser qu'Antoine Costé, sieur de la Chambrie, frère de Léon, mourut vers la fin de 1649 ou au commencement de 1650, car nous allons voir que Léon était devenu, au mois d'avril 1650, possesseur du domaine de la Chambrie.

C'est dans le testament de Léon Costé que nous trouvons la preuve de cette possession. Léon fut-il impressionné par la mort prématurée de son frère ou céda-t-il simplement à l'habitude que l'on avait à cette époque de tester de bonne heure ? Le fait est que, se trouvant malade au mois d'avril 1650, il fit son testament.

« Le lundi 25e jour d'avril, l'an 1650, fut présent en sa personne noble homme M. Léon Costé, advocat au parlement, demeurant

(1) Minutes d'Oudard Lange.
(2) Archives municip. GG. 5.
(3) Arch. municip. GG. 5.
(4) Arch. municip. GG. 3.

à Châteaudun, paroisse de la Magdeleine, lequel estant de présent au lict malade, toutefois sain d'esprit et entendement, ainsi qu'il est apparu aux notaires soussignés, considérant la certitude de la mort, etc..... a faict et dicté son testament et ordonnances de dernière volonté en la forme et manière qui ensuit : premièrement a recommandé son âme à Dieu le créateur, à la glorieuse Vierge Marie, à saint Michel Lange, archange et généralement à tous les saints et saintes du Paradis ; veut et entend que ses debtes et torts faicts, sy aulcuns il y a, soient paiez et satisfaicts premier et avant tous œuvres et quand il sera déceddé, son corps être inhumé en l'église de la dite paroisse de la Magdeleine au lieu où ses ayeulx et autres parents paternels sont enterrez ; au regard des services, prières, luminaires, aumônes, etc. s'en rapporte à la prudence de son exécuteur testamentaire cy après nommé. Item donne et lègue à la fabrique de la dite église de la Magdeleine 3 livres tournois de rente foncière, annuelle et perpétuelle, qu'il a assignée sur le lieu et métayrie de la Chambrye, paroisse de Saint-Valérien, à lui appartenant ; à la charge par les dits gagers de la dite paroisse de faire dire à son intention, par chacun an, à pareil jour de son déceds, une messe basse avec un Libéra, de profundis et autres prières après la messe, sur la fosse du dict défunct. Item donne et lègue à la fabrique de l'église de S[t] Lubin de cette vile pareille somme de 3 livres de rente, assignée sur la métairie de la Chambrye, à la charge de faire célébrer à son intention et de ses parents et amys trespassés une messe basse, libéra, de profundis et prière à pareil jour de son décès ; Item lègue au couvent des pères Cordeliers de St-François de cette ville de Châteaudun la somme de 18 livres une fois payée, afin de prier Dieu pour luy et pour ses parents et amys trespassés ; Item lègue au couvent des pères Recolets 18 livres une fois payés sous la même condition ; Item lègue à Nicolas Chartrain, clerc de N. H. Anthoine Costé son père, conseiller de Mgr. le Duc de Longueville et son procureur fiscal général en son comté de Dunois, la somme de 30 livres une fois payées pour le récompenser de ses bons et fidèles services qu'il leur a fait et espère qu'il leur fera encore. Item lègue à Estiennette Vincent, servante domestique dudit sieur Costé, son père, pareille somme de 30 livres une fois payée pour la récompenser de ses soins et services qu'elle a rendus au dit testateur en sa maladye et afin qu'elle prie Dieu pour luy.

« Et pour la bonne amitié et affection qu'il a dit avoir et porter à noble et circonspecte personne Mre Michel Costé, chevecier et chanoyne en l'église de St-Aignan d'Orléans, son oncle, et en considération des bienfaits qu'il a reçus de lui pendant ses estudes au dit Orléans, reconnaissant que le dit sieur son oncle l'a logé, norry et entretenu tant en son logis que lors et depuis qu'il a été en pension en maison particulière au dit Orléans, le dit testateur luy a donné et légué le quart des héritages et biens propres à luy appartenans tant de succession directe, collatérale ou autrement, et le quint de ses autres héritages et biens. Et oultre lègue au dit sr Costé, son oncle, pour les mêmes causes que dessus l'usufruict du surplus de tous et chacuns ses biens et héritages propres, pour jouir par le dit Costé des dits biens du jour de son déceds. A la charge par le dit Costé d'entretenir les dits héritages et prier Dieu pour luy et dire par chacun an six messes basses et faire chanter et célébrer deux services par chacun an, l'un au jour de son deceds et l'autre dans la semaine de la fête de la Toussainctz, et encore lui faire dire un annuel et iceluy commencer incontinent après son déceds. Et le dit testateur a nommé pour exécuteur testamentaire vénérable et discrette personne Michel Bruneau, prestre chanoyne de la Ste Chapelle de Dunois, son cousin germain paternel. Item lègue 50 livres une fois payées au dit Bruneau en considération de ses soins pour l'exécution du dit présent son testament. Fait et passé à Châteaudun au logis du dit sieur Costé (1). »

Léon Costé, relevé assez rapidement de sa maladie, succéda, en 1650, à son père dans sa charge de procureur fiscal général du Dunois.

Quelques années plus tard, vers 1654 ou 1655, il épousa Marguerite, fille de Jacques Costé II, bailli de Dunois, son cousin germain et de Marguerite Cellier.

Le 2 décembre 1660, dans la paroisse de St-Médard, Mre Léon Costé, seigneur de la Roche, conseiller de S. A. le Duc de Longueville et son procureur fiscal général en son comté de Dunois, fut parrain de Léon Souchay. La marraine fut Anne d'Illiers, fille de Léon de Balzac d'Illiers, marquis d'Entraigues, Chantemesle, etc. (2)

(1) Minutes de Michel Mauduit.

(2) Arch. Municip. GG. 65. Léon Souchay devint avocat fiscal à Châteaudun.

De son mariage avec Marguerite Costé, Léon Costé, seigneur de la Roche, laissa plusieurs enfants.

1° Jacques, baptisé le 11 mars 1656, en l'église de la Madeleine. Il eut pour parrain noble homme Jacques Costé, bailli de Dunois et pour marraine demoiselle Marie Hubert, femme de N. H. Bertrand Nicolas, advocat au parlement (1).

Jacques Costé acheta la seigneurie de la Perrine, le 13 décembre 1713, à l'abbé Pécoil de Villedieu ; dans l'acte d'achat il porte la qualification d'intéressé dans les fermes générales de S. A. royale Mgr le duc de Lorraine. Il inaugura son administration à la Perrine par l'érection d'une chapelle, qui fut bénie le 20 avril 1714, par le sieur Proult, doyen de l'église collégiale de St-André, commissionné à cet effet par Mgr l'évêque de Chartres (2).

Jacques Costé mourut à la Perrine le 5 octobre 1726 et fut inhumé dans le cimetière de St-Christophe (3).

2° Anne Marguerite, née en 1657, fut marraine le 6 août 1677, en l'église de St-Lubin, d'Antoine, fils de Jean Tuault, sgr de Villarmoy et de Claude Costé, sa tante maternelle ; le parrain fut honorable homme Antoine Costé, sgr. de Vallière oncle maternel de l'enfant (4).

Marguerite épousa le 7 janvier 1678, en l'église de la Madeleine noble homme Odard de l'Orme, seigneur de la Roche-Saint-Firmin, officier bouche du Roy, fils de feu noble homme Odard de l'Orme, vivant seigneur de la Roche-Saint-Firmin, et de défunte dame Michelle de la Porte. (5)

3° Jean, né vers 1670, beaucoup plus jeune que ses deux aînés. Dans les actes qui le concernent, il est qualifié escuyer, seigneur de Dampierre, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin, chevalier de Saint-Louis. Nous citerons entre autres l'acte de baptême de Julienne-Catherine Prudhomme, dont il fut parrain.

Ce baptême fut célébré, le 2 février 1715, en l'église de Saint-Aignan. La marraine fut Julienne Costé, fille de Jacques, bailli et gouverneur de Châteaudun et de Marguerite Pavée. (6)

(1) Arch municip. GG. 3.
(2) Papiers de la Perrine.
(3) Arch. municip. de St-Christophe.
(4) Arch. municip. GG. 35.
(5) Arch. Municip. GG. 35.
6) Arch. Municip. GG. 26.

Son frère Jacques lui laissa en mourant l'usufruit de la seigneurie de la Perrine, où il décéda lui-même le 17 août 1737, âgé d'environ 67 ans ; il fut inhumé comme son frère, dans le cimetière de Saint-Christophe. (1)

Jacques et Jean Costé moururent sans postérité : leur héritage assez considérable pour l'époque revint aux deux filles de leur sœur Marguerite, épouse d'Odard de l'Orme :

1° Marguerite qui épousa, le 17 mai 1714, M. Louis Boyvin d'Hardancourt, escuyer, secrétaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses finances, conseiller au conseil royal, directeur général de la Compagnie des Indes. Louis Boyvin d'Hardancourt se rendit par la suite acquéreur du château de Chantemesle qu'il rebâtit à l'exception des tours.

2° Marie qui épousa, le 9 novembre 1723, Philippe de Mailly, fils de Jean de Mailly, seigneur de Mémillon et de Marie-Marguerite d'Huart d'Autel (2). Nous retrouverons ces derniers personnages dans l'historique de la famille de Mailly.

SOURCES :

1° *Archives de Châteaudun.* (Recherches de M^lle^ Polouet).

2° *Minutes des anciens notaires* de Châteaudun, déposées aux Archives de Chartres. (Extraits dûs à M. l'archiviste Merlet et à M. l'abbé Métais.)

3° *Histoire du Dunois*, par l'abbé Bordas.

4° *Inventaire sommaire des Archives* de Châteaudun, par M. l'archiviste Merlet.

5° *Bulletins de la Société Dunoise.*

6° Renseignements trouvés à la Bibliothèque Nationale, par le R. P. Bauchet Filleau de l'ordre des Bénédictins.

7° Renseignements fournis par M. l'abbé Marquis, curé-doyen d'Illiers.

(1) Papiers de la Perrine.
(2) Papiers de la Perrine.

Vannes. — Imp. LAFOLYE.

LÉPROSERIES CHARTRAINES

DOCUMENTS INÉDITS

A. — *LÉPROSERIE DE SAINT-LAZARE DE DREUX*

1. — 1189. — *Don de 20 sols de rente par Robert, comte de Dreux à la maison de Saint-Lazare.*

Ego Robertus comes, dominus Drocensis (1), tam futuris quam presentibus notum facere volo quod assensu et voluntate mea et Yolendis uxoris mee Leprosis Drocensibus in elemosinam dedi et concessi in redditibus XX solidos Drocensis monete, in festo sancti Remigii singulis annis in prepositura Drocensi persolvendos, sed ne in posterum hec donatio nostra cassari posset, ad maiorem cautelam, sigilli mei et uxoris mee patrocinio eam confirmavi. Actum est hoc apud Drocas, anno ab incarnatione Domini M° C° octogesimo nono. Datum per manum Petri, capellani mei.

Archives Nationales, S. 4837, A, n° 13.

Original en parchemin autrefois scellé de deux sceaux et vidimus du 17 aoust 1377, ibidem, n. 12.

2. — 1192. — *Robert Derée, frappé de la lèpre, se donne lui et plusieurs de ses biens à la maison de Saint-Lazare de Dreux, en présence du maire et des pairs de la commune de Dreux.*

Quoniam que sine scripti recordatione geruntur quasi irrita et vana esse comprobantur, iccirco ego Xristianus

(1) Robert II, comte de Dreux, 1184 à 1218, et sa femme Yolende de Coucy, morte le 14 mars 1232.

Ermenoldi, tunc temporis major communie (1) et pares communie Drocarum, ab utraque parte rogati, tam presentibus quam futuris notum fieri volumus, quatenus Robertus Deree, lepra percussus, se ipsum domui atque congregationi Beati-Lazari de Drocis dedit et ibi se cohabitare concessit. Donavit etiam predicte congregationi medietatem cujusdam furni qui de patrimonio ad eum pertinebat. Donavit etiam predictis Lazaris medietatem domus sue que sita est juxta furnum. Hoc concessit et voluntarie promisit mater predicti Roberti et soror ejus et uxor ejus R., salvo tamen quod uxor R. prefatum furnum et domum predictam jure dotalicii, quamdiu vixerit, obtinebit, licet res pronominatas uxori Roberti invadiare sive vendere nequaquam licebit. Et ut hoc ratum et firmum habeatur, sigilli communie munimine confirmamus. Testes sunt: Magister Michael Beati-Petri presbiter; Robertus presbiter et procurator Sancti-Lazari de Drocis, Hugo Leodegarii clericus, Xristianus Hermenoldi (2), Clemens Polain, Willelmus Burgundi, Gaufridus Burgundi, Matheus Rogeri, Willelmus Radulfi, Robertus Radulfi, Petrus Pareti, Garinus Goferi, Delegardus Felestardi, Willelmus Godefredi, Garnerus de Brochant. Anno gracie M° C° nonagesimo secundo.

Archives Nationales, S. 4837, A, n. 6; original en parchemin, sceau perdu.

(1) La commune de Dreux aurait été établie avant 1137. Le sceau original est perdu, aucune empreinte n'en a été conservée. D'après A. Donnant les primitives armoiries de la ville portaient un « *chêne de synople sur champ d'azur* » avec une devise : *Au guy l'an neuf*. Les armes actuelles sont celles des comtes de Dreux, dont l'écu est *échiqueté d'or et d'azur*.

Les pairs de la commune de Dreux étaient au nombre de 40.

(2) Christian, fils d'Ermenold, maire de Dreux, paraît dans une transaction de 1180 entre Robert et la commune de Dreux concernant les privilèges de celle-ci : « *Christianus Ermenodi* » (*Recueil des Chartes et privilèges de la ville de Dreux* — Duchesne, *Histoire de la Maison de Dreux*, p. 237. — Lefèvre, *Annuaire d'Eure-et-Loir*, 1857, p. 265.)

3. — Juillet 1211. — *Don d'une maison et d'une terre aux Lépreux par Raoul, fils de Christian d'Ermenaud.*

Ego Robertus comes, dominus Drocensis et Branne, et Yolendis comitissa uxor mea, notum facimus universis presentem paginam inspecturis quod cum Radulfus, filius Cristiani Ermenaudi, burgensis Drocensis(1), se reddidisset in domo Leprosorum Sancti-Lazari Drocensis, dictus Christianus, pater ejus, dedit ei in elemosinam quamdam domum quam habebat in jardinio Hermandi Leroillie militis, et quamdam terram sitam in loco qui dicitur Falisca. Dictus Radulfus dictam domum et terram dicte domui Sancti-Lazari, assensu et voluntate nostra, liberis nostris annuentibus, elemosinam donavit. Quod ut ratum sit et firmum presentem paginam sigillorum nostrum munimine confirmavimus. Actum anno gratie M°ducentesimo undecimo, mense julio. Datum Firmacurie per manum Henrici, tunc notarii nostri.

Archives Nationales, S. 4837, A, n. 11, original en parchemin, deux sceaux perdus.

4. — 1216. — *Acquisition de la terre de la Geneste par Guillaume d'Allainville, sauf le cens féodal à Hugues de Marcouville.*

Ego Fulcho Crassus notum facio universis presentem paginam inspecturis quod Willelmus de Allenville, assensu et voluntate Haois, uxoris sue, vendidit domui Sancti-Lazari de Drocis quamdam terram sitam apud brociam Joie, juxta terram dicte domus, terram videlicet de Lageneste, precio octo librarum Parisiensium. Dicti vero Willelmus et H. uxor ejus se venditionem istam firmam tenere de cetero, fide corpali interposita, pepigerunt,

(1) Ermenaud (*Al.* Ermenold) n'était sans doute plus maire de Dreux. D'où il faut conclure que cette fonction était temporaire et élective dès son origine. Christian, fils d'Ermenaud, semble avoir été lépreux.

necnon pro infantibus suis Ricardo scilicet et Ozarina, tunc temporis infra etatem existentibus, constituerunt plegium Hugonem, majorem de Marcavilla, dominum dicte terre, quod cum dicti infantes in etatem venerint..... eos venditioni isti facient assentire ; qui si noluerint, dictus Hugo vel filii ejus, Willelmus et Gaufridus, domum dictam Beati-Lazari indempnem penitus conservabunt, et hoc fide prestita pepigerunt. Predicta vero domus annis singulis ad festum sancti Remigii tenetur reddere de dicta terra Hugoni prefato duodecim denarios censuales et heredibus ejusdem. Si vero dictum Fulchonem (1) vel heredes ejus per guerram capi contigerit, sepedicta domus censum reddet duplicatum semel in vita dicti Fulchonis, et similiter de heredibus suis fiet. De militia filii sui, de nuptiis filie sue, et etiam de mutatione domini idem fiet. Quod ut ratum sit et stabile presentem paginam sigilli mei testimonio confirmavi. Actum anno Domini millesimo ducentesimo sexto decimo.

Archives Nationales, S, 4837, A, n. 1. original en parchemin, autrefois scellé.

5. — 1217. — *Acquisition de treize arpents de terre, près de Nuisement.*

R. decanus Drocensis omnibus presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Noverint universi quod Symon de Nocumento et Thetia, uxor ejus, et Johannes frater dicti Symonis et Odelina, uxor ejus, et alter Johannes frater predictorum et Jacquelina, uxor ejus, et Matheus frater eorumdem et Maria, uxor ejus, in nostra presentia constituti vendiderunt Leprosis Sancti-Lazari Drocensis tridecim agripennos terre, justa viam Nocumenti site, que de censiva Leprosorum Drocensium emanabat, pro precio viginti quatuor librarum, necnon omnes predicte mulieres quicquid

(1) Il faut sans doute lire *Hugonem* (de Marcavilla)

jure dotalicii vel quolibet modo alio in supradictam terram reclamabant vel poterant reclamare in nostris manibus resignarunt. Et nos inde predictos leprosos ad preceptum predictorum virorum et mulierum, et prefate mulieres coram nobis virisque prudentibus juraverunt quod supradictam vendicionem concedebant non coacte, sed ducte spontanea voluntate et quod in dicta terra nichil jure dotalicii vel quolibet alio de cetero reclamarent. Ut vero ista venditio rata et stabilis in posterum perseveret, ad petitionem predictorum virorum et omnium predictarum mulierum et partis alterius presentem paginam fecimus roborari. Actum anno gratie millesimo ducentesimo septemdecimo.

Archives Nationales, S, 4837, A, n° 7, original en parchemin, sceau perdu.

6. — 1223. — *Nomination d'arbitres entre Thomas, curé de Tréon, et les Lépreux, au sujet de la mairie de la Geneste*

Jacobus (1), Drocensis archidiaconus, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Cum causa verteretur inter Thomam, clericum de Treum, ex una parte, et domum Leprosorum de Drocis, ex altera, super maioria de Genesta et ejus pertinentiis; tandem partes predicte compromiserunt in priorem domus elemosine Drocensis, et Hugonem Ligerii et Petrum Pile, Matheum Morin presbiteros, sufficienti captione data, concedentes coram nobis quicquid predicti arbitri super dicta causa pro bono pacis, non de jure, statuerunt, firmiter observaturi. Si vero pars altera concordiam predictorum arbitrorum resilire voluerit, statutum est quod pars resiliens alteri parti decem libras precium reddere tenebitur, et super hoc predictus Th. dedit plegios : Guillonem de Elemosina, Stephanum fratrem ejus, et Hugonem de Soleia. Domus autem Leprosorum dedit plegios : Petrum Flestart, Petrum fi-

(1) Jacques d'Aubonne fut archidiacre de 1218 à 1254.

lium defuncti Fulconis. Unusquisque plegiorum tenetur ad totum. Quod ut ratum et firmum habeatur et ad petitionem partium et plegiorum coram nobis presentium, sigilli nostri munimine roboravi. Actum anno Domini M° CC° vicesimo tercio, mense septembri.

Archives Nationales, S, 4837, A, n° 8, original en parchemin, sceau perdu.

7. — 1223. — *Don par Cécile de Garnay, avec l'assentiment de Foulques de Marcilly, d'un arpent de terre à Chambléan*

Universis presentes litteras inspecturis notum sit quod ego Cecilia de Garne dedi pro salute anime mee, laudante et volente Fulcone, domino Marcillei et Albereda, uxore sua, filia mea, in perpetuam elemosinam, Leprosarie Drocensi unum arpentum terre apud Chambleam, pro anniversario meo faciendo. Quod ut ratum sit et stabile, presentes litteras sigilli mei munimine roboravi. Actum anno gratie millesimo ducentesimo vicesimo tercio.

Archives Nationales, S, 4837, A, n° 9, original en parchemin, sceau perdu.

8. — Janvier 1224. — *Accord entre les Lépreux de Dreux et Guy Fermin, au sujet d'une terre à Garancières.*

Ego Radulfus de Rogeio (?) miles, baillivus comitis R. (1), et Melerius castellanus ejusdem ville, notum facimus omnibus quod cum frates domus Sancti-Lazari Drocensis emissent a domina Beatrice de Chesne-Guiet terram quamdam sitam apud Garencerias, juxta terram dictorum fratrum, Guido Fermin, quia dictam terram diu laboraverat, vendicionem illam contradixit, dicens quod dicta terra sua erat et illam ad campipartem et ad censum tenebat. Tandem vero talis compositio inter

(1) Robert III, comte de Dreux, 1218 à 1233, qui épousa Aanor de Saint-Valery.

dictos fratres et dictum Guidonem intercessit quod ad partes nostras dicti fratres dicto G. dictam terram quamdiu viveret concesserunt possidendam ad campipartem et ad duodecim denarios censuales, ad festum sancti Remigii reddendos. Defuncto vero predicto G. dicta terra libera et pacifica ad dictos fratres revertetur. Actum et sigillis nostris roboratum anno Domini M° CC° vigesimo quarto, mense januario.

Archives Nationales, S, 4037, A, n° 5, original en parchemin, sceau perdu.

9. — Mai 1229. — *Vente aux Lépreux d'une vigne sise devant la porte des Lépreux.*

Ego Robertus, comes Drocarum et dominus Sancti Walerici, omnibus notum facio quod Leprosi Sancti-Lazari de Drocis emerunt ab Ernaudo Filanderio, burgense Drocensi, arpentum et dimidium vinee site ante portam ipsorum Leprosorum, cum logia juxta vineam illam, que est de dicta vinea. Istam autem venditionem volui, concessi et laudavi. Quod ut ratum et stabile sit in posterum presentes litteras ad utriusque partis peticionem sigilli mei munimine confirmavi. Actum anno Domini M° CC° XX nono, mense maio.

Archives Nationales, S, 4837, A, n° 10, original en parchemin, sceau perdu.

10. — Juillet 1277. — *Confirmation par Robert IV de la donation de la vigne des Sablonnières faite par Marie de Bourbon, sa mère.*

Nous Robert conte de Dreux de Montfort (1), fesons assauoir à tous... que comme Marie (2), jadis comtesse de Dreux, notre bonne mère, eust donné et octroié aus poures

(1) Robert IV, comte de Dreux et de Montfort, 1248-1282.
(2) Marie de Bourbon, femme de Jean I, comte de Dreux (1233-1248).

malades de la meson de Saint-Ladre de Dreus, en aumone pour le remède de same (1) une pièce de vigne aus Sablonnières de Dreus, contenant environ trois quartiers de vigne, et un arpent de vigne assise au Sablonnières.... .....entre la vigne Perrot le Guenière, d'une part, et la vigne Gauguelin de Saint Johan d'autre, lequel arpent fut feu Pierre de Crespières... et feu Guibert le Clerc... lesqueles pièces de vignes sunt en notre seigneurie... nous voulons que les devant diz malades les tiengnent et poursient franchement et paisiblement sans nule réclamance... l'an de grâce mil deus cens soixante dis sept... mois de juignet.

Archives Nationales, S. 4837, A, n° 3, original en parchemin, sceau perdu.

11. — 1307, 12 octobre. — *Amortissement des biens de la maladrerie situés à Garancières.*

A touz... Je Guillaume, chevalier, videmmes de Chartres et sire de Tréon, saluz en Notre Seigneur. Je fais assavoir à tous que comme le mestre et les freres de la maladrerie de Dreues tenissent en mes fiez tout amorti pleuseurs ostisses en la ville de Garencières et les ventes des champs o tout le puis de la ville, joute la meson aus diz freres et mon seigneur Robert, chevalier du Marches, sire de Garencières, mait requis pour faire échange aus diz freres et mestre que je vueille amortir vint et sept setiers de blé et trois d'avenne, les quiex le dis monseigneur Robert prenoit en la Geneste, en la grange du dit mestre et frères, lesquels le dit chevalier tenoit de mon seigneur Robert du Marches, sire de Garencières en fié, et le sire d'Ybernis le tesnoit de moy en fié,... Sachent que je amortis..... l'an de grâce mil trois cent et sept, le jeudi après la fête Saint Denis. (2)

Archives Nationales, S. 4837, A, n° 4.

(1) *Same*, pour *son âme*.

(2) En 1307, la fête de saint Denis tombait le lundi 9 octobre, le jeudi suivant est donc le 12 octobre.

B. — *LÉPROSERIE DE SAINT-LAURENT DE THIMERT, PRÈS CHATEAUNEUF.*

12. — 1210. — « *Charte de Gervais de Châteauneuf, 2e du nom, confirmative des donations faites à la léproserie de cette ville, érigée sous le titre de Saint-Laurent près Thimert vers l'an 1140, par Hugues II du Chastel (de Châteauneuf) et réunie à l'hôpital de cette ville en 1684* (1). »

In nomine sancte et individue Trinitatis, ego Gervasius de Castello omnibus fidelibus hanc paginam inspecturis, cum perenni felicitate salutem. Universitati vestre communicetur quod Gervasius et Mabilia, uxor ejus, Castelli domini, pro animabus suis dederint in elemosinam foraginem totius Castelli, Leprosis de Castello, scilicet de dolio unum sextarium vini, de traverseno semi sextarium, et terram ipsorum domum circumdantem et torcellum factum ex uno sextario frumenti quod debet munius (*meunier*) de Sancto-Angelo annuatim ad Natale Domini recipiendam; dedit etiam dictus Gervasius memoratis Leprosis virgultum et dimidium arpennum terre situm ultra viam ante domum eorum et decimam panis sui qui coctus fuerit ad Castellum in elemosinam perpetuo possidendam. Elapsis autem annis aliquot, Hugo, eorum filius et heres, Castelli dominus, predictis fratribus dedit essenagium omnium doliorum venditorum in dicta villa cujuscumque mensure

(1) M. Lefèvre, dans l'Annuaire de 1849, p. 209, rectifie cette date : « En 1694, en vertu d'arrêts du conseil et des lettres patentes du roi, provoquées par M. le marquis de Maillebois, seigneur appanagiste de Châteauneuf, l'emplacement et les revenus de la maladrerie de Saint-Laurent furent affectés à l'établissement d'un hôpital destiné à recevoir les malades de Châteauneuf et de Thimert. Les revenus consistaient en divers biens affermés 400 francs. Il furent distribués pendant quelques temps en secours à domicile à cause du mauvais état de bâtiments de la Maladrerie. Mais en 1701, par arrêts du conseil d'État, l'hôpital fut transféré à Châteauneuf, et en 1704, M. Boisseau, alors curé de Blévy, lui légua sa maison, qui depuis n'a cessé d'être occupée par cet hôpital. »

et domum quamdam per secula possidendam, et cum istis theloneum fori sui tribus septimanis, quarum prima præcedit Natale Domini, secunda Resurrectionem, tertia Pentecostem. Postea vero cum, multis assistentibus, dictus Hugo ad dedicandam ecclesiam Leprosorum venisset, dedit eis duos arpennos terre ad crucem Thimerias et pratum in valle de Henci (1). Verumtamen ex hiis omnibus in elemosinam collatis, idem Hugo dedit dictis fratribus duos panes et tertium unius sextarii vini, et ova quinque singulis diebus dominicis, a monachis Thimerii recepiendos, a quibus eos ipse recipiebat. Elabente vero tempore, Hugo tum juvenis supradicti Hugonis filius, cum supradictis leprosis composuit et eis escambiavit terram quam modo possident, et nemus et hospitium et pratum pro quadam possessione, quod modo *milord* est nominatum illud escambium quod adjacet. Sed apud locum illum qui Leprosaria dicitur, ipsis concessit in elemosinam hospitium ad opus fraternitatis constitutum, et res omnes eidem pertinentes. Et notari bonum est quod ego Gervasius, de assensu et voluntate uxoris mee (2), pro amore Dei et pro animabus antecessorum nostrorum et nostris, dedi supradictis fratribus in elemosinam unam diem ferie annuatim assignatam semper in die festi sancti Laurentii, cum libertate et immunitate ferie Thimerii; olim enim ab antecessoribus nostris ad usum et consuetudinem dicte ferie Thimerii donum istud datum fuit, quod modo Hugo et Herveius, filii mei, concesserunt et etiam Gervasius filius meus, canonicus Carnotensis (3), quia nihil operis vel laboris sui est, et quiescere, orare, infirmitati sue studere debet adhiberi sua affectio. Ego Gervasius et Hugo filius meus eorum paci et quieti invigilantes, ut ipsi et eorum res, ubicumque sint vel in dominio, vel in feodo nostro, cum omni tranquillitate sub nostra congaudeant protectione, salvo jure ecclesiastico,

(1) Vallée du petit Hanches.
(2) Marguerite de Douzy.
(3) Il devint évêque de Nevers en 1222.

tam locum et possessiones eorum, quam ipsos, in manu nostra recipientes, sicut in hoc authentico exprimitur, et sicut antecessoribus nostris concessum fuit, concedimus, et ne valeant in posterum irritati sigillorum nostrorum munimine roboramus.

Datum publice apud Castellum anno Incarnationis Dominice M CC X.

Bibliothèque de Chartres, mss. 1206, t. 2, p. 264. — Publiée dans le *Journal de Verdun*, décembre 1764, p. 440 avec notes de Dreux du Radier.

13. — 1210. — *Don d'un muid de bled par Gervais de Châteauneuf en faveur de la Maladrerie.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Gervasius de Castello fidelibus universis hanc paginam inspecturis, salutem cum perenni felicitate temporalem. Omnium memoriæ autenticum istud legentium liquidum sit quod Egenulphus de Haya dedit Leprosis de Castello unum modium melioris bladi suæ decimæ de Arzellis annuatim ad festum sancti Remigii recipiendum, quod concessit Hugo de Bitiniaco de cujus feodo erat. Aubertus de Coldreo miles dedit duos arpennos terræ eisdem Leprosis apud Coldreum et unum hospitem in villa liberum et immunem. Girardus de Faveriis dedit unum arpennum terræ, juxta viam de Guillandru. Robertus de Belfou dedit eisdem unum arpennum terræ. Hugo Hamici dedit duo sextaria bladi ad festum sancti Remigii, in arpennis suis de Castello. Quidam leprosus de Forvilla dedit unum hospitem apud Forvillam et terram hospiti pertinentem. Gaufridus de Broceron dedit novem arpennos terræ apud Botecernas pro Raginaudo fratre suo leproso. Raginaudus Cholet dedit unum arpennum terræ apud Louvillam. Aucheus canonicus dedit in elemosinam tertiam partem decimæ de Freneio et octo terræ sementis sextaria. Gaufridus Picquelot dedit duos arpennos terræ ad Moceron, Rainbertus frater ejus paululum incrementi de assensu

uxoris suæ Osannæ dedit duos arpennos terræ apud Roovillam. Balduinus de Coldreio dedit quicquid possidebat apud Beldestia et dimidium modium bladi annuatim in granchia de Coldreio. Datum presente episcopo Hugone et Gervasio ejus filio. Gaufredus de Faveriis dedit duas bovetas terræ et aliud dimidium arpennum terræ et aliud dimidium arpennum nemoris pro testibus suis prope et inter duo itinera de Guillandru. Dedit preterea idem Gaufridus usus et consuetudines hominibus Leprosorum sicut aliis et paludem vicinam quam possunt per medium claudere, si inter se dissonarent, et pratum situm ad Gallonville et aliud ad planchiam de Guillandru. Gervasius, Guilbertus et fratres et sorores ejus vendiderunt Leprosis tam sepe dictis tres arpennos terræ ad frariam in presentia domini Gervasii de Castello. Item scire volumus quod dicti fratres emerunt unum hospitamentum cum virgulto et terra hospitamento spectante ab heredibus Geberti militis, quod debebat duodecim denarios reditus Gaufrido de Danunvilla, quos quittavit fratribus et dedit elemosinam. Hugo de Haya et Amicia uxor ejus dederunt in eleemosinam præfatis infirmis terram contiguam prato domini de Castello, pro animabus suis et heredum suorum Hugonis et Amellinæ. Sciri debet quia Goslenus Remberge moriens dedit se fratribus et eis assignavit in decima de Afonvilla dimidium modium bladi habendum ad festum sancti Remigii annuatim, de assensu Mariæ uxoris suæ et Roberti canonici filii ejus, quod concessit Robertus de Rondel de cujus feodo erat. Item Matheus de Ulmo dedit unum arpennum terræ, pro anima Guirgicæ *(sic)*, uxoris suæ, coram me, quod concessit Petrus de Spineo, (cum) esset possessionis dominus et heres. Item Tullinus de Loeville dedit infirmis unum arpennum ad Hayas Potin, quod concessit Paganus pater ejus, et fratres Andreas et Milesendis. Item quidam juvenes de Mesnil, apud Sanctum-Angelum, Leprosis dederunt se et sua in elemosinam fratribus præfatis, scilicet me-

dietatem villæ et terræ et prati adiacentis, quæ tenebant in feodo de Odone Pratore et inde reddebant sex denarios censuales ad festum sancti Remigii, quos Odo iamdictus reditus monachis Bleiz (?) dedit in elemosinam, scilicet alteram partem prati emerunt Leprosi ab herede. Quædam scilicet femina, quæ nupta erat Girardo de Manufirma vendidit Leprosis arpennum terræ juxta pratum, pro quo idem denarius reditus de memoria. Tullinus de Torce dedit se et medium prati siti ad furnum de Mesnil, quos acquisivit. Item Tullinus, et Andreas fratres ejus dederunt quicquid habebant in alteram medietatem, quibus datis idem Andreas et uxor sua et pueri sui consenserunt partem terræ fratris sui Tullini, sic inter eos divisa fuit et Leprosos. Ego vero Gervasius et Hugo, filius meus, dictorum fratrum quieti invigilantes et paci, vero ut ipsi et eorum res, ubicumque sint vel in dominio vel in feodo nostro, plena gaudeant tranquillitate, dictas concedimus elemosinas et emptiones sicut ab antecessoribus factæ sunt et in manu nostra ad defendendum recepimus (salvo jure ecclesiastico) et sigillorum nostrorum munimine, ne possint in posterum irritari, roboramus. Datum apud Castellum, anno incarnati Verbi millesimo ducentesimo decimo.

Archives Nationales, S, 4837, B. 4.

Collation faicte sur l'original par François Macquereau, tabellion juré en la baronnie et châtellenie de Courville, 13 janvier 1617.

Collation faite représentée par Innocent Le Breton prestre, maistre administrateur de la Leproserie de Saint-Laurent le Châteauneuf. — Gasselin, notaire royal à Chasteauneuf en Thimerais, 8 janvier 1647.

14. — 30 juin 1218. — *Donation par Garin Chevreul d'une terre à Tessise.*

Garine Cheuroel soldat sallut en Nostre Seigneur. A tous ceux qui voyent et verront a l'advenir le présent escrit

je Garine Cheuroel certiffie que je me suis mis au nombre des frères de la Leproserie de Saint-Laurent de Timeraye et ay donné à leur maison a jamais un demy muid de bled dans le terroir de Tessise, payable pour chacun an au jour de S[t] Remy, à laquelle donation Isabel, ma femme et Gervais, mon fils, ont consenty librement, et afin que cette donation demeure dans sa force j'ay prié Vlme Goffer, mon seigneur, d'y opposer sa signature ; et moy Ulme Gouffer afin que l'on ne puisse a l'advenir falciffier le présent je l'ay fortiffié de ma signature à la prière dud. Cheuroel. Donné l'an de grâce M CC XVIII, le dernier juin.

Archives Nationales, S, 4839.

15. — 8 mai 1228. — *Donation d'une rente par le comte de Blois, à la Léproserie de Châteauneuf.*

Universis presentes litteras inspecturis officialis archidiaconi Drocensis, salutem in Domino. Noveritis nos vidisse litteras, etc.

Ego Ludovicus, Blesensis comes et Clarimontis, omnibus presentem paginam inspecturis, notum facio quod ego, amore Dei et pro remedio anime boni patris mei et mee et domine matris mee, ad petitionem ipsius, dedi in perpetuam elemosinam domui Leprosorum de Castello-Novo unum numerum de redditu ; hunc autem redditum tenet de dono boni patris mei Susanna et tenebit quamdiu vixerit ; post ejus quidem decessum veniet ad predictam domum Leprosorum idem redditus.

Quod ut ratum sit et firmum sigillo meo confirmo. Testes sunt Gaufridus de Brusleu, Raginaldus de Orevilla, Hugo Camerarius, Ragilnaldus de Milliaco. Actum apud Belomer, anno incarnationis Domini M CC XXVIII. Datum per manum Theobaldi, cancellarii mei, octava die maii.

Archives Nationales, S. 4837, B. copie.

16. — *Mercredi, 6 février 1297.* — *Vente au prieur de Gros-Lu de terres sises près la Léproserie de Châteauneuf.*

Universis, etc. Droardus de Palysiaco, de parrochia de Sancto-Angelo, et Sedilia ejus uxor... dicentes se tenere... medietatem farinarum molendini de Palisiaco, in parochia de Sancto-Angelo, super rippariam aquæ que Blasia nuncupatur siti, nec non et octavum boissellum bladi dicti molendini, et octavam partem piscature dicti loci ; item unam peciam terre arabilis circa unum arpentum terre continentem.. ; item unum herbergamentum cum virgulto situm apud Coudreium, in parrochia de Sancto-Angelo, juxta herbergamentum Leprosarie Sancti-Lazari de Castro-Novo.... vendiderunt.. fratri Egidio dicto Pourchaz, priori de Grosso Luco, pro XIII libris Carnotensibus.... integraliter persolutis... Datum anno MCCXCVII, die mercurie post purificationem beate Marie virginis. — Signé : Robertus de Puteo.

Bibliothèque de Chartres, mss. 1136, t. 3, p. 771. — *Archives départementales d'Eure-et-Loir*, parchemin.

17. — 7 février 1460. — *La nomination du recteur de Saint-Laurent est faite par les habitants de Châteauneuf.*

Alenconiæ gentis illustrissimæ chartario percepimus oppidanos Castri-Novi Carnutum, nominare solitos regionis toparchæ, Alenconiensi heroi, œconomum seu rectorem hospitalis ædis Lorentio sacræ. Literis consignatis VII idus februarii anno 1460.

R. Choppin, *Monasticon*, l. 2, p. 214 (Petit in-fol. Parisiis, 1601.)

Nous avons appris dedans l'inventaire des chartes de la maison d'Alençon de lignée royale, que les habitants de Chasteau-Neuf en Thimerais, pays Chartrain, avoient de coustume de nommer au duc d'Alençon, seigneur et gouverneur dudit pays, un œconome ou administrateur de l'hôtel-Dieu de Saint-Laurent en ladite ville de Chasteauneuf, par lettres du 7 février l'an 1460.

R. Choppin, *Des Droits religieux et monastères* l. 2. p, 301, (Paris, 1619, in-. 4°).

18. — 5 mai 1612. — *Aveu du prieur de Saint-Laurent.*

M^re^ Mathurin de Rouvres, presbre prieur et administrateur de la maladerie et Leproserie de Saint-Laurens les Chasteauneuf en la paroisse de Thymer, (*fait aveu*) tenir en fief, foy et hommage, rachapts et cheval de service, droicts, devoirs et profits de fiefs... de Adréan Dubois Descours, chevallier, seigneur de Favières, le Chesne, Chastené en Beauce et la Vallée-Jouasne... 60 arpents de terre appelée le fief de Mauzaises, paroisse de Favières. 5 mai 1612.

Archives Nationales, S, 4837, B.

C. — *MALADERIE DE SAINT-GEORGES DE CHARTRES*

19. — Mai 1235. — *Don de 40 sous de rente à la maladrerie de Saint-Georges de Chartres par la comtesse Ysabelle sur la toulieu de Chartres.*

Ego Ysabella, comitissa Carnotensis, universis presentes litteras inspecturis, notum facio quod ego amore Dei et remedio anime mee et antecessorum et sucessorum meorum dedi in puram et perpetuam elemosinam habere concessi leprosis banleuge de Carnoto (1) XL solidos Carnotensis

(1) Dans une note manuscrite de Pintard, commis en 1693 à la recette des revenus des maladreries, on trouve cette phrase : « Capella Sancti-Georgii, cui leprosaria domus Banleucæ est annexa, fundata a quodam nomine Babone, qui IV kalendas decembris anno 1249 decessit ubi sepulturam elegit ibique erant fratres ad serviendum Leprosos. » (*Archives de l'Hôtel-Dieu*, Maladreries.)

Le 5 décembre 1234, Gauthier, évêque de Chartres, dans son testament comprenait les infirmes de la banlieue : « infirmis de Banleuga » dans le partage d'une somme de 200 livres parisis. (*Cart. de N.-Dame*, t. II, p. 27.)

De même en juin 1237, Geoffroy de Meslay, vidame de Chartres, distribuait les 40 sols que sa sœur Marguerite, dame de Tachainville, avait légués aux établissements religieux de la cité. La léproserie de

monete, pro pictancia die anniversarii mei in dicta domo celebrati, in tonleio meo de Carnoto, ad Pascha Domini per manum illius qui dicti tonleii proventus recipiet, singulis annis percipiendos. Et volo quod administratores dicte domus unum pauperem de extra domum in die anniversarii mei secum pascant. Volo et precipio quod si ille qui proventus dicti tonlei recipiet, in dicto termino dictis Leprosis vel eorum certo mandato ab ipsis commode requisitus dictos XL solidos non reddet, singulis diebus post elapsum terminum usque ad octo dies tres solidos pro pena eisdem reddere teneatur. Quod ut ratum et firmum permaneat, presentes litteras sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini millesimo CC° trigesimo quinto, mense mayo.

Archives Nationales, S, 4837, B.

20. — Décembre 1256. — *Legs par la comtesse Mathilde de 10 sols de cens, aux Lépreux de Saint-Georges.*

Universis presentes litteras inspecturis, Odo decanus Blesensis, salutem in Domino. Noverint universi quod felicis memorie Matildis, comitissa quondam Carnotensis et domina Ambasie, dedit et legavit domui Leprosorum de Banleuga Carnotensi, in puram et perpetuam elemosinam et pro anniversario suo et parentum suorum ibidem annuatim faciendo, decem solidos annui redditus, prout in testamento dicte Mathidis sigillato suo sigillo et sigillo curie Turonensis vidimus contineri, percipendos a dicta domo in tonleio ac dicta domo Carnotensi et habenda per manum argentarii Carnotensis in nativitate Domini an-

la banlieue recevait pour sa part deux sols : « Leprosarie de Banleuga Carnotensi duos solidos » (*Cartulaire de Josaphat* 2e vol. en cours de publication.)

La maladrerie Saint-Georges était située sur la paroisse de Saint-Cheron. Les religieux de cette abbaye avaient permis en 1229 aux lépreux d'avoir une chapelle et un cimetière pour leur usage particulier.

nuatim, ita et quod si dictus argentarius requisitus tamen prius a dicta domo vel ejus certo mandato dicte domui non persolverit dictos decem solidos in termino superius assignato, X solidos nomine pene cum toto principali eidem domui persolvere teneatur. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum. Datum anno Domini M CC° quinquagesimo sexto. mense decembri (1).

Archives Nationales, S. 4837, B.

21. — 20 mai 1585. — « *Arrest du Conseil portant permission de prendre des pierres à la maladerye de Chartres, ès bâtiments qui estoient en ruine et autres endrois* ».

Henry, par la grâce de Dieu roy de France et de Polongne, à notre amé et féal le s^r^ de Sourdis, chevalier de notre ordre, notre lieutenant au gouvernement de Chartres et pays Chartrain, et au bailly dudit Chartres ou son lieutenant et chacun deulx. D'autant que puis naguères il s'est faict vne grande breche es murailles de lad. ville, à occasion de quoy, s'il n'y est promptement pourveu, lad. ville soit en danger d'estre surprinse ; mesmes en ce temps plein de trouble et de soubçon, nous auons estimé estre très nécessaire de faire pourveoir, le plus tost qu'il sera possible, à lad. reparation. Mais parce que si prompte exécution de ceste résolution ne pourra estre faicte, pour n'y avoir aucuns matériaulx prestz à cest effect, et aussy pour revestir de pierre de taille les ravelins et boulevérds dressez pour la tuiction de la dicte ville, nous avons esté advertis qu'il y a des vielles ruynes en la malladerye et léproserye de la banlieue dud. Chartres, et autres vieilles ruines innuctilles es environs de lad. ville, dont se pourroient tirer grande quantité de matériaulx pour employer esd. réparations,

(1) En 1291, le 27 janvier, Jeanne, ex-comtesse de Chartres, comprit la maladrerie de la Banlieue parmi le bénéficaires de son testament.

attendu que lad. malladerye et autres ediffices ruynés ne peuvent estre emploiez à meilleur effect que à la reffection desd. murailles, ravelins et bouleverds, qui se font pour la conservation des personnes et biens tant des habitans delad. ville que autres lieux circonvoisins; Nous, ayant esgard à ce que dessus et considérant combien il est nécessaire de pourveoir promptement à la lad. reparation, que les matériaulx qui se trouveront es ruynes et démolitions delad. malladerye et autres lieulx ne sauroient estre emploiés à plus utille et necessaire effect que à icelles reparations, mesmes es occasions qui se présentent, vous mandons et ordonnons que vous aiez à faire proceder à l'enlievement desd. matériaulx, du consentement de ceulx qui y peuvent avoir interest, voulant que pour plus promptement reparer lesd. murailles, brèches, ravelins et bouleverdz, que les eschevins de la ville ayent à vser de diligence à faire enlever et charrier lesds. matériaulx, et incontinant les employer ausd. reparations, commanceant aux plus necessaires, sans permettre qu'ils soient emploiez à autre effect, sur peyne d'en respondre en leurs propres et privez noms, et à ceste fin ferez convocquer en assemblée les habitans des lieux et villages circonvoisins, leur ordonnant de faire des corvées tant de leurs personnes que charrois, telles que verrez être à faire, par raison. Et en cas de reffus de satisfaire à ce que dessus, mandons à chacun de vous d'envoyer les contrainctes et autres provisions necessaires, nonobstant quelconques oppositions, appellations, pour lesquelles et sans préjudices d'icelles ne voulons estre différé ne retardé de ce faire vous avons donné et donnons pouvoir et mandement spécial, car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le XX[e] jour de may, l'an de grace mil cinq cens quatre vingts cinq, et de nostre regne le VIII[me].

Par le roy en son conseil.

BAUDET.

Parchemin, autrefois scellé sur queue.
Communiqué par M. l'abbé Crancée.

22. — *Liste des léproseries et maladreries du diocèse de Chartres.*

1. — *Le Grand-Beaulieu à Chartres*, qui fut plus tard le grand séminaire. (A. N. — S. 4836.)

2. — *Saint-Georges de Chartres.* Voir plus haut les documents §. C. (A.N. — S. 4836.)

3. — *Saint-Lubin de Chartres.* (A. N. — S. 4837, B.) (1).

4. — *Saint-Ladre de Châteaudun* : « Le chapitre de la Sainte-Chapelle est tenu à l'entretènement du divin service qui journellement se fait par un vicaire en l'église dudit Saint-Ladre... pour administrer aux paouvres mallades lépreux ce qui leur est nécessaire. Sont tenus récepvoir tous et chacun les paouvres mallades de la leppre qui peuvent survenir et estre trouvés telz en neuf paroisses estant de la banlieue dudit Chasteaudun et leur bailler vivres, logis et autres choses necessaires ; tenir et maintenir en bon état les logis qui sont de grand entretènement, attendu qu'ils sont de grande importance et fort desgastez. » (Arch. Nat. — S. 4837, B.)

Les biens étaient 10 livres de rente et 1 porc sur le lieu de la Chaillonière ; les mestairies de Badry, de la Jambe et de la Champgallon, le lieu de la Borde, des terres sises à la Varenne, aux Sablonnières, aux grandes et petites Gouastardières et à Villestain; une maison à Châteaudun.

5. — *Saint-Blaise à Brou*, avec chapelle réunie à l'ordre de N.-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. — Jean de Vitry était chapelain en 1674. (A. N., — S. 4836.)

6. — Maladrerie et chapelle de Saint-Jean, Saint-Loup et Saint-Gilles de Bonneval. — Guillaume Huchet, chapellain en 1658. (A. N. — S. 4836.)

(1) La chapelle Saint-Lubin, après avoir été une collégiale, devint un prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Père de Chartres.

7. — *Saint-Cosme et Saint-Damien* à Auneau. (A. N. — S. 4836.)

8. — *Saint-Gilles*, à Dreux. — Voir plus haut les documents §. A. — (A. N. — S. 4837. A.)

9. — *Saint-Gilles* de Courville (A. N. — S. 4837. B.)

10. — *Saint-Laurent* de Châteauneuf — Voir plus haut les documents, §. B. — (A. N. — S. 4837. B.)

11. — *Saint-Denis* d'Epernon — (S. 4838.)

12. — *Saint-Mathieu* de Gallardon — (S. 4838.)

13. — *Saint-Denis* de la Ferté Villeneul — (S. 4838.)

14. — *La Madeleine* de Nogent-le-Rotrou — (S. 4838.)

15. — *Maladrerie* de Garancières — (S. 4838.)

16. — *Saint-Barthélemy* d'Illiers (1) — (S. 4838.)

17. — *Saint-Jean* de Pontgouin — (S. 4839.)

18. — *Saint-Michel* d'Oulins, avec chapelle. — Dominique de la Motte, chapelain en 1666 — (S. 4839.)

19. — *Notre-Dame* et *Saint-Maur* de Sainville — (S. 4839.)

20. — *Saint-Blaise* de Tillières. — (S. 4839.)

C. Métais.

(1) « La ferme de Rosay-au-Val, paroisse de Bailleau-le-Pin, est chargée envers la maladrerie d'Illiers de cinq septiers de bled méteil, mesure de Chartres, de rente foncière *chacun an*, à six livres le septier, cy 30 livres. » (*Inventaire des titres de l'abbaye de l'Eau.*)

DEUX CHARTES NOGENTAISES

M. l'abbé Denis, éditeur des Archives du Cogner *de M. L. Chappée, a bien voulu extraire de cette riche et précieuse collection deux documents relatifs à des établissements religieux Nogentais.*

Le 1^er^ daté de 1161 à 1172 est une copie moderne de l'acte de fondation du prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Pontneuf, au Maine, qui fut plus tard rattaché à l'abbaye de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou. A ce titre, il aurait pu prendre place dans le Cartulaire de cette abbaye, mais comme il a été intégralement publié dans le Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny, *t. V, p. 552, n° 4206, il nous suffira de le mentionner ici.*

Le 2^e^ est un Vidimus daté du 6 mai 1336, contenant deux chartes, l'une de 1202 et l'autre du 12 avril 1266 par lesquelles un comte et une comtesse du Perche, Geoffroy V et Haois, veuve de Jacques de Château-Gonthier dotent la chapelle du Perchet, ou, comme dit le Vidimus, la chapelle des Salles au Perchet, aujourd'hui Champrond en Perchet.

En effet, la mention de Nogent et de la Galaisière, commune de Souancé, ne laisse aucun doute sur cette identification. D'ailleurs, la ferme qui avoisine l'église de Champrond en Perchet s'appelle toujours la ferme des Salles. Nous reproduisons ci-dessous ces deux chartes, transcrites avec soin par M. l'abbé Denis à qui nous adressons tous nos remerciements.

C. Métais.

Universis presentes licteras inspecturis, officialis archidiaconi Carnotensis in Pertico, salutem in Domino.

Noveritis nos, per Johannem Boulier, clericum nostre curie juratum ad ea que secuntur et eciam ad majora a nobis specialiter deputatum, videlicet diligenter vidisse ac legisse de verbo ad verbum quasdem licteras sanas et integras, omni suspectione carentes, sigillo hominis dudum bone memorie Gaufridi comitis Perticencis sigillatas, ut prima facie apparebat formam que sequitur continentem.

I. — Gaufridus, comes Pertici, universis presentem paginam inspecturis, salutem. Noverit universitas fidelium, quod ego, amore Dei et pro animabus patris et matris mee et mea, dedi et concessi capellano, qui in nostra capella in Percheto deservietur, duas masuras terre in bocha, ab omnibus serviciis et costumis liberas et immunes, nec non duos modios vini in vineis nostris de Nogento, et quamdam terram de Galoiseria et pratum quod dicitur de Bosco et calfagium de nemore mortuo, et herbergium ad mansionem servi, et pasturam in nemore de Percheto, in elemosinam perpetuam possidenda. Quod ut ratum et stabile perseveret sigilli mei munimine confirmavi. Actum anno gracie Millesimo centesimo. M° C° secundo (*sic*).

Item noveritis alias licteras, per juratum nostrum vidisse, sanas et integras ac omni suspectione carentes, formam que sequitur continentes :

II. — Universis presentes licteras inspecturis, Haoysis, relicta quondam Jacobi, Castrigonterii et Noginti Rotrodi domini, salutem in Domino. Noverint universi, quod ego dedi et concessi in puram et perpetuam elemosinam, capelle de Percheto, terram meam cum vinea et aliis pertinenciis suis, quam dictus maritus meus et ego acquisi-

vimus de Gaufrido de Moneta, que est in porcione me contingente acquiramentorum factorum, prefato Jacobo, marito meo, vivente. In cujus rei testimonium, ego dedi dicte capelle presentes licteras sigillo meo sigillatas, die lune post dominicam qua cantatur *Misericordia Domini* (1), millesimo CC° sexagesimo sexto.

Quod autem per dictum juratum nostrum vidimus et legimus, sub sigillo nostro fideliter actestamur. Datum anno Domini millesimo CCC^mo^ tricesimo sexto, die lune post festum beatorum apostolorum Philippi et Jacobi (2). J, Boular. — *Au verso* : Copie des privilleges de la chapelle des Salles au Perche, — Du Neufchasteau.

(Orig. parch. scel perdu.)

(1) Le dimanche *Misericordia Domini* ou le 2^e^ après Pâques tombait en 1266, le 11 avril.

(2) En 1336, la fête de Philippe et Jacques, 1^er^ mai, tombait un mercredi, le lundi suivant était donc le 6 mai.

NOBLESSE CHARTRAINE

EN 1587 ET 1594

Extrait du registre du ban et arrière-ban du baillage de Chartres et des exempts d'iceluy fait en l'année 1787 (1).

Noble homme Jacques de Brisart (2), conseiller au parlement, sieur de Poriquet et du fief Bizou (3), au baillage du Perche.

Noble homme messire Jean de Brehon, conseiller aux requêtes du parlement, seigneur des trois quarts de la châtellenie d'Allonne.

Noble homme messire François Hurault (4), seigneur en partie des fiefs de..... au baillage de Chartres, de Chateaupers, au baillage de Montfort, et de Vaucelas, au baillage d'Etampes, à cause de Rachel de Cochefilet, sa femme.

Macé de Bourbelles (5), chevalier, seigneur de la Boissière et de Loinville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy.

(1) Mémoires de Laisné, prieur de Mondonville. Biblioth. Nation. Franc. 25766 (T. III) p. 9.

(2) Brisard : « fascé d'azur et d'argent de six pièces, chaque fasce d'azur chargée d'une chaîne d'or avec trois médailles de même, et les fasces d'argent chargées de neuf mouchetures de sable, 3, 3, 3. »

(3) La majeure partie de la part de Bizou dépendait des hautes justices de Regmalard et de Feillet.

(4) Il était fils de Jacques Hurault, seigneur du Marais, conseiller au grand Conseil, maître des requêtes en 1556, et de Marie Herbelot. Il devint maître des requêtes après son père, le 19 mai 1588, et mourut des suites d'une blessure reçue devant Orléans, pendant les troubles de la Ligue, en 1590. Rachel de Cochefilet, son épouse, était fille de Jacques de Cochefilet, seigneur de Vaucelas, et de Marie Arbaleste. Devenue veuve, elle se remaria en 1572 à Maximilien de Béthune, duc de Sully, et mourut en 1559.

Hurault : « d'or à la croix d'azur, cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules. »

(5) De Bourbelles : « écartelé aux 1 et 4 d'or, aux 2 et 3 de gueules à une molette d'éperon d'argent ».

Noble homme messire Bonaventure de la Chaussée, advocat au parlement, seigneur de Boischoux.

Loys de Villebresme, chevalier, seigneur des Fougères, du Pissot et de Sainte-Christine, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Messire Jacques de l'Espine, licencié es-loix, advocat à Chartres, et Geneviève Trouillart, sa femme, fille de messire Mathurin Trouillard, pour raison de son fief de Maigneville, paroisse de Saumeray, en la baronnie de Châteauneuf, à lui eschu, par le décès de son père, messire André de l'Espine.

François de Pontbriant, écuyer, sieur de Vaubrun.

Nicolas de la Chaussée, écuyer, seigneur de Boucharville, l'un des cent gentilshommes du roy.

Damoiselle Anne Le Picart, veuve de feu noble homme Jehan Morlet, conseiller du roy au parlement, dame en partie de la seigneurie d'Ossonville.

Robert de Brossart, écuyer, sieur de Mores et de Marey, l'un des cent gentilshommes du roy.

Messire Jehan de Champront, conseiller au parlement aux enquêtes.

Damoiselle Gabriel Le Drac, veuve de feu Nicolas de Bréon, seigneur d'Allonne.

Helyon de Tranchelyon (1), écuyer, sieur de Remenonville, homme d'armes sous Monsieur de Sourdis.

Dame Loyse Boudet (2), veuve de feu messire Pierre Seguier, chevalier, conseiller du roi en son conseil d'état et président au parlement, dame de Saint-Brisson, des Rivaux et fiefs dépendants de Courtrossault, au baillage de Dreux, et de la seigneurie de Villers, des Oudets, aux baillages de Chartres et d'Auneau.

Adam du Bois, écuyer, sieur du Favril.

(1) De Tranchelion : « d'azur à un lion d'argent, percé d'une épée de même en bande, la garde et la poignée d'or. »

(2) Louise Boudet, morte en 1594, était fille de Simon Boudet, seigneur de la Bouillie et de Marie de la Sausaye. Elle épousa en 1550 Pierre Seguier, seigneur de Soul, l'Etang-la-Ville, Saint-Brisson, avocat général en la cour des aides en 1550, puis conseiller et président au parlement de Paris, qui était mort en 1580, fils de Nicolas Seguier et de Catherine Le Blanc.

Seguier : « d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et, en pointe, d'un mouton d'argent passant. »

François de Bourbon, prince de Conti (1).

Jacques du Bois, écuyer, sieur de l'Etang.

Jacques de Sansavoir, écuyer, sieur de Fontaines la Riboust.

Messire Claude de l'Aubespine (2), chevalier, greffier des deux ordres du roi, conseiller et secrétaire des commandements de la reine, sieur de Navarret, de Verderonne et de Plisse en Beausse.

Messire François de Maricourt (3), chevalier, seigneur de Mouchy-le Châtel.

Esprit de Mailly, sieur de Hanchy et des Radrets.

François de Maillart, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Fontaines, chevalier d'honneur de la reine, sieur de Seton (4) à cause de dame Catherine des Prez, sa femme, pour la terre et seigneurie de Seton, que possédait René des Prez, écuyer.

François de Ballu, écuyer, sieur du Bois.

Messire Joachim de Barangeville, chevalier, seigneur dudit lieu.

François d'Arnault, écuyer, sieur de Pressanville, un des cent gentilshomme du roi.

Dame Catherine d'Aubray (5), veuve de messire Loys de Vieux-Pont.

Germain d'Arlanges (6), au lieu de Claude d'Arlanges, sieur de

(1) François de Bourbon, prince de Conti, mort en 1614, était fils de Louis de Bourbon, prince de Condé et de Eléonore de Roze. Il avait épousé 1° Jeanne de Couesme, dame de Bonnetable ; 2° Louise Marguerite de Lorraine ; il n'eut pas d'enfants. Il portait pour armes : « écartelé aux 1 et 4 de Bourbon ; aux 2 et 3 d'Alençon. »

(2) Claude de l'Aubespine était fils de Gilles de l'Aubespine, seigneur de Verderonne ; et de Marguerite le Berruyer, et épousa : 1° Marie Malon, dont il n'eut pas d'enfants, 2° Louise Pot, fille de Guillaume Pot, grand maître des cérémonies de France, et de Jacqueline de la Châtre

(3) François de Maricourt, baron de Mouchy-le-Chatel, seigneur de Serifontaine et Tachainville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, premier maître d'hôtel du Dauphin, gouverneur de Pont de l'Arche, était fils de Jean de Maricourt et de Renée du Quesnel. Il épouse en 1559 Michelle Robertet, fille de Claude Robertet, seigneur d'Alluyes et de Anne Briçonnet. Il portait : « coupé d'argent et d'azur à 3 merlettes de l'un en l'autre. »

(4) Il faut lire Ceton (département de l'Orne).

(5) Catherine d'Aubrai, fille de François d'Aubrai, baron de Laigle, et de Catherine de Presterelle, était la seconde femme de Louis de Vieux-Pont, baron de Neufbourg, chevalier de l'Ordre du roi, fils de Laurent de Vieux-Pont et de Jacqueline de Clérembault, et marié en premières noces, en 1543, à Hardouine de Champagne.

(6) Germain d'Arlanges, frère de Claude. Ils étaient fils de Antoine d'Arlanges, seigneur des Mottais, et de Marguerite de Heullant.

D'Arlanges : « d'argent à six annelets de sable, 3, 2 et 1, à une merlette de sable en cœur. »

la Motte, de la compagnie de messire Philippe d'Angennes, seigneur de Fargis, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils d'estat et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général pour le roi au pays du Maine et du Perche.

Gaspard de Goran, chevalier, seigneur de Cinq-Ormes, un des archers de la garde écossaise.

Dame Marie de Riant, dame de Bures, veuve de messire René de Voré, chevalier (1).

Dame Béatrix de la Chambre, veuve de messire René de Bruges.

Jean de Boisguyon (2), écuyer, seigneur du Plessis, fils ainé de Patrix de Boisguyon, homme d'armes de la compagnie de Monsieur de Sourdis, de laquelle est lieutenant Jacques de Commargon, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Meréglisse.

Messire René de l'Hospital (3), chevalier, seigneur de Sainte-Mesme, vicomte de Vaux, gentilhomme ordinaire de la chambre, pour raison de Saint-Cheron au chemin et de son fief de Montagu, paroisse de Blévy, appartenants à damoiselle Loise de Poisieux, et à messire Aloph de l'Hospital, ses père et mère.

Messire Lancelot de Rosny (4), sieur de Brunelles, Champrond en Perchet, Saint-Hilaire des Noyers, Saint-Jean de la Forest, Saint-Victor de Buthon.

Messire Jean de Vieuxpont (5) et Jacques de Vieuxpont, à cause de leurs femmes.

Messire Odard d'Illiers, chevalier, des ordres du roi (6).

(1) De Voré : « d'hermines au chef de gueules, chargé d'une vivre ondoyante d'argent ».

(2) De Boisguyon : « d'argent à une fasce d'azur. »

(3) René de l'Hôpital était fils de Aloph de l'Hôpital, chevalier, et de Louise de Poisieux, dame de Saint-Mesme, et épousa Louise de Montmirail, dame de Chambourg. Armes : « de gueules, au coq d'argent crété, membré et becqué d'or ayant au col un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or. »

(4) Lancelot de Rosny était fils de François de Rosny, seigneur de Brunelles. Il épousa 1° Marie Aubry, 2° Françoise d'Assé.

(5) Jean de Vieupont, fils de Jean, baron de Vieuxpont, et de Françoise de Vaux, épousa en premières noces Marie de Billy, fille de Claude de Billy, seigneur de Prunay le Gillon, et de Louise de Ligny.

(6) Odard d'Illiers, seigneur de Chantemesle, de Vaupillon, de Beaumont, fils de Charles d'Illiers et de Pérette d'Avaugour, épousa Madeleine Ber-

Messire Joseph de l'Esprevier, chevalier de l'ordre du roi, sieur de Lussan, maître des vieilles bandes françaises, à cause de dame Jeanne de Bois-Rouvray, fille de feu Robert de Bois-Rouvray, sieur de la Potinière.

Milles de Lidel, sieur de Fontaines sous Prémont.

Messire Jehan de Chourses (1), chevalier des ordres du roi, sieur de la Herbaudière.

Charles de Barville (2), chevalier, sieur de Boislandry.

Dame Marguerite Auvé (3), dame de la Frette, veuve de feu messire Gruel, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Frette, Feillet, la Ventrouse, Charençay.

Messire Jehan de Courseuilles, chevalier, sieur du Rouvray, varlet de chambre ordinaire du roi.

Loyse de Harville (4), veuve de feu baron d'Huriel, valet de chambre ordinaire du roi.

Noble homme messire Raffin Durand, sieur de la Foucaudière, conseiller du roi au parlement.

Loup de la Forest, écuyer, sieur de Sangeville et de Vaujoly, lieutenant de la compagnie de messire Loys d'Angennes, chevalier des ordres du roi et conseiller en ses conseils d'estat et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur et baron de Bertoncelles.

trand, fille de Jean Bertrand, gardes des sceaux de France, puis cardinal et archevêque de Sens.

Armes : « d'or à six annelets de gueules 3, 2 et 1. »

(1) Jehan de Chourses, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur du Vendômois en 1580, habitait le château de Bois-Frélon, près de Vendôme, épousa Antoinette de Castellan de Clermont.

Armes : « d'argent à cinq burelles de gueules ».

(2) Charles de Barville, fils de Jean de Barville et de Catherine de Lance, archer de la compagnie de M. de Matignon en 1575, homme d'armes de la compagnie du prince de Conti, épousa Barbe d'Amilly.

Armes : « d'argent à deux bandes de gueules. »

(3) Fille de Gilles Auvé, seigneur desdits lieux, elle avait épousé Claude Gruel, chevalier, seigneur de la Frette.

Auvé : « d'argent à la croix de gueules, cantonnée de douze merlettes de même, posées 2 et 1 dans chaque canton ».

(4) Louise de Harville, fille de Esprit de Harville, seigneur de Palaiseau, et de Catherine de Levis, avait épousé en 1578 Anne Hurault, chevalier, baron d'Huriel, tué en 1587 au siège de Salvagnac, fils de Denis Hurault, baron d'Huriel et de Gabrielle de Bussière.

De Harville : « de gueules à la croix d'argent chargée de 5 coquilles de sable. »

Gilles de Souvraie (1), écuyer, sieur de la Gastine.

Messire René du Bellay, chevalier des ordres du roi, gentilhomme de sa chambre.

Dame Hélène d'Illiers (2), veuve de messire Jean d'O.

Messire François d'O (3), chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant général dans la basse Normandie.

Haute et puissante dame Françoise de Courtenay (4), dame de Linières, de la Grange en Brie, Courpatry et Blainville.

Messire Jehan de Morés (5), chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, sieur de Jaudrets et de Garencières à luy eschus par le décès de feu messire Claude de Morés et dame Roberte d'Oynville, son aïeulle, à partir avec Pierre de Morés, sieur de la Tour, et Jacques de Morés, sieur de Leray ; plus pour le fief et seigneurie de Louvillier en Drouais, par l'acquit de Jacques de Crevecœur, sieur de Belley, et pour le fief de Beaumont, acquis par lui de Jehan Gabriel de Blandits.

Messire Joachim Le Ferrier, chevalier, sieur de la Patrière.

Messire Jacques de Courseulles, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes et baron de Saint-Remy.

Jehan de la Boullay, chevalier, sieur de Mérouville.

(1) Gilles de Souvré, maître de la garde de robe du roi, capitaine du château de Vincennes, épousa Françoise de Bailleul.

Armes : « d'azur à cinq cotices d'or. »

(2) Hélène d'Illiers, dame de Manou, épousa en 1534 Jean d'O, seigneur de Maillebois, chevalier de l'ordre du roi, premier capitaine des gardes écossaises, grand maréchal de Normandie.

(3) François d'O fut maître de la garde robe du roi, gentilhomme de sa chambre, capitaine de 100 hommes d'armes, gouverneur de Caen et de l'Isle de France, surintendant des finances, puis gouverneur de Paris. Il était fils des précédents et épousa Mathurine Charlotte de Villequier.

D'O : « d'hermine au chef denché de gueules. »

(4) Françoise de Courtenay mariée à Antoine de Lignières, gouverneur de Chartres, était fille de François de Courtenay, seigneur de Bleneau et de Marguerite de la Barre.

De Courtenay : « d'or à trois tourteaux de gueules au lambel de trois pièces. »

(5) Jean de Morais, ainsi que Pierre et Jacques, étaient fils de Philippe de Morais, seigneur de Jaudrais, Garencières et Fortisle, et de Roberte Catherine d'Oinville, héritière de la terre de Jaudrais. Jean épousa Anne d'Harcourt, fille de Jean d'Harcourt et de Jeanne de Saint-Germain.

De Morais : « d'or à six annelets de sable 3, 2 et 1. »

André de Hallot (1), vicomte de Levesville, lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes sous le commandement du sieur de Fargis.

Messire Théodore d'Oslignover, lieutenant de 50 hommes d'armes.

Amaury de Villecoy, écuyer, sieur du Mesnil-Emangnart gendarme de la compagnie du sieur de Saint-Mars.

Noble homme Charles Arbaleste, sieur de Néron (2).

Messire Jehan de la Ferrière, seigneur baron de Tessay, fils unique de messire Jehan de la Ferrière, chevalier, baron de Tessay, pour les seigneuries et alleux de la Gastine, Beaurepaire, Boislandry, Frétigny, appartenant à dame Jehanne de Touteville, son épouse (3).

Antoine de Rossart, chevalier, sieur de Renillon, guidon de la compagnie du sieur de Maintenon.

Messire Gilles de Marvillier, chevalier, seigneur de Mémillon.

Messire Sébastien des Fiefs, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Maudetour et Glay, panetier de la reine mère du roi.

Dame Jehanne de Montmorency, fille du feu sieur de Fosseux.

Guillaume des Roches, écuyer, sieur de Malestable et de Morainville.

Dame Loyse de Laval, femme de messire Pierre de Montmorency, chevalier.

Philippe de la Chaussée, écuyer, sieur de Theuvy.

Pierre de Chambon (4), sieur de Gondainville, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi.

(1) André de Hallot, devenu seigneur de Letourville, Genouville, vicomte de Levesville, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de M. de Fargy, puis capitaine des gardes du duc d'Anjou, épousa Jeanne des Eschelles. Il était fils de Pierre de Hallot et de Marguerite de Villequoy.

Armes : « d'argent à 2 fasces de sable accompagnées de 3 annelets de même rangés en chef. »

(2) Charles Arbaleste, seigneur de la Borde, Néron, vicomte de Melun, conseiller au parlement de Paris en 1544, maître des requêtes puis président au grand conseil, était fils de Guy Arbaleste et de Madeleine Chevalier. Il épousa Louise Boucher, fille d'Arnoul Boucher, seigneur d'Orsay.

Armes : « d'or au sautoir engrelé de sable, cantonné de quatre arbalestes de gueules. »

(3) Jeanne d'Estouteville, dame de la Gastines, était fille de Charles d'Estouteville, seigneur de Villebon, la Gastines, Montdoucet, Boislandry, Blainville, et de Hélène de Beauvau.

(4) Pierre de Chambon était fils de Nicolas de Chambon et de Marie de

Jehan de Billy (1), chevalier, seigneur de Poupy et Lancelot de Billy, écuyer, seigneur des Ponceaux, frères.

Alexandre de la Vove (2), sieur de Tourouvre, chevalier, lieutenant d'une compagnie de 100 hommes d'armes, sous le sieur d'O.

Jacques Le Morhier, écuyer, sieur de Villiers-le-Morhier.

Jacques de Prunelay, chevalier des ordres du roi, lieutenant d'une compagnie de 100 hommes d'armes sous le sieur Dampville.

Messire Philibert de Gruel, seigneur de Touvois.

Jacques, Piere et David de Saint-Aubin (3), chevaliers, seigneurs de Blainville, Villeneuve, homme d'armes de la compagnie d'ordonnances du roi.

Etienne de Cremeur, écuyer, sieur de Gais.

Dame Jacqueline de Fontaines, veuve de feu Urbain de Nancelles, chevalier, sieur de la Fosse, tant en son nom que comme garde-noble des enfants dudit défunt et d'elle, estoit lieutenant d'une compagnie des ordres sous la conduite du sieur de Saint-Valier.

Guillaume de Fontaines, écuyer, sieur de Chaudon.

Guillaume de l'Estre, sieur de Grongueul.

Noble homme Maximilien de Brossart, seigneur de Champs, guidon d'une compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances sous la charge du sieur d'O.

Milly et Florent de Lidol, chevaliers, sieurs de Fontaines sous Prémont. Ledit Florent de Lidol et damoiselle Marie des Magis, son épouse.

Louis de Villereau, chevalier, seigneur de la Barre et de la Haye, assise à Villereau. Ismaël de Villereau, sieur de Luz, et Gaspard de Villereau, seigneur de Chassant.

Messire Jehan d'Anfreville, chevalier de l'ordre du roi.

Jacques Hurault, chevalier, seigneur de Chenevelles.

Jehan de Courtalain, écuyer, sieur de Moisville.

Morainville et épousa Marguerite de Cosne, fille de Pasquier de Cosne et de Luce de Chartres.

Armes : « fascé d'or et d'azur de six pièces. »

(1) De Billy : « vairé d'or et d'azur à deux fasces de gueules. »

(2) De la Vove : « de sable à six besants d'argent, 3, 2 et 1. »

(3) Jacques de Prunelé, fils de Gilles de Prunelé, et de Renée de Mésange, obtint en 1571 l'érection en baronnie de la terre de Saint-Germain le Désiré. Il épousa Jacqueline de Graffart, fille de François de Graffart et de Jeanne des Fugerets. Armes : « de gueules à six annelets d'or. 3, 2 et 1 : »

François de Lautrel, chevalier, sieur de la Barre pour sa terre à lui échue de feu Claude de Lautrel, son père, pour le fief de Rouvray à luy échu par le décès de Dauphine de Rouvray, sa mère, et à cause de damoiselle Anne de Villeneuve, fille et héritière en quatrième portion de défunt Pierre de Villeneuve et de Marie d'Estendart, sa femme, sieur de la Charmoye et des Cholardières.

Robert de Fontenay, écuyer, sieur de la Bre...

Félix des Essarts, sieur des Landes.

Jehan de Piliers, écuyer, sieur d'Allainville et de la Coudrelle.

Eustache de Montireau, écuyer, sieur dudit lieu.

Pierre de Saint-Benoist, ses enfants, archers des ordonnances du roi sous haut et puissant seigneur François d'Orléans, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du comte de Saint-Paul.

Morais, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Brezolles et du Boulay (1).

Les héritiers de feu Joachim de Tesnières.

François d'Orval, écuyer, sieur de Moinville la Jouslain.

Amaury, Philippe et Cosme de Villecoy, écuyer, sieur du Mesnil, au lieu de Michel de Marolles, et damoiselle Suzanne de Gaillon, sa femme.

Isaac de Villecoy, sieur d'Imonville et d'Emanville.

Louis des Feugerets, sieur dudit lieu.

Louis de Graffart, chevalier, seigneur des Vacheresses (2).

François de Hallot, écuyer, sieur de Honville (3).

Florent de Merlin, écuyer, sieur des Etangs.

Noble homme messire François Gastel, seigneur de la Mairie (4), du Boulay, conseiller du roi en la cour des aides.

Haut et puissant seigneur messire Loys de Rohan, prince de

(1) Jacques de Morais, fils de Jean de Morais et de Anne d'Harcourt, épousa Marguerite d'Aché, qui lui apporta en dot, entr' autres terres, la seigneurie de Brezolles.

(2) De Graffard : « d'argent à trois pattes de lion de sable »

(3) François de Hallot, fils de Pierre, seigneur de Letourville, et de Marguerite de Villequoy, épousa en 1577 Elisabeth du Plessis, fille de Claude du Plessis, seigneur de Champ-Chabot et de la Choltière, et de Etiennette Le Maréchal :

De Hallot : « d'argent à deux fasces de sable accompagnées de 3 annelets de même, rangés en chef. »

(4) Gastel : « d'argent à 2 chevrons de gueules accompagnés de 3 molettes de sable, 2 en chef et 1 en pointe. »

Guemené,et dame Françoise de Laval, veuve de feu messire Henri de Lenencourt, seigneur dudit lieu, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de Sa Majesté (1).

Gilles de Dampierre, sieur de la Chesnelière.

Jacques de Mondreville, sieur dudit lieu, et damoiselle Catherine de Lacour, sa femme, comme ayant les droits de dame Charlotte de Saint-Simon pour raison des terres et seigneurie de Bérou.

Damoiselle Marie Percheron, dame de la Pierre, veuve de feu noble homme Loys de Birville, sieur dudit lieu de la Pierre.

Marguerite de Lambert, veuve de feu Antoine d'Orval, chevalier, seigneur d'Ozouer le Marché, pour ses terres de Reboulin, Moinville, les Champeaux, les grands Bois, et Boislandry.

Jacques de Cremainville, sieur de la Pinelière, des Près, Saint-Martin, et du Plessis Doré (2).

Loys de Trouillart (3), écuyer, sieur de Breherville.

Alexandre de Coquebonne, sieur d'Orval, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi.

Messire François de Daillon (4), chevalier des ordres du roi.

Messire Pierre de Hurault, chevalier, seigneur de la Grange.

Messire Henri Claude de Harville, et dame Loyse de Harville, enfants et héritiers de défunt messire Esprit de Harville (5).

(1) Louis de Rohan, prince de Guémené, comte de Montbazon, né en 1540, perdit la vue à cinq ans par la petite vérole. Il était fils de Louis de Rohan et de Marguerite de Laval. Il devint successivement capitaine de 50 hommes d'armes, des ordonnances, chevalier de l'ordre, prince de Guémené par suite de l'érection de cette terre en principauté en 1570, gouverneur d'Hennebon, grand sénéchal d'Anjou, et mourut en 1611. Il épousa 1° Léonore de Rohan, dame de Gié, 2° Françoise de Laval, veuve de Henri de Lenoncourt, seigneur de Coupvray, fille de René de Laval, seigneur de Bois-Dauphin et de Catherine de Baïf.

(2) La famille de Cremainville porte : « d'azur au besant d'or, au chef d'or, chargé de deux tourteaux d'azur. »

(3) Armes de la famille de Trouillard, établi dans le Dunois : « d'or au sautoir de gueules, cantonné de quatre lionceaux de même, armés et lampassés de sable. »

(4) François de Daillon, fils de Guy de Daillon, comte du Lude, et de Jacqueline Molier, dame de la Fayette, marquis d'Illiers, comte du Lude, sénéchal d'Anjou, lieutenant général en Auvergne, conseiller au conseil d'état, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, épousa Françoise de Schomberg, fille de Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, et de Jeanne de Châteigner :

Armes : « d'azur à la croix engrelée d'argent. »

(5) Claude de Harville, seigneur, de Palaiseau, conseiller d'état, capitaine de

Hector d'Orval, chevalier, seigneur de Reboulin.

Messire Philippe Hurault, chevalier seigneur de Vibray (1).

Jean Dannemont, écuyer, sieur de Roussainville.

Messire René d'Angennes (2), chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Loupe.

Les héritiers de feu François de Brossart, sieur de Launay.

Messire Charles de Lorraine, au lieu des héritiers de dame Diane de Poitiers (3).

Messire Tanneguy de Vimeur, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes.

Messire François de Graffart, chevalier, seigneur d'Aunay.

Messire François d'Angennes, chevalier, sieur de Montlouet

Dame Beatrix de la Chambre, pour les terres de Montmirail, la Bazoche, Authon.

Damoiselle Marie de Villeblanche, veuve de feu noble homme René de la Vove.

Emery de Saint-Martin, chevalier, sieur de Heurtebize.

Messire Jehan de Trousseauville (4), chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Chesnebrun.

Messire Philippe de Crouy, chevalier de l'ordre du roi.

Noble homme Gilles de Souvray, sieur du dit lieu (5).

50 hommes d'armes, gouverneur de Calais et de Compiègne, chevalier des ordres du roi en 1597, vice-amiral de France, mort en 1536, épousa Catherine Jouvenel des Ursins, fille de Christophe Jouvenel des Ursins, marquis de Trainel, et de Madeleine de Luxembourg. Louise de Harville, sa sœur, épousa Anne Hurault, baron d'Huriel, seigneur de Vibray. Ils étaient enfants de Esprit de Harville et de Catherine de Levis-Marville. Armes : « de gueules à la croix d'argent, chargée de 5 coquilles de sable. »

(1) Philippe Hurault, seigneur de Vibraye, de la Grange, comte de Cheverny, chancelier du duc d'Anjou, chancelier des ordres du roi, lieutenant général de l'Orléanais et du pays Chartrain et du Blaisois, garde des sceaux, était fils de Raoul Hurault de Cheverny et de Marie de Beaune. Il épousa Anne de Thou, fille de Christophe de Thou, premier président du parlement de Paris.

(2) D'Angennes : « de sable au sautoir d'argent. »

(3) Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, était fille de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et de Jeanne de Batarnay, et épousa Louis de Brezé, comte de Maulévrier.

(4) De Trousseauville : « de sable à la croix étrillée d'or ».

(5) Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Tourraine, capitaine du château de Vincennes, puis gouverneur Du dauphin. Il épousa en 1582 Françoise de Bailleul et mourut en 1626.

Extrait du registre du nombre des exempts à la comparition du ban et arrière ban du roi, le lundi 4 juillet 1594 (1).

Dame Jacqueline Girard, veuve de messire Charles d'O, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre.

Dame Anne de Champrond, veuve de feu messire Jean de Chaumont, chevalier, seigneur de Quitry, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, maréchal du camp, lieutenant général en Savoie (2).

Dame Renée Gruel, dame d'Amilly.

Dame Marguerite Auvé, dame de la Frette (3).

Messire Claude Gruel de la Frette, chevalier de l'ordre du roi.

François de Haliot (4), écuyer, sieur de Houville et de la Choltière.

Gaston de Tranchelyon, écuyer, sieur d'Armenonville.

Jehan de Pilliers (5), écuyer, sieur de Levainville et de la Coudrelle, lieutenant des gardes du corps sous la charge de Monsieur de la Force.

Monseigneur Anne de l'Hôpital, chevalier, seigneur de Saint-Mesme (6).

Messire Olivier du Plessis, chevalier, seigneur de Chanchabo.

Jehan Sachet, sieur d'Espinay.

Jehan de Rouan, sieur de Ronvillier.

(1) Mémoires de Laisné, prieur de Mondonville, B. N Franc. 25766 (T. III).

(2) Jean de Chaumont, seigneur de Quitry, Forest, Lebecourt, Precigny, chevalier de l'ordre du roi, conseiller chambellan du duc d'Alençon, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant général des armées du roi, fils de Antoine de Chaumont et de Jeanne d'Assy, épousa Anne de Champrond, dame de Villecoy, fille de Michel de Champrond, seigneur de la Bourdinière, et de Jeanne Parent :

Armes : « fascé d'argent et de gueules de 8 pièces. »

(3) Auvé : « d'argent à la croix de gueules, cantonnée de 12 merlettes de même, posées 2 et 1 dans chaque canton. »

(4) François de Hallot, fils de Pierre de Hallot, seigneur de Létourville, et de Marguerite de Villequoy, épousa en 1577, Elisabeth du Plessis, fille de Claude du Plessis, écuyer, seigneur de Champ-Chabot et de la Choltière, et de Etiennette Le Maréchal.

(5) De Pilliers : « d'or au chevron d'azur ».

(6) Anne de l'Hôpital, seigneur de saint Mesme, de Menneville, comte de Vaux, bailli de Dourdan, fils de René de l'Hôpital et de Louise de Poissieux, épousa Jacqueline Hurault, fille de Jacques Hurault, seigneur de Marais et de Marie d'Herbelot.

Noble homme René de Maricourt, chevalier, sieur de Mouchy (1).

Messire Jehan de Ligny, conseiller du roi, seigneur de Rentilly.

Messire Philibert de Gruel, chevalier, capitaine d'une compagnie de chevaux légers, seigneur de Burey, Serisay, Tremeau, Digny.

Dame Françoise de Rubertray, veuve de feu messire Philippe de Gruel, chevalier des deux ordres du roi, seigneur des dits lieux, dame de la Pellererie.

Lucresse de Houdan, veuve de feu Lancelot de l'Escarbot, écuyer, seigneur de Gemasses.

Dame Jehanne Le Vavasseur, veuve de messire Jehan de Vassé (2).

Noble homme Eustache de Riole (ou Viole), chevalier, seigneur de Soulaines.

Messire Jehan de Villiers, chevalier, seigneur de la Graffonnière et Margon, et chevalier d'honneur de la reine douairière de France.

Jehan de Beauxoncles, écuyer, seigneur de Bourguerin.

Messire Jacques de Courcillon, chevalier, seigneur de Dangeau, lieutenant de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, sous la charge de M. le comte de Soissons.

Messire Charles Timoléon de Beauxoncles, chevalier, seigneur de Sigogne, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi.

Jehan de Tascher, écuyer, seigneur de la Halière (3).

Jehan de Graffart, sieur de Montaubart.

Antoine Le Vavasseur, écuyer, sieur du Bois de Saint-Parc.

(1) René de Maricourt, baron de Mouchy, seigneur de Monceaux les Loges, Pannes, Durcet, fils de François de Maricourt et de Michelle Robertet, épousa Louise de Combault, fille de Robert de Combault et de Louise de la Béraudière : Armes : « coupé d'argent et d'azur à 3 merlettes de l'un en l'autre. »

(2) Jeanne Le Vavasseur, épouse de Jean de Vassé, seigneur de Vassé, de la Roche-Mabille, de la Mairie, de Rouessé, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Chartres et du pays Chartrain, conseiller du roi, en ses conseils d'état et privé.

Armes : « d'or à trois fasces d'azur. »

(3) De Tascher : « De sinople fretté d'argent à deux fasces d'argent, au chef d'argent, chargé de deux soleils de gueules. »

Annibal des Fiefs, écuyer, sieur de la Ronce.

Messire Jehan de Morés, chevalier, seigneur de Garancières (1).

Noble homme Urbain de Morés, chevalier, seigneur de Lory et de Bresolles en partie, fils de Jacques de Morés.

René Bouscher, sieur de la Guyonnière, gentilhomme ordinaire de la maison du roi.

Gilles de Dampierre, écuyer, seigneur de la Chenelière.

Antoine de Grenier, écuyer, seigneur de Ousclou.

Messire Claude Gruel, sieur de la Frette, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi.

Dame Loyse de Harville, veuve de feu Anne Hurault, seigneur de Vibraye.

Noble homme Loys de Bex, écuyer, seigneur de Saint-Léger des Aubées.

Dame Claude des Landres, veuve de messire Pierre Raymond Roger de Bernet, gouverneur en la ville de Boulogne et pays Boulonnais en l'absence de haut et puissant seigneur le duc d'Epernon, et damoiselle Jacqueline de Landres, sa sœur.

Adrien de Vaussé, écuyer, sieur de la Roche d'Igé.

Messire Antoine Muhon, conseiller du roi et mestre des comptes, seigneur de la Plisse et de Theuville en Beausse.

Messire Philippe de Mornay (2), chevalier, seigneur du Plessis-Mornay, gouverneur de la ville de Saumur, seigneur de Tourville près Nogen le-Roy, et noble homme Charles Arbaleste, son beau frère, sieur de Néron, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi.

René d'Angennes, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Loupe.

Dame Marie d'Allonville, veuve de Jehan de Beaufilz, chevalier des ordres du roi, seigneur de Villeprun, gentilhomme ordinaire de sa chambre.

(1) Jehan de Morais, seigneur de Jaudrais et de Garancières, fils de Philippe de Morais et de Roberte Catherine d'Oinville, épouse Anne d'Harcourt.

(2) Philippe de Mornay, seigneur du Plessis, de la Forêt-sur-Sèvre, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Saumur, était fils de Jacques de Mornay et de Françoise du Bec. Il épousa, le 3 janvier 1576, Charlotte Arbaleste, veuve de Nicolas de Pas de Feuquières, fille de Guy Arbaleste, vicomte de Melun, et de Madeleine Chevalier.

Armes : « burelé d'argent et de gueules de huit pièces, au lion morne de sable, couronné d'or, brochant sur le tout. »

Balthasar Le Breton (1), seigneur de Villandry.

Dame Françoise du Fresnet, veuve de Gabriel de Beauvau (2).

Messire Jehan de Mauger (3), chevalier de l'ordre du roi, seigneur du Faz et Abondant.

Jehan de Sabrevois, écuyer, sieur de Bautrue.

Messire François de la Vove, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de la Perrine et de Coudreceaux.

Antoine d'Allonville, écuyer, sieur du Plessis.

Messire René d'Acher, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Forest.

Jehan de Gourdon, écuyer, sieur du Boulay-Chivrez, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy.

Messire Claude Faucon, chevalier, seigneur de Riz et de Frainville en Bausse, conseiller d'état (4).

François de Sabrevois, sieur de Merou (5).

Noble homme Pierre d'Orval, écuyer, seigneur d'Ozouer le Marché et de Reboulin.

Antoine de Carnazet, écuyer, sieur de Saint-Vrain.

Messire Charles de Rosny, baron de Brou et de la Guerche.

Charles de Monjouvet, baron de Montmirail, la Bazoche, Authon.

Robert des Roches, seigneur de Malestable, gouverneur et capitaine de Dreux.

Dame Beraude de Ferrières, héritière sous bénéfice d inventaire de feu messire Jean de Ferrières, vidame de Chartres.

(1) Balthasar Le Breton, seigneur de Souancé et Montdoucet (Voir notice sur Souancé et Montdoucet).

(2) Gabriel de Beauvau, seigneur de la Bessière, du Rincau, fils de Antoine de Beauvau et de Jacqueline de la Motte, épousa, 1° Marguerite Foucault, dame de la Salle, 2° Françoise du Frêne, fille de René du Frêne, baron de Vaux, et de Marguerite de la Mothe, 3° Françoise de la Jaille.

Armes : « d'argent à 4 lionceaux de gueules, cantonnés, couronnés et armés et lampassés d'or ».

(3) De Mauger : « de gueules à 6 billettes d'argent, 3, 2 et 1. »

(4) Claude de Faulcon, chevalier, seigneur de Ris, de la Borde, de Frainville, conseiller au parlement de Paris, président des enquêtes, premier président au parlement de Bretagne, était fils de Alexandre de Faulcon et de Françoise d'Albiac, épousa Etiennette Huault de Montmagny.

Armes : « de gueules à la patte de lion d'or posée en bande. »

(5) De Sabrevois : « d'argent à la fasce de gueules accompagnée de six roses de même. »

Messire Jean de Suzanne, baron de Cardillac.

Adrien du Bois, écuyer, sieur de Favières.

Noble homme Jacques du Bois, écuyer, seigneur de l'Etang et de Coltainville.

Gilles des Guets, sieur de la Potinière.

Jacques d'Escrosnes, écuyer, seigneur de Boigneville et Antoine d'Escrones, écuyer, seigneur de Yermenonville, homme d'armes de la compagnie de M. de Sourdis.

Pierre Le Gabilleux, écuyer, sieur de Lugny.

Dame Françoise de Barville, veuve de messire Jacques de Mouy, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, capitaine de cent gentilshommes de ses ordonnances et l'un des gouverneurs généraux au pays de Normandie.

François de Hallot, écuyer, sieur de Mauny, de Tessonville, Alexandre de Hallot, écuyer, sieur d'Ormeville et Antoine de Hallot, sieur d'Adonville (1).

Pierre de Moulins, écuyer, sieur de Spoy.

Pierre de Saint-Benoist, écuyer, sieur de Prémont.

Charles de Cochefilet, écuyer, sieur du Parc.

Messire Guillaume de Mervilliers, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, enseigne de cent gentilshommes de sa maison.

Messire François d'Angennes, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal de camp des armées du roi, seigneur de Montlouet, baron de Montigny, seigneur de Tougny, le Breuil, Badonville, le Couldray, Neufville, et dame Madeleine de Brouillart, sa femme, fille de défunt Charles de Brouillart, baron de Badonville.

H. de S.

(1) Antoine de Hallot, chevalier, seigneur d'Adonville, Mérouville, Moutiers, marié en 1586 à Marie de Violle, fille de Denis de Violle et d'Antoinette de Palissot, était fils de Jean de Hallot et de Louise de Cernay, et père de Alexandre, écuyer, seigneur d'Ormeville, paroisse de Baudreville, Moutiers en Beauce, Rochefort en Gâtinais, qui épousa Louise de la Chasserie.

TABLE

DES

NOMS DE PERSONNES

ET DE LOCALITÉS

NOTA. — *Les noms de personnes sont en caractères ordinaires. Les noms de localités en italiques ; il nous a paru suffisant d'indiquer le département seul, sauf en cas de confusion possible ; nous avons donc en général omis l'indication des cantons et arrondissements, qu'il sera facile à tous, s'il en est besoin, de trouver dans les innombrables dictionnaires géographiques de la France. Le département d'Eure-et-Loir n'est pas indiqué pour les localités qui en dépendent.*

A

Abbayes, v. Arcisses, Aurillac. Avit (St), Belomer, Bonne-Nouvelle d'Orléans, Bonport, Chartres : (Fille-Dieu, Saint-Cheron, Saint-Jean, Saint-Martin au Val, Saint-Père), Châteaudun : (la Madeleine), Citeaux, Clairets, Coulombs, Eau, Fécamp, Ferrières, Germain (Saint) des Prés, à Paris, Grand-Champ, Guiche, Josaphat, Marmoutier, Petit-Citeaux Pontlevoy, Tyron, Vincent (Saint).

Abbeville en Ponthieu, 127.

Aboc, Marie, 162.

Abondant, 435.

Abraham, imprimeur, 10.

Acarye, 271.

Aché (d'), Marguerite, 429.

Acher (d'), René, 435.

Adélaïde, 189.

Adèle, comtesse, 190, 192.

Adonville, commune de Denonville, 436.

Aflac (M. de l'), 56.

Afonvilla, commune de Gatelles et Vérigny, 408.

Afrique, 297.

Aglan (vallée d'), 23.

Agord de Doulins, Marie-Thérèse, 254.

Aguesseau, 81.

Aignan (Saint), de Châteaudun, 382, 387, — d'Orléans, 371, 393.

Aiguillon, Robert, 133.

Aix-la-Chapelle, 389.

Alais, 40.

Albert, abbé de Marmoutier, 188.

Albiac (d'), Françoise, 435.

Aleaume, Jacques, 82.

Alençon (Orne), 79, 145, 170, 175, 317, 411, 423, 432.

Alenconia, gens, 411.

Alexandre (Saint), 160, 168 — III, 135, 136, — VII, 160 — VIII 160.

Alice de Castro, 342.

Aligre (le chancelier), 87.

Alitz, Jehan, 335.

Allainville, 81, 429.

Allainville (d'), Guillaume, 262.

Allenville (de), Haois, Ozanna, Ricardus, Willelmus, 399, 400.

Alleaume, 296.

Allemands (les), 7, 15, 20, 23, 65, 212, 348.

Allonnes, 420, 422.

Allonville (d), Antoine, 435, — Marie, 434.

Alluyes, 326, 331, 333, 423.

Alsace, 361.

Altin, 241.

Ambasia. Amboise, (Loiret) 41.

Amboise (d), Pierre II, 147.
Amelot, 145, — sgr de Gournay, 160.
Amérique, 227.
Amiens, 349.
Amilly (d), Barbe, 425, — Jean, 456.
Amilly, 215, 246, 432.
Andelot (le sieur d'), 70.
André, abbé d'Arcisses, 147; — Claude, évêque de Sébaste, 92, — M. vic. général, 169 — (saint) 383, — de Bellevue, 311.
André (Saint) de Chartres, 59, 60, 217, 234, 256, — de Châteaudun, 343, 348, 371, 372, 373, 376, 381, 384, 388, 394, — de Paris, 93.
Andreas (*S*^{tus}), ecclesia Carnot 59, 60.
Anet, 225.
Anfreville (d'), Jehan, 428.
Angéli, (Saint-Jean d'), Charente-Inférieure, 21.
Angelus (*S*^{tus}), Saint-Ange, 405, 408, 411.
Angennes (d'), Charles, évêque du Mans, 57, — François, 431, 436, — Jean IV, évêque de Chartres, 148, — Loys; 425, — Philippe, 424, — René, 43, 434.
Angerand (d'), Jean IV, év. de Chartres, 147.
Angers, (Maine-et-Loire), 149.
Angleterre, 41, 115, 135, 144, 519. — Mathilde d'), 132.
Anglais (les), 153.
Angoulême, 10 — (duchesse d'), 370.
Anjou, 430 — (Charles d'), 264, — (le duc d'), 98, 99, 427, 431 — (Hélie d'), 132.
Anne (Sainte), 312.
Antin (le duc d'), 389.
Antoine (Saint), rue à Paris, 110.
Antonis, Gilles, 344.
Apollon, 367.
Aragon, en Normandie, 305, 309.
Arbaleste, Charles, 427, 434, — Charlotte, 434, — Guy, 427, 437, — Marie, 421.
Arbouville (le général d'), 252.
Arbrissel (d'), Robert, 127.
Arc (d'), Jeanne, 306.
Arcas, 367.
Arcelin, prévôt, 213.
Archéologique (société) de Chartres, 2, 5, 13, 33, 334.
Arcisses, *Arciz*, abbaye, commune de Brunelles, 125 à 184.
Arcisses (d'), Eudes, Foulques, Garnier, Gautier, Guérin, 145.
Ardelay, 14, 61 à 63.
Argantists, *Arglantiers*, à Béthonvilliers, 354.
Argence (le Goueslier d'), Théodore, 315.
Arlanges (d'), Antoine, Claude, Germaine, 423.
Arlaud, 277.
Arlault (M^{me}), 285, 296.
Armenonville, 432. — (M^{r} d'), 33.
Arnauld, 192.
Arnault (d'), François, 423.
Arrou, 358.
Arroust, Claude, Jean, Pierre, 335.
Arsenal, bibliothèque à Paris, 89.
Artaud, Charlotte, 343.
Arzellæ, Ardelles, canton de Châteauneuf, 407.
Ascelin, clerc, 130.
Assy (d'), Jeanne, 432.
Aubespine (de l'), Claude, Gilles, 423.
Aubigné (le sieur d'), 21.
Aubin (le sieur de Saint), 351, 354. — David, Jacques et Pierre, 428.
Aubin (*Saint*) *des Bois*, 206, 212, 238.
Aubert, Adrien, 49, — clerc, 342, — Pierre, 80.
Aubonne (d'), Jacques, archidiacre de Dreux, 401.
Aubray (d'), Catherine, François, 423.
Aubry, Jacques, 207, 208, — Simon, 207.
Aucheus, can. 407.
Audura, l'Eure, 225, 243. — Voir : Eure.
Aufray, Nicolas, 294.
Auge, pays, 301 à 323.
Augustin (ordre religieux de Saint), 106, 107.
Augustin (Saint), église d'Evreux, 109.
Aulde, Nicolas, 370.
Aulthieux ou Authieux sur Calonne, Calvados, 301 à 305, 311, 314, 316, 323. — (Saint-Pierre et Saint-Nicolas des) églises, 321 à 323.
Aulthieux (des), Baudouin, Guillaume, 322.
Aumône (l') de Châteaudun, 342.

Aumone (l'), rue à Fontenay-sur-Eure, 201, 202, 233.
Aumonerie (l'), à Dampierre-sur-Brou, 326.
Aunay (le seigneur d'), 385, 431.
Auneau, 9, 78, 422, — (Saint-Côme et Saint Damien d'), 417.
Aurelia, Orléans, 366.
Aurillac, abbaye, 419.
Autel (M. Marg. d'Huart d'), 395.
Autheuil, 345, 378.
Aulhon, 84, 431, 435.
Aulricum, Chartres, 243.
Auvé, Gilles 245, — Marguerite 425, 432.
Auvergne, 430.
Aval (porte d'), à Châteaudun, 363.
Avaray (d'), 82.
Avaugour (d'), Perrette, 424.
Avignon, 105.
Avit (*Saint*), abbaye, près Châteaudun, 193, 343, 351, 380.
Avit (*Saint*) *les Guespières*, 44.

B

Babou, 412.
Bacheley, graveur, 319, — (Jacques V, Robert III.) 319.
Badonville, seigneurie à Broué, 436.
Badry, métairie, près Châteaudun, 416.
Bagneaux (Costé de), 390.
Baïf (de) Catherine, 430.
Bailleau (*le Pin*), 212, 332, 417.
Bailleau (*l'Evêque*), foret (de), 206, 212.
Bailleul (de), Françoise 426, 431, — Marie, 160.
Bailly (le), Jacques, Zacharie, 313.
Bainville (M) 275, 289, 294, — abbé, 282, — Alexandre, 209, 266, 278, 279, — Michel, 279, — curé de Fontenay-sur-Eure, 215.
Ballay, André, 274, 278, — Gaubert, 296, — Jacques, 290, 294, 295, — M. 205, — Noel, 297.
Baller et Balley, Mathieu, 261, 264.
Ballu (de), François, 423.
Balthasard, (abbé), 275.
Balzac d'Illiers, Léon, 393.
Bannier, abbé, 281.
Bapaulmes, à Thiville, 341.
Baptiste, prieur d'Arcisses, 148.
Barangeville (de), Joachin, 423.
Barat (de), Jean, 359.
Barbaste, ministre huguenot, 95.
Barberote, Michel, 260, 263
Barbin, Claude, 19.
Barentin, abbé, 274, 275.
Barillel, chemin, à Fontenay-sur-Eure, 289.
Barjouville, 266.
Baronville, à Saint-Hilaire-sur-Yerre, 190, 193, 194.
Barre (la), château à Fontenay-sur-Eure, 271, 428, 429, — (Marguerite de), 226, — (le sieur de), 268.
Barrère, Pierre, 262.
Barthélemy (Saint), église de Chartres, 27, 59 — d'Illiers, 417.
Barville (de), Charles, 425, — Françoise, 159, 436. — Jean, 425.
Basdon, vallée, à Fontenay-sur-Eure, 214.
Basonville, à Lutz, 193.
Bassigny, prétrière à Nogent-sur-Eure, 248.
Bassoncourt (de), Guillaume, 277.
Bastard, (Anne), 208.
Bastas (du), 348, — Pierre, 346.
Bastenbourg (de), Toustain, 318.
Bastarnoy (de), Jeanne, 431.
Baudet, 415.
Baudry le Teutonique, 311.
Baudo, Michel, 49.
Baudoin, Mathurin, 49.
Beaudreville, 436.
Baumer, 296.
Bauny, Philibert, 163.
Bautru, 370.
Bauveau, Hélène, 427.
Bauzonnet, Trauz, 58.
Bavière-Grosbert (le prince de), 336.
Bazoche-Gouet, 285, 431, 435.
Bazoche-en-Dunois, 39.

Beatrix, comtesse de Nogent, 128, 129, — uxor Ludovici, comitis Blesis, 195.
Beauce, 9, 39, 43, 204, 213, 246, — (prévosté de), 246.
Beauchet-Filleau, 395.
Beaucouché, Jean, 48.
Beaudoux, Anthoine, 379.
Beaufils (de), Jacques, 350, — Jehan, 434, — Ysabelle, 350.
Beaufour, seigneurie, Orne, 313.
Beaulieu (Deminuid Treuille de), 361.
Beaumarchais, commune de Cloyes, 357, 358.
Beaumouchel (famille), 315.
Beaumont en Auge, Calvados, 305. 318. 319.
Beaumont le Roger, Eure, 319.
Beaumont (les Autels), 41, 425, 426, (Robert de), — 139.
Beaume (de), Marie, 431.
Beauregard, à Brunelles, 152, 156.
Beaurepaire, alleu, à Champrond en Gatine, 427.
Beaussier, Adrien, 378.
Beauveau (de), Antoine, Gabriel, 435
Beaux-oncles (de), Antoine, 390, — Charles, 346, 390, — Charles-Thimoléon, 343, — Gabriel, 435.
Bec (du), Françoise, 434.
Beduyer, Sanson, 56.
Belair, à Thivars, 218.
Beldestia, 408.
Belfou (de), Robertus, 407.
Belley, seigneurie, 426.
Bellanger, ruelle à Fontenay-sur-Eure, 204.
Bellegarde (Clinchamp), 87.
Belleme (de), Guillaume, 140, — Robert II, 128.
Bellevue (de), André, 311.
Bellier, 385, — Guillaume, 278.
Bellin, Claude, 375.
Belloys, Claude, 82.
Belomer, Belhomert, abbaye, 410.
Belot, 42.
Bengy (M. de), 256
Benoit (*Saint*) *d'Hebertot*, Calvados, 317.
Benoit (Saint), 159, — (de), Pierre, 429, 436.
Beraudière (de la), Louise, 433.
Berchères l'Evêque, 230.
Berlize (de), Jean-François-Faure, 321.
Berluc (le sieur de), 218.
Berluquerie, moulin à Fontenay-sur-Eure, 217, 218, 227, 229, 231.
Bernard, 192, — (Saint), 127, 128, 129, 134.
Bernardeau, curé de Condé, 164.
Bernardi, dominicain, 114, 115.
Bernardin, 296.
Bernelles, *Brunelles*, 143.
Bernet (de), Pierre R. 434.
Bernier, 296.
Bernière, Toussaint, 317.
Bérou, seigneurie, 430, — hameau de Nogent-sur-Eure, 221, 227, 228, 230, 294.
Berruyer (le), Marguerite, 423.
Berthainville (le seigneur de), 360.
Berthaud, sieur de Villemor, 28.
Berthelinière, à Marboué, 348.
Berthelotterie, clos de vigne à Bonneval, 43.
Berthenoue (la), seigneurie, en Calvados, 304.
Bertier, Jacques, 388.
Bertinières (les), aux Etilleux 161.
Bertoucelles, Orne, 425.
Bertrand, Jean et Madeleine, 425, — Robert I et Suzanne, barons de Briquebec, 318.
Besangins (les ouches), à Fontenay-sur-Eure, 214.
Besnard, Alfred, 73, 81, 124 — Dufresnay.
Bessière (la), seigneurie, 435.
Bethonvilliers, 354.
Béthune (de), Maximilien, 421.
Beulé, abbé, 169, 179.
Beurrier, Guillaume, 379, — Marguerite, 379, — Marie, 379, 381.
Beuvrière, seigneurie, dans l'Orne, 166.
Beville-le-Comte, 191.
Bex (de), Loys, 434.
Bezard, Eugène, abbé, 282.
Bèze (de), Théodore, 26, 47, 49, 92, 93.
Biasse (V^e), 293.
Bibliothèque Nationale, 110, 122

123, 395 — Sainte Geneviève, 123 — de l'Arsenal, 89.
Bichot, 490
Biffard, J. Bapt et Nicolas, 163.
Biger, Marguerite, 379.
Bigneline, Olivier, 196.
Billard, Jean, Nicolas, Louis, 162.
Billon, docteur, 312.
Billy (de), Claude, 424, — Jehan, et Lancelot, 428, — Marie. 424.
Binière (de), Elisabeth Gueneau, 383.
Binois, Pierre, 163.
Biron (de), maréchal, 114.
Birville (de), Loys, 430.
Bitiniaco (de), Hugo, 407.
Bizou, au Perche, 421
Blainville, Alexandre, 268 — (de), Robert, 145.
Blainville, à Saint-Denis d'Authou, 426, 427, 428.
Blaise (Saint), à Brou, 416, — à Tillières, 417.
Blaise (Saint), 253.
Blaisois (le), 431.
Blanchard (terre de), près Soizé, 133.
Blanchard, V, notaire, 82.
Blandits (de), Jehan Gabriel, 426.
Blangy, Orne, 317, 322
Blanvillain, Thomas, 309.
Blaseterie, à Fontenay-sur-Eure, 205.
Blavette (de) Louis, 154, 155 — Oudard, 351, — Philippe, 152, 153 et 154.
Bleiz (monachi), 309.
Bleneau, seigneurie, 426.
Blesæ, voir Blois, 195, 366.
Blesenses, 367, — Ludovicus, comes, 410.
Blévy, 405, 424.
Blois, (Loir-et-Cher), 39, 108, 110, 111, 189, 358, 379 — (de), Gerlotte, 318. — (Louis, comte de), 195, — (Thibault, comte de, 196.
Blosset (M. de), 365.
Bluet, moulin et à Thivars à Fontenay-sur-Eure, 219, 226, 228, 255.
Boderie (Saunier de la), 280, 281.
Bœuf, (abbé le), 312.
Boigne (de), Hugue, 145.
Boigneville, à Yermenonville, 436.
Boille, seigneurie, à chapelle Royale, 359.
Bois (les grands), terre, 430.
Bois (le), seigneurie, 423, — (les), seigneurie, 354.
Bois (du), Adam, 422, — Adrien, 436. — Jacques, 423, 436.
Bois (Saint) Jacques, 336.
Boisbluche, Jehan, 317.
Boischoux, seigneurie, 422.
Bois Dauphin, seigneurie, 430.
Bois de Lèves, à Lèves, 264.
Bois de Saint-Parc, seigneurie, 433.
Bois Frélon, près Montoire, Loir-et-Cher, 425.
Boisgauthier ou Boisgautier, François, 379, 381, 387, — Jeanne Marie, 381, — Julienne, 380, 382, 383.
Boisguyon (de), Jean et Patrix, 424.
Boishabert, seigneurie, à Douy, 378.
Boishebert (Mme de), 309.
Boislandry, à Champrond en Gatine, 149, 425, 489, 430.
Bois-Louvet, seigneurie, 306.
Boisredon (de), Auger, César, Louis, Marie-Madeleine, 336.
Boisricheux (Leblanc de), Etienne Simon, 272.
Bois-Rouvray (de), Jeanne et Robert, 425.
Boissière (la), près Châteaudun, 341, 421.
Boissy (les Boyetet de), 82, — (Collège de), à Paris, 84, 88, 93, 103 116.
Boissy-le-sec, 93.
Boissay, à Bullou, 335.
Boisthibault (Doublet de), 46.
Boisvillette (M. de), 190, 338.
Bolaire (de), Marie, 342.
Boncé, 78.
Boncourt, collège à Paris, 91.
Bonnet, curé de Saint-Michel, 279.
*Bonnebosc*q, 315.
Bonne-Nouvelle, d'Orléans, abbaye O. S. B. 217.
Bonnétable, Sarthe, 423.
Bonneval (de), Marie Cécile, 166, — Marie-Madeleine, 165.
Bonneval, 9, 17, 22, 42, 43. 333, 333, 344, 346, 389, 390, — (Saint Gilles, Saint Jean, Saint Loup, 416, — Saint Sauveur, 43.
Bonneville-Louvet, 314.
Bonneville sur Touques Calvados,

301, 302, 303, 305, 310, 311, 319, 321.
Bonport, abbaye, 149.
Bonsens, (Raoul), 262.
Bonsergent, 381.
Bonville (Jubert de), 304.
Bordas, abbé, 43, 44, 187, 342, 344, 345, 347, 355, 356, 365, 366, 370, 381, 384, 385, 387.
Borde (la), seigneurie, 416, 427, 435.
Bordeau, Martin, 164, — famille, 317, — garde du corps du roy, 149.
Bordier, 257.
Boscher, Martin, 328, 329.
Bosco (pratum de), 419.
Bosconvilliers, *Boutonvilliers*, 333.
Bosjolet, porte de ville, à Évreux, 106.
Bossin, Catherine, 390, 391.
Botecernæ, 407.
Bothereau (de), Daniel, Jehan, 350.
Boucharville, à Donnemain Saint-Mames, 340, 422.
Bouchault, Marie, 370.
Bouche-d'Aigre, à Romilly-sur-Aigre, 144.
Boucher, Arnoul, Louise, 427.
Bouchet (du), Barbe, 335, — Loyse et Simon, 422.
Boudouin, Louis, 255.
Bouffry, Loir-et-Cher, 189.
Bouguier, Cantienne, 81, 83.
Bouillie, seigneurie, 422.
Bouillon (de), M. et M^me^, 95, 96, 97.
Boular, J. 420,
Boulas, Jean-Pierre, 291.
Boulay (le), 429.
Boulay-Chivrez, 435.
Boulier, Johannes, 419.
Boullay, Simon, 156.
Boullay (de la), Jehan, 426.
Boullets (les), 138.
Boulogne, Pas-de-Calais, 434.
Boulonnais, pays, 343.
Bourbelles (de), Macé, 421.
Bourbon (de), 296, — cardinal, 111, 116, 119, — Charles, 109, — François, 423, — Louis, 423, — Marie, 193, 403.
Bourdinière (la), à Saint-Loup, 432, — rue à Chartres, 209.
Bourgogue (la), 23, 94
Bourguerin, seigneurie, à Droué, Loir-et-Cher, 433.
Bourgouin, à Lanneray, 345, 383, 387.
Bourneville, à Neuvy en Dunois, 342.
Bouschet (René), 434.
Boustol, 290.
Bouthillier-Chavigny, 82.
Bouthroue, Philippe, 90.
Boutouvilliers, 333, — (Dandigné de) 150.
Boutroue, abbé, 280, 281.
Bouvast, notaire, 84, 286.
Bouvert, Jacques, 273.
Bouvet, Thomas, 143.
Bovet, Radulfe, 133.
Boyetet de Boissy, 82.
Boyeux, 296.
Boyvin, Louis, 395.
Bragelonge, Hierosme, 85.
Brancas (les), 322.
Branchardière (de la), Françoise Julie Bigot, 169.
Branna, Braine, 399.
Brassac (de), le Juge, 169.
Brazza (de), Savorgan, 297.
Bré (du), Catherine, 162.
Bréant (les), 88, — André, 259, 262.
Brèche (la), chapelle à Chartres, 224.
Bredion, François, 378.
Brehainville, à Illiers, 335.
Breherville, à Dampierre sur Avre 430
Bréhon (de), Jean, 421, — Nicolas, 422.
Bretagne, 93, 297, 435, — (la grande), 389.
Breteuil, Eure, 87, 113, 114.
Breuil, seigneurie, 161, 319, 436.
Brévan, diocèse de Langres, 165.
Brévedent, Calvados, 322 — (Catherine de), 310.
Brezé (de), Louis, 431.
Brezolles, 429, 434.
Briant (de), Catherine, 358.
Briçonnet, Anne, 423.
Bridier, 107, 13, — Pierre, chanoine d'Evreux, 80, — René, 80.
Briquebec, baronnie, 318.
Brilhac (de), Nicolas Claude, 254.
Brionne (Henri de Lorraine, c^te^ de), 159.

Brisard (de), Jacques, 421.
Bricart, Pierre, 139.
Brissard, Anne, 159.
Brisson (Saint), seigneurie, 422.
British-Museum, à Londres, 22.
Brivaudières, seigneurie, 390.
Broceron (de), Gaufridus et Raginaudus, 407.
Brochant (de), Garnerus, 398.
Brossart (de), François, 431, — Jean, 371, — Louis, 378, — Maximilien, 428 — Robert, 422.
Brosse (la), à Brunelles, 152.
Brossier-Géray, 343, 344, 366, — René, 379
Brots (M de), 217.
Brou, 325 à 329, 331 à 336, — (de), Geoffroy, 330, — (*Saint-Blaise de*), 416, — (*S. Lubin de*), 329. — (*Saint-Michel de*), 329.
Brouillart (de), Charles, Madeleine, 433.
Broustard, Jean, 216.
Brubant (de), M. 103.
Bruges (de), René, 424.
Brulard, Adam, 139.
Bruleville, Pierre Clément, 384.
Bruneau, Alexis, 379, 381, — Estienne, 371, 391, — Guillaume, 379, — Louis, 49, — Magdeleine, 379, — Michel, 393.
Brunel, Eudes, 342.
Brunelles, 128, 133, 134, 143, 145, 152, 156, 159, 161, 163, 164, 165, 166, 171, 175, 177, 178, 179, 180, 424 — (Hosset de) 161, — (Jean Bapt. et Madeleine Gouin, seigneurs de), 165, — (S. Martin de), église, 134.
Brunet, abbé, 179.
Brusleu (de), Gaufridus, 410.
Brustel (de), René Phillippe Pouin, 165, 166.
Bruyère (M. de la), 138, 356.
Bry, (Gilles), 140, 146.
Brucher de Chaunay, André Abraham, 275.
Bucher, Mathurin, 217, 289, 295.
Bué, 63.
Buisson (du), Nicolas. 163.
Buisson (le), seigneurie, 372.
Bullou, 335 — (de), Bernard, Eudes, Landry, 331.
Bulou (de), Airard, 326, 327.
Burcy, seigneurie, 433.
Bure (de), Eudes, Henry, N, 335.
Bures, seigneurie, à Vichères, 424.
Burgundus, 398.
Burniquet (vicomte de), 14.
Burullat, lieu dit, 136.
Bussard (le Grand), à Saint-Denis-les-Ponts, 348, 351, 353
Bussière (de), Gabrielle, 425.
Bussy (M. de), 97.
Buttreux (D), 46.
Buzardière (la), 369.

C

Caen, Calvados, 115, 426.
Cahu, Marie, 379.
Caillatte, pasteur, 40.
Cailleaux, Pierre, 209, 289.
Caillet, famille, 349 à 360.
Calais, Pas-de-Calais, 431 — (Saint) Sarthe, 203, 206.
Calisto, 367.
Calniacum, Chaunay, à Fontenay-sur-Eure, 213.
Calonne (Saint Julien sur), Calvados, 301, 302, 304, 311 à 316, 322.
Calvados, 303 309.
Calvin, 26, 93.
Calvinistes, 46.
Cambrie, seigneurie dans le Dunois, 380.
Cambrey, Cambrai, Nord, 349.
Canapville, Calvados, 306, 309.
Caouyère (famille la), 320.
Caraman (de), 82.
Cardillac, seigneurie, 436.
Cardonne (de), Henri, 40.
Carhaix, Finistère, 163.
Carnazet (de), Antoine, 435.
Carnotensis (argentarius), 413. — (Gervasius, filius Gervasii de Castello, canonicus), 406. — (libra), 411, — Mathildis, comitissa), 413. — (officialis), 419 — (Ysabella, comitissa), 412.

Carnolum, Chartres, 366, 412.
Carnutes (les), 118, 243, 244.
Carré, Jean, 282.
Carrel (les), 321.
Cartier, Gédéon, 258.
Casenove (de), 201. — Abraham Joseph, 256, 271 — Charles Joseph, 256. — Marguerite, 271. — Marie-Charlotte, 271. — Jeanne-Françoise-Charlotte, 272.
Casimir (le prince), 20, 23.
Cassini, 322.
Castanetum, Chatenay, hameau de Châteaudun, 192.
Castellan de Clermont, (de) Antoinette, 425.
Castello (de), Gervasius, 405 à 409. Herveius, — 405, 406, 409, — Mabilia, 405, — Leprosi, 405 à 412.
Castellum, Châteauneuf en Thymerais, 406 à 411.
Castelnau, Jacques, marquis, (de), 347, 369.
Castigniacum, *Castiniacum*, *Cattignacum*, *Châtenay*, hameau de Châteaudun, 192.
Castro (de), Alice, 342, Jean, 342.
Castro-Gonterii, (Jacobus, dominus de), 419.
Cauchart, Jean, 263.
Caumont (de), 303, 309.
Cave (la), auberge près Amilly, 215.
Celles (de), Pierre, évêque de Chartres, 216.
Cellier, Marguerite, 375, 378, 380, — — Marie, 379, 393, — de Filletière, 385.
Cerez, seigneurie, 357, 359.
Cernay (de), Louise, 436.
Cerny (de), M. le baron, 67, 62, 67.
Celon ou *Selon*, Orne, 423.
Chaillonnière (la), près Châteaudun, 416.
Chaillou, Claude, 372 à 375, — Etienne, 373, — Jacques, 373.
Challet (de), Charles, 336.
Chalo-Saint-Mars, Seine-et-Oise, 81.
Châlons, moulin à Fontenay-sur-Eure, 219, 226.
Châlons-sur-Marne, Marne, 140.
Chalonay (du), Pierre, 150.
Chamars (Saint-Martin de), à Châteaudun, 186.
Chamble, à Donnemain-Saint-Mamès, 342.
Chamblea, *Chambléan*, à Garnay, 402.
Chambery, Savoie, 118.
Chambon (de), Nicolas et Pierre, 427.
Chambord, Loir-et-Cher, 382.
Chambourg, seigneurie, 424.
Chambrai (Gabriel, baron de), 110.
Chambray (de), Nicolas, 87.
Chambre (de la), Béatrix, 424, 431.
Chambre ou Chambrye, métairie à Châteaudun, 391, 392.
Champagne, province française, 313, — (Hardouin de), 423.
Champchabot, seigneurie, à Saint-Pellerin, 429, 432.
Champeaux (les), seigneurie, 430.
Champgallon, métairie près Châteaudun, 416.
Champhol, 252, 280, 389.
Champion, abbé, 281, — Auguste, 87.
Champromain, seigneurie à Thiville, 341.
Champrond (de), Anne, 432, — Jean, 422, — Michel, 432.
Champrond en Perchet, 165, 418, 424.
Champrond en Gatine, 217.
Champs, seigneurie, 428.
Champs, Orne, 175.
Chanac (de), Guillaume, évêque de Chartres, 147.
Chandé (chapelle du), à Châteaudun, 376.
Chantemesle, à Logron, 348, 380, 391, 393, 395, 424.
Chapelle (Sainte), à Châteaudun, 375, 380, 388, 393, 416.
Chapelle-Vendomoise, Loir-et-Cher, 44.
Chapitre de N.-D. à Chartres, 14, 26, 81, 170, 214, 216, 217, 218, 220, 225, 245, 246, 254, 255, 256, 258, 259, 262, 263, 271, 273, 289, 301, 303, 305, 316, 318, 320, 330, 339.
Chapot, Jean, 263.
Chappée (M. J.), 196, 418.
Chappon, Jean, 273.
Chapuys, René I ou Jean V, abbé d'Arcisses, 148.

Charbonnières, 390.
Charencay, seigneurie, 425.
Charité (de la), Radulfe, 133.
Charles, roi, 93, — Quint, 348, 349, — — VIII, 264, — IX, 94, 98, 99, 101, 103, 104, 267.
Charmoye (la), seigneurie, 429.
Charonville, 258.
Charpentier, Ambroise, 159, — Florent et Jacques, 179, — Jean, 215, 294.
Charpin, Philibert, abbé d'Arcisses, 148.
Charrier de la Roche, ev. de Versailles, 280.
Charron, Gilles, 159, — Laurent, 177.
Chartier, Godefroy, 93, — Geneviève, Marie, Mathieu et Michel, 81, et 82.
Chartrain, Nicolas, 392.
Chartrain (le pays), 411.
Charlres, 1 à 71, 77 à 89, 91, 94, 95, 106, 112, 123, 125, 129, 145, 150, 156, 169, 170, 180, 184, 188, 196, 201, 202, 206, 207, 208, 210, 211, 212, 213, 214, 216, 217, 221, 225, 227, 228, 233, 235, 236, 238, 243, 244, 245, 246, 247, 255, 256, 257, 261, 262, 263, 268, 271, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 285, 286, 291, 295, 297, 301 à 304, 306, 310, 316, 318, 320, 321, 322, 325, 330, 331, 339, 342, 362, 366, 387, 388, 389, 394, 395, 404, 414 à 417, 421, 422, 426, 433, 435.
Chartres — abbayes ; Cordeliers, 27, 39 — Filles, Dieu 8, 25, 28, 39, 65, — Saint-Cheron, 27, 39, 63, 78, 89, 112, 117, 123, 413, — Saint-Etienne, 27, — Saint-Jean, 10, 27, 28, 33, 34, 39, 64, 329, — Saint-Martin au Val, 15, 33, — Saint-Père, 48, 64, 147, 217, 325, 327, 329, 330, 331, 333, 334, 416.
Bibliothèque, 411.
Chapelle de la Brèche, 2, 24.
Chapitre N. D. voir au mot *Chapitre*.
Cimetière Saint-Thomas, 10.
Clos l'Evêque, 11, 28, 29, 31, 39, 65.
Eglises : Notre-Dame, 14, — Saint-André, 59, 60, 217, 236, 256, — Saint-Barthelemy, 27, 39, — Sainte-Foy, 88, 209, — Saint-Georges, 28, 57, 412, à 415, — Saint-Julien, 39, — Saint-Lubin, 64, 416, — Saint-Martin le Viandier, 3, 25, 28, 33, 34, — Saint-Maurice, 8, 10, 15, 27, 33, 64, 65, 70, — Saint-Michel, 79, 83, 89, 279, — Saint-Saturnin, 206, 257. — Voir *Chapitre* et *Abbayes*.
Evêques : Angennes (Jean IV d'), 148, — Chanac, (Guillaume de), 147, — Etampes (Léonor d'), 155, 156, — Geoffroy (de Lèves), 129, 130, 134, — Guillard (Charles), 48, — (Louis), 149, 254. — Illiers (Miles d'), — 78, 148, (René d') 148, 329, — Marais (Godet des), 161, 263, — Montals (Clausel de), 169, 179, 282, — Neuville de Villeroy, 28, 33.
Hôtel-Dieu, 201, 233.
Hôtel des 3 rois, 3.
Hôtel de ville, 3.
nstitution N. D. 33.
Loens. 25, 295.
Porles : Drouaise. 2, 10, 11, 13, 24, 28, 59, 61, — des Epars. 10, 11, 13, 65, 67, — Morard, 16, 69, — Saint-Jean, 64, — Saint-Michel, 63 65, 67.
Rues : Bourdinière (de la) 209, — Fulbert, 209, 8, 58, — du Massacre, 10, — Michel (Saint), 81, — Noel Parfait, 3.
Séminaire. 19, 237, 257,
(*Siège de*), 1 à 50.
Société archéologique, 2, 5, 13, 334. 334.
Vieille Closlerye, 83.
Chartres (Personnages de la famille de) Benjamin de : 353, — Geoffroy de, 329, — Luce de, 427, — Rahier de, 187, 188, 189, — Yves de, 129.

Chartre sur le Loir, Sarthe, 196.
Chassanl, 428.
Chassé, Orne, 166.
Chasserie (de la), Louise, 436.
Chaleauneuf, 417, 421.
Chasteigneraye (famille de la), 360.
Chastellux, 81.
Chaslené en Beauce, voir Chatenay, 412.
Chasligny, Chateignier, à Saint-Hilaire-sur-Yerre, 192.
Chataignier, ou *Chateingne*, 191.
Chateau (place du), à Fontenay-sur-Eure, 202.
Chateau, François Alexandre, 292.
Châteaudun, 44, 186, 192, 196, 246, 272, 328, 329, 332, 339 à 350, 361 à 394, 416
Eglises : Chandé (le), 376, — Saint-Aignan, 382, 387 ; — Saint-André, 343,

348, 371, 372, 373, 376, 381, 384, 388, 394, — Saint-Lubin, 332, 344, 347, 366, 368, 369, 381, 382, 383, 384, 391, — Sainte-Madeleine, 246, 342, 343, 344, 363, 365, 368, 370, 372, 373, 374, 376, 380, 381, 385, 386, 388, 389, 390, 391, 392, 394, — Saint-Pierre, 280, 371, 372, 385, 386, 387, — Saint-Martin de Chamars, 186, — Sainte-Chapelle, 375, 380, 388, 393, 416, — Saint-Ladre, 416, — Saint-Médard, 6, 375, 376, 393, — Sépulchre (Saint), L'Aumone, 342, — L'Hopital, 341, 342, — Maison-Dieu 340, — Valérien (Saint), 385, 390, 391, 392, 196, 342, 363, 369, 388, — les Cordeliers, 39, 44, 347, 392.

Porte d'Aval, 363.

Rue des Près, 363.

Chateau-Gonthier, Mayenne, 418.

Chateauneuf en *Thymerais*, 57, 79, 263, 415, 412, 417, 421 ; — (Gervais de) 405

Chateau-Thierry, Aisne, 165, 313.

Chateaupers, seigneurie, 421.

Chateaux (des), Bernard, 262.

Chateingne, V. Chataigniers, 192.

Chateigner (de), Jeanne, 430.

Chateignier, V. Chataignier, 192.

Chatenay, hameau de Chateaudun, 192.

Chatigne (de), Marguerite, 167.

Chatigny, V. Chataigner, 191.

Chatillon en Dunois, 342.

Chatonville, à Saint-Cloud, 340.

Chatre (de la), Jacqueline, 423

Chaubert, Judith, 379.

Chaumanteau, près Saint-Hilaire-sur-Yerre, 193, 194.

Chaudon, 428.

Chauffer, de Saint-Martin, 309, — de Lépinais, 309.

Chauffours, 234, 265, 272.

Chaumet, Jean, 343.

Chaumont (M. de), 178, — Antoine, 432, — Jean, 160, 432, — Jeanne, abbesse, 160.

Chaumontel (le vicomte de), 390.

Chaunay, hameau de Fontenay-sur-Eure, 213, 214, 215, 216, 217, 231, 235, 246, 253, 257, 290, — bois, 237.

Chaunay, André Abraham, 275, — Rambaud de, 213.

Chauneium, *Chaunetum*, Chaunay, 213.

Chaussay, île normande, 127.

Chaussée (de la), Bonaventure et Nicolas, 422, — Philippe, 427.

Chauveau, Robert, 151.

Chauvet, Michel, 50.

Chaux (M. de la), 62, 63.

Chavaye, Noël, 149.

Chavenez, moulin à la Ferté-Villeneuil, 195, 196.

Chavernay (Marie de Frescot, dame de), 342.

Chavigny, seigneurie, en Dunois, 378.

Chemin, abbé, 92, 93, 94, 95, 98, 101, 106, 107, 109, 110, 112, 114, 116 à 123.

Chenardière (de la), Marie Gaudin, 162.

Chêne (le), 138 ; — (chemin dit du), 202.

Chenelière, seigneurie, 430, 434.

Chenevelles, seigneurie à Aunay sous Auneau, 428.

Chenu, 349.

Cheron (Saint), abbaye, près Chartres, 27, 39, 63, 78, 89, 112, 117, 123, 413, — (de), Charles et Marie, 85.

Cheron au chemin (*Saint*), hameau du Gué de Longroi, 424.

Chesnaie (la), à Brunelles, 152.

Chesne (le), 412.

Chesnebrun, seigneurie, 431.

Chesne-Gouet (de), Béatrix, 402.

Chesnelière, seigneurie, 430, 434.

Chesne-Rochevert (le seigneur du), 348.

Chétiveau, hameau de Fontenay-sur-Eure, 211, 225, 234, 287.

Cheuroel, Ganne, 409, 410, — Gervais et Isabel, 410.

Chevalier, Madeleine, 427, 434.

Chevallier, Françoise, 159, — Jean, 44.

Cheverny, Loir-et-Cher, 431, — (Hurault de), 431.

Cheveux, Pierre, 50.

Chevillard, Clement Antoine, 88.

Chevreuil, Gervais, 130 ; — Guérin, 133 ; — Hubert, 137.

Chevreuse (duc de), 389.

Chien (champ du), à Fontenay-sur-Eure, 214.
Chiron, Françoise, 370.
Choiseau, Louise Rosalie, 167.
Chol, Angélique, 162.
Cholardières (les), seigneurie, 429.
Cholet, Raginaudus, 407
Chollet, 49, — Antoine, 50.
Choltière (la), à Orrouer, 429, 432.
Choppin, 411.
Chouayne, François, 208.
Chourses (de), Jehan, 425.
Chrétien, notaire, 315.
Christianus Ermenaudi, 399.
Christine (sainte), seigneurie, 422.
Christophe (saint), 365, 394.
Chuines, 328.
Cibois, 278.
Cigogne (de), Charles de Beaux-Oncles, 346.
Ciguier, Charles, 255.
Cinq-Croix (vallon des), à Fontenay-sur-Eure, 203.
Cinq-Ormes, à Houville, 424.
Citeaux, abbaye, Côte d'or, 276.
Civitta-Vecchia, Italie, 102.
Civry, 342, 347, 351.
Clairets (les), abbaye, 145, 146, 148.
Clarbec, Calvados, 319.
Clarusmons, Clermont, Puy-de-Dôme, 195, 410.
Claude-Froidmentel (Saint), Loir-et-Cher, 371.
Clausel de Montals, ev. de Chartres, 169, 179, 282.
Clemens (de), Marguerite, abbesse des Clairets, 148.
Clément, Pierre, 384, — IX, X, pape, 160.
Clerc (le), Gilbert, 404.
Clerembault (de), Jacqueline, 423.
Clermont (de), Antoinette de Castelus, 425.
Cléry (collegiale de), Loiret, 301, 320
Clinchamp, Bellegarde, 87.
Cloche (vallée de la), près Arcisses, 183.
Clos ou *Clots* (bois du), à Fontenay-sur-Eure, 221, 237.
Clos l'Evêque, à Chartres, 11, 28, 29, 31, 39, 65.
Closterie (la Vieille), à Chartres, 83.
Cloud (Saint), 44, — (de), Simon, 214.
Clovis, 243, 367.
Cloyes-sur-le-Loir, 185, 345, 348, 349, 351, 352, 354, 357, 358, 372. — (Saint Georges de), 354, 360, 371 — (Saint Lubin de), 352, 353, 354, 357, 358.
Cluny, abbaye, Saône-et-Loire, 128, 418.
Cluzel (de), Léonard, 279.
Cochard, Harpin et Pierre, 334.
Cochardière, à Dampierre sous Brou, 325, 334, 335.
Cochefilet (de), Charles, 436, — Jacques et Rachel, 421.
Cochon, Marie Jeanne, 163 — Pierre, 162.
Cogners, Sarthe, 418.
Cointard, 292.
Colas, 33.
Coldreio (de), Aubertus, 407 — Balduinus, 408.
Coldreium, Coudray au Perche, 407, 408.
Coligni (de), 9, 21, 96, 98, 100.
Coltainville, 436.
Combault (de), Louise et Robert, 433.
Compagnon, Robert, 163.
Compaignon de Marcheville, 84.
Come (Saint), à Auneau, 417.
Commargon (de), Jacques, 424.
Compiègne, Oise, 431.
Conception (*l'Immaculée*), à Nogent-le-Rotrou 178, 179, 180.
Condé (de), prince, 1 à 50, 90, — Louis I, 21, — Louis II, 22.
Condé, Orne, 143, 164, 165, 170.
Condé (sur Rible), Eure, 108, 113, 114, 121 — principauté, 423.
Condorcet (Mgr de), 313.
Conie, 373.
Contet, Antoine, 83.
Conty, Somme, 423, 425.
Contrepoix, 274, 289.
Coquebonne (de), Alexandre 130.
Coquet (les), 320.
Corbière, Gabriel, 264, 267.
Corbon au Maine, 352, 353, 354.
Cordeliers (les), à Chartres: 27, 39, — près Châteaudun, 39, 44 347, 392.

Cordier (le), 312, 315, 323 ; — Helye, 316.
Cordonnyer, Jehan, 374, 375.
Cormeilles, Calvados, 311.
Cormier (du), Daniel, 48.
Cormont, dans le Dunois, 189.
Cornu, Florent, Marguerite et Paul, 271.
Correspondant (le), 40.
Corstollein (de), Robert, 130.
Cosne (de), Marguerite et Pasquier, 427.
Costé (famille), 361, à 395.
Cottereau, abbé, 361.
Cottières (les), à Bruxelles, 459.
Cottin. 293.
Couasse, 252, 257.
Coubré, (Gabriel), 255.
Coucy (de), Yolende. 297.
Coudray (le), Calvados, 320, 321.
Coudray (Saint-Julien du), près Chartres, 15, 33 ; — seigneurie, 436.
Coudray-au-Perche, 335, 351.
Coudray (du), Marie, 163.
Coudreceau, 133, 145, 163, 164, 175, 435.
Coudreium, à Saint-Ange, 411.
Coudrelle (la), seigneurie, 429, 432.
Couesme (de), Jeanne, 423.
Couldray (le), seigneurie, 436.
Coulombs, abbaye, 42, 261.
Coupvray, seigneurie, 430.
Cour-aux-prêtres, à Brunelles, 152.
Courbé (Augustus), 18.
Courcelles, seigneurie, à Coudray au Perche, 335.
Courcillon (de), Jacques, 433, — Suzanne, 381.
Courcy (de), Guillaume VIII et IX, 311, — Pierre I, 310.
Courgenourt (de), 138.
Courgibet, 387.
Courpatry, seigneurie, 426.
Courcelle (de), Anne, Claude, 335.
Courseulles (de), Jacques, 426, — Jehan, 425.
Courtalain, 45 ; — Johan de, 428.
Courtanvaux, seigneurie, 431.
Courtarvel (de), Jacques, 352, 353, — Joachin, 352, 354, — Renée, 352, 353. 354.
Courtenay (de), 315, — François et Françoise, 426.
Courtin, Françoise, 162, — René, 128.
Courtrossault, fief près Dreux, 422.
Courville, 212, 229, 268, 329, 409 ; — (de), Jean, 139, — Yves, 132, — *Saint-Gilles*, 417.
Courvoilier, 207.
Crancée, abbé, 415.
Crassus, Fulcho, 399.
Cremainville (de), Fouet, 313, 315 ; — Jacques, 430.
Cremeur (de), Etienne, 428.
Créquy (marquis de), 356.
Crespieres (de), Pierre, 404.
Crevant, 378.
Crevecœur, Calvados, 86, 116, 123, — (Jacques de) 426.
Crignon, moulin à Coudreceau, 133.
Criqueville, Calvados, 306.
Croix (de la), Jean, 39 ; — (*Sainte*) *d'Orléans*, 213.
Crosson, Jean, 273.
Crouy (de), Philippe, 431.
Cyprien (Saint), Adelelme de, 133 — *de Poitiers*, 128.

D

Dagneau (veuve), 179.
Daguet, Claude, 379, 381 ; — Jeanne, 381.
Daideville, 274.
Daillon (de), François et Guy, 430.
Dailly, M. 313.
Damien (saint), léproserie à Auneau, 417.
Dammarie, 295.
Damoiseau, 293.
Dampierre (de), Gilduin, Gilles, 328, 430, 430, — Letald et Renaud, 333.
Dampierre-sous-Brou, 325 à 336, 387, 394.
Dampville (le sieur de), 428.
Dancé, Orne, 166.

Dangeau, 209, 332, 353, 382, 433.
Daniel, Jacques, 328.
Dannemont, Jean, 431.
Danrée, Michel, 376.
Danseray, Louise, 167.
Danumvilla (de), Gaufridus, 408.
Daunou, 313, 314.
Dauphinois, 7.
Dauthier (les), 347, — Elisabeth, 350, — Louis, 347, 348, 349, — Marie et Ysabel, 350.
Davicerie (la), maison à Fontenay-sur-Eure, 205.
David, curé de Fontenay, 271, — Jacques, 122, — J.-Bapt. 265, — Marie, 162.
Davila, 20.
Davoignon, 255.
Deauville, 323.
Delaborde, 256.
Delalande, 257.
Delangle, Fr. 150.
Delarue, 272.
Delegardus Felestardi, 398.
Delle, David, 322.
Demimuid Treuille de Beaulieu, 361
Denis, abbé, 196, 418, — (Saint), 369, 404
Denis (*Saint*). léproserie à Epernay, 417 ; — (Saint), léproserie à la Ferté Villeneuil, 417 ; — (Saint) *de Nogent le Rotrou*, abbaye, 145, 333, 338, 340, 418, — (Saint) *de Champhol*, 252, — (Saint) *les-Ponts*, 340, 342, 348, 351, 355, 370, — (Saint) *les Puits*, 41, 42, — (Saint), près Paris, 98, 376.
Derée, Robert, 397.
Deschallard, Ancelot et René, 354.
Descours, Adrien Dubois, 412.
Deshayes, Jacqueline, — 358, 359, — Jehanne, 335, 359, — Jehanne, 335, — Michel, 166.
Desjardins, Guillaume, abbé d'Arcisses, 117.
Desportes, 315.
Desquats, Henri, 271.
Desvaux, curé de Nogent sur Eure, 271.
Digny. 433.
Disque, Pierre III, abbé d'Arcisses, 148.
Doë (M), 252 — dit de la Garanlière, 290.
Dilugie, à Brunelles, 133.
Dolleans, 218.
Domin (famille), 316.
Donnant, 398.
Donnemain Saint-Mamès, 340, 342.
Dorange, Jean, 219, 290.
Dorat, Jean, 346, 366.
Doublet de Boisthibault, 46.
Douet de la Taille, 305.
Douin, Edmée, 167.
Doulin (de), Marie Thérèse Agord, 254.
Dourlan. 349.
Douy, 337, 355.
Diach (du), Jean, 214.
Draperon, Etienne, 376, 377.
Dreux, Jacques, 383.
Dreux, 34, 209, 397, 398, 403, 404. 435. — (Saint-Gilles de), 417, 419, — (Saint-Lazare de), 397 à 404, — (bataille de), 8 ; — (Comtes de) Robert II, Robert III, 402, Robert IV, 403.
Drocæ, Dreux, 397, 398, 403.
Drocensis, archidiaconus, 410, — (R. decanus), 400, — (Comes) Robertus, 397, 399.
Drouaize (porte), à Chartres, 2, 11, 10, 13, 24, 28, 59, 61.
Droué, Loir-et-Cher, 381.
Drouin, 216, — Jacquette, 368, — Madeleine, 344, 366, 368.
Dublin, Irlande, 164.
Dubois, 49 — Claude Elisabeth, 383 — Descours, Adrien, 412.
Duchateau, abbé, 39.
Duchesne, 398.
Dudoyer, Jeanne Marie, 389.
Duguey, Pierre, 375.
Duhan, 207.
Dun, 348.
Dunois, (pays et comté), 43, 185, 188, 189. 193, 326, 346, 347, 356, 361, 367, 368, 370, 372, 373, 375, à 394, 430 — le comte de, 389.
Dunoise (Société), 9, 369, 376, 384, 389.
Dupleix, 14, 20.
Dupont, 387.
Dupré, Jacques, 117.
Durand, imprimeur, 2, 55, 58, 79, — Raffin 425, — René 165.

Durcet, seigneurie à Boissy-le-Sec, 433.
Duval, 115, — Félix, 290.
Dyannière, curé de Dampierre, 335, 336.

E

Eau (l'), abbaye, à Ver les Chartres, 276, 117.
Ecosse (l'), 144.
Ecurolles, à Charonville, 258.
Eglise (place de l'), à Fontenay-sur-*Eure*, 202.
Eguilly, à Saint-Avit, 48, 285, 346 ; — (M. d') 49.
Espinay, seigneurie, 369, 376, 432.
Espieds (d'), Renaud, 189.
Espine (de l'), André et Jacques, 422.
Espoir, à Mignières, 254.
Esperier (de), Joseph, 425.
Essarts (des), Félix, 429, — Nicolas, sieur de Linières, 5, 7.
Estaintot (vicomte d'), 118.
Estendard (d'), Marie, 429.
Estouteville (d'), Charles et Jehanne, 427.
Estre (de l'), Guillaume, 428.
Estampes (d'), Léonor, év. de Chartres, 155, 156.
Etampes, Seine-et-Oise, 421.
Etang (l'), seigneurie, 423, 436.
Etang-la-Ville, seigneurie, 422.
Etangs (les), seigneurie, 429.
Etienne, abbé d'Arcisses, 147, — abbé de Tiron, 135, 136.
Etienne (*Saint*), chapelle Chartres, 27, — (Saint) chapelle à Brou, 329.
Eudes, 190, 314, 328.
Eugène III, pape, 134, 135.
Eure (l'), département 311 — rivière, 10, 86, 122, 201, 206, 211, 212, 218, 219, 223 à 227, 230, 231, 235, 289.
Eure-et-Loir, 45, 46, 77, 79, 80, 81, 89, 190, 118, 122, 185, 189, 225, 279, 338, 339, 365, 398, 411, — (Société archéologique (d') 89, 122.
Europe (l'), 23.
Eustache, abbé de S. Père, 328.
Evreux, Eure, 85, 86, 87, 89, 103, 105, 108, 110, 114, 115, 120, 122, 123, 301, — (Saint-Augustin d'), 109.
Evron (d'), Françoise, 370, 379.

F

Falisca, 399.
Fargis, seigneurie, 424, — (M. de) 427.
Faveriis, (de) Gaufredus, Gervasius et Guilbertus, 408, — Herardus, 407.
Faverolles, 261, 263.
Favières, 412, 436.
Favril, (le).
Favrot, abbé, 179.
Fau (de), Marguerite, 390.
Fauchereau, abbé, 285.
Faucon, Alexandre, Claude, 435.
Faure de Berlize, Jean-François, 321.
Faustina (médaille de), 222.
Fay (du), Anne, 162 — (le), Jacques, 376 — (de), Marguerite, 376.
Fayette, seigneurie, 430.
Faz, seigneurie, 435.
Fécamp, Seine-Inférieure, abbaye, 301.
Fedé, curé de Coudreceau, 161.
Feillet, seigneurie, 421, 425.
Felestardus, 398.
Félicité (S^te^), 160.
Ferlard ou Foillard, Pierre I^er^, abbé d'Arcisses, 147.
Fermin, Guido, 402, 403.
Fernay (de), 217.
Fernelle, Madeleine, 155.

Ferrier (de), Joachim, 410.
Ferrière (la), à Brunelles, 133 151.
Ferrière au Val Germont, à Fontaine-Simon, 133, — (de la), Beraude, 435, — Jean, 427, 435.
Ferrières, abbaye en Gatinais, Seine-et-Oise, 39, 40.
Ferté (de la), Charles et Jacques, 379 — Léonor, 376.
Ferté-Bernard, Sarthe, 150.
Ferté-Milon, Aisne, 156
Ferté-sur-Huismes (de la), Bernard, 139.
Ferté Villeneuil, (de la), Saint-Denis, 417, — Saint-Pierre, 495, — Hugues, 195, 196.
Feugerets (de), Louis, 429.
Feugerolles, Feucherolles, à Néron, 379.
Fiefs (des), Annibal, 434, — Sébastien, 427.
Fierville les Parcs, Calvados, 317.
Filanderius Ernaudus, 403.
Filastre, Michel, curé de Luisant, 266.
Filles Dieu (les), à Chartres, église, couvent et faubourg, 8, 25, 28, 39, 65.
Filletières (de), Cellier, 383.
Filoche, Adèle, 145.
Finistère, département, 163.
Firmacuria, Fermaincourt, à Abondant, 399.
Firmitate (de), Hugo, 195, — *Sanctus Petrus*, 195.
Fisquet, 43, 46, 144, 145, 152, 155, 164.
Flacey, 383.
Flestart, Petrus, 401.
Fleury (de), Mgr Bernardin de Rosset, 388.
Floquet, 119.
Fontaine, Remy, 161.
Fontaine (la), ou le *Vivier* château, à Saint-Hilaire-sur-Yerre, 346.
Fontaines (les), seigneurie, 426, — place à Fontenay-sur-Eure, 202.
Fontaines (de), Guillaume et Jacqueline, 428.
Fontaine-la-Guyon, 212, 238.
Fontaine la Louvet, Eure, 311.
Fontaine la Riboust, 423.
Fontaines sous Prémont, seigneurie, 425, 428.
Fontanetum super Auduram, Fontenay-sur-Eure, 204.
Fontenay (de), Marie, 167, — René, 161, — Robert, 429.
Fontenay-sur-Eure, 197 à 298, — (prévôté de), 248.
Fontenelle, Nicolas, 149.
Force (M. de la), 432.
Forestier, Barrier, 276.
Forêt (de), Loup, 425.
Foret (la), seigneurie, 432, 435.
Forêt-sur-Sèvre, Deux-Sèvres, 434.
Forets (les), censive à Fontenay-sur-Eure, 201, 271.
Forget, Catherine, 80, — Etienne, 260, 261, 264.
Forière (de la), Thomas Blainvillain, sieur, 309.
Fortin, Françoise, 84, — notaire, 359, — Pierre, 169.
Fortisle, seigneurie à Garnay, 426.
Forvilla, Fréville, à Saint Lubin de la Haye, 407.
Fossé, Loir-et-Cher, 44.
Fosse, (la), seigneurie, 428.
Fosse, Marguerite, 319 — (de la), Etienne Simon, 272.
Fosseux (le sieur de) 427.
Fouasse, Pierre II, abbé d'Arcisses, 147.
Fouassier, Mathurin, 152.
Foucaudière, (la), à Fruncé, 425.
Foucault, Jacques, 374, 375, — Marguerite, 435.
Fouche, 191.
Fougerange, 84.
Fougères, Raoul, 127, — (les), seigneurie à Frazé, 422.
Foulques, cellerier, 133, — Nerra, 326, — prêtre, 189.
Foult de Cremanville, 313, 315.
Foucroy (de) Françoise, 355.
Fournier, Marcial, 368, — Symon, 373.
Fournil, (le) à, Montigny le Gannelon, 356, 360.
Foy (*Sainte*), église à Chartres, 88, 207.
Frainville en Beauce, à Prunay le Gillon, 435.
France, 6, 10, 16, 20, 21, 40, 44, 56, 57, 59, 105, 119, 135, 144, 149, 150, 153, 214, 233, 245, 266, 296, 304, 315, 318, 347, 369, 370, 389, 431, 434.

Francisci, Charles, 358.
François (Saint), 156.
Francourville, 78.
Françoys I. 267.
Frémont, Elisabeth, 159.
Fresne (du) Françoise, René, 435.
Freneium, 407.
Frescot (de), Gauthier, 196, — Marie, 342.
Fresnay, seigneurie à Cloyes, 358, — (du) Anne 335.
Fresnay-le-Comte, 71.
Fresnel (les), 320.
Fresnet (du), Françoise, 435.
Fret, abbé, 143, 145, 147, 152, 155, 170, 171, 172, 175.
Fréteval (Loir-et-Cher), 365.
Fretigny, 427,
Frette (la) seigneurie, à Digny, 425, 432, 434, — (de la), Gruel, 432.
Friaize (de), Garin, 196, — Yves, 213, — le seigneur, 150, 151.
Friche (le sieur de), 354.
Frion, Jean, 385.
Froidmentel, S[t] Claude et S[t]-Etienne, Loir-et-Cher, 371.
Fromentières (de), Joachim, 352, — René, 370, 390.
Fugerets (des), Jehanne, 428.
Fulbert, rue à Chartres, 8, 58.

G

Gabilleux (le), Pierre, 436.
Gadde, André, 295.
Gaersant, Vincent, 278.
Gaignières, 110, 122.
Gaillon (de), Suzanne, 429.
Gais, seigneurie, 428.
Galaisière (la), à Souancé, 418, — (bois), 158.
Galette, 139.
Galiot, Charles, 255.
Gallande, Jean II, 262.
Gallardon, 170, — (S[t] Mathieu de), 417.
Galloire, près Cloyes, 353, 353, 354.
Gallois, J., 267.
Gallonvilla, 408.
Galoiseria, v. Galaisière, 419.
Gamare, Anne, Gilles et Guillaume, 313.
Gancelme, év. de Chartres, 244.
Gar, ruelle à Fontenay-sur-Eure, 203.
Garancher, abbé, 179.
Garancières, seigneurie, 434.
Garanlière (Doë dit de la), 290.
Garcis, Jean, 44.
Gardais, 129.
Garenceriæ, *Garencières-en-Drouais*, 402, 404, 417, 426.
Garenne (la), bois à Fontenay-sur-Eure, 237.
Gargantua, 223.
Garinus Goferi, 398.
Garné (de), Albereda et Cecilia, 402.
Garnier, 39, — Catherine et Pierre, 375, — de Ligaudry, Anna, 387.
Garrault, François, 265.
Gasceau (de), Marie, 255.
Gascons (les), 7.
Gasselin, notaire, 409.
Gassine (de la), Jean David, 265.
Gastel (de), François, 429.
Gastine, (la), alleu et seigneurie, 426, 427.
Gasville, 41.
Gatebûche, à Saint-Hilaire sur Yerre, 342.
Gatinais, (le), 39.
Gatineau, 178.
Gaubert, dolmen, à Fontenay-sur-Eure, 223.
Gaubert, 24.
Gaudin de la Chenardière, Marie, 162.
Gaufridus, Burgundi, 398, — comes Pertic, 419, — fil, Hugonis, 400.
Gauguelin de St Jehan, 404.
Gaulart, Jean, 259.
Gaulet, Marguerite, 371.
Gaulois (les) 244.
Gauthier, év. de Chartres, 412.
Gautier, archidiacre, 130.

Gautrée, Catherine, 163.
Gayer (les du). 344.
Gayet (du), Lambert, 346, 347.
Gebertus, miles, 408.
Gelduin, vicomte de Ch. 188.
Gellainville, 281.
Gemasses, seigneurie, 433.
Genesta, maioria, 401, 404.
Genève, Suisse, 26, 97.
Geneviève (Sainte), bibliothèque de Paris, 89, 123.
Genouville, à Voves, 427.
Geoffroy, 128, — IV, Cte de Nogent, 137, 139, — V. Cte du Perche, 418 — IV, vicomte de Châteaudun, 341 — évêque de Chartres, 129, 130, 134, — Michel, 88, — moine, 334, — prieur, 334, — prévôt du chapitre, 245.
Georges (St), léproserie de Chartres, 28, 257, 412, à 416 — église à Cloyes, 354, 360, 371 ;
St Georges-sur-Eure, 206, 281, 282,
Germain, Jean, 268, — (Sainte) famille 320, — Jeanne 416.
Germains (les), 16.
Germain (St) *Le Désiré*, château à Fresnay l'Evêque 428.
Germain (*St*) *des Prés*, à Paris, 160.
Germond, Jacques, 176.
Germont, Charles, 285, 298.
Gérôme, peintre, 309.
Gérondeau, 33.
Géroud, Garnier, 214.
Gervasius, fil. Hugonis, 408.
Gié, seigneurie, 430.
Gilbert Marin, 152.
Gilles, abbé d'Arcisses, 146, 147, — Françoise, 379, — Simon, 170.
Gilles (St), à Bonneval, 416, — à Courville, 417, — à Dreux, 417, 419, — (le sieur de), 306.
Gilon, abbé de Saint-Père, 330.
Girard, Jacqueline, 432, — (de) Maria, 369, — Pierre, 347, 369, 376.
Giraudière, seigneurie, 359.
Girbert, 191.
Gislain, Marie, 167.
Gislebert le pannetier, 335.
Givès (de), Simon, 2, 14, 15, 17, 24, 55, 56, 58.
Glay, seigneurie, 427.
Gode, Alix, Aubert, Colin, Geoffroy, Godet, Guillaume, Herbert, Marguerite, Raoul, 342.
Godefredus, 398.
Godet des Marais, Paul, évêque de Chartres, 161, 263.
Goferus, 398.
Gaffer, Ulme, 410.
Gohory, 44.
Goindreville, à Thivars, 218, 219, 226, 229, 237, 246, 257.
Goislard de Villebresme, Pierre, 385.
Gondainville, seigneurie, 427.
Gondi (de), Jean-François, 160.
Gondoin de Montreuil, Catherine Geneviève, 388, 389.
Gonelle (de), Guillaume, 273.
Goran (de), Gaspard, 424.
Goslein, archidiacre, 134.
Goslinus Remberge, 408.
Gosselin, 333.
Gouastardières, près Châteaudun, 416.
Goueslier d'Argence, Théodore, 315.
Gouet, Guillaume, 331, 332.
Gouete, Marion, 363.
Gouffier, Guillaume, prieur, 148, — Mathieu, abbé, 148.
Gourdon (de), Jehan, 435.
Gouffre (le), près Châteaudun, 391.
Gouffrion, François, 378.
Gouin, Jean-Baptiste, 163, 165. — Madeleine, 165.
Goullet, Nicolle, 50.
Gournay (de), Ancelot, 160.
Goussart, Etienne, 80, — Françoise, 390.
Gouverneur, 41, 128, 145, 147, 149 à 152, 155, 159, 167, 170, 171.
Graffart (de), François, 428, 431, — Jacqueline, 428, — Jehan, 433. — Louis, 429.
Graffonnière, seigneurie, 433.
Grand-Bussard, à Saint-Denis-les-Ponts, 348, 351, 353.
Grand-Champ, à Landelles, 212, — *abbaye*, Seine-et-Oise, 46.
Grande-Brosse, à Brunelles, 156.
Grande-Ecottière, à Brunelles, 156, 159.
Grand-Touchebroust, à Vichères, 152.

Grange (la), seigneurie 430, 331, — *en-Brie*, 426.
Grange-Champart, place à Fontenay-sur-Eure, 202.
Grasteau, abbé, 180.
Gravelle (de), Cristin, 266.
Grégoire, XIII, pape, 101 à 104, 109, — Mathurin, 268.
Grenet, (famille), 216, — rue à Chartres, 216.
Grenier, (de), Antoine, 434.
Gressel (ruelle du) à Fontenay-sur-Eure, 204.
Grieu (abbé de), 323.
Grillon, Estienne, 379.
Grimault, Jacques, 381, — Raymond, 262.
Grouchy (M. de), préfet, 234.
Grougneul, à Saint-Piat, 428.
Grossus-Lucus, *Groslu*, à Saint-Ange, 411.
Gruel (de), Philibert, 428, 433, — Philippe, 433, — de la Frette, Claude, 432.
Gué-Chevreau, à Saint-Hilaire-sur-Yerre, 199.
Gué de Maulny, chapelle au Mans, 56.
Guéau, 84, — (de) Eleonore, Elisabeth, 271, — Geneviève, 268, — Jacques, 256, 268, 271.
Gueau Casenave, 265.
Gueffe de la Graverie, Marie Barbe Josèphe, 88.
Guémené (le prince de), 430.
Gueneau, Elisabeth, 383.
Guenée, Claude, 80, 80.
Guenin, 191, — Robert, 263.
Guerche (la), seigneurie, 435.
Guerrier, Anne, 161.
Guervilliers, à Fontenay-sur-Eure 206, 206, 234, 289.
Guery, abbé, 89, 109, 116, 118, 119, 120, 122, — M^me^, 277, 285, — Marie-Louise, 278.
Guesdron (de), Claire, 354, — Charles, 355, — Jacques, 351, 354, — Renée, 355.
Guets (de), Gilles, 436.
Guiber, Jacqueline, 379.
Guibert, Jean, 380.
Guiche (la), abbaye, Loir-et-Cher, 44.
Guichelin, 375, — Barthelemy, 369, 371, 372, 375, — Françoise, 376.
Guigny, seigneurie à Arrou, 358.
Guignard, 87, — notaire, 88, 80, 84.
Guillandru, à Thimert, 407, 408.
Guillard, Emile, François, Fernay et Jérôme, 33, — Charles, év. de Ch. 48, — Louis, év. de Ch. 48, 149, 254.
Guillaume, abbé de Tyron, 136, — év. de Chalons, 140, — le Conquérant, 303, — M. 214, — Mathurin, 387, — moine, 334, — Vidame de Ch., 405.
Guillaumin, 278, 290, — Michel, 218, — moine, 278.
Guillemette, f^e^ de M. Coste, 362.
Guillois, Philippe, 389.
Guinées françaises (les), 297.
Guise (les), 110, 111, 112.
Guyard, Come, 292.
Guyonnière, seigneurie à Luigny, 434.
Gymer, Marie, 309.

H

Habert, Marye, 379.
Haisnault, 349.
Halière, seigneurie, 433.
Haligre (le conseiller), 370, — Jehanne 87.
Hallouen Charles, 273
Hallot (de), Alexandre, 436, — André, 427, — Antoine, 436, — François, 429, 432, 436, — Jehan, 436, — Pierre, 427, 429, 432.
Hamard, 265, 267, 272, — sgr de Fontenay, 217, — abbé, 279.
Hamelin, 130, — amiral, 323, — Anne Barbe, 162, — sgr de Montigny le Gannelon, 190.
Hamicus, 407.
Hanchy, seigneurie 423.
Haois, comtesse du Perche, 418, — uxor Willelmi de Allenville 399.

Harcourt (d'), Anne, 426, 429, 434, — Jean, 426.
Hardaucourt (d), Louis Boivin, 395.
Hardouin, 257, 385.
Hardret, famille, 334.
Harlay (de), Achille, 344, 346, 366.
Harold, 319.
Harville (de), Esprit, 425, 430, — Henri Claude, 430, — Loyse, 425, 430, — (le seigneur), 349.
Harville, à Civry, 347.
Havre de Grâce, Seine-Inférieure, 355.
Hastings, 241.
Haudebourg, Aimée, 266.
Hauldry, Estienne et Jehan, 349.
Hautin, Michel, 360 — (Mgr), arch. de Chambéry, 118, 119.
Hauville, Eure, 302, 303, 304.
Haya (de) Egenulphus, 407, — Amelina, Amicia, et Hugo, 408.
Haye, abbé, 46, 48.
Haye (la), seigneurie, 428.
Haye-Givais, près Illiers, 376, 377, 381.
Hayes (des), Pierre, 335.
Hebertot (*Saint Benoit d'*), Calvados, 317.
Helie, gendre Rotrou, 132, 133.
Hennebont, Morbihan, 430.
Henoult, abbé, 243.
Henricus, notarius, 243.
Henry, Guillaume, 278, — III, roi de France, 104, 109, 110, 112, 118, 120, 123, 149, 365, 370, — IV, roi de France, 13, 50, 112, 115, 155, 214, 414, — IX, roi de France, 348
Hera, l'Yerre, rivière 338.
Herbaudière (la) à Charbonnières, 364, 425
Herbert, 192, — prieur de Saint-Hilaire, 190.
Herbulot (d'), Marie, 421, 432.
Herbervtot, Calvados, 321.
Herbilly (d'), 256.
Herses (les), tour à Chartres, 28.
Heryé, abbé de Bonneval, 330.
Herville, à Louville la Chenard, 347, 350.
Hery, Geneviève, 159, 162.
Heullant (de), Marguerite, 423.
Heurtebise, à Alluyes, 431.
Heurtel, Louis, 149.
Hilaire (*Saint*) *des Noyers*, à Saint-Denis D'Authou, 424, — (*Saint*) *sur Yerre*, 163, 185, 189 à 193, 337, 338, 339, 342, 347, 351, à 355, 357, à 359, — (Hector du Plessis, sieur de) 379, — (*Saint*) *sur Erre*, Orne, 338.
Hildeberg, en Allemagne, 23.
Hildegardis, 340.
Hildegarde, femme de Hugues II, vic. de Châteaudun, 339.
Hillaire, Michel, 78 à 80.
Hodey, Guillaume, 88.
Hogenberg, 19.
Holvenant, Louis, 158.
Honfleur, Calvados, 306, 309.
Hôpital (l') de Châteaudun, 341, 342, — (de l') Anne et René, 342.
Hosius, cardinal, 102.
Hospice (l') ferme et ruelle à Fonnay-sur-Eure, 204.
Hospital (de l'), Aloph et René, 424.
Hosset de Brunelles, Catherine Cécile, 164.
Hôtel Dieu, à Chartres, 201, 233, — à Châteaudun, 388, 389, — à Fontenay-sur-Eure, 204.
Hôtel de Ville, à Chartres, 3.
Houdan, Seine-et-Oise, 118, — (de), Lucresse, 433.
Houdebert, Marie, 161.
Houdeburge, fe de Geoffroy Gode, 342.
Houel, Charles-François, 355, — François-Henri-Louis, 356.
Housemaigre (de), Jeanne, 358.
Houville, 432.
Hoyau, Jean, 83, 87.
Hozier, (d'), 171.
Huart (d'), Marie-Marguerite, 395.
Huault de Montmagny, Etiennette, 435
Hubert, 295, — Guillaume, 50, — Jean-Pierre, 294, — Marie, 394, — Nicolas et Yves, 371.
Huchet, Guillaume, 416.
Huchets (les), à Fontenay-sur-Eure, 206, 237.
Hugo, archid. 341, — camerarius, 410, — episc. 408, — Hamici, 407, — Leodegarii, 398, — Ligerii, 401, — major de Marcavilla, 400.
Hugot, François, 177.

Hugues, 190, — le grand, 245, — I, vic. de Châteaudun, 339, — II, vic. de Ch. et arch. de Tours, 339, 340, — III, vic. de Chât. 192.
Huguenote, pièce de canon prise à Dreux, 8.
Huguenots (les), 2, 46, 48, 153.
Huillery, Françoise, 206, — Marguerite, 233.
Huisne, rivière, 131, 139.
Hullier, Jean, 261, 263.
Hurault, Anne, Denis, 425, — François, 421, — Jacques, 421, 428, 432. — Jacqueline, 432, — (de), Pierre, 430, — de Cheverny, Anne, Philippe, Raoul, 431.
Hurepois (l'), 23.
Huriel, baronnie, 425, 431.
Huron, fondeur, 277.
Huval (de), Jacques, 351.
Huvette, Jacques, 291.
Hyerre (l'), rivière, 368.
Hymer (*Saint*), Calvados, 323.

I

Illiers, 44, 268, 335, 389, 417 — (d'), Anne, 393, Catherine, 382, Charles, 424, Geoffroy, 132, 139, Hélène, 426, Léon, 380, 3.1, 393, marquis, 430, Miles, évêq. de Chartres, 18, 148, Odard, 424, René év. de Chartres, 148, 329. — *St-Barthélemy*, 417, *St-Jacques* 329, — (Léon Balzac d') 393
Imonville, 429.
Innocent II, pape, 245, — X, XI et XII, 160.
Irlande, (l'), 164.
Isle de France, 426.
Issoudun, Indre, 150.

J

Jacobus, archidiac., 401, — dns Castrigonterii, 429, 420.
Jacobins (les), à Orléans, 82.
Jacques (*Saint*), porte à Paris, 106.
Jaille (de la), Françoise, 435.
Jambe, près Châteaudun, 416
Jardin, Noël, 163.
Jarnac, Charente, 99.
Jary, Nicolas, 50.
Jaudrais, 426, 434.
Jean (*Saint*) *en vallée*, abbaye à Chartres, 10, 27, 28, 30, 39, 14, 329, — porte à Chartres, 64, — à Bonneval, 416, — à Chateauthierry, 165, — à Nogent le Rotrou, 41, 130, — à Pontgouin, 417, — chapelle du château de Riveray, 170, — *de la Forest*, Orne, 424, — *Froidmentel*, Loir-et-Cher, 358.
Jean, curé, 334, — maire de Dampierre, 335, — moine, 330, — I, abbé de Tiron, 136, — I, le Roux, 190, — II, abbé d'Arcisses, 145, 146.
Jeanne, comtesse de Chartres, 414.
Jersey, Angleterre, 236.
Jérusalem, 195, 304, 416.
Johan (de Saint), Gauquelin, 404.
Joie, brocia, 399.
Jore, Pierre, 352.
Josaphat, abbaye, près Chartres, 45, 46, 62.
Josselin, moine, 334.
Jourdain, Anne, 167, — frère, 41.
Jouy, 40, 41, 61, 82, 91.
Jouvenel des Ursins, Catherine et Christophe, 431.
Jovin (*Saint*), 138.
Joyeuse (duc de), 149.
Jubault, Louis, 358.
Jubert, Adam, 305, — Bernard Marie, 304.
Juchets (les), bois à Fontenay-sur-Eure, 237.
Juigné (de), Léon Leclerc, 353.
Julian (*Saint*), au Mans, 53.

Julien (*Saint*), à Chartres, 39.
Julien (*Saint*) *sur Calonne*, Calvados, 301 à 304, 311 à 316.
Julienne, sœur de Rohan, 133.
Jullienne, comtesse du Perche, 130.
Jumeau, 287.
Junquet, Marguerite et Paul-François 271.

K

Kavanag (de), Françoise et Hélène, 167.

L

Labbé, Raoul, 261, 264.
Lacour (de), Catherine, 430.
Ladre (St), à Châteaudun, 416.
Lageneste, terre, 399.
Lagoille (le père), 86, 89, 90, 92 à 95, 98, 100, 102, 104 à 108, 111 à 117, 120, 121.
Lagrange, év. de Chartres, 180.
Laige (de) Louis, 148.
Laigle, baronnie, Orne, 423.
Laigneau, 55, 57, 59, 274, — Germain, 268.
Lainé, Germain, 254.
Lair, 119, — Jules, 116.
Laisné, prieur de Mondonville, 321, 432.
Lalande, Orne, 225.
Laligue, 421.
Lalizel, abbé, 125, 179, 184.
Lambert, Anne, 162, — Jean, 88, 214, 330, 358, — Geneviève, 88, — Jacquette, 79, — Marguerite, 88, 430.
Lamirault, Jacquette, 78.
Lamiré (de), Ancelot, 359.
Lamonerie (de), Louise, 162.
Lamy, Jacques, 350.
Lance (de), Catherine, 425.
Lancelot, 1er de la Popelinière, 10, — le Prévost, Jean, 85, — Catherine, 85, —Suzanne, 85, 86.
Landelles, 212.
Landes, Loir-et-Cher, 26, 43, — seigneurie, 429.
Landres (des), Claude, Jacqueline, 434,
Landry, sgr de Torcel, 326 à 328.
Lange, Oudard, 375.
Langé, (le comte de), 356.
Langel, Auguste, 19.
Langevin, Geoffroy, 378.
Langey, 185, 194, 337, 355, 360 383.
Langle (de), Jacques, 123.
Langlois, 89.
Langlois, champ à Brunelles, 156, — chaintre à Fontenay-sur-Eure, 214.
Langres, Haute-Marne, 165.
Lanneray, 345, 348.
Lapoustoire, Marie, 50.
Larchant (M. de), 115.
Laresar, prairies au Theil, 143.
Largouet, menuisier, 277.
Larloir, moulin à Brunelles, 133.
Lateste, Gilles, 193.
Laubier (de), Girard, 149, 161.
Laumer (M. de Saint), 285.
Launay, seigneurie, 431.
Launay, Payen, 262, — (des Barres de), Jean-François, 306, — Benoit I, 306
Launey sur Calonne, Calvados, 312.
Laurens (Saint), M. de 87.
Laurent, 108, 116.
Laurent (*Saint*) *de Thimert*, 405 à 412 417.
Lautrel (de), Claude et François, 429.
Laval, Mayenne, 267.
Laval (de), Françoise, 430, — Louise, 162, 427, — Marguerite 480, — Marie-Françoise, 162, — René, 430.

Lavie, 176.
Lazare (Saint), de Dreux, 397 à 404.
Le Beau, 84, — Jehan, 79.
Lebecourt, seigneurie, 432.
Liberdière, seigneurie, 381.
Leblanc, Alexandre Emile, 272, — Marie-Adolphe-Catherine, 422, — Etienne, 272, — de Boisricheux, Étienne-Simon 272, — de la Martraye, Aldophe, Aimable, Marie, Alexandre, Emile, 272, — Marie Adolphe, 278, — De Neauville, Louis-François, 272
Leboullanger, Thierry, 80.
Le Breton, Balthasar, 435, François, 335, — Innocent, 409, — Jeanne, 336, — Louis, 271, — Madeleine, 344, 346, 368, 369, — Marie, 335.
Le Camus, 85.
Lechalare (d[lle]), 271.
Leclerc, Léon Marguerite, 358.
Leconte, (M). 364. — abbé, 281.
Lecocq, 198, 222, 268, — Jean, 383.
Lecordier, Victor-Hyacinthe, 310.
Le Court, Henri, 109, 323, — famille, 317, — Pierre-Gabriel-François, 310.
Lecouvreur, Geneviève, 272.
Lecueur, Jehan, 365.
Lecuyer de la Papotière, Michel-Louis, 329.
Le Domoys, Rodolphe, 105.
Le Doulx, lieutenant, 112, — de Melleville, 120 à 124, — Anne, Etienne, Rosalie-Anne, 87, — Jean II, 85, 86.
Le Drac, Gabrielle, 422.
Le Fay, Jacques, 375.
Lefebure, Marie, 265, 372.
Lefèvre, 41, 81, 207, 398, 405, — Ed. 185, — Nicolas, 25, — Renaud, 329.
Léger (Saint) des Aubées, 434.
Legrand, Philibert, 292.
Legros-Cochon, 296.
Leguay, Paul, 209.
Legué, abbé, 198.
Le Guenière, Perrot, 404.
Lehaut, de Saint-Pierre, Marie, 164, — curé de Poncé. 164.
Lehongre, Pierre, 261, 263.
Lehr, Henri, 1 à 50.
Le juge de Brassac, 169.
Le Maréchal, Etiennette, 432.
Le Maure, 49.
Le Mesnayer, François, 379.
Le Morhier, Jacques, 428.
Le Moyne, Françoise, 80.
Le Nain, Louis, 351.
Lenencourt (de), Henri, 430.
Leodegarius, 398.
Léon, prieuré de, 93, 103.
Lepage, François, 262.
Lepante, 105.
Le Pelletier, Mathieu, 89.
Le Picart, Anne, 422.
Lepiney, 320, — Chauffer, 309.
Lepinois, 15, 50.
Leprêtre, Christophe, 265, — Jacques, Marie, Marie-Madeleine, 256.
Leprosi de Castello, 405 à 412, — Drocenses, 397, à 404.
Le Puits, à St-Hilaire sur Yerre, 193.
Le Rebours, Françoise, 84.
Le Redde, Marin, 88.
Leroy, Jehan, 368, — Madeleine, 350, — Mathurin, 49, 50,
Leroy, seigneurie, 426.
Leroillie, Hermandus, 399.
Lesage, 280.
Lescuyer, René, 161.
Lesné, Barbe, 391.
Lesueur, abbé, 128, 178.
Le Tellier d'Orvilliers, 87.
Lethinières (les Herses de), 23.
Létourville. seigneurie, 427, 429 432.
Letricheux, 273.
Leudet, Jehan et Léon, 317.
Levainville, à Auneau, 432.
Lavasseur, Judict, 359.
Levassor, Joachin, 206, 264, — M 257, — Marguerite, Marie, 266.
Levavasseur, Antoine, 433, — Jehanne, 433
Le Veneur, Gabriel, 103.
Le Verrier, Geoffrois, 343.
Lèves, 34, 244, 264, — Geoffroy de, évêque de Chartres, 129, 130, 134, — Lucresse de, 350.
Levesville, 427.
Lévis (de), Catherine, 425.
Lévis-Marville (de), Catherine, 431.
Levis-Mirepoix, 82.
Lhomme, Etienne, 261, 263.
L'Hopiteau, André, 215, 290.
Lhuillier (P.). 109.

Libouville, à Chatillon en Dunois, 342.
Lidel (Milles de) 425.
Lidol (de) Florent et Milly, 428.
Lierremont, près Trouville, Calvados, 109, 309, 310, 311, 313, 314, 316, à 320.
Lierville (M. de), 350.
Liger, Denis, 45.
Ligerius, 401.
Ligneris (le s^r de), 42, 216, 217.
Lignières (de), Antoine, 10, 33, 426.
Ligny (de), Louise, 424, — Jehan, 423.
Ligue (la), 50, 109.
Linières, v. Lignières, 5, 14. 15, 17, 27, 57, 61, 63, 65, 66, 68, 70, 71, 426, — Nicolas des Essards, s^r de, 5 et 7.
Liphard (Saint) en Meung, 147.
Liron (dom), 344.
Lisieux, Calvados, 116, 301, 306, 312, 313, 315, 317, 321, 322.
Loens, à Chartres, 25, 295.
Loevilla (de), Andreas, Milesendis, Paganus et Tullius, 408.
Loges (des), Jeanne, 353, 351.
Logron, 351.
Loinville, seigneurie, 421.
Loir (le), 325.
Loir-et-Cher, 193, 326, 340.
Loire (la), 212, 297.
Loire, Michel-Marie-François, 272.
Loisel (de), Adam, 137.
Londres, British museum, 22, — Record office, 21.
Longny, Orne, 143, — (de) Pierre 139.
Longuereau, terre près Meung sur Loire, Loiret, 379.
Longueville (duchesse de), 193, 346, — (duc de), 351, 377, 392, 393.
Lonqueue, 291, — abbé, 275, 282, — Jacques Simon, 280.
Luray (de), Jean, 146.
Lorges (duc de), 365.
Lorme (de), Eudes, 143.
Lormoye, seigneurie, 375l
Lorraine, 23, 297, — (le cardinal de), 93, 95, 97, 101, 102, 103, 104, 108, 110, 121, — (duc de), 394, — (Charles de), 93, 431, — (Henri de), 159, — Louise-Marguerite de), 423.
Lory, seigneurie, 434.
Loubier (de), René II, 148.
Louis, comte de Blois, 195, — Guillaume, 216, — (Saint), roi de France, 264, — VI, le gros, 134, — VII, roi de France, 136, — XIII, 156, — XIV, 161, 207, — XV, 162, 252, — Philippe, 87, 296.
Loup (Saint), 263, 264, — à Bonneval, 416.
Loupe (la), 57, 83, 335, 431, 434, — (de la), Françoise, 84, — Jean, 132.
Louvain, Belgique, 265.
Louvet (le) Calvados, 311.
Louviers, Eure, 114, 117.
Louvilla, Louvilliers, 407.
Louville la Chenard, 347.
Louvilliers en Drouais, 426.
Lubersac (de), Jean Bapt. év. de Chartres, et Jeanne Bapt. abbesse, 166, 168, 169.
Lubin (Saint), à Brou, 329, — à Chartres 64, 416, — de Châteaudun, 332, 344, 347, 366, 368, 369, 381, 382, 384, 394, — à Cloyes, 352, 353, 354, 357, 358.
Lubin, Louis, 151.
Lubinière, (la) seigneurie, 357.
Lucé, 34, 39, 217.
Lucius, pape, 106.
Luçon, Vendée, 329.
Lude (le) Sarthe, 430.
Ludovicus, comes Blesensis, 125, 410.
Ligny, 336, 436.
Luisant, 15, 33, 34, 79, 266.
Lunaux, Dominique, 165.
Lunéville, Meurthe-et-Moselle, 35.
Luperce (Saint), 206, 279.
Luray, 34.
Lussan, seigneurie, 425
Luthon, 254.
Lutz, 44.
Lutz en Dunois, 348, 375, 428.
Luxembourg (de), Madeleine, 431, — Marie, 148.
Luavillat, vallée, 130.
Lyon (de) Tarcherque.

M

Mabila, uxor Gervasii de Castello, 405.
Mac-Carthy, Marguerite et Suzanne, 167, —(le P.), jésuite, 178.
Macéas, Anne, 48.
Machaut, 115.
Macquereau, François, 409.
Madeleine (la), chapelle à Bruxelles, 166, — église de Châteaudun, 246, 342, 343, 344, 353, 365, 370, 372, 273, 374, 376, 380, 381, 385, 386, 388 à 394, — de Nogent-le-Rotrou, 417.
Magny 138.
Magis (des) Maria, 428.
Maigneville, fief à Saumeray, 422.
Maillart (de), François, 423.
Maillé, al. S. Jean d'Angely, Charente-Inférieure, 21.
Maillebois (marquis de), 405.
Maillac, fief à Bonneville Louvet, 314.
Mailly (de), Esprit, 423, — Jean, 395, — Philippe, 394.
Maine (le), 127, 160, 236, 257, 418, 424, — (le comte du), 56.
Maindreville, à Fontenay-sur-Eure, 212, 213, 224, 234, 235, 246, 252, 263, 275, 290, 294.
Mainferme (de la), Jacques et Léon, 381, — Marie, 382.
Maintenon (le sieur de), 427.
Mainvilliers, 15, 33, 34, 39.
Mairie (la), du Boulay, seigneurie, 429, 433.
Maisonneuve (de), Caillet, 354.
Maison-Dieu, à Châteaudun, 196, 342, 363, 388.
Mais — Metz, 339.
Maixme (St), 263.
Malestable, seigneurie, Orne, 427, 435.
Malnoue, abbaye, Seine-et-Oise, 152.
Maloisel, seigneurie à Saint-Julien sur-Calonne, Cavados, 315.
Malon, Marie, 423.
Malpas (de), Henriette, 167, — Marie-Peneloppe, 164, — Rose-Françoise, 164, — Christophe, 164, — Françoise, 164.
Malte-Brun, 118.
Mamers, Sarthe, 203.
Mamés (St), 348.
Mangot, Mathurin, 359.
Manneville la Pipart, Calvados, 316.
Mannier, 341.
Manou, 426.
Manoust, Girard, 333.
Mans (le), Sarthe, 53, 56, 57, 128, 164, 359, — (St-Julien du), 53, 56, — (chapelle du Gué de Maulny au), 56.
Mantoue (M. de Nevers, prince de), 96.
Manufirma (de), Girardus, 409.
Marais, (seigneurie), 421, 432.
Marais (Paul Godet des), évêque de Chartres, 161, 269.
Marboué, 348.
Max (St), 215.
Marcavilla, Marcouville, 400.
Marceau de la Fosse, Marie-Anne-Agathe, 273, — (le général), 272.
Marceau, François, 268, — Joséphine-Désirée-Félicité, 33.
Marcienne, 349.
Marcillei (Fulco dominus) et Albereda, 402
Marcy, seigneurie, 422.
Marchais (le), à Fontenay-sur-Eure, 224, 231, — (Antoine du), 50.
Marchainville, Orne, 143.
Marchand, Henri, 218, — René, 379.
Marchenoir, Loir-et-Cher, 382, — (Ovide de), 132.
Marché, Charles, 376.
Marchés (du), Robert, 404.
Marchéville, 84, 143, 212.
Maréchal (le), Etiennette, 429, — Jacques, 49.
Margon, 172, 173, 433, — (moulin de), 133.
Marguerite, 190, — Vidamesse, 264.
Marguerye (les), 306, — (de) Guillaume et Jean, 306.

Maria, uxor Gosleni, 408.
Maricourt (de), François, 423, 433, — Jean, 423, — René, 433.
Marie, Charles, 256, — Gilles, 255.
Marmoutier, abbaye, près Tours, 185 à 192, 332.
Marolles, 166, — (de) Michel, 429.
Marot, 48.
Marquis, abbé, 41, 336, 398, 399.
Mars (Saint), le sieur de, 427.
Marsauceux, à Mézières en Drouais. 24, 209.
Marteau (les), 88.
Martène (Dom), 190.
Martienne, al. Marcienne, Anthoine, 348.
Martin, Henri, 21.
Martin (S^t^) (de), Chauffer, 309, — Emery, 431.
Martin (S^t^), cloître, à Chartres, 3, 227, — pont, à Chartres, 63, — seigneurie, 430.
Martin au Val (S^t^), église à Chartres, 15, 33.
Martin le Viaudier (S^t^), église à Chartres, 3, 25, 28, 33, 34.
Martin du-Péan (S^t^), prieuré près Bonneval, 330, 331.
Martin aux Chartrains (S^t^), Calvados, 301 à 309, 318, 319.
Martraye (la), fief et seigneurie à Fontenay-sur-Eure, 201, 226, 230, 236, 269, 271, 272, 289, — carrefour, ibid., 202, — moulin, ibid.. 205, — place, ibid, 202, — ruelle, ibid., 204, — seigneurs : (Leblanc de la), 282, 286. 291, 292, — Amable-Marie, 272, — Adolphe, 272, 278, — Hamard, seigneur (de la), 217.
Marvillier (de), Gilles, 427.
Marye, curé, 257.
Massacre, rue à Chartres, 10.
Massey, abbaye, 304.
Masson, Madeleine, 50.
Mater-Semila, Mersante, à Saint-Hilaire-sur-Yerre, 186, 187.
Matheus Rogeri, 398.
Mathieu, Jean, 259, 269, — Lubin, 18, — (S^t^), chapelle à Gallardon, 417.
Mathilde, femme de Geoffroy de Medène, 327, — femme de J. Le Roux, 190, — d'Angleterre, 132.
Mathildis, comitissa Carnotensis, 413.
Matignon (M. de), 425.
Maudetour, seigneurie, 427.
Mauduit, Charles, 371, — Michel, 396, 377, 380, 391, 393.
Mauger, Jehan. 435.
Mau'evrier (comté de), 431.
Mauny, seigneurie, 436.
Mauperché, Auguste et Mathieu-Louis, 272.
Maur (Saint), congrégation, 153, — *de Sainville*, 417.
Maures (les), 130.
Maurice (Saint), à Chartres, 8, 10, 15, 27, 33, 64, 65, 70.
Maurine ou *Morissure*, à Coudreceau, 143.
Maury, Nicolas, 388, 389.
Mauvoisin, Alexis, Charles, Elie, Jean, Richard, 320.
Mauzaises, à Faverolles, 412.
Mayenne (duc de), 112, 359, — Henri de), 353.
Meaussé (M. de), sgr d'Aunay, 385.
Meautrix, terre à Touques, Calvados, 321.
Méchinault (de), Charlotte et René, 358, 359, — Renée 358.
Médard (Saint), paroisse de Châteaudun, 375, 376, 393,
Médène (de), Geoffroy, 326-327.
Médéric (Saint) église à Paris, 262, 378.
Médicis (de), Catherine, 16, 149, — Marie, 370, 375.
Mederius, castellanus ville Drocensis, 402.
Mellevile (Le Doulx de), 85, 86 121 à 124, — Anne, 87 Claude I et II, 86, — Claude VII, 86 — Etienne, 87, — Jean, 86.
Melleville, à Neuvy en Dunois, 342,
Melun, Marne, 427, 434.
Membrolles à Ouzouer-le-Marché, 340.
Mémillon, à Saint-Maur, 395, 427.
Menager, 291.
Menard, Claude et Jacques, 373, — Michel, 159.
Mer, Loir-et-Cher, 382.
Merléglise, 217, 424.

Mérisante (de). Janot. 193.
Mérie (le sieur de la). 338.
Merlet, 362, 364, 365, 366, 375, 380, 382, 383, 395, — (L.), 192, 334, 338, 339, 345.
Merlin (de), Florent, 429.
Méron, seigneurie, 435.
Mérouville, 436.
Mersante, à Saint-Hilaire-sur-Jerre, 185 à 194.
Mervillers (de), Guillaume, 436.
Mésange (de), René, 428.
Meschinault (de), René, 357, 358.
Meslay (de), Geoffroy, 412.
Meslay le Grenet, 206, 211, 212, 216, 220, 228, 229, 255, 257, 265, 274, 286, 287.
Meslay le Vidame, 271, 352.
Meslier, Pierre, 33.
Mesme (*Sainte*), 424, 432.
Mesnager, (Gilles), 80, 81.
Mesnil (le), à Saint-Ange, 408, 409.
Mesnil-Emangeard, à Prunay-le-Gillon, 427, 429
Mesnil, Jean et Jacques, 320, — Payen, 130.
Mesny, Pierre, 379.
Messent (Saint), Louis de, 342.
Métais, abbé, 48, 50, 58, 59, 148, 180, 330, 333, 338, 362, 375, 418.
Mettayer, Jamet, 338, 346.
Meuf (*Saint*), église aux Aulthieux, Calvados, 322
Meung-sur-Loire, Loir-et-Cher, 379.
Mézeray, 14, 16, 20.
Mezières, Ardennes, 267.
Mianville, (Rossard de), 345, 366, 367.
Miart, Charles, 354.
Michael, presbyter S. Petri Drocensis, 398.
Michau, François, Magdeleine, Marye, Noël, 379.
Michel, J. Bapt., 165, 166, — notaire à Châteaudun, 364, — (S^t), archange, 363.
Michel (S^t), à Brou, 329, — église de Chartres, 79, 83, 89, 279, — porte de ville, à Chartres, 63, 65, 67, — rue à Chartres, 81. — couvent à la Ferté Milon, 156, — d'Oulins, 417.
Michelle, femme de René Lecueur, 365.
Michon, Antoine, 434.
Mignières, 212, 220, 247, 275, 294.
Milesende, 189.
Millet, 87.
Milleville (les), 84.
Milliaco (de), Raginaudus, 410.
Milsot, Pierre, 257.
Mingret, Jean, 378.
Moceron, 407.
Moinville-la-Jeulin, 429, — (terre de), 430.
Moise, prieur de S. Romain, 333.
Moisville, au Gault en Beauce, 428.
Molé (les), 82.
Molier, Jacqueline, 430.
Molin, Michel, abbé d'Arcisses, 152.
Molle, Charles, 85.
Mollière, seigneurie à St-Christophe, 364, 365.
Monceaux-les-Loges, seigneurie, 433.
Monclar, vicomte, 14.
Moncontour, Deux-Sèvres, 99.
Mondan (le seigneur de), 348.
Mondeguerre (de) Robert, 130.
Mondonville, 432, — (le prieur de), 80, 84.
Mondreville (de), Jacques, 430.
Monel, pierre druidique à Fontenay-sur-Eure, 222, 223.
Moneta (de), Gaufridus, 420.
Monezy, 300.
Monguerre (Robert), 133.
Monnaier (Theold), 263.
Mon-Idée, hameau de Fontenay-sur-Eure, 213, 234.
Monière (de), Anne Emmanuele, 167.
Mons-Fusignardus, 189.
Mont, hameau et ruisseau de Fontenay-sur-Eure, 222, 226, 246.
Mont en Haisnault, 349.
Mont-Rahard, à Moulhard, 327.
Montagu, fief à Bleury, 424.
Montals (Clausel de), év. de Chartres 169, 179, 282.
Montaubart, seigneurie, 433.
Montaury, moulin à Thivars, 293.
Montbason, Indre-et-Loir, 430.
Montbise en Brie, 356.
Mont-Carmel, (ordre du) 305, 416.
Montceau (de) Regnault, 263.
Montchanin (de), Beatrix, 196.
Montchevreau, (la Bruyère de), 138.

Montdoucet, à Souancé, 161, 427, 435, — (de) Guard, 133.
Montescot (de), les, 88, — Anne et Jean, 48, 49, — Claude, 50.
Monfort l'Amaury, Seine-et-Oise, 403, 421.
Montfort-sur-Risle, Eure, 318.
Montfort (de), Odon, 139.
Montgraham, à Coudray au Perche, 165.
Montholon (de), François, Jacques, Marie, 81, 82.
Monthoriau (de), M. 336, — (Auger de Boisredon, sieur de), 336.
Montigny le Gannelon, 190, 191, 193, 349, 352, 359, 360, 370, 390, 436, — (de) Eustache, 429, Rahier, 187.
Montjouvet (de), Charles, 435.
Montlouet, 431, 436.
Montluc, 43.
Montmagny (de), Etiennette Huault, 435.
Montmirail, Sarthe, 431, 435, — (de), Louise, 424.
Montmorency (de), Anne, 98, — Jehanne et Pierre, 427.
Montmureau, à la Mancellière, 256.
Montpensier (de), Mr 96, — Mlle, 316, — le duc, 95.
Montreuil (de), Catherine Geneviève Gondouin, 389, — (le curé), 95.
Morainville, près Auneau, 427, — (de), Marie, 427.
Morais, Jacques et Jean, 429.
Morancez, 41.
Morard, porte de Chartres, 16, 69.
Moreau, 278, 296, — Jean, 78, 79.
Morée, Loir-et-Cher, 365, — (de), Nicolas, 84.
Morès ou *Morais*, à Viabon, 422, 434, — (de) Claude, 426, — Jacques, Jehan, Philippe, 426, 434, — Pierre 426, — Urbain, 434.
Morey, boulanger, 178.
Moriette, abbé, 381.
Morin, abbé, 281, D. 49, — Jean-Bapt., 147, — Matheus, 401.
Morissure, à Coudreceau, 143, 148.
Morlet, Jean 422.
Mornay (de), Jacques et Philippe, 434.
Moronval, (*Saint-Denis de*), 34.
Mortemart (duc de), 82.
Mortagne (Orne) 127, 130, 131, 138, 156.
Mortain (de), Vital, 127.
Morville, à Lutz, 348.
Mosanne (la), rivière, 325.
Motays, Pierre, 375.
Mothes (les), fossé à Fontenay-sur-Eure, 244.
Mottais, seigneurie à Coudray au Perche, 423.
Motte (de la), Jacqueline, 435, — Marguerite, 435.
Motte (la), à Dampierre-sous-Brou, 327, 424.
Mouchy, seigneurie, 433.
Mouchy-le-Châtel, Oise, 423.
Moulhard, 327, 334, 355.
Moulin-neuf, à Dampierre-sous-Brou, 333, — à Fontenay-sur-Eure, 222, — à la Ferté-Villeneuil, 195.
Moulins (de), Pierre, 436.
Mousine (de), Anne Thureau, 167.
Moussat, Jean, 21.
Moutier, A., 41.
Moutiers-en-Beauce, 436.
Moutonnet, 286, 287.
Mouy (de), Jacques, 436.
Moyaux, Calvados, 317.
Mulets, (chemin dit des), à Fontenay-sur-Eure, 203.
Munier, Gilles, 152.
Muret, Marie-Jeanne, 167.
Murgers (les), à Fontenay-sur-Eure, 214.
Murgères (les), 138.
Murs (des), CE., 144.
Musnier, Elisabeth, 379.

N

Nancelles (de), Urbain, 428.
Nantes, Loire-Inférieure, 304, — (édit de), 209.
Nanteuil, (c^te de), 430.
Naples, Italie, 264.
Napoléon I, 288.
Narbonne, Aude, 95.
Nasse, abbé, 361.
Nationale, (bibliothèque), 47, 56.
Nautonville (de) François, 372, — Jacques, 379, — Michel, 372.
Navarre, 79, 113, 115, 305, — (collège) 92.
Navarret, seigneurie, 423.
Neauville (Leblanc de), Louis François, 272.
Néron, 427, 432.
Neufbourg, baronnie, 423.
Neufchasteau (du), 420.
Neufville, seigneurie, 436.
Neufville de Villeroy (Mgr), év. de Chartres, 28, 33.
Neuilly-sur-Seine, Seine, 223.
Neuvy en Dunois, 342.
Nevers (M. de), prince de Mantoue, 96 à 98.
Neveu, François, 382.
Nicolas, Bertrand, 394, — (*St*) *du Chardonnet*, à Paris, 354.
Nion, Sébastien, 160.
Niveraine (de), Françoise, 351.
Nivraigne (de), Marie, 357.
Nivraine (de), Magdelaine, 352.
Noailles (duc de), 81, 82.
Nocumento (de) Jacquelina, Johannes, Maria, Matheus, Odelina, Symon, Thetia, 400, — Noël, 49.
Nogent (de), Hugues, 130.
Nogent-le-Bethune ou le-Rotrou, 159.
Nogent le Roi, 9, 261, 434.
Nogent-le-Rotrou, 41, 128, 129, 131, 134, 137, 138, 139, 143, 145, 148, 149, 178, 179, 180, 184, 325, 333, 336, 340, 371, 418, — l'Immaculée Conception, 178, 179, 180, — la Madeleine, 417, — Notre-Dame, 361, — Saint-Denis, 145, 338, 338, 340, 418, — Saint-Jean, collégiale, 41, 130.
Nogentum Rotrudi, 419.
Nogent-sur-Eure, 207, 209, 217, 219, 220, 222, 223, 224, 229, 257, 271, 274, 289, 294, 296.
Noirval, à Manneville-la-Pipart, Calvados, 316.
Nollent-Tancarville, 321.
Nollent-Vallois (M de), 311.
Nonan (de), le comte, 164, — Elisabeth-Charlotte, abbesse d'Arcisses, 164, 165.
Nonancourt (de), Marie, 164.
Normandie (la), 109, 113, 116, 118, 119, 163, 171, 213, 301 à 305, 319 à 322, — (la Basse), 306, 426, 436.
Norolles, à Bonneville Louvet, 314.
Notre-Dame, église cathédrale, à Chartres, 14, — église de Nogent-le-Rotrou, 361, — Métropole à Paris, 119, — Institution à Chartres, 33, — de Sainville, 417.
Noue (la), 6, 7, 8, 22.
Nouettes (les), à Fontenay-sur-Eure, 230.

O

O (d'), le sieur, 428, — Charles, 432, — François et Jean, 426.
Odard de l'Orme, 394, 395.
Odo, decanus Blesensis, 413.
Odon, camérier, 130, — maréchal du comte, 139, — prévôt de Fontenay, 46.
Oger, 192.
Oinville (d'), Roberte Catherine, 434.
Oinville Saint-Liphard, 256.
Olivier, Hierosme, 53, 56, 57.
Ollé, 212.
Ollivier, famille, 317.

O'Neille, Constantin, 163, — Jeanne II, abbesse d'Arcisses, 163, 164.
Orange (d'), le prince, 23.
Orgères, 350.
Orléans, 7, 39, 82, 91, 266, 345, 367, 421, (le duc d'), 318, 430, — (la duchesse d'), 387, — (d'), François, 429, — Léonor, 193. — *Saint-Aignan*, église, 371, 393.
Orléannais, 39, 431.
Orme (de), Odard, sgr de la Roche Saint-Firmin, 394, 395.
Ormesson (d'), 81.
Ormeville, seigneurie à Beaudreville, 436.
Orne, département, 175, 293, 338.
Orrevilla (de), Raginaldus, 410.
Orrouer, 34.
Orsay, seigneurie, 427.
Orval, seigneurie à Goussainville, 430. — (d'), Antoine, 430, — François, 429, — Pierre, 435.
Orvilliers, Le Tellier d', 87.
Osanna, uxor Gaufridi Picquelot, 498.
Oslignover (d'), Théodore, 427.
Ossonville, à Ouarville, 422.
Ouarville (d'), Renaud, 191.
Ouche (archidiacre d'), 84.
Oudets, seigneurie, 422.
Oudineau, René, curé de Saint-Pellerin, 193.
Oulins, Michel, 417.
Ouselou, seigneurie, 434.
Outrebois (d') Jacques, 87.
Ouzouer-le-Marché, Loir-et-Cher, 340, 430,
Oynville (d'), Roberte, 426.
Ozanne, rivière, 325.
Ozée, rivière, 133, 139, 153, 160, 164, 180, 183.
Ozoir-le-Breuil, 340.
Ozouer-le-Marché, Loir-et-Cher, 435.

P

Paillier, Antoine, 87, — Jehan, 80, 87, 88, — Marguerite, 88.
Palaiseau, seigneurie, 425, 430.
Palissot (de), Antoinette, 436.
Palloiseau (le sgr de), 50.
Pannes, à Houville, 433.
Papotière (la), 161, — (Lécuyer de la), Michel-Louis, 329.
Paquert, vic, gén., 288, 296.
Parabole, à Brunelles, 159.
Parc (le), seigneurie, 436, — (Saint) bois, 433.
Parent, Jeanne, 432.
Paretus, 398.
Parfait (*Noel*), rue à Chartres, 3.
Parlement (le), à Paris, 374, 376, 381, 384.
Parsevalle, Marie-Madeleine, 167.
Paris, 4, 6, 15 à 20, 46, 84, 85, 87, 91 à 98, 109, 110, 118, 122, 123, 135, 160, 161, 162, 207, 229, 260, 262, 272, 278, 295, 301, 304, 313, 316, 317, 336, 337 346, 394, 378, 389, 401, 505, 422, 426, 427, 441, 435, — Bibl. de l'Arsenal, 89, — Bibliothèque Nation., 110, 122, 123, 395, — Bibl. Ste-Geneviève, 123, — Églises : Méderic (Saint) 262, 378, Nicolas (Saint) du Chardonnet, 354, Notre-Dame, 119, — porte Saint-Jacques, 109, — rue Saint-Antoine, 110, — Saint-André, 93, — Collège de Boncourt 91, — le Val de Grâce, 160.
Paris (de), Pierre, 358.
Parisienses libræ, 399.
Pas de Feuquières (de), Nicolas, 434.
Pasquier, François, 163, — Julien, 163, 164,
Pasté (les), 88, — Catherine, 81.
Patrière (la), à Illiers, 426.
Paul (Saint), comte de, 429.
Paulin, Katerine, 159, — vicomte, 14.
Paulnier, Catherine, 378.
Pavée, Marguerite, 383 387, 390.
Payen, 139.
Péan (*Saint-Martin du*), prieuré à Bonneval, 330, 331.
Pécoil de Villedieu, 394.
Peigné S, 254, 257, — Simon, 295.

Pelerin, Jean, 152.
Pellererie, seigneurie, 433.
Pellerin, 316.
Pellerin (*Saint*), 189, 193
Pellet (de), Marie, 336.
Pelletier (Le), Mathieu, 91.
Pelleve (de), M. 101, — cardinal, 104.
Perche (le), 41, 46, 127, 128, 138, 140, 144, 147, 175. 204, 206, 259, 325, 326, 328, 418, 421, 424, — (baillage du), 421, — (régiment du), 359, — (Geoffroy V, comte du) 418, — (Haois, femme de Geoffroy, comte du P.), 418. — (Philippe du), 132.
Perche-Gouet, 133, 208.
Percheron, Marie, 430.
Perches (*les*), métairie à St-Hilaire-sur-Yerre, 193.
Perchet (bois du), 133, 143, 184.
Perchelum, *capella*, Champrond en Perchet, 419.
Père (*St*), abbaye à Chartres, 48, 64, 147, 217, 325, 327, 329, 330. 331, 333, 334, 416.
Perriers (les), à Happonvilliers 84.
Perissim, 19.
Pern (St), baronnie, 82.
Peronville, 39.
Perry (le), terre à St-Julien-sur-Calonne, Calvados, 315.
Perrine (la) à S.-Christophe, 364, 381, 394, 395, 435.
Perruchay (le), à Langey, 372.
Perron des Trois-Rois, hôtel à Chartres, 3.
Perthuis (M). 229.
Perticensis (Gaufridus, comes), 419.
Perticum, 119. V. Perche.
Peruche (la), à Fontenay-sur-Eure, 214.
Peschot, abbé, 194, 360.
Pesse, 287.
Pesseau (Anne), abbesse d'Arcisses, 161.
Pélagny, terre à S.-Julien-sur-Calonne, Calvados, 315.
Petit, Estienne, 48, — Guillaume, 363.
Petil-Citeaux, abbaye, 44.
Petrus, capellanus, 347, — filius Fulconis, 402, — Pareti, 398.
Petrus (*Stus*) *Drocensis* 398.
Phelippes, notaire, 358.
Philbert des Champs (St), Calvados, 322.
Philippe, fille de Rotrou, 132, 133, — roi, 328.
Piat, Gabriel, 256.
Picardie (la) 352.
Picquelot, Gaufridus et Rambertus, 407.
Pie, (rue du Cardinal) à Chartres, 236.
Pie V. pape 101, 105, — VII, 280.
Piémont, Italie, 272.
Piel, abbé, 306.
Pierre (la), seigneurie, 430.
Pierre (St), famille, 315, 316, 322, — (de) Antoine, 314.
Pierre (*St*), église à Châteaudun, 280, 371, 372, 385, 386, 387, — à Thiville, 371.
Pierre (*St*) *et Paul* (*St*), à Pontneuf, 418.
Pierre-Monet, pierre druidique à Fontenay-sur-Eure, 205.
Pierres (moulin des), près Arcisses, 152,
Pierres-Bègles, à Fontenay-sur-Eure, 216, 237.
Pile, Petrus, 401.
Piliers (de), Jehan, 429. 432.
Pilori, place à Fontenay-sur-Eure, 202.
Pinceloup, Jean, 152.
Pinelière (la) seigneurie, 430.
Pintard, 15, 26, 412, — Guillaume, 264,
Piolin (Dom), 56.
Pionnier, Marin, 352.
Pisieux, seigneurie, 165.
Pissot, (le), seigneurie, 422.
Pitallières (les), à Brou, 326.
Plainville, à Coudreceau, 133.
Plaisanterie (la), seigneurie, 357, — à Cloyes, 358, 359,
Plessis (le), à Coudray au Perche, 351, 424, 434, 435.
Plessis (du), Claude et Elisabeth. 429, 432, — Hector, 379, — Jehan, 366, — Louis, 381, — Olivier, 432.
Plessis-Doré (le), seigneurie, 430.
Plessis-Dorien (le), le Plessis-Dorin, Loir-et-Cher, 383.

Plessis-Mornay, seigneurie, 434.
Pleyons (les), à Fontenay-sur-Eure, 221.
Plisse (la), à Saint-Luperce, 434.
Plisse (la) *en Beauce*, au Gault en Beauce, 423.
Poiclou (le), 18, 19, 20, 99.
Poilgiroux, 193.
Poissieux (de), Louise, 434, 432.
Poissy, Seine-et-Oise, 92.
Poitevins (les), 1, 20, 21, 23.
Poitiers (de), Diane, 431, — Jean, 431.
Pol (Saint), comte de, 375.
Polain, Clemens, 398.
Polongne (la), 44.
Polonet (M^lle), 362.
Ponceaux (les), à Saint-Martin de Nigelles, 428.
Pont-Audemer, Eure, 305, 309.
Pontbriant (de), François, 422.
Pont de l'Arche, Eure, 423.
Pontgouin, 212, 216, 329, — (Saint-Jean de), 417.
Ponthieu (le), 127.
Pont l'Evêque, Calvados, 305, 309, 312 à 323.
Pontlevoy, abbaye, Loir-et-Cher, 46, 196.
Pontméan, à Brou, 325.
Pontneuf (Saint-Pierre et Saint-Paul de), au Maine, 418.
Pontneuf (le), à Chartres, 11.
Pont-Tranchefétu, à Fontenay-sur-Eure, 24, 206 à 210, 228, 230, 234, 238, 246, 255.
Popelinière (de la), Lancelot, sieur, 10, 14, 18, 23, 33.
Poriquet, seigneurie, 421.
Portbedien, Anne, 378.
Porte (de la), Bibienne, Jean-René-Sébastien et Louis-René, 14, — Michelle, 394, — famille, 323.
Porte (la), à Saint-Julien sur Calonne, Calvados, 315.
Portelance, 262, 267, — Jean, 264.
Portes (des), Philippe, abbé d'Arcisses et de Tiron, 149, 150.
Postel (les), 87, 315.
Pot, Guillaume et Louise, 423.
Potarye (la), seigneurie, 372.
Potentien, 244.
Poterie (la), à Brunelles, 131, 134, 139.
Potin (*la Haye*), 408.
Potinière, (la), à Rueil, 425, 436.
Pouilley, vic.-gén. 279.
Poulain de Brustel, René Philippe, 165.
Poupy ou *Poupry*, 428.
Pourchaz, Egidius, 411.
Poussemotte, Jean, 40.
Poussin, Charles, 368.
Prator, Odo, 409.
Pré, moulin à Fontenay-sur Eure, 220, 221, 223, 226, 230, 231, 234, 237, 246, 288, 294, 296.
Précigny, seigneurie, 432.
Prémont, à Ouerre, 436.
Prés (les) 430, — (rue des), à Châteaudun, 363.
Presbytère (ruelle du), à Fontenay-sur-Eure, 203.
Pressanville, à Varize, 423.
Prest (S^t), 61.
Presterelle (de), Catherine, 423.
Prestres (rue des), à Châteaudun, 371.
Prelière (la), à Fontenay-sur-Eure, 202, 204.
Préverant, Jean, abbé d'Arcisses, 148.
Prévost-Catherine, 85. — Jean, 85, 91, 362, 364, — Lancelot, 83, 85, — Suzanne, 85.
Prez, (des), Catherine et René, 423.
Protestantisme (le) 1 à 50.
Proult, (le s^r) 394, — curé de Brunelles, 166.
Provot (D^l), 254.
Prudhomme, Julienne, Catherine, 387, 394.
Prulay (de), Jean, 364.
Prunay-le-Gillon, 49, 424.
Pruneau, Michel, 380.
Prunelay (de) Gilles et Jacques, 428.
Prunelé (de), Jean, 364.
Prusse (la), 13.
Puaux, F. 40
Puteo (de), Robertus, 411.

Q

Quedarne, 84.
Quesnel (du), Renée, 423.
Quentin (St) (de), Payen, 133.
Quitry, seigneurie, 432.
Quittebœuf, Eure, 87.

R

R. decamus Drocensis, 400.
Rabestan, château à Saint-Avit, 44.
Rabot, Jacques, 322.
Rabouin, 26, 43.
Radrets (les), seigneurie, 423.
Radulfus, 398, — filius Christiani Ermenaudi, 399.
Ragan, Robert, 213.
Ragenfroy, év. de Chartres, 211.
Raiard, 327.
Raimbert, 387.
Rainière (de la), Renée de Vabre, dame, 160.
Rainsoinde, 189.
Rambouillet, Seine-et-Oise, 57.
Ranufre, prêtre, 130.
Raou (la), à Fontenay-sur-Eure, 214.
Ravinerie (la), terre, 138.
Raynier (de), Louis, 381.
Ré (île de), 355.
Reboulin, à Boisville la St Père, 430, 435.
Recolets (les), à Châteaudun, 388, 392.
Recoquille, Jean et Philippe, 387.
Record Office, à Londres, 22.
Recullet, à Saint-Hilaire-sur-Yerre, 193.
Regmalard, Orne, 421, — ruisseau à Fontenay, 227.
Regnault, Barde, 159, — François, 373, — Mgr. év. de Chartres, 179.
Reims, Marne, 97, 103, 108,
Reinel, 191.
Reitres (les) 153.
Remberga, 408.
Remenonville, al. Armenonville, 422
Remeon (de), Charles et Claude, 379.
Remy (*St*), baronnie de, 426,
Renard, Mathurin, — 271 — (de) Loise, 352.
Renaud le Doyen, 327. 332.
René, diocèse du Mans, Sarthe, 359.
Renillon, seigneurie, 427
Reno, maison (de), 131, 138. — (*St. Victor de*), 293.
Rentilly, seigneurie, 433.
Renty, 349, — (de) Jacques, 193.
Reverseaux, à Rouvray S. Florentin 266.
Riant (de), Marie 224.
Riant (Bibienne de la Porte de), 164 — (le baron de), 153, — (Claude), 159. — Denis, 153, 154, id. sgr de Villeray, 154, 155. — (Françoise de), abbesse d'Arcises, 156, 159.
Richard, menuisier, 277, — Blaise, 291. — II, le Bon, 303,
Richelet, 345.
Richer, 130.
Richerie (de la) Louis, 150.
Rigot de la Branchardière, Françoise Julie, 169.
Rinceau, seigneurie, 335.
Riole (de), Eustache, 433.
Rivaux, fief, 422.
Riveray, château, paroisse de Condé, Orne, 143, 170.
Rivet, Michel, 263.
Riz, seigneurie, 263.
Robert, 130, — le Fort, 318, — II comte de Dreux, 397 — III, comte de Dreux 402, — IV, comte de Dreux, 403 — le Diable, 138, — le voyageur, 341.
Robertet, Michelle, 423, 433.
Roberton, Jacques, 377.
Robertus, canonicus, filius Gosleni, 408, — comes Drocensis. 397, 399, —

III et IV, 402, 403, — presbyter, 398, — Radulphi, 398.
Robillard, Renée 161
Roc (S[t]), chapelle à Châteaudun, 386.
Rochavelle, comte de Dublin, 164.
Roche (la), seigneurie à Cloyes, 348, 349, 370, 378, 390, 393, 394.
Roche (de la), Charrier, év. de Versailles, 231.
Roche-Bernard, à S.-Denis-les-Ponts, 355, 356.
Rochechouard (duc de), 82.
Roche d'Igé, 434.
Rochefort (de), Claude, 103, — Pierre, 82.
Rochefort en Galinais, 433.
Roche-Mabille, Orne, 375, 433.
Roche S[t] Firmin, Loir-et-Cher 391.
Roches (des), Guillaume, 427, — Robert, 435.
Rocheux, c[ne] de Lignières, Loir-et-Cher, 390.
Rochevert, à Cloyes, 341, 348, 354, 359.
Recolet, imprimeur, 20.
Rodière ou Rouaudière (le sieur de la), 355.
Rogeio (de) Radulfus, 402.
Roger (M), 386, 387.
Rogerus, 398.
Rohan (de), Jeanne, 147, — Louis ou Loys, 429, 430, — Léonore, 430, — Pierre II d'Amboise, vicomte de, 147.
Rois (*Trois*), hôtel à Chartres, 3.
Rollon, 254, 303, 318.
Romain (S[t]), prieuré à Brou 326, 327, 328, 331 à 335.
Romainville, à Cloyes, 354, 359, 364.
Rome, Italie, 91, 101, 102, 104, 105, 110, 111, 121, 154, 155, 160, 178, 244.
Ronce (la), seigneurie, 434.
Ronchères, terre, 138.
Roncheville, Calvados, 301 à 305, 317 à 319.
Rondeau, Charles, 268.
Rondel (de), Robertus, 408.
Ronsard, 346.
Ronvilliers, seigneurie, 432.
Roovilla, 408.
Rosay-au-Val, à Bailleau-le Pin, 417.
Rose (de la), Eléonore, 423.
Rosny (de), Charles, 435, — François et Lancelot, 424.
Rossard de Mianville, 345, 366, 367.
Rossart (de), Antoine, 427.
Rosset de Fleury (Pierre-Auguste-Bernardin de), 388.
Rossignol, Jeanne-Françoise, abbesse d'Arcisses, 162, 163.
Rotrou, comte du Perche, 50, — III, c[te], 128 à 132, 139, 140, — IV, 136. — Jérôme, 50.
Ronesse, seigneurie, 433.
Rouan (de), Jehan, 432.
Rouen, Seine-Inférieure, 109, 116, 119, 159, 170, 301, 305, 309, 311, 317, 319, 322.
Rougemont, 349, — château à S[t] Jean-Froidmentel, 358. — (c[te] du Temple de), 278, 285.
Rouge-Mont, buttes de, 150.
Rougenou, à Logron, 351.
Rouguier, Cantienne et Etiennette, 82.
Rouillard, 90, 210.
Rouliers (chemin des), à Fontenay-sur-Eure, 201.
Roulleau, abbé, 275, 276, 278, 281.
Roussainville, à Illiers, 431.
Rousseau, v[e], 257, — Pierre, 377.
Rousselet, Marie, 372.
Rouvray (de), Dauphine, 429, — seigneurie, 425, 429.
Rouvres (de), Mathurin, 412.
Roux, (Jean le), 190, — Noel, 236.
Roye, Guillaume de Courcy, sieur de, 311.
Royer (Jean II le), abbé d'Arcisses, 147.
Rubertraye (de), Françoise, 433.
Rue (de la), abbé, 322.
Ruffin (de), Jean, 343.
Rousseaux (les), moulins à Margon, 134, 146.
Rupt, prieuré, Meuse, 304.
Rutorie, à Brunelles, 133.
Ryer (du), 18.

S

Sablonnières (les), de Dreux, 409, — près Châteaudun, 416.
Sabrevois (de), François. 435, Jehan, 435.
Sachet, Jehan, 432.
Saget, Raignaud, 214.
Sagot, Mathurin, 151.
Sainctes (de), famille, dont Claude, évêque d'Evreux, 73 à 124.
Saintes, Charente-Inférieure, 163.
Saintonge, 18, 19.
Saintongeais, 7, 23.
Sainsot, abbé, 39.
Sainville (de), Notre-Dame et S^t^-Maur, 417.
Sainville, (Gueau, sgr de), 271.
Salle, seigneurie, 435.
Salles (les), en Champrond en Perchet, 371, 418.
Sandarville, 282, 292.
Sangeville, à Lutz, 425.
Sans-avoir (de), Jacques, 423.
Sarrault, Pierre, 384.
Sarthe, département, 293.
Saturnin, église à Chartres, 206, 257.
Saucier de la Borderie, 280, 281.
Saumeray, 422.
Saumur, Maine-et-Loire, 434.
Saussaye (de la), Marie, 422.
Sauveur (S^t^), église à Bonneval, 43.
Savigny, Pierre, 381, 382.
Savinien, 244.
Savoie (la), 94, 432.
Savorgan de Brazza, 297.
Scavoye (la), 94.
Scelliers (des), Anne, Charles et Jean, 310.
Schomberg (de), Françoise et Gaspard, 430.
Sébaste, évêché, 91, 92.
Segneuret, Thomas, 383.
Seguier, Nicolas et Pierre, 422.
Ségur (les), 81.
Seine (la), 212.
Seine-et-Oise, 82.
Séjour (du), Dionis, 217.
Sela ou *Selle*, section du bois de Perchet, 133.
Sellier, François, 273.
Séminaire (Grand), à Chartres, 19, 237, 257.
Sennecterre (c^te^ de), 313.
Sens, Yonne, 425.
Sépulche (S^t^), chapelle à Châteaudun, 340.
Serifontaine, seigneurie, 423.
Serizay, seigneurie, 433.
Serres (de), Jean, 19.
Servet, Michel, 26.
Severin (S^t^), fontaine à Fontenay-sur-Eure, 215, 222, 226, 243, 253, 254.
Sevin (Denis), chevalier, 335, 336.
Siby, Jehan, 265.
Sigogne (la), seigneurie à S^t^ Léonard, Loir-et-Cher 390 433.
Silly, Calvados, 321 — (marquise de), 322.
Simon, abbé d'Arcisses, 147, — Barthelemy, 91, — (Saint), Charlotte de, 430, — (S^t^), de Courtomer, Adélaïde et Jacques-Etienne-Anthoine de, 356.
Sinaï, montagne, 41.
Sixte, V, pape, 111.
Sizile, mère de Harpin Gochard, 334.
Soissons, Aisne, 156, 358, — (le comte de), 433.
Soleia (de), Hugo, 401.
Sonnay, seigneurie à Dangeau, 353.
Sonville, à Dangeau, 332.
Sorbonne (la), à Paris, 313.
Soret, Florentin, 343.
Souancé, 354, 435, — (vicomte de), 145.
Souazé, terre à Brunelles, 133.
Souchay, 383, 385, — Léon, 393.
Souchet, chanoine, 26, 41, 48, 81, 89 à 94, 98, 102, 106, 129, 144, 208.
Soul, seigneurie, 422.
Soulaine, pour Soulaires, 433.
Sourdis (M. de), 414, 422, 424, 436.
Souris (la), à Dangeau, 353.
Souvré (de), Gilles, 426.
Soze (Jean III la), abbé d'Arcisses, 147.
Spifame, Michel, 26.
Spina, ministre huguenot, 95, 96

Spineo (de), Petrus, 408.
Spoir, à Mignières, 227, 265, 275, 281, 436.
Staffort, Catherine, 163.
Stephanus, abbas Tyronensis, 136.
Strasbourg, 361.
Strattford, Irlande, 163.
Suisse, 209.
Sureau, 286.
Surville (*de*), *St-Julien*, Calvados, 311.
Sussanna, 410.
Suzanne (de), Jean, 436. — (*Sainte*) ruisseau, près Brou, 325.
Sylva, 151.
Symon, Anne, 86.
Syrie, 333.

T

Tachainville, à Thivars, 229, 254, 429, — (de Fernay, sgr de), 217, — (Marguerite, dame de), 412.
Taille (famille de la), 305.
Taix (de), Jean, 358.
Talmond, 349.
Tardif, avocat, 383.
Tardiveau, 276, — Jean, 201.
Tardiveau, rue à Nogent-sur-Eure, 201.
Tarques (forêt de la), Calvados, 305.
Tarragon (de), Raoul, 376, 382.
Tascher (de), Jehan, 433.
Taurin (St), 310
Taurin (St), abbaye, 106, 110, 123.
Teduin, sgr du Toriel, 326, 327.
Temple (du), 81, — de Rougemont, 278, 285.
Templiers (les), 339, 342.
Terminiers, 39.
Tertre ou *Tastre*, colline à Fontenay-sur-Eure, 222, 226.
Tesnières (de), Joachim, 429.
Tessay, baronnie, 427.
Tessise, terroir, 410.
Tessonville, à Briconville, 436.
Teste, Jean, 82.
Tétaux, 176.
Theil (le), Orne, 143.
Theobald, prieur, 334.
Theobaldus, cancellarius, 410.
Theuville en Beauce, 434.
Theuvy, 427.
Thibault, comte de Blois, 188, 189, — le Tricheur, 212.
Thimermin, 406.
Thimert, 405, 412, — (St Laurent de), 405 à 412, 417.
Thiron, abbaye, v. Tyron.
Thiroux, Jean, 43.
Thivars, 218, 220, 228, 231, 238, 246, 264, 267, 271, 280, 281, 293.
Thiville, 371, — (de), Jacques, 354, 359, — Jean, 341, 343, 348, 349, — Lambert du Gayet, sgr de, 346, — Nicolas, 341, — Roland, 341.
Thomas, clericus, de Treuim, 401, — (St), cimetière à Chartres, 10
Thoreau, voir *Toriel*.
Thou de 18, 44, — (de), Anne et Christophe, 431.
Thureau (Anne), de Mousine, 167.
Thurets (les), à Margon et Nogent-le-Rotrou, 183.
Thurin, *Turin*, Italie, 94.
Tibre, (le), 101.
Tieir, Gautier, 130.
Thierry, Guillaume, 262.
Tillières, Eure, (St Blaise de), 417.
Tillet (Mme du), 275, 281.
Tilleul, le Theil, Orne, 143.
Tiron, v. Tyron 172, 175, 176.
Tissier, 33.
Tolleville, seigneurie, Calvados, 320.
Tonnes, à Dampierre sous Brou, 325, 329, 336.
Torce (de), Andreas et Tullinus, 309.
Torchard (de), Jean, 357, 359.
Toriel, *Thoreau*, à St-Denis-les-Ponts, 334, 342.
Toriel, *Toriau*, à Dampierre St Brou, 325 à 330, — seigneurs de Toriel, 326, à 333.
Touchaillou, à Thiville, 371.
Touchebroust, à Vichères, 159,

Touche-Hersant, à Lanneray, 376.
Tougny, seigneurie, 436
Tonlouse, H^te^-Garonne, 162,
Touqnes, forêt, rivière, doyenné, Calvados, 305, 309, 310, 311, 317, 319 à 323.
Tour, seigneurie à Charbonnières, 426.
Tournebulle (de), Gilbert, abbé d'Arcisses, 150 à 152
Touronvre, Orne, 428.
Tourraine (la), 431.
Tours, Indre-et-Loire, 339, 365.
Tourville (de), préfet de la Charente, 221.
Tourville, près Nogent le Roi, 434.
Tourville-la-Forêt, Calvados, 310, 314.
Touseche-Hersant à Lanneray, 346 à 348, 376.
Toutlaville, à S^t^-Martin aux Chartrains, Calvados, 305, 306, 309.
Touvois à S^t^-Denis les Ponts, 428.
Touzeau, Julien, 164.
Trahoir (place du), à Chartres, 207.
Traisnel, marquisat, 431.
Tranchant (du), Lhomme Dieu et Marie Jeanne Henriette, 389.
Tranchelyon (de), Gaston, 432, — Helyon, 422.
Trémault (de), 281, — Jacques, 205. — J, 250, — (d^lle^), 271.
Treneau, seigneurie à Thimert, 433.
Trente (concile de), 91, 94, 109, 156.
Tréon, 404.
Treuille de Beaulieu, Demimuid, 361.
Treum, *Trèon*, 401.
Trianon, terre à S.-Benoit d'Hebertot, Calvados, 317.
Triboil, Magdeleine, 370 à 373, 390.
Trinité, couvent à Châteaudun, 380.
Tripleville, Loir-et-Cher, 44.
Trizay, à Nogent-sur-Eure, 246.
Tronguet, Michel, 49.
Trouillart, Geneviève et Mathurin, 422 — Louis, Jean et Nicolas, 335, — Pierre, 156 — (de) Loys, 430.
Trousseauville de), Jehan, 431.
Trouville-sur-Mer, Calvados, 305, 310, 320.
Troynière ou *Trodinière*, à Dampierre sous Brou, 335 — (M. de la) 336.
Tnam, diocèse d'Irlande, 163
Tuault, Jean, 371, 377, 378, 380, 387, 394, — Laurent, 378.
Tulloue, Robert, 49.
Turcs (les), 105.
Turnèbe, Odet, 346.
Tnronensis, curia, 413.
Turstan, Hrolf et Hrollager, 318.
Tyron, abbaye, 25, 41, 129 à 140, 144, 146, 149 151, 153, 155, 172, 175, 176, 333.

U

Ulmo (de) Guirgica et Matheus, 408.
Umpean, 92.
Unverre, 333.
Urbain VIII, pape, 153
Ursulines (les), à Chartres, 255.
Ursins (des), Catherine Jouvenel et Christophe, 431.
Usez (d'), 82.

V

Vacheresses, 429.
Vaillant, moulin près Arcisses, 152.
Valrine, seigneurie, 373.
Val de Grâce, à Paris, 160.
Val d'Or, à Bonnebosq, Calvados, 315.
Valencay (de), Léonor d'Etampes, 135.
Valentinois, duché, 431.
Valérien (S^t^), à Châteaudun, 385, 390, 391, 392.
Valier et *Vallier*, seigneurie en Poitou (?), 428, 431.
Vallée (la), moulin, à Coudreceau, 163.

Vallée-Jouasne (la), près Châtenay, 412.
Vallées (les), seigneurie, 373.
Vallenciennes, Nord, 349.
Vallet, moulin, 136.
Vallières ou Pont, seigneurie, à St-Denis-les-Ponts, 370, 378, 381, 384, 389 à 391, 394.
Valois (les) 22, 214, — (de) Robert, 147.
Vallyevry, à Souancé 354.
Vannier, Jean, 266.
Varache (de), Madeleine, 375.
Vare (Mlle de la), 336.
Varenne (la), près Châteaudun, 379, 416.
Varillas, 14, 19.
Varllaut, Jeanne, 166.
Varsay (de), Charles, 375.
Vasbre (de), Renée, 100.
Vassé, 303 (de), Jehan, 433.
Vasseur, Jean, 254, 258, 266, — Gilles, 257.
Vatican (le), à Rome, 116.
Vaubrun, à Chaudon, 422.
Vaucelas, à Garancières en Beauce, 421.
Vaucelle, moulin à Mignières, 206.
Vaucenay (Louis René de la Porte de), 164.
Vaucevin, seigneurie à Luisant, 217.
Vaojoly, à Courville, 425.
Vaulaville (de), Vaultier, 309.
Vaultier de Vaulaville, 309.
Vauparfond, à Fontenay-sur-Eure, 216.
Vaupillon, 424.
Vauroux, près Chartres, 244.
Vaussé (de), Adrien, 434.
Vauventrier, près Chartres, 389.
Vaux (le vicomte), 424 — (Françoise de), 424.
Vaux (les) près Pontgouin, 435.
Veignaux (les), seigneurie, 266.
Veirun (A), 40,
Velard, 82.
Vendée (la), 14.
Vendéens (les), 14.
Vendôme, 7, 263, 425.
Vendomois (la Société Archéologique du), 26, 43.
Vendomois (le), 425.
Vendomoises, côtes, 367.
Ventrouse, seigneurie, 425.
Vercason, menuisier, 276.
Ver-les-Chartres, 42,
Verderonne, seigneurie, 423.
Verdière, 46.
Verneuil, Eure, 86, 113, 117, 121 — église sainte Madeleine, 121.
Versailles, 280, 281.
Viator, Robert, 341.
Vibecium, le Vivier, à Saint-Hilaire-sur-Yerre, 339.
Vibraye, Sarthe, 431.
Vichères, 153, 159, 165, 178.
Victor (St) *de Buthon*, 424.
Vieux pont (de), Jean, et Jacques, 424 — Laurent et Loys, 423.
Vigor, M. 97, 98 — Simon, 155.
Villaine, moulin, à Fontenay-sur-Eure, 217 à 220, 225, 227, 229 231, 246 257, 290, 291, 293
Villandry, à Villampuy, 435.
Villarmoy, à Marboué, 387, — (Jean Tuault, sgr de), 394.
Villebranche (de), Marie, 431.
Villebresme (de), 385, — Loys, 422.
Villedieu (de), Pécoil, 391.
Villemor (Berthaud, sieur de), 23.
Villemor, ancienne paroisse, à St-Cloud, 44.
Villemore, à S.-Denis-les-Ponts, 340.
Villeneuve (de), Anne — 336, 429 Pierre 429, — seigneurie, 428,
Villepraux, seigneurie, 434.
Villequier (de), Marguerite Charlotte, 426.
Villequoy ou Villecoy (de), Amaury 427, 429, — Cosme, 429 — Isaac, 429, — Marguerite, 427, 429, 432, — Philippe, 429.
Villeray (le bailly de), 151, — le marquis de) 164.
Villereau (de), Gaspard, Ismael e Louis, 428.
Villeroy, (Mgr de Neuville de, 28.
Villers, seigneurie, 422.
Villestam, à Lanneray 416.
Villiers (de), François, 149 — Jean, 333, 433.
Villiers le Morhier, 42[illegible],
Villouzier, à Lutz, 384.

Vimeur (de), Tanneguy, 431.
Vincennes, Seine, bois, 150 — château, 426, 431.
Vincent, Estiennette, 392.
Vincent (S[t]), abbaye, à S[t]-Maxime. 57 263.
Vindocina. Vendôme, Loir-et-Cher, 366.
Viole (de) Denis 436, — Eustache, 433, — Marie, 436.
Vipart (les) 314, — Jacques, marquis de Silly, et Marie Anne, 321.
Visitation (la), à Chartres, 180.
Vitry (de), Jean, 416.
Vivariæ, *Vivarius*, le Vivier, à Saint-Hilaire-sur-Yerre, 366, 367. — (de) Jean, 343.
Voisine, (Nicolas de Morée, sieur de), 84.
Voré (de), René, 424.
Vove (de la,) Alexandre, 428, — François, 437, — René, 43 .
Voves, 45.
Vrain (S[t]), seigneurie, 435.
Vraiville, Eure, 302 à 304.

W

Walericus (Stus), 403.
Willelmus Radulfi, 398. – Burgundi, 398 — Godefridi, 398, — filius Hugonis, 400.

X

Xaintonge, 20, 21.
Xristianus Ermenoldi, 397 à 399.

Y

Ybernis (le sire de), 404.
Yermenonville, 438.
Yerre, rivière, 337.
Yolendis, comitissa, 399 — uxor Roberti com. Drocensis. 397.
Yron, (N. Dame d') à Cloyes 387, — moulin, 192.
Ysabella, comitissa Carnot., 412.
Ythier, Pierre, 260, 164.
Yves, év. de Chartres, 129.

TABLE DES MATIÈRES

1. — Défaite de Condé et des Protestants devant Chartres en 1568, par l'abbé Métais . . . . . 1 à 52
2. — Brief discours des choses principales... faites durant le siège de Chartres, avec Préface, par l'abbé Métais . . . 53 72
3. — Une ancienne famille Chartraine. — Les de Sainctes, par Alfred Besnard . . . . . 73 à 124
4. — Abbaye royale d'Arcisses, par l'abbé Lalizel . . . . . 125 à 184
5. — Notice historique sur le village de Mersante, par l'abbé Peschot . . . . . 185 à 196
6. — Fontenay-sur-Eure, notice historique, par l'abbé Germont. 197 à 300
7. — Les Possessions du Chapitre de Chartres au pays d'Auge, par le Cr Henry Le Court. . . . . 301 à 324
8. — Dampierre-sous-Brou, son prieuré et ses seigneurs, par M. l'abbé Marquis . . . . . 325 à 336
9. — Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie du Viviers, par M. l'abbé Peschot. . . . . 337 à 360
10. — Notice sur la famille Costé, pour le général Demimuid Treuille de Beaulieu . . . . . 361 à 396
11. — Léproseries Chartraines, documents publiés par l'abbé Métais . . . . . 397 à 420
12. — Noblesse Chartraine en 1587 et 1594, par M. H. de Souancé. 421 à 436
13. — Table des noms de personnes et de localités . . . . . 437 à 474

Ont paru :

I. — **Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou** (1031-1789). Histoire et cartulaire, édition revue et augmentée par le Vte de Souancé et l'abbé Métais, vol. de CXV-345 pages, orné de 8 planches hors texte et de nombreuses gravures, sceaux et armoiries . . . . . **12 fr.**

II. — **Eglises et Chapelles du diocèse de Chartres** (1re série), 70 notices, 112 gravures, 440 pages. . . **25 fr.**

III. — **Pièces détachées pour servir à l'histoire du diocèse de Chartres** (*Etudes et documents*). 1er vol. 10 gravures 448 pages . . . . . **12 fr.**

IV. — **Eglises et Chapelles du diocèse de Chartres** (2e série), 50 notices, 160 gravures, 430 pages . . . **25 fr.**

V. — **Dignitaires de N.-D. de Chartres**, par Lucien et René Merlet. — LXVIII-334 pages. . . . . **12 fr.**

VI. — **Châteaux en Eure-et-Loir**, 15 notices, 87 gravures et vignettes, 464 pages . . . . . **30 fr.**

VII. — **Les Templiers en Eure-et-Loir**, XC-264 pages, 43 gravures et vignettes. . . . . **12 fr**

VIII. — **Monographies paroissiales. — I. Broué**, par L. Moreau. — 415 pages, 55 gravures et vignettes. . **10 fr.**

IX. — **Eglises et Chapelles du diocèse de Chartres** (3e série), 46 notices, 101 gravures, 452 pages. . . **25 fr.**

X. — **Pièces détachées pour servir à l'histoire du diocèse de Chartres.** (*Etudes et documents*), 2e vol. 22 grav.,476 pages. **12 fr.**

OUVRAGES EN COURS DE PUBLICATION :

Pièces détachées (Etudes et Documents divers), 3e vol.
Les Châteaux d'Eure-et-Loir (Gravures et Notices), 2e série.
Eglises et Chapelles du diocèse de Chartres, 4e série.
L'abbaye de l'Eau (Histoire et cartulaire).
Monographies paroissiales. — II. Illiers, par l'abbé Marquis.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.